

La Force.
DDA

MÉMOIRES

AUTHENTIQUES

DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

DUC DE LA FORCE,

MARÉCHAL DE FRANCE,

ET DE SES DEUX FILS

LES MARQUIS DE MONTPOUILLAN ET DE CASTELNAUT.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

MÉMOIRES

AUTHENTIQUES

DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

DUC DE LA FORCE

MARÉCHAL DE FRANCE,

ET DE SES DEUX FILS

LES MARQUIS DE MONTPOUILLAN ET DE CASTELNAUT,

Suivis de Documents curieux et de Correspondances inédites de Jeanne d'Albret, Henri III, Henri IV, Catherine de Bourbon, Louis XIII, Marie de Médicis, Condé, Sully, Villeroy, Fresnes, Pontchartrain, Bouillon, Biron, d'Ornano, Montespan, Matignon, du Plessis-Mornay, Rohan, Schomberg, Châtillon, d'Effiat, Feuquières, Richelieu, Servien, des Noyers, Bouthillier, et autres personnages marquants depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde;

POUR FAIRE SUITE A TOUTES LES COLLECTIONS DE MÉMOIRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE;

RECUEILLIS, MIS EN ORDRE ET PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

PAR LE MARQUIS DE LA GRANGE,

DÉPUTÉ DE LA GIRONDE,
MEMBRE DU COMITÉ HISTORIQUE DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME I.

PARIS.

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

29, RUE DE SEINE.

—

1843.

INTRODUCTION.

Les mémoires sont des témoignages posthumes légués à la postérité; c'est un appel à des juges inconnus et désintéressés. Des hommes éminents, acteurs ou spectateurs dans ces grands drames, viennent déposer de ce qu'ils ont fait ou vu sur la scène du monde. Avant de quitter cette vie d'épreuve, leur conscience se recueille; ils disent des vérités hardies sur les autres, ils laissent échapper des aveux précieux sur eux-mêmes. Les uns, désillusionnés des passions qui ont été leur mobile, racontent ingénument leurs faiblesses; les autres, persévérant dans leurs rôles, lorsque la pièce est jouée, se drapent de leur orgueil et meurent avec une grâce étudiée, comme les gladiateurs, pour arracher les applaudissements du cirque. Confes-

sions ou apologies, diatribes ou justifications, l'histoire enregistre tout; ces documents lui appartiennent, elle les étudie et les compare; elle se pénètre de leur substance; car de ces opinions incohérentes et souvent prolixes, de ces préoccupations égoïstes et jalouses, elle sait tirer ses aperçus les plus vrais, ses jugements les plus impartiaux; quelquefois même, au milieu des circonstances les plus futiles de la vie intime, elle découvre les causes premières de grands événements.

La condition indispensable des mémoires est l'authenticité; la simplicité et la naïveté du style en sont le complément. En effet il importe que rien ne puisse modifier la pensée originale; lors même que celle-ci ne serait pas tout à fait sincère, n'essayez jamais de la corriger, car vous anéantiriez par là un fait digne de remarque, c'est que tel ou tel homme, telle ou telle opinion avaient intérêt à représenter les événements contemporains autrement qu'ils ne se sont passés, à dissimuler leur puissance, à dénaturer leurs résultats. Et d'ailleurs qui peut vous répondre que les passions, les intérêts, les préjugés n'aient pas projeté sur les personnes et sur les choses une couleur vraie à une époque donnée, mais

qui paraît fausse devant la postérité et d'un point de vue arbitraire ou philosophique? Les mémoires ont cela de particulier, que l'œuvre d'un seul homme, écrits sous l'influence de passions non refroidies et en présence d'intérêts vivants, lorsqu'ils reflètent les événements, ils reflètent et toujours et dans toutes choses la personnalité de leur auteur ; ils représentent non-seulement ses actions et sa position dans le monde, non-seulement ses opinions et ses jugements, mais encore ses désirs, ses espérances, ses croyances, ses illusions et ses déceptions. Ils le peignent et tel qu'il est, et tel qu'il voudrait être, et tel qu'il veut paraître. S'il décrit les lieux, les hommes et les choses, c'est comme il les voit et autant que sa vue peut s'étendre, car son horizon n'a d'autre limite que sa situation personnelle, dominée ou dominante, et le plus ou moins de perspicacité de son regard.

Dans tous les temps on a attaché une grande valeur à ces révélations du passé, à ces confessions que l'homme courbé vers la tombe transmet à ses arrière-neveux ; on s'est plu à écouter ces voix contemporaines nous raconter dans leur langage propre l'histoire de leur époque telle qu'il l'avait jugée et comprise ; on s'initiait avec

eux aux idées de leur siècle, on s'expliquait les écarts de ces âmes ardentes par les conditions mêmes de leur existence sociale, par l'énergie de leur foi et par l'expression si fortement accentuée de leurs sentiments d'honneur et de dignité chevaleresque. Aujourd'hui des études plus sérieuses, le retour à l'examen des documents originaux, une critique plus sévère, une appréciation des faits plus équitable parce qu'elle est plus désintéressée, ont ouvert à l'histoire une nouvelle carrière ; si nous faisons moins pour la postérité, nous sommes appelés à mieux connaître le passé; un attrait involontaire et je ne sais quel mécontentement du présent, nous entraînent à ce genre d'étude ; au milieu de la décomposition et du déclassement des éléments sociaux, nous aimons à nous reporter vers des époques complètes et harmonieuses. Placés entre un ordre de choses qui finit et une ère qui commence, nous souffrons de cet état transitoire, nous regrettons ce que nous avons perdu sans bien apprécier encore ce que nous avons gagné. La sécurité qui nous manque, nous la cherchons partout ; nous espérons la trouver en examinant sans cesse, et avec une ardeur toujours croissante, les mouvements de la société dans les phases diver-

ses de transformation que nous offre notre histoire; nous nous appliquons à renouer la chaîne des temps pour légitimer le présent par les exemples du passé; nous remontons aux sources de notre ancien droit public, et nous recherchons les titres authentiques de nos libertés dispersés sur le sol de la France ou anéantis par l'arbitraire; nous compulsons les chartes d'émancipation de nos communes, les priviléges de nos villes, les procès-verbaux de nos états généraux, les cahiers de nos assemblées provinciales, les délibérations de nos parlements; nous retrouvons partout des protestations en faveur de nos droits méconnus, nous y voyons que la liberté en France, loin d'être une parvenue, a été nourrie dans le berceau même de la monarchie, et que les accroissements du pouvoir royal qui tendaient à l'étouffer, n'ont abouti qu'à la faire renaître et plus vivace et plus énergique.

Le goût de notre époque pour les documents originaux et pour les mémoires a débordé jusque dans ces ouvrages qui se bornaient jadis au domaine seul de l'imagination; personne plus que moi n'apprécie le roman historique ramené aujourd'hui à une sévérité plus loyale dans les faits et à une plus grande franchise de détails et de

coloris ; lui aussi exige de graves études et de laborieuses recherches ; substitué à ces prétendus romans historiques du dix-huitième siècle, c'est assurément un notable progrès ; mais ces sortes de productions ont d'autant plus de mérite que l'imagination y a plus de part ; l'auteur n'est strictement obligé qu'à ne pas s'éloigner de la vraisemblance. Quoique le vraisemblable ne soit pas toujours vrai, personne n'est trompé, car chacun peut toujours recourir à l'histoire.

Mais ce qu'il y a de plus dangereux, c'est lorsque le roman historique, sortant de sa sphère, se déguise sous la forme de mémoires, et qu'en exploitant l'intérêt qui se rattache à ce genre de document, on cherche à tromper le public par des allégations mensongères.

Ainsi donc, après avoir transporté l'histoire dans le roman, noble et louable tâche sans aucun doute, on a essayé de transporter le roman dans l'histoire ; la vérité a paru trop nue, on s'est accoutumé à la parer, sans songer qu'on la travestissait. On a composé des livres avec des noms propres ; on a extrait de nos chroniques des événements auxquels on a appliqué un vernis trompeur ; on en a fait des pastiches historiques, de sorte que par ce mélange hétérogène, si l'on n'y

porte remède, on arrivera à cette confusion déplorable qu'il sera impossible de discerner le vrai d'avec le faux; et qu'au lieu de nous élever dans l'échelle de la civilisation et de la culture de l'esprit, nous redescendrons au niveau de ces peuples nomades que l'on ne peut amuser qu'avec des contes sur les anciens temps et pour qui la fable a remplacé l'histoire.

Les Mémoires du maréchal duc de la Force et ceux de ses enfants, que nous publions aujourd'hui, embrassent une longue période de temps. Ils commencent à la Saint-Barthélemy et se terminent peu d'années avant la Fronde. Jacques Nompar de Caumont la Force a vécu sous sept rois. Échappé deux fois comme par miracle au massacre, Charles IX donne de sang-froid l'ordre de l'égorger. Il fut l'ami de Henri IV. Louis XIII, après l'avoir fait décapiter en effigie, le crée maréchal de France et le met pendant dix ans à la tête de ses armées. Né protestant et quelques mois avant que les religionnaires, réunis à Paris en synode national, adoptassent la confession de foi calviniste, il persévéra jusqu'à sa mort dans sa croyance, et il expia cette fidélité peu commune par quarante ans de méfiances et de froideurs de la part de Marie de Médicis et de Louis XIII.

A peine sauvé des mains des bourreaux qui avaient tué son père et son frère, Henri III lui donne pour tuteur le comte de la Vauguyon, zélé catholique, afin de s'assurer par de bonnes garnisons de ses villes et de ses châteaux. La Force se marie très-jeune avec la fille du vieux maréchal de Biron. Dès qu'il peut supporter le poids des armes, il court se ranger sous la bannière de Henri de Navarre, et croise son épée contre son beau-père, auquel il fait lever le siége de Marans. On combattait alors pour sa foi comme on combattit plus tard pour la gloire; la conquête la plus précieuse c'était la liberté de conscience; décimé par les poignards, le protestantisme aspirait moins à la domination qu'à l'indépendance, il se sentait faible et ne pouvait faire face à ses nombreux ennemis qu'en multipliant ses efforts. Il ne s'agissait plus alors de réaliser les projets gigantesques des Condé et des Coligni, qui avaient organisé la réforme sur une plus vaste échelle, on songeait non à s'agrandir, mais à se maintenir contre la Ligue, cette réaction du calvinisme qui le menaçait dans son existence. Aussi Henri, à la tête d'une poignée de braves, se défendait-il pied à pied entre la Garonne et la Dordogne, sur ce territoire peu étendu, mais si favorable à la guerre

de chicane par le nombre de ses châteaux et de ses places fortes, qu'on l'a nommé les galeries des protestants. Là, refoulé par les armées ennemies, il en ressortait toujours plus terrible et poursuivait jusqu'au cœur de la France ceux qui croyaient l'avoir vaincu. L'habileté du chef et la valeur des soldats suppléaient au nombre. Ces hommes, qui ne vivaient que de privations et qui couchaient sur le sol dans leur buffle et avec leur cuirasse, rompaient facilement des escadrons dorés, quittant une cour molle et efféminée, et des chevaliers qui, parés des couleurs de leurs dames, s'imaginaient courir à une victoire certaine.

La politique captieuse de Catherine de Médicis et de Henri III tentait d'énerver par les douceurs de la paix ceux qu'ils n'avaient pu anéantir par la guerre. Dans un de ces intervalles de calme, le roi, par suite de la mobilité de son caractère, se brouille avec les Guises, ses véritables ennemis. Il a recours à Henri de Navarre; une conférence s'ouvre entre ce prince et ses frères d'armes pour délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre. Le vicomte de Turenne voulait que l'on secourût secrètement le roi, et qu'ouvertement on désarmât. La Force prend la parole : « Ce seroit fouler

» aux pieds les cendres de nos martyrs, » dit-il; « ce seroit planter des potences sur les tombeaux » de nos Princes et de nos grands hommes, et » condamner à pareille ignominie ceux qui, en» core debout, ont voué leurs vies à Dieu, que » de mettre ici en doute, et sur le bureau, avec » quelle justice ils ont exercé leur magnanimité. » Il conclut à rester armé. Le roi s'écrie : « Je suis » à lui ! » et son avis est adopté. Les événements justifièrent ses prévisions : d'accord avec les Guises, Henri III tourna bientôt tous ses efforts contre les huguenots. La victoire de Coutras, où la Force appuya ses raisonnements de bons coups d'épée, fut le résultat des résolutions prises à Guitres. Gouverneur de la Basse Guyenne, il y combattit longtemps les Ligueurs comme l'avait fait Henri, appelé alors sur un plus grand théâtre. La réconciliation des rois de France et de Navarre place ce dernier sur les degrés du trône; le couteau d'un jacobin l'y fait monter trop tôt peut-être, car ce trône était environné de périls. Le sentiment catholique qui dominait chez les principaux seigneurs, les éloigne du nouveau roi; beaucoup de protestants, inquiets ou soupçonneux, se retirent également; au milieu de toutes ces fidélités chancelantes, la Force reste inébran-

lable; il partage la bonne et la mauvaise fortune d'un maître qu'il considérait comme son ami. Tous les témoignages contemporains s'accordent sur ce fait, que plus que personne il contribua au succès du combat d'Arques. Avec cent vingt chevaux seulement, il culbuta plus de deux mille lances ennemies. Le roi le nomma capitaine de ses gardes à la place de Larchant, son beau-frère, qui, pour s'assurer son héritage, avait obtenu l'ordre de le faire massacrer après la Saint-Barthélemy.

Bientôt Henri IV le fait gouverneur de Béarn et vice-roi de Navarre; il ne croyait pas pouvoir placer son pays natal en meilleures mains. La Force alla conquérir ce gouvernement sur la Ligue. Pendant tout le règne de Henri IV, il venait chaque année servir son quartier auprès du roi, et retournait ensuite administrer le Béarn et la Navarre. Cette alternative de positions a donné lieu à deux sortes de correspondances qui se succèdent presque sans lacunes pendant plus de vingt ans; l'une est celle de la Force à sa femme durant les quatre mois d'hiver qu'il remplissait à la cour ses fonctions de capitaine des gardes; l'autre, celle du roi et d'Antoine de Loménie, secrétaire d'état, avec la Force, tandis qu'il résidait en son gouvernement. Dans les

lettres de la Force on retrouve l'impression toujours nouvelle et le mouvement de ce centre aristocratique, séjour futile des plaisirs, foyer animé des grandes affaires, où venaient se polir les esprits et s'émousser les prétentions rivales par l'action conciliatrice d'un pouvoir modérateur. Les lettres de Henri IV le peignent à la fois et comme homme et comme roi; il cause avec la Force de ses domaines du Béarn, il lui demande *des arbres de milicoton* (pêchers) *pour les planter dans ses jardins* ; il le prie de lui envoyer *des oies salées qui fassent honneur au pays*; il lui confie ses pensées les plus intimes : « Ma sœur, écrit-il, est » de la même mauvaise humeur qu'elle était à » Compiègne ; c'est pourquoi je me dépêche de la » marier et de me donner ce contentement après » tant d'autres que Dieu m'a donnés, comme » celui de la paix générale en mon Royaume. » Il parle avec le cri du cœur des misères du peuple et de sa ferme volonté de les soulager. Henri IV avait compris sa mission; il était le roi d'une transaction, il ne pouvait régner qu'en la réalisant. Placé entre deux partis extrêmes, il devait se montrer leur arbitre et n'être lui-même d'aucun parti ; c'est ce qu'il fit admirablement par l'édit de Nantes. Ce fut la charte des intérêts opposés,

elle les constitua chacun sur une large base. Les protestants se montraient mécontents, alléguant qu'on n'avait pas tenu tout ce qu'on leur avait promis; les catholiques prétendaient au contraire qu'on avait trop accordé aux réformés. Le parlement s'opposait à l'enregistrement de l'édit comme contraire à la religion de l'état, mais cette désapprobation générale faisait l'éloge de l'édit; on ne le blâmait ainsi des deux côtés que parce qu'il était équitable pour tous, et que chacun des partis, en réclamant la justice pour soi, se souciait fort peu de la voir rendre à ses adversaires. L'autorité royale seule eût pu se plaindre avec raison de l'aliénation de soixante-quinze places fortes; cependant elle n'en souffrit point, car elle était dans une main ferme qui sut la faire respecter et prévenir les abus de concessions librement consenties. Une sage tutelle des intérêts opposés les contint dans les limites qui leur avaient été définies. Toutes les forces du pays, habilement dirigées, convergèrent vers un seul but, le bonheur de la France, qui, en paix avec elle-même, en paix avec l'Europe, vit le plus beau règne dont puisse se glorifier notre histoire.

La Force, chargé de faire exécuter l'édit de Nantes en Guyenne, en Saintonge et en Angou-

mois, surmonta par sa prudence toutes les difficultés de sa mission, et sut faire tourner au profit de la couronne l'influence qu'il exerçait sur ses coreligionnaires. Associé aux pensées les plus intimes du roi, il en saisissait la portée; aussi fit-il facilement comprendre aux réformés les avantages que leur offrait cette consécration légale de leur existence civile, politique et religieuse.

Quelques nuages s'élevèrent entre Henri IV et Biron. Cet homme ardent ne pouvait supporter l'idée d'une injustice; il croyait avoir à se plaindre du roi. Il s'en ouvre dans ses lettres à la Force son beau-frère, avec ce langage âpre et énergique qui le caractérise : « On me traite, dit-il, comme » un homme dont les services sont sous les pieds. » Je n'en dis mot ni n'écris ce que j'en pense; » mais Dieu pourvoira à tout. Il me reste l'espé» rance, laquelle je me chercherai. »

Toujours porté aux extrémités, l'infortuné duc de Biron se chercha cette espérance auprès du roi d'Espagne et du duc de Savoie. Déjà la Force l'avait réconcilié à Lyon avec Henri IV. « Ils se tinrent longtemps embrassés, et tous » deux pleurèrent d'affection, » dit-il dans ses Mémoires.

L'imprudence et l'opiniâtre vanité de Biron amenèrent la catastrophe qui termina ses jours. Elle fut précipitée par l'éloignement de son beau-frère ; il arriva trop tard pour le sauver. Il faut voir avec quel ménagement le roi prépare la Force à apprendre la trahison du maréchal :

« Je crains bien que je n'y trouve des gens » mêlés que vous et moi n'eussions jamais cru » en être. » (Lettre du roi du 15 avril 1602.)

« Tous les jours je découvre les plus grandes » méchancetés, perfidies, ingratitudes et entre» prises contre moi que vous ne le pourriez jamais » croire. » (15 mai.)

« Peut-être il y a des gens mêlés dont vous » serez bien étonné et marri. » (23 mai.)

« Plus je vais en avant, plus je découvre des » choses étranges au préjudice de mon service, » où force sont mêlés que vous ne croiriez pas. » (5 juin.)

Enfin les faits sont accomplis ; il n'y a plus rien à cacher à M. de la Force ; le roi lui écrit le 14 juin :

« Ce mot est à la hâte pour vous avertir comme » j'ai été contraint, à mon grand regret, d'arrêter » le Comte d'Auvergne et le Duc de Biron pour

» avoir conspiré contre ma personne et mon État.
» Je m'assure qu'à peine vous le croirez, vous
» qui savez combien je l'aimois. »

Le récit de l'arrestation du maréchal et de ce qui se passa alors à Fontainebleau a été écrit par le marquis de Castelnaut, second fils de M. de la Force. Il avait accompagné son oncle en Suisse, et se trouvait auprès de lui dans ce moment fatal. La sévérité du roi est attribuée dans nos Mémoires à la haine de Sully. On conçoit l'opposition de ces deux caractères et l'antipathie du grand homme d'état pour le grand capitaine. L'emportement soldatesque de Biron, poussé jusqu'à l'affront, avait blessé la fierté du ministre; il sut faire valoir auprès de Henri IV des raisons politiques auxquelles il n'y avait rien à répondre. La Force, avec toute sa famille, alla se jeter aux pieds du roi; il offrit même ses enfants en otage. L'histoire a conservé son discours; elle eût peut-être mieux fait de ne point enregistrer la réponse du monarque. Il fit taire son affection; il fut peut-être cruel croyant n'être que juste. La tête de Biron tomba; la hache qui le frappa, menaça toute la noblesse française. Cette mort excita la plus vive sympathie parmi le peuple; il courut en foule à l'église de Saint-Paul, « et jamais sé-

» pulture, dit de Thou, ne fut arrosée de tant
» d'eau bénite. »

Les Mémoires de la Force révèlent un fait remarquable échappé jusqu'ici aux historiens. Quatre ans après cette exécution, le baron de Biron, rencontrant sur le pont Notre-Dame le sieur de la Fin, cause première et instrument de la perte du maréchal, le porta par terre de deux coups de pistolet. La Force obtint facilement du roi qu'aucune poursuite ne serait dirigée contre son beau-frère pour s'être livré à un ressentiment aussi légitime. Henri IV n'avait point à se féliciter de son inflexible rigueur ; d'autres conspirations, non moins dangereuses que celle du duc de Biron, avaient été dirigées contre sa personne et son état, et si alors il crut devoir s'abandonner à sa clémence, c'est que sans doute il éprouvait quelque regret du passé.

Il faut voir, après la mort de Biron, combien le roi témoigne d'affection à M. de la Force. Huit jours ne s'étaient pas écoulés, qu'il lui écrit de sa main : « Je serai très-aise que me fiant de
» vous et vous aimant, vous ne manquiez pas de
» vous rendre auprès de moi au commencement
» de votre quartier, sans que vous ayez opinion
» que pour la mort du feu Duc de Biron, votre

» beau-frère, je vous croie autrement que ce que » vous avez été. En sa mort, je vous ai plus plaint » que lui! »

L'année suivante, l'arrivée de M. de Bouillon à Castres suscita quelques troubles en Guyenne et en Périgord. M. de la Force est chargé de les apaiser ; il essaye vainement de réconcilier le duc de Bouillon avec le roi. Il fut plus heureux à l'égard du duc de Rohan, qui s'était échappé pour aller guerroyer dans les Pays-Bas, et qui, sur les plaintes de l'ambassadeur d'Espagne, avait été banni de la cour; la Force le remit dans les bonnes grâce de sa majesté.

Dominant désormais les difficultés de sa position, ayant introduit l'ordre dans les finances, le repos dans son royaume, Henri IV étudiait en silence la situation des divers états de l'Europe; il apercevait d'un côté des forces immenses, compactes, agglomérées, et de l'autre des éléments dispersés et ne pouvant servir de contrepoids à ces forces menaçantes.

Réunir ces éléments en faisceau pour établir un système d'équilibre entre les nations, assurer par là la sécurité et l'indépendance du monde, faire reprendre à la France le rang qui lui appartenait, tels étaient les projets qui préoccupaient

ce prince, aussi grand politique que vaillant capitaine.

Le moyen d'atteindre à ce noble but était l'abaissement de la maison d'Autriche, dont nos discordes avaient contribué à cimenter la grandeur. Déjà depuis longtemps Henri IV observait d'un regard défiant l'Espagne, son ennemie naturelle, qui avait fomenté la Ligue, et qui, à la guerre ouverte, faisait succéder de sourdes hostilités en soldant avec son or la trahison et la révolte. Peut-être aurait-il dû se borner à déjouer les complots de cette puissance perfide ; mais la politique immorale de Machiavel, importée d'Italie et pratiquée par Catherine de Médicis, avait été érigée en maximes d'état. L'astuce passait pour de l'habileté, la duplicité pour de la prudence. Henri IV paya ce tribut à son siècle : aux complots des Espagnols il opposa d'autres complots ; ils cherchaient à corrompre la garnison de Bayonne et à s'emparer de Marseille, il tenta la fidélité de ceux qui gardaient Pampelune et Perpignan ; l'ambassadeur d'Espagne enrôlait les conspirateurs à Paris, la Force, par ordre du Roi, s'aboucha à Pau avec les Morisques. Un vaste projet de soulèvement était proposé par leurs envoyés ; il ne s'agissait de rien moins que de bou-

leverser l'Espagne. Les Morisques demandaient des armes et des chefs, ils offraient de l'or et des places fortes. La Force rendit compte de ces ouvertures; le roi l'approuva de n'avoir pas mis son nom en jeu, et l'engagea à continuer à agir comme de lui-même, et à poursuivre cette négociation si heureusement commencée, en appelant auprès de lui des députés des Morisques pour traiter avec eux et arrêter l'exécution de cette audacieuse entreprise.

Tout cela s'était passé en 1604. Le malheur voulut qu'au mois d'avril 1605, un agent de la Force, nommé Pascal de Saint-Estève, employé dès le commencement de cette affaire, fut trahi et arrêté à Valence; appliqué à la question, il fit des révélations qui donnèrent beaucoup à penser aux Espagnols, et fut pendu au mois de septembre de la même année.

Les négociations avec les Morisques se trouvèrent interrompues quelque temps; néanmoins on ne laissa pas de renouer des intelligences; mais ce fut d'une manière plus couverte; on ne mit plus tant de personnes dans le secret; les Espagnols avaient les yeux ouverts et se tenaient sur leurs gardes. Philippe III appréhendant quelques nouveaux complots, et sollicité par le duc

de Lerme, rendit à l'Escurial le, le 22 septembre 1609, ce fameux édit pour l'expulsion des Morisques : « Vu qu'ils continuoient leurs trames » avec les hérétiques et autres princes qui détes- » tent la grandeur du nom espagnol. » Le soulèvement des Morisques n'était qu'une partie du vaste dessein que méditait Henri IV ; il voulait attaquer à la fois la maison d'Autriche en Italie, en Flandre et en Espagne ; des traités conclus avec les Pays-Bas, les Ligues suisses, Genève, les États protestants de l'Allemagne, le duc de Savoie, la république de Venise et d'autres puissances italiennes lui assuraient partout de puissants auxiliaires. Ce projet, mûri depuis longtemps, touchait au moment de sa réalisation. La mort du duc de Juliers laissait un héritage contesté par l'empereur aux ducs de Neubourg et de Brandebourg, princes protestants ; elle offrait au roi une occasion naturelle d'intervenir ; un dépit amoureux la lui fit saisir encore plus vivement. Henri IV allait donc s'élancer dans l'immense carrière de gloire et de succès qui semblait s'ouvrir devant lui, lorsque Ravaillac le frappa d'un coup mortel. La Force soutint son maître dans ce moment fatal, et lui dit, tandis qu'il expirait entre ses bras : « Sire, souvenez-

» vous de Dieu! » Puis il ramena au Louvre le corps du roi, et conduisit le dauphin chez la reine. Il avait perdu plus qu'un roi, il venait de perdre un ami! Le lendemain de ce jour néfaste, Henri IV devait lui faire prêter le serment de maréchal de France; une commission pour commander une armée lui avait été délivrée. A la tête de dix mille Français, il allait entrer en Espagne; on espérait profiter de la confusion jetée dans ce royaume, par l'exécution de l'édit de bannissement auquel il avait été sursis jusqu'alors; on eût armé les Morisques; le désespoir en faisait des soldats: disciplinés par des chefs habiles, ils pouvaient attaquer au cœur cette puissance qu'à différentes époques, eux seuls, et avec leurs propres forces, ils avoient mise en péril.

Navré jusqu'au fond de l'âme, la Force quitte immédiatement la Cour pour retourner dans son gouvernement; passant en Guyenne, Saintonge, Poitou et Périgord, il devait y faire reconnaître le nouveau roi, et principalement par tous les gouverneurs des villes de sûreté accordées aux protestants; il était également chargé de les rassurer sur la libre jouissance de leurs édits, que le premier acte de la régente confirma d'une manière solennelle.

A peine arrivé en Béarn, il put remarquer combien les choses étaient changées. Les montagnards de la Navarre espagnole renouvellent sur les frontières les mêmes incursions dont un an avant la mort du roi, la Force avait su tirer de terribles représailles. Mais alors il était soutenu par un pouvoir ferme et décidé ; Henri IV lui écrivait à cette époque (26 juillet 1609) : « Je » vous ordonne et commande très-expressément » qu'aussitôt que les Espagnols entreprendront » quelque chose, vous usiez de représailles, sans » attendre autre commandement de moi, lequel » avant que vous l'eussiez reçu, refroidiroit tel- » lement les courages de ceux qui auroient » perdu et été offensés, et enorgueilleroit telle- » ment nos voisins, qu'il sembleroit que ce se- » roit par foiblesse ou faute de courage que nous » endurons d'eux ce que je ne suis résolu de » souffrir, comme je n'entends aussi que vous » permettiez à ceux qui sont sous votre charge » de commencer. »

Quel contraste entre ce langage et celui de la régente ! Les Espagnols enlèvent nos troupeaux et leurs pasteurs, incendient nos granges ; on se borne à négocier ; pendant quatre ans ils réitèrent leurs outrages, et lorsque la Force sollicite

l'autorisation et les moyens nécessaires de réprimer leur insolence, Marie de Médicis lui donne à la vérité des troupes; mais par une étrange pusillanimité, elle lui refuse la permission d'agir.

L'histoire du règne de Henri IV est la satire la plus amère de celle de la régence, de même que celle-ci est le panégyrique de ce grand roi. A une sage fermeté succède une faiblesse quelquefois mêlée de violence; à l'ordre dans les finances, la dilapidation des trésors amassés; au respect de la couronne, sa déconsidération; à l'unité de vues, la mobilité et l'inconsistance des résolutions; à l'amour du bien public, les exigences des intérêts privés.

Au lieu de dominer les partis, le gouvernement se fait parti lui-même; les factions se raniment, les grands recommencent la guerre contre le trône, les catholiques, contre les protestants. Les survivances, perpétuant les hautes fonctions dans les familles comme les substitutions y perpétuaient les grands domaines, ôtent au pouvoir toute liberté d'action; les charges de la cour et les gouvernements des places deviennent l'objet d'un trafic honteux; l'impunité est accordée à tous les crimes, pourvu que le coupable soit puissant; les juges eux-mêmes ne sont plus que les instru-

ments de l'arbitraire, tandis que Henri IV respectait leur indépendance, à ce point qu'il écrivait à M. de la Force (18 juin 1605), au sujet d'un homme qui avait conspiré contre son état : « Faites-le châtier par la voie de la justice ordi-
» naire, qui est celle de laquelle vous devez vous
» servir pour me faire respecter, afin qu'on ne
» vous accuse pas de passion et moi d'injus-
» tice. »

Comme il n'y avait de sécurité nulle part, chacun cherchait à s'agrandir aux dépens d'autrui, et à se défendre des usurpations par des envahissements. L'édit de Nantes avait constitué le protestantisme, non-seulement comme une religion tolérée, mais comme une puissance indépendante dans l'état; il ne s'était pas borné à consacrer la liberté de conscience, mais par l'établissement d'assemblées mixtes et périodiques où la noblesse et la bourgeoisie siégeaient à côté des pasteurs, par les députations que ces assemblées envoyaient à la cour et qui y résidaient d'une manière permanente, il avait octroyé aux réformés une représentation légale et de véritables droits politiques; par la concession des places de sûreté, il leur avait garanti ces droits; c'était un gage donné de leur maintien, mais

aussi un danger pour l'autorité royale, que la possession d'un grand nombre de forteresses situées au cœur du royaume, et dont les gouverneurs dépendaient des volontés des assemblées protestantes. Dans les circonstances où se trouvait Henri IV lors de la publication de l'édit de Nantes, il n'avait pu faire moins pour un parti du sein duquel il était sorti, et dont l'appui lui semblait encore si nécessaire; d'ailleurs son habileté et la modération de son caractère, tout à la fois équitable et ferme, surmontèrent les difficultés de cette situation ; mais elles devaient renaître sous une minorité; les fautes de la régente hâtèrent ce moment et suscitèrent bientôt de graves complications.

L'élément catholique et l'élément protestant se réveillèrent et se retrouvèrent en présence sur un terrain nouveau; Marie de Médicis, italienne et passionnée dans ses croyances religieuses, devait inquiéter les réformés. Les doctrines ultramontaines qui dominaient à la cour, l'alliance étroite qui unissait la France à l'Espagne et qui allait se resserrer encore par un double mariage, n'étaient pas propres à calmer ces craintes; aussi malgré les démonstrations bienveillantes de la reine à l'égard des chefs du parti protestant, il

ne pouvait leur échapper que la peur qu'excitait la faction des princes mécontents, n'y entrât pour beaucoup, et qu'on ne les ménageait que parce qu'on les redoutait. D'abord ils se tinrent à l'écart de tous ces mouvements; ils eussent sagement fait de persévérer dans cette habile neutralité; mais l'ambition leur prit enfin, et pour accroître leurs priviléges, ils compromirent leur existence dans une lutte qui, remettant tout en question, les dépouilla des concessions qui leur avaient été accordées par Henri IV.

L'histoire du protestantisme en France est étroitement liée à l'histoire du Béarn, car les églises réformées de France en prenant parti pour celles du Béarn, attirèrent sur elles toutes une commune catastrophe.

Quoique l'édit de Nantes eût été enregistré par le parlement de Navarre, le nombre des catholiques se trouvait trop restreint en Béarn pour que la totalité de ses dispositions leur pût être appliquée. Henri IV toutefois, et c'était une des conditions que le pape avait mises à son absolution, rétablit la messe dans quelques paroisses et restaura les deux anciens évêchés de Lescar et d'Oloron.

Les nouveaux prélats, pasteurs sans troupeaux,

et résidant presque toujours à la cour, suscitaient des embarras continuels au gouvernement de M. de la Force. Le roi résistait toujours à leurs sollicitations, et plusieurs fois même il les avait renvoyés assez sèchement dans leurs diocèses. Cet état de choses se maintint pendant tout le règne de Henri IV. Sous la régence, les évêques du Béarn, encouragés dans leurs prétentions par Marie de Médicis, surent intéresser le clergé français au succès de leurs démarches en faveur d'une restauration complète du catholicisme en Béarn et en Navarre. D'un autre côté, les protestants de ces pays, alarmés de l'avenir qui les menaçait, s'unirent au corps des églises réformées du royaume, dont la prudente politique du feu roi les avait toujours tenus séparés.

Il s'éleva alors un conflit entre les protestants du Béarn, soutenus par leurs coreligionnaires de France, et les évêques d'Oloron et de Lescar, soutenus à la vérité par le très-petit nombre des catholiques de la province, mais forts de la protection de la cour et du clergé, mais s'appuyant sur l'intervention très-active du nonce du pape et de l'ambassadeur d'Espagne.

Les catholiques demandaient leur libre admission à tous les emplois, et la main-levée des biens

ecclésiastiques dont Jeanne d'Albret les avait dépouillés. Les protestants invoquaient la possession déjà ancienne de ces mêmes biens, et refusaient les dédommagements qui leur étaient offerts sur le domaine royal; le parlement de Navarre invoquait le for du Béarn, ce pays *de par soi*, toujours si jaloux de ses priviléges.

Il y avait là une double question de droit religieux et de droit constitutionnel.

La Force était naturellement incliné à défendre les intérêts protestants; cependant il cherchait à concilier les esprits et à les empêcher de se porter aux extrémités.

Le comte de Gramont, ennemi de la Force, épousa tout à la fois et les griefs du parti catholique et les récriminations de quelques seigneurs béarnais, jaloux de l'autorité d'un gouverneur qui n'avait point été choisi parmi eux.

Cherchant un prétexte pour intervenir dans les affaires du pays, il ne craignit point de se ravaler jusqu'à solliciter la charge de sénéchal; ainsi le conflit qui existait déjà en Béarn se trouva compliqué de l'animosité privée de la Force et de Gramont; c'était en petit l'image de ce qui se passait en France, où la lutte des églises pro-

testantes se compliquait par les guerres de Condé et des princes contre la cour.

Il s'agissait donc d'abord dans le royaume, de réprimer les assemblées générales des réformés, puis de triompher des mécontentements des grands armés contre la régente.

En Béarn, il s'agissait de déposséder M. de la Force de son gouvernement et de ruiner ensuite le parti protestant.

Ces intérêts divers tantôt se heurtaient et tantôt se protégeaient les uns les autres; les réformés faisaient cause commune avec les mécontents et obtenaient des concessions de la cour; puis la reine, débarrassée des querelles des grands dont elle avait acheté bien cher la soumission, sévissait contre les religionnaires, essayant de reconquérir par la violence ce qu'elle avait perdu par sa faiblesse.

C'était une alternative continuelle de faveurs et de menaces, de brouilleries et de raccommodements, de négociations et de prises d'armes. La reine, au lieu de s'occuper des affaires d'état, assemblait son conseil pour réconcilier les seigneurs auxquels elle avait délégué son autorité dans les provinces, et qui, loin de la faire respecter, se querellaient continuellement. Les exempts

des gardes et les maîtres des requêtes se rendaient sur tous les points du royaume à la fois : ici, pour apaiser les dissensions des robes longues, là, pour faire rentrer dans le fourreau les épées des gentilshommes. La querelle des maisons de la Force et de Gramont, après avoir offert toutes les péripéties d'un drame, finit par un duel dont le sujet était bouffon, et dont l'issue ne tourna pas à l'honneur de celui qui l'avait provoqué.

Le marquis de la Force, le héros de cette aventure, avait obtenu la survivance du gouvernement de son père; mais il fallut dissiper une armée avant de pouvoir faire enregistrer à Pau les lettres que la reine lui avait accordées à Paris. La maison de Montault-Bénac, d'où sont sortis les ducs de Navailles, chercha dispute à celle de la Force, et toute la noblesse de la Basse-Guyenne dut se mettre en campagne pour empêcher les suites d'une partie liée entre six Bénac et six Caumont.

Aux états généraux de 1615, l'ordre de la noblesse s'unit au clergé pour demander dans ses cahiers le rétablissement de la religion catholique, et la main-levée des biens ecclésiastiques en Béarn. A l'assemblée générale de Grenoble, les protestants effrayés prêtent le serment d'union et se déclarent pour Condé. Il avait été

résolu de s'opposer au mariage du roi; la Force, qui venait d'être nommé général de la Basse-Guyenne par l'assemblée, lève des troupes avec Rohan, Boisse-Pardaillan et Lauzun, pour se jeter sur le passage de la cour qui s'acheminait à Bordeaux; le rendez-vous était donné à Branne sur la Dordogne; il ne s'agissait de rien moins que de s'emparer de la personne du roi. Le comte de Saint-Paul, sur qui l'on comptait pour cette expédition, manque à la parole donnée; ainsi que Lauzun, il s'était réconcilié avec la reine-mère. Ce projet avorté, la Force apprend que des lettres du roi l'ont déclaré rebelle en Béarn, et que Gramont est autorisé à le chasser de son gouvernement; il retourne précipitamment à Pau, disperse les troupes de Gramont et circonvient le sieur de Caumartin, envoyé par la cour pour le déposséder de sa charge.

La trêve accordée au prince de Condé, et l'édit de pacification qui suivit les conférences de Loudun, spécifièrent une abolition pour tout ce qui s'était passé en Guyenne et en Béarn.

Les protestants obtinrent quelques concessions et des promesses; le parlement s'opposa à l'enregistrement des avantages accordés aux réformés; la cour ne tint point les engagements pris

par Condé, qui lui-même fut peu après enfermé à la Bastille.

Jusque-là les choses avaient suivi leur cours naturel ; la régente, favorable aux demandes des évêques du Béarn, travaillait à les satisfaire ; mais il se présentait de grandes difficultés, et au milieu des embarras suscités par les partis qui divisaient les princes et les grands, elle cherchait plutôt à tourner les obstacles qu'à les briser ; elle négociait au lieu de commander. Une révolution de palais changea tout à coup la face des affaires, et fit tomber l'autorité entre les mains d'un homme personnellement intéressé à ruiner M. de la Force et toute sa maison.

Les Mémoires de M. de Montpouillan, qui font partie de cette publication, offrent des documents précieux et nouveaux sur la mort du maréchal d'Ancre ; ils révèlent et la part qu'y prit Louis XIII et combien ce dessein avait été prémédité. Le marquis de Montpouillan, favori du roi, acteur lui-même dans ce drame sanglant, en déroule toute l'intrigue et soulève le voile qui en cachait encore certaines parties ; les trois frères Luynes y sont caractérisés de main de maître ; la peur et l'ambition furent les mobiles de cet assassinat que la royauté devait couvrir de son inviolabilité.

Le pouvoir échu nominativement au roi, devenait la proie de celui qui gouvernerait ce prince adolescent. Montpouillan, par sa naissance, par l'amitié du monarque et par son courage, semblait destiné à prendre auprès de Louis XIII la place que le marquis d'Ancre occupait auprès de Marie de Médicis; déjà même, après que le bâton de maréchal de la victime eut payé le sieur de Vitry, son meurtrier, une autre partie de sa dépouille, la charge de premier gentilhomme de la chambre, avait été donnée spontanément par le roi à Montpouillan; il assistait au conseil, et nulle décision importante n'y était prise sans lui. Luynes n'était pas en situation de disputer ouvertement la prééminence à Montpouillan; il usa d'adresse pour le supplanter et le fit dupe de sa propre générosité. Tout en lui témoignant le plus ardent dévouement, il sut l'écarter du pouvoir; il s'entendit avec les vieux ministres Villeroy, Jeannin et Sillery, réintégrés dans leurs fonctions. Ceux-ci représentèrent qu'un protestant ne pouvait publiquement diriger les affaires. D'un autre côté, Luynes comprenait que tant qu'il n'éloignerait point Montpouillan de la personne du roi, l'affection de ce prince le rendrait toujours redoutable; pour perdre son

rival, il s'attaqua donc à toute sa maison, il fit passer l'édit de la main-levée. Si M. de la Force obéissait, il devait être déconsidéré dans le parti réformé; si au contraire il résistait aux volontés du roi, il ne manquerait pas d'attirer sur lui les rigueurs de Louis XIII, qui ne pourrait conserver auprès de sa personne le fils d'un sujet rebelle.

Ainsi la mort du maréchal d'Ancre et la disgrâce du parti italien, qui d'abord avaient semblé favorables aux réformés et à la maison de la Force, devinrent pour eux la source de calamités nouvelles.

Si les parlements de Bordeaux et de Toulouse s'empressèrent d'enregistrer l'édit de la main-levée, une opposition très-vive se manifesta aux états du Béarn et au parlement de Navarre; la Force ne put y faire vérifier l'édit, ses ennemis jouant un double rôle, le contrecarraient à Pau et l'accusaient à Paris de mauvais vouloir. Le fait est que son seul désir eût été d'amener une transaction entre les opinions extrêmes.

Le roi, mécontent de n'être point obéi, disgracie tous les enfants de M. de la Force et les renvoie à leur père.

Les réformés tinrent à Orthez une assemblée et se déclarèrent en permanence; le parlement

de Navarre, repoussant les lettres de jussion du roi, rendit contre la vérification un arrêt qui fut signé par la Force. Il fallait sortir de ces difficultés, la royauté ne pouvait rester en échec ; Rohan lui-même inclinait à un arrangement qui eût tout terminé ; la Force l'appelait également de ses vœux et en préparait les voies. Mais le feu de la discorde était attisé des deux côtés ; d'abord par les assemblées protestantes, toujours portées à empiéter sur les droits de la couronne, puis par le parti catholique et par les partisans de la doctrine du pouvoir absolu qui commençait à prendre faveur. Villeroy et Jeannin, ces deux anciens Ligueurs, assistés de du Vair, garde des sceaux et évêque de Lisieux, tout en servant la cause du catholicisme, désiraient aussi relever l'autorité royale et retirer à la faveur d'un conflit les concessions de Henri IV ; il s'agissait encore moins pour eux de violenter les consciences que de détruire des libertés incompatibles avec la monarchie, que d'abolir des priviléges exorbitants, que de remettre des garnisons royales dans les places de sûreté ou d'en raser les fortifications ; mais pour arriver à ce but, ils faisaient vibrer le sentiment religieux si puissant sur l'esprit d'un prince, fils d'une Médicis, si énergique dans une noblesse

qui se ressentait encore des passions de la Ligue. Quant à Louis XIII, il confondait tellement sa religion avec sa couronne, qu'il cherchait à justifier les mesures qu'il prenait comme roi par le témoignage de sa conscience de catholique. On peut en juger par ces deux fragments extraits des lettres qu'il écrivait à M. de la Force.

« J'ai appris par celle que vous avez écrite au » sieur de Loménie que les esprits sont aucunement aigris et alarmés, j'entends ceux de mes » sujets faisant profession de la Religion prétendue Réformée, ou pour mieux dire de ce qu'ils » continuent à témoigner du mécontentement de » ce que j'ai *justement et saintement* ordonné en » faveur des Évêques et autres ecclésiastiques » de ma Souveraineté de Béarn. » (19 février 1618.)

« Je n'oublierois à mettre l'estime que cette » affaire m'a fait recevoir parmi les Catholiques, » qui, ne pouvant se contenter de m'en louer, » sont conviés à dire que *c'est une sainte inspiration qui ne peut procéder que de celui qui tient en* » *ses mains les cœurs des Rois.* » (2 avril 1618.)

Les troubles qui suivirent l'évasion de la reine-mère donnèrent quelque relâche au Béarn, et suspendirent les rigueurs dont le pays était me-

dait qu'on lui remît deux petits canons que la Force avait fait jadis transporter de Navarreins au château de Pau, plutôt comme ornement et objet de parade que comme moyen de défense; Poyanne ajoutait que si on ne les lui livrait point, il viendrait les prendre. Ces canons devinrent le sujet d'une correspondance fort animée entre le Roi, Luynes et la Force. Ce dernier se regardait comme déshonoré s'il était obligé de céder ; il suppliait qu'on lui retirât sa charge ou qu'on lui permît de l'exercer librement. Résolu de pourvoir à sa propre sûreté, il lève enfin des troupes et met garnison dans quelques places.

Cependant les changements violemment opérés en Béarn avaient ému les protestants de France; une assemblée générale est convoquée à la Rochelle sans autorisation du roi. Pour justifier l'irrégularité d'une pareille mesure, les réformés alléguaient une déclaration donnée à Loudun de la part de sa majesté, par le prince de Condé et Luynes; elle portait que si les promesses faites n'étaient point exécutées dans le délai de six mois, les députés des églises pourraient se réunir de nouveau.

Des remontrances furent adressées de la Rochelle; le Roi, les considérant comme émanées

d'une réunion illicite, ne voulut point les recevoir. L'assemblée eut recours à MM. de Bouillon et de la Force, et les fit prier d'écrire au Roi en faveur de leurs coreligionnaires.

Après avoir chaleureusement plaidé leur cause, M. de la Force terminait ainsi sa lettre :

« Ce qui me porte, Sire, à cet excès non ac- » coutumé de paroles, ce qui oblige vos pauvres » sujets de la Religion de redoubler leurs très- » humbles instances et supplications, ce qui nous » tient aux uns et aux autres en perplexité, » c'est la crainte que nous avons que ce rebut » (le refus d'entendre les remontrances) soit » l'avant-coureur d'une totale disgrâce, et cette » disgrâce, la cause de notre finale destruction ; » et ce d'autant plus que ces appréhensions sont » fortifiées par les menaces de ceux qui peut-être » désireroient ensevelir l'État dans la ruine de nos » Églises, et par les discours ordinaires des Ca- » tholiques romains qui publient haut et clair que » votre Majesté desseigne une guerre contre ceux » de la Religion, résolue de les exterminer sans » compassion ; et bien que nous estimons que » votre Majesté a trop de prudence pour vouloir » mettre son Royaume en si éminent péril, la » fidélité de ses sujets au décri, son autorité au

» rabais, les mauvaises intentions de plusieurs » en montre et les maximes de Henri le Grand » en oubli, et trop d'humanité encore pour vou- » loir convertir vos villes en cimetières, votre » France en un désert, finalement trop de justice » pour vouloir épandre le sang de tant de gens » de bien qui l'ont si courageusement prodigué » pour en arroser les fleurs de lys. Pardonnez, » Sire, au zèle d'un vrai Chrétien et à la franchise » d'un vrai François, si j'entreprends de supplier » votre Majesté de vouloir ouïr et répondre favo- » rablement aux très-humbles remontrances de » ses loyaux et fidèles sujets, sans s'arrêter au » défaut de formalités. » (13 février 1621.)

Mais Luynes, qui gouvernait le roi, avait ré- solu de pousser à bout M. de la Force, afin de le perdre plus sûrement. Pour toute réponse à ses plaintes sur les empiétements de Poyanne, Louis XIII lui ordonne de désarmer. « C'étoit, » dit la Force, demeurer tout à nu et à la merci » de Poyanne. » Cependant, comme ce dernier, avec les troupes qu'on lui avait laissées et l'appui que la cour lui prêtait, ne pouvait parvenir à dé- posséder la Force de son gouvernement, cette commission est donnée à d'Épernon. A la tête d'une petite armée, il se dirige sur le Béarn. La

Force lui députe le baron d'Arros, et le prie de surseoir à cette exécution jusqu'à ce qu'il ait reçu la réponse du roi aux lettres que lui portait ce même gentilhomme. D'Épernon y consent; mais au lieu de s'arrêter, il accélère sa marche. La Force, joué par le vieux courtisan et pris au dépourvu, se voit obligé d'abandonner précipitamment le Béarn, que d'Épernon occupe sans coup férir. L'assemblée de la Rochelle, depuis sa réunion, n'avait cessé de tenter la voie des négociations; mais Lesdiguières, chargé par le roi de traiter avec elle, aspirait à l'épée de connétable, et déjà il avait promis de se faire catholique. Intéressé à complaire à la cour, il ne pouvait prendre le rôle de médiateur sans devenir suspect à ses coreligionnaires, dont il avait déserté la cause. Le vicomte de Favas, l'un des députés généraux, se trouvait auprès du roi l'organe avoué de l'assemblée; mais cet homme ardent et vaniteux cherchait à tirer parti de sa situation, et exigeait avec arrogance au delà de ce qu'il devait prétendre, afin de se mettre à un plus haut prix. Ainsi donc les défiances des réformés contre Lesdiguières et les demandes exagérées de Favas, jetèrent bientôt de l'aigreur dans les conférences, et portèrent aux extrémités les esprits, qui, de

part et d'autre, n'y étaient que trop disposés.

Indépendamment des circonstances particulières qui contribuaient à empêcher un rapprochement, d'autres causes plus générales s'y opposaient encore; l'assemblée même, avant sa réunion, avait été frappée de nullité par le roi, et ses membres déclarés criminels de lèse-majesté. Les parlements se mirent à instrumenter dans ce sens. Le marquis de Châteauneuf, neveu de M. de la Force, fut condamné dès le mois de mars, par le parlement de Bordeaux, à avoir la tête tranchée, et la confiscation de ses biens prononcée. L'assemblée pouvait-elle être prévenue favorablement à l'égard d'un gouvernement qui sévissait ainsi contre les plus éminents de ses membres? De plus, la seule base que la cour admettait pour traiter, c'était de commencer par demander pardon, puis de se séparer immédiatement. Il y a peu de corps délibérants, peu de corps politiques qui veuillent consentir à un suicide, même lorsque le parti qu'ils représentent aurait beaucoup à y gagner, et c'est ce qui alors paraissait fort douteux.

La cause principale de la guerre doit être attribuée aussi à la composition de l'assemblée. Indépendamment des députés ecclésiastiques, de la no-

blesse et du tiers-état, nommés par les provinces, les grands seigneurs de la religion avaient droit de séance aux assemblées générales des réformés, et même ils y exerçaient une influence prépondérante; aucun d'eux ne vint à celle de la Rochelle, soit à cause des défenses du roi, soit parce qu'ils étaient généralement peu portés à la guerre, et qu'espérant que tout s'arrangerait avec la cour, ils craignaient de se compromettre. Quelques-uns seulement, tels que Rohan, la Force et Bouillon, se firent représenter par des gentilshommes, mais c'était presque abdiquer leur autorité que de déléguer leurs pouvoirs à des personnages du second ordre.

L'assemblée livrée à elle-même, les députés des églises et du tiers-état y dominèrent; une majorité plébéienne lui imprima cette tendance démocratique que l'on reconnaît dans le règlement qu'elle publia le 10 mai 1621, et sur lequel nous reviendrons plus tard.

Si l'absence des grands du parti contribua à donner aux délibérations un caractère plus audacieux; si, au lieu d'être dirigée par des hommes pratiques, l'assemblée elle-même, sous l'influence d'un esprit clérical et bourgeois, cédant au mouvement des masses, entraîna ensuite par son

exemple ceux qui adhérèrent à ses volontés, cet avantage fut compensé par de grands inconvénients : la puissance d'exécution ne fut pas égale à l'énergie des résolutions ; ceux qui étaient chargés d'agir n'ayant point délibéré, les uns, et ce fut le plus grand nombre, déclinèrent cette responsabilité, et les autres qui obéirent, ne le firent point avec la vigueur de ceux qui auraient décidé dans leur propre cause.

On a beaucoup reproché à la Force d'avoir excité l'assemblée à la guerre ; Rohan le dit dans ses Mémoires, la plupart des historiens l'ont répété après lui. Tout ce qui nous reste des correspondances de la Force dément cette assertion ; tout ce qu'il écrit dans l'épanchement de l'amitié, toutes les démarches qu'il fait auprès du roi, auprès du chancelier, auprès de Luynes et de Lesdiguières, respirent un esprit de paix et de conciliation. Il ne tend qu'à trouver des voies de rapprochement ; sa longanimité et sa soumission au roi sont véritablement exemplaires ; blessé sans cesse par de nouveaux outrages, humilié dans le sentiment de sa dignité et de son honneur, il se borne à s'écrier : « Je voudrois que le » poignard de Ravaillac eût percé mon cœur et » avoir suivi mon excellent maître ! » Si l'on s'é-

tait borné à dire que le bouleversement du Béarn par Louis XIII avait été cause de la réunion de l'assemblée de la Rochelle en 1620, et que l'expédition de d'Epernon, en avril 1621, fut le signal de la guerre, on aurait proclamé une vérité incontestable; mais on a confondu la Force avec sa situation, l'homme avec le pays. Les violences opérées dans le Béarn allumèrent l'incendie; mais il ne faut pas perdre de vue que de ces violences, la Force devint la victime et ne fut pas l'auteur.

En même temps que d'Epernon partait de Bordeaux, le roi marchait contre les protestants avec une armée, le temple de Tours avait été brûlé par la populace, on se battait déjà en Vivarais; puisque les réformés n'avaient point pris le parti de se soumettre, il fallait qu'ils songeassent à se défendre.

L'assemblée publia à la fois un manifeste et un règlement en quarante-sept articles; c'était une justification de la guerre et les moyens de la faire. Quand on veut braver l'autorité souveraine, il faut être conséquent et opposer puissance à puissance, gouvernement à gouvernement, armée à armée. Le règlement de la Rochelle est donc l'organisation complète d'un parti qui veut se maintenir par lui-même. On a fortement incri-

miné ce règlement, on lui a reproché son caractère démocratique, à tort selon moi, car pouvait-il en être autrement? Un parti qui se soulève contre l'autorité du prince sans nommer un autre roi, un parti souverainement régi par une assemblée politique élue librement par une majorité plébéienne, est et doit être essentiellement démocratique. Quelques historiens ont été plus loin; ils ont dit que Louis XIII avait fait la guerre pour étouffer à sa naissance cette république à la hollandaise qui essayait de se cantonner en France, et qu'en cela il avait agi très-sagement. Il n'y a qu'un mot à répondre : cette prétendue constitution républicaine n'a été promulguée qu'après la guerre décidée; l'épée était tirée, il n'y avait plus à marchander. Le règlement général fut donc rédigé à cause de la guerre et pour la guerre; mais la guerre n'a point été faite à cause du règlement, bien que plus tard on ait voulu justifier Louis XIII, en s'attachant à faire ressortir ce que pouvait avoir d'exorbitant, si l'on considère l'esprit de cette époque, l'ensemble des mesures arrêtées à la Rochelle.

L'assemblée de la Rochelle, passionnée comme tous les partis politiques, imprudente comme la plupart des corps délibérants, s'abusa étrange-

ment et sur la situation intérieure de la France et sur l'état des affaires en Europe, elle paya ses illusions par de cruels mécomptes.

Au dehors elle s'attendait à une conflagration générale. Elle se voyait appuyée en Allemagne par l'épée de Mansfeld et par la ligue protestante; la trêve entre l'Espagne et les états de Hollande était au moment d'expirer, le roi Jacques devait soutenir les réformés en France pour s'affermir en Angleterre, la Valteline allait donner des embarras à Louis XIII.

Aucune de ces prévisions ne se réalise; la trêve de Hollande est renouvelée, Mansfeld battu se sauve de la Bohême, et la ligue protestante se dissout; Jacques Ier défend à ses sujets de secourir les protestants rebelles; enfin Bassompierre signe à Madrid un traité qui semble donner à la France une entière satisfaction pour la Valteline.

D'autres espérances s'étaient portées tantôt sur la reine-mère, tantôt sur quelques-uns des princes et seigneurs catholiques mécontents, qui s'étaient joints aux réformés, pour faire, comme l'on disait alors, leur condition meilleure, et qui étaient intéressés à maintenir le parti des religionnaires pour résister à l'omnipotence royale. Ces espérances furent autant de déceptions.

Examinons maintenant la situation des protestants en France :

Unanime dans ses résolutions, l'assemblée s'imaginait que tous les réformés du royaume se lèveraient à sa voix ; elle croyait dominer dans les provinces de même que dans la salle de ses séances ou dans la ville de la Rochelle.

Divisant les régions protestantes en huit cercles, y compris le Béarn, elle avait nommé un général pour chaque cercle, et un commandant général ; mais Bouillon, auquel ce dernier titre avait été déféré, en déclina la responsabilité. Sous le masque d'une neutralité apparente, il servit les intérêts de la cour, laissa désarmer le cercle qui lui était plus spécialement attribué, et paralysa le zèle des protestants dans sa vicomté de Turenne.

Lesdiguières, la Trémouille, neveu de Bouillon, et Châtillon, petit-fils de Coligni, qui étaient aussi chacun général d'un cercle, désertèrent leur parti et livrèrent au roi leurs places et leurs provinces.

Le Béarn, jusqu'alors si remuant, se calma tout à coup ; maîtrisé par de fortes garnisons, il ne prit aucune part à la guerre entreprise à cause de lui, et il étonna par sa soumission ceux que

par sa résistance il avait entraînés dans cette lutte; à peine le marquis de la Force, général de ce cercle, put-il en tirer quelques volontaires pour servir au dehors.

Ainsi des huit généraux nommés par l'assemblée, quatre seulement, savoir : Rohan et la Force, Soubise et le marquis de la Force, combattirent pour la cause des réformés. Mais de tous les seigneurs de la religion qui n'avaient point reçu de commandement de l'assemblée, les uns tels que Castelnau de Chalosse, Brassac, Montgommery et beaucoup d'autres, embrassèrent le parti du roi; les autres, tels que Sully, du Plessis-Mornay et Parabère, s'abstinrent de toute participation à la résistance, et ouvrirent aux troupes royales les portes des villes qu'ils possédaient ou qui leur avaient été confiées comme places de sûreté.

Le Vivarais avait été promptement soumis par Montmorency. Après l'occupation de Saumur, Saint-Jean d'Angély pouvait seul arrêter la marche du roi. Hautefontaine, brave officier qui avait la confiance des habitants et des soldats, est tué aux premières attaques. Soubise se laisse intimider; le vingt-troisième jour du siége, il se rend à discrétion, demande pardon à genoux au

roi, et sort avec deux mille hommes d'excellentes troupes; sous un chef plus ferme et plus expérimenté, elles eussent longtemps encore défié les attaques des assiégeants.

Saint-Jean d'Angély pris, et Pons rendu à la première sommation par le marquis de Châteauneuf, le roi s'avance en Guyenne sans rencontrer d'obstacles.

La Force, après sa sortie du Béarn, chargé par l'assemblée du commandement de cette province, n'avait rien négligé pour organiser sa défense, et sans doute que si tous les réformés eussent secondé ses efforts, Louis XIII en serait difficilement venu à bout; mais la défection de Boisse-Pardaillan découragea les plus résolus; piqué de ce qu'on ne lui avait offert que la lieutenance générale, il entraîna à la soumission ceux qu'il aurait voulu commander dans la révolte. Vainement la Force épuise-t-il toutes ses ressources pour mettre en état de défense Bergerac dont le marquis de Castelnaut, son fils, était gouverneur, trahi par Panissault qu'il avait choisi pour maréchal de camp, et par tous ceux que Pardaillan avait corrompus, il est obligé de se retirer à l'approche du roi que les habitants appelaient dans leurs murs.

De toutes les places de la Basse-Guyenne, Clairac et Nérac soutinrent seules un siége ; le marquis de Montpouillan, fils de la Force, s'était jeté dans cette dernière ville ; Mayenne l'attaqua ; la Force, pour le contraindre à lever le siége, s'empare de Caumont, berceau de sa famille et l'une des meilleures places de la province ; mais le feu mis aux poudres, et le château tenant toujours pour le roi, il se voit forcé de l'évacuer. Montpouillan, après une vigoureuse résistance, ne pouvant plus être secouru, sort de Nérac avec tous les honneurs de la guerre.

La Force se trouve dans une cruelle perplexité ; chassé de Bergerac avec toute sa famille, à peine obtient-il un asile quelque part, que les habitants, gagnés par les pratiques de Boisse-Pardaillan et par les agents du roi, le prient poliment de vouloir bien les quitter ; réduit au désespoir, il eût désiré se faire assiéger dans quelque bicoque, et y mourir les armes à la main ; c'est ainsi que de proche en proche et non sans courir les plus grands dangers, il arrive jusqu'à Montauban ; obligé de s'y introduire sans se faire annoncer, car peut-être lui en eût-on interdit l'entrée, l'accueil des consuls fut si froid, qu'il en augura mal. Sa présence semblait porter malheur

à tous ceux qu'il visitait. A la nouvelle de son arrivée, une émeute gronda sous ses fenêtres, des imprécations se faisaient entendre contre celui qui avait abandonné le Béarn, abandonné la Guyenne, et qui sans doute venait livrer Montauban ; il était question de le poignarder et de le précipiter dans le Tarn. On eut de la peine à calmer ce peuple exaspéré et fanatique dont la Force était destiné à devenir bientôt et l'idole et le sauveur. Cependant des esprits moins prévenus, des pasteurs influents entrèrent en conférence avec lui. Ils entendirent ses raisons et les apprécièrent. Le caractère conciliant de la Force lui gagna tous ceux qui l'approchaient. Sans montrer aucune prétention, et laissant l'autorité nominale au comte d'Orval, son gendre, gouverneur de Montauban, il disposa de fait de tout le pouvoir, et pendant le siége rien ne se résolut que par ses conseils, rien ne s'exécuta que par ses ordres.

Le marquis de Castelnaut et le baron d'Eymet, ses fils, qui l'avaient accompagné, contribuèrent puissamment à la défense. Castelnaut choisit le commandement du quartier le plus faible, attaqué par le roi. Il sut le rendre en peu de temps tellement formidable qu'il y brava les efforts des

assiégeants. Un grand nombre d'officiers protestants qui déjà avaient combattu en Basse-Guyenne sous les ordres de la Force, vinrent le rejoindre à Montauban ; ce furent ceux qui se distinguèrent davantage, car c'était pour la plupart des hommes braves et expérimentés au fait de la guerre.

Louis XIII, avec toute son armée, avec tous les princes, avec le connétable et les maréchaux de France qui l'accompagnaient, avec une artillerie nombreuse et bien approvisionnée, se consume pendant plus de trois mois en vains efforts pour prendre Montauban, défendu par la Force, son gendre, ses deux fils et quelques milliers de protestants. Celui qui disposait de tous les soldats et de tous les trésors de la France, ne put s'emparer d'une place mal fortifiée au prix de tant de sang qui y fut versé, et celui qui n'implorait qu'une bicoque pour s'y faire tuer, eut cette insigne gloire de faire reculer un monarque irrité, qui ordonnait de faire pendre les habitants des villes qui avaient osé attendre sa présence avant de se soumettre. Le connétable de Luynes, qui, comme le dit Rohan, quoiqu'il fût son allié, *étoit parti de si bas lieu*, Luynes, qui avait poussé l'ingratitude jusqu'à poursuivre à outrance M. de la Force, son bienfaiteur, mourut

peu de temps après la levée du siége; le chagrin d'avoir échoué dans cette entreprise s'aggrava encore de l'humiliation qu'il ressentit en apprenant la défaite de sa compagnie de gendarmes, surprise et enlevée par le marquis de la Force à peu de distance du quartier du roi.

Le duc de Mayenne qui un an auparavant faisait une si singulière figure en Béarn, menacé avec la Force d'une commune disgrâce, avait été tué devant Montauban par le marquis de Castelnaut. Ce dernier l'avoue lui-même dans ses Mémoires que nous publions comme le complément de ceux du maréchal; car s'étant restreint à la relation de cette guerre, il en décrit toutes les particularités avec cette franchise de coloris, avec cette fidélité locale qui seules peuvent appartenir à celui qui a participé aux événements qu'il raconte. L'échec de l'armée royale releva les espérances des réformés. Les marquises de la Force et de Castelnaut qui, pendant le siége, vivaient retirées dans leurs terres en Basse-Guyenne, voyant le mécontentement que l'inexécution des promesses du roi suscitait dans les esprits, ne laissent point échapper l'occasion de servir leur cause. Confiantes dans l'ascendant irrésistible que donnent le courage et la beauté, ces dames

bravent tous les obstacles pour se rendre aux réunions secrètes des protestants ; leur présence enflamme le zèle des plus timides. Personne ne songe à éviter les dangers auxquels deux jeunes femmes se dévouent avec tant de résolution « pour la plus grande gloire de Dieu et de son Eglise. » Cet exemple trouve bientôt des imitateurs ; les marquis de Théobon et de Mirambeau, gendre et fils de Boisse-Pardaillan qui avait procuré au roi la soumission de cette province, arborent les premiers l'étendard de la révolte ; on appelle de la Rochelle les marquis de la Force et de Montpouillan ; la Force et Castelnaut arrivent de Montauban à travers les postes occupés par les troupes royales. La guerre recommence dans ces mêmes lieux où jadis la Force avait combattu la Ligue avec succès. Pendant six mois il y soutint les efforts du duc d'Elbeuf et du maréchal de Thémines qui commandaient les armées du roi ; tout ce qu'un capitaine expérimenté peut faire pour suppléer au nombre par la rapidité de ses mouvements et la vivacité de ses attaques, tout ce qu'un homme de cœur peut entreprendre pour une cause désespérée, la Force le tenta quelquefois avec bonheur, toujours avec un courage patient et inébranlable. Il contraignit le duc

d'Elbeuf à lever le siége du château de la Force, magnifique habitation que Henri IV l'avait aidé à construire de ses propres deniers et que Louis XIII voulait faire raser, comme il fit plus tard du château de Caumont. Mais de toutes les armes employées contre les protestants, la plus efficace fut la corruption. Le roi gagnait moins de terrain par la supériorité numérique de ses troupes que par ses faveurs et ses trésors. Abandonné successivement de tous ceux qui l'avaient soutenu, la Force était vaincu non par la valeur de ses ennemis, mais par la défection de ses amis, qui, au milieu de la lutte, le livraient sans défense à ses adversaires. Deux fois il risque un combat décisif pour secourir Montpouillan assiégé dans Tonneins, deux fois la trahison trompe ses efforts et son courage. Cet épisode est le sujet d'une narration touchante. Le dévouement du père ne peut sauver le fils. Montpouillan, digne d'un meilleur sort, meurt héroïquement, emportant avec lui les regrets et l'admiration de toute la cour. La Force, avec une poignée de soldats, réduit à s'enfermer dans Sainte-Foi, était décidé à s'ensevelir sous ses ruines; le roi, qui n'était plus excité par la haine des Luynes contre la maison de la Force, affligé de la mort de Mont-

pouillan qu'il avait aimé si particulièrement, frappé d'ailleurs de tant de détermination et pressentant peut-être jusqu'à quel point il importait aux intérêts de la France et à l'honneur de sa couronne de conserver un homme de guerre aussi éminent, chargea M. de la Ville-aux-Clercs, fils de Loménie ancien ami de la Force, de traiter avec lui. Les Mémoires de la Ville-aux-Clercs, plus connu sous le nom du comte de Brienne, offrent les détails de cette négociation ; ils s'accordent parfaitement avec le récit que nous publions. M. de la Force ne voulut rien stipuler ni pour lui ni pour sa maison ; mais il traita seulement pour la ville de Sainte-Foi et pour toute la Basse-Guyenne que l'assemblée de la Rochelle lui avait confiée. Il obtint en faveur des protestants de cette province des garanties plus avantageuses que celles qui furent accordées lors de la paix générale conclue plusieurs mois après à Montpellier.

Le roi reçu dans Sainte-Foi, M. de la Force se tenait à l'écart ; le prince de Condé le prit par le poing et le poussa devant Louis XIII, qui, le complimentant sur sa valeur, lui fit prêter le serment de maréchal et lui donna deux cent mille écus de récompense.

Schomberg, voyant M. de la Force, s'écria: « Sire, votre Noblesse est couverte de clinquant, » mais monsieur de la Force est tout couvert » d'honneur! »

On a beaucoup reproché à M. de la Force d'avoir reçu du roi cette récompense qui, au premier aspect et eu égard à cette époque, semble fort considérable; mais elle n'était qu'un acte de justice si l'on considère que le bâton de maréchal lui avait été promis par Henri IV, et que cette somme de deux cent mille écus n'était qu'un dédommagement de la valeur des charges de gouverneur de Béarn et de capitaine des gardes du corps, de celle de gouverneur de Bergerac qu'avait Castelnaut, enfin de toutes les autres dont M. de la Force et ses enfants avaient été dépouillés. Ces charges constituaient à cette époque de véritables propriétés aussi inviolables que toute autre nature de possession; elles s'acquéraient et se vendaient de la même manière à prix d'argent. Si le roi, par un coup d'autorité, en disposait sans le consentement du titulaire, il lui accordait une indemnité que l'on appelait alors récompense, c'est-à-dire compensation.

C'est ainsi que lorsqu'en 1620 M. d'Aubeterre remit au roi le gouvernement de Blaye, il reçut

et le bâton de maréchal et cent mille écus de récompense.

Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples; rien n'était donc plus légitime selon les idées du temps que ces sortes d'indemnités, et si l'on songe que la Force après s'être montré fort exigeant pour assurer le sort de ses coreligionnaires, se livra lui et sa famille sans condition, il semble bien naturel qu'il ait accepté ce que le roi lui accordait spontanément, et ce qu'il considérait comme lui étant dû à si juste titre.

Un reproche encore moins fondé a été adressé par quelques historiens à M. de la Force; on l'a accusé d'avoir abandonné la cause de sa religion, tandis que c'est lui qui fut abandonné ou trahi par presque toute la noblesse protestante. Le comte d'Orval, gendre de la Force, influencé par le duc de Sully, son père, refusa de le secourir. Rohan lui-même, malgré ses instances réitérées, ne tenta rien pour le défendre. La Force, après avoir épuisé toutes ses ressources, ne songeait pas même à traiter; s'il accueillit les ouvertures qu'on lui fit de la part du roi, ce fut uniquement pour sauver ceux qu'il avait entraînés dans la rébellion et qui se voyaient réduits à la dernière extrémité. Des écrivains protestants ont été

jusqu'à dire qu'il consentit à s'accommoder dès qu'il y trouva son avantage, comme s'il n'eût point été en meilleure situation alors que, maître de Montauban, Louis XIII lui faisait offrir carte blanche pour lui et pour Castelnaut; cependant à cette époque, il se montra plus difficile que Rohan. Le comte de Brienne rend justice à son caractère, car il affirme dans ses Mémoires, que bien que la cour, pendant le siége de Montauban, se flattât de gagner la Force, il ne partagea jamais cette opinion, convaincu, ainsi que l'expérience le prouva, que l'attachement qu'il portait à sa religion lui ferait repousser tout ce qu'on pourrait lui offrir.

Pour peu qu'on examine la conduite des grands du parti protestant à cette époque, combien la Force ne se montre-t-il pas et plus désintéressé et plus zélé pour la cause de sa religion!

Rohan, qui fit la paix trois mois plus tard, reçoit huit cent mille livres et la continuation de ses pensions; Châtillon livre Aigues-Mortes au roi sans coup férir, pour le bâton de maréchal et une forte somme d'argent; Bouillon fait payer bien cher sa neutralité; la Trémouille, son neveu, remet au roi toutes les places qui lui étaient confiées; Sully se déclare pour le roi, par la crainte de perdre ses trésors; du Plessis-Mornay se laisse surprendre

dans Saumur; cet acte de faiblesse et de crédulité empoisonne ses derniers jours. Lesdiguières, qui ne se battit jamais plus mal que contre ses coreligionnaires, obtient l'épée de connétable au prix de sa conversion. Et quant à la foule des autres seigneurs protestants, la plupart embrassèrent dès le commencement le parti du roi, ou s'y rallièrent plus tard par la défection. Et cependant l'histoire les traite plus favorablement que M. de la Force. Je me suis souvent demandé pourquoi cette indulgence et pourquoi cette sévérité? j'en ai trouvé deux causes: d'abord c'est que Sully, Rohan et du Plessis-Mornay ont laissé des Mémoires; dans tous les événements auxquels ils avaient pris part, ils ont cherché à s'attribuer plus de mérite qu'à leurs émules ou à leurs compétiteurs. Dépréciant leurs adversaires et mettant en relief leurs propres actions, ils ont eu peu de souci de celles des autres. Il en a été de même pour Lesdiguières et Bouillon: d'anciens serviteurs ou des écrivains gagés par leur famille ont composé de volumineuses apologies en leur honneur. La maison de la Force seule n'a rien publié; les faits qui concernaient le maréchal et ses enfants ont été acceptés sur la parole d'autrui par les historiens qui, puisant leurs documents

dans ces témoignages divers, n'ont point trouvé de témoignages contradictoires dans les Mémoires de la Force inédits jusqu'à ce jour. Les réfugiés protestants ont calomnié dans le maréchal le fidèle serviteur de Louis XIII et de Richelieu; les auteurs catholiques ont cherché à amoindrir la renommée du huguenot obstiné, mort dans l'impénitence finale.

L'autre cause plus générale de l'oubli dans lequel est resté M. de la Force, c'est que l'histoire du protestantisme en France, dont la guerre de 1621 est un des épisodes le plus digne d'être étudié, est entièrement à refaire: non-seulement elle a été représentée d'une manière incomplète, mais on l'a altérée et travestie à dessein; on n'a tenu aucun compte ni de l'esprit provincial, ni du rôle que la bougeoisie a joué, ni des questions politiques souvent confondues avec les questions religieuses. On a tout rapporté au dénouement qui tourna contre les protestants, on a tout jugé au point de vue de la cour, qui triompha dans cette sanglante lutte. Dupleix, historiographe de la couronne, était chargé de traduire en mensonges officiels les faits contemporains, et Richelieu revoyait les épreuves de son livre. Le besoin d'unité territoriale et monarchique qui se

faisait sentir, dégénérait en apologie de l'absolutisme ; au lieu de se borner à approuver Louis XIII d'avoir aboli peut-être injustement, mais à coup sûr très-habilement, le pouvoir politique des réformés, on le glorifiait d'avoir abattu l'hérésie : Fraville, *le fidèle historien des affaires de France*, compare, en 1623, les rois à « des déités ou à de » vives images de la Divinité, portant sur leur » visage les rayons de cette lumière qui éclaire » nos âmes au vrai chemin du salut. » Ailleurs il dit « qu'un souverain ne doit point traiter » avec ses sujets, mais leur commander, en sorte » que S. M. n'est obligée à la rigueur par au- » cune loi, puisqu'elle les établit et les rompt » quand il lui plaît. »

Telle était l'idée qu'on se faisait de la fidélité au roi, que les services d'un spadassin ou d'un suppôt de la justice, étaient récompensés par les plus hautes charges de l'état. Vitry fut nommé maréchal de France pour avoir assassiné Concini, Thémines et Praslin pour l'arrestation du prince de Condé. Il y avait bien loin de là au gouvernement de Henri IV, à cet esprit d'équité, à ce respect des droits et des personnes que le bon roi témoignait à toutes les classes de la société, au manant comme au bourgeois, au

gentilhomme comme au prince du sang, au protestant comme au catholique. Cependant, malgré ces énormités, le temps marchait et le progrès avec lui. La guerre de 1621 produisit des résultats immenses; les événements entraînèrent fatalement Louis XIII dans la voie qu'il suivit; la facilité qu'il avait rencontrée à soumettre le Béarn le décida à retirer aux protestants une partie des concessions de Henri IV, c'est-à-dire les assemblées mixtes et les places de sûreté. La mort politique du parti réformé termina cette lutte, que Richelieu, par la prise de la Rochelle, sut faire tourner au profit de la royauté et à la grandeur de la France. La question religieuse demeura entière; mais les prémisses étaient posées, et soixante ans plus tard, des conséquences aussi funestes qu'impolitiques, mais trop rigoureusement logiques, en découlèrent par la révocation de ce qui restait encore de l'édit de Nantes.

Luynes mort, Louis XIII avait essayé de gouverner par lui-même : le poids des affaires accablait sa faiblesse; les ministres s'emparèrent du pouvoir; la domination des coteries et une sorte d'oligarchie intrigante succédèrent au règne du favoritisme. Cet état de choses se prolongea deux

ans; les finances étaient dilapidées, l'autorité énervée au dedans, le gouvernement déconsidéré au dehors. L'avénement de Richelieu marqua une ère nouvelle. Par la chute du parti huguenot et par l'abaissement des grands, il releva le pouvoir royal, et employa contre l'étranger toutes les forces vives de la France, qui se consumaient dans des luttes intestines. Il réalisa le vaste projet de Henri IV par l'humiliation de la maison d'Autriche; mais en faisant passer le niveau sur toutes les sommités sociales, en abolissant les priviléges, en rasant les donjons de la féodalité, en démantelant les citadelles des réformés, il préparait des dangers pour l'avenir de la monarchie; car l'ériger à la hauteur du despotisme, c'était l'isoler en même temps de ses appuis naturels et l'exposer seule aux orages des révolutions.

Après le traité de Montpellier, le maréchal de la Force n'avait pu rester en Guyenne; dénoncé tous les jours par les catholiques, auxquels sa présence portait ombrage, il se retira dans une terre qu'il possédait en Normandie. Il y attendit paisiblement que le temps des réactions fût passé. Bien loin de se sentir disposé à se rejeter dans les troubles de la religion, il se félicitait d'être

sorti de toutes ses misères. « Il avoit vu, disait-il,
» tant d'impiétés en cette guerre, qu'il ne croyoit
» point que Dieu pût y être servi, et qu'il aime-
» roit mieux endurer le fagot que de consentir à
» une vie si éloignée du devoir de Chrétien. »

Le maréchal allait de temps en temps à la cour; le roi et le cardinal lui faisaient toujours bon accueil. Au commencement de 1625, ils le prièrent, ainsi que le duc de la Trémouille, d'intervenir auprès des protestants, qui réclamaient l'exécution des conditions de la paix. On appela à Paris les députés généraux des églises et ceux de la Rochelle; les conférences se tinrent à l'hôtel de la Force.

L'intervention du maréchal fut toute conciliatrice; il représenta à ses coreligionnaires que les dispositions de la cour n'étaient point en leur faveur; mais il les engagea à prendre patience, leur donnant à entendre que les troubles qui se préparaient au dehors du royaume affermiraient la tranquillité intérieure. Il voulait parler des difficultés survenues avec l'Espagne au sujet de la Valteline; déjà, en 1622, elles avaient forcé Louis XIII à signer le traité de Montpellier; mais Richelieu, décidé à enlever de vive force à Philippe IV la possession des passages qui le

rendaient maître de l'Italie, en assurant la libre communication du duché de Milan avec ses provinces de Flandre et avec les états héréditaires d'Autriche, Richelieu, dis-je, se crut assez fort pour ne faire aucune concession, et tandis qu'il résistait aux volontés du pape, il jugea qu'il était d'une habile politique de refuser aux réformés ce qu'à la vérité le roi leur avait accordé par un article formel, mais ce que lui ministre n'eût jamais concédé.

L'Espagne, alarmée des mouvements des troupes françaises dans les Grisons, préparait sur nos frontières du nord une diversion puissante; une expédition formidable se réunissait à Dunkerque; elle semblait menacer Calais. Le marquis de Spinola la commandait; il s'était vanté de faire plus de progrès en France en six mois qu'il n'en aurait fait en Hollande en dix ans. Spinola passait pour le général de cette époque le plus habile aux siéges. Richelieu envoya le maréchal de la Force en Picardie; à celui qui avait su prendre Ostende, la meilleure place de Flandre, le roi opposa celui qui avait su défendre Montauban contre lui-même.

Le marquis de la Force, nommé maréchal de camp de l'armée de son père, seconda ses efforts;

tous deux déployèrent une activité prodigieuse. La frontière se trouvait dans le plus grand dénûment; Calais n'avait pour sa défense qu'un seul canonnier et trois pièces d'artillerie; le maréchal de la Force pourvut à tout, et mit la province sur un pied si respectable, que Spinola découragé n'osa rien entreprendre.

Vers la fin de 1626, le roi ayant licencié l'armée de Picardie, le maréchal revint à la cour. Après la prise de l'île de Rhé, les protestants avaient rompu la paix et s'étaient déclarés pour Soubise. Au milieu des conflits du dehors, cette guerre intérieure jetait de graves complications; Richelieu résolut d'en finir avec les troubles de religion par la prise de la Rochelle; il convoqua une assemblée des notables, et exposa les embarras des finances. On avisa aux moyens de faire la guerre aux huguenots; déjà le clergé avait donné six cent mille écus pour être employés à cette destination. On arrêta les mesures les plus énergiques pour arriver au but qu'on se proposait d'atteindre. Ce fut un moment de recrudescence contre les protestants. Persécutés dans les provinces, ils voyaient leurs châteaux maîtrisés par des garnisaires. Ils avaient beau se tenir à l'écart; les dénonciations les poursuivaient jusque

dans leur retraite. Le marquis de la Force, accusé de favoriser le passage des réformés qui allaient se jeter dans Montauban, demanda au roi la permission de se rendre en Hollande. Deux de ses frères s'y trouvaient déjà. Le roi accorda cette autorisation; le marquis de la Force et ses frères se signalèrent au siége de Bois-le-Duc; là du moins ils pouvaient encore servir les intérêts de la France en combattant pour la cause de leur religion.

La Rochelle prise et la paix faite avec les protestants, ces derniers commencèrent à respirer. Richelieu n'était pas persécuteur de sa nature, il ne se laissait pas non plus dominer par les préjugés de son ordre; la répression des troubles n'était pour lui que le commencement de plus vastes projets : il voulait que Louis XIII fût respecté partout, au dedans et au dehors, par les puissances catholiques étrangères comme par les protestants français; mais lorsqu'il avait brisé les résistances, il employait volontiers ceux-là mêmes qui s'étaient montrés contraires à ses desseins, et choisissait pour instruments de sa grandeur les hommes éminents de toutes les croyances. Parmi d'autres exemples qui font ressortir ce trait distinctif du caractère du cardinal, on

peut citer la Force et Rohan. Tous deux participèrent à la réalisation de la pensée dominante de Richelieu, et contribuèrent, par le succès de leurs armes, à l'abaissement de la maison d'Autriche.

La protection du duc de Mantoue était regardée comme un devoir sacré pour la France. L'Europe avait les yeux sur elle. De la conduite qu'elle allait tenir, dépendait sa considération dans le monde. Richelieu le savait ; aussi dès le commencement de 1629, Louis XIII forçait-il le pas de Suze, et par un traité avec le duc de Savoie, il s'assurait le passage de ses troupes en Italie ; mais une armée impériale, descendue des Alpes, revint subitement assiéger Casal ; d'un autre côté Charles-Emmanuel pressait secrètement l'empereur d'attaquer la Bresse et la Bourgogne, tandis qu'il cherchait à tromper le maréchal de Créquy en feignant de rester dans l'alliance de la France ; le roi donna au maréchal de la Force le commandement de l'armée qu'il réunissait en Bresse, pour couvrir les frontières, et pour entreprendre sur la Savoie dans le cas où le duc ne tiendrait point ses promesses.

Philippe IV, qui d'abord affectait la neutralité, lève bientôt le masque, et envoie Spinola dans le Montferrat. Il s'agissait de délivrer Casal;

cette expédition présentait de graves difficultés, car indépendamment des forces de l'empire et de l'Espagne, de la duplicité de Charles-Emmanuel, et des obstacles qu'opposaient les défilés des Alpes, le passage des rivières et les forteresses qui les commandaient, un ennemi plus redoutable défendait l'Italie contre nos attaques : la peste sévissait dans cette belle contrée. Richelieu craignit d'exposer Louis XIII à ce fléau ; mais il se fit nommer lieutenant général représentant la personne du roi ; on le désigna sous le titre de généralissime, et depuis cette époque ce mot italien fut admis dans notre langue.

La Force, Schomberg et Créquy conduisirent l'armée ; ils prirent la ville de Pignerol, et assiégèrent la citadelle ; la Force poussa si vivement son attaque, qu'il gagna le pied d'un bastion de deux côtés à la fois, et contraignit la place à capituler à la vue du duc de Savoie, accouru pour la secourir. Avec Montmorency et d'Effiat, il contribua aux succès de la campagne du Piémont, prit les châteaux de Villefranche et de Pontcallier, et défit les Espagnols au combat de Carignan, où le marquis de la Force donna des preuves d'un grand sang-froid et d'une rare intrépidité.

Avec Schomberg et Marillac, le maréchal de la

Force marcha au secours de Casal. Il était au moment d'assaillir les lignes de l'ennemi, lorsque Mazarin, alors capitaine de dragons, vint lui garantir au nom du pape la levée immédiate du siége. Cette victoire obtenue sur les généraux de l'Espagne et de l'empereur, par la seule terreur de nos armes, fut aussi glorieuse et peut-être plus utile à la France qu'une bataille gagnée.

Après dix-neuf mois de commandement sans interruption, le maréchal de la Force reçut la permission de prendre quelque repos. A peine arrivé à la cour, le roi l'envoie en Champagne. Monsieur, qui depuis la journée des dupes s'était retiré en Lorraine, levait des troupes en Franche-Comté et jusque sur nos frontières; il travaillait aussi par ses agents à gagner le duc de Bouillon. Le maréchal défit les nouveaux régiments du duc d'Orléans, et s'étant rendu à Sédan, il fit renouveler à la duchesse douairière de Bouillon, au nom de son fils, le serment que ce dernier, alors en Hollande, devait au roi comme protecteur de cette souveraineté. Louis XIII attachait tant d'importance à ces mesures, qu'il alla lui-même en Champagne en appuyer l'exécution. Le duc de la Valette avait échoué dans une entreprise sur Moyenvic, place fortifiée par l'em-

pereur et gardée par ses troupes; la Force la prit en huit jours. Le résultat de ce fait d'armes fut le traité de Vic, par lequel le duc de Lorraine céda au roi la ville de Marsal.

La Force venait de mettre ses troupes en quartier d'hiver; une armée espagnole sortie subitement de la Flandre, s'empare de la ville de Trèves. L'électeur, redoutant également les armes de Gustave-Adolphe et l'alliance de la maison d'Autriche, s'était placé sous la protection de la France, qui secrètement unie avec la Suède, gardait encore une apparente neutralité dans ce grand conflit de la guerre de trente ans. Le roi ordonne aux maréchaux de la Force et d'Effiat de marcher brusquement sur le Rhin et d'occuper la forteresse d'Ehrenbreitenstein, que l'on appelait alors Hermannstein. Tandis qu'ils opéraient ce mouvement, Gonzalès de Cordova, qui commandait l'armée espagnole, conduit Monsieur à Nancy. Le duc de Lorraine, infidèle au traité de Vic, non-seulement reçoit ce prince dans sa capitale, mais fait tout ce qu'il peut pour lui faciliter l'entrée de nos frontières. Gaston, encouragé par les promesses de Philippe IV et par les ennemis de Richelieu, allait rallumer la guerre civile en France. Le maréchal investit aussitôt

Nancy, et serre cette place de si près, que le duc de Lorraine intimidé signe à Liverdun un second traité par lequel il abandonne au roi les villes de Clermont, Stenay et Jametz.

Le duc d'Orléans traverse rapidement la Bourgogne et s'enfonce dans les montagnes d'Auvergne. La Force et Schomberg reçoivent l'ordre du roi de se jeter sur son passage; mais déjà Monsieur était arrivé en Languedoc, où il s'appuyait sur la défection du duc de Montmorency. M. de la Force agit avec une grande vigueur dans cette courte campagne dont le dénoûment devait être tragique. Quelques historiens en ont rapporté tout le succès à Schomberg à cause du combat de Castelnaudary, où Montmorency se fit prendre de gaieté de cœur par sa folle témérité, et parce que cette échauffourée termina la guerre. On n'a point assez fait ressortir la part importante qu'y prit le maréchal de la Force; cependant si l'on considère qu'en moins de six semaines il s'assure de Pont-Saint-Esprit, prévient Montmorency en occupant Nismes, déjoue une entreprise de Monsieur sur Beaucaire et contraint le château à capituler, défait et prend le vicomte de l'Estrange, bat et disperse les troupes du duc d'Elbeuf, s'empare de Privas, de Baignols, d'Alais, de Lu-

nel et de Pézenas; si l'on ajoute encore que sa présence contint dans le devoir les protestants des Cévennes, toujours portés à la révolte, on reconnaîtra qu'en poursuivant sans relâche les rebelles, il contribua plus que personne à étouffer dans son principe une insurrection qui pouvait embraser tout le royaume.

La mort de Gustave-Adolphe paraissait devoir tourner à l'avantage de la maison d'Autriche; elle produisit un effet contraire. Richelieu commençait à s'inquiéter des progrès des Suédois, sa jalousie s'effaça devant le péril commun; il resserra l'alliance avec la ligue protestante. Le chancelier Oxenstiern, confident des projets de Gustave, en continua l'exécution; il réunit à Heilbronn l'assemblée des confédérés, et prit la haute direction des affaires. Les généraux suédois obtinrent des succès sur tous les points. La politique du grand monarque semblait lui survivre et présider encore à ses conseils; la valeur du grand capitaine inspirait ses lieutenants.

Le duc de Lorraine, poussé par une sorte de fatalité, animé de je ne sais quelle ardeur chevaleresque, se croit appelé à devenir le champion de la maison d'Autriche, dont la fortune déclinait; au mépris des engagements qu'il venait de re-

nouveler encore, il arme pour l'empereur, ravage l'Alsace, s'empare de Haguenau et de Saverne et finit par se faire battre complétement par les Suédois.

Le roi, lassé de tant de déloyauté, s'approche de la Lorraine, fait bloquer Nancy, et commande au maréchal de la Force d'en pousser vivement le siége. Le cardinal François signe le 6 septembre au nom du duc, son frère, un troisième traité, par lequel il dépose cette ville entre les mains du roi. Le duc Charles le ratifie, mais cherche à en éluder les conditions. La Force, chargé de poursuivre le duc à outrance, le contraint à se remettre à la discrétion du roi et à lui ouvrir les portes de sa capitale. Le maréchal marche ensuite vers le comté de Montbéliard pour en rassurer les habitants, inquiets de l'approche du duc de Feria; amenant d'Italie une armée espagnole, ce général s'était joint aux impériaux commandés par Altringer. Tous deux, après avoir fait lever les siéges de Constance et de Brisach, descendaient en Alsace avec quarante mille hommes, chassant partout les Suédois devant eux; déjà ils venaient de prendre Béfort, quand le maréchal de la Force, dont l'armée ne s'élevait guère qu'à la moitié de celles de Feria et

d'Altringer, marche à eux avec tant de résolution, qu'il les oblige à repasser le Rhin précipitamment.

L'Alsace délivrée de cette redoutable invasion, le maréchal se porte vers le Luxembourg; le duc de Feria s'y était retiré, et se disposait à se rendre en Flandre en passant par la France. La Force couvre nos frontières et déjoue les projets de l'Espagnol; tenant en échec les impériaux en deçà du Rhin, il occupe la ville de Coblentz et le château de Magdebourg; il allait jeter une garnison dans Philippsbourg, lorsque le gouverneur de cette place la remit aux Suédois.

Tous ces mouvements avaient lieu sans que la guerre fût déclarée; les armées de Ferdinand II, de Philippe III et de Louis XIII, marchaient les unes contre les autres comme auxiliaires d'états inférieurs. Ainsi la France sur les bords du Rhin agissait comme représentant les intérêts de l'évêque de Metz, de l'électeur de Cologne, de la république de Strasbourg ou du comté de Montbéliard, qui s'étaient placés sous sa protection; de même qu'en Italie les généraux du roi avaient combattu sans rompre la paix ceux de l'empereur et du roi d'Espagne, pour la protection du duc de Mantoue. L'histoire contemporaine nous offre

des situations analogues : la bataille de Navarin et le siége d'Anvers en sont des exemples.

Le duc de Lorraine avait cédé ses états au cardinal son frère, et était allé guerroyer en Allemagne. Richelieu ne pouvant tolérer que la Lorraine, sous l'administration du cardinal François, continuât à jouir des avantages de la paix tandis que le duc Charles employait toutes les ressources de ce pays à faire la guerre aux alliés de la France, résolut de mettre un terme à cette comédie.

Le roi ordonne au maréchal de la Force de s'assurer des meilleures places du duché et d'investir Lunéville; le cardinal François, poussé aux extrémités, et craignant que Richelieu ne voulût faire enlever la princesse Claude pour se prévaloir plus tard de ses droits, l'épouse subitement, après s'être donné lui-même les dispenses nécessaires à ce mariage; il reçoit ensuite dans Lunéville le maréchal de la Force, qui fait conduire à Nancy la duchesse Nicole et la princesse Claude. Le cardinal se soumet au roi et offre de lui remettre la ville de la Mothe; mais le duc Charles avait pris ses précautions, et le gouverneur refuse l'entrée de cette place aux troupes envoyées par le maréchal. Le cardinal François s'échappe de Nancy à la faveur d'un déguisement, et se sauve

en Savoie avec la princesse Claude sa femme.

La Force attaque le château de Bitche, qu'il prend en peu de jours; il commence ensuite le siége de la Mothe; cette place passait pour imprenable, à cause de son assiette et des travaux que l'art y avait ajoutés. Les moyens ordinaires étaient impuissants, et tous les efforts de l'artillerie venaient échouer contre le roc; la Force employa des mortiers qu'il avait essayés avec succès au siége de Bitche; les bombes, alors presque inconnues, produisirent des effets terribles; la mine et la sape firent le reste. Les assiégés se défendirent avec énergie, mais ils furent obligés de capituler cinquante deux jours après l'ouverture de la tranchée; le siége de la Mothe fit autant de bruit à cette époque que celui de Bréda et de Bois-le-Duc en avaient fait auparavant. L'incertitude du résultat tenait les esprits en suspens; cette place avait si grande réputation, qu'une foule de volontaires quittèrent la cour pour participer à des travaux dont le résultat était considéré comme si important. La prise de la ville fut un événement qui jeta un grand éclat sur les armes du roi. Richelieu ne pouvait se lasser de témoigner au maréchal la joie qu'il éprouvait d'un succès aussi prompt et aussi complet; la

Force n'y avait pas épargné sa famille : trois de ses enfants, les marquis de la Force, de Tonneins et de Castelmoron s'y étaient distingués; le dernier y eut la cuisse rompue d'une mousquetade ; la maréchale et la marquise de la Force, qui avaient suivi l'armée, soignèrent les blessés.

Cependant la situation des affaires était bien changée en Allemagne : la fortune favorisait l'empereur, les confédérés éprouvèrent une série de revers. La prise de Ratisbonne força les Suédois à abandonner toute la Bavière. Défaits à Nordlingue, Gustave de Horn et Bernard de Weimar ne pouvaient plus tenir tête aux impériaux, qui, sous les ordres du duc Charles de Lorraine et de Jean de Werth, ayant envahi la Souabe et la Franconie, débordèrent en Alsace. Ils y battirent le rhingrave Otto Louis. Le duc de Wurtemberg et la république de Strasbourg implorèrent l'assistance du roi.

Le maréchal de la Force reçoit l'ordre de se porter au delà du Rhin; il chasse le duc de Lorraine qui se disposait à attaquer Philippsbourg, et comme les Suédois ne pouvaient plus garder cette place, il la fait occuper par ses troupes, et construit un pont sur le fleuve pour assurer ses communications. Gallas, Gronsfeld et le duc de

Lorraine, après s'être emparés de la ville de Heidelberg, assiégèrent le château. Le roi commanda aux maréchaux de la Force et de Brézé d'en faire lever le siége aux impériaux; l'approche seule de l'armée française remplit cet objet; mais peu de temps après les ennemis ayant repris leur attaque, les maréchaux marchèrent à eux, délivrèrent le château, emportèrent une partie des retranchements des assiégeants, se saisirent de leur artillerie, et les forçant à se retirer en désordre, reçurent la ville à composition.

Cependant une autre armée commandée par Mansfeld, Piccolomini et Colloredo, repousse le duc de Weimar, longe les bords du Mein, tandis que la Force se préparait à agir en Wurtemberg, et surprend Philippsbourg et Spire.

Malgré les rigueurs de l'hiver, la Force et Brézé se décident à faire le siége de Spire, place importante par sa situation sur le Rhin. Ils enlèvent d'assaut un fort et les faubourgs; la ville capitule en présence des armées impériales. Le roi rappelle le maréchal de Brézé et laisse le commandement de ses troupes à la Force, qui s'empare du château de Magdebourg et met ses troupes en quartiers d'hiver.

La guerre que l'on se faisait depuis si long-

temps, fut enfin déclarée en 1635 au roi d'Espagne et à l'empereur. Les revers des Suédois et des protestants en Allemagne ne permettaient plus à la France de jouer un rôle secondaire.

Richelieu sentit que s'il ne se prononçait point énergiquement, la ligue protestante, que la défection de l'électeur de Saxe avait ébranlée, allait se dissoudre; déjà les princes confédérés traitaient avec l'empereur, les états de Hollande avec le roi d'Espagne; les Suédois, trop faibles, reculaient partout; le cardinal resserre donc les anciennes alliances; il en fait même de nouvelles avec le duc de Savoie pour le partage du Milanais, avec la Hollande pour celui de la Belgique; mais avant de partager, il fallait conquérir. Les événements, jusqu'alors si favorables aux projets du cardinal, semblèrent se précipiter pour déjouer les calculs de ce grand homme.

L'empereur voulant reconnaître le dévouement du duc Charles, lui confie une armée et lui donne Jean de Werth pour lieutenant-général; ce prince, qui s'était montré mauvais politique pour conserver son duché, déploya les qualités d'un chef habile pour le reprendre. Il passe le Rhin à Brisach, investit Montbéliard et cherche à pénétrer en Lorraine. Le roi envoie contre lui le maré-

chal de la Force; une longue lutte s'engage entre eux. La nombreuse cavalerie de Jean de Werth donnait aux mouvements du duc Charles une grande célérité; il était soutenu par les populations, qui lui fournissaient des vivres. La Force, avec une excellente infanterie qu'il avait formée lui-même, bien loin de redouter un engagement, offrait sans cesse le combat; le duc fuyait toujours devant lui, cherchant à l'attirer dans des plaines où sa cavalerie lui assurait l'avantage. Les deux armées s'observaient donc dans des postes choisis à l'avance, où chacune attendait l'attaque de l'autre jusqu'à ce que la faim les forçât à déloger.

Dans une de ces retraites du duc de Lorraine, le maréchal de la Force défit son arrière-garde, et le poursuivit si vivement jusque dans l'évêché de Basle, qu'il le contraignit à repasser le Rhin; cette expédition entraîna pour le duc Charles une perte d'environ quatre mille hommes. La Force prit Porentruy et un régiment tout entier dans le château de Montjoie; le mauvais service des munitionnaires, le retard de l'arrivée des troupes du duc de Weimar et de Feuquières, l'empêchèrent de détruire l'armée ennemie.

Après cette laborieuse campagne, le maréchal

se rapprocha de la Lorraine pour y faire reposer ses troupes. En arrivant à Epinal, il apprit la mort de madame de la Force, qui s'était établie à Metz pour se trouver plus près de lui. Elle avait soixante-quatorze ans, il s'en était écoulé cinquante-huit depuis leur mariage et soixante-trois depuis le jour où, après la Saint-Barthélemy, elle l'avait caché dans sa chambre lorsque les sbires de Charles IX vinrent le chercher à l'Arsenal chez le maréchal de Biron, son père. La perte de madame de la Force fut un rude coup pour son mari, qui n'était point préparé à ce malheur.

Cependant les impériaux, commandés par Gallas, passent le Rhin à Philippsbourg; ils s'emparent de Spire, de Landau et de toutes les places occupées par les Suédois; le duc Charles de son côté rentre en Alsace et envoie Jean de Werth envahir la Lorraine.

La Force rassemble son armée à Epinal et se met à la poursuite de l'ennemi; mais celui-ci, par la supériorité de sa cavalerie, lui échappe continuellement. Un nouveau chagrin vint le frapper dans sa famille : le baron de Boisse, son petit-fils, qui commandait sa compagnie de chevau-légers, fut tué traîtreusement, tandis qu'il parlementait

devant un château où s'étaient retirés quelques Lorrains. Le maréchal, âgé de soixante-dix-sept ans, épuisé de fatigues, accablé de tant d'afflictions, sollicite un congé; le roi le refuse, mais envoie le duc d'Angoulême pour le soulager. Le concours de ce dernier fut un embarras de plus, car pour tenter une expédition sans résultat, il laissa au duc de Lorraine le temps de rendre inexpugnable son camp de Rambervillers. La Force entreprit de l'y bloquer, et serait parvenu à le prendre avec toute son armée, si le roi ne l'avait affaibli en lui retirant ses meilleures troupes. Gallas, après avoir poursuivi jusqu'à Metz le duc Bernard et le cardinal de la Valette, opéra sa jonction avec le duc de Lorraine. La Force et d'Angoulême, réunis au duc de Weimar, présentèrent la bataille aux impériaux; ceux-ci se gardèrent de l'accepter; ils s'étaient si bien retranchés qu'il parut impossible de les forcer. La faim obligea l'armée française de s'éloigner. Le duc d'Angoulême ayant été rappelé par le roi, le maréchal de la Force commandait seul. Il pousse vivement le duc Charles qui avait aussi levé son camp. Gassion, à la tête de l'avant-garde, bat Jean de Werth à Mirecour. Le maréchal presse partout les ennemis, les détruit partiellement et

délivre la Lorraine jusqu'à l'Alsace; puis ayant obtenu enfin son congé, il remet au marquis de la Force le commandement des troupes et revient trouver le roi.

Le marquis de la Force ne laisse échapper aucune occasion] de signaler son courage; instruit que Colloredo se dirigeait du comté de Montbéliard à Sierck pour aller rejoindre le duc de Lorraine, il se jette sur son passage, l'attaque à Raon, près Baccarat, et le défait complètement. La prise de Colloredo, douze enseignes de cavalerie et la délivrance du colonel Hamilton, ancien compagnon de Gustave-Adolphe, que le général autrichien gardait depuis quatre ans dans son camp, furent les trophées de cette victoire.

Ce corps se composait de cinq mille hommes des meilleures troupes de l'empereur; Colloredo, armé de toutes pièces, disent les historiens, et portant un panache couleur de feu, se défendit vaillamment. Le marquis de la Force le fit conduire sous bonne escorte à Troyes. L'illustre prisonnier, poussant la galanterie jusqu'au bout, y donna un bal aux beautés champenoises; un exempt des gardes du corps le fit ensuite monter en carrosse, et le mena, par ordre de Richelieu, au château de Vincennes.

Le maréchal de la Force fut accueilli à la cour et à Paris par des applaudissements unanimes; de tous les généraux commandant des armées, il était le seul qui n'eût point éprouvé de revers; si cette campagne n'avait point été couronnée par quelques succès éclatants, c'est que le roi, qui lui prescrivait toujours de ne rien risquer, avait modéré son ardeur; c'est que l'indécision de ses collègues avait fait échouer ses combinaisons; mais les résultats obtenus n'en étaient pas moins réels.

Après avoir réglé les affaires d'Alsace, purgé la Lorraine des garnisons ennemies et rasé quantité de forteresses; après avoir délivré Heidelberg, et s'être emparé de Spire, le maréchal, avec des troupes très-inférieures en nombre, avait tenu tête à toutes les forces de l'Empire, chassé deux fois le duc Charles de Lorraine, et contraint la puissante armée de Gallas à repasser le Rhin.

Si Créquy en Italie, si le duc de Weimar et la Valette en Allemagne eurent d'abord quelques affaires brillantes, toutes leurs entreprises avaient fini par échouer.

La campagne de 1636 devait être plus désastreuse encore. Richelieu donne une belle armée à Condé pour conquérir la Franche-Comté, qui, au

mépris de sa neutralité, avait favorisé les impériaux. Ce prince s'opiniâtre au siége de Dôle; tandis que nos meilleures troupes se consumaient devant cette place, tandis que les forces des Hollandais étaient occupées au siége de Schenek, l'empereur et le roi d'Espagne s'entendaient pour porter un coup terrible au cœur de la France.

Le cardinal Infant et le prince Thomas de Savoie entrent en Picardie; Jean de Werth et Piccolomini ne tardent pas à les rejoindre; jamais armée plus formidable n'avait envahi notre territoire; l'innombrable cavalerie de Jean de Werth ravage nos campagnes et porte partout la désolation. Le comte de Soissons, qui commandait un simulacre d'armée, recule toujours; les places, sans garnisons, sans approvisionnements, sont presque aussitôt rendues qu'assiégées.

Maîtres de la Capelle et du Catelet, ils franchissent la Somme sans obstacle, prennent Corbie, Royes et Montdidier. Le comte de Soissons repasse l'Oise à Noyon, rompt tous les ponts derrière lui, et s'arrête enfin à Compiègne. Jean de Werth, avec ses Croates, poussait jusqu'à Pontoise; la terreur gagne Paris où se réfugiaient les populations des campagnes incendiées et pillées. De tous côtés on voyait de longues files

de chariots se diriger sur Orléans, car la capitale semblait menacée des calamités d'une invasion prochaine.

A des malheurs inattendus, il fallait des remèdes prompts et efficaces; la nécessité obligea de recourir au maréchal de la Force; Richelieu connaissait sa popularité, il savait que les Parisiens honoraient en lui l'ami de Henri IV, dont la mémoire leur était encore si chère; aussi le cardinal le faisait-il fréquemment appeler au conseil; il affectait de le promener par les rues dans son carrosse, « et lorsqu'on leva les gens si à la hâte, » dit Tallemant des Réaux : « M. de la Force étoit » toujours sur les degrés de l'hôtel de ville, et » les crocheteurs lui touchoient dans la main en » disant : Oui, Monsieur, je veux aller à la » guerre avec vous. »

M. de la Force enrôla quinze mille de ces gens-là; ce furent eux qui sauvèrent le pays.

Le roi donna le commandement de l'armée à Monsieur et au comte de Soissons; il dit au duc d'Orléans : « Je vous baille le maréchal de la » Force pour être auprès de vous; je désire que » vous croyiez à ses conseils. »

Mais dans la direction de cette armée qu'avait organisée le maréchal, on commença par ne pas

écouter ses avis. Il proposa un projet hardi, dont l'exécution eût amené la défaite du corps de Jean de Werth, qui s'était imprudemment engagé au delà de la Somme; on préféra aller assiéger Royes, place sans importance; Jean de Werth profita de cette faute pour se retirer, après avoir entamé la cavalerie de Gassion et fait prisonnier le duc de Wurtemberg.

Le roi résolut le siége de Corbie; il confia au marquis de la Force l'attaque des forts que les ennemis avaient faits sur les ponts situés en avant de la ville; c'était leur couper le passage de la Somme. Le marquis de la Force exécuta pendant la nuit cette opération avec autant d'habileté que de bonheur; il s'empara des forts et de la demi-lune, passa au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva, et s'y établit de manière à intercepter de ce côté toutes les communications de l'ennemi.

On commença d'abord par un blocus, contre l'opinion du maréchal, puis on en reconnut l'inutilité, et l'on attaqua la place de vive force; on avait perdu plus d'un mois; Corbie se rendit après quinze jours de siége.

Le brusque départ de MONSIEUR et du comte de Soissons, qui se retirèrent à Blois et à Sédan, ajoûta encore aux difficultés de la situation. La

Force conserve dans la narration des faits dont il fut témoin la même discrétion que Richelieu a observée dans ses Mémoires; il donne le prétexte pour la cause, un motif de mécontentement au lieu de la crainte d'une vengeance, peut-être trop légitime, de la part du cardinal.

Le maréchal ne fut pas employé en 1637; les gens de guerre murmuraient de cet abandon; le roi disait qu'il voulait le conserver auprès de lui pour commander son armée, dans le cas où il se mettrait en campagne.

Aucune des grandes charges de l'état n'avait été conférée à M. de la Force; accordées à la faveur, elles se partageaient entre les parents et les créatures du cardinal. La plupart des maréchaux de France obtenaient des gouvernements, la Force seul n'en eut point; sa religion l'éloignait des conseils du roi, où son mérite lui marquait une place; depuis dix ans il commandait les armées sans prendre aucun repos; tandis que ses collègues allaient passer l'hiver à la cour et se prévaloir des succès qu'il avait conquis par son épée, il demeurait sur nos frontières, veillait à la sûreté de la France, et réorganisait l'armée qu'au printemps il devait ramener aux combats.

L'opinion publique se prononçait enfin contre

tant d'injustices; les Parisiens, qui le considéraient comme leur père et leur sauveur, exprimaient tout haut le mécontentement qu'ils éprouvaient; une satisfaction éclatante était due au maréchal; le roi et Richelieu ne crurent pas pouvoir la différer plus longtemps.

La Force fut nommé duc et pair, et la terre de son nom érigée en duché. Cette nomination fut généralement applaudie; le duc de Rohan écrivit au maréchal que « le Roi avoit consolé par » là ceux qui lui désignoient cet accroissement » de gloire avant qu'il ne l'eût reçu. » La réception du nouveau pair se fit avec grande solennité; le prince de Condé voulut le conduire lui-même au parlement; les principaux seigneurs l'y accompagnèrent. L'avocat Joubert, qui présenta la requête du maréchal, après avoir donné lecture des lettres patentes du roi, fit suivant l'usage un discours; il exposa les droits que M. de la Force s'était acquis à cette haute dignité; il rappela tous les vaillants capitaines de la maison de Caumont, depuis Guillaume III, qui sous Philippe le Bel contribua à la victoire de Mons en Puelle, jusqu'à l'illustre guerrier auquel sa valeur incomparable mérita le surnom de *Nompar*, transmis depuis trois siècles à ses descendants, dignes héri-

tiers de son courage. Il fit ressortir la grandeur de leurs alliances avec les maisons d'Albret, de Bretagne et d'Orléans-Longueville. Il énuméra les titres de foi et hommage rendus pendant six cents ans aux rois de France par les sires de Caumont pour la possession de douze ou treize villes.

Passant au maréchal de la Force, il omit à dessein de parler de la Saint-Barthélemy; mais il le représenta comme le fidèle ami de Henri IV, se signalant à Coutras, culbutant devant Rouen l'escadron du duc d'Aumale, enfonçant à Arques avec cent quarante chevaux plus de deux mille lances de Mayenne, et sauvant la France par ce coup décisif. Il le suivit dans son gouvernement de Béarn, et le montra, au moment de la mort du roi, prêt à envahir l'Espagne à la tête d'une armée et secondé par les Morisques qu'il avait suscités contre Philippe III. L'avocat de M. de la Force, gardant un silence prudent et sur le siége de Montauban et sur tout ce qui se rapportait à la guerre des réformés, transporta ses auditeurs en Italie, les fit assister à la prise de Pignerol, de Villefranche et de Saluces, ainsi qu'à la délivrance de Casal; il raconta ses exploits en Champagne, la prise de Moyenvic, la réduction du Lan-

guedoc, la conquête si disputée de la Lorraine, la prise à jamais mémorable de la Mothe ; il décrivit ensuite les siéges et les combats d'Allemagne ; et rappelant des souvenirs plus récents, il invoqua le témoignage de ses auditeurs, qui avaient vu la belle conduite du maréchal lorsque l'année précédente le roi lui confia la garde de Paris et la levée de l'armée qui devait chasser l'ennemi de notre territoire ; il dit que, comme un simple bourgeois, il n'avait point dédaigné de se rendre assidu à l'hôtel de ville ainsi que dans les places publiques pour faire le choix des soldats, et de les enrôler comme un simple capitaine. Il s'étendit ensuite sur la part qu'il avait eue aux succès de cette campagne vengeresse de nos désastres et à la prise de Corbie ; puis il supplia la cour de vouloir bien faire entériner les lettres patentes et de recevoir le maréchal de la Force à prêter le serment de duc et pair de France.

L'avocat général, le célèbre Jérôme Bignon, avec cette éloquence fleurie, avec cette pompe de métaphores et ce luxe de citations empruntées aux Grecs et aux Romains, qui caractérisaient l'époque, renchérit encore sur les éloges que le sieur Joubert avait donnés au maréchal, et conclut à son admission.

Le premier président ayant recueilli les voix, fit prêter le serment de duc et pair à M. de la Force, et lui dit de prendre sa place en cette qualité, lui rappelant que, comme maréchal de France, il n'avait point séance au parlement; puis il ordonna au premier huissier de lui rendre son épée, qu'il avait ôtée en entrant dans la grand'chambre.

Le duc de la Force alla s'asseoir sur les hauts siéges destinés aux conseillers laïcs, et y demeura jusqu'à la fin de l'audience.

Tel était le cérémonial observé pour la réception des ducs et pairs, cérémonial qui perdit quelque chose de son austère gravité par les manifestations unanimes de joie et d'approbation éclatant au milieu de la foule qui encombrait le palais.

L'année 1637 avait produit peu de résultats; la Valette et Châtillon, qui commandaient les armées en Flandre et dans le Luxembourg, perdirent leur temps à prendre quelques bicoques. En 1638, on en revint encore au maréchal de la Force; le roi chargea Châtillon du siége de Saint-Omer; la Force devait l'appuyer avec une armée. Châtillon lui demandait de s'enfermer avec lui dans ses lignes; elles avaient plus de six lieues de circonvallation; la Force ne consentit point à

s'exposer à un revers qu'il prévoyait. D'ailleurs le roi lui prescrivait formellement de ne point s'engager au siége, et de conserver la liberté de ses mouvements. Il prit donc position à Eperlecques sur le chemin d'Ardres, afin d'assurer les subsistances de l'armée.

Un courrier de Châtillon, intercepté par le prince Thomas de Savoie, livre à celui-ci le secret de sa faiblesse; il se porte sur la chaussée de Rumingen et s'empare d'une redoute au moyen de laquelle il pouvait couper les vivres aux assiégeants. La Force s'avance pour la reprendre; mais il trouve le prince Thomas si bien retranché, qu'il juge impossible de l'attaquer avec avantage. La journée se passe en escarmouches; le maréchal établit son camp à Zouafques pour protéger ses convois.

Quelques jours après, Piccolomini, auquel le comte Jean de Nassau venait d'amener six mille chevaux, enhardi par ce renfort, se présente aux retranchements du maréchal. Croyant qu'il lui proposait la bataille, la Force sort de son camp et marche droit à lui. Les ennemis se retirent; la cavalerie française les charge, mais ils la repoussent par leur grand nombre. Le maréchal faisait toujours avancer ses canons et le gros de

l'armée ; il savait que par la nature marécageuse du terrain, Piccolomini, en se retirant, serait obligé de défiler sur les chaussées, et qu'alors il pourrait faire jouer son artillerie contre les colonnes des impériaux. C'est ce qui arriva en effet ; toute leur cavalerie, canonnée par la Force et obligée de se jeter dans les marais, fut mise en déroute ; il y eut plus de deux mille hommes tués ou pris ; neuf cents chevaux abandonnés par leurs cavaliers devinrent la proie des vainqueurs ; le comte de Colloredo, lieutenant général de Piccolomini, qui deux ans auparavant avait été défait et pris par le marquis de la Force à Raon, fut tué dans cette journée : la maison de Caumont lui était fatale. Le comte de Nassau se sauva à pied à travers les marais. Peu de temps après il en mourut de déplaisir. Une chose assez singulière, c'est que la plupart des historiens se taisent sur ce combat ; le *Mercure françois* seul en donne un récit détaillé qu'il termine ainsi : « La principale » gloire est due à l'ordre et à la bonne conduite » du maréchal de la Force, lequel, nonobstant » son âge de quatre-vingts ans, fut tout le jour » à cheval, armé de toutes pièces, assisté du mar» quis de Castelnaut son fils, maréchal de camp. »

La cause de cette omission, c'est que le maré-

chal de la Force, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'a jamais cherché à se faire valoir : homme d'une autre trempe et d'un autre siècle, il dédaignait ce genre de charlatanisme qui commençait à être en usage ; Châtillon d'ailleurs venait d'éprouver un revers qui rendait la prise de Saint-Omer impossible, et si cet événement malheureux ne diminuait en rien le mérite de la victoire de M. de la Force, il annulait les avantages qu'on pouvait en retirer.

La veille même du combat de Zouafques, le prince Thomas avait emporté plusieurs redoutes à la faveur desquelles il rétablit aussitôt ses communications avec les assiégés ; la Force arrive dès le lendemain matin au secours de son collègue ; Châtillon lui propose de faire un grand détour avec son armée pour prendre les ennemis à revers et leur faire abandonner l'attaque du fort du Bac. Mais la Force jugea cette entreprise impraticable, périlleuse et inutile ; son unique résultat eût été de sauver la garnison du fort qu'il fallait abandonner ; d'ailleurs cette expédition eût duré huit jours, on n'avait de pain que pour deux.

La reddition du fort, qui capitula le lendemain, justifia le refus du maréchal ; le siége de Saint-Omer fut levé. La Force et Châtillon, après avoir

fait de vains efforts pour engager les ennemis à livrer bataille, allèrent attaquer Renty, et s'emparèrent de cette place en neuf jours.

Châtillon avait promis au roi de prendre Saint-Omer, il chercha à desservir la Force en rejetant ses fautes sur lui. Le roi manda le maréchal; on s'attendait à sa disgrâce : le résultat des explications qu'il donna, fut l'approbation de sa conduite et l'exil de Châtillon.

La Force, qui avait observé Piccolomini pendant que du Hallier prenait le Catelet, resta seul chargé du commandement; la saison étant trop avancée pour pouvoir rien entreprendre, il fit vivre ses troupes en pays ennemi, et vers la fin de l'année, ayant mis l'armée en quartiers d'hiver, il revint à la cour.

Cette campagne de 1638 fut la dernière du maréchal; il avait consacré plus de soixante ans à la carrière des armes, il se retira dans son château de la Force : « Il vouloit, disait-il, se donner » le plaisir de jouir de cette douce vie qu'offre le » repos de la maison à une vieillesse telle que celle » à laquelle il étoit parvenu, après les grandes traverses qu'il avoit souffertes. » Entouré d'une famille nombreuse et étroitement unie, adoré de ses vassaux, il se délassait avec son fils de Castel-

nant, à composer ses Mémoires, et à se rappeler un passé dont les agitations contrastaient avec le calme de sa retraite. Il termina son récit avec l'histoire de ses campagnes, ne voulant pas sans doute parler des événements qui s'étaient accomplis depuis qu'il avait cessé de prendre une part active aux affaires; nous imiterons sa réserve, nous ferons seulement observer qu'il eut peu à se louer de la cour; les services qu'il avait rendus étaient oubliés, il ne reçut aucune des récompenses auxquelles il devait prétendre; ceux de ses enfants qui continuèrent à servir, gagnèrent leurs grades à la pointe de l'épée. La Fronde surprend le maréchal dans cette situation; la paix qui l'entourait depuis dix ans est troublée tout à coup; la guerre civile éclate en Guyenne; le nouveau duc d'Epernon, qui avait embrassé le parti de la cour, commence, à l'exemple de son père, à molester les protestants, et principalement les villes et les campagnes qui relevaient du duc de la Force. Celui-ci, traité en factieux, se voit obligé d'armer pour sa sûreté; la princesse de Condé et le duc de la Rochefoucauld, après l'emprisonnement des princes, connaissant les justes griefs du maréchal et le peu d'estime qu'il avait pour Mazarin, l'engagent

vainement à se déclarer contre la cour; les efforts du duc de Bouillon n'ont pas plus de succès, et cependant sa maison se trouvait dans une étroite liaison avec celle de la Force, liaison qui fut encore resserrée peu après par le mariage du vicomte de Turenne avec la fille du marquis de la Force.

Non-seulement le maréchal sut se contenir dans la ligne du devoir, mais il ne voulut point tirer parti des circonstances au profit de ses intérêts. Il ne se laissa point acheter tandis que tant d'autres se vendaient, et sa probité demeura aussi incorruptible que sa fidélité avait été inébranlable.

Une lettre du vertueux président de Mesmes nous a conservé un témoignage de la conduite du duc de la Force; nous en citerons ce fragment.

« Je loue Dieu de ce que vous faites voir à toute » la France que vous êtes plus ferme et plus fidèle au » roi que ceux-là mêmes qui ont reçu plus de grâces » qu'ils ne lui ont rendu de services. Comme cette » manière de bien faire et de demeurer dans le de» voir, encore qu'on soit maltraité, vous est toute » particulière, les hommes pour l'ordinaire ne ser» vant que pour la récompense, ainsi que des mer» cenaires qui se font payer de leur travail; aussi

» la gloire qui vous en revient est plus éclatante et
» plus solide que toutes les couronnes qui étaient
» dues à vos signalés services, et vous acquiert une
» réputation qui ne finira point avec vous, mais qui
» passera jusqu'à la plus reculée postérité et qui
» servira d'exemple aux plus vertueux pour for-
» mer leur conduite sur le moule de votre fidélité.»

Mais la Guyenne, qui deux fois déjà avait été troublée, devait être encore désolée par la guerre civile; la paix conclue en 1651 fut bientôt rompue par Condé; le gouvernement qui lui avait été donné lui servit à faire la guerre à la reine et à Mazarin, qui de Cologne gouvernait encore la France; les plaines de la Garonne devinrent le foyer de la rébellion; les marquis de Castelnaut et de Castelmoron, fils du maréchal, les marquis de Montpouillan, de Boisse et de Cugnac, ses petits-enfants, se déclarèrent contre la cour, et prirent une part très-active à cette lutte qui se prolongea trois années. Le duc de la Force, alors âgé de quatre-vingt-treize ans, se retrouvait au milieu des calamités d'une guerre civile, dans ces mêmes lieux où soixante ans auparavant il avait combattu pour la cause de Henri IV, et où trente années plus tard il tenait tête aux armées de Louis XIII. Contristé de ne pouvoir terminer en

repos le peu de jours qui lui restaient à passer sur cette terre, il appelait la paix de tous ses vœux, mais il ne devait plus la voir renaître ; la mort qui l'avait si longtemps épargné, lui refusa cette satisfaction ; il mourut au château de la Force, le 10 mai 1652, « plein de jours et de gloire, » comme disent les historiens de l'époque.

M. Sauvage, pasteur protestant, qui avait assisté le maréchal à ses derniers moments, annonça en ces termes à la marquise de la Force la mort de son beau-père.

« Madame,

» Pour certain nous mourrons et sommes sem» blables aux eaux qui s'écoulent par la terre, les» quelles on ne rassemble point. Monseigneur le » Duc nous a donné ce matin de funestes preu» ves de cette vérité ; mais s'il a ému nos larmes » avec abondance, il a puissamment consolé nos » cœurs par cette généreuse résolution qu'il a » eue à combattre la mort. Je vous puis assurer, » comme fidèle témoin, qu'il a toujours été joyeux » en espérance, patient en tribulation, persévé» rant en oraison. Son corps n'étoit pas si fort » abattu que son âme étoit élevée. A tous moments

» son cœur bouillonnoit de bons propos, et sa
» langue en étoit le docile truchement. Il a ravi le
» Royaume des cieux avec violence, et toutes les
» dignités qu'il avoit dans le monde n'étoient rien
» dans son esprit au prix de cette couronne que
» Jésus lui a mise sur la tête, de sa propre main.
» Cela, Madame, vous doit servir de puissante con-
» solation, car que peut-on désirer qu'une glo-
» rieuse mort qui couronne une bonne vie? Il vous
» donna de tout son cœur sa bénédiction; Dieu
» veuille qu'elle soit prophétique comme celle des
» patriarches, et vous conserve Monseigneur de
» la Force, votre cher époux, autant de temps
» que Monsieur son père a vécu. »

Le roi, dès qu'il apprit la mort du duc, envoya un exempt de ses gardes porter au marquis de la Force le bâton de maréchal qu'avait son père; ce n'était pas seulement un hommage à sa mémoire, c'était une dette qu'il acquittait, et la récompense d'anciens et éminents services. Un autre pasteur de la Ferté, terre de la maison de la Force, écrivait à la maréchale : « J'ai ouï dire
» que feu Monseigneur le Duc avoit fait des Mé-
» moires des choses les plus remarquables de sa
» vie; j'estime, Madame, que vous aurez soin de

» les faire recueillir et de les mettre quelque jour » en lumière, après les avoir fait revoir et mettre » en ordre par quelque bonne main et affectionnée ; car je crois que tels Mémoires seroient les » plus beaux et les plus utiles que nous ayons, » comme d'une vie remplie de merveilles et de » vertueuses actions ; et si en cela je vous pouvois » servir, et à la glorieuse mémoire de ce saint » homme, je vous offre très-volontiers, Madame, » ce qui est en mon petit pouvoir. »

Nous regrettons que cette offre ou du moins ce conseil n'aient point été acceptés. Les Mémoires de la Force, publiés plus tôt, auraient vengé le maréchal de bien des calomnies ; ils auraient purgé nos histoires de plusieurs impostures traditionnellement perpétuées, depuis les témoignages partiaux et intéressés de quelques contemporains jusqu'à certains écrivains de notre époque involontairement abusés. Lorsqu'on songe par exemple qu'Anquetil, dans son Histoire de France que l'on reproduit aujourd'hui comme un livre classique par des éditions si nombreuses, a dit que le maréchal de la Force, qui avait défendu Montauban en 1621, livra cette ville au roi l'année suivante, pour deux cent mille écus ; lorsqu'on voit un auteur contemporain, dans une Encyclo-

pédie non moins répandue, vouloir réhabiliter la fable de de Thou, démentie par Voltaire, et affirmer que le jeune la Force fut égorgé dans le lit de son père le jour de la Saint-Barthélemy, on ne peut que déplorer ou l'ignorance ou la duplicité des historiens sur ce qui concerne le maréchal et toute sa maison, puisque la vérité a été altérée dans des faits aussi simples et d'une telle notoriété.

La tâche dont ce digne pasteur proposait de se charger en 1652, nous l'avons entreprise à nos risques et périls presque deux siècles plus tard. Nous offrons aujourd'hui au public les résultats d'un travail opiniâtre et de patientes recherches; nous lui offrons ces Mémoires si longtemps conservés dans les archives de la famille, et qu'une main fidèle déroba en 1793 aux flammes qui consumèrent le château de la Force.

Etudiant soigneusement ces précieux manuscrits, nous les avons classés suivant l'ordre des temps; les passages qui pouvaient paraître obscurs, nous avons cherché à les éclaircir par des notes, et lorsque nous avons trouvé dans ce qui nous est resté des archives de la Force, des correspondances et des documents propres à jeter un nouveau jour sur les hommes et sur les évé-

nements, nous les avons publiés, présentant ainsi parallélement les témoignages contemporains et la narration du maréchal, et mettant les lecteurs à même de le juger sur les pièces originales qu'il avait sous les yeux quand il écrivit ses Mémoires.

Fidèle aux doctrines que nous avons exposées au commencement de cette introduction, nous nous sommes toujours préoccupé du point de vue de l'époque qui se reflétait sous nos yeux; cherchant à nous défendre des théories exclusives, à nous soustraire aux tendances philosophiques, nous avons suivi une marche toute contraire à celle de ces restaurateurs modernes qui, pour faire revivre les anciens édifices, les polissent et les colorent, sans songer qu'ils font disparaître en même temps les seuls témoignages de leur authenticité, c'est-à-dire la rudesse de leurs profils et la nudité de leurs formes. Nous ne craignons donc pas d'offrir cette publication à nos lecteurs avec toutes ses imperfections de langage, avec tout ce qu'elle peut avoir d'incomplet dans le récit des événements, heureux si, dans ce travail de longue haleine, nous présentons des matériaux de quelque valeur, et si quelques-unes de ces pierres brutes que nous avons arrachées à l'oubli,

employées par un maître habile, peuvent servir à élever un de ces monuments historiques qui honorent à la fois et le génie qui les produit et le pays dont ils perpétuent la mémoire.

PRÉFACE

ET

DESCRIPTIONS DES MANUSCRITS.

L'Éditeur de ces Mémoires s'est occupé pendant dix ans de leur publication avec un zèle pieux ; il connaissait trop bien la valeur de ce dépôt de famille[1] pour vouloir altérer le caractère de son authenticité. Il a indiqué dans l'introduction qui précède, le but qu'il s'est proposé et les principes généraux qui l'ont dirigé ; mais pour apprécier la marche qu'il a cru devoir suivre, il est nécessaire de donner ici quelques renseignements sur la nature des manuscrits qu'il avait entre les mains.

[1] M. le marquis de la Grange a épousé mademoiselle de Caumont la Force, fille du duc de la Force pair de France, et descendante du maréchal de la Force.

Le maréchal de la Force n'écrivit point ses Mémoires d'un seul jet, mais à diverses reprises : tantôt il recueillait ses souvenirs et s'arrêtant plus spécialement sur certaines époques, il se complaisait à en décrire les événements avec cet attrait particulier qui rappelle toujours les vieillards soit aux réminiscences de leur jeunesse, soit aux phases de leur vie où ils ont été le plus vivement impressionnés ; tantôt sur les instances du marquis de Castelnaut, son second fils, et sur les demandes de documents qui lui étaient adressées pour servir à l'histoire de sa vie, il généralisait son travail, groupait les faits et embrassait dans son ensemble sa longue et glorieuse carrière.

Il en résulte que dans ce qui s'est conservé jusqu'à nous des archives de la maison de la Force, il se trouve deux sortes de Mémoires, la plupart autographes ou corrigés de la main du maréchal : les uns généraux, les autres spéciaux ; les uns sommaires par leur forme, les autres circonstanciés dans leurs détails. Cette double richesse mettait l'éditeur dans un grand embarras : fallait-il publier tous ces Mémoires séparément en les classant suivant leur importance?

Fallait-il au contraire les refondre en un seul?

Le premier parti eût été sans doute le plus conforme au but que l'on se proposait, c'est-à-dire de ne publier que des documents authentiques, et de ne modifier en

rien ni leur forme ni leur esprit. Mais il présentait de graves inconvénients : la plupart de ces Mémoires, calqués les uns sur les autres, se répétaient ; la publication successive de chacun d'eux eût recommencé toujours la même histoire, ce n'était plus une unité complète, et le lecteur aurait été obligé de se livrer à un travail fastidieux pour se retrouver au milieu de ce labyrinthe de faits et de situations se reproduisant sans cesse devant lui ; il se serait perdu dans ce dédale de redites et de répétitions des mêmes scènes historiques.

En adoptant au contraire la seconde proposition, on coordonnait tous les faits, on en présentait un tableau unique et homogène ; mais ce n'était plus la publication des Mémoires du maréchal, c'eût été son histoire composée à la vérité sur des documents authentiques ; quelque soin que l'on eût apporté à se conformer aux traditions et aux usages, le point de vue n'était point le même, l'authenticité perdait ce qu'elle avait de plus imposant, le témoignage, ce qu'il avait d'individuel.

Entre ces deux partis, l'éditeur a cru devoir en choisir un troisième ; il lui a semblé concilier le rigorisme de principes qui font loi dans ces matières, avec l'intérêt de l'ensemble de la publication.

Prenant pour base les grands Mémoires du maréchal, c'est-à-dire ceux qui résument tous les événements auxquels il a participé, mais qui n'en présentent quelquefois

qu'un exposé un peu trop sommaire, lorsqu'il s'est trouvé d'autres Mémoires autographes de M. de la Force, plus spécialement consacrés au développement de certaines époques ou à quelque partie saillante de sa vie, il a intercalé ces Mémoires tout entiers. Lorsqu'il s'est rencontré des lacunes dans les manuscrits qui servaient de guide, et qu'elles pouvaient être remplies par des fragments de manuscrits non moins authentiques, il n'a pas hésité à s'en servir. Enfin les Mémoires des marquis de Castelnaut et de Montpouillan, qui forment un ouvrage à part, sont publiés intégralement et textuellement.

Tout ce que renferme cette publication provient donc uniquement des Mémoires du maréchal de la Force et de ses enfants ; non-seulement l'esprit est religieusement conservé, mais la lettre même a été respectée ; les manuscrits ont été complétés par les manuscrits ; il y a incorporation des uns avec les autres, mais il n'y a eu ni refonte ni remaniement ; et quoiqu'il eût été facile de suppléer à quelques omissions volontaires ou involontaires à l'aide d'autres documents également puisés dans les archives de la Force, l'éditeur a préféré laisser subsister ces omissions ou ces réticences, de peur de faire dire au maréchal ce que peut-être il eût voulu taire, et de prêter ainsi à l'illustre auteur un sens qui n'eût point été le sien. Mais les correspon-

dances et documents publiés parallèlement suivant l'ordre des temps, viennent remplir les vides qui pouvaient se trouver dans les Mémoires. Ces deux genres de publication se contrôlent et s'expliquent l'une par l'autre : le lecteur entend ainsi contradictoirement les deux parties, et peut juger en dernier ressort, les pièces du procès sous les yeux.

Le déchiffrement des pièces, leur classement et le choix à faire entre elles, a exigé un travail de longue haleine et de laborieuses recherches ; la coordination des Mémoires et leur division chronologique (car il ne s'y trouvait pas une date ainsi que dans la plupart des correspondances), a demandé des investigations minutieuses et des vérifications souvent fort difficiles.

Nous terminerons ces courtes observations par la description des manuscrits ; elle nous semble le meilleur moyen d'éclairer le lecteur sur l'application de la méthode que nous venons d'indiquer ; l'usage qui en a été fait, en sera la justification, et pourra mettre à même d'en apprécier les résultats.

DESCRIPTION DES MANUSCRITS.

N° 1.

MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Commençant par ces mots : *Cette délivrance provenante toute de la providence de Dieu mérite d'en déduire les particularités...*

Et finissant par : *Ce jeune homme se trouva en fort bas aage destitué de père et de mère et de sondit oncle.*

Manuscrit in-folio de dix pages et quelques lignes. C'est une copie du temps, de la relation composée par le maréchal de la Force sur la manière miraculeuse dont il échappa à la Saint-Barthélemy; le titre en est écrit de sa main. Cette pièce avait été communiquée par le duc de la Force à Voltaire, lorsqu'il écrivit la note du deuxième chant de la Henriade, relative au jeune Caumont, et elle a été presque textuellement insérée dans le *Mercure de France* du mois de novembre 1765 (tome IV, pages 31 et suivantes). Ce document se trouve entièrement reproduit dans le chapitre premier des Mémoires du maréchal.

N° 2.

MÉMOIRES POUR MONSEIGNEUR LE DUC DE LA FORCE.

Commençant par ces mots : *Il est sorti de l'illustre maison de Caumont, et sa vie et son enfance fut conservée comme par un miracle...*

Et finissant par : *Se fatigua tellement pour sa conservation que ses longues veilles et le grand travail luy ont causé une parilisie de laquelle il n'est encores guerry.*

Manuscrit in-folio de six pages et demie seulement, mais d'une écriture très-fine et très-serrée (56 lignes à la page). C'est un sommaire des principales actions et exploits du maréchal, écrit en 1638, et au moment où il venait d'être envoyé à l'armée de Picardie. C'est évidemment un extrait du n° 8.

N° 3.

COMMENCEMENT DU RÈGNE DE HENRY IV.

Commençant par : *Apprès la mort du Roy Henry troisième quy feust tué devant Paris, à Saint-Clou, par un Jacopin...*

Et finissant par : *Le Roy alla prendre de là le chá-*

teau Destempes, le Mans, Vandosme, Honfleur et quantité de places, et fit un grand tour grossissant tousiours son armée.

Manuscrit de la main du maréchal de la Force, contenant onze feuillets ou vingt-deux pages in-folio. Il comprend le récit détaillé des combats d'Arques et de Dieppe, et de tout ce qui se passa depuis la mort de Henri III jusqu'après la camisade de Paris (du 1er août au 7 novembre 1589). Ce manuscrit est entièrement reproduit dans les Mémoires de la Force, et en forme le chapitre III.

N° 4.

1621-1622 (sans autre date).

Commençant par : *Il seroit trop long de réduire icy touttes les causes et les raisons de nos malheurs, aussy...*

Et finissant par : *Et de despendre tant des résolutions provinciales que généralles quy avoit été faictes sur ce subiect.*

Manuscrit de quarante-sept pages in-4°, copie du temps, avec des additions et des corrections de la main du marquis de Castelnaut. Il contient le récit de la guerre de religion depuis le moment où le maréchal

de la Force quitta le Béarn, jusqu'au siége de Montauban, c'est-à-dire du mois de mai au mois de septembre 1621.

Il y a entre ce manuscrit et le manuscrit n° 9, une grande connexité pour le fond et la forme; il est probable que c'était un des cahiers remis par M. de la Force au marquis de Castelnaut, qui servit à ce dernier à composer ses Mémoires. L'éditeur n'en a tiré aucun parti, le récit des mêmes événements se trouvant plus complet ailleurs.

N° 5.

CECY SERT POUR L'HISTOIRE DU PREMIER DUC DE LA FORCE, JACQUES NOMPAR DE CAUMONT (GUERRE DE LORRAINE).

Commençant par ces mots : *La sayson de l'hiver approchoyt, de sorte que de toutes pars toutes choses demeurèrent assés calmes...*

Et finissant par : *Le Prince de Condé qui demanda le Marquis de la Force pour estre avec luy, auquel feust expédié une commission fort ample pour servir en son armée en callité de Lieutenant général.*

Manuscrit autographe du maréchal de la Force, in-folio de soixante pages. Il contient le récit détaillé des campagnes en Lorraine, en Franche-Comté, sur le Rhin,

dans le Palatinat (de 1633 à 1638). Ce manuscrit, qui se trouvait déjà presque textuellement reproduit dans le n° 8, forme la totalité des chapitres XVIII, XIX, XX, XXI et XXII des Mémoires du duc de la Force.

N° 6.

TROUBLES DU BÉARN DEPUIS LA MORT DU GRAND HENRY, COMMENÇANT A M. DE MONTPOUILLAN.

Commençant par : *Comme il c'est passé beaucoup de choses durant le règne du Roy Louys trésiesme, dont les particullarités...*

Et finissant par : *Et quy n'eussent encore bien souhaitté de luy voir dans les mesmes faveurs et advantages qu'il avoyt autrefoys possédés.*

Manuscrit in-folio, avec des corrections et additions de la main de M. de Castelnaut, contenant quarante-neuf pages et demie. Ce mémoire remonte aux causes des troubles de la religion, et contient des révélations curieuses sur tout ce qui se passa secrètement entre le roi, les Luynes et M. de Montpouillan, pour se défaire du maréchal d'Ancre. Sauf la description des faits de guerre, qui est souvent textuellement la même que celle du n° 9, il est publié en entier dans le quatrième

volume, sous le titre de : *Mémoires du marquis de Montpouillan.*

N° 7.

HISTOIRE DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT, DUC DE LA FORCE, PAIR ET PREMIER MARÉCHAL DE FRANCE.

Commençant par ces mots : *Il seroit à souhaiter que...*

Et finissant par : *Et ils prirent ensuite congé l'un de l'autre.*

Manuscrit de cent quatre-vingts pages in-4° ; il contient une histoire détaillée du maréchal ; il est à regretter qu'il s'arrête à l'année 1615. L'auteur se révèle ainsi ; il citait des lettres que Henri IV avait écrites à MM. de Parabère et de Saint-Germain, pour favoriser le mariage du marquis de la Force avec mademoiselle de Saveille : « A ce propos, dit-il, on demandera » peut-être comment il se peut faire que ces messieurs » qui étoient dans des intérêts opposés à ceux de M. de » la Force, lui aient donné communication des lettres » du Roi? » Il répond par un passage d'une lettre de M. de Loménie à M. de la Force : *Le Roi m'a commandé les deux lettres que je vous envoie ouvertes afin que vous les voyiez.* — « Mon critique,

» poursuit l'auteur, apprendra par là la manière dont
» M. de la Force a vu ces lettres, et je lui apprendrai
» ensuite qu'il les fit copier pour les envoyer à sa femme
» qui n'étoit pas avec lui en Poitou, et dans les lettres
» de qui on a trouvé les copies de la main de M. de
» la Force, avec la lettre qu'il lui écrivoit en les
» lui envoyant, et il ne s'attendoit pas, en ce temps,
» qu'elles dussent exister cent deux ans après, et
» qu'un de ses descendants s'en dût servir pour
» écrire son histoire. »

Or ceci se passait en 1608; l'auteur de ce Mémoire l'écrivait donc vers 1710. En recherchant parmi les descendants du maréchal qui vivaient à cette époque, on en trouve deux auxquels on peut attribuer cette histoire: l'un est Henri Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, académicien en 1715; l'autre, Charlotte Rose de la Force, morte à soixante-quatorze ans, en 1724, elle aurait été alors âgée de soixante ans. Quoiqu'elle ait composé beaucoup de romans dans le goût prétentieux de son temps, elle a cependant fait preuve de quelque aptitude et de beaucoup de prédilection pour les études historiques; il ne serait donc pas impossible que dans sa vieillesse elle se fût divertie, comme l'on disait alors, à écrire l'histoire de son illustre aïeul. Quel qu'en soit l'auteur, il est à regretter qu'il n'ait pu terminer ce travail qu'il semblait avoir entrepris

d'une manière tout à fait consciencieuse, comme on peut voir par ce fragment de son préambule.

« On peut assurer que l'on ne trouvera rien dans » cette histoire que de très-assuré, puisque l'au- » teur n'a écrit que sur les Mémoires que le Maréchal » de la Force envoyoit à son fils, ou du moins sur ce » qu'il en a su retrouver ; et que sur le reste, il s'est » servi des lettres originales qu'il a trouvées, soit des » Rois, soit des Ministres, soit même de famille. Ainsi, » si quelqu'un doute de la vérité des faits qui y sont » rapportés, on pourra les lui prouver par les originaux » des lettres sur lesquels cette histoire a été faite, » puisqu'elles sont entre les mains de celui qui l'a com- » posée, et qui est un descendant dudit Duc de la » Force. »

Cette histoire, consultée avec réserve et après vérification des documents qui avaient servi à l'écrire, a fourni quelques détails qui ont comblé des lacunes et ont été insérés suivant leur date, jusqu'en 1615, notamment pour ce qui se rapporte à la conférence de Guitres et au duel du marquis de la Force avec le comte de Gramont.

N° 8.

HISTOYRE DE MESSIRE JACQUES NONPAR DE CAUMONT, PREMIER DUC DE LA FORCE.

Commençant par : *Monsieur, pour satisfaire à ce que vous avés désiré de moy, j'ai travaillé au soing de tirer la vérité...*

Et finissant par : *Et véritablement toute la province témoigne une grande joie de sa venue.*

Manuscrit du temps, de cent quatre-vingt-quatorze pages in-folio, d'une écriture extrêmement compacte et serrée, avec des corrections, pages 56 et 94, de la main du maréchal de la Force, et terminé par un feuillet autographe. Ce manuscrit, que nous appelons les grands Mémoires du maréchal, contient l'histoire toute entière de sa vie, depuis sa naissance jusqu'à la fin du règne de Louis XIII. Il analyse rapidement les manuscrits n°s 1 et 2, et reproduit textuellement le n° 5; enfin c'est le Mémoire le plus ample et le plus authentique que nous possédions. C'est celui que l'éditeur a entièrement publié, et qui forme le corps de cet ouvrage, sauf les intercallations des autres Mémoires autographes et authentiques qui y prenaient naturellement leur place.

N° 9.

HISTOIRE DU PREMIER DUC ET MARESCHAL DE LA FORCE (JACQUES NOMPAR DE CAUMONT).

TROUBLES DE GUYENNE, SIÉGE DE MONTAUBAN ET LA PAIX DE SAINTE-FOY.

Commençant par ces mots : *Il seroit trop long de desduire icy touttes les causes et les raisons de nos malheurs...*

Et finissant par : *Quy d'aylleurs avoyt déjà faict son traicté sans luy en avoir donné connoissance, outre celuy que lors il traictoit avec M. le Prince.*

Manuscrit in-folio, du temps, de cent soixante pages. L'auteur dit lui-même qu'il n'a commencé ce traité qu'à la fin de l'année 1666. Ces Mémoires sont du marquis de Castelnaut, second fils du maréchal de la Force. C'est une histoire complète de la guerre de religion pendant les années 1621 et 1622, avec un récit détaillé du siége de Montauban. Le marquis de Castelnaut contribua beaucoup au salut de cette ville en défendant les cornes de Montmirail, aussi s'arrête-t-il avec complaisance sur tous les combats auxquels il a pris part; il s'est servi pour les autres du manuscrit n° 4, où l'on remarque des corrections de son écriture, ainsi

que du manuscrit n° 6, dont la partie militaire est presque textuellement reproduite par lui, quoiqu'il l'ait développée et amplifiée d'une foule de circonstances et de particularités.

Ce manuscrit est publié en entier dans le quatrième volume, sous le titre de : *Mémoires du marquis de Castelnaut*.

MÉMOIRES

DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

DUC DE LA FORCE,

MARÉCHAL DE FRANCE.

1572-1640.

LIVRE PREMIER.

1572 - 1610.

CHAPITRE PREMIER.

(1572.)

SOMMAIRE.

Avis de l'auteur de ces Mémoires. — Son extraction. — Le sieur de la Force, son père, le mène au mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois. — Massacre de la Saint-Barthélemy. — Un maquignon avertit M. de la Force de se sauver. — Comme il s'y prépare, des soldats l'arrêtent et veulent égorger le père et les enfants. — L'espoir d'une rançon retient leurs bras. — Retirés en lieu de sûreté, ils en sont arrachés contre la foi donnée. — Le sieur de la Force et son fils aîné tombent sous les coups des assassins. — Le jeune Caumont la Force échappé seul miraculeusement aux poignards; — recueilli par un marqueur de jeu de paume; — il demande à être mené au Louvre, puis à l'Arsenal; conduit chez madame de Brisambourg, il fait donner trente écus à son libérateur. — Catherine de Médicis envoie visiter l'Arsenal. — Colère du maréchal de Biron; on cache la Force dans la chambre des filles, sous des vertugadins; dangers qu'il court. — Il sort de Paris déguisé. — Sa haquenée culbute une procession. — Il soupe avec un des massacreurs, revêtu de la robe de chambre de son frère. — Nouveaux périls du voyage. — Il arrive en Guyenne chez le sieur de Caumont, son oncle. — Admonestation à la vertu et pieuses semonces dudit oncle au sien neveu.

Monsieur, pour satisfaire à ce que vous avez désiré de moi, j'ai travaillé au soin de tirer la vérité des choses les plus considérables qui se sont passées

en la vie du maréchal duc de la Force, et que j'ai estimées dignes d'être sues, les ayant apprises de ceux qui en ont été oculaires témoins. Je ne doute pas que dans ce récit je ne puisse avoir omis beaucoup; mais au moins n'y a-t-il rien qui ne contienne vérité, ainsi que je l'ai vérifié par l'exacte recherche que j'en ai faite. Votre ouvrage perdroit de sa beauté, si en l'histoire que vous entreprenez des plus illustres du royaume, il étoit terni de faussetés. Je crois bien que vous trouverez ici beaucoup de choses superflues, pour ce qui est de votre dessein; mais j'aime mieux laisser à vous d'en retenir ce qui vous plaira et de retrancher le reste[1].

[1] Il peut sembler curieux de rapprocher de ce préambule officiel, qui du reste est dans l'esprit du temps, la lettre que le maréchal de la Force écrivait à son fils le marquis de Castelnaut, en lui envoyant ses Mémoires :

« Mon fils, me trouvant en ce lieu (le château de la Force) sans » beaucoup d'occupation, et me ressouvenant de la presse que m'a- » vez tant de fois donnée de faire quelque recueil des choses les plus » remarquables qui me sont advenues ; voulant essayer s'il me res- » souviendroit de quelque chose, j'ai mis la main à la plume, et sans » y penser, me suis engagé en ce brouillard que vous verrez ici, que » j'ai tracé si couramment par pièces rapportées et même par de » méchants morceaux de papiers avec force ratures. Je n'ai voulu » toucher les choses particulières qui me regardent, et connois bien » aussi que j'ai omis beaucoup de particularités. Je vous conjure » qu'il ne soit vu de personne, on pourroit m'y attribuer des vani- » tés de quoi je ne me repais point ; je fais parler une tierce per- » sonne, ce qui m'a semblé être plus à propos. Je l'ai écrit si à la » hâte que je n'ai pas seulement distingué les matières. »

Je commencerai par son extraction, sans m'y étendre beaucoup. Le père étoit de la maison de Caumont[1] dont le nom est assez connu par les histoires, et la mère[2], de celle des Beaupoil, desquels la probité, piété et sainteté de vie étoient sans exemple; il a bien suivi leurs traces, pouvant la France rendre ce témoignage de lui, que sa vie étoit irréprochable; aussi a-t-elle été pleine des marques de la bénédiction du ciel; il étoit resté seul de

[1] L'origine des sires de Caumont se perd dans la nuit des temps; on ignore si ce sont eux qui ont donné leur nom à la ville de Caumont, ou qui le lui ont emprunté; le fait est que dès le dixième siècle on les trouve seigneurs de cette ville, avec une grande puissance féodale; il existe des titres d'hommages rendus par eux à nos rois, depuis huit cents ans, pour douze ou treize villes de la basse Guyenne et du Périgord. Au nom de Caumont, ils ont ajouté celui de *Nompar*, qu'un de leurs ancêtres conquit sous Charles V, par sa valeur *nonpareille;* ils se sont alliés aux rois de Navarre, aux ducs de Bretagne et aux d'Orléans-Longueville; leurs armes sont celles d'Angleterre; ils les ont gagnées avec leur épée, sous les ducs de Guyenne. Antoine Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem, duc de Lauzun, qui épousa la grande *Mademoiselle*, était issu d'une branche de cette illustre maison.

[2] Philippe de Beaupoil, dame de la Force en Périgord; veuve de François de Vivonne, seigneur de la Chataigneraie, tué en champ clos, par Jarnac, en 1547; elle se remaria à François de Caumont, seigneur de Castelnaut: le plus jeune de leurs enfants, Jacques Nompar de Caumont, maréchal et duc de la Force, auteur de ces Mémoires, naquit le 30 décembre 1558. La noble famille des Beaupoil s'est perpétuée jusqu'à nos jours, dans deux de ses branches, représentées par M. le comte de Saint-Aulaire, pair de France et ambassadeur à Londres, et par M. le comte de Beaupoil, maire de Blaye.

sa race. Dieu l'a béni en son mariage, béni en sa postérité, l'ayant joint avec une femme toute de Dieu, remplie de l'amour et de la crainte de son saint nom, issue de la maison de Biron, dont le père et le duc son frère ont rendu à la France de si signalés services. Elle lui a porté dix enfants mâles; ils en ont vu les huit, hommes faits, et plusieurs enfants de leurs enfants, avec ce contentement d'avoir élevé cette belle et heureuse famille, toute pleine de vertu et de religion, si dignement, qu'il y a eu peu de maisons en France qui vivent avec plus d'honneur et de bonne réputation.

1572. Venons aux choses remarquables de son bas âge. François de Caumont, sieur de la Force, son père, étant allé à la Cour pour le mariage de Henri de Bourbon avec Marguerite de Valois, l'emmena avec lui ainsi que son frère, qui étoit son aîné d'un an.

Tout le monde sait que ce fut sous le prétexte du mariage du Roi de Navarre que la maison de Guise attira à Paris les gens de la Religion, pour exécuter contre eux le détestable massacre de la Saint-Barthélemy; mais, sans nous arrêter à la manière dont cette horrible boucherie fut conduite, nous dirons seulement ce qui regarde le jeune la Force: sa délivrance provenant toute de la Providence de Dieu, mérite qu'on en déduise les parti-

cularités[1] pour en donner gloire à son saint nom. 1572

Un chacun sait comme advint la blessure de feu monsieur l'amiral de Coligny, et peu de jours après, comme on le fut assassiner la nuit dans son logis, et jeter par la fenêtre de sa chambre dans la basse-cour. Il y avoit près de là un maquignon de chevaux, de la Religion, qui avoit fait acheter à monsieur de la Force, le père, neuf ou dix chevaux, lequel prévoyant le mal qui s'en pouvoit ensuivre à tous ceux de la Religion, part soudainement pour avertir ledit sieur de la Force de ce qu'il avoit vu, et se rend au-devant du Louvre pour passer l'eau, droit à la rue de Seine[2], où il étoit logé. Mais il trouva

[1] Nous n'avons retrouvé aucune trace du passage suivant que Voltaire, en citant les Mémoires du maréchal de la Force, dans une note du deuxième chant de la *Henriade*, a donné comme extrait de ces Mémoires; nous en concluons que Voltaire l'avait ou emprunté ailleurs, ou peut-être inventé :

« Deux jours avant la Saint-Barthélemy, le roi avait ordonné au parlement de relâcher un officier qui était prisonnier à la conciergerie; le parlement n'en ayant rien fait, le roi avait envoyé quelques-uns de ses gardes enfoncer les portes de la prison, et tirer de force le prisonnier. Le lendemain, le parlement vint faire ses remontrances au roi; tous ces messieurs avaient mis leurs bras en écharpe, pour faire voir à Charles IX qu'il avait estropié la justice. Tout cela avait fait beaucoup de bruit; et, au commencement du massacre, on persuada d'abord aux huguenots que le tumulte qu'ils entendaient venait d'une sédition excitée dans le peuple à l'occasion de l'affaire du parlement. » (*Henriade*, note du deuxième chant.)

[2] Il n'y avait pas alors de pont qui réunît le faubourg Saint-Ger-

1572. tous les bateaux retenus [1], ce qui l'obligea de descendre jusque auprès des Tuileries, où, pour l'ordinaire, il y en avoit toujours; mais il ne put non plus s'en procurer, de sorte que porté d'affection, il se dépouille, et mettant ses habits sur sa tête, passe à la nage de l'autre côté de l'eau, s'en va droit au logis de monsieur de la Force, et l'avertit de ce qu'il avoit vu.

Ledit sieur de la Force se lève et va trouver d'abord le sieur de Caumont [2], son frère aîné, pour lui faire savoir ce grand accident. Ils en donnent aussitôt avis à tous les principaux de la noblesse de la Religion, qui étoient logés au faubourg Saint-Germain, afin de s'assembler et d'aviser aux remèdes qu'ils avoient tous à prendre pour se garantir du mal qu'ils prévoyoient leur pouvoir arriver.

Étant tous ensemble, ils résolurent, par l'avis dudit sieur de Caumont (qui croyoit toujours cet acte être advenu contre la volonté du Roi), d'aller

main à la ville; le pont Neuf n'a été construit qu'en 1604, et le pont Royal beaucoup plus tard.

[1] Ils avaient été arrêtés par ordre de la cour, pour faire passer les assassins dans le faubourg.

[2] Geoffroy de Caumont, abbé de Clairac; il renonça à ses bénéfices à la mort de son frère aîné, et épousa Marguerite de Lustrac, dame de Fronsac, veuve du maréchal de Saint-André, fille d'Antoine de Lustrac et de Françoise de Pompadour.

tous en corps se ranger auprès de la personne de sa Majesté. 1572.

Et pour cet effet, ils s'acheminèrent tous ensemble droit à la rivière par la rue de Seine; mais cherchant le moyen de passer au Louvre, ils virent que tous les bateaux avoient été emmenés du côté opposé; ce qui donna lieu à toute l'assemblée de faire mauvais jugement de leurs affaires, et de penser qu'il étoit temps de pourvoir à leur sûreté.

La résolution fut prise de retourner tous à leurs logis, de se préparer promptement, de monter à cheval, et de se rendre au Pré aux Clercs, en état, si on les vouloit attaquer, de bien défendre leur vie, et, s'ils en avoient le temps, de gagner la campagne pour se retirer chez eux dans les provinces.

Or tout ceci se passoit le dimanche au matin, le vingt-quatrième jour d'août quinze cent soixante-douze. Le sieur de la Force revint comme les autres à son logis, et ordonna qu'on habillât ses enfants en toute diligence.

Voilà que sur le point du jour, on donne avis à ceux de la Religion, que les bateaux étoient remplis de soldats qui, soudain qu'ils abordoient, couloient le long de la rue de Seine.

Les plus diligents, à cette nouvelle, exécutèrent le dessein qui avoit été pris de s'assembler au Pré aux

1572. Clercs, d'où ils prirent leur retraite, et monsieur de Caumont, passant devant le logis de son frère, le presse de partir, s'il ne veut être enveloppé dans le massacre. Il alloit prendre ce parti, car déjà il étoit à cheval avec son fils cadet; mais l'aîné ne se trouvoit point encore prêt, étant très-foible d'une grande maladie qu'il avoit eue et dont il n'étoit pas encore bien sorti. Le sieur de la Force ne voulant point abandonner son fils, retourna dans le logis, et y ayant fermé la porte, se retira dans sa chambre avec ses enfants.

Soudain la porte fut saisie par plusieurs soldats qui crioient puissamment : *Ouvre, ouvre,* avec beaucoup de blasphèmes. Il ordonna à une servante de la maison de l'ouvrir, et se résolut d'attendre patiemment ce qu'il plairoit à Dieu lui envoyer. La basse-cour se remplit aussitôt de soldats conduits par un capitaine nommé Martin, lesquels montent à la chambre, l'épée à la main, et se mettent à crier : *Tue, tue.*

La présence du sieur de la Force, qui étoit en prière avec ses deux enfants, ralentit un peu leur première fougue; mais ledit capitaine ayant fait saisir leurs épées, les fit arranger en un coin de la chambre, lui disant : *Prie Dieu, si tu veux, car il te faut mourir !*

Le sieur de la Force lui répondit par ces paroles 1572.
pleines de douceur et de constance : *Messieurs, faites ce qu'il vous plaira de moi, aussi bien n'ai-je plus guère de temps à vivre*[1] ; *mais ayez égard à ces jeunes enfants qui n'ont jamais offensé personne, et à la mort desquels vous n'aurez pas grand acquêt. J'ai moyen de vous donner une honnête rançon qui vous sera plus profitable.*

Ainsi leur amollissant le cœur, tandis que leur capitaine entroit en accommodement, ses soldats se mirent à piller la maison, et ne trouvant point les clefs des coffres, parce que le valet de chambre du sieur de la Force s'étoit évadé avec la plus grande partie de ses gens, ils traînèrent les bahuts et les armoires au milieu de la chambre, et commencèrent à les enfoncer avec les chenets de la cheminée. Ainsi, tout ce qu'il y avoit soit d'argent monnoyé ou de vaisselle, meubles et habillements, fut tout pillé.

Après quoi ils reprirent leurs premiers discours,

[1] Ces paroles ont inspiré ce vers à Voltaire :

Son vieux père, accablé par le fardeau des ans...

Cependant M. de la Force n'avait alors que quarante-huit ans, étant né en 1524 ; toutefois il relevait à peine d'une maladie fort grave, et il venait de perdre, lorsqu'il se rendit à la cour, presque coup sur coup, un fils et une fille : c'était sans doute par suite de son état de souffrance et des chagrins qu'il avait éprouvés qu'il s'exprimait ainsi.

1572. criant avec blasphèmes qu'*il falloit mourir, et qu'ils avoient commandement de tuer tout sans rien épargner*. Mais Dieu, qui en avoit ordonné autrement, fléchit tellement leurs cœurs par les bons discours que leur tenoit incessamment le sieur de la Force, et ensuite par l'espérance de la rançon promise, qui étoit de deux mille écus, que le capitaine Martin leur dit enfin : *Suivez-moi donc tous*.

Et étant descendus dans la cour, avant que de sortir, il leur fait rompre leur mouchoir pour les mettre en croix sur leurs chapeaux et bonnets, et retrousser la manche du bras droit jusqu'au haut de l'épaule; ce qui étoit le signal donné à tous les massacreurs. Il n'y avoit lors que le père et ses deux enfants, leur page, nommé la Vigerie, et leur valet de chambre, nommé Gast; ce qui faisoit cinq en tout. On les mena dans cet équipage le long de la rivière, qu'ils passèrent devant le Louvre. C'est alors qu'ils crurent bien que l'on alloit les dépêcher; car ils virent quantité de ceux de la Religion que l'on tuoit et jetoit dans la Seine, qui en beaucoup d'endroits étoit déjà rouge de sang. Néanmoins ils furent encore sauvés pour quelque temps; car le capitaine Martin continua de les mener à son logis, et passant devant le Louvre, ils virent quantité de corps morts, entre autres celui du

sieur de Piles[1]. Étant arrivé dans sa maison, rue des Petits-Champs, ledit capitaine dit au sieur de la Force : *Quand me ferez-vous toucher la rançon que vous m'avez promise?* 1572.

— *Dans deux jours*, répondit monsieur de la Force.

— *Eh bien*, lui dit-il, *cependant ne me donnez-vous point votre foi et votre parole de ne bouger d'ici, ni vous, ni vos enfants?*

— *Oui*, repartit la Force, *je vous engage ma foi et ma parole que ni moi ni mes enfants ne bougerons d'ici.*

Ensuite le capitaine Martin les laissa en la garde de deux Suisses, et sortit avec ses gens pour aller continuer le pillage et les cruautés.

Aussitôt qu'ils furent partis, le sieur de la Force dépêche le nommé Gast, valet de chambre de ses enfants, à l'Arsenal, vers madame de Brisambourg[2],

[1] Armand de Clermont, baron de Piles. Voltaire, en citant nos mémoires, a ajouté qu'il était père de celui qui tua en duel le jeune Malherbe. L'éditeur des lettres de Malherbe a fort bien démontré l'impossibilité de ce fait, car si M. de Piles, qui tua le fils de Malherbe en 1628, eût été le fils de celui qui fut égorgé à la Saint-Barthélemy en 1572, il aurait eu pour le moins cinquante-six ans lors de son duel, et Balzac affirme qu'il n'en avait pas vingt-cinq. Au reste, ce qui a causé cette méprise de Voltaire, c'est que le nom de Piles était à la fois porté par deux maisons, celle de Clermont et celle de Fortia; l'adversaire du jeune Malherbe appartenait à cette dernière.

[2] Jeanne de Gontaut; elle avait épousé en premières noces Pierre

1572. qui étoit sa belle-sœur et sœur du Maréchal de Biron[1], Grand-Maître de l'artillerie, pour lui faire entendre l'état où ils étoient lui et ses enfants, et comme le capitaine Martin, duquel ils se trouvoient prisonniers, leur avoit sauvé la vie, moyennant la rançon de deux mille écus; que s'assurant sur son affection, il s'adressoit librement à elle pour la prier de les secourir en un si pressant besoin, et que par son moyen ils pussent recouvrer ladite somme; que cela requéroit secret et diligence.

Ladite dame fit aussitôt ce que son beau-frère souhaitoit, et lui manda qu'elle espéroit lui faire
26 août. tenir ladite somme le mardi, qui étoit le second jour; elle lui fit aussi savoir que le bruit couroit qu'on les avoit pris prisonniers, et qu'elle craignoit fort que, si cela venoit aux oreilles du Roi, on ne les fît mourir.

Gast, à son retour, leur confirma cette nouvelle, et leur dit qu'il étoit du tout important, puisqu'ils avoient les moyens de s'ôter de là et de se sauver, qu'ils le devoient faire. Il n'y eut pas jusqu'aux

Poussard, seigneur de Brisambourg, qui la fit son héritière, et elle était alors veuve de Jean de Caumont, seigneur de Montpouillan et frère du sieur de la Force.

[1] Armand de Gontaut, dit le Boiteux, baron de Biron, le plus grand homme de guerre de son temps.

deux Suisses à qui on avoit commis leur garde 1572.
qui n'eussent pitié de cette famille. En effet, ils disoient incessamment qu'ils les emmèneroient partout où ils voudroient, et que volontiers ils hasarderoient leur vie pour les sauver tous.

Mais le sieur de la Force, avec une grande fermeté, leur représentoit qu'il avoit donné sa parole. *Je lui ai engagé ma foi*, disoit-il; *je ne la fausserai point, étant résolu d'attendre la providence de Dieu, qui disposera de nous selon son bon vouloir.*

A cela Gast et les deux Suisses le pressèrent qu'au moins il voulût permettre que ses enfants ou l'un d'eux pût se sauver, puisqu'il voyoit que, par les avis que l'on lui donnoit, qu'on en vouloit à toute sa famille; mais il fut inflexible, disant qu'il n'en seroit que ce que Dieu avoit ordonné. Les deux Suisses tentèrent de lui en dérober un; mais le père n'y voulut jamais consentir; ce qui causa un déplaisir extrême à ces bonnes gens.

Le lendemain matin, qui étoit le jour que l'on devoit délivrer la rançon promise au capitaine Martin, arriva le comte de Coconas[1] avec quarante

[1] Annibal, comte de Coconas, seigneur piémontais; il eut la tête tranchée l'année suivante pour avoir pris part à la conspiration des princes mécontents, contre Catherine de Médicis. Sa mémoire fut rétablie par un édit de Henri III du mois de mars 1576.

1572. ou cinquante soldats suisses et françois ; tous montèrent au logis, et commença à dire au sieur de la Force : *Je suis venu vous chercher par ordre de Monsieur, frère du roi, qui a été averti que vous êtes détenu prisonnier et veut parler à vous.*

Son abord et sa contenance firent assez connoître son dessein ; cependant, voyant comme ils vouloient se mettre dans un état plus décent et prendre leur cape, il ajouta qu'il n'étoit besoin de tant de cérémonie, mais qu'ils se hâtassent seulement de le suivre.

Et soudain les dépouillèrent de leurs manteaux, chapeaux et bonnets ; de sorte qu'ils jugèrent bien que c'étoit pour les faire mourir.

Le sieur de la Force leur représenta qu'on ne les conduisoit pas au Louvre, mais bien à la boucherie ; il se plaignit fort qu'on manquât ainsi à la parole qu'on lui avoit donnée, assurant que l'argent qu'il avoit promis pour sa rançon étoit prêt.

Il est à considérer que le plus jeune des deux enfants, nommé Jacques Nompar, parloit incessamment, leur reprochant leur perfidie, et consoloit toujours son père ; et faut ajouter ici une particularité bien notable que je lui ai souvent ouï dire, c'est que, quoiqu'il vît bien qu'ils avoient dessein de les tuer tous, il étoit cependant ferme-

ment persuadé lui-même qu'il ne mourroit point; 1572.
ce qui étoit une inspiration venue du ciel.

Coconas, ennuyé de ces discours, les fit sortir de la maison, ayant chacun deux hommes à leurs côtés, et, voulant vérifier si son compte y étoit et n'en trouvant que quatre, il demande où étoit le cinquième; car ils avoient été menés là en pareil nombre. Or Gast, prévoyant leur méchante délibération, s'étoit allé cacher en haut dans le galetas; mais ils le cherchèrent si bien, qu'ils le trouvèrent, et commencèrent alors à les faire sortir et à les mener à la tuerie.

Le père marchoit le premier; son fils aîné ensuite, et le cadet venoit le dernier. Étant arrivés au fond de la rue des Petits-Champs, près le rempart, les soldats crièrent : *Tue, tue !* On donne d'abord plusieurs coups de poignard à l'aîné des enfants, qui s'écrie en tombant : *Ah ! mon Dieu ! je suis mort.* Le père, se retournant vers son fils, est aussitôt percé de coups; le plus jeune, couvert de sang, mais qui par miracle n'avoit point été atteint, s'écria aussi, comme inspiré du ciel : *Je suis mort !* et en même temps il se laissa tomber entre son père et son frère, qui, bien que par terre, reçurent encore force coups, tandis que lui n'eut pas seulement la peau percée. Dieu le protégea si

1572. — *C'est mon petit neveu qui est ivre et que je fouetterai à bon escient*, répondit le marqueur.

Il le conduisit ainsi chez lui, passant devant plusieurs corps de garde, car il y en avoit encore à tous les coins de rue, et le mena tout au haut de sa maison, dans une petite chambre où sa femme et son neveu se trouvoient; là il le fit cacher dans la paille de son lit.

Un peu après, ledit marqueur s'étant aperçu qu'il avoit quelques bagues au doigt, il se mit à lui représenter qu'il étoit si pauvre qu'il n'avoit pas seulement de quoi lui donner à manger, et lui demanda ses bagues. Le jeune Caumont la Force les lui donna toutes, à la réserve d'un seul diamant qu'il gardoit, parce qu'il venoit de sa mère; ce que la femme du marqueur ayant entendu, lui dit que puisqu'on lui sauvoit la vie, il étoit bien juste qu'il donnât tout. Il eut beau répondre qu'il ne pouvoit se défaire de cette bague, parce que, venant de sa mère, elle serviroit à le faire reconnoître; cette femme opiniâtre la voulut absolument, et dit que si on ne la lui donnoit pas, elle le feroit reprendre. Alors il la lui donna, et quand elle l'eut, elle lui apporta alors un morceau à manger et une chopine de vin. Après quoi ledit marqueur lui demanda ce qu'il vouloit devenir, et lui offrit de le conduire par-

tout où il voudroit aller. Il pria que ce fût au Louvre, 1572.
où il avoit une sœur nommée madame de Larchant[1], qui étoit auprès de la Reine. A cela le marqueur répondit : *Mon enfant, je n'oserois vous mener là; même y a tant de corps de garde à passer que quelqu'un vous reconnoîtroit et qu'on nous tueroit tous deux.*

Lors le jeune la Force lui proposa de le mener à l'Arsenal, où logeoit sa tante, madame de Brisambourg, à quoi le marqueur accéda plus volontiers, disant : *Cela est bien loin, mais je vous mènerai plutôt là, car j'irai tout le long des remparts et nous ne rencontrerons personne.*

Le matin, dès le plus petit point du jour, il lui donne de mauvaises chausses de toile toutes crasseuses, le pourpoint de même, et le manteau qu'il lui avoit prêté la veille, avec un méchant bonnet rouge sur lequel il avoit mis une croix de plomb. Équipé de la sorte, il le conduisit par-dessus les remparts jusqu'à l'Arsenal; ils arrivèrent à la première porte, que le jour étoit à peine commencé; mais comme ladite porte se trouvoit fort éloignée

[1] Diane de Vivonne, fille de Philippe de Beaupoil, dame de la Force, et de son premier mari François de Vivonne, Seigneur de la Châtaigneraie, tué en champ clos par Jarnac, en 1547. Elle s'était remariée à Nicolas de Gremonville, Seigneur de Larchant, et capitaine des gardes de Charles IX; elle était dame de la Reine Élisabeth d'Autriche.

1572. des bâtiments, le jeune la Force dit à celui qui l'avoit si heureusement conduit : *Demeurez ici ; je vous renverrai les habits que vous m'avez prêtés, avec les trente écus que je vous ai promis.*

Il demeura longtemps à la porte, n'osant pas heurter, de crainte qu'on ne lui demandât qui il étoit. Au bout de quelque temps, quelqu'un de la maison venant à sortir, il s'avança dextrement sans qu'on lui dît rien; il traversa donc toute la première basse-cour, et s'en alla jusqu'au droit du logis, regardant s'il ne voyoit personne de sa connoissance, car il jugeoit bien que sous ces mauvais accoutrements on ne le laisseroit point entrer; il n'osoit dire son nom, craignant de rencontrer quelques bourreaux de l'espèce de ceux auxquels il avoit échappé. Il est à propos de mentionner ici que l'un des Suisses qui les gardoient avoit fait sauver le page qui, comme nous l'avons dit, se trouvoit avec eux, et qui se nommoit la Vigerie; mais dans la maison on l'appeloit l'*Auvergnat* pour le distinguer d'avec son frère.

Lorsque Coconas eut fait sortir monsieur de la Force de la maison du capitaine Martin, un de ces Suisses dit au page : *Sauvez-vous, car on va dépêcher ceux-ci.* Il se sauva; mais il s'arrêta à quelques pas de là jusqu'à ce qu'il eut entendu crier : *Tue, tue,* et

qu'il eut vu tomber le père et ses deux enfants; il 1572.
se retira la même nuit à l'Arsenal, et il lui fut d'autant plus facile d'échapper qu'il portoit une livrée semblable à celle du Comte de la Marck, qui étoit un des chefs du massacre, et ainsi ledit Auvergnat disoit à tous les corps de garde : *Je suis un page du Comte de la Marck, et je vais trouver de sa part monsieur le Maréchal de Biron à l'Arsenal,* où étant arrivé, il se rendit auprès de madame de Brisambourg, et lui raconta comme il avoit vu tuer monsieur de la Force et ses deux enfants, ce qui fut un sujet de grande affliction à cette bonne dame leur tante et veuve d'un de leurs oncles.

Nous avons laissé le jeune la Force fort en peine de savoir comment il feroit pour entrer dans l'Arsenal; Dieu lui suscita un moyen qui fut que comme on ouvroit la porte, il aperçut l'Auvergnat, qu'il appela par son nom; mais il n'en eut point de réponse, soit que, le croyant mort, il ne reconnût pas sa voix, soit qu'il ne l'entendît point.

On rouvrit une seconde fois la porte, et le page y étant encore, il appela deux ou trois fois : *L'Auvergnat ! l'Auvergnat !*

Le page sortit aussitôt : *Qui êtes-vous?* lui dit-il. Le jeune la Force répondit : *Quoi ! ne me reconnoissez-vous point?*

1572. L'ayant considéré plus attentivement : *Eh! mon Dieu, c'est vous, monsieur ; je ne vous reconnoissois pas!*

Lors il lui demanda s'il n'y avoit point quelques-uns des gens de son père à l'Arsenal, et le page, le faisant entrer, le mena vers un gentilhomme de sa maison nommé Beauvillier du Maine, qui se promenoit avec le maître d'hôtel de madame de Brisambourg, qui furent tous deux fort surpris et ravis de le revoir, le croyant mort, sur le rapport du page. Ils le conduisirent aussitôt à la chambre de ladite dame, qui étoit encore au lit, grandement affligée de tant de malheurs. Arrivés qu'ils furent en sa présence, soudain elle l'embrassa toute baignée de larmes, croyant qu'on les avoit tous dépêchés, et louant Dieu de le voir, lui demanda comment il s'étoit sauvé.

Lors il lui raconta brièvement comme quoi Dieu l'avoit assisté, et comme le pauvre marqueur du jeu de paume l'avoit retiré chez lui et conduit jusque-là, qu'il lui avoit promis trente écus pour sa peine et de lui rendre les habits, et qu'il étoit à la porte attendant le tout.

Madame de Brisambourg le fit mettre au lit dans la chambre de ses femmes, et envoya aussitôt les trente écus audit marqueur et les habits de son neveu.

Environ deux heures après, on lui fit apporter un habit de page des livrées de monsieur le Maréchal de Biron, qui étoit lors Grand-Maître de l'artillerie; puis l'ayant fait passer par la chambre dudit sieur, on le conduisit dans son cabinet pour qu'il ne fût ni vu ni connu de personne, et de peur qu'il ne s'ennuyât, on lui bailla auprès de lui ledit page l'Auvergnat dont il a été fait mention. 1572.

Il fut là deux jours, au bout desquels on donne avis audit sieur Maréchal que l'on avoit fait entendre au Roi qu'il s'étoit retiré plusieurs huguenots dans l'Arsenal, et que sa Majesté avoit résolu d'envoyer visiter partout; ce qui mit le Maréchal en telle colère, qu'il dit qu'il empêcheroit bien de venir ceux qui vouloient contrôler ses actions, et fit pointer trois ou quatre pièces de canon vers la porte de l'Arsenal.

Cependant malgré toutes les précautions que l'on prit pour cacher le jeune la Force, la nouvelle de sa délivrance vint jusqu'au Louvre; ce qui fit que la Reine mère, à la sollicitation de monsieur de Larchant, capitaine de ses gardes, envoya un gentilhomme à l'Arsenal demander de sa part le jeune la Force.

On répondit qu'il n'y étoit point; et pendant cette conversation, on le fit sortir du cabinet de

1572. monsieur le Maréchal de Biron, et on le conduisit dans la chambre de ses filles, où on le fit cacher entre deux petits lits d'enfants; on les couvrit de vertugadins[1] que l'on portoit en ce temps-là, ce qui fit dire à plusieurs que madame de Brisambourg l'avoit caché sous son vertugadin.

Ensuite le gentilhomme ayant visité partout, rapporta à la Reine qu'il n'avoit point trouvé celui qu'il cherchoit; ce qui mit le sieur de Larchant au désespoir, car il avoit grand intérêt à la mort du jeune la Force, puisque ayant épousé une fille du premier lit de sa mère, il devenoit héritier de tous les biens de monsieur de la Force par la mort de son fils; et même disoit-on assez publiquement au Louvre et dans Paris que l'on n'auroit pas donné ordre de massacrer ces deux jeunes innocents sans l'intérêt qu'y avoit ledit sieur de Larchant.

Mais Dieu en disposa autrement, et il s'est trouvé que monsieur de la Force a hérité des biens de monsieur de Larchant; car madame de Lar-

[1] Sorte de jupes soutenues par des cerceaux pour les faire bouffer; elles étaient encore en usage sous la minorité de Louis XIII. En 1616, le cavalier Marino écrit, en parlant des dames de la cour: *Quant au costume des femmes, elles s'environnent de certains cercles de tonneaux qui s'appellent vertugadins, et qui leur donnent l'air solennel; elles occupent plus d'espace.*

chant sa sœur, ayant hérité des biens de son mari 1572.
sans avoir hérité de sa méchanceté, légua en mourant tous ses biens à son frère.

Le jeune la Force demeura ainsi caché jusqu'à environ une heure après minuit; on l'ôta de là pour le ramener dans le même cabinet du Maréchal; madame de Brisambourg, qui avoit pris grand soin de son neveu, n'eut point de patience qu'elle ne l'eût fait changer de lieu, à cause que le bruit étoit qu'il s'étoit sauvé et retiré à l'Arsenal.

Le sieur de Born [1], lieutenant général de l'artillerie, vint le lendemain matin prendre le prétendu page, le mena déjeuner en lieu particulier, et après cela lui dit : *Suivez-moi*. Alors il le sortit hors de l'Arsenal et le conduisit chez monsieur Guillon, contrôleur de l'artillerie, qui étoit de ses amis, et donna instruction au jeune homme que si on s'enquéroit qui il étoit, il répondit qu'il s'appeloit Beaupuy, se faisant fils de monsieur de Beaupuy qui étoit lieutenant de la compagnie de gendarmes du Maréchal de Biron, l'exhortant expressément de ne point sortir du logis où il le menoit et de ne

[1] Jean de Durfort, Seigneur de Born; il commanda presque toujours l'artillerie de Henri IV dans la guerre de la Ligue. Sully raconte que servant sous ses ordres au siége de Laon, en 1594, il apprit beaucoup de ce vieil officier.

1572. rien faire ni dire qui pût le faire reconnoître. Il ne faut pas oublier ici que ledit Born étant monté à cheval, à cause qu'il avoit une jambe de bois, pour aller chez le sieur Guillon, le sieur de la Force le suivit à pied d'assez loin dans les rues, où il a avoué qu'il étoit dans des transes continuelles, ce qui n'est pas difficile à croire, vu les extrémités et grands périls auxquels il s'étoit rencontré.

Étant arrivé à la maison dudit contrôleur, Born lui dit : « *Vous êtes de mes amis; je vous prie, faites-moi le plaisir de me garder ici ce jeune homme, qui est mon parent, fils de monsieur de Beaupuy, qui commande la compagnie de gendarmes de monsieur le Maréchal de Biron. Je l'ai fait venir ici pour le mettre page; mais j'attends que tout ce tumulte où vous voyez que nous sommes soit passé.* » Ce que ledit contrôleur lui accorda volontiers; mais encore qu'il fût de ses amis, Born ne voulut jamais lui donner connoissance de ce qu'étoit le jeune homme, quoique Guillon se doutât bien qu'il ne lui disoit pas tout.

Après avoir demeuré en ce logis sept ou huit jours, ledit contrôleur, qui alloit tous les jours à l'Arsenal pour savoir ce qu'il avoit à faire, ne manquoit pas, à l'heure du dîner, de se rendre chez lui. Il arriva qu'au bout de ce temps-là, sur l'heure

qu'il avoit coutume de rentrer, le jeune homme entendant heurter à la porte et se trouvant près, s'avança pour ouvrir, croyant que c'étoit son hôte; il se rencontra que c'étoit quelqu'un qui le connoissoit; ce que voyant, il repoussa vivement la porte. L'autre lui cria : *Laissez-moi entrer, j'ai à parler à vous.* Étant entré, il lui dit que madame de Brisambourg l'envoyoit là et qu'elle étoit en peine de ses nouvelles, et où il étoit; et après cela il sortit de ce logis. 1572.

Ledit contrôleur s'en revenant pour dîner, lui demanda, comme il avoit toujours accoutumé, si quelqu'un étoit venu à la maison; il lui dit que oui, et lui raconta tout ce qui s'étoit passé; ce qui lui donna l'alarme de telle sorte que, laissant le dîner, il monte soudain à cheval pour aller trouver monsieur de Born et l'en avertir. Celui-ci, pour s'éclaircir de ce qui en étoit, s'en va chez madame de Brisambourg, qui en fut aussi fort étonnée, n'ayant envoyé personne.

Ladite dame, qui prévoyoit que l'on pourroit reconnoître tôt ou tard son neveu, avoit fait en sorte auprès de son frère qu'il avoit retiré un passe-port du Roi pour un maître d'hôtel et un sien page qu'il envoyoit en Guyenne, sous le prétexte d'aller chercher son équipage et sa compagnie de gendarmes.

1572. Elle avoit donc choisi le sieur de Fraisses pour conduire son neveu, et aussitôt qu'elle eut appris ce qui étoit arrivé chez le contrôleur, elle donna ordre audit sieur de Fraisses de partir sur-le-champ ; il se transporte soudain avec le sieur de Born au logis où étoit le jeune homme et lui dit en l'abordant : *Tenez, voilà des bottes et un cheval, partons tout à l'heure.*

Il suivit aussitôt lesdits Born et de Fraisses, et eut encore en cette occasion une rencontre fâcheuse ; c'est que, s'étant trouvé une fort grande procession dans une rue où il passoit, sa haquenée, qui était ombrageuse et à qui tous les surplis faisoient peur, fit quelques bonds et en renversa plusieurs ; ce qui le mit en grande peine, craignant qu'on ne lui attribuât les sottises de sa bête, et que, croyant qu'il le faisoit à dessein, le peuple ne le reconnût pour un Religionnaire ; et les choses passées le tenoient en telle méfiance qu'il lui sembloit que tous ceux qui le voyoient devoient savoir qui il étoit. Il en fut quitte pour la peur, car Dieu permit qu'il se rendit heureusement à la porte de la ville, où étant, le sieur de Born appela celui qui commandoit au corps de garde et lui dit : *Mon capitaine, c'est ce maître d'hôtel de monsieur le Maréchal de Biron qui a commandement d'aller faire*

venir sa compagnie de gendarmes, et je renvoie avec 1572.
lui ce page qui est mon parent; voilà le passe-port du Roi !

Ledit capitaine, sans regarder le passe-port, lui répond : *C'est assez, monsieur; ils peuvent passer quand vous voudrez.*

Étant hors la porte, le sieur de Born dit au jeune homme : *Voilà le sieur de Fraisses qui a commandement de vous conduire* ; et lui s'en retourna ; lors le jeune la Force demanda audit sieur de Fraisses où c'est qu'il le menoit?

— *Au pays*, lui répondit-il, *s'il plaît à Dieu.*

— *Je le supplie qu'il nous en fasse la grâce*, répliqua le jeune homme; et ainsi continuèrent-ils leur voyage.

Au bout de deux journées de marche, ils arrivèrent à une hôtellerie, où ils trouvèrent un homme de condition, ou du moins qu'ils prirent pour tel, parce qu'il avoit sept ou huit chevaux de son train. Cet homme, qui avoit la fièvre quarte, s'étant débotté et mis en robe de chambre, quand ce vint pour souper, le jeune la Force reconnut très-bien que c'étoit la robe de chambre de son frère. Il est aisé de juger s'il soupa de bon appétit, et quel étoit son chagrin, qu'il n'osoit pourtant témoigner, de peur de se faire reconnoître. Et comme

1572. on ne parloit partout dans les provinces que du massacre de la Saint-Barthélemy, cet homme, loin de désapprouver une action si noire, ne fit que répéter pendant tout le souper que l'on avoit bien attrapé ces méchants huguenots; louant à merveille la généreuse résolution du Roi de les avoir exterminés; ajoutant que le sieur de la Force et ses enfants avoient été dépêchés, mais qu'il avoit un déplaisir mortel de n'avoir pu attraper le sieur de Caumont, qu'il y auroit passé comme les autres; mais qu'il avoit eu ce malheur qu'ayant donné droit à la porte de son logis par la rue Saint-Germain, il s'étoit évadé par la porte des Fossés, et que de là il avoit gagné le Pré aux Clercs.

Ce qui consola un peu le jeune la Force, c'est qu'il apprit ainsi que son oncle s'étoit sauvé par sa bonne conduite, d'autant qu'au sortir des faubourgs de Paris, il rallia cent ou cent vingt chevaux, et prenant leur chemin vers la Guyenne, ils se mirent en bon ordre pour marcher avec plus de sûreté.

Monsieur de Guise, qui avec nombre de cavalerie avoit entrepris de se défaire de tous ceux qui voudroient se sauver, envoya ladite cavalerie après eux; mais la porte Saint-Germain s'étant trouvée fermée, comme l'on demeura assez longtemps à

chercher le portier, cela leur donna le loisir de gagner pays. Cependant ils furent poursuivis par cette cavalerie, qui, les ayant approchés, firent semblant de vouloir les enfoncer; mais voyant la bonne contenance que faisoit monsieur de Caumont et tous ceux qui s'étoient joints à lui, ils n'osèrent l'attaquer, et s'étant retirés, lui laissèrent continuer son chemin. 1572.

Voilà ce que le jeune la Force apprit par cet homme, touchant le sort de son oncle, et le lendemain il fit grande diligence pour gagner le devant et se délivrer de si méchante compagnie.

Il arriva une autre mauvaise rencontre ; au bout de deux jours, étant à l'hôtellerie, le soir, comme les discours ordinaires pour tous étoient ce grand massacre qui avoit été fait par toute la France, il y avoit là trois ou quatre étrangers, avec lesquels s'échauffant en paroles sur ce sujet, il échappa au sieur de Fraisses, qui se croyoit en sûreté, de dire que c'étoit un méchant acte et une grande perfidie et cruauté ; à quoi ceux-ci répliquèrent hardiment que c'étoit une bonne action ; de sorte que le sieur de Fraisses reconnut avoir tort, et que ces gens avoient remarqué son dire et témoigné par leurs gestes et leurs paroles qu'ils avoient grand soupçon d'eux, et qu'ils ne fussent huguenots échappés du

1572. massacre de Paris. Il ne leur répondit rien, et résolut de partir le lendemain de grand matin de cette hôtellerie, ce qu'il fit effectivement; mais il trouva déjà les autres aux faubourgs, montés sur de bons chevaux, tous armés de bons pistolets, qui faisoient semblant de s'amuser à la porte d'un cabaret; mais c'étoit pour les voir passer; de sorte que lui et son compagnon n'eurent pas fait un quart de lieue, qu'ils virent venir ces drôles après eux; ce qui leur donna l'alarme à bon escient, ne pouvant douter qu'ils ne les suivissent exprès pour leur faire du déplaisir, sur l'opinion qu'ils avoient conçue qu'ils étoient huguenots. Mais Dieu permit qu'heureusement et au même temps ils rencontrèrent en leur chemin un petit vallon, qui les mettant à couvert et hors de la vue de leurs ennemis, ils se mirent au galop pour tâcher de se garantir de leur mauvais dessein; et arrivant dans un grand bourg, avant que les autres les eussent pu joindre, ils s'arrêtèrent donc là, faisant semblant de vouloir boire. Les autres en firent de même et les accostèrent; mais le sieur de Fraisses, qui avoit reconnu leur mauvaise intention, s'avisa de leur faire changer l'opinion qu'ils avoient eue qu'ils fussent huguenots.

— *Ah! vous voilà, Messieurs,* leur dit-il : *nous marchons en diligence, comme vous voyez. J'ai con-*

mandement exprès de Monseigneur le Maréchal de Biron de faire venir sa compagnie de gendarmes ; car le Roi veut mettre une grande armée sur pied pour détruire entièrement ce qui reste des huguenots. Voilà l'ordre et le passe-port de Sa Majesté ! 1572.

Ce discours achevé, ils continuèrent leur route. Les autres furent bien étonnés, et feignant d'aller à une autre hôtellerie, ils retournèrent sur leurs mêmes pas; ce qui confirma le sieur de Fraisses dans ses soupçons qu'ils n'étoient venus que pour leur mal faire; et étant devenu plus circonspect dans ses discours, il conduisit heureusement le jeune la Force en Guyenne, et ils arrivèrent tous deux, le huitième jour de leur départ de Paris, au château de Castelnaut[1] des Mirandes, où s'étoit retiré le sieur de Caumont, qui reçut ce sien neveu avec une si grande joie et contentement qu'il n'est

[1] C'était une baronie du Périgord, depuis longtemps dans la maison de Caumont; le château en était très-fort. En 1586 (25 avril), Henri III écrit au capitaine Peschault, qui le tenait alors sous l'obéissance du sieur de la Vauguyon, que *la possession en est de telle importance au bien de son service, que, sur les nouveaux remuements qui sont en son Royaume, il le prie de veiller plus que jamais à sa garde.* Il paraît que le sieur de la Force l'avait recouvré, car Henri IV lui mande du camp de Vendôme, le 18 novembre 1589: « *Étant averti des entreprises des Ligueurs et rebelles sur les villes, places, châteaux et forteresses de votre gouvernement, même sur le château de Castelnaut des Mirandes, grandement important à mon service, pour être proche et environné de plusieurs villes et forts dé-*

1572. pas croyable, l'ayant cru mort jusque-là, et voyant que Dieu l'avoit préservé d'un si grand danger.

En effet, bien qu'il eût un fils[1] unique, il témoignoit à ce sien neveu une si tendre amitié, qu'il disoit librement qu'il avoit plus d'espérance en lui qu'en son propre fils, et lui faisoit souvent réciter tout ce qui s'étoit passé, comment son père avoit été tué, et lui par quel moyen il s'étoit sauvé; prenant de là occasion de lui faire admirer cette providence divine qui l'avoit si heureusement délivré d'un si grand péril. Il prit grand soin de sa conduite et de l'administration de ses biens en se chargeant de sa tutelle.

Je ne dois omettre ici le soin qu'il prenoit de l'appeler de temps en temps en son cabinet pour, par ses bonnes instructions, l'affermir toujours en la crainte de Dieu, à qui il devoit incessamment rendre grâces de cette singulière assistance, et en toutes ses actions suivre le chemin de la vertu et fuir le vice. Après il le faisoit mettre à genoux, et

tenus par lesdits ennemis, je vous ai voulu faire la présente, à ce que vous ayez à pourvoir à la garde, sûreté et défense dudit château, et y mettre telles garnisons de gens de guerre, vivres et munitions, qu'il n'en puisse advenir aucune surprise, etc.» (Archives de la Force.)

[1] Dans un autre mémoire on lit : *Mais il étoit si mal sain qu'il voyoit bien qu'il ne pouvoit vivre longtemps; ainsi il considéroit le sieur de la Force comme son héritier.* — En effet, ce fils, qui se nommait Jean de Caumont, mourut le 9 juillet 1579.

tous deux récitoient ensemble la prière d'un très-grand zèle. 1572.

Mais il n'eut guère la jouissance de si saintes et si salutaires instructions, d'autant qu'au bout de quatorze ou quinze mois le sieur de Caumont, son oncle, décéda[1]; de sorte que ce jeune homme se trouva en fort bas âge destitué de père, de mère et de sondit oncle.

[1] Il mourut au commencement de l'année 1574, laissant sa femme enceinte, dont naquit, le 19 juin de la même année, Anne de Caumont, mariée d'abord à Jean d'Escars, Prince de Carency, et ensuite à François d'Orléans-Longueville, Comte de Saint-Paul.

CHAPITRE II.

1572-1589

SOMMAIRE.

Prudence et sagesse du jeune la Force en son bas âge. — Il se marie à la fille du Maréchal de Biron. — Le Roi de Navarre se retire de la Cour. — Le sieur de la Force va au devant de lui en Guyenne. — Il lève une compagnie de chevau-légers. — Nommé gouverneur de Sainte-Foi. — Guerre de la Ligue; — ses prétextes. — Le Roi de Navarre rassemble ses troupes à Guitres; — discours qu'il leur tient. — Avis du Vicomte de Turenne. — Avis du sieur de la Force qui l'emporte. — Henri III fait la paix avec les Guises, et défend l'exercice de la Religion Réformée. — Séjour de Henri de Navarre à la Force; — ses plaintes au Roi de France. — Il défie le Duc de Guise à un combat singulier; — est excommunié par Sixte-Quint; — demande du secours aux Princes d'Allemagne. — Lettre de Henri III au Roi de Navarre. — Réponse de celui-ci. — Le feu de la guerre se répand. — Cinq armées envoyées contre Henri de Navarre. — Mayenne et Matignon tentent inutilement d'empêcher Henri et Condé de se réunir. — Siége de Marans, par le Maréchal de Biron. — Belle défense du sieur de la Force. — Il fait lever le siége à son beau-père. — Conférences de Saint-Bris. — La guerre recommence. — Défaite de Lavardin. — Bataille de Coutras. — Exploits du sieur de la Force. — Gouverneur de la Basse-Guyenne, il y défait Besserad, fameux Ligueur. — États de Blois. — Mort de Guise. — Henri III rappelle le Roi de Navarre. — Prise de Pontoise. — Henri III est assassiné. — Henri IV reconnu Roi de France par l'armée.

Voilà donc le sieur de la Force qui à quinze ans 1574.
se trouve seul héritier mâle de la Maison de Caumont. Orphelin et sans parents qui portent son

1574. nom, il demeure privé de tout conseil humain[1]. Mais ce bas âge, auquel la liberté est si dangereuse, produit en lui des effets non accoutumés; au lieu de s'abandonner aux débauches des jeunes gens, on voit en lui un naturel tout porté à la vertu et qui prend plaisir de s'entretenir des grâces qu'il a reçues du ciel et à méditer incessamment des témoignages que Dieu a rendus de sa grande puissance envers lui.

Il est élevé au temps des plus grands troubles que nous ayons vus en France pour la Religion, et a toujours participé aux plus remarquables occasions. L'on m'a conté les particularités de tant de hasards et de périls qu'il a courus, que ce ne seroit jamais fait de les étendre ici, mais auxquels il s'est montré une providence de Dieu du tout extraordinaire.

Il songe de bonne heure à se procurer un établissement digne de lui, et pour cet effet jette les yeux sur la fille[2] du Maréchal de Biron, le même

[1] Henri III lui donna cependant un tuteur catholique, le sieur de la Vauguyon, cousin germain de son père; mais c'était plutôt pour s'assurer des forteresses de Caumont et de Castelnaut, place d'une grande importance dans les guerres de Religion, que pour diriger l'éducation de son jeune pupille.

[2] Charlotte de Gontaut; elle était alors âgée de seize ans, et mourut en 1635, après lui avoir donné douze enfants, savoir :

1° Armand de Caumont, Marquis de la Force, Duc et Pair, et Maréchal de France après la mort de son père;

qui l'avoit retiré à l'Arsenal après le massacre de la 1577.
Saint-Barthélemy. La proposition fut reçue avec joie, et leur mariage se fit peu de temps après. 5 février

Le Roi de Navarre et Madame Catherine, sa 1576.
sœur, ayant quitté la Cour et la Religion que l'on leur avoit fait embrasser par force, Henri vint visiter son Gouvernement de Guyenne, où le sieur de la Force l'alla trouver d'abord; il fut parfaitement reçu et traité honorablement par ce Prince, qui lui donna ordre de lever une compagnie de chevau-légers; ce qu'il fit en très-peu de temps.

Il se trouva pendant les États de Blois au siége de Marmande, où il ne se passa rien de considérable, la paix s'étant faite après lesdits États.

La guerre ayant ensuite recommencé, il suivit 1580.

2° Henri Nompar de Caumont, Marquis de Castelnaut, Duc et Pair après la mort de son frère aîné;

3° Jacques de Caumont, Seigneur de Masgezir, tué au siége de Juliers, en 1610;

4° Charles de Caumont, Seigneur de Masdurant, mort en 1613;

5° Pierre de Caumont, Baron d'Eymet;

6° Jean de Caumont, Marquis de Montpouillan, favori de Louis XIII, mort après la prise de Tonneins, en 1622;

7° Jean de Caumont, Marquis de Tonneins;

8° François de Caumont, Marquis de Castelmoron, Maréchal de camp, gouverneur de Montbéliard;

9° Jacqueline de Caumont, Comtesse, puis Duchesse d'Orval;

10° Isabelle de Caumont, morte jeune, en 1603;

11° et 12° Deux fils morts en bas âge.

1580. Henri de Navarre au siége et à la prise de Cahors, dont le Roi se rendit maître en cinq jours; la paix fut faite une autre fois, et chacun s'en retourna chez soi.

Le Roi de Navarre donna en ce temps-là au sieur de la Force le Gouvernement particulier des villes de Sainte-Foi et Bergerac, prenant en lui une telle confiance qu'il lui communiquoit ses plus particuliers secrets; et non-seulement le Roi, mais tous ses courtisans l'aimoient et l'estimoient, à cause de son humeur douce et obligeante; mais, outre cela, il étoit dans une estime particulière, à cause de la capacité et bonne conduite qui se rencontroient en lui, étant, quoique jeune, aussi habile dans le métier des armes que ceux qui avoient blanchi sous le harnois.

1583. Les Guises voulant, comme tout le monde sait, faire tomber la Couronne de France sur leurs têtes, et craignant que la valeur du Roi de Navarre ne renversât leurs pernicieux desseins, firent cette fameuse Ligue qui pensa bouleverser tout le Royaume.

1585. Henri III, gouverné par les conseils de Catherine de Médicis, au lieu de s'opposer par les armes dès le commencement à cette union, se servit de la plume, et par un beau manifeste tâcha d'empêcher ses sujets de suivre les desseins des Guises; mais

eux voyant que le Roi avoit peur, devenus plus arrogants, répondirent, pour pallier leurs mauvais procédés, que ce n'étoit point à lui qu'ils en vouloient, mais à Henri de Navarre, fauteur des hérétiques et lui-même hérétique relaps. 1585.

Henri, réveillé par les bruits de guerre, mit aussi d'abord la main à la plume, et répondit par un manifeste que l'on l'avoit forcé de suivre une Religion fausse, le poignard sur la gorge, et qu'ainsi il n'est point relaps; qu'à l'égard de sa prétendue hérésie, il est prêt de suivre dans un concile libre ce qu'il réglera sur la Religion; et sur ce que, dans leurs déclarations, les Guises l'avoient taxé de perturbateur du repos public et désireux de la mort du Roi, ledit Henri dit[1] qu'ils ont faussement et malicieusement menti, et s'offre à démêler cette querelle de sa personne à celle du Duc de Guise, ou bien de plusieurs, avec armes accoutumées entre chevaliers, afin d'épargner par là le sang de la noblesse françoise. Mais non content de mettre la main à la plume, il donna rendez-vous à ceux de son parti à Guitres, près Coutras, pour savoir si l'on ne doit pas mettre aussi l'épée à la main, et c'est là qu'étant assemblés, Henri leur fit ce discours :

[1] Le manifeste du Roi de Navarre où il appelle en duel le Duc de Guise est du 10 juin 1585.

1585. « Si j'eusse cru, mes amis, que les affaires qui » se présentent n'en n'eussent voulu qu'à ma tête, » et que la ruine de mon bien, la diminution de » mes intérêts et de tout ce qui m'est le plus cher, » fors l'honneur, vous eussent apporté tranquillité » et sûreté, vous n'eussiez point eu de mes nou- » velles, et avec l'avis et l'assistance de mes ser- » viteurs particuliers, j'eusse, aux dépens de ma » vie, arrêté mes ennemis; mais étant question de » la conservation ou de la ruine de toutes les Églises » Réformées, et par là de la gloire de Dieu, j'ai » pensé devoir délibérer avec vous de ce qui vous » touche. Ce qui se présente le premier à traiter » est si nous devons avoir les mains clouées durant » le débat de nos ennemis, envoyer tous nos gens » de guerre dedans les armées du Roi sans rien » et sans autorité; ce qui est une opinion au cœur » et en la bouche de plusieurs; ou bien si nous » devons, avec armes séparées, secourir le Roi et » prendre les occasions qui se présenteront pour un » affermissement. Voilà sur quoi je prie un cha- » cun de cette compagnie de vouloir donner son » avis sans particulière passion..... »

Le Vicomte de Turenne[1], qui étoit à la gauche

[1] Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne, auquel Char-

du Roi, tout le monde étant en rond, sans pré- 1585.
séance, prit ainsi la parole :

« Parce que le succès de toutes nos affaires dé-
» pend de la bénédiction ou de la malédiction de
» Dieu, la justice ou l'injustice sont à mon avis les
» points qui doivent entrer en considération, à
» nous mêmement qui ne distinguons pas notre
» Dieu d'avec nos adversaires, ni par querelle de
» nation à nation, ni par intérêt de succession, mais
» par la dispute de la vérité au mensonge et de
» notre droit à leur iniquité. De ces choses nous
» avons à rendre compte à Dieu, à nos voisins, à
» nos compatriotes et à nous-mêmes ; vu que la
» guerre se fait par des hommes qui ne sont nô-
» tres ni dedans ni dehors le Royaume ; que, par
» une juste passion à eux et à nous commune,
» notre patience coupe la gorge aux raisons des
» ennemis ; notre impatience justifieroit leurs ar-
» mes et leurs desseins ; voilà pour le juste. Pour
» le succès je raisonne ainsi : Si vous vous armez,
» le Roi vous craindra ; s'il vous craint, il vous
» haïra ; s'il vous hait, il vous attaquera ; s'il vous
» attaque, il vous détruira ; cette crainte du Roi
» ne sera pas appuyée sur la multitude de vos ar-

lotte de la Marck apporta le duché de Bouillon, et qui fut père du Maréchal de Turenne.

1585. » mées, lesquelles n'ont plus les reins des anciennes, » mais sur ce que vous le contraindrez à subir les » conditions de ses ennemis et les vôtres, raisonnable occasion du deuxième point qui est la haine. » Quant à votre ruine, qui peut, selon l'apparence » humaine, attendre autre chose de deux puissances, la moindre desquelles n'est que trop capable de cela, vu même que l'émulation de deux » partis réconciliés les échauffera contre vous, et » que les fautes par lesquelles vous avez échappé » de leurs mains leur seront perpétuellement devant » les yeux. Je suis donc d'avis que par notre tolérance nous mettions charbons ardents sur la tête » de ceux qui nous haïssent injustement, que nous » fassions couler nos gens de guerre dans les armées et compagnies royales ; le Roi devra sa délivrance à notre vertu et donnera sa haine passée à notre humilité. Que s'il advient qu'il » s'accorde avec nos adversaires et les siens, notre » prudhommie reluira comme un midi envers les » étrangers et régnicoles, fera que les ingrats viendront à nous avec les consciences et les cœurs » transis ; nos courages seront enflés et pleins de » notre probité, laquelle appellera du ciel sur nos » armes la bénédiction de Dieu..... »

Ce discours emporta vingt des voix suivantes, et

elles alloient être suivies du reste de l'assemblée, 1585.
lorsque le sieur de la Force prit ainsi la parole :

« Si la fidélité n'étoit ici plus de saison que la » discrétion, le respect et l'honneur que je dois à » ceux qui ont parlé me fermeroient la bouche; » mais le serment que j'ai à Dieu, à sa cause et à » vous, Sire, me l'ouvre, et aux dépens de la bien- » séance me fait dire ce qui est de mon sentiment. » Ce seroit fouler aux pieds les cendres de nos » martyrs et le sang de nos vaillants hommes, ce » seroit planter des potences sur les tombeaux de » nos Princes et grands hommes morts, et con- » damner à pareille ignominie ceux qui encore de- » bout ont voué leurs vies à Dieu, que de mettre » ici en doute et sur le bureau avec quelle justice » ils ont exercé leur magnanimité; ce seroit crain- » dre que Dieu même ne fût coupable, ayant béni » leurs armes par lesquelles ils ont traité avec le » Roi, selon le droit des gens, arrêté les injustes » brûlements qui s'exerçoient de tous côtés, et ac- » quis la paix à l'Église et à la France. Cette assem- » blée même seroit criminelle de lèse-Majesté, si » nous avions osé convenir en icelle, sans être as- » surés et pleins de notre droit. Ce n'est donc plus » à nous à regarder en arrière, où nous ne verrons » qu'Églises, villes, familles et personnes ruinées,

1585. » en partie par la perfidie des ennemis, en partie
» par ceux qui leur cherchoient des excuses pour
» s'excuser des labeurs et périls auxquels Dieu nous
» appelle quand il lui plaît. Si vous vous armez, le
» Roi vous craindra, il est vrai; s'il vous craint, il
» vous haïra; plût à Dieu que cette haine fût à
» commencer! S'il vous hait, il vous détruira; plût
» à Dieu que nous n'eussions point encore essuyé
» le pouvoir de cette haine! Heureux seront ceux
» qui par cette crainte empêcheront leur ruine!
» malheureux qui appellera cette ruine par le mé-
» pris! Je dis donc que nous ne devons pas être
» seuls désarmés quand toute la France est en ar-
» mes, ni permettre à nos soldats de prêter ser-
» ment aux capitaines qui l'ont prêté de nous exter-
» miner. Que veut-on que deviennent les Princes
» du sang et les grands Seigneurs du parti? Donne-
» rons-nous à nos ennemis les hommes et la créance
» que nous avons achetés par tant de bienfaits? Oui,
» il faut montrer notre humilité selon Dieu, mais
» que ce soit sans lâcheté; demeurons capables de
» servir le Roi dans ses besoins et de nous servir
» aux nôtres... et puis ployer devant lui, quand
» il en sera temps, nos genoux tout armés; lui
» prêter le serment en tirant la main du gantelet;
» porter à ses pieds nos victoires, et non pas notre

» étonnement. J'ajouterai encore ceci, c'est que le prétexte sur lequel nos ennemis ont échappé à leur Roi est pour nous sauter au collet; il est nécessaire que le respect de nos épées les arrête, puisque le sceptre ne le peut. Otons-leur la joie et le profit de la soumission que nous voulons rendre au Prince. Je conclus donc ainsi : Si nous désarmons, le Roi nous méprisera; notre mépris, il le donnera à nos ennemis; uni avec eux, il nous attaquera et nous ruinera, nous qui serons désarmés; ou bien, si nous armons, le Roi nous estimera, et nous estimant, il nous appellera; unis avec lui, nous casserons la tête à nos ennemis. » 1585.

Le discours du sieur de la Force n'étoit pas fini, que le Roi s'écria : *Je suis à lui !* ce qui fit que le reste de l'assemblée souscrivit à la dernière opinion.

Pendant que les choses se passoient ainsi en Guyenne, Henri III signe tout d'un coup la paix avec les Guises; et par un Édit, sa Majesté, séant au Parlement le dix-neuf juillet, défend tout exercice de Religion autre que la Catholique, et donne pour villes de sûreté à la Ligue les meilleures places du Royaume.

Le Roi de Navarre apprit cette nouvelle au

1585. château[1] de la Force, où il étoit pour lors, raisonnant seul avec le sieur de la Force de cette querelle qui alloit s'élever. Il fit en ce temps-là l'honneur à monsieur de la Force de passer quelque temps chez lui, où il vivoit avec une telle familiarité, qu'il n'y menoit personne de sa Maison, voulant que ce fussent les officiers de monsieur de la Force qui le servissent; il tint même un de ses enfants au baptême, et le porta jusqu'au temple entre ses bras.

Cet Édit affligea si cruellement le Roi de Navarre, qu'il dit depuis au sieur de la Force ces paroles : *Pensant à cela profondément et tenant la tête appuyée sur ma main, l'appréhension des maux que je ressentois pour mon pays fut telle qu'elle me blanchit la moitié de la moustache.*

Il en fit aussi de vives plaintes au Roi, dans lesquelles il disoit qu'il avoit fait la paix avec des rebelles pour ruiner les obéissants, avec les conjurateurs pour perdre les fidèles, avec les étrangers pour exterminer les domestiques.

Il déclara en outre, le deuxième jour du mois d'août, qu'en commençant la guerre il proteste, et avec lui le Prince de Condé, les Seigneurs et autres gentilshommes, les provinces, les villes et commu-

[1] Le château de la Force était situé à une lieue de Bergerac, sur un monticule qui domine le cours de la Dordogne.

nautés, tant d'une que d'autre Religion, de se bander contre les auteurs de ces troubles, par une défense nécessaire et légitime, pour conserver les lois fondamentales des familles, pour maintenir la condition et liberté du Roi et de la Reine sa mère. 1585.

En cette même année, Sixte-Quint excommunie le Roi de Navarre; mais comme ce Prince craignoit plus l'épée de saint Paul que les clefs de saint Pierre, et l'or d'Espagne que le plomb de Rome, il demande du secours aux Princes protestants d'Allemagne.

Henri III, averti de ces menées, lui envoie Lenoncourt[1] et Brulart[2] pour l'exhorter à la paix, l'engageant, afin de faciliter son avénement à la Couronne, de se réunir à l'Église Catholique, lui déclarant les causes qui l'avoient porté à la rupture de la paix, et lui redemandant les places de sûreté.

Le Roi de Navarre, après avoir remercié le Roi de sa bonne volonté, lui répondit : qu'il ne pouvoit sans instruction changer sa Religion, pour

[1] Philippe de Lenoncourt, neveu et petit-neveu d'Archevêques et de Cardinaux; il fut lui-même Cardinal en 1586, et Archevêque de Reims en 1589.

[2] Nicolas Brulart, Marquis de Sillery; il était alors Président de chambre au Parlement de Paris; il fut fait Chancelier à la mort de Pomponne de Bellièvre, en 1607. La famille Brulart a produit les Marquis de Puysieux et les Comtes de Genlis.

1585. laquelle on avoit employé tant de temps et tant de sang; que tant s'en faut que ceux de son parti désirassent de quitter les villes qui leur avoient été données en Guyenne; qu'à l'exemple de ceux de la Ligue, ils en pourroient exiger de meilleures.

Cependant les Princes d'Allemagne, qui désiroient d'apporter la paix en France plutôt que la guerre, envoyèrent, devant que de faire partir leur secours, des Ambassadeurs au Roi Henri III, pour le prier d'écouter les gémissements de son peuple et les prières de ses voisins pour une bonne paix. Le Prince leur répondit qu'il trouvoit étrange que les voisins se mêlassent de ses affaires, qu'étant souverain il changeoit ses volontés suivant l'exigence du temps, et qu'au surplus, comme père de son peuple, il ne feroit rien contre l'amour paternel, ni contre sa conscience.

Les Ambassadeurs s'en retournèrent en Allemagne fort mécontents de cette réponse; et le Roi craignant qu'elle ne hâtât le secours étranger, mande aux Gouverneurs de provinces de faire exécuter son Édit.

Le Roi de Navarre, de son côté, déclare ennemies et rebelles les villes qui reçoivent cet Édit.

1586. Voilà donc toute la France en armes. On envoie cinq armées contre le Roi de Navarre. L'une en

Guyenne, commandée par Matignon [1], qui, au mois 1586.
de février, assiége Castets; mais ce Prince, à la tête de deux ou trois cents maîtres commandés par le sieur de la Force et de dix-huit cents arquebusiers, en fait lever [2] le siége, et dîne dans le château pour Mars.
marque de sa victoire. Ensuite, toujours accompagné dudit sieur de la Force, il fait un voyage en Béarn pour donner ordre aux affaires. De retour à Nérac, il apprend que la deuxième armée, qui étoit celle de monsieur le Duc du Mayne, jointe à celle du sieur Matignon, cherchoit à lui boucher le passage du Poitou, où il vouloit aller se joindre au Prince de Condé. Il part de Nérac malgré ces obstacles, et prenant le sieur de la Force avec vingt gentilshommes de sa suite et dix de ses gardes, il vient dîner et reposer à Caumont, puis, le soir, passe sur la contrescarpe de Marmande, et arrive avant le jour à un château du sieur de la Force, d'où il se rend à Sainte-Foi; il y demeure trois semaines, et ensuite avec ledit sieur de la Force se dirige vers le Poitou.

Cependant le Maréchal de Biron marche avec

[1] Jacques de Goyon, Seigneur de Matignon, Comte de Thorigny, Maréchal de France; quoique zélé Catholique, il servit fidèlement Henri IV depuis son avénement; il mourut d'apoplexie en 1597.

[2] Matignon reprit plus tard le siége de Castets, dont il se rendit maître, dit de Thou, par un arrangement conclu entre le Duc de Mayenne et Jean de Favas, Vicomte de Castets.

1586. une troisième armée sur le Poitou, où ayant pris
10 juillet. Lusignan, il s'avance et investit Marans [1], la seule ville qui tenoit encore pour les Réformés dans toute la province; ce qui fait que le Roi de Navarre, connoissant l'importance de cette place, jeta dedans le sieur de la Force, auquel il baille tous ceux de sa cornette blanche et ses plus particuliers domestiques. Il s'y porta si généreusement et avec tant de bonne conduite, quoique gendre du Maréchal de Biron, qu'ayant soutenu plusieurs efforts l'espace de cinq semaines, ledit Maréchal, qui étoit le plus grand capitaine de son temps, fut obligé de lever le siége; et ensuite le Roi de Navarre ayant besoin ailleurs du sieur de la Force, mit dedans le sieur de Frontenac, qui, quoique catholique, avoit toujours été attaché à sa Maison.

Le Roi Henri III, voyant le peu d'effet qu'avoient fait ses armées, se résolut sérieusement à la paix, et envoya pour cela la Reine sa mère vers le Roi de Navarre. Après plusieurs difficultés de part et d'autre, la conférence fut arrêtée à Saint-Bris [2], où

[1] Cette petite ville, sur la Sèvre, est tout environnée de marais, aussi la plupart des historiens la nomment-ils l'île de Marans. Biron en allant la reconnaître fut atteint d'un coup de feu qui lui emporta un doigt de la main gauche et le bout du pouce.

[2] Château situé en Saintonge, près de la Charente, entre Jarnac et Cognac.

la Reine se rendit, accompagnée des Ducs de Nemours et de Retz et de plusieurs Seigneurs et Dames de considération. Le Roi de Navarre y arriva de son côté avec monsieur le Prince de Condé et les principaux Seigneurs de son parti, entre lesquels étoit le sieur de la Force. Après plusieurs discours inutiles qui venoient tous au changement de Religion, au lieu d'avoir une bonne paix, on ne conclut qu'une trêve de quelques jours[1], et chacun se retira chez soi. 1586. 16 octobre.

Le Roi de Navarre, qui vit bien que la guerre alloit recommencer de plus belle, envoya le sieur de la Force en Guyenne, avec ordre de rassembler sa compagnie de chevau-légers et de venir le retrouver incessamment. 1587.

Voilà donc qu'au commencement de l'année les cartes sont plus brouillées que jamais ; le printemps venu, Henri III envoya une formidable armée commandée par le Duc de Joyeuse, son favori, qui même avoit épousé la sœur[2] de la Reine. Ce jeune Seigneur, plein de vanité, marche en diligence vers le Poitou; mais tous ses exploits se réduisirent à assiéger le régiment de Charbonnières dans la

[1] Elle fut prolongée ensuite jusqu'en mars 1587.

[2] Marguerite de Vaudémont-Lorraine, sœur de Louise de Vaudémont, femme de Henri III.

1587. Mothe Saint-Éloy, lequel ayant pris, il fit passer au fil de l'épée; il surprit aussi quelques compagnies à Croy-Chapeau[1] et à Surgières, qui n'eurent pas un meilleur traitement; mais ces cruautés lui coûtèrent cher. La peste se mit en ce temps-là dans son armée; elle y fit un grand ravage; et ce fameux
15 août. Général, content de ses succès, prit la poste pour retourner à la Cour, et laissa l'armée du Roi au sieur de Lavardin[2], qui se retiroit vers le Bas-Poitou.

Sur ces entrefaites arrive auprès du Roi de Navarre le sieur de la Force avec sa compagnie de cent maîtres bien armés et équipés. Quoique ce Prince n'eût d'autre cavalerie que cette compagnie, cent vingt arquebusiers à cheval, sa compagnie de chevau-légers, commandée par le sieur d'Arambures[3], et sa cornette blanche, voilà que soudain

[1] La compagnie de gens de chevaux du sieur des Peuilles, brave gentilhomme protestant, y était logée; la résistance fut belle; mais forcés de se rendre, on ne leur fit aucun quartier. (*De Thou.*)

[2] Jean de Beaumanoir, sieur de Lavardin; il était Mestre de camp général de l'armée de Joyeuse; quelques auteurs rapportent qu'il avait des ordres secrets de ménager le Roi de Navarre.

[3] Charles de Rambures, dit le brave Rambures; c'était une noble et vaillante race de Picardie, qui s'est éteinte sur les champs de bataille, à coups de mousquet. Celui-ci mourut, à la vérité, dans son lit, en 1633, ayant été obligé de se faire couper le bras pour deux vieilles blessures dont il avait reçu l'une à la bataille d'Ivry, et l'autre au siége d'Amiens.

il fait résolution de se mettre à leur suite; cependant il avertit ceux de qui il pouvoit faire état, et entre autres, le sieur de la Boulaye[1], de le venir joindre promptement. Le Roi de Navarre, dès la deuxième journée, eut avis qu'environ deux cents chevaux de cette armée, qui étoient la compagnie du sieur de Vic[2], et celle du Marquis de Renel[3], venoient de déloger d'un bourg dont il n'étoit qu'à trois lieues; il commande aux sieurs d'Arambures et de la Force de les suivre diligemment; ce qu'ils firent si à propos, qu'ayant trouvé leur piste, ils les joignirent à quatre ou cinq lieues de là sur le logement et les défirent entièrement, prirent tous les principaux, entre autres le Marquis de Renel et tout son équipage. La cornette blanche ne fut pas mieux traitée, car le lendemain elle fut prise et enlevée avec tout son quartier. 1587.

Monsieur de Lavardin, voyant le mauvais succès de cette affaire, se retira avec toute l'infanterie dedans la Haye, en Touraine, où il fut attaqué force belles escarmouches.

[1] Charles Echalard, sieur de la Boulaye, Gouverneur de Fontenay.

[2] Dominique, sieur de Vic, d'après le *Mercure François* (tome 1er, p. 529) : il mourut de douleur en 1610, en revoyant le lieu où il avait vu porter Henri IV après son assassinat.

[3] Louis de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel; son père avait été tué à la Saint-Berthélemy par un de ses cousins.

1587. Cependant à Paris les choses n'étoient point tranquilles, car le Comte de Soissons et le Prince de Conti, voyant que messieurs de Guise, sous prétexte de Religion, en vouloient surtout aux Princes du sang, avoient quitté la Cour, et s'étant joints à deux cents gentilhommes de Normandie, s'avançoient vers la rivière de Loire pour se réunir au Roi de Navarre, qui s'étant aussi joint au Prince de Condé et au Vicomte de Turenne, résolut de s'avancer vers ladite rivière pour donner par là moyen au Comte de Soissons de la passer plus aisément. Pendant cette marche, il remit toujours au sieur de la Force le commandement des coureurs. L'armée étant à Candé et à Montsoreau, sur la rivière de Loire, le Roi de Navarre eut avis que le Duc de Joyeuse revenoit avec de nouvelles forces, et que le Duc de Mercœur étoit à Angers avec de belles troupes pour joindre ledit Duc de Joyeuse. Alors le Roi de Navarre détacha le Vicomte de Turenne et le sieur de la Force pour aller recevoir au Lude le Comte de Soissons; ledit sieur de la Force est mis à la tête avec sa compagnie, commandant les coureurs; sur la levée de Loire, il rencontre la compagnie des chevau-légers du sieur de Haubois, avec nombre d'arquebusiers à cheval et de l'infanterie, qui étoient ordonnés pour l'escorte

du bagage du Duc de Mercœur. Il ne s'amuse point à les tâter, mais les ayant enfoncés et culbutés dans la rivière du premier choc, il s'empare de tout le bagage du Duc, qui fut une prise considérable; ensuite ayant joint le lendemain le Comte de Soissons au Lude, ce Prince eut avis que le Duc de Joyeuse devoit le combattre en chemin; il met à la tête de l'avant-garde le sieur de la Force, marche toujours en ordre de bataille et arrive heureusement à Candé, où l'attendoit le Roi de Navarre. 1587.

Cependant Henri, avec toute son armée, reprend en diligence la route de la Guyenne; il donne pendant toute cette marche au sieur de la Force la charge de faire la retraite; l'armée du Duc de Joyeuse les côtoyant toujours, de sorte que les ayant suivis jusqu'à la rivière de l'Isle, l'on fit à qui seroit le plus diligent pour gagner le logis de Coutras. Le Roi de Navarre s'en empare le premier, le Duc de Joyeuse prend celui de la Rochechalais, et le lendemain, au point du jour, vint se mettre en 20 octobre. bataille dans la plaine dudit Coutras. Le sieur de la Force, qui avoit fait la retraite le jour auparavant, étant obligé de demeurer ferme jusqu'à ce que toute l'armée eût passé la rivière de l'Isle, fut en garde toute la nuit, et sans avoir le loisir de repaître, il lui fallut s'aller placer dans l'escadron

1587. du Roi de Navarre, qui l'avoit choisi pour combattre avec lui. En cette bataille, qui fut donnée ce matin-là et dont chacun a su le succès, le sieur de la Force se porta fort généreusement, et perdit de sa compagnie plus que tout le reste de l'armée ensemble; il poursuivit la victoire jusqu'à la Roche-chalais, dégagea le sieur de Lons, et secourut le sieur de Lusignan, qui avoit été attaqué par deux cents hommes qui venoient joindre l'armée du Duc de Joyeuse, mais qui n'étoient pas arrivés assez à temps pour se trouver au combat. Il fut le seul de ceux qui avoient commandement qui donna jusque-là. Le Roi de Navarre lui manda de rallier tous ceux qui s'étoient trouvés avec lui et de faire la retraite, ce qu'il fit, et rejoignit l'armée.

Quelque temps après, ledit Roi de Navarre lui donna le Gouvernement de la Basse-Guyenne, à savoir des places qui tenoient pour le parti, comme Bergerac, Sainte-Foi, Monflanquin et autres. Il y résista[1] longtemps à cause qu'il étoit encore jeune, mais il ne put s'en décharger, d'autant qu'il s'étoit passé plusieurs particularités dans les affaires qui

[1] Entre autres actions qu'il fit pendant son séjour en Guyenne, en 1587, le sieur de la Force fit lever le siége que les Catholiques avaient mis devant la Linde, sur la Dordogne. (*Mémoires de du Plessis-Mornay*, tome 1er, page 186. — *Vie de du Plessis*, liv. I, page 103; et *de Thou*, tome 3, liv. L, page 51.)

avoient grandement piqué le Roi de Navarre contre le sieur de Turenne, et notamment depuis la conférence de Guitres, et ainsi étoit-il bien aise de lui opposer le sieur de la Force, ce qui brouilla fort ces deux messieurs, qui jusqu'alors avoient bien vécu ensemble. 1587.

Le sieur de la Force contint toutes choses en paix dans son Gouvernement, y employant tantôt la douceur et tantôt les armes. Ce fut cette dernière voie dont il usa contre un nommé Besserad, fameux Ligueur, homme courageux et entreprenant, qui faisoit tous les jours de grands ravages dans les terres de son commandement; il marche à lui, le défait entièrement et le prend prisonnier. Il alla ensuite attaquer un petit château, où il fut blessé; car, tenant un bâton dont il marquoit une attaque, il reçut un coup d'arquebuse dans la main, et lui sortoit auprès du pouce après lui avoir rompu les quatre doigts. Cependant il ne fut point estropié de ce furieux coup et se servit de cette main le reste de sa vie, comme s'il n'eût point été blessé. 1588.

Le Roi Henri III convoqua une assemblée d'États en la ville de Blois; le Roi de Navarre en fit de même, et réunit tous les principaux de son parti à la Rochelle, où lors toutes les réconciliations se firent, après quoi chacun retourna en sa charge, et le sieur 16 octobre.

1588. de la Force en Guyenne, où la guerre continuant, il avoit acquis une telle créance dans son parti, que quand l'occasion l'obligeoit de se mettre aux champs, il faisoit toujours de belles troupes, sortoit souvent quelques canons et se déchargeoit de ceux qui pensoient se loger et fortifier à son voisinage.

1589. Après la mort du Duc de Guise, les affaires changèrent de face; le Roi Henri III rappela le Roi de
30 avril. Navarre, qui le vint trouver à Tours: ce Prince dépêche en diligence au sieur de la Force, avec ordre de mener sa compagnie de gens de cheval, ce qu'il fit aussitôt, et arriva comme leurs Majestés étoient à Poissy; elles voulurent voir sa compagnie en armes, et lui donnèrent cette louange que c'étoit la mieux montée et armée qui fût en toute l'armée, et il fut très-bien reçu et traité fort favorablement de leurs Majestés.

Trois jours après, l'armée marcha vers Pontoise, où le siége fut mis et la ville battue furieusement; le Roi de Navarre donna au sieur de la Force sa compagnie de chevau-légers, pour, avec la sienne, aller camper au delà de la rivière et empêcher le secours qui pouvoit venir du côté de Saint-Denis. Il y demeura jusqu'à la reddition de la place, et lorsque les assiégés en sortirent, il fut commandé

de les escorter jusque près de Saint-Denis. De là, leurs Majestés allèrent loger à Saint-Cloud pour incommoder Paris. 1589.

Le jour avant que le feu Roi Henri III fut tué, le sieur de la Force étoit en garde avec sa compagnie de gens de cheval; ledit feu Roi descendit dans la plaine de Vaugirard, et l'entretint longtemps sur plusieurs petits combats qui s'étoient faits, et lui proposa une partie qu'il avoit résolue pour le lendemain; c'étoit de faire un effort sur les troupes de la Ligue, qui sortoient à la faveur de leurs bastions, et il devoit faire marcher cinq à six pièces d'artillerie et essayer d'entrer pêle-mêle avec eux dans le faubourg. 31 juillet.

Le malheureux coup de couteau qui lui fut donné le lendemain par un moine, changea tout; le Roi de Navarre déclaré Roi, la plupart des chefs, à l'exemple du Maréchal de Biron, lui vinrent prêter le serment de fidélité. Cependant quelques-uns se retirèrent, et même la plupart des troupes de ceux de la Religion, lesquels avoient tellement pâti qu'ils étoient sans moyens. Le Roi envoya au Duc d'Épernon le sieur de la Force, pour lui remontrer la honte qu'il y avoit d'abandonner un Roi légitime, et le mauvais exemple que cela donneroit; mais toutes ces raisons ne firent aucune 1er août.

1589. impression sur son esprit. Ledit sieur de la Force demeura toujours avec le Roi, et pour la confiance particulière que sa Majesté prenoit en lui, elle lui commanda de se tenir auprès de sa personne.

—

CHAPITRE III.

1589.

SOMMAIRE.

Henri IV s'éloigne de Paris; — il cherche à surprendre Rouen; — Mayenne le suit. — Extrémité du Roi. — On lui conseille de se retirer en Angleterre. — Décidé à vaincre ou à mourir, il place son armée entre Arques et Dieppe. — Première journée d'Arques. — Succès de Mayenne. — Le Maréchal de Biron défait sa cavalerie. — Gaillarde parole du bon-homme. — La Force est envoyé en reconnoissance. — Deuxième journée d'Arques. — Avec six-vingts maîtres la Force culbute quatorze cents chevaux. — L'ennemi redouble d'efforts. — Insigne perfidie des Lansquenets. — Perplexités de Henri IV; — il fait faire la prière par son ministre. — Chatillon et le canon du château changent la face des choses. — Panique des Ligueurs; — ils s'en vont à vau-de-route. — Attaque de Mayenne sur Dieppe. — Prouesse et mort de la Beuvrière, gentilhomme normand. — Biron mène du canon à l'escarmouche. — Mayenne fait une batterie contre le Pollet. — Un boulet rompt les quenouilles du lit de la Force. — Le Roi ruine la batterie. — Mayenne se retire. — Secours d'Angleterre et de France. — Henri IV va donner une camisade à Paris. — Arrivée de Mayenne; — il refuse la bataille dans la plaine de Montrouge. — Le Roi s'en va prendre Étampes, le Mans, Vendôme et Honfleur.

Après la mort du Roi Henri III, qui fut tué devant Paris à Saint-Cloud par un jacobin, le Roi de Navarre, qui étoit lors avec lui, fut reconnu pour Roi de la plupart des Grands et bons François, et tous les chefs de l'armée lui vinrent prêter serment de fidélité.

1589.

1589. Quelques-uns, prenant prétexte sur la Religion, quittèrent et se mirent du parti de la Ligue. Le Roi Henri IV, craignant que son armée si proche de Paris ne se pût dissiper par les pratiques des
8 août. Ligueurs, prit résolution d'en partir et s'acheminer au long de la rivière de Seine, s'assura des villes de Meulan et de Mantes, alla se loger à Darnetal près de la ville de Rouen, où sa Majesté demeura onze jours pour tâcher d'incommoder ladite ville et de pouvoir disposer les habitants ou ceux qui y commandoient à se remettre en son obéissance.

Pendant ce temps-là sa Majesté eut plusieurs avis que le Duc du Mayne[1], qui étoit le chef de la Ligue, avoit rallié une forte et puissante armée en laquelle y avoit grand nombre d'étrangers; et s'acheminoit droit à lui avec résolution de le poursuivre partout, et ne s'amuser qu'à sa personne, pour, à quelque prix que ce fût, s'en rendre maître. C'étoit une matière assez importante pour bien agiter les esprits; car ledit Roi étoit foible, et se trouvoit comme acculé, ayant la mer devant lui; et à sa main gauche, la province de Normandie; et à sa main droite, la Picardie, presque toutes contre lui; le côté de la rivière de Loire, où il pouvoit

[1] On écrivait alors indifféremment le Duc du Mayne ou le Duc de Mayenne.

prendre sa plus sûre retraite, ladite armée de monsieur du Mayne se trouvoit au-devant. Plusieurs et divers conseils lui étoient donnés là-dessus : les uns, qu'il falloit qu'avec cinq cents chevaux d'élite, sans aucun bagage, il entreprît de bonne heure de gagner la rivière de Loire et se rendre à Tours; d'autres disoient qu'il y avoit du péril, et qu'il étoit meilleur que sa Majesté s'en allât à Dieppe et s'embarquât pour se rendre en Angleterre, où il ne falloit pas douter que la Reine Élisabeth, qui l'affectionnoit grandement, ne le reçût très-bien, et pourroit prendre le temps à propos pour le renvoyer de ce pays-là avec de gaillardes forces. Le Maréchal de Biron insistoit surtout qu'il falloit conserver sa personne, et que pourvu que cela fût, que tout le reste des affaires iroit bien, et qu'infailliblement avec le temps un chacun reviendroit à son devoir, et que s'il plaisoit à sa Majesté de mettre sa personne en sûreté, qu'il lui répondoit de son armée et s'assuroit de la bien maintenir.

Sa Majesté ne put jamais goûter aucun de ces expédients, et s'affermit à ne vouloir point abandonner ses serviteurs, alléguant toujours ce commun dire que, *qui quitte la partie, la perd; qu'il étoit entre les mains de Dieu, qui est le protecteur des Rois; qu'il voyoit bien que s'il entreprenoit de se re-*

1589. *tirer delà la rivière de Loire, que c'étoit abandonner la meilleure partie de son État, ôter le courage à tous ceux qui lui étoient affectionnés en deçà, et que ce seroit l'en priver pour jamais ; d'aller en Angleterre, qu'il le feroit encore moins ; qu'il ne seroit jamais dit que ses ennemis l'eussent chassé hors de son Royaume, qu'il étoit résolu d'y mourir les armes à la main.*

Cette résolution prise, il fallut aviser où il se pourroit placer pour prendre quelque assiette assurée, et où son armée pût subsister. L'on proposa que la rivière qui alloit d'Arques à Dieppe ne se pouvoit gueyer, et que sa Majesté, avec son armée, pouvoit tenir toujours l'un des côtés. Le Maréchal de Biron pria le Roi de lui permettre d'aller en diligence reconnoître le lieu. Ce qu'il fit soudain ; et à son retour, assura sa Majesté qu'*elle ne pourroit choisir une meilleure assiette ; qu'il avoit fait suivre toute la rivière et fait sonder les gués ; qu'on lui avoit rapporté qu'il n'y avoit moyen de la pouvoir passer entre ledit Arques et la ville de Dieppe ; par là il concluoit qu'on ne sauroit empêcher qu'il n'eût toujours un des côtés de ladite rivière libre, et ainsi se pouvoir aider des fourrages et autres choses nécessaires ; que pour cet effet, il falloit garder ces deux têtes d'Arques et de Dieppe, y faire un bon travail par de grands retranchements qui seroient défendus de*

toute l'armée; qu'on ne pourroit également empêcher, ayant l'un des côtés libre, d'avoir la communication assurée de l'un à l'autre. 1589.

Dès le lendemain, toute l'armée partit de Darnetal près de Rouen, et s'achemina audit Arques. Le château est sur un haut, bâti à l'antique, avec quelques grosses tours; le bourg est bas dedans le vallon; la rivière passe presque au milieu où y a un pont.

Par les avis que l'on a de l'acheminement de l'armée du Duc du Mayne, l'on apprend qu'il vient de ce côté-là droit audit Arques; soudain on entreprend le travail des retranchements nécessaires sur le haut, à la faveur dudit château que l'on laissoit un peu à main gauche, se servant d'une éminence qui se rencontroit assez à propos, et qui prenoit un peu d'avantage sur l'étendue de la plaine, qui est fort grande et unie de ce côté-là. En deux ou trois jours ce travail fut merveilleusement avancé; il fut baillé aux Suisses à faire, qui en avoient chacun un teston[1] tous les jours; le Maréchal de

[1] Pièce d'argent que Louis XII fit frapper en 1513; son origine vient d'Italie, et son nom de ce que ce fut la première monnaie qui porta la tête du Roi; les derniers testons furent fabriqués sous Henri III, qui leur substitua le franc d'argent: leur valeur était environ le quart de l'écu d'or, leur poids et leur module étaient à peu près les mêmes que ceux de l'ancien écu de trois livres.

1589. Biron[1] n'en bougeoit, et tout ledit travail fut tracé par lui.

Comme il fut presque achevé, les nouvelles arrivent que ledit sieur du Mayne prenoit sa route vers le haut de cette rivière, et s'en alloit à la Comté d'Eu. Il fallut quitter ce travail et en aller entreprendre un tout nouveau au bas de la rivière et du bourg d'Arques, et bien diligemment, puisque les ennemis venoient de ce côté-là, afin de défendre la tête du logement de l'armée qui étoit au pied de la montagne.

15 septembre. Quatre ou cinq jours après, l'armée du Duc du Mayne part de la ville d'Eu, qui en est environ à deux lieues, en pays de grandes plaines unies, marche en bataille, faisant deux têtes, sans néanmoins beaucoup de séparation, l'une vers Dieppe, et l'autre à Arques. Ce front étoit si grand qu'il paroissoit y avoir cent mille hommes. Le Maréchal de Biron, désireux de les reconnoître et voir leur contenance, monta à cheval, après avoir mis l'ordre

[1] Nous trouvons dans un autre manuscrit de la famille, mais qui n'est pas, comme celui-ci, écrit de la main du Duc de la Force : « C'étoit le Maréchal de Biron qui traçoit lui-même ce travail, se faisant toujours accompagner du sieur de la Force, non pas tant parce qu'il étoit son gendre, mais pour les bonnes qualités qu'il reconnoissoit en lui, si bien qu'il lui communiquoit tous ses desseins et lui faisoit part de toutes ses délibérations, ce qui lui a depuis grandement servi et donné moyen de s'instruire beaucoup dans le métier de la guerre. »

qu'il falloit à l'armée et pourvu aux retranche- 1589.
ments.

Le bourg d'Arques est dans une vallée assez étroite, serrée de deux grandes montagnes; celle qui est à l'opposite du château est couverte d'un grand bois et est coupée du côté du couchant par une autre vallée, en laquelle passe aussi une petite rivière étroite, mais fort creuse, en laquelle y a un bourg nommé Martinglise, qui est au delà tout joignant avec un pont, sur lequel on passe ladite rivière pour aller au bourg; cette vallée est assez étroite; au delà il faut monter une montagne assez grande; comme vous êtes au-dessus, vous voyez une vaste plaine qui va jusqu'à la ville d'Eu par où venoit cette grande armée.

Le Maréchal de Biron s'y étant avancé avec quelques cornettes de cavalerie, après y avoir reconnu ce qu'il vouloit, dépêche de là même au Roi qui étoit allé à Dieppe, et qui avoit accoutumé de prendre l'autre côté de la rivière pour son retour, lui faisant dire qu'il ne seroit assuré de deçà, d'autant que les ennemis étoient fort avancés, et le supplie de pourvoir au Pollet[1] avant de partir, qui est le lieu où l'on avoit fait des dehors, à la faveur de ladite ville.

[1] Faubourg de Dieppe.

1589. Lui s'en revenant, après avoir reconnu ladite armée, commanda à la compagnie de monsieur le Prince, où étoit le sieur de Montaterre, de demeurer en garde sur le haut du coteau; et reprenant son chemin vers le même lieu de Martinglise, ordonna à deux régiments qui y étoient logés de se retirer au corps de l'armée dans les retranchements, et de brûler diligemment ledit logement pour empêcher que les ennemis ne s'en pussent aider; il continua son chemin jusqu'à Arques, commandant à un chacun de se préparer promptement pour recevoir les ennemis qui paroissoient déjà bien près. Il n'eut pas sitôt mis pied à terre, que l'on donna l'alarme que lesdits ennemis avoient chargé la compagnie de monsieur le Prince; en effet ils se laissèrent surprendre si mal à propos qu'une[1] partie fut défaite, et les régiments qui étoient dans le bourg de Martinglise furent si paresseux à déloger, et abandonnèrent le bourg avec telle diligence, qu'ils ne le brûlèrent point comme il leur avoit été ordonné.

De sorte que les ennemis s'en rendirent maîtres et y jetèrent dedans neuf régiments, ayant toute l'armée qui étoit venue de ce côté-là en bataille

[1] Le sieur de Montaterre, qui la commandait, y fut blessé grièvement. (*Mémoires du Duc d'Angoulême.*)

sur le haut et sur le penchant du coteau, tant ca- 1589.
valerie qu'infanterie.

Comme leur infanterie fut logée, ils firent passer sur le pont, deçà le ruisseau, quelques cornettes de cavalerie, à la faveur de leur infanterie, qui fit un petit ravelin de barriques au delà du pont.

Le Maréchal de Biron étant remonté à cheval pour pourvoir à tout, et après voulant voir leur contenance, s'avança hors de nos retranchements avec de la cavalerie, et alla jusqu'à la tournée du vallon de Martinglise, d'où l'on pouvoit voir les ennemis et ledit bourg; il aperçut qu'ils avoient fait passer quelques troupes de cavalerie de cent ou six-vingts deçà le ruisseau, et qu'ils ne pouvoient se retirer qu'à la file, ainsi qu'il y avoit moyen d'attraper cela. Il fit avancer huit ou dix cavaliers, fort écartés, pour faire la galantise et les convier à tirer le coup de pistolet, afin de les engager en deçà hors de leur barricade, et prit le temps si à propos de leur donner la charge, que lui-même étant à la tête part de la main, criant : *Donnez, compagnons!* Cela fut emporté si vigoureusement, qu'il n'y en eut pas dix qui eussent le moyen de gagner le pont. Cette charge réussit si heureusement et donna un tel effroi à tous ceux qui étoient dans le bourg, qu'ils l'abandonnèrent, et toute

1589. l'armée, qui étoit au delà à la vue, en branla tellement, qu'ils demeurèrent plus de deux heures sans se bien rassurer et sans pouvoir faire reloger l'infanterie dans ledit bourg de Martinglise, qu'ils avoient abandonné. Le Maréchal se repentit bien qu'il n'avoit fait suivre de l'infanterie; car ils eussent bien eu le moyen et le loisir de le brûler; mais il n'y avoit point d'apparence d'en espérer un tel événement. Il faut ajouter ici une gaillarde parole du bon-homme qui aimoit à dire le mot; quand cette charge fut achevée, il se retourna vers toute la troupe, et commença à leur dire en gascon et en bon compagnon : *Nous*[1] *y a ben feit per nostre quatre dîners.*

Voilà ce qui se passa à cet abord du côté d'Arques. Du côté de Dieppe, au Pollet, où étoit le Roi, il s'y fit aussi de très-beaux et rudes combats, fort avantageux et pleins de gloire du côté du Roi, auxquels monsieur de Châtillon se porta très-bien. Sa Majesté revint le soir à Arques par le même côté de la rivière. Le Maréchal de Biron se plaignoit de ce qu'il se hasardoit ainsi. Sa Majesté, qui avoit vu le peu de résistance que les ennemis avoient faite aux siens, assuroit qu'ils n'eussent osé l'at-

[1] Nous en avons bien assez fait pour quatre dîners.

tendre, et que, quoi qu'il eût trouvé devant lui, [illegible] qu'il les eût chargés; c'étoit un plaisir de les voir tous deux réciter ce qui s'étoit passé, chacun de son côté, et qui en emportoit le prix.

Ces premières attaques furent si désavantageuses aux ennemis et leur apportèrent un tel étonnement, qu'ils demeurèrent deux ou trois jours à nous contempler sans rien entreprendre. Il se faisoit bien quelques légères escarmouches et se tiroit toujours quelques coups de pistolet; car les corps de garde étoient si près les uns des autres, même de la cavalerie, qu'il se faisoit toujours quelque chose; mais ils se tenoient si serrés dans leurs avantages, qu'on ne pouvoit aller à eux sans imminent péril. Quelques canonnades se tiroient toujours de part et d'autre, toutefois sans grand effet.

Il y avoit un grand bourg au-dessus de celui de Martinglise et sur la même rivière, où étoit le principal corps de leur armée; mais pour venir de là au quartier du Roi le droit chemin, il falloit passer une grande montagne fort couverte de bois; de sorte qu'il ne paroissoit jamais rien de ce côté-là. Ils venoient toujours par le vallon, au long de la rivière de Martinglise, où la plaine est assez spacieuse, soit pour relever leurs gardes, soit pour les attaques qu'ils vouloient faire. Ils entreprirent

1589. souvent de nous tâter, voir s'ils nous pourroient ébranler; mais ils étoient si bien reçus, qu'ils ne s'y engageoient guère plus avant.

Enfin ils se résolurent à une attaque générale, et par un grand effort de tâcher de nous emporter.

Le Roi eut avis que toute l'armée se préparoit, et que ce qui étoit du côté de Dieppe marchoit pour se rendre au quartier de monsieur de Mayenne. L'on crut que c'étoit pour quitter ce logement et qu'ils avoient dessein d'aller reprendre le dessus de la rivière d'Arques, faire le tour et nous attaquer de l'autre côté. Sur cet avis, sa Majesté commanda au sieur de la Force de monter à cheval avec sa compagnie, sur l'entrée de la nuit, de prendre le haut de la montagne vers le quartier des ennemis, se jeter sur le chemin qu'il falloit qu'ils prissent, au cas qu'ils eussent le dessein de reprendre l'autre côté de la rivière, comme il en avoit eu avis; en tout cas, pour lui savoir dire la route que les ennemis prendroient.

Il y demeura toute la nuit, fit approcher ses écoutes le plus près de leur quartier que se pouvoit; tous oyoient un grand bruit dans leur camp et jugeoient bien qu'ils se préparoient à marcher; mais il ne passa personne du côté où ils étoient; ce qui l'en fit retourner, même voyant que le jour

commençoit à paroître. Comme il arrive au quartier, il trouve le Roi à cheval dans ses retranchements et toute l'armée en armes; et comme il pense rendre compte à sa Majesté du commandement qu'elle lui avoit donné le soir, elle lui dit : *Venez, je veux vous montrer toute leur armée.* Et le mena au delà du premier retranchement jusqu'à la tournée de l'autre vallée de Martinglise, où ils couvroient toute la plaine, marchant en bataille vers nos retranchements. 1589.

Le Maréchal de Biron appela ledit sieur de la Force et lui commanda de mener promptement sa compagnie, qu'il la vouloit placer; elle ne faisoit que d'arriver, et étant encore tous armés, il les mena à la main gauche de l'escadron du Comte d'Auvergne, qui étoit composé de trois cornettes de chevau-légers, savoir : de la sienne, de celle du Roi, commandée par d'Arambure, et de celle de Fournier. Toutes trois ne faisoient pas six-vingts maîtres. Il avoit quelques gentilshommes volontaires avec lui, entre autres le Comte de Roucy. A celle dudit sieur de la Force il fit joindre celle de Larchant Chambret et celle de Bacqueville. Ces deux ne faisoient pas soixante maîtres, et toutes trois ensemble environ six-vingts.

La situation de ce lieu-là étoit avantageuse pour

l'armée du Roi, qui n'étoit pas composée de plus de neuf mille hommes de pied, savoir : de trois mille Suisses et de six mille François, et d'environ huit cents chevaux ; et celle des ennemis, d'environ trente mille hommes de pied et de huit mille chevaux.

Ladite situation est une vallée resserrée, ayant à la main droite une montagne assez roide, et tout le haut garni d'un fort bois assez large ; à la main gauche est la rivière qui va d'Arques à Dieppe, au long de laquelle il y a des marais assez fâcheux, même pour la cavalerie ; de sorte qu'en cette vallée tout l'espace depuis la montagne jusqu'à la rivière ne sauroit contenir de plaine qu'environ quinze cents ou deux mille pas, et au milieu il y a un chemin avec quelques haies, qui va depuis le bourg d'Arques jusqu'à une petite chapelle, qui en est distante bien de douze cents pas.

A cette dite chapelle il avoit été fait un petit retranchement perdu, en ligne droite et sans aucun flanc, qui de là prenoit à la main droite et alloit jusqu'à demi-côte à l'endroit où commençoit le bois, auquel lieu il avoit été placé deux couleuvrines qui pouvoient battre à la main droite là où tournoit la vallée qui alloit à Martinglise.

Ce petit retranchement, duquel on faisoit peu

d'état, étoit gardé par deux cents Lansquenets[1], 1589.
que l'on y avoit mis avec commandement de se retirer après avoir fait leur décharge.

Nos principaux retranchements étoient derrière celui-là et au-devant du bourg d'Arques, un peu sur la main droite, allant jusqu'au penchant de la montagne. L'on avoit relevé une plate-forme et logé quatre canons dessus; les François gardoient ledit retranchement et étoient environ trois mille six cents hommes. A la main gauche, au delà du chemin qui partageoit ladite plaine, étoit placé le bataillon des Suisses, qui étoit de trois mille hommes, commandé par le colonel Gallaty.

Au delà dudit bataillon de Suisses et vis-à-vis étoient les deux escadrons de cavalerie que commandoit le Comte d'Auvergne[2], savoir, le sien et celui de la Force.

Le Roi étoit à la main droite, au delà dudit chemin, entre les deux retranchements, avec tout le

[1] En allemand *Landsknecht*, dont la signification est celle de paysan; c'étaient des levées faites chez les Princes catholiques ou protestants de l'Empire. Henri IV et Mayenne en avaient chacun dans leur armée.

[2] Charles de Valois, Comte d'Auvergne, puis Duc d'Angoulême, Grand Prieur de France, fils de Charles IX et de Marie Touchet; il était alors à peine âgé de seize ans. Il a donné dans ses Mémoires une relation curieuse du combat d'Arques, où il reconnaît avoir dû son salut à l'expérience et à la valeur de M. de la Force.

1589. reste de la cavalerie, le Maréchal de Biron avec lui, un peu au-devant, tous les principaux Seigneurs qui étoient auprès de sa Majesté et tout ce qui étoit de la cornette blanche; cela faisoit en tout environ cinq cents chevaux.

Voilà comme toute l'armée étoit placée et le nombre d'hommes dont elle étoit composée, tant de cavalerie que d'infanterie.

Il y avoit à la ville de Dieppe, pour sa défense ou pour celle des retranchements qui avoient été faits au dehors, environ deux mille hommes.

L'armée du Duc de Mayenne étoit composée de trente mille hommes de pied et de huit mille chevaux.

Je vous ai dit ci-dessus comme elle parut en bataille, dès le point du jour, dans la vallée de Martinglise, marchant vers nos retranchements, en résolution de faire un puissant effort pour les emporter, défaire l'armée du Roi, se saisir de sa personne ou le contraindre à une fuite honteuse.

Le succès ne s'en peut représenter qu'en admirant la puissance de Dieu et sa merveilleuse providence envers ceux qu'il lui plaît de protéger. Il ne se voit point d'exemple pareil à celui-ci, qui se peut appeler la merveille des merveilles.

L'ordre ne fut pas sitôt mis à l'armée du Roi et

les troupes placées où elles devoient être, que l'attaque commença. 1589.

Toute leur cavalerie et infanterie marchoit de front, la cavalerie à leur main droite et l'infanterie à la gauche, laquelle donna à notre premier retranchement, qu'ils emportèrent d'abord.

La cavalerie en même temps prenoit au-dessous de notre retranchement et au-dessous du chemin dont j'ai fait mention, où l'escadron du Comte d'Auvergne et celui de la Force étoient placés.

Le premier fut chargé par huit cents chevaux, commandés par le sieur de Sagonne[1], et le second par quatorze cents; ils les reçurent tous deux si vigoureusement, qu'ils les renversèrent sans qu'ils fissent grande résistance, et menèrent battant jusque dans leur gros de cavalerie, avec telle furie, que se rejetant sur eux, le désordre y fut si grand, qu'ils ne cuidèrent jamais se remettre.

Leur infanterie, qui avoit gagné notre premier retranchement, voyant la déroute de leur cavalerie, prirent un tel effroi, fuyant en tel désordre, que si notre premier retranchement et cette chapelle qui étoit au coin n'eussent ôté au Roi le moyen de voir

[1] Jean Babou, Comte de Sagonne. Cette Maison s'éteignit dans la personne de Georges Babou, tué en duel à Bordeaux, par le Comte de Barrault, en 1615, lors du mariage de Louis XIII.

1589. cette grande déroute, et qu'il eût donné avec le reste de son armée, assurément il eût défait entièrement cette armée, qui paroissoit si formidable; car l'effroi étoit si grand et la confusion telle, à cause aussi que l'espace étoit si serré, qu'ils ne pouvoient se remettre ni rassurer, bien qu'ils ne fussent suivis de personne; néanmoins ils demeurèrent plus de trois heures sans les pouvoir rallier et remettre en ordre pour recommencer l'attaque.

Voyez cette action miraculeuse que deux cent cinquante chevaux en renversent plus de deux mille et mettent tout le reste, qui est au nombre de plus de six mille, en tel désordre, que l'on fut parmi eux plus d'une heure, toujours poussant et tuant, sans qu'ils pussent ni fuir ni se défendre.

Enfin les ennemis commençant à se reconnoître et voyant que ceux qui les poursuivoient étoient en si petit nombre, ils reprirent cœur. Ce fut à ceux du Roi à se retirer, et assez vite. Ils furent poursuivis jusqu'à côté du bataillon des Suisses, qui faisoit si bonne mine, qu'ils n'avoient garde d'enfoncer cela. Nous avions aussi à la main droite, au long du chemin, de l'arquebuserie, qui leur faisoit la décharge si à propos, qu'ils reprenoient leur retraite bien vite, et les nôtres ne manquoient pas de les accompagner et repousser jusque dans leur

gros; eux de même après aux nôtres toute la même carrière. Les nôtres en faisoient encore autant à leur retraite, à quoi nous favorisoit grandement l'infanterie que nous avions fait couler au long du chemin et qui contraignoit les ennemis de se retirer bien vite, ainsi vous eussiez dit que l'on jouoit à barres. Cet exercice dura plus de quatre heures. Il est à noter que dès la première charge qui fut faite, tous les capitaines de ces deux escadrons du Comte d'Auvergne et celui de la Force furent mis hors de combat. Du premier, le sieur de Rambures, qui commandoit les chevau-légers du Roi, eut un coup d'épée au poignet qui lui avala presque la main. Le sieur Fournier y fut tué. Le Comte de Roucy [1] de la Rochefoucauld y fut aussi tué, lequel étoit un très-galant homme.

Du second escadron, le sieur de Bacqueville eut la jambe rompue, dont il mourut bientôt après. Le sieur de Larchant-Chambret eut un coup de lance au défaut de la cuirasse, qui le contraignit de se retirer. Les seuls de commandement qui restèrent furent ledit Comte d'Auvergne et la Force, qui se trouva enfin si accablé de lassitude, que, s'appuyant sur l'arçon de sa selle, il dit souventes fois : *Je n'ai*

[1] Josias de la Rochefoucauld, Comte de Roucy, jeune Seigneur également distingué par sa valeur et par sa naissance.

1589. *plus ni force ni haleine*. Néanmoins il y demeura jusqu'à la fin, maintint toujours le combat, et ne laissa pas de parachever le tout avec tant d'honneur et gloire, que le feu Roi a dit plusieurs fois que la France lui devoit beaucoup de cette journée. Il eut trois chevaux tués sous lui et deux de blessés; et de sa compagnie, d'hommes ou de chevaux morts ou blessés, quarante-neuf.

Pour revenir à l'infanterie, lorsqu'ils quittèrent le premier retranchement qu'ils avoient gagné, leur fuite fut avec telle épouvante qu'ils abandonnèrent ceux qui avoient outrepassé ledit retranchement, qui étoient Tremblecourt[1], Mestre de camp d'un régiment de Lansquenets, et le sieur de Belin[2], Maréchal de camp en leur armée, lesquels avec trois cents Lansquenets avoient outrepassé ledit retranchement, se trouvèrent engagés si avant par la fuite qu'avoit prise toute leur infanterie, qu'ils ne purent s'en dédire, et voyant venir à eux, pour les charger, la cavalerie du Roi qui étoit entre les deux retranchements, ils firent signe de bonne heure

[1] Louis de Beauveau, sieur de Tremblecourt, vaillant capitaine, qui faisait la guerre pour les Guises; il se signala plus tard en Bourgogne à la tête des troupes lorraines.

[2] François de Faudoas d'Averton de Sérillac, Comte de Belin, Gouverneur de Paris pour la Ligue. Il fut mis en liberté sur parole et renvoyé au Duc de Mayenne pour traiter de la paix.

qu'ils se rendoient. Ces deux chefs furent menés prisonniers dans le grand retranchement au derrière, et les trois cents Lansquenets voulurent toucher à la main de sa Majesté, qui leur promit qu'ils n'auroient point de mal. Jamais ils ne voulurent consentir à rendre leurs armes, protestant qu'ils mourroient plutôt, et donnèrent leur foi de se tenir où l'on le leur commanderoit. On les fit retirer à la main droite, à côté de la cavalerie du Roi, au penchant de la montagne. 1589.

Les ennemis, qui jusqu'alors n'avoient pu prendre aucun avantage sur l'armée du Roi, se disposent à un nouvel effort, et ayant repris leur premier ordre, reviennent de nouveau avec toute leur armée en gros : la cavalerie, par le dessous du premier retranchement, comme ils avoient fait au commencement, et toute leur infanterie de même, droit audit retranchement, où ils ne trouvèrent point de résistance, non plus que la cavalerie, au-dessous de ce chemin, où nous avions toujours entretenu le combat jusqu'alors. Car cet exercice avoit duré si longtemps que tout ce qui avoit été en ce lieu-là étoit hors de moyen de se pouvoir plus défendre, et ceux qui y restoient furent contraints de passer au delà du chemin, à la main droite, où étoit le Roi.

1589. Gallaty y demeura toujours avec les Suisses. Il n'est pas croyable quelle jonchée de morts, d'hommes et de chevaux il y avoit sur cette petite plaine, qui en étoit presque couverte.

Dès le commencement de l'attaque, le Roi avoit dépêché à Dieppe vers le sieur de Chastillon [1] pour le faire venir en diligence par le côté de delà l'eau, et que laissant la place garnie, il menât une partie de l'infanterie qu'il avoit là. Il s'en vint avec six ou sept cents arquebusiers.

Les ennemis revenant donc pour faire encore une attaque générale, et ayant passé notre premier retranchement, marchoient en gros, la pique basse, à la troupe où étoit le Roi, entre nos deux retranchements. Les trois cents Lansquenets qui s'étoient rendus à nous à la première attaque, et lesquels on avoit fait mettre à la main droite, vers la montagne, quand ils virent que les leurs revenoient et avoient l'avantage, ils partent pour se rallier à eux et quelques-uns nous tirèrent en se retirant. Le Maréchal de Biron, qui voyoit toute cette infanterie endeçà des premiers retranchements, commanda

[1] François de Coligny, fils de l'Amiral; il échappa au massacre de la Saint-Barthelemy en se retirant à Genève lorsqu'on envoya à Chatillon pour se saisir de lui. Il mourut en 1591, à peine âgé de trente ans, avec la réputation d'un vaillant capitaine; on croyait même, dit de Thou, que s'il eût vécu, il aurait surpassé son père.

au Vidame de Chartres Maligny[1] de leur faire une 1589.
fausse charge avec sa compagnie de gens de cheval qui étoit près de sa Majesté, et sans les enfoncer du tout ni s'engager, qu'il fit le carracol là où il lui montra; ce qui réussit fort bien; en effet ils lâchent pied, quittent cette campagne et se remettent audit retranchement.

Les affaires étoient néanmoins en mauvais état; sa Majesté, qui étoit au delà de tous les principaux retranchements, avec tout ce qui étoit resté de sa cavalerie, ne pouvoit demeurer là plus longuement sans être obligée de soutenir tout le choc, et ainsi y mettre tout en grand péril; de quitter aussi le dehors, où il avoit toujours demeuré, pour se retirer dans les retranchements, le Roi eût donné de l'épouvante aux siens. En ces perplexités, il commanda que l'on appelât son ministre et lui fit faire la prière à la tête de sa troupe. Ceci se doit dire en donnant gloire à Dieu et reconnoître qu'en effet ce fut un coup du ciel; en même temps que la prière, qui ne fut pas longue, s'achevoit, toute leur cavalerie et infanterie, qui marchoient toujours,

[1] Beauvais la Nocle, sieur de Maligny, Vidame de Chartres, appelé mal à propos Malagny dans les mémoires du Duc d'Angoulême; il était neveu de Jacques de la Nocle, sieur de la Fin, qui fut cause de la mort du Duc de Biron.

1589. n'étoient pas à trois cents pas de nous, en si grand nombre qu'ils couvroient la terre : en cet instant, le sieur de Chastillon, qui menoit six ou sept cents arquebusiers, passe dans le bourg d'Arques, vient au long de nos retranchements, et se met dans le chemin que l'on lui montre, qui partageoit cette plaine, leur fait une décharge si à propos, notre canon de même, qui étoit sur une plate-forme dans notre retranchement, donna si à plein dans leur gros de cavalerie, celui du château d'Arques aussi qui étoit sur le haut à la main gauche, tout cela porta si bien que, lorsque nous nous croyions sans ressources, nous voyons les ennemis en un instant tourner en fuite, comme si la foudre les eût chassés; tout cela s'en alla à vau-de-route, cavalerie et infanterie. L'on les suivit de loin jusqu'au delà de notre premier retranchement, sans les charger, pour les accompagner seulement et mieux reconnoître s'ils se retiroient en effet; mais nous vîmes bien qu'il n'y avoit point là de feinte et qu'une peur panique les porta à cette fuite honteuse; nous ne vîmes jamais dix chevaux seulement qui tournassent tête. Il est certain que nous sûmes qu'il avoit couru un bruit parmi eux que le sieur de Mayenne avoit été tué [1].

[1] « Un gentilhomme, nommé Saint-André, qui portoit une casaque

Quand sa Majesté eut reconnu dans quel désordre ils se retiroient, elle commanda que deux couleuvrines que nous avions toujours tenues au coin de notre premier retranchement sur le haut, à la main droite, y fussent ramenées en diligence, et pour les braver, leur fit tirer quatre ou cinq volées pour témoigner de la victoire, et que le champ nous demeuroit. L'on les retira après; il étoit lors plus de midi et l'attaque avoit commencé dès les cinq heures du matin; l'on demeura à cet exercice bien sept heures. 1589.

Après cette action, les ennemis étant retournés à leur quartier, toutes choses furent remises au même état, les corps de garde et les sentinelles aux mêmes lieux. Tous avoient bien besoin de part et d'autre de se reposer le reste du jour, aussi ne se passa-t-il autre chose. Nous demeurions tous en cette opinion qu'ils avoient été assez rebutés pour n'y plus revenir; néanmoins sur le soir, il vint des avis qu'ils avoient résolu de se venir loger entre Arques et Dieppe, sur la rivière, qui est fort étroite, et y faire un pont pour nous empêcher la communi-

de velours semée de croix de Lorraine en broderie d'argent, ayant été tué et dépouillé, on lui trouva une cicatrice à la jambe, et un valet affirma que c'étoit le corps de M. de Mayenne, de sorte que le bruit en courut par toute l'armée, comme d'une chose véritable. » (*Mémoires du Duc d'Angoulême.*)

1589. cation de l'un à l'autre, ce qui en effet nous eût ruinés.

Sa Majesté ayant assemblé son conseil de guerre, résolut de faire charger tout le bagage dès le soir et le faire marcher toute la nuit droit à Dieppe; toute l'armée partit le matin au point du jour pour s'y rendre. Il fut laissé dans le château d'Arques trois cents hommes.

Ce même jour, les ennemis partent de leur quartier et remontent le long de la rivière d'Arques en haut; le bruit court qu'ils se retirent, et en effet ils marchoient avec grande diligence; la créance fut de plusieurs qu'ils s'en alloient, de sorte qu'aucuns blâmoient ce départ d'Arques, disant qu'il eût été bien plus honorable et de réputation aux armes du Roi d'y avoir demeuré. Mais l'on changea bientôt de discours, car ceux que l'on avoit envoyés à la guerre pour les observer et faire rapport de la route qu'ils prenoient reviennent en diligence donner avis que l'armée des ennemis avoit passé la rivière au-dessus d'Arques et s'en revenoit droit à Dieppe.

Il n'avoit été fait de ce côté-là aucun travail au dehors de la ville; soudain on met la main à l'œuvre; le Maréchal de Biron alla marquer le travail, lequel fut entrepris avec grande diligence. La ville

est basse, il faut monter de presque tous les côtés lorsque l'on en sort; les retranchements furent faits presque vis-à-vis de la porte et fort avancés pour gagner les éminences qui nous étoient dommageables.

L'armée des ennemis se vint loger à la portée du canon; il y a un grand village de ce côté-là, surtout un grand bois qui les favorisoit fort. Ce fut à recommencer de belles escarmouches tous les jours et des combats à cheval; les nôtres les avoient en tel mépris qu'ils ne perdoient point d'occasion qui leur donnât moyen d'en venir aux mains; vingt ne faisoient point de difficulté d'en charger cinquante, et à tous les coups faisoient déplacer les sentinelles à cheval qu'ils avançoient, et leurs corps de garde ne s'éloignoient guère de leur troupe. Il s'y passa une galanterie qui ne fut pas à notre avantage. Un cavalier des nôtres, gentilhomme de Normandie, qui avoit été nourri page chez le Roi, nommé la Beuvrière, cria de loin à leur corps de garde, s'il y avoit quelque galant homme qui voulût tirer un coup de pistolet?

Soudain il s'avança un des leurs qui cria: *Me voici, viens*. S'étant jetés à part l'un et l'autre pour se joindre, celui des ennemis tire son pistolet de vingt pas, l'atteint par la tête et le tue. Cela cuida

1589. engager une rude mêlée ; ils voulurent emmener le cheval et les armes, mais les nôtres les repoussèrent, et avec diligence ramenèrent le tout. Il n'y falloit pas perdre de temps, car nous étions en fort petit nombre.

Nous remarquâmes lors que leur corps de garde à cheval, qu'ils faisoient toujours bien fort, partoit d'un lieu où ils étoient un peu à couvert, et que lorsque l'on poussoit de leurs sentinelles, ils s'avançoient en un lieu éminent où ils donnoient beau jeu à de l'artillerie qui auroit moyen d'y faire de l'échec. Cela fut montré au Maréchal de Biron, il le jugea fort faisable.

Le lendemain, il fit atteler deux couleuvrines, fit entretenir la galantise à l'accoutumée, et conduire ces deux pièces au long d'une colline à couvert ; comme elles furent sur le haut, de la cavalerie se mit devant pour empêcher qu'on ne les pût reconnoître. L'occasion se présentant d'y mettre le feu, tout d'un coup on fit ouvrir ladite cavalerie et envoya-t-on visiter ces messieurs de deux volées qui donnèrent si à propos au milieu de leur cavalerie qu'il y eut bien du désordre ; s'ils n'eussent été si près de leur camp, prenant ce temps-là, l'on en eût eu bon marché. Soudain on fit ramener les pièces : après cela le bon-homme, monsieur de Biron, dit au Roi : *Sire, aviez-vous jamais vu me-*

ner du canon à l'escarmouche? et s'en mirent tous deux à gausser. 1589.

Les ennemis ayant reconnu une butte qui dominoit fort sur la ville, et qui en étoit assez proche du côté de la rivière qui vient d'Arques, entreprennent d'y loger du canon pour battre en ruine; ayant préparé tout leur fait, et par le derrière de ladite butte, fait charrier quantité de gabions; environ la mi-nuit, nos sentinelles nous font donner avis qu'il paroissoit un grand front de gabions sur cette éminence et que l'on oyoit faire là un grand travail avec force bruit. Cela ayant été bien reconnu, l'on juge qu'ils posoient là une batterie pour donner dans la porte de la ville, comme en effet cela y visoit tout droit; ce qui y eût fort incommodé, car rien ne la couvroit.

A la même heure, on fait crier par toute la ville, et suivre de porte en porte, ordonnant aux habitants et à ceux de l'armée, qu'en toute diligence chacun eût à porter tout le fumier qu'il avoit à ladite porte. Ceux qui étoient ordonnés pour ce travail, à mesure qu'ils arrivoient, le faisoient placer là où il falloit, de sorte qu'avant ne fût le point du jour l'on eut fait là une très-bonne épaule, haute et forte, qui couvroit si bien ladite porte, que l'on pouvoit entrer et sortir sans péril.

1600. Aux retranchements avancés de ce côté-là, l'on avoit commencé une plate-forme pour loger de l'artillerie ; elle n'étoit point encore achevée ; avec toute diligence on y mit aussi la main, et promptement il fut mené là deux canons et deux couleuvrines ; le sieur de Born, qui étoit lieutenant de l'artillerie de France, servit très-bien le Roi à toutes ces occasions.

Le jour ne parut pas sitôt, que l'artillerie des ennemis commença à jouer; tous les premiers coups furent en ruine aux maisons, sans grand dommage toutefois ; cela dura toute la matinée ; l'on en remarqua trois effets : un boulet donna dans la cuisine du Roi et tua un officier de cuisine, et ne paroissoit point en quel lieu il avoit reçu le coup. Dans la chambre de la Force, un boulet rompit les quenouilles du lit et alla emporter le sein de son hôtesse, qui étoit dans la chambre voisine ; pour lui, il se trouvoit hors du logis. Un nommé monsieur Saint-Martin, comme il sortoit de son lit, prenant sa robe de chambre, au même instant un coup lui emporta le chevet.

Les ennemis tirèrent quelques coups à la porte, mais ils jugèrent bien que c'étoit sans effet, et continuèrent de tirer dans la ville. Sur les dix heures, notre batterie fut prête, on commença à les saluer,

et les coups portèrent si à propos, que dès la première volée, on rompt l'affût d'un canon par l'embrasure, tue un commissaire et deux canonniers. Ils avoient dressé leur batterie si à la hâte, et ne croyant pas que nous sortissions le canon si avant, ils n'avoient pas même rempli leurs gabions, de sorte que toute leur batterie fut ruinée en trois ou quatre heures, et eux contraints de l'abandonner; ils retirèrent leur artillerie pendant la nuit.

Ladite armée ne voyant plus de moyen de faire réussir leurs desseins, après tous leurs efforts de vingt-et-trois jours, savoir : douze à Arques et onze à Dieppe, le canon tirant tous les jours de part et d'autres, ils prirent résolution de faire retraite, et pour y donner quelque honorable prétexte, s'en vont en diligence à la ville de la Fère, à laquelle ils avoient intelligence; en effet, ils s'en saisirent.

Nous voilà donc délivrés. Le Maréchal de Biron disoit qu'il avoit fait toute sa vie le métier de la guerre, mais qu'il en avoit plus appris en ces vingt-et-trois jours qu'il n'avoit fait en tout ce qu'il avoit vu auparavant.

A deux jours de là, il arrive au Roi trois mille Anglois que la Reine d'Angleterre envoyoit à sa Ma-

1589. jesté, commandés par Mylord Wilby[1]; les officiers et les soldats avoient tous fort bonne mine, tous avec de petites roupilles de même couleur. Sa Majesté les reçut très-bien.

En ce même temps, il arrive nouvelles au Roi que monsieur le Comte de Soissons et monsieur de Longueville, qui l'avoit joint en Picardie, le Baron de Biron, qui menoit aussi de la cavalerie de Gascogne, monsieur le Maréchal d'Aumont, monsieur de la Noue, tout cela joint ensemble avec de très-belle Noblesse et faisant plus de huit cents chevaux, le venoient trouver. Ce corps de cavalerie, composé de si bons hommes, avec ce corps d'infanterie angloise, joints au Roi, eussent été capables de donner la bataille à monsieur de Mayenne; le Roi leur alla au-devant les recueillir; sa Majesté ne pouvoit se saouler de les caresser; il ne falloit pas laisser inutiles tant de gens de bien.

La résolution fut prise secrètement d'acheminer l'armée droit à Paris, d'envoyer en diligence au Gouverneur de Sainte-Maxence, de ne manquer de faire rompre tous les ponts, jugeant très bien que

[1] Peu de jours après, Henri IV reçut d'Élisabeth une somme de vingt mille livres en or pour payer ses troupes étrangères, et un secours de quatre mille Anglais, commandés par Milord Willoughby. (*Lingard*, tome VIII, p. 434.)

le Duc de Mayenne étant à la Fère, sa Majesté 1589.
auroit moyen de réduire la ville de Paris en telle nécessité, ou bien de les frapper d'un tel étonnement, voyant ledit Duc éloigné d'eux, que devant qu'il n'eût pu faire des ponts pour venir à leur secours, le Roi les auroit remis en son obéissance.

L'armée s'achemine diligemment; étant à une journée de Paris, l'ordre fut donné à toutes les troupes de ce qu'elles avoient à faire. L'on marche tout le jour et toute la nuit. La cavalerie avoit tous commandement d'avoir une chemise par-dessus leurs armes, et l'infanterie de la mettre hors des chausses et de la laisser pendre; c'étoit afin de se pouvoir reconnoître pendant la nuit; cela s'est appelé depuis la camisade de Paris. L'on attaquoit les faubourgs de Saint-Germain, de Saint-Marceau et de Saint-Jacques tout à la fois; l'armée départie pour cela, chacun des conducteurs sait où 2 novémbre.
il doit donner. L'on y arrive un peu avant jour, et donnent tous si à propos, que lesdits faubourgs furent presque tous emportés en même temps, et n'y eut de résistance qu'au faubourg Saint-Germain, où il y eut quatorze ou quinze cents hommes de tués, et dix-huit pièces de grosse artillerie de prises. Monsieur de la Noue, qui donnoit au long

1589. de la rivière de Seine, entra jusque dans la ville à côté de la tour de Nesle, et pouvoit-on facilement faire entrer toute l'armée ou par là, ou par les murailles, qui sont fort basses en beaucoup de lieux; mais l'on jugea que c'étoit hasarder l'armée que de l'engager dans ce grand corps, où il eût été difficile d'empêcher les soldats de piller, et que le moindre désordre pouvoit tout faire perdre, mêmement le Duc de Mayenne en étant près, et que l'on faisoit état d'y porter les habitants et gagner leurs volontés en l'absence dudit Duc de Mayenne, et ainsi que cette exécution se fût faite avec ordre. Mais le Roi fut mal servi au commandement qu'il avoit fait de rompre les ponts de Sainte-Maxence; car l'on y fit si peu de chose qu'ils furent rhabillés soudain, de sorte que ledit Duc arriva dans la ville avec toute sa cavalerie deux jours après. Le Roi demeura encore dans lesdits faubourgs tout le lendemain après l'arrivée du Duc de Mayenne. La résolution fut prise d'aller vers Étampes; toute l'armée fut mise en bataille à cette grande plaine devers Montrouge, où l'on demeura plus de quatre heures; on avoit opinion que le Duc sortiroit, mais il ne parut jamais personne.

Quand toute l'armée eut marché, ceux qui avoient charge de faire la retraite virent seulement

une vingtaine de chevaux qui ne sortirent pas cent 1589.
pas hors des faubourgs.

Le Roi alla prendre de là le château d'Étampes, le Mans, Vendôme, Honfleur et quantité de places, et fit un grand tour, grossissant toujours son armée.

CHAPITRE IV.

1589-1600.

SOMMAIRE.

La Force, Capitaine de gendarmes. — Le Roi lui donne 28,000 écus. — Il retourne en Guyenne refaire sa compagnie. — Il y reste pour s'opposer à ceux de la Ligue. — Il prend Chalus avec le Maréchal Matignon, Castillonnets avec le sieur d'Aubeterre. — Le Roi le fait Capitaine de ses gardes du corps; — lui donne le Gouvernement de Béarn et de Navarre. — La Force refuse d'abord; — il accepte enfin, et lève des troupes à ses frais pour aller conquérir son Gouvernement. — Il en chasse MM. de Villars et de Montpezat, qui tenoient pour la Ligue. — Il réunit les États, se rend à Chartres au sacre du Roi, et se trouve à la reddition de Paris. — Le Roi le mande à Rouen pour assister à l'assemblée des Notables. — Prise d'Amiens par les Espagnols. — Paix de Vervins. — Accommodement du Duc de Mercœur. — Spectre que le Roi rencontre à la chasse. — Édit de Nantes et sa vérification. — Mariage de Madame avec le Duc de Bar. — Arrestation d'un homme qui vouloit attenter sur le Roi. — La Force fait vérifier l'Édit en Béarn. — Difficultés qu'il y rencontre. — État de ce pays.

Après la prise de plusieurs villes et châteaux où le sieur de la Force avoit suivi sa Majesté, le Roi lui donna commission d'aller refaire sa compagnie; il lui fit aussi expédier en même temps une provision de Capitaine de gendarmes[1], et pour ré- 1589.

[1] C'était un grade militaire d'une grande importance à cette époque; aussi voyons-nous les personnages les plus qualifiés mettre ce titre en

1589. compense de ses dépenses et agréables services, le gratifia de la somme de vingt-huit mille écus sur la terre de Puy-Normand, dont il eut la jouissance jusqu'au payement.

Le sieur de la Force ne fut pas plus tôt arrivé[1] en Guyenne, que le Roi lui commanda d'y demeurer pour s'opposer à ceux de la Ligue (car toute la Noblesse en étoit presque, hormis ceux de la Religion), avec ordre d'assister le Maréchal de Matignon, Lieutenant du Roi en la province, qui ne se mettoit point en campagne sans lui; aussi lui fournissoit-il les plus belles et les meilleures forces qu'il eût et de cavalerie et d'infanterie. Ledit Maréchal en faisoit grand état, n'entreprenoit rien sans son avis, et les exécutions les remettoit toutes à lui.

1590. Pendant le temps que la Force demeura en Guyenne, il se fit plusieurs belles expéditions; les sieurs[2] Marquis de Villars et de Montpezat, qui

première ligne, de préférence à l'énonciation de charges que l'on regarde communément comme bien plus élevées. Ainsi la Force, Général de la province de Basse-Guyenne pour l'assemblée de la Rochelle, dans les ordonnances qu'il fait en 1622 relativement à des levées d'impôts, s'intitule-t-il d'abord et avant tout, Capitaine de cent hommes d'armes.

[1] Il paraît par une lettre que le Roi lui adressa au sujet du château de Castelnaut, et qui a déjà été citée dans une note à la page 35 de ce volume, que M. de la Force était arrivé en Guyenne au commencement du mois de novembre.

[2] Emmanuel-Philibert Desprez, Marquis de Villars, et Henri Des-

étoient les chefs de la Ligue, en eussent pu dire 1590.
des nouvelles, car il les malmena souvent. Il se fit aussi plusieurs siéges, prises de places et combats notables qui seroient trop longs à particulariser; les bonnes lettres qu'il reçut du Roi[1] témoignent assez du contentement de sa Majesté; je me bornerai à raconter deux faits principaux, sans m'étendre davantage là-dessus.

Le sieur de Matignon ayant assiégé Châlus en 1591.
Limousin, qui tenoit pour la Ligue, il manda à la Force de venir le trouver; mais comme il étoit alors embarrassé à quelque autre affaire pour le service du Roi, il ne put s'y rendre aussitôt que le Maréchal l'eût souhaité, et il n'y arriva que lorsque monsieur de Matignon avoit commencé de lever le siége et fait déjà retirer son artillerie. Aussitôt le sieur de la Force le prie de suspendre sa retraite et lui donner le temps d'examiner la place; ce qu'ayant

prez, Marquis de Montpezat, tous deux fils de Melchior Desprez, sieur de Montpezat, et de Henriette de Savoie, Marquise de Villars et unique héritière d'Honoré de Savoie, Marquis de Villars, Maréchal de France, mort en 1580. Montpezat fut nommé Gouverneur du Périgord pour la Ligue lorsque d'Aubeterre se soumit au Roi; ces deux frères étaient de fameux Ligueurs, d'autant plus que leur mère ayant épousé le Duc de Mayenne, ils se trouvaient beaux-fils du chef de la Ligue.

[1] Il ne s'est retrouvé aucune de ces lettres parmi celles qui ont échappé à l'incendie du château de la Force.

1591. fait, il fit remettre le canon en batterie dans un endroit foible que l'on n'avoit point remarqué auparavant; aussi les ennemis capitulèrent-ils le même jour, à son grand contentement et à celui du Maréchal.

La deuxième occasion que je raconterai, c'est que le sieur d'Aubeterre[1], Sénéchal de Périgord, ayant mis le siége devant Castillonnets et prié la Force de venir l'assister, il trouva à son arrivée que l'on n'avoit rien avancé, ce qui lui fit changer l'ordre de l'attaque; il contraignit ainsi Castillonnets à parlementer; mais comme ils se défioient de monsieur d'Aubeterre, ils ne voulurent avoir affaire qu'au sieur de la Force, qui y fit entrer le sieur de Born, lequel, la capitulation faite, fit sortir les assiégés par une autre porte, la Force le lui ayant ordonné, parce qu'il se doutoit que d'Aubeterre, piqué, joueroit quelque mauvais tour à la garnison.

1592. Il demeura donc en Guyenne jusqu'à ce que le
8 mars. sieur de Larchant son beau-frère, ayant été tué au siége de Rouen, la charge qu'il avoit de Capitaine

[1] David Bouchard, Vicomte d'Aubeterre; il était né à Genève, et protestant. Il mourut, en 1593, d'un coup de mousquet au siége de Lislés, en Périgord, ne laissant qu'une fille héritière des grands biens de sa Maison.

des gardes du corps est soudain poursuivie par plusieurs qui se trouvoient lors près de sa Majesté; mais quelques sollicitations pressantes qui lui en fussent faites, et bien que le sieur de la Force en fût à plus de cent lieues, elle déclara vouloir garder cette charge pour lui, laquelle il eut, et l'a exercée l'espace de dix-huit ans, avec des marques si expresses de la bienveillance de son maître, que tous ceux qui ont hanté la Cour de ce temps-là savent en quel degré il étoit près de sa Majesté et la forte inclination qu'elle avoit de l'aimer; ce qui parut encore, lorsque le Gouvernement de Navarre et de la souveraineté du Béarn vint à vaquer l'année suivante. 1592.

Le sieur de la Force revint auprès du Roi pour le remercier et faire sa charge; il y resta jusqu'au mois de mars, que sa Majesté ayant appris à Tours, où elle étoit pour lors, la mort de monsieur de Saint-Geniez[1], Gouverneur du Béarn, et que messieurs de Villars[2] s'étoient emparés de ce Gouver- 1593.

[1] Élie de Gontaut, Baron de Saint-Geniez et de Badefol en Périgord; ses pouvoirs en Béarn étaient assez restreints, car on lui adjoignit le premier Président pour la tenue des États. Il avait épousé Jacqueline de Béthune, sœur de Sully, dont il eut une fille unique qui se maria avec Jean de Gontaut, son cousin, Baron de Biron après la mort de son frère aîné, le Maréchal Duc de Biron.

[2] Par MM. de Villars, M. de la Force entendait les Marquis de Montpezat et de Villars. Voir la note précédente (*page* 102) et (*correspon-*

1593. nement, cette nouvelle l'affligea fort, voyant que si on n'y apportoit remède, il alloit perdre son pays natal. Dans cet état de choses, il jeta les yeux sur le sieur de la Force, comme celui qui pouvoit y remédier; il lui ordonne donc de s'en retourner en Guyenne, et là de voir ce qu'il y auroit à faire, se promettant de son affection, crédit et bonne conduite, qu'il ne tiendroit pas à lui qu'il ne chassât ses ennemis du Béarn, ce qui étoit toutefois d'autant plus difficile que le Roi ne pouvoit lui donner ni troupes ni argent.

Le sieur de la Force, qui connoissoit la difficulté de cette entreprise, y résista plus de deux mois, représentant à sa Majesté que c'étoit un pays fort éloigné auquel il n'avoit nul accès; que, de plus, les longues absences qu'il feroit de son maître lui seroient peut-être préjudiciables; qu'enfin les principales Maisons du Béarn, comme celles de Grammont, de Miossens [1] et de Benac [2], qui faisoient tant d'instances pour obtenir cette charge, entreroient en jalousie de voir que l'on envoyoit un

dances, 27 *juillet* 1593) une lettre interceptée du Marquis de Villars au Roi d'Espagne.

[1] Nom d'une des douze Baronies du Béarn qui appartenait à des bâtards de la Maison d'Albret.

[2] Nom de la Maison de Montault, d'où sont sortis les Ducs de Navailles, les Comtes de Noé, etc.

étranger dans le pays pour y commander; qu'ainsi 1593.
il supplioit sa Majesté de trouver bon qu'il eût l'honneur de demeurer près d'elle et de pourvoir quelque autre de cette charge; mais il ne put l'obtenir, et même il y eut des Députés du Béarn et de la Navarre envoyés vers le Roi afin de le supplier de leur donner le sieur de la Force pour Gouverneur, à cause de la bonne réputation en quoi il étoit partout; de sorte que sa Majesté lui commanda de s'y acheminer.

Ainsi contraint d'obéir aux ordres du Roi, le sieur de la Force répondit qu'autant que son pouvoir et son crédit se pourroient étendre, il emploieroit l'un et l'autre avec sa vie pour rendre l'obéissance qu'il devoit à ses commandements.

Après avoir reçu ses dernières instructions, il part pour la Guyenne; il y assemble le plus de forces qu'il peut par son crédit et celui de ses amis, marche en diligence vers le Béarn; et il a ce bonheur que messieurs de Villars, ne se fiant pas à un pays dont ils s'étoient emparés par la force, lui cédèrent la place. Ainsi il se rendit maître de tout le Béarn sans coup férir, et prit possession du Gouvernement que le Roi lui avoit donné, avec la Vice-Royauté de Navarre, dans le cas où il pourroit en chasser messieurs de Villars.

1593. Sa Majesté, satisfaite de ces bons succès, lui envoya ordre au commencement du mois de décembre de tenir les États du pays, et lui écrivit à cette occasion une lettre [1] sur quelques bruits qui avoient couru de sa conversion, et afin de rassurer les Béarnois, qui avoient peur qu'on ne changeât quelque chose à la Religion, par suite de la trêve avec les Ligueurs.

Comme nous aurons plusieurs fois à parler des États de Navarre et de Béarn, je crois qu'il est à propos de dire la manière dont ils se tenoient, et quelle étoit dans ce pays l'autorité du sieur de la Force, telle que le Roi la lui avoit donnée le huit mars 1593, et amplifiée par de nouvelles lettres le vingt-huit décembre de la même année.

Il ne portoit en Béarn que le titre de Lieutenant de Roi; mais en cette qualité par le for du Béarn, c'est-à-dire par les coutumes, en l'absence du Roi il avoit le même pouvoir qu'auroit eu sa Majesté si elle eût été présente; ce qui s'étendoit jusqu'à donner toutes les charges et pourvoir à toutes les affaires qui pouvoient survenir. Le Béarn étant un pays d'États, on s'y assembloit tous les ans, et on attendoit, pour cette assemblée, les ordres du Lieu-

[1] Voir (*correspondances*) les lettres du Roi, des 6 octobre, 3 novembre et 20 décembre 1593.

tenant de Roi, qui écrivoit pour cet effet à tous 1593.
ceux du Béarn, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, et leur donnoit ordre de se rendre à certain jour au lieu qu'il leur marquoit. Les États ainsi convoqués, le Syndic de la Noblesse et du Tiers-État s'en alloient trouver le Lieutenant de Roi pour l'avertir comme quoi par son ordre on s'est rendu au lieu désigné. Le Lieutenant de Roi s'y transportoit, accompagné de tout le Parlement; ensuite, étant monté sur une estrade élevée de quatre degrés, il s'asseyoit dans un fauteuil, et alors messieurs des États et du Parlement étant debout et découverts, il leur adressoit un discours pour leur faire savoir les intentions du Roi, et se retiroit après. Les États pour lors opinoient sur la demande, et ensuite lui rendoient compte de l'exécution, et c'étoit la même cérémonie toutes les fois qu'il entroit aux États. Il avoit aussi le pouvoir de nommer à toutes les places vacantes, hormis à celles de premier Président et de Sénéchal; il entroit quand il vouloit au Parlement, y siégeoit à la place du Roi, et y prononçoit des arrêts. L'on appeloit des arrêts du Parlement en cassation au conseil qu'il avoit près de lui. Il avoit aussi les mêmes prérogatives aux États et à la Chancellerie de Navarre, en qualité de Vice-Roi dudit pays.

1594. Les États finis, le sieur de la Force se rendit à
27 février. la Cour; il assista au sacre de sa Majesté, qui se
22 mars. fit à Chartres[1], et à la reddition de Paris, qui fut suivie de celle de tout le Royaume à l'obéissance du Roi; il étoit aussi dans la chambre[2] où ce mal-
27 décembre. heureux Jean Châtel blessa ce Prince d'un coup de couteau à la lèvre[3]. . . . .

. . . .

[1] Le Roi se fit sacrer à Chartres, parce que Reims était au pouvoir de la Ligue, et que Paris et Rouen n'avaient pas encore fait leur soumission.

[2] Jean Châtel attenta sur les jours du Roi, à l'hôtel de Schomberg, dans la chambre de la Marquise de Monceaux (Gabrielle d'Estrées).

[3] Il existe ici une lacune pour l'année 1594; nous avons essayé d'y suppléer par la publication de quelques pièces. Après le sacre de sa Majesté, le sieur de la Force se disposait à se rendre à l'assemblée générale des Réformés, mais le Roi lui ordonna d'aller directement en Béarn; du Plessis Mornay, qui l'attendait à Saumur, où il présidait l'assemblée, lui écrivit à cette occasion, et l'on voit dans sa lettre percer le mécontentement des Protestants. Le Roi avait pressé le départ du sieur de la Force pour deux raisons : la première parce que le Marquis de Villars retenait encore en sujétion le Bigorre; la seconde, à cause des troubles suscités dans le Périgord par des masses de paysans insurgés qui, sous le nom de *Croquants*, répandaient au loin la terreur. La Force, à son arrivée, fit reconnaître le sieur de Benac Sénéchal et Gouverneur de Bigorre, et prêter aux États le serment d'obéissance au Roi. L'acte qui en fut dressé et qu'il envoya à sa Majesté est curieux; on y voit qu'au lieu de se réunir à Tarbes, siége de cette Sénéchaussée, les États se tinrent à Lourdes; les habitants de Tarbes et des environs remontrèrent au sieur de Benac qu'*encore qu'ils fussent de mêmes volontés et intentions que les autres villes du pays, ils ne pouvoient se déclarer ouvertement et par effet, à cause qu'il y avoit encore dans leur fort*

Le Roi s'avança en Franche-Comté, et avec l'assistance du Maréchal de Biron[1], il soumit toute la Bourgogne. Le sieur de la Force n'y suivit point sa Majesté, parce qu'elle lui ordonna de rester à Paris pour un grand procès[2] qu'il y avoit. Sur la 1595.

une garnison du Marquis de Villars qui les en empêchoit et ruineroit s'ils savoient qu'ils eussent fait cette manifeste déclaration. De retour à Pau sur les instances des habitants de Bergerac, dont il était Gouverneur, le sieur de la Force alla les rassurer, et moitié par la voie des négociations, moitié par la voie des armes, il dissipa ces hordes sauvages qui se ruaient contre les châteaux et ravageaient les terres de la Noblesse. Avant de retourner à la Cour, le sieur de Favas, avec qui il s'était concerté à Nérac au sujet d'une entreprise qui ne tendait rien moins qu'à surprendre Pampelune, lui fit à ce sujet de nouvelles propositions; la Force en parla au Roi; mais comme la guerre n'était pas encore déclarée entre l'Espagne et la France, l'exécution de ce projet fut ajournée.

Voir (*correspondances*), année 1594:

1° La lettre de du Plessis Mornay (13 mai).

2° Une lettre du Roi sur le siége de Laon (21 juillet).

3° Une lettre de M. Bonond sur les Croquants (4 août).

4° La lettre du Vicomte de Favas (13 septembre).

5° Lettres de M. de la Force à sa femme pendant son séjour à la Cour, du 26 octobre au 22 novembre.

[1] Voir (*correspondances*) année 1595:

1° Quatre lettres du Maréchal de Biron à M. de la Force, écrites de l'armée.

2° Deux lettres autographes du Roi (16 juin et 13 septembre).

3° Quatre lettres de M. de la Force à sa femme pendant son séjour à la Cour, du 27 mai au 12 juin.

[2] Pour l'héritage du sieur Geoffroi de Caumont son oncle. Le Comte de Saint-Paul, qui avait épousé le 5 février 1595 Anne de Caumont, fille posthume dudit oncle, y prétendait aux droits de sa femme; la Force invoquait en sa faveur les usages de sa Maison, qui favorisaient les hoirs mâles à l'exclusion des filles. Le désir qu'avaient

1595. fin de l'année, il alla dans son Gouvernement apaiser quelques troubles qui s'étoient élevés à la suggestion des Espagnols, auxquels le Roi venoit de déclarer la guerre; mais il les pacifia heureusement, et resta ensuite dans son Gouvernement la plus
1596. grande partie de l'année suivante, pendant laquelle il reçut plusieurs lettres [1] du Roi qui l'informoit de l'état du siége de la Fère, et qui lui commandoit d'être en garde sur quelques pratiques que les Espagnols tenoient à Bayonne. Il en reçut une le vingt-huit juillet [2], par laquelle sa Majesté lui apprenoit qu'elle s'étoit rendue maitresse de la Fère, et lui ordonnoit en même temps de la venir trouver, afin d'assister à l'assemblée des Notables qu'elle alloit convoquer à Rouen pour réformer les abus qui s'étoient glissés dans les finances et tirer du peuple des secours pour soutenir la guerre contre l'Espagnol. Il se rendit donc à Rouen [3], auprès du Roi, qui le reçut avec beaucoup de bonté; et ap-

les deux parties de posséder le château et la ville de Caumont, places très-fortes par leur assiette, prolongea ce procès et empêcha toute espèce d'arrangement jusqu'à l'année 1599.

[1] (*Correspondances:*) 6 mars, 4 avril, 20 mai de l'année 1596.

[2] Cette dernière lettre ne s'est point retrouvée, à moins qu'il ne soit question de celle que le Roi écrivit à M. de la Force le 25 juillet. (*Correspondances.*)

[3] Voir (*correspondances*) les lettres écrites de Rouen par M. de la Force à sa femme, du 4 décembre 1596 au 24 janvier 1597.

prouvant la poursuite qu'il faisoit de la ville et du château de Caumont[1] contre la Comtesse de Saint-Paul, voulut qu'il quittât le nom de la Force pour reprendre celui de Caumont, qui étoit celui de sa Maison; mais l'habitude[2] fit que tout le monde continua à l'appeler la Force. 1596.

L'assemblée de Rouen fit de très-beaux règlements. Dans le temps qu'on y étoit le plus occupé, le Roi apprit que les Espagnols avoient surpris Amiens[3], et résolut en même temps d'en faire le siége; mais comme il appréhendoit que l'on ne tentât quelque chose du côté du Béarn, il envoya le sieur de la Force dans son Gouvernement, où il ne se passa rien de considérable. 1597. 11 mars.

Cependant l'on commence à travailler sérieusement à la paix, et Vervins est choisi pour le lieu 1598.

[1] Voir (*correspondances*, 28 *juillet* 1596) une lettre de madame de Caumont, tante de M. de la Force et mère de la Comtesse de Saint-Paul, au sujet de la possession de la ville et du château de Caumont.

[2] Avec cela qu'il fut obligé de renoncer, en 1599, à ses prétentions sur Caumont, qui échut au Comte de Saint-Paul, du chef de sa femme. Le château et les fortifications de la ville furent rasés en 1622, par ordre de Louis XIII, malgré les protestations du Maréchal de la Force; mais la Comtesse de Saint-Paul étant morte sans postérité en 1642, la Seigneurie de Caumont et les terres qui en dépendaient rentrèrent dans la Maison de Caumont-la-Force.

[3] Voir (*correspondances*, 12 *mars* 1597) la lettre de M. de la Force à sa femme.

1598. de cette assemblée, où les Plénipotentiaires s'étant
2 mai. rendus, elle fut enfin conclue à la satisfaction des deux Royaumes de France et d'Espagne. Il ne restoit plus à la Ligue que la province de Bretagne, dans laquelle le Duc de Mercœur tenoit encore
18 février. pour ce parti ; le Roi résolut de s'y acheminer, et à son arrivée, toutes les villes vinrent lui présenter les clefs ; le Duc de Mercœur fut obligé de faire la paix par le mariage de monsieur de Vendôme[1], fils du Roi, avec mademoiselle sa fille. Ce fut en ce
30 avril. pays, le Roi étant à Nantes, qu'il fit ce fameux Édit en faveur de ceux de la Religion qui dans le commencement trouva quelques difficultés[2].

La Force se rendit, à la fin de septembre, auprès du Roi, qu'il trouva malade à Mousseaux[3], mais qui fut bientôt guéri. On fit courir aussi en ce temps-là un bruit que sa Majesté avoit rencontré

[1] César de Bourbon, Duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort. Le mariage arrêté alors ne fut conclu qu'en 1609, et non sans opposition de la part de Marie de Luxembourg, veuve du Duc de Mercœur, qui voulait faire épouser à sa fille Henri de Lorraine Comte de Chaligny.

[2] Ces difficultés remontaient à l'année 1596 ; elles s'élevèrent à l'assemblée de Loudun et se continuèrent à celles de Chatelleraut. Voyez à ce sujet la lettre du sieur Théophile Hespérien à M. de la Force, qui contient plusieurs particularités curieuses, et notamment sur le rétablissement de la messe en Béarn. (*Correspondances*, 1596.)

[3] Monceaux, château de Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort.

un spectre à la chasse, qui lui avoit parlé; mais 1598.
cela se trouva absolument faux, car sur les nouvelles qui s'en répandoient, la Force manda à ses amis que n'ayant point quitté le Roi, il en sauroit quelque chose.

Sa Majesté vint à Paris au mois de novembre, pour procéder à la vérification de l'Édit de Nantes, et dit au sieur de la Force qu'elle le choisissoit pour l'envoyer en Guyenne, afin de tenir la main à son exécution.

Cependant quelques prédicateurs, restes délabrés de la Ligue, s'avisent de dire en chaire des paroles séditieuses; mais l'on trouva moyen de tenir leurs langues en les faisant mettre en prison. A la Cour aussi on travailloit sans cesse pour lever les difficultés qui se présentoient à la vérification de l'Édit; et toutes les fois que le Roi assembloit son Conseil, il y faisoit appeler le sieur de la Force, et notamment le vingt-quatre décembre, où sa Majesté parla fort vivement, et déclara que son intention étoit que l'Édit fût vérifié promptement; mais les fêtes de Noël en retardèrent le moment jusque après les Rois de l'année 1599. Les Catholiques, de leur côté, voyant ce que le Roi faisoit en faveur de ceux de la Religion, demandèrent le rétablissement de la messe en Béarn; mais sa Majesté ne

1598. voulut jamais en entendre parler jusqu'à la véri-
1599. fication de l'Édit. On crioit bien haut à Paris, et on disoit que le Roi vouloit faire faire des levées[1] de Suisses et de Lansquenets pour l'avancement de ceux de la Religion et pour faire passer l'Édit par force ; mais la présence du Roi, qui revint exprès de Saint-Germain, étouffa bientôt cette rumeur. On tint un Conseil extraordinaire le dernier de décembre, où il fut résolu que le deuxième jour de l'année suivante on représenteroit l'Édit au Parlement, afin que sur leurs réflexions on pût disposer toutes choses pour le vérifier.

Il ne faut pas oublier de dire ici que, dès que la paix fut faite, le Roi, pour soulager son peuple, ôta la moitié des impôts ; mais comme cela diminuoit ses revenus, sa Majesté nomma les principaux Officiers de la Couronne pour voir, avec le Surintendant, combien les charges excédoient le revenu, afin qu'en ayant eux-mêmes connoissance, ils songeassent aussi à se retrancher de leurs dépenses, le Roi étant résolu d'en donner lui-même l'exemple le premier.

On traita aussi vers ce temps-là le mariage de

[1] Voir (*correspondances*, 12 *janvier* 1599) la lettre de M. de la Force à sa femme.

MADAME[1], sœur du Roi, avec le Duc de Bar, et l'on eut avis, sur la fin de décembre, qu'il étoit déjà à Troie[2] en Champagne, accompagné de beaucoup de Noblesse. 1598.

Le Prince de Lorraine arriva à la Cour au commencement de l'année, où il fut honorablement reçu par le Roi et par MADAME. Dans le même temps, sa Majesté fit présenter l'Édit de Nantes au Parlement pour la vérification; mais auparavant elle manda les Présidents pour leur faire entendre sa volonté et la manière dont elle désiroit qu'il y fût procédé; son intention étoit qu'ils n'y apportassent point de difficultés. Là-dessus on assembla les Chambres, et on y travailla trois ou quatre jours; mais le Roi ayant appris que l'on cherchoit des 1599.

[1] Catherine de Bourbon. Voir (*correspondances*, *année* 1595) une lettre de M. le Président de Mesmes de Ravignan, du 12 avril, contenant deux billets bien remarquables du Roi pour empêcher son mariage avec le Comte de Soissons; une lettre du Roi au Comte de Soissons, du 16 juin, et plusieurs lettres très-spirituelles de la Princesse Catherine à M. de la Force. Voir aussi, 13 septembre de la même année et 18 juin 1598, deux lettres de Henri IV à M. de la Force, dans lesquelles il lui ouvre son cœur au sujet des chagrins que lui causait sa sœur.—Charlotte Rose de la Force, petite-fille de l'auteur de ces Mémoires, a publié l'histoire des amours de Catherine et du Comte de Soissons sous le titre de *Mémoires historiques de la Duchesse de Bar*.

[2] Voir une lettre de M. de la Force à sa femme. (*Correspondances*, 12 *janvier* 1599.)

1599. moyens pour traîner les choses en longueur, fit appeler messieurs les Présidents une seconde fois pour leur ordonner d'expédier de suite cette affaire, ce qui fit qu'ils allèrent aux opinions; le Roi dit à la Force qu'il avoit appris que le dessein du Parlement étoit de faire des remontrances, mais qu'après une nouvelle jussion, il passeroit outre.

Cependant les malintentionnés faisoient courir toutes sortes de mauvais bruits; les uns disoient que le peuple étoit résolu de se soulever et d'égorger tous ceux de la Religion; les autres, au contraire, que ceux de la Religion avoient résolu de se venger de la Saint-Barthélemy en massacrant les Catholiques; et effectivement, la Cour, à cause du mariage de MADAME, étoit lors remplie de tous les principaux du parti.

Le Roi, désirant couper court à tous ces mauvais discours, fit publier une ordonnance pour déceler ceux qui les tiendroient, sous peine de châtiment aux contrevenants, ce qui les fit cesser soudain; et on peut dire avec vérité que jamais Roi ne fut plus aimé ni plus craint de ses sujets. Cependant il restoit toujours quelques esprits turbulents et fanatiques qui suggéroient à leurs illuminés des attentats contre ce Prince; et même vers ce temps-là, le Duc de Lorraine donna avis qu'un jeune

homme, pressé du démon depuis quelques années, 1599.
s'étoit sauvé des Capucins où l'on l'avoit enfermé, et qu'il avoit dit qu'il vouloit tuer le Roi, ce qui fit que l'on mit des gens à ses trousses pour tâcher de s'en saisir.

Le deuxième de février, se célébra, dans le cabinet du Roi, le mariage de Madame avec le Prince de Bar, malgré l'opposition des Religions, cette Princesse étant toujours inviolablement demeurée attachée aux sentiments qu'elle avoit hérités de son illustre mère Jeanne d'Albret. Le Roi partit le lendemain de Saint-Germain, où s'étoit faite cette cérémonie, pour se rendre à Paris, dans la résolution de n'en point bouger, selon qu'il le dit en chemin à la Force, que l'Édit ne fût vérifié, bien décidé, si le Parlement y apportoit encore quelque obstacle, d'aller tenir son lit de justice pour le faire enregistrer.

Le cinq de février, messieurs du Parlement vinrent trouver le Roi pour lui faire des remontrances; ils n'eurent d'autre réponse, sinon qu'il y feroit attention, et il assembla un conseil extraordinaire dans lequel on examina lesdites remontrances; et comme il ne s'y trouva rien d'important, sa Majesté manda ces Messieurs deux jours après, et leur ordonna de vérifier l'Édit sans aucun délai.

1599. On arrêta, le dix février, l'assassin dont monsieur de Lorraine avoit donné avis, et deux autres de ses complices, qui furent tenaillés et brûlés. En-
25 février. fin, le Parlement vérifia l'Édit de Nantes au commencement du Carême; la Duchesse de Bar partit ensuite, et le Roi l'accompagna quelques jours.

Le Conseil étant assemblé en l'absence du Roi, on traita de l'ordre qui devoit se tenir pour la vérification de l'Édit dans les provinces et dans les autres Parlements. Messiéurs du Conseil s'adressant au sieur de la Force, qui avoit été appelé à cette délibération, le pressèrent fort de prendre cette commission en Poitou, et surtout à la Rochelle, parce que l'on prévoyoit qu'il y auroit de la difficulté à y faire passer l'article du rétablissement de la messe. Mais il s'en excusa sur ce qu'il étoit appelé en Béarn, où il ne seroit point sans affaires sur le même sujet. A l'égard de la Guyenne, où l'on vouloit aussi l'envoyer, cela fut mis à la décision du Roi, qui lui ordonna d'aller d'abord dans son Gouvernement, faire vérifier l'Édit, et qu'ensuite il iroit en Guyenne avec le sieur de Refuge[1],

[1] Eustache de Refuge, Seigneur de Précy et de Courcelles, Maître des Requêtes; ce titre ne correspond pas aujourd'hui aux fonctions et prérogatives qu'on lui attribuait alors; elles étaient beaucoup plus élevées : les Maîtres des Requêtes parcouraient les provinces, chargés

que l'on envoyoit pendant ce temps-là en Langue- 1599.
doc. Il partit donc pour le Béarn, où il trouva beaucoup de difficultés; mais il ne sera pas inutile de représenter ici en quel état étoit le Béarn, pour ce qui concernoit la Religion, d'autant plus que de cette connoissance dépendent plusieurs choses que nous aurons à traiter plus tard.

Gérard [1] Roussel, Évêque d'Olleron et Abbé de Clérac, prêcha à haute voix la Réforme en Béarn, selon que Calvin l'avoit introduite en France, et disposa les prêtres à en faire de même. Le goût que l'on a pour la nouveauté, ou l'ignorance des prêtres qui ne pouvoient répondre, fit que d'abord quelques-uns du pays s'attachèrent à lui. Alors cet Évêque employa une partie de son revenu à l'entretien de jeunes écoliers qu'il fit nourrir soigneusement et étudier, pour les rendre capables d'in-

de missions très-importantes; écoutaient les plaintes des peuples, recevaient les requêtes qui leur étaient présentées, en décidaient, ou les renvoyaient au Roi; ils avaient l'inspection sur les juges ordinaires et siégeaient au Parlement au dessus des Conseillers.

[1] Il était Picard, et professeur à l'Université de Paris. François I[er] montrait peu de tolérance pour les novateurs; aussi prit-il le parti de se rendre à la Cour de Marguerite de Navarre, qui recherchait et savait apprécier le mérite. Un jour qu'il prêchait dans un village, le sieur de Metyé, gentilhomme basque, voulant lui imposer silence, coupa avec une hache le pied de la chaire et fit descendre le prédicateur.

1599. struire les autres de sa doctrine. Enfin, les Réformés s'étant beaucoup accrus sous le règne d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, il fallut pourvoir à l'entretien des pasteurs; sur quoi leurs Majestés ayant demandé l'avis de leur Conseil et Cour souveraine de Béarn, pour lors toute catholique, on leur conseilla de prendre pour cet entrentien le revenu du Clergé; ce qui fut adopté par une délibération du Conseil du dix-sept mai 1561. Cependant, comme les États sont en droit de tous temps, par leurs fors et coutumes que de temps immémorial leurs Seigneurs jurent d'observer, qu'il ne se fasse de l'autorité du seul Souverain aucun changement notable dans l'État sans leur consentement, les États-Généraux présentèrent une requête en 1563, pour qu'il leur fût permis à chacun de servir Dieu selon sa Religion. La Reine, approuvant la justice de leurs demandes, fit, de l'avis de son Conseil, dresser un Édit perpétuel et irrévocable, par lequel, à la requête des États, les Religions Catholique et Réformée furent publiquement admises dans le pays, et permises à chacun selon sa dévotion. Cet Édit fut enregistré le deux février 1563, au Conseil souverain et au Sénéchal, à la requête des Syndics des États.

On fit ensuite des règlements par lesquels on

établit un Conseil ecclésiastique pour administrer les biens destinés à l'entretien des Réformés ; de plus on décréta une communauté de temples et de cimetières entre les ministres des deux Religions. 1599.

En l'an 1566, étant survenu quelque différend sur le temple entre les ministres et les prêtres d'Olleron, les États étant tenus par le sieur Claude Reglin, Évêque d'Olleron et Lieutenant de la Reine, il fut réglé que, depuis le premier d'octobre jusqu'au premier avril, les ministres occuperoient l'Église depuis sept heures jusqu'à neuf, et depuis le premier avril depuis six heures jusqu'à huit, et que les Catholiques l'auroient le reste de la matinée.

Mais en 1568, Louis d'Albret, Évêque de Lescar, et la Reine mère, ayant embrassé la Religion Réformée, les prêtres, qui virent que ce changement alloit diminuer leurs revenus, excitèrent deux ou trois séditions qui furent apaisées par Jeanne d'Albret, laquelle sut tout pacifier par sa prudence.

Cette clémence, qui auroit dû toucher les cœurs des Catholiques, ne servit qu'à les irriter davantage, si bien qu'ils projetèrent le véritable dessein de se saisir de leur Reine et de son fils Henri, qui n'étoit alors que Prince de Béarn et de Navarre, et de les faire conduire à l'Inquisition.

1569. Mais Dieu, qui vouloit conserver ce Prince pour être le plus grand Roi de la terre, permit que le sieur de Muneing, gentilhomme catholique, et dont le nom est digne d'une éternelle mémoire, avertît la Reine de ce complot, laquelle fut obligée de se sauver et de se retirer avec son fils à la Rochelle.

Les mutins, ayant ainsi chassé leur légitime Seigneur, vendent croix et calices pour lever des troupes et expulser les Réformés qui tombent entre leurs mains; ils se rendent ainsi maîtres de tout le pays, hormis la ville de Navarrenx, où s'étoient retirés les sieurs d'Arros, Lieutenant général pour la Reine; Bazillon, Gouverneur de la ville; de Salles et Brasselays.

Les rebelles viennent mettre le siége devant la ville. La Reine, voyant la désolation de son pays, fait partir de la Rochelle le Comte de Montgommery, qui traverse le Languedoc, le pays de Luz, et se rend en Béarn; assisté des sieurs de Montamat, de Montbastier, et du Vicomte Paulin Gourdon, des sieurs Tourniquet et autres, il arrive auprès de Navarrenx. Les révoltés lèvent le siége et se retirent; mais Montgommery les poursuit si vivement, qu'ayant pris les principaux chefs, il remet tout le pays dans l'obéissance de la Reine.

Les choses ainsi pacifiées, le deux février 1569, le Comte fait saisir sous l'autorité de la Reine tous les revenus ecclésiastiques, en attendant qu'elle en eût autrement ordonné ; la saisie fut confirmée par Jeanne d'Albret, qui avoit dessein de traiter le Béarn comme un pays conquis; mais ceux qui lui avoient été fidèles lui représentèrent qu'il n'étoit pas juste que l'innocent payât pour le coupable, et qu'ils ne devoient point pâtir des fautes qu'avoient faites les Catholiques, d'autant plus que leur fidélité avoit été cause qu'ils avoient été les victimes de leur cruauté. La Reine, trouvant leurs demandes justes, assemble les États, et en 1571 elle fait un règlement par lequel tous les biens qui avoient été à l'Église, elle les donne aux Réformés pour entretenir les diacres, pauvres, colléges, séminaires et autres œuvres de piété; mais comme après cet entretien, il restoit encore de grandes sommes, parce que le Clergé de Béarn étoit fort riche, il fut réglé qu'elles serviroient à soutenir les charges de l'État, telles que l'entretien de la garnison de Navarrenx, située à la frontière d'Espagne, les appointements du Lieutenant de Roi, ceux du Conseil et de la Cour souveraine, des capitaines des Persans[1], châteaux 1599.

[1] Milice préposée à la garde des frontières; le pays était divisé en six Persans, et chacun avait son capitaine.

1599. et forteresses, des Conseillers et Auditeurs de la Chambre des Comptes, et généralement de tous les autres officiers.

Pour tenir la main à l'exécution de ce règlement, on composa un Conseil ou Sénat ecclésiastique formé de deux ministres, d'un Procureur et d'un Trésorier, qui fut nommé Diacre général. Ce Conseil, qui étoit élu par le Synode national, avoit l'administration de tous les biens ecclésiastiques, hormis des droits seigneuriaux, qui furent réunis et incorporés au domaine. La Reine cassa ensuite la saisie qu'avoit faite Montgommery, et laissa au Sénat ecclésiastique le soin de faire les affaires du clergé, de donner les ordonnances requises et recevoir les comptes du Diacre général. Cet ordre fut régulièrement observé pendant la vie de Jeanne d'Albret, et cette illustre Princesse pria son fils par son testament, en l'an 1572, de ne rien innover dans l'État du Béarn, ce qui fut observé jusqu'en 1575, que le sieur de Miossens, Lieutenant général, y apporta quelque changement; car ne laissant du Sénat ecclésiastique que le Trésorier et le Procureur, il attribua la direction et la conduite des biens aux seuls officiers du Roi.

Les États se plaignirent de ce changement au Roi, qui régla que la direction des biens seroit attri-

buée à la Chambre des Comptes, à qui le Procureur et le Trésorier s'adresseroient. 1599.

Ce règlement fut fait en 1582, le Roi tenant les États en personne. Les choses demeurèrent dans cette tranquillité jusqu'en l'année 1599, auquel temps sa Majesté, après la vérification de l'Édit de Nantes par le Parlement de Paris, envoya le sieur de la Force en son Gouvernement, et comme cet Edit portoit que la messe seroit rétablie dans les lieux dont elle avoit été bannie, le Roi, en expliquant cet article, fit un Edit particulier pour le Béarn, par lequel il établit deux Evêques, l'un à Lescar, l'autre à Olleron ; donne le premier évêché au sieur de Saint-Cassan, avec trois mille livres de pension, et le second au chanoine Metyé [1], avec dix-huit cents livres d'entretien à prendre sur les revenus ecclésiastiques ; remet la messe en douze villes, bourgs ou villages et en tous ceux qui sont de présentation laïque et les patrons catholiques, pourvu qu'il n'y ait point de ministres entretenus ; admet les Catholiques aux charges dont ils étoient exclus depuis la rébellion ci-dessus mentionnée, à la condition qu'ils ne pourront surpasser en nombre ceux de la Religion, lesquels il veut tenir en même

[1] Arnaud de Metyé ou Maytié, d'une famille noble du Béarn.

1599. considération que les Catholiques en France; ensuite le Roi déclare cet Edit perpétuel et irrévocable, et confirme tous les règlements faits par lui et ses prédécesseurs pour tous les articles auxquels il n'est point dérogé.

La Force s'étant rendu en Béarn, eut toutes les peines du monde à faire enregistrer l'Edit; le Conseil souverain députa le sieur de Casaux[1], pour faire des remontrances. Enfin il en vint à bout et assembla les États à la fin de l'année; ils ne firent point de plaintes de ce changement, sur la parole que les Evêques et les Catholiques leur donnèrent, qu'ayant l'exercice libre de leur Religion, ils ne demanderoient point autre chose. Ces affaires retinrent la Force jusqu'à la fin de l'année, et l'empêchèrent d'aller servir son quartier auprès de sa Majesté.

[1] Jean de Casaux, Conseiller au Conseil souverain de Pau, Maître des Requêtes de la Maison de Navarre, devint plus tard second et premier Président. Il sera souvent question de lui dans ces Mémoires, car pendant plus de vingt ans il donna de grandes preuves d'attachement et de dévouement à M. de la Force.

CHAPITRE V.

1600 – 1602.

SOMMAIRE.

La Force, commissaire pour l'exécution de l'Édit de Nantes en Guyenne, Saintonge et Angoumois. — Guerre de Savoie. — Il accompagne sa Majesté. — Il va à Genève. — Accueil qu'il reçoit de la Seigneurie. — Il présente au Roi Théodore de Bèze. — Mariage de Henri IV. — Le Duc de Savoie repasse les Alpes. — La Force chargé du commandement de l'armée. — Traité de paix avec le Duc. — Prétentions des Évêques du Béarn. — Troubles du Poitou. — Le Roi fait arrêter le Duc de Biron. — Il dépêche vers la Force, beau-frère du Maréchal, pour l'en informer. — Brouilleries qui précédèrent l'arrestation du Maréchal. — La Force raccommode souvent les choses. — Narration des particularités de la prise de Biron, par Castelnaut second fils de la Force, alors auprès du Maréchal à Fontainebleau. — La Force va trouver le Roi. — Sa Majesté lui permet de solliciter les juges de Biron. — Il se rend à Saint-Maur-des-Fossés avec toute la famille du Duc et demande sa grâce. — Le Roi la refuse. — La Force s'offre, avec tous ses enfants, pour servir de caution au Maréchal. — Henri IV demeure inflexible. — Conjectures à ce sujet. — Condamnation de Biron. — La Force quitte Paris la veille de l'exécution. — Le Roi lui envoie un courrier au Bourg-la-Reine. — Subtilité de droit qui motive l'arrêt porté contre Biron.

Au commencement de l'année[1], le Duc de Savoie vint à la Cour pour traiter avec le Roi sur la 1600.

[1] Suivant l'Étoile, il arriva à Fontainebleau le 14 décembre 1599, et le 21 du même mois à Paris.

1600. reddition du Marquisat de Saluces; mais le sieur de la Force ne s'y trouva point; il étoit pour lors employé en Guyenne, Saintonge et Angoumois, où il avoit été nommé commissaire[1] pour la vérification de l'Édit de Nantes avec le Maréchal d'Ornano et le sieur de Refuge, Maître des Requêtes. En quoi il se gouverna si équitablement, qu'il trouva le moyen de contenter les Catholiques et ceux de la Religion, et la paix fut si bien cimentée que l'on n'entendit plus parmi eux ces noms de Papistes et de Huguenots, ainsi que c'étoit la coutume depuis le règne de François II.

Le Roi voyant que monsieur de Savoie refusoit de tenir la promesse qu'il lui avoit donnée de la restitution du Marquisat de Saluces[2], résolut d'enlever par la voie des armes ce qu'il n'avoit pu obtenir par la douceur, et fit pour cet effet marcher Août. ses troupes vers la Savoie. Il s'y avance lui-même, passe par Lyon, d'où il mande à la Force de le venir trouver en diligence; ce qu'il fit, et assista à cette heureuse conquête de tout ce pays, faite si soudainement par sa Majesté, qu'il y fut emporté de très-

[1] Voir (*correspondances*, 17 *avril* 1600) l'original de cette commission.

[2] Le traité conclu à cet effet devait être ratifié le 1er juin; le Duc demanda et obtint que ce terme fût prolongé jusqu'au 1er août.

fortes places et en des lieux inaccessibles ; la der- 1600.
nière fut le fort de Sainte-Catherine près Genève, après la prise duquel la Force pria le Roi de lui permettre d'aller audit Genève, ce que sa Majesté lui accorda. Il y eut force honneur de la Seigneurie, et voulut voir le sieur de Bèze [1], lequel lui demanda que par son moyen il pût, avant de mourir, avoir l'honneur de faire la révérence à sa Majesté, ce que le Roi ne refusa point au sieur de la Force. Ainsi le lui ayant amené, sa Majesté reçut ce bon vieillard fort bénignement, faisant grand cas de son savoir et de sa probité. Il prit la liberté d'adresser au Roi un discours fort chrétien, le suppliant de se ressouvenir toujours des grandes grâces qu'il avoit reçues de Dieu, ce que le Roi trouva fort bon, et même lui fit-il donner quelque argent pour subvenir à ses nécessités.

Après la reddition du fort Sainte-Catherine, sa Majesté eut avis que la Reine, qui venoit de Florence, ayant passé par Marseille, étoit déjà arrivée

[1] Théodore de Bèze ; il avait pris une part très-active aux affaires de France, et s'était fixé à Genève en 1563 ; héritier de tous les emplois de Calvin, on le considérait comme le Pape des Églises Réformées. Ses nombreux ouvrages dogmatiques, historiques et poétiques lui assignent un rang distingué parmi les savants de son siècle ; il avait rendu de grands services à Henri IV pendant la guerre de la Ligue par son influence sur les cantons Suisses et sur les Princes protestants d'Allemagne. Il était alors âgé de quatre-vingts ans, et mourut en 1605.

1600. à Lyon. Soudain le Roi se dispose d'y aller; il laisse son armée entre les mains du Comte de Soissons et du Maréchal de Biron, prend la poste avec fort peu de personnes, et y arrive à trois heures de nuit, le soir même. Désirant surprendre la Reine,
9 décembre. il ne retint avec lui que la Force et Roquelaure[1], et entra avec eux seulement en sa chambre. On peut s'imaginer l'accueil et les caresses si pleines de respect que lui fit la Reine avec le contentement de l'un et de l'autre. Les noces se célébrèrent en la-
17 décembre. dite ville de Lyon avec grands triomphes et cérémonies.

Trois jours après, le sieur de Lesdiguières, que le Roi avait laissé en la Tarentaise avec son armée, lui donne avis par un courrier, dépêché en toute diligence, que le Duc de Savoie, que l'on avoit contraint de passer les monts et de se retirer à Turin, avoit repassé en Savoie avec ses troupes, et que, s'il plaisoit à sa Majesté commander que son armée rebroussât chemin et se rendit au lieu qu'il lui mandoit, qu'il n'y avoit rien de plus aisé que de défaire entièrement celle du Duc. Le courrier

[1] Antoine de Roquelaure, Lieutenant général au Gouvernement de Guyenne, l'un des chefs du parti calviniste et des amis de Henri IV, qui le fit maître de sa garde-robe, et Maréchal de France en 1605. — Il mourut en 1625, âgé de quatre-vingt-deux ans.

étoit arrivé à minuit. Le Roi envoie chercher la Force et lui communique ce dessein ; il lui commande d'aller en toute hâte trouver le Comte de Soissons et le Maréchal de Biron pour cette expédition, et d'autant que sa Majesté avoit opinion que ledit Comte pourroit être parti de son armée pour le venir joindre, et le Duc de Biron pour retourner à Bourg en Bresse, où sa présence étoit nécessaire, elle donna pouvoir au sieur de la Force de commander l'armée en leur absence, avec lettres à tous les officiers et chefs de faire ce qu'il ordonneroit. 1600.

La Force arrive en ladite armée, et ayant disposé toutes choses, il reçoit un commandement du Roi par courrier exprès, qui lui donne avis que le Duc de Savoie avoit repassé les monts avec son armée, et lui ordonne de revenir le trouver.

La paix s'étant faite dans le même temps, le Roi retourna à Paris, et la Force en Béarn pour y faire assembler les États[1], afin de faire une députation à la Reine et lui porter le présent d'usage. 1601. 17 janvier.

Les États ne se passèrent point sans troubles; car à peine les Evêques furent-ils dans le pays, que, malgré leur parole donnée, ils prirent résolution de

[1] Voir (*Correspondances*) une lettre du Roi du 9 mai 1601.

1601. chasser les ministres, et pour cet effet ils avoient suivi le Roi à Lyon, à Chambéry et à Montmeillan, où ils présentèrent des cahiers par lesquels ils demandoient la main-levée de tous les biens ecclésiastiques et l'établissement de la Religion catholique par tout le Béarn.

Le Roi les débouta tout à fait de leurs demandes, et par une lettre de cachet adressée au sieur de la Force, il lui déclara qu'il étoit content de l'exécution faite de l'Édit, et qu'il n'y vouloit rien changer ni ajouter.

Cependant les Évêques sollicitèrent du Roi une lettre pour être reçus Conseillers d'État[1] et avoir voix délibérative dans le Conseil ; ce qui leur fut accordé. Mais les États, voyant qu'ils faisoient tous les jours de nouvelles demandes, députent vers sa Majesté les sieurs Hespérien, Brasselays et Disserte[2], pour la supplier par un cahier qu'ils lui présentèrent de les conserver et maintenir en tout ce qui concerne le fait de la Religion.

Le Roi leur répondit qu'il vouloit et entendoit que lesdits suppliants fussent maintenus présente-

[1] Voir (*correspondances*) une lettre du Roi du 5 juin 1601.

[2] Le sieur de Dizerote, dont il est question dans une lettre du Roi du 10 août 1605, et qui fut également député par les États vers sa Majesté à cette époque.

ment et à l'avenir en l'exercice de leur Religion, avec tout ce qui en dépend, déclarant expressément que son intention n'avoit été d'apporter aucune altération en l'État ecclésiastique, ni aux réglements et ordonnances de la Reine sa mère, lesquels demeureront en leur force et vigueur, sans préjudice néanmoins de l'observation de son Édit pour le rétablissement de la Religion catholique au pays de Béarn, comme aussi des déclarations faites sur les remontrances des gens tenant le Conseil ordinaire et cahiers qui lui ont été présentés par les Évêques. [illegible]

Cette réponse de sa Majesté fit que tout demeura paisible pendant les États; ensuite la Force s'en alla servir son quartier auprès du Roi; il y demeura jusqu'au commencement de l'année mil six cent deux, puis s'en retourna en Béarn.

Les Espagnols firent en ce temps courir de mau- 1602.
vais bruits, ainsi qu'ils faisoient du temps de la Ligue; mais ils furent bientôt réprimés par la sévère punition que l'on exerça contre ceux qui les répandoient.

Cependant, sur l'avis de quelque rébellion, le Roi s'avança jusqu'à[1] Poitiers, et y fut reçu avec

[1] Voir les lettres du Roi au moment de son départ et après son arrivée à Poitiers. (*Correspondances*, 1602, 18 avril, 15 et 23 mai.)

1602. de grandes réjouissances et démonstrations de joie par tous les peuples de ces pays-là. Sa Majesté revint ensuite à Fontainebleau, où ayant mandé le Maréchal de Biron, elle le fit arrêter et conduire à la Bastille; mais comme la Force, beau-frère dudit Maréchal, s'est trouvé plus ou moins mêlé dans toute cette affaire, il est bon de reprendre les choses de plus haut et dire comment elle fut conduite, ainsi que les particularités qui s'y rattachent.

La guerre de Savoie avoit causé quelque mé-
janvier 1601. contentement[1] au Duc de Biron, qui avoit encore pris naissance d'ailleurs[2], à quoi il se montroit fort sensible. Cela donnoit de la peine au Roi; car il faisoit grande estime du Maréchal de Biron pour le mérite qu'il reconnoissoit en lui et les services qu'il lui avoit rendus; il commanda au sieur de la Force,

[1] Après la prise de Bourg, le Maréchal de Biron en demanda le Gouvernement; le Roi le lui refusa; ce qui piqua tellement Biron, qu'il s'emporta à quelque parole contre sa Majesté. Le Roi en fut averti, et en parla à la Force, le priant de le rendre plus raisonnable; il écrivit à son beau-frère plusieurs fois, mais sans succès, car cet esprit altier semblait se roidir encore davantage. Voir (*correspondances*, *janvier* 1601) la lettre de la Force et la réponse de Biron; ces deux pièces, des plus curieuses qui se soient conservées dans nos archives, peignent admirablement et le caractère et la situation de leur auteur.

[2] Ces griefs de Biron remontaient beaucoup plus haut; on en retrouve la trace dès 1595. Voir (*correspondances*) les lettres de Biron à la Force, 3 et 29 août 1595.

son beau-frère, de travailler à le remettre et d'assurer le Maréchal qu'il l'affectionnoit trop pour lui donner aucun mécontentement, et de faire en sorte qu'il vînt trouver sa Majesté à Lyon, qu'elle désiroit lui donner toute sorte de satisfaction. 1601.

La Force s'achemine vers son beau-frère, et remet tellement son esprit par ses discours, qu'il le dispose à venir avec lui à Lyon. Sa Majesté le reçut très-bien et voulut l'entretenir à part dans son cabinet, en présence du sieur de la Force seul, où elle lui ouvrit son cœur avec une grande franchise, lui parlant non-seulement comme son Roi et son bon maître, mais comme le tenant pour le principal pilier de son État et un second lui-même.

Le Duc de Biron, avec les soumissions qu'il devoit, protesta de nouveau à sa Majesté qu'il n'avoit rien au monde de si cher que le service très-humble qu'il lui devoit et de le lui rendre avec toute la fidélité à quoi il étoit obligé. Après avoir touché sur les particularités et s'être bien éclairci l'un de l'autre de tout, sa Majesté témoigna en recevoir un très-grand contentement, et l'embrassant plusieurs fois, l'on m'a assuré avoir ouï dire au sieur de la Force que le Roi et le sieur de Biron en pleurèrent tous deux d'affection.

Cela demeura très-bien pour lors; mais comme

1601. l'envie, surtout à la Cour et entre les Grands, ne meurt jamais, on ne cessa d'entretenir toujours entre le Roi et lui une mésintelligence qui peu à peu se tourna en haine et en fureur. Je n'en marquerai ici ni le sujet ni les particularités, et me contenterai de dire que sa Majesté, qui prenoit une fort particulière confiance au sieur de la Force, s'adressoit toujours à lui pour lui en faire ses plaintes, et qu'il eut ce bonheur de rhabiller souvent les choses; et ce n'étoit pas peu qu'en affaire de telle importance il s'y pût conduire sans reproches et avec l'agréation de tous.

1602. Le mal enfin vint si avant, que sur les charges et blâmes que l'on avoit jetés sus audit Duc de Biron, sa Majesté l'appelle à la Cour, où il fut assez bien reçu. Le Roi dépêche[1] soudain vers le sieur de la Force, qui étoit dans son Gouvernement en Navarre, pour le faire venir; sa Majesté désiroit que le Duc se déchargeât des accusations qu'il y avoit contre lui, et que le faisant sonder par personnes interposées, on le conviât à s'ouvrir à elle, témoignant avoir toutes bonnes dispositions pour lui, et que si par une franche confession et soumission il recouroit à sa bénignité, elle avoit grand désir

[1] La lettre à laquelle il est fait allusion ici ne s'est point retrouvée.

d'oublier tout le passé; ce qui lui faisoit attendre impatiemment l'arrivée du sieur de la Force, le croyant l'instrument le plus propre pour travailler à cela, et que lui seul y pourroit disposer monsieur de Biron; mais ceux qui cherchoient plutôt sa ruine que son bien, précipitèrent tellement cette affaire qu'ils portèrent le Roi à se saisir de sa personne avant l'arrivée de la Force, disant que si le Maréchal venoit à découvrir qu'il y eût quelques mauvais desseins contre lui, qu'il s'évaderoit, et que sa Majesté s'en repentiroit toute sa vie.

1602. 14 juin.

Les historiens ont raconté la manière de la prise du Duc de Biron de tant de façons différentes, que j'ai cru devoir la rapporter comme l'un[1] des fils du sieur de la Force, qui étoit pour lors auprès du Maréchal, l'a laissée par écrit :

« Après que monsieur de Biron fut revenu d'Angleterre, où le Roi l'avoit envoyé, il se rendit en son Gouvernement de Bourgogne; mais ayant été accusé par le sieur de la Fin d'avoir conspiré contre l'État, et ce malheureux ayant remis entre

[1] Henri Nompar de Caumont, Marquis de Castelnaut, second fils de M. de la Force; il avait alors vingt ans, et le Duc de Biron, son oncle, l'avait demandé pour l'accompagner dans son ambassade en Suisse (*correspondances*, 29 *octobre* 1601). Castelnaut depuis cette époque n'avait pas quitté le Maréchal, et se trouvait avec lui lorsqu'il fut arrêté à Fontainebleau.

1602. les mains de sa Majesté les traités faits avec l'Empereur et le Duc de Savoie, le Roi lui manda de l'aller trouver, et lui envoya d'abord le Président Jeannin, et ensuite le Vidame de Chartres, neveu de la Fin; lequel lui ayant donné l'assurance qu'il seroit bien reçu et qu'il n'avoit rien à craindre, il s'achemina à Fontainebleau, où le Roi étoit pour lors. Il partit de Dijon et vint coucher à Sancerres, le lendemain à Montrichard, et de là prit la poste, et ayant une douzaine de gentilshommes avec lui, prit la route de Fontainebleau. Il reçut en chemin trois ou quatre avis différents qui l'instruisoient qu'il ne feroit pas bon pour lui à la Cour, et que l'on lui conseilloit de s'en retourner; de quoi il donna connoissance à quelques-uns de ceux qui étoient auprès de lui, les assurant qu'il ne craignoit rien et qu'il n'avoit rien fait qui méritât qu'on lui fît le moindre mal. Il faut dire en passant qu'il ne croyoit point être coupable, et ce d'autant plus que depuis que le Roi lui avoit pardonné à Lyon, il avoit dit à la Fin de brûler le traité. Ainsi il ignoroit qu'il fût entre les mains du Roi. Il continue donc son chemin et arrive à Fon-
12 juin. tainebleau que le Roi ne l'attendoit plus; car ses ennemis l'avoient assuré qu'il ne viendroit point.

» En arrivant, le Maréchal met pied à terre dans

la cour du Cheval Blanc, et voulant aller dans 1602.
l'appartement du Roi, on lui dit qu'il n'y étoit point, mais qu'il venoit de sortir et se promenoit dans le grand parterre. Il va trouver sa Majesté, dont il fut fort bien reçu. Le Roi ensuite revint vers le château et entra dans le jardin de la volière, qui étoit un petit parterre renfermé, et en y entrant, demanda à un de ceux qui avoient accompagné monsieur de Biron, d'où il étoit venu et en quel équipage et quel nombre de gens il avoit avec lui ? A quoi celui-ci répondit selon la vérité. Bientôt après, le Roi entra dans la chapelle, y entendit la messe, et le Maréchal ne le quitta point jusqu'à l'heure de son dîner, pendant lequel il alla aussi dîner avec le Duc d'Épernon, qui partit le moment d'après et s'en alla à Paris.

» La journée se passa ainsi, sans qu'il y eût apparence de rien. Monsieur de Biron soupa le soir
avec monsieur de Montglas [1], maître d'hôtel; il y 13 juin.
dîna encore le lendemain. L'après-dîner, le Maréchal s'étant retiré au pavillon où il logeoit, qui étoit à l'un des coins du grand parterre, il reçut

[1] Robert de Harlay, sieur de Montglat, premier maître d'hôtel du Roi, connu par les missions de confiance que lui donna Henri IV, et par son duel avec le Baron de Contenant, du parti de la Ligue. Le Marquis de Monglat qui a laissé des Mémoires était son petit-fils.

1602. un billet dans lequel on lui donnoit avis de tous les desseins qu'on prenoit contre lui. Il en fit si peu de cas qu'il le montra à deux ou trois de ses amis, leur témoignant que cela ne lui donnoit aucune appréhension. Il retourna ensuite chez le Roi, et après souper il se mit à jouer à la prime avec la Reine. Pendant qu'il jouoit, un de ses amis vint lui dire à l'oreille : *Sauvez-vous, autrement vous êtes perdu. Il y a un cheval qui vous attend au bas de l'escalier qui sort du cabinet de monsieur de Lomenie.*

» Cet escalier étoit entre le cabinet du Roi et la chambre de la Reine ; il descendoit à la basse-cour, dont la porte n'étoit pas fermée, à cause que l'on bâtissoit alors le pavillon Dauphin. Mais monsieur de Biron le repoussa du coude et ne lui dit rien.

» Au bout de quelque temps, le Roi s'approcha et leur dit : *C'est assez jouer.*

» A ces paroles, la Reine se retira dans son appartement, ensuite le Roi entra dans son cabinet avec le Maréchal, donna ordre à tout le monde d'en sortir, et ensuite commença à se promener avec monsieur de Biron, et quoique ceux qui étoient dans la chambre n'entendissent rien de leurs discours, ils virent pourtant, la porte du cabinet étant restée entr'ouverte, que l'un et l'autre

parloient avec beaucoup d'émotion. Cette conversation dura assez longtemps ; puis on entendit que le Maréchal dit au Roi : *Sire, j'ai porté à votre Majesté ma tête qui répondra de mes actions, mais je la supplie aussi de me faire raison de ceux qui peuvent m'avoir accusé à faux.* 1602.

» Le Roi lui répondit : *Monsieur de Biron, vous savez que je vous ai toujours aimé; avouez-moi la vérité, et je vous pardonnerai.*

» Leur discours dura encore quelque temps sur le même ton ; enfin le Roi le quittant brusquement, monsieur de Biron voulut sortir, et lorsqu'il fut hors du cabinet, monsieur de Vitry [1], lui mettant la main sur son épée, lui dit : *Monsieur, je vous demande pardon ; le Roi me l'a commandé.*

» *Mon épée qui a rendu tant de services à la France !* s'écria le Maréchal.

» *Oui*, répondit le sieur de Vitry. »

Il traversa la salle des Gardes et fut mené dans une chambre haute, près l'horloge, où il demeura deux jours, et le lendemain fut conduit par eau à la Bastille. En même temps que l'on arrêtoit le

[1] Louis de l'Hopital, Baron, puis Marquis de Vitry, Capitaine des Gardes du corps du Roi; il avait été longtemps du parti de la Ligue. C'était une famille prédestinée aux arrestations; son fils obtint le bâton de Maréchal de France pour avoir arrêté ou plutôt assassiné le Marquis d'Ancre.

1602. Maréchal, un exempt fut dépêché pour aller arrêter, dans la salle des Gardes, deux ou trois de ses gentilshommes qui s'y trouvoient; on alla aussi arrêter son neveu, fils de la Force, et on le mena dans le cabinet du Roi, dont il avoit l'honneur d'être le filleul, qui lui dit en le voyant tout étonné: *Ne craignez rien, mon fils, votre père est de mes meilleurs amis et de mes bons serviteurs.*

Ensuite le Roi appela le Comte de Saint-Paul[1], et lui dit: *Je vous le donne en garde;* et au sieur de Castelnaut: *Faites ce qu'il vous dira.*

Monsieur le Comte de Saint-Paul le mena coucher chez lui, et le lendemain à Paris, où le Roi se rendit aussi. Dès que le sieur de Castelnaut sut l'arrivée de sa Majesté, il l'alla trouver et lui demanda la permission d'aller en Béarn, où étoit son père, ce que le Roi lui refusa. Il lui demanda du moins celle d'aller en Normandie auprès d'une de ses tantes[2] qui y vivoit dans une de ses terres, ce qui lui fut aussi refusé. Mais le Roi lui com-

[1] François d'Orléans-Longueville, Comte de Saint-Paul, Duc de Fronsac et de Château-Thierry; il avait épousé Anne de Caumont, fille de Geoffroy de Caumont, oncle de M. de la Force, duquel il se trouvait cousin germain par alliance et par conséquent oncle à la mode de Bretagne du jeune Castelnaut.

[2] Madame de Larchant, qui demeurait dans son château de la Boulaye, près d'Évreux. (Voir la note de la page 21 de ce volume.)

manda de le suivre à Fontainebleau, où il retournoit le lendemain, ce que le jeune homme ayant fait, le Roi à son arrivée l'appelle et lui dit : *Allez vous-en trouver Loménie, qui vous montrera une lettre de votre père.* Il y alla aussitôt, et le Secrétaire d'État lui fit voir une lettre de monsieur de la Force par laquelle il donnoit avis que sur les ordres de sa Majesté, il seroit dans deux ou trois jours auprès d'elle. 1602.

Le sieur de la Force arrivant à la Chapelle-la-Reine, trouva son fils qui étoit venu au devant de lui et qui lui apprit que déjà monsieur de Biron avoit été conduit à la Bastille. Cette nouvelle lui déplut fort; il ne voulut pas aller à Fontainebleau le soir, mais il s'y rendit le lendemain de grand matin. Le Roi se levoit comme il entra dans sa chambre, et ne prit pas le loisir de s'habiller, mais soudain il le mena à la galerie et lui dit en l'embrassant plusieurs fois : *Ah! que j'ai de regret que vous n'ayez pas été ici plus tôt! vous eussiez empêché les extrémités où j'ai été contraint de me porter ; j'ai beaucoup de déplaisir que le Maréchal de Biron m'ait donné occasion de faire ce que j'ai fait, car vous savez que je l'aimois, et votre considération m'a fort agité aussi, car certainement je vous plains !*

Le sieur de la Force, outré de douleur et retenu

1602 aussi par le respect qu'il devoit au service de son maître, lui fit ses plaintes avec la discrétion convenable. Cet entretien dura plus de deux grosses heures, pendant lequel on remarqua au Roi tant d'émotion et un si grand changement à son visage, avec la connoissance qu'un chacun avoit de l'affection particulière que sa Majesté portoit au sieur de la Force, que toute la Cour fut en créance que ce jour-là il avoit sauvé son beau-frère. En effet, suivant l'humeur des courtisans, tous lui en venoient faire des réjouissances; mais la résolution de la perte de monsieur de Biron étoit trop expresse, et ceux qui la vouloient agissoient trop puissamment.

Le Roi s'en alla à Paris quelque temps après, et voulut, pour le contentement particulier du sieur de la Force, qu'on lui montrât toutes les charges et informations; encore lui concéda-t-il une gratification qui n'a point accoutumé de se permettre, en cas de crime de lèse-majesté, comme le Duc de Biron étoit accusé, à savoir de pouvoir solliciter ses juges.

Le Roi étant allé de Paris à Saint-Maur, les parents de monsieur de Biron résolurent de tenter un dernier effort en s'allant tous jeter aux pieds de sa Majesté; ils en firent demander la permission, qui

leur fut donnée. Ils arrivèrent[1] donc à Saint-Maur, 1602.
et furent conduits dans une chambre où ils trou- 8 juillet.
vèrent monsieur de Loménie seul, qui les assura que le Roi leur accorderoit leur demande; ce qui étoit aisé à juger, puisque sa Majesté leur avoit permis de s'assembler et de la venir trouver en corps. Le Roi, pendant ce temps-là, étoit dans une galerie voisine, se promenant avec le Chancelier de Sillery, monsieur de Villeroy, le Président Jeannin et monsieur de Rosny, où il demeura en conférence deux ou trois heures, durant lesquelles il envoya deux ou trois fois vers la Reine. Après cela, on appelle les parents, à la tête desquels étoit monsieur de la Force, qui devoit porter la parole.

Ils se jetèrent d'abord aux pieds du Roi pour implorer sa grâce et sa miséricorde; étant tous à genoux, la Force fit un petit discours[2] prémédité,

[1] Ils étaient au nombre de sept, savoir :

Jean de Gontaut, Baron de Saint-Blancard, frère du Maréchal de Biron.

Charles de Pierre-Buffière, Baron de Châteauneuf,
Charles de Roye de la Rochefoucauld, Comte de Roucy,
Jacques Nompar de Caumont, Marquis de la Force,
} beaux-frères.

Pons de Lausières de Cardaillac, Marquis de Themines, cousin germain par alliance.

Charles de Rochefort, Baron de Saint-Angel, allié.

François de Gontaut, Baron de Salignac, cousin.

[2] Voici la harangue de M. de la Force :

« Sire, la confiance extrême que nous avons en la clémence de

1602. usant des termes les plus exprès qu'il pût choisir pour émouvoir la clémence de sa Majesté. Sa ha-

» votre Majesté nous fait espérer qu'elle écoutera favorablement nos » prières. Ce petit nombre de Gentilshommes que vous voyez à vos » genoux vous parle au nom de cent mille hommes qui ont servi » sous Biron dans les dernières guerres, et qui joignent leurs prières » aux nôtres pour vous demander sa grâce. C'est à votre miséricorde » qu'ils s'adressent pour obtenir de vous que ce coupable si digne » de compassion ne soit point traité suivant la rigueur des lois. » Dieu, à qui vous êtes bien plus redevable de votre Couronne qu'à » tous les efforts des hommes, demande de nous que nous pardon- » nions les fautes des autres, comme nous voulons qu'il nous par- » donne les nôtres. C'est principalement par la clémence que les » Princes lui ressemblent. Je ne veux point ennuyer votre Majesté par » un long discours. Accordez la vie au coupable, et mettez la vôtre » en sûreté, en le tenant en prison en tel lieu qu'il vous plaira... Quel » malheur que l'ambition et la vanité se soient tellement emparées » de ce génie violent et emporté par le feu de l'âge, qu'il ait voulu » se donner en spectacle à tout le monde, et faire envier son éléva- » tion! Mais, Sire, vous avez bien eu la bonté de pardonner à tant » d'autres qui ne vous avoient pas moins outragé! Tout ce que nos » prières et nos larmes vous demandent, c'est que son supplice ne » nous couvre point d'infamie; quelque juste qu'il soit, il impri- » meroit à nous et à notre postérité une tache ineffaçable. Nous » vous demandons encore une fois grâce pour lui, et qu'il ne soit » point traité selon la rigueur des lois. Nous savons qu'il a péché » contre l'État : mais son crime après tout est resté jusqu'ici dans sa » volonté, sans passer jusqu'à l'action. Prince plein de bonté, sou- » venez-vous des services de son père, souvenez-vous des siens, sou- » venez-vous des nôtres. Quoi! votre Majesté, qui a pardonné à des » ennemis déclarés des crimes consommés, pourra-t-elle refuser, pour » de simples projets, la même grâce à Biron, qui a tant essuyé de » travaux pour le salut du Royaume, qui vous a servi avec tant de » zèle, et qui, par emportement, s'est laissé aller à des complots qui » n'ont point eu d'exécution, dont peut-être il s'est déjà repenti? » Permettez-nous, Sire, de mieux espérer de votre clémence; nous

rangue fut approuvée de tous ceux qui l'entendi- 1602.
rent. Jugez, après l'espérance qu'avoit donnée le sieur de Loménie, quel fut leur étonnement quand le Roi, dans sa réponse sommaire, leur dit qu'*il avoit grand égard à eux; mais que, pour le bien de ses enfants et de son peuple, duquel il étoit père, il ne pouvoit empêcher le cours de la justice, le mal étant venu trop avant à une personne de cette condition pour y trouver du remède.*

Le sieur de la Force repartit encore et supplia le Roi que du moins il voulût confiner monsieur de Biron dans une prison perpétuelle, pour épargner aux siens l'ignominie et le sanglant déplaisir de le voir mourir sur un échafaud; il prit de là occasion de lui représenter les grands et signalés services que le père et le fils avoient rendus à l'État.

Le Roi lui répliqua de nouveau : *Encore un coup, monsieur, je voudrois pouvoir le racheter de mon sang, avec la sûreté de mon État et de mes sujets, et je vous assure que si je pouvois trouver assurance pour l'avenir, j'oublierois bientôt le passé.*

La Force s'offrit alors de servir de caution pour monsieur de Biron, et pour cet effet proposa tous

» l'implorons en soupirant et les yeux baignés de larmes, non-seule- » ment pour le coupable, mais encore pour l'honneur d'une famille » à laquelle nous appartenons tous. » (De Thou, *Histoire universelle,* livre CXXVIII, pages 528 et 529. Edition de 1740, in-4°.)

1602. ses enfants en otage. Mais le Roi demeura inflexible; ce que plusieurs trouvèrent étrange; car, disoient-ils, s'il n'étoit pas en volonté de leur accorder leur demande, pourquoi permettoit-il à ses parents de venir solliciter sa grâce? Sur quoi l'opinion de quelques-uns étoit que quand le Roi leur accorda cette permission, son dessein étoit de sauver la vie au Maréchal, mais qu'il en avoit été détourné par ceux à qui il en avoit communiqué dans la galerie, et notamment par monsieur de Rosny, qui étoit d'humeur violente et haïssoit fort le Maréchal à cause de quelque démêlé qu'ils avoient eu ensemble, dans lequel le Duc de Biron l'avoit menacé et avoit même levé la main sur lui. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Reine, que l'on croyoit y avoir eu part, à cause de cet envoi qui avoit été fait vers elle dans la galerie, s'en excusa la même année au sieur de la Force, l'assurant qu'elle n'avoit en rien contribué à la mort de Biron, qu'elle n'ignoroit pas l'estime que le Roi faisoit de lui et la confiance qu'il y prenoit, qu'elle n'avoit pas non plus oublié que le Roi lui avoit dit souvent, même en sa présence, que si jamais il mésadvenoit de lui, qu'elle prît confiance au sieur de la Force, et que par toutes les raisons elle n'avoit garde d'être contre son beau-frère.

La Force voyant que tout étoit inutile, partit le lendemain, ainsi que tous les parents de monsieur de Biron ; il ne fut pas plus tôt au Bourg-la-Reine, qu'il reçut un courrier du Roi, qui avoit quelque appréhension qu'il n'eût quelque mécontentement. Il répondit à sa Majesté qu'il la supplioit de trouver bon qu'il se retirât en son Gouvernement, et qu'il ne sauroit avoir le cœur de se trouver en tel spectacle, ce qui seroit aussi bien malséant à lui. 1602.

Tout le monde sait assez la mort[1] du Maréchal de Biron, quoique l'histoire déguise la vérité en plusieurs choses ; je dirai seulement ici une particularité que tous ceux qui ont écrit sur ce sujet ont omise, c'est que quelques jours avant la mort du Duc de Biron, le Roi se promenant aux Tuileries, envoya chercher le premier Président[2] pour s'informer de l'état où étoit le procès.

En arrivant, le Roi lui dit ces paroles : *Eh bien, mon compère, est-ce fait?*

Le premier Président lui ayant répondu que non et sa Majesté lui en ayant demandé la raison :

[1] Voir (*correspondances, 14 août* 1602) la lettre où Franchemont, secrétaire de M. de la Force, lui rend compte de tout ce qui s'est passé lors de l'exécution du Duc de Biron.

[2] Achille du Harlay ; il avait été nommé par le Roi l'un des commissaires pour instruire le procès du Duc de Biron, déféré au Parlement.

1602. *C'est*, repartit-il, *que nous ne trouvons nul crime digne de mort, si votre Majesté ne révoque le pardon qu'elle a accordé à Lyon à monsieur de Biron; car depuis ce temps-là il n'a rien fait de nouveau, et même a été si bien avec votre Majesté, qu'elle l'a envoyé en Suisse renouveler l'alliance avec les Cantons; et la seule chose qu'il y ait contre lui, mais qui n'est pas digne de mort, c'est qu'ayant fait conduire quelques gentilshommes à Palma-Nova par son secrétaire, celui-ci repassa par Turin et y vit le Duc de Savoie; mais nous avons fait arrêter le secrétaire*[1], *et ayant souffert la question ordinaire et extraordinaire, il n'a en rien chargé son maître, et a dit que s'il avoit vu le Duc, que c'étoit par simple honnêteté, la paix étant faite pour lors.*

Ces paroles ébranlèrent le Roi; de quoi les ennemis du Maréchal s'étant aperçus, ils firent en sorte que le Chancelier alla présider au Parlement,

[1] Il s'appelait Hebert. « Il ne le chargea presque point, et en confessant quelque intelligence de ce Seigneur avec le Duc de Savoye, il tourna les choses de manière que sa déposition ne fut pas absolument défavorable. Il avoua aussi avoir fait un voyage à Milan; mais loin que ce fût pour conférer avec le Comte de Fuentes, comme on le prétendoit, il protesta qu'il n'avoit été envoyé dans cette ville par le Maréchal que pour conduire deux jeunes gentilshommes qui sortoient de Page, et en même temps pour faire différentes emplettes de marchandises du pays; il proposa même de produire les bordereaux. » (*Vie de Biron*, par l'abbé Perau, p. 453.)

qui, par une subtilité de droit, condamna le Maréchal de Biron; car dans ses réponses ledit Maréchal ayant soutenu que le Roi lui avoit pardonné tout ce qui s'étoit passé auparavant, et que depuis ce temps il n'avoit eu nul commerce avec les ennemis de l'État, alléguant aussi que le traité que le sieur de la Fin produisoit étoit antérieur au pardon de sa Majesté et qu'il avoit ordonné qu'on le brûlât, le Chancelier lui demanda s'il avoit parlé au Roi à Lyon de ce traité. 1602

Biron répondit que non, pour ce que la Fin et lui avoient juré de n'en jamais parler. Le Chancelier, quand on en vint aux opinions, fit voir que le Roi n'avoit pas pu pardonner un crime dont il n'avoit point eu connoissance. Sans s'étendre autrement sur ce sujet, on dira seulement que sa Majesté avoit toujours autant d'affection pour le sieur de la Force, et même vouloit-elle lui donner la charge de Maréchal de France, ce qu'il refusa comme chose malséante en pareille occurrence.

CHAPITRE VI.

1602-1607.

SOMMAIRE.

Le sieur de la Force demande d'être dispensé de son service. — Le Roi insiste pour qu'il revienne à la Cour. — Sa Majesté l'envoie en Guyenne avec un plein pouvoir pour apaiser des troubles suscités par la présence de M. de Bouillon. — Querelle de MM. d'Ornano et de Montespan. — La Force chargé de les accommoder. — Prise et procès du sieur de Méritein. — Disputes des Évêques au sujet de la Religion. — La Force apaise les troubles de Guyenne et réconcilie d'Épernon et Ornano. — Trahison de l'Hoste. — Conspiration des Comtes d'Auvergne et d'Entragues et de la Marquise de Verneuil. — Édit contre les duels. — Arrestation de Piedefort et de Gourgue. — Taxe des Espagnols sur les marchandises de France. — Édit du Roi pour interdire le commerce avec l'Espagne. — Édit qui rétablit la messe à Nay et à Orthès. — Querelle de la Force avec la Chambre des Comptes de Pau. — Troubles du Quercy et du Périgord. — La Force y est envoyé et en arrête les auteurs. — Le Roi s'y rend et ramène la Force avec lui. — Entreprise du capitaine Moreau sur Pampelune. — Projets des Espagnols sur Bayonne. — Méritein se saisit de la maison d'Apathe. — La Force se mêle des affaires de M. de Bouillon. — Mort de M. de Ravignan. — Le Baron de Biron renverse de deux coups de pistolet le sieur de la Fin sur le pont Notre-Dame. — Affaires du Béarn. — La Force au baptême du Dauphin. — Magnificences de la Cour. — Mort du Chancelier de Calignon. — La peste à Fontainebleau. — La Force remet M. de Rohan dans les bonnes grâces du Roi. — Prise de Rhinberg; les États de Hollande sollicitent un secours de sa Majesté.

Le sieur de la Force voyant approcher le temps 1602.
où il devoit se rendre auprès de sa Majesté pour y

1602. servir son quartier, s'adressa à monsieur de Loménie[1], afin de faire en sorte qu'il soit exempt d'aller à la Cour, la plaie étant encore trop saignante ; sur quoi sa Majesté[2] lui écrivit que l'aimant comme elle faisoit, elle seroit très-contente de l'avoir auprès d'elle, et qu'il ne manquât pas de la venir trouver ainsi qu'elle le lui avoit déjà mandé.

Il arriva en ce même temps que l'on proposa au Roi quelque dessein sur l'Espagne[3]; il en renvoya au sieur de la Force le projet et ceux qui l'avoient proposé, pour qu'il examinât le tout et lui en donnât son avis, ajoutant que comme il n'y avoit rien d'assez fort pour diminuer la bonne opinion qu'il avoit de sa fidélité ni l'affection qu'il lui portoit, il étoit assuré qu'il n'y avoit nulle sorte d'accident qui pût changer ou refroidir la bonne

[1] Antoine de Loménie, fils de Martial de Loménie, Seigneur de Versailles, tué à la Saint-Barthélemy. Attaché dès sa première jeunesse à la fortune de Henri IV, il était alors Secrétaire du cabinet du Roi, et devint Secrétaire d'État en 1606 ; c'était un des amis le plus intimes de M. de la Force et son correspondant le plus fidèle, ainsi que le témoignent dans nos archives trois cents lettres écrites de sa main, qu'il lui adressa en Béarn, de 1589 à 1620, et où il lui rend un compte détaillé des affaires et nouvelles de la Cour.

[2] Voir (*correspondances*) les lettres du Roi des 7 et 28 août 1602.

[3] Ces ouvertures vinrent des Morisques de Valence et d'Aragon, qui offrirent à Henri IV, s'il voulait les soutenir, de se soulever contre Philippe III. — Voir la lettre du Roi, du 6 septembre 1602, et les Mémoires des Morisques, traduits sur l'original, aux documents de la fin de la même année.

volonté qu'il avoit toujours témoignée à son service. 1602.

Le sieur de la Force, suivant les ordres de sa Majesté, se rendit donc auprès d'elle pour servir son quartier, où étant, le Roi fut averti au commencement du mois de décembre que monsieur de Bouillon, accusé de s'être mêlé aux menées de monsieur de Biron, étoit allé en Guyenne, et que les principaux de la Religion tenoient son parti dans cette province et se préparoient à prendre les armes. Le Roi, qui craignoit que la présence dudit Duc de Bouillon ne pût susciter quelque remuement fâcheux pour son autorité, ordonna aussitôt à la Force de se rendre en Guyenne et lui dit en partant : *Comme je sais qu'il n'y a personne qui ait plus de pouvoir que vous parmi les gens de la Religion, je compte que vous m'y rendrez service.* Sa Majesté lui fit expédier un plein pouvoir [1] pour agir dans ce pays-là comme il le jugeroit à propos, l'engageant à assurer ceux de la Religion qu'elle vouloit les maintenir en paix et les faire jouir des droits et priviléges accordés par les Édits.

D'un autre côté, on faisoit courir des bruits en Guyenne que le Roi avoit été tué dans Paris, et le sieur de la Force avec lui, mais que son fils s'étoit

[1] Ce plein pouvoir est daté du 4 décembre 1602. (*Correspondances.*)

1602. sauvé à la nage, tellement que tout le monde en étoit alarmé.

Cependant le sieur de la Force se rend en diligence en sa maison près de Bergerac, apprend à sa famille, réjouie de son arrivée, comme les bruits qui avoient couru étoient faux; de là il s'en va à Nérac vers messieurs de la Chambre de l'Édit, suivant la commission qu'il en avoit reçue du Roi. Il remarqua d'abord beaucoup d'agitation dans les esprits de la plupart de ceux de la Religion, et eut de la peine à leur ôter de la fantaisie que cette poursuite contre monsieur de Bouillon ne dût aller plus avant et que ce ne fût une partie dressée à dessein. Il est certain du moins que si monsieur de Bouillon se fût jeté aux extrémités et eût pris les armes, il eût moins joui de ceux de la Religion que de nuls du Royaume; mais cette voie qu'il tenoit, témoignant ne chercher que sa sûreté et le moyen de se justifier, lui obligeoit beaucoup plus leurs volontés. Néanmoins ils ne laissèrent pas que de se contenir dans le devoir; et comme monsieur de Bouillon, qui s'étoit rendu à Castres, en partit bientôt pour gagner Ge-
1603. nève[1] et de là se retirer à Sedan, tout demeura

[1] Voir (*correspondances, janvier* 1603) une lettre curieuse de M. de Bouillon dont une copie s'est trouvée dans nos archives. Il y rend compte de son voyage d'Orange à Genève, où il arriva peu

fort paisible dans la province; ce que voyant le sieur de la Force, il s'en retourna en son Gouvernement, où sa Majesté lui avoit commandé de se rendre pour dissiper les bruits mensongers que l'on avoit répandus contre lui et sa fidélité à son devoir; cependant il n'y demeura pas longtemps, car une querelle [1] s'étant élevée entre le Maréchal d'Ornano et le sieur de Montespan, le premier commandoit dans la province de Guyenne, et l'autre étoit Capitaine des Gardes du corps de sa Majesté, le Roi ordonna à monsieur d'Ornano de se rendre à Agen, et manda au sieur de la Force de s'y trouver et de travailler à les accommoder pour remédier aux conséquences qui pouvoient résulter de ces brouilleries. 1603.

Le Maréchal d'Ornano [2] étoit un homme altier

de jours après l'escalade tentée par M. de Savoie, le 22 décembre 1602.

[1] Toute la correspondance du Maréchal d'Ornano et de M. de Montespan ayant été réunie en un cahier, fut remise par ce dernier à M. de la Force, pour lui donner connaissance de l'état des choses au moment où il fut chargé de la réconciliation de ces messieurs. Ce document est curieux sous le rapport de l'étiquette des duels et des précautions et finesses qu'imposaient alors les Édits à ceux qui, voulant se battre, désiraient y contrevenir le moins possible et rejeter les torts sur leur adversaire. (*Documents du* 26 *mai au* 8 *juin* 1603.)

[2] Il était fils du fameux San Piétro di Bastelica, lequel étrangla avec son écharpe, après lui en avoir demandé pardon à genoux, Donna

1608. et qui exigeoit absolument qu'on lui rendît ce qu'on lui devoit et surtout dans son Gouvernement, où il ne vouloit point de compagnon; et à ce sujet monsieur d'Épernon et lui n'étoient pas en bonne intelligence; avec ce caractère, monsieur d'Ornano ne laissoit pas d'être fort obligeant et de bien vivre avec tout le monde.

Étant arrivé à Agen, la Force va trouver le Maréchal, et lui donne connoissance du sujet qui l'amène et des ordres qu'il avoit reçus de sa Majesté, touchant cette dispute. Le Maréchal lui répond qu'il n'avoit garde de manquer d'obéir au commandement du Roi, et que ravi qu'on l'eût chargé d'un tel soin, il est prêt de faire tout ce qu'il trouveroit à propos, comme n'y ayant personne en France qu'il honorât plus que lui et de qui il fît plus d'estime.

Cependant le sieur de Montespan [1] étoit toujours

Vannina d'Ornano, sa femme, issue des anciens Souverains de la Corse. Alphonse d'Ornano ayant tenté vainement de venger son père assassiné par les Génois, et de délivrer son pays, se retira à la Cour de Charles IX, qui le fit Colonel des Corses. Henri IV lui donna, en 1597, le bâton de Maréchal de France et la Lieutenance générale du Gouvernement de Guyenne, que laissait vacante la mort de Matignon.

[1] Antoine-Armand de Pardaillan de Gondrin, Marquis d'Antin et de Montespan, Capitaine des Gardes du corps du Roi, aïeul de Louis Henri Marquis de Montespan, marié en 1661 à Françoise Athenaïs de Rochechouart-Mortemart, maîtresse de Louis XIV après mademoiselle de la Vallière.

dans une de ses maisons à six lieues d'Agen; ainsi 1608.
comme il y avoit fort loin, la Force proposa à monsieur d'Ornano de faire venir plus près monsieur de Montespan, lequel se mit en chemin et choisit pour sa demeure la maison d'un gentilhomme de ses amis, assez proche d'Agen. Cela piqua le Maréchal; mais ce qui acheva de l'irriter, c'est que pour aller à cette maison le sieur de Montespan s'en vint passer au pont d'Agen et côtoya les murailles, accompagné de beaucoup de Noblesse, ce qui fut cause que le Maréchal crut que Montespan n'avoit passé si près de lui que dans le dessein de le braver; ainsi dès le lendemain matin il monte à cheval et s'en va seul pour passer la rivière à dessein de s'en venger. Heureusement le matin même le sieur de la Force avoit envoyé un gentilhomme, nommé d'Artigues, vers monsieur de Montespan, pour lui proposer quelque projet d'accommodement. Il se trouva sur le port lorsque le Maréchal vouloit entrer dans un bateau, et l'en empêcha; mais il étoit si transporté de colère, qu'il vouloit pousser son cheval et passer à la nage. Le sieur d'Artigues le retient par la bride, et en fait aussitôt donner avis à monsieur de la Force par quelques bateliers qui étoient sur le port. Il s'y rend aussitôt, et trouve le Maréchal qui faisoit des efforts pour passer la ri-

CHAPITRE VI.

1602-1607.

SOMMAIRE.

Le sieur de la Force demande d'être dispensé de son service. — Le Roi insiste pour qu'il revienne à la Cour. — Sa Majesté l'envoie en Guyenne avec un plein pouvoir pour apaiser des troubles suscités par la présence de M. de Bouillon. — Querelle de MM. d'Ornano et de Montespan. — La Force chargé de les accommoder. — Prise et procès du sieur de Méritein. — Disputes des Évêques au sujet de la Religion. — La Force apaise les troubles de Guyenne et réconcilie d'Épernon et Ornano. — Trahison de l'Hoste. — Conspiration des Comtes d'Auvergne et d'Entragues et de la Marquise de Verneuil. — Édit contre les duels. — Arrestation de Piedefort et de Gourgue. — Taxe des Espagnols sur les marchandises de France. — Édit du Roi pour interdire le commerce avec l'Espagne. — Édit qui rétablit la messe à Nay et à Orthès. — Querelle de la Force avec la Chambre des Comptes de Pau. — Troubles du Quercy et du Périgord. — La Force y est envoyé et en arrête les auteurs. — Le Roi s'y rend et ramène la Force avec lui. — Entreprise du capitaine Moreau sur Pampelune. — Projets des Espagnols sur Bayonne. — Méritein se saisit de la maison d'Apathe. — La Force se mêle des affaires de M. de Bouillon. — Mort de M. de Ravignan. — Le Baron de Biron renverse de deux coups de pistolet le sieur de la Fin sur le pont Notre-Dame. — Affaires du Béarn. — La Force au baptême du Dauphin. — Magnificences de la Cour. — Mort du Chancelier de Calignon. — La peste à Fontainebleau. — La Force remet M. de Rohan dans les bonnes grâces du Roi. — Prise de Rhinberg; les États de Hollande sollicitent un secours de sa Majesté.

Le sieur de la Force voyant approcher le temps 1602.
où il devoit se rendre auprès de sa Majesté pour y

1603. qu'il lui fit satisfaction [1] par écrit, ce qui fut aussitôt exécuté.

Toutes choses étant donc accommodées au contentement des parties, le sieur de la Force s'en retourna en Béarn, où sa présence étoit grandement nécessaire. L'année précédente, ayant eu avis par monsieur l'Evêque d'Olleron que le sieur de Méritein [2] lui avoit tenu quelque propos de s'emparer de la ville de Navarrenx, il jugea de son devoir d'en informer le Roi devant que procéder plus outre en cette affaire; et de fait, étant allé servir son quartier, il lui donna toute la connoissance qu'il avoit pu retirer du sieur d'Olleron, lequel en avertit lui-même sa Majesté; sur quoi elle fit commandement à monsieur de la Force de se saisir dudit sieur de Méritein, et pour cet effet ordonna à monsieur de Loménie de lui en expédier une commission.

[1] *Correspondances, juillet* 1603.

[2] François Méritein, seigneur de Méritein, de Bérens, de Navas, de Bisque, de Montgaston et d'Otagon, près Sola; tels sont les titres qu'il prend dans un Mémoire adressé au Roi d'Espagne et annexé à une dépêche du Comte de Barrault, Ambassadeur de France à Madrid, du 19 août 1607. Le sieur de Méritein, catholique et bien apparenté dans la province, était un ancien homme de guerre, un personnage d'intrigue, de rapines et d'exécution; déjà il avait été arrêté en 1602 pour avoir pris part à la conspiration de Biron. Il servait alors les Espagnols, et voulait leur livrer Navarrenx, la clef du Béarn et de la Navarre française.

Le voyage inopiné que le sieur de la Force fut obligé d'entreprendre en Guyenne par le commandement de sa Majesté ne lui avoit pas donné le loisir de retirer cette commission des mains de monsieur de Loménie, mais il le pria de la lui faire tenir à la première occasion. 1603.

Étant arrivé en Béarn, il apprit que le sieur de Méritein avoit été averti du commandement que sa Majesté lui en avoit fait, et recherchant d'où cet avis pouvoit être venu, ledit sieur de Méritein trouva moyen, par quelqu'un de ses amis, de faire voir au sieur de la Force la copie d'une lettre qu'il disoit avoir été écrite par le sieur Evêque d'Olleron à un prêtre (par laquelle il le chargeoit de donner connoissance au sieur de Méritein de ce commandement et qu'il pourvût à sa sûreté). Non content de cela, le sieur de Méritein fit dire au sieur de la Force que si sa Majesté entroit en aucun doute de lui, il le prioit de le sauver; qu'il ne manqueroit de l'aller trouver quand il lui plairoit, et de lui porter sa tête pour répondre de ses actions.

Cela, avec ce que la commission ne lui fut point envoyée, donna sujet au sieur de la Force de différer sa prise et d'attendre de nouveaux commandements, lesquels sa Majesté lui ayant adressés et

1603. ordonné de nouveau de se saisir dudit Méritein, il prit soin de s'en assurer, et, bien qu'il lui en fournît très-peu les moyens à cause qu'il étoit alarmé et que son humeur ne fût d'arrêter guère en un même lieu, ayant choisi le temps à propos, le huitième d'août, le sieur de la Force se rendit à la maison du sieur de Méritein avant le jour, et l'ayant investie, bientôt après il se mit en sa puissance, sur les remontrances que le sieur de la Force lui fit des ordres qu'il avoit de sa Majesté, et combien il étoit important de témoigner une volontaire obéissance. En même temps il fit faire une recherche exacte et diligente de tout ce qui se trouveroit en la maison, et dresser l'inventaire par Saint-Pic, Secrétaire du Roi, sans toutefois qu'on ait pu reconnoître aucune chose qui puisse revenir à ce sujet.

Par les chemins et lorsqu'on le menoit au château de Pau, le sieur de Méritein pria et fit prier à diverses fois monsieur de la Force de lui vouloir faire cette faveur qu'il ne fût recherché que du crime de lèse-majesté, duquel il disoit savoir que l'Evêque d'Olleron l'avoit accusé, se promettant que, si ses jeunesses ne lui étoient point mises sus, il se justifieroit clairement de cette accusation.

Etant arrivé à Pau, monsieur de la Force as-

sembla messieurs du Conseil pour aviser aux moyens 1603.
les plus propres de pourvoir à la garde du sieur de Méritein; à quoi il fallut employer des hommes, à cause de l'incommodité et foiblesse des prisons dans tout le pays.

Après cette expédition, le sieur de la Force envoya au Roi le capitaine la Mothe pour le prier de lui faire connaître ses volontés. Sa Majesté lui témoigna la satisfaction qu'elle avoit de la prise de Méritein, et ordonna de faire procéder à une information secrète, pour ne point éventer ce qu'on pourroit découvrir par là des intrigues et menées des Espagnols.

Le sieur de Méritein fut condamné à mort l'année suivante; mais ses parents députèrent vers le Roi pour le prier de lui pardonner, et firent agir pour lui le Maréchal d'Ornano, messieurs d'Epernon, de Montbazon [1], le Grand [2], de Souvré, et mêmement messeigneurs le Comte de Soissons et le Duc de Montpensier. Enfin le Roi, qui au commencement tenoit ferme à ce que la justice fît son devoir, se laissa aller aux supplications de ses serviteurs, et voulut bien lui pardonner, à la charge

[1] Hercule de Rohan, Duc de Montbazon.

[2] C'est ainsi que l'on désignait à cette époque le grand Écuyer de France, Roger de Saint-Lary, Duc de Bellegarde.

1603. qu'il allât servir six ans à ses dépens en Flandre. Ainsi on le tira du château de Pau et on le mena à la Cour pour avoir son abolition.

Dans le même temps que le sieur de la Force venoit de se saisir du sieur de Méritein, il s'éleva quelques brouilleries entre messieurs les Evêques et les ministres en Béarn. Le Synode de ceux de la Religion voulut faire une députation au Roi pour lui porter leurs plaintes; les Evêques, de leur côté, avoient aussi la même intention; ce qui fit que sa Majesté, pour y mettre une fin, donna ordre au sieur de la Force d'empêcher leur voyage, et manda aux principaux des deux Religions de remettre leurs plaintes à son Lieutenant général dans le pays, avec qui elle en communiqueroit lorsqu'il viendroit servir son quartier auprès d'elle; ce qu'il fit vers la fin de l'année.

1604. Au printemps, le sieur de la Force s'en allant en Guyenne, le Roi le chargea de lui rendre compte de l'état de la province et de remédier aux inconvénients qui pouvoient résulter d'assemblées de Noblesse et de prises d'armes, lesquelles, sous l'ombre de querelles particulières, troubloient le repos public. Sa Majesté lui commanda en même temps d'aller jusqu'à Bordeaux pour accommoder une brouillerie qui s'étoit élevée entre le Duc d'Eper-

non et le Maréchal d'Ornano. C'étoit quelque dispute de préséance à l'occasion des fêtes que l'on préparoit pour le carnaval, mais que la mort de la Duchesse de Bar empêcha. 1604.

Le sieur de la Force se rend donc en diligence à Bordeaux, et sait si bien tourner ces deux esprits, qu'il vient heureusement à bout de les réconcilier [1], quoique ce fussent deux personnages d'une grande vanité. Il réunit aussi messieurs de Montespan et d'Ornano, qui ne s'étoient point encore revus depuis qu'il les avoit accordés.

Ces affaires terminées, il retourne en Béarn pour y tenir les Etats. Pendant ce temps-là, la Cour n'étoit pas sans affaires, car un secrétaire de monsieur de Villeroy, nommé l'Hoste [2], donnoit avis aux Espagnols de ce qui se passoit en France, en sorte qu'ils étoient plus tôt instruits de nos desseins que monsieur de Barrault [3], notre Ambassadeur à Ma-

[1] *Correspondances, lettres de M. de Fresnes*, 26 *mars et* 27 *mai* 1604.

[2] Nicolas l'Hoste, natif d'Orléans, fils de Pierre l'Hoste, domestique de M. de Villeroy (*correspondances, juillet* 26 1604).

[3] Éméric Joubert, Comte de Barrault, remplaça Rochepot en 1601 à l'ambassade d'Espagne; c'était une créature de Villeroy. Le père Daniel raconte qu'étant à Madrid et voyant représenter *la bataille de Pavie*, il s'élança sur le théâtre et perça de son épée l'acteur qui jouait François Ier et qui demandait la vie à un capitaine espagnol. Le père Daniel ajoute encore que ce fait, qui s'était passé en présence du Roi d'Espagne, ne donna lieu à aucun différend entre les deux

1604. drid, qui découvrit enfin la trahison par le moyen du sieur Raffiz, ancien Ligueur, qui s'étoit retiré en Espagne. L'Hoste, ayant été averti, se sauva; mais, poursuivi par le grand Prévôt, il se noya au passage d'une rivière[1], de quoi l'on fut bien marri à la Cour; car si on eût pu l'arrêter en vie, c'est sans doute qu'on auroit découvert ceux qui avoient part aux menées de l'Espagne tant en Béarn qu'en France. On trouva pourtant qu'un certain curé[2] du diocèse d'Olleron avoit quelques communications avec les Espagnols; sur quoi le sieur de la Force le fit arrêter et conduire par bonne et sûre garde à la Cour. Le Roi découvrit enfin que les Comtes d'Auvergne et d'Entragues, et même madame la Marquise de Verneuil, avoient résolu de se défaire de la Reine et de messeigneurs ses enfants. La Marquise se flattoit ensuite de mettre le fils qu'elle avoit eu du Roi sur le trône; ce qui obligea sa Majesté à faire arrêter ces trois personnes. Elle fit enfermer les deux Comtes à la Bastille et garder la

nations. Ce qu'il y a de certain, c'est que les dépêches de Barrault qui existent à la Bibliothèque du Roi ne font aucune mention de cette anecdote.

[1] Dans la Marne, près de la Ferté, n'ayant pu atteindre le bac de Fay. Son corps fut rapporté à Paris, et tiré à quatre chevaux le 19 mai 1604.

[2] On voit dans une lettre de Loménie à M. de la Force que ce curé était celui d'Ossen.

Marquise dans l'une de ses terres; puis renvoya ensuite au Parlement la connoissance de cette affaire. 1604.

Les Etats de Béarn et de Navarre ne se passèrent point sans difficultés, d'autant plus que le Syndic s'étant opposé au Conseil à l'enregistrement de l'Edit que sa Majesté avoit fait cette année contre les duels, les Etats prirent fait et cause pour le Syndic, et prétendirent que cet Edit étoit contraire au for du pays, en ce qu'il condamnoit l'appelant et l'appelé. Le sieur de la Force écrivit là-dessus plusieurs lettres à la Cour; enfin le Roi lui commande d'achever les Etats et de suspendre l'entérinement de l'Edit de la défense des duels jusqu'à ce qu'ils en eussent communiqué ensemble.

Dès le commencement de l'année, monsieur de la Force avoit eu avis de plusieurs côtés, et notamment par monsieur de Razillac, qu'un certain Piédefort[1] ménageoit des intrigues avec l'Espagne; le Maréchal d'Ornano lui-même avoit fait tout ce qu'il étoit en son pouvoir pour faire saisir en Guyenne ce méchant garnement, natif de cette province, et que l'on assuroit conspirer contre la personne de sa Majesté et contre son Etat; mais il avoit su jusqu'alors se déméler des piéges qu'on lui avoit tendus. Le sieur de la Force lui envoya

[1] *Correspondances*, 12 mars 1604.

1604. un homme pour traiter avec lui et tâcher de l'amorcer, en lui donnant l'assurance que le Roi lui pardonneroit le passé s'il vouloit lui donner fidèle connoissance de tout ce qu'il savoit importer à son service. Le capitaine Piédefort fit dire plusieurs fois à monsieur de la Force qu'il alloit le venir trouver sur cette assurance; mais l'effet ne suivit pas ses promesses, et il fallut avoir recours à d'autres moyens. Le sieur de la Force réussit dans le même temps à se saisir d'un autre scélérat, nommé Benjamin de Gourgue, Portugais de naissance; mais, retiré en Béarn par crainte de l'Inquisition, il ne laissoit pas d'y entretenir commerce avec l'Espagne; mais comme son crime ne méritoit que les galères et que cette punition n'est point en usage dans le Béarn, on le fit conduire à Toulouse, où le Parlement le condamna à cette peine.

Outre l'Edit des duels, il y en eut encore cette année un autre qui causa quelque trouble dans le pays; c'est que le Roi d'Espagne ayant mis une taxe de trente pour cent sur les marchandises qui venoient de France, le Roi, par son Edit, défendit de transporter nulle marchandise en Espagne. Quand il fallut le faire enregistrer, le Syndic en demanda communication, sur laquelle il s'opposa à la vérification, attendu que c'étoit vouloir rui-

ner le pays, qui est fort pauvre, et ne subsiste que de la vente de ses denrées aux Espagnols; mais dans le temps des plus grandes difficultés, le Roi d'Espagne révoqua cette taxe exorbitante, et le trafic reprit son cours[1] avec le Béarn. 1604.

Le sieur de la Force, après avoir parachevé toutes ces affaires, partit pour aller servir son quartier auprès de sa Majesté. S'étant arrêté quelques jours à la Force, et visitant les bâtiments qu'il y faisoit construire, il apprit que sur les ordres qu'il avoit donnés, Piédefort venoit d'être arrêté en Béarn. Il s'en va trouver le Roi et envoie ordre au sieur de Casaux de lui faire son procès, et d'adresser ensuite les informations à la Cour, d'après lesquelles sa Majesté manda de le faire conduire à Bordeaux, et de là à Paris, pour en tirer des aveux qui importoient à son service.

Au commencement de l'année, le sieur de la 1605.
Force retourna en Béarn; à peine y fut-il arrivé, qu'ayant apporté avec lui l'Édit du rétablissement de la messe en quelques endroits, comme à Orthès, Nay et ailleurs, il se rendit au Parlement pour le faire vérifier; sur quoi il fut ordonné qu'il seroit

[1] Le commerce fut interdit avec l'Espagne au mois de février, et rétabli par le traité conclu à Paris avec le Connétable de Castille, le 12 octobre, que Philippe III ratifia au mois de novembre.

1605. communiqué au Procureur du Roi pour y donner ses conclusions. Sur le bruit de son arrivée, la Noblesse et les ministres se rendirent chez lui et lui firent de grandes prières pour que l'on ne passât point outre à la vérification de l'Édit, que l'on n'eût député au Roi pour savoir sa volonté, sur ce que l'Édit étoit contraire au for; mais enfin, après bien des difficultés, il fut enregistré, et le Roi promit que c'étoit la seule grâce qu'il accorderoit dorénavant aux Évêques, et ces derniers ne furent pas contents de ce que cette promesse de sa Majesté avoit été mise dans l'enregistrement de l'Édit. Ainsi, les États étant assemblés, sa Majesté leur manda de lui faire une députation où chacun disputeroit son droit en plein Conseil, tant les Catholiques que ceux de la Religion. Il arriva encore que quelque temps avant que le sieur de la Force fût de retour, messieurs de la Chambre des Comptes interdirent le sieur Dufour, Procureur patrimonial; ils furent cités à leur tour devant le Conseil du Lieutenant de Roi, où n'ayant pas voulu venir, le sieur de la Force se transporta à la Cour des Comptes, et rétablit de son autorité le sieur Dufour dans l'exercice de sa charge, et ensuite il en écrivit à la Cour. Cependant le sieur Roques[1], Auditeur des Comptes,

[1] Voir (*correspondances*) les lettres du Roi du 13 juin 1605.

qui étoit l'adversaire du sieur Dufour, alla sur le chemin du courrier qui portoit les ordres du Roi, lui prit les paquets et ne les rendit point; de quoi monsieur de la Force ayant été averti, le fit mettre en prison, et en écrivit à sa Majesté, qui lui répondit qu'elle approuvoit le rétablissement du sieur Dufour et qu'elle ordonnoit à la Chambre des Comptes de lui aller faire satisfaction ; qu'à l'égard du sieur Roques, il voulut que messieurs du Conseil lui fissent son procès, ce qui fut exécuté, et il fut par leur arrêt cassé de sa charge et banni pour neuf ans. 1605.

Le Roi ayant été averti dans ce temps-là qu'il y avoit quelques menées en Quercy, Rouergue et Périgord, ordonna au sieur de la Force de s'y transporter, de s'entendre avec le Maréchal d'Ornano et de s'aboucher avec le sieur de Themines, qui, après avoir eu de grandes conférences avec sa Majesté, en étoit parti pour le même sujet. Il se rend aussitôt en Périgord, où son arrivée étant bientôt divulguée, le sieur de Sireuil, gentilhomme qualifié, lequel avait toujours été serviteur de sa Majesté, vient le trouver de la part de monsieur de la Chapelle[1] et de ceux qui étoient mêlés dans ces

[1] Charles de Charbonnières, sieur de la Chapelle-Biron; lui et tous les autres gentilshommes protestants qui se mêlèrent de ces

1605. troubles, pour lui faire entendre que reconnoissant le malheur dans lequel lui et plusieurs de ses amis étoient tombés, ils désirent recourir tous à la grâce et à la miséricorde du Roi, se voulant mettre à toutes les soumissions qu'il plaira à sa Majesté, avec protestation de ne lui rien céler de tout ce qui sera venu à leur connoissance au préjudice de son service, et dorénavant de se contenir si fidèlement au devoir, qu'ils ne veulent jamais être reçus en grâce s'ils sont plus trouvés en faute; qu'ils sont bon nombre de gentilshommes dans ce cas, et si on les réduit au désespoir, tous décidés de mourir l'épée à la main.

Le sieur de la Force répondit qu'il approuvoit fort leur résolution d'implorer la clémence du Roi, que c'étoit le meilleur chemin qu'ils pouvoient prendre pour obtenir leur pardon, et qu'il s'y emploieroit volontiers, mais qu'il ne désiroit pas s'y engager qu'il ne vît bien clair à ce qui étoit de leurs intentions, et quelles sûretés ils lui vouloient donner de leurs offres, afin qu'il ne reçût pas de blâme de sa Majesté, car il croyoit que ses commandements ne pouvoient tarder à venir pour leur courir sus.

mouvements, tels que les sieurs de Rignac, de Bassignac, de Lugaignac, de Giversac, etc., le faisaient au nom et dans les intérêts de M. de Bouillon; c'était la queue de la conspiration de Biron.

Sur quoi le sieur de Sireuil s'en retourna 1605.
promptement avec promesse au sieur de la Force de lui apporter dans trois ou quatre jours des assurances par écrit par lesquelles il seroit hors de doute.

Le sieur de la Force écrivit au Roi pour lui donner avis de cette entrevue, et que ces gentilshommes vouloient faire paroître en leurs discours leurs desseins avoir une grande suite, et que le mal étoit pour aller plus avant qu'on ne le pensoit. Sa Majesté approuva fort sa conduite et lui répondit que si ces gentilshommes se repentoient véritablement et disoient tout ce qu'ils savoient des desseins où l'on avoit voulu les embarquer, qu'elle auroit toujours les bras ouverts pour les recevoir.

Cependant le sieur de Sireuil ne revint point; son voyage auprès de monsieur de la Force avoit amené beaucoup de contestations parmi les principaux de leur cabale; comme ils étoient nombreux, leurs opinions divergeoient, et ce qu'ils avoient résolu le soir étoit renversé le lendemain. Sur ces incertitudes, arrive parmi eux un nommé le sieur de Lugaignac; il leur apporte des nouvelles qui les font tout à coup changer, et relèvent leur courage à bon escient. Il va de maison en maison visiter tous leurs partisans, les repaissant de grandes pro-

1605. messes, et que leurs affaires sont en meilleur état qu'ils pouvoient souhaiter, qu'ils verront bientôt une grande armée en leur faveur. L'on assuroit d'ailleurs le sieur de la Force qu'il couroit partout des billets du sieur de Rignac [1] de pareille substance, et le sieur de Sireuil lui écrivit qu'il n'espéroit rien de bien, que la fièvre l'ayant pris, il n'a pu revenir le trouver; mais le sieur de la Force voyoit bien que c'étoit de déplaisir qu'il le lui faisoit paroître. Ces gentilshommes étoient tous les jours à cheval en petites troupes avec armes, toutefois bien empêchés de rien exécuter, car toutes les villes se tenoient fort sur leurs gardes.

Le Roi, instruit de tout ce qui se passoit, et jugeant que le grand relâche que l'on leur donnoit les avoit tellement rassurés, s'achemine à Limoges et fait marcher devant lui le Duc d'Épernon avec le régiment des Gardes. A cette nouvelle, le sieur de la Force par une bonne cavalcade leur court sus, les défait et prend cinq ou six des principaux, ce qui effraya tellement les autres qu'ils n'osèrent plus jamais se rassembler. Sa Majesté arrivant à Limoges, monsieur de la Force alla la trouver, et après qu'on

[1] Pierre de Rignac. Il s'était jeté dans Turenne avec le sieur de Bassignac, et tous deux faisaient mine de vouloir y soutenir un siége.

eut fait mourir[1] les plus coupables, cela remit les autres dans le devoir, et il suivit le Roi, qui s'en retournoit à Paris. 1605.

Étant à la Cour à servir son quartier, il reçut des nouvelles du capitaine Moreau, lequel avoit proposé à sa Majesté une entreprise sur Pampelune[2], au moyen de quelque intelligence qu'il avoit dans la place; ledit capitaine y avoit été renvoyé pour juger jusqu'à quel point cette affaire étoit faisable; ces intelligences avoient été nouées jadis à Bordeaux, du vivant de feu monsieur le Maréchal de Matignon, entre un sergent gascon et quelques soldats qui étoient venus de Lisbonne. Mais ils avoient cru cette pratique rompue, vu la longueur du

[1] « Il y en eut cinq qui furent décapitez en personne, sçavoir le Baron de Calveyrac, Quercinois, et le capitaine Mathelin, son frère bâtard, les sieurs de Chassein et de Penygoudon, du pays du Périgord, et de Grispel, Limosin. Quant à la Chapelle-Byron, Tayac, Lygongnac, Reygnac, Gyversac et Bassignac, leur procez faict par contumace, ils furent exécutez en effigie. » (*Mercure françois*, tome Ier, p. 12.) On peut voir les détails de tous ces troubles aux correspondances : lettres du Roi à la Force, des 28 juillet, 26 août, 6, 15 et 27 septembre. — Lettre du Maréchal d'Ornano à la Force et au Roi, août. — Lettre de Sully à la Force, du 4 septembre. — Lettres de la Force à sa femme, écrites de Limoges, des 20 octobre et 5 novembre 1605.

[2] Cette entreprise se rattachait aux négociations que Henri IV entretenait avec les Morisques d'Aragon, de Catalogne et de Valence, et dont il sera fait mention à l'année 1610. — Voir (*correspondances*, *7 juillet* 1605) une lettre du Roi relative aux propositions du capitaine Moreau.

1605. temps écoulé depuis les premières ouvertures, et avoient perdu deux des leurs; cependant ils assuroient qu'ils pourroient gagner encore un caporal et quelques soldats navarrois dont ils reconnoissoient les inclinations portées à cela; de sorte que si on leur vouloit fournir quelque peu de moyens pour les débaucher tout à fait et leur faire connoître qu'on leur donneroit quelque chose, outre des paroles, en leur extrême pauvreté, ils se promettoient de gagner en tout jusqu'à onze hommes, par le moyen desquels ils pourroient donner une nuit entière toute une courtine et deux bastions pour y planter les échelles si sûrement que nulles autres sentinelles n'en pussent avoir connoissance, et qu'ayant examiné le lieu propre, ils jugeoient que c'étoit un endroit qui regardoit l'occident, du côté de Vittoria; d'autant qu'en ce lieu il n'y avoit que trois sentinelles qui pussent voir et ouïr, lesquelles ledit sergent gascon devoit remplir toute une nuit de ses affidés; et bien qu'ailleurs l'eau du fossé soit fort profonde, là étoit-elle fort basse et ne sauroit monter jusqu'aux genoux. Le capitaine ayant demandé au sergent quelle somme il prétendoit pour pratiquer ces hommes, il répondit que cela dépendoit de la volonté de ceux qui conduisoient cette affaire; que pour lui il ne demandoit que peu

d'avance, et sembla reconnoître qu'il n'attendoit 1605.
qu'une cinquantaine d'écus; offrant néanmoins que s'il est trouvé bon qu'il demeure dans la place à l'heure de l'exécution, et lorsqu'il y aura quelques six-vingts hommes dedans, d'aller étrangler le capitaine en son logis, ce qu'il peut facilement, comme il fera connoître si cette affaire s'avance. Quant à sa récompense, il demandoit pour soi et ses compagnons cent mille écus, ce qu'il estimoit peu en comparaison de la place et des munitions qui étoient dedans, avec ce qu'il faisoit état de passer le reste de sa vie en France, et par ce moyen faire une fortune meilleure que celle qu'il avoit, qui étoit misérable à cause que l'on payoit fort mal la garnison. Pour gage de sa foi, il offroit faire mener en Béarn un sien fils et un frère, ne pouvant donner son père comme il l'avoit promis à monsieur de Matignon, à cause que son père étoit mort depuis ce temps-là; et en outre, si on le trouvoit bon, le jour de l'exécution il proposoit de se rendre avec ceux qui iroient au lieu où il seroit avisé, et de prendre, pour donner, le rang que l'on voudroit. Il ne demandoit que la foi de quelque personne signalée pour avoir les cent mille écus après l'exécution.

Cette entreprise, que le Roi avoit fort à cœur, et qui sembloit promettre un si heureux succès,

1605. ne put être exécutée, parce que le secret n'en fut point gardé à cause du grand nombre de personnes qui en avoient connoissance, et que les Espagnols, en ayant eu le vent, prirent leurs mesures à bon escient. Cependant ils ne cessoient eux-mêmes de former des desseins sur les places de nos frontières, et le Maréchal d'Ornano découvrit vers ce temps-là un projet qu'ils avoient dressé sur Bayonne. De son côté, le sieur de la Force fit saisir un de leurs émissaires, nommé Bustamente, auquel on fit le procès. Le sieur de Méritein, auquel sa Majesté avoit fait remise de sa peine, au lieu de se ranger à la raison, s'empara, à la tête de dix ou douze soldats, de la maison d'Apathe, sise aux limites de la haute Navarre, et forteresse inexpugnable sans canons, ce qui donna beaucoup d'appréhension dans le pays.

Le Conseil de Béarn se voyant hors d'état d'apporter les remèdes nécessaires à ces désordres, et le mal ayant été si avant, que les moyens desquels il pouvoit se servir se trouvoient foibles et sans utilité au service du Roi et au bien du public, eut recours au sieur de la Force, et lui faisant connoître tout ce qui s'étoit passé par les procédures qui lui furent envoyées, le supplia de vouloir bien y mettre la main et en parler à sa Majesté; ce qu'il fit,

et sut y pourvoir de telle sorte, que de semblables 1605.
excès ne se renouvelèrent plus dorénavant.

Monsieur de Bouillon s'étant retiré à Sedan, le 1606.
Roi envoya plusieurs fois vers lui, qui répondit toujours qu'il étoit très-soumis aux ordres de sa Majesté, et qu'il ne demandoit rien, sinon qu'on examinât sa conduite, pour juger s'il étoit criminel ou non. Mais le Roi persistoit néanmoins à ce qu'il lui remît en main la place de Sedan, ce que monsieur de Bouillon ne vouloit point faire. Madame la Princesse d'Orange, qui étoit alors à Paris, désiroit envoyer vers lui monsieur de la Noue, mais le Roi ne vouloit pas y consentir; elle s'adressa à monsieur de la Force, qui eut beaucoup de peine à lui obtenir cette grâce de sa Majesté.

Le sieur de Mesmes[1] de Ravignan, premier Président de Pau, mourut vers ce temps-là. Le Roi dit à monsieur de la Force qu'il étoit bien aise qu'il ne fût point encore parti, parce qu'il ne vouloit pourvoir à cette charge que par son avis; qu'on lui avoit parlé de plusieurs du Béarn, mais qu'il

[1] Pierre de Mesmes, sieur de Ravignan; ce fut lui que Henri IV chargea d'empêcher le mariage de Madame Catherine de Bourbon, sa sœur, avec le Comte de Soissons, qui, en 1592, s'était rendu secrètement en Béarn pour l'épouser. Il était premier Président du Conseil souverain de Pau depuis l'an 1582; il mourut en janvier 1606, et ne fut remplacé que le 29 mars 1612.

1606 ne s'étoit point pressé de choisir, son intention n'étant pas d'en pourvoir quelqu'un du pays, mais d'y mettre un étranger; que c'étoit le moyen de contenir cette compagnie dans le devoir; que par là le Lieutenant du Roi seroit plus content et plus le maître, parce qu'un Béarnais soutenoit toujours ses parents et amis, ce que ne feroit point un étranger qui n'y connoissoit personne, et qu'ainsi il souhaitoit qu'il examinât qui étoit le plus propre à cette charge.

Le sieur de la Force représenta au Roi que ce changement, contraire aux lois du pays, feroit beaucoup de peine à ses sujets, et pria seulement sa Majesté, en cas qu'elle prît quelqu'un du pays, de ne point nommer certains esprits factieux qui avoient jusqu'alors moyenné toutes les brouilleries, ce que le Roi lui promit, et qu'il attendroit son retour pour se déterminer à faire un choix, parce qu'il falloit qu'il partît. Le sieur de la Force prit ensuite congé de sa Majesté pour s'en aller en Béarn. De son côté, le Roi s'achemina à Sedan, d'où il lui écrivit comme quoi son voyage avoit succédé heureusement et que monsieur de Bouillon avoit fait sa paix.

20 avril. Il arriva[1] que monsieur de Biron ayant fait un

[1] Ce fait est raconté par l'Étoile d'une manière très-incomplète; il

voyage à la Cour et s'allant promener vers le pont 1606.
Notre-Dame sur les six heures du soir, rencontra en tête le sieur de la Fin, plus accompagné que lui; mais, malgré cela, se souvenant des maux que ce malheureux avoit causés à sa Maison, il le chargea et le porta par terre de deux coups de pistolet, et un carrosse lui passa sur le corps. Tous ceux qui étoient avec le sieur de la Fin, le croyant mort, s'écartèrent, et le sieur de Biron se retira sans être poursuivi, et ayant pris la poste, il se rendit à Verteuil, chez madame la Comtesse de Roussy[1], sa sœur, d'où il fit savoir à madame la Maréchale sa mère ce qui venoit de se passer. Madame de Biron dépêcha soudain au sieur de la Force, son gendre, pour lui demander son avis et son assistance. Il lui conseilla de s'adresser à monsieur de Rosny, dont monsieur de Biron avoit épousé la nièce, pour

ignorait que le Baron de Biron en fût l'auteur, et l'histoire n'avait enregistré cet acte de vengeance fraternelle que comme un de ces guet-apens si ordinaires à cette époque, tandis que l'agression fut en plein jour et à forces à peu près égales. Le sieur de la Fin, depuis la mort de Biron, se faisait toujours accompagner d'un certain nombre d'hommes armés que le Roi l'avait autorisé à garder auprès de lui pour sa sûreté. Voir la lettre de la Maréchale de Biron à la Force et sa réponse, ainsi que les lettres qu'il écrivit à cette occasion à madame de Biron, sa belle-sœur, et à monsieur de Sully. (*Correspondances, mai* 1606.)

[1] Claude de Gontaut, fille du premier Maréchal de Biron, alors veuve de Charles de la Rochefoucauld, Comte de Roucy, mort en 1605.

1606. que par son moyen il pût recourir à la clémence et miséricorde du Roi ; ce qu'il fit si heureusement, que, malgré les démarches des parents du sieur de la Fin, qui d'ailleurs n'étoit point mort de ses blessures, et quoique le Procureur du Roi eût fait une information, le Chancelier fit suspendre les poursuites, et les choses en demeurèrent là ; puis le Roi accorda plus tard à monsieur de la Force la grâce de monsieur de Biron, à la condition qu'il n'entreprendroit plus dorénavant contre ce misérable la Fin.

Le sieur de la Force étant arrivé en Béarn, tous ceux dont l'année précédente il avoit eu sujet de se plaindre s'empressèrent de venir le visiter ; car ils avoient été vivement réprimandés par sa Majesté ; mais lui, qui ne montroit de fermeté que contre ceux qui vouloient attenter à l'autorité de sa charge, les reçut avec tant de douceur, qu'ils lui promirent de lui être inviolablement attachés. C'est ainsi qu'il réussit à ramener ces esprits orgueilleux ; ce qui causa beaucoup de contentement à sa Majesté.

Cependant le sieur de la Force ayant assemblé les États, se trouva fort en peine de pourvoir aux différends que les affections de la Religion et les intérêts particuliers y avoient fait naître. Tous les

Etats prirent en grief quelques articles du cahier 1606.
que le Roi avoit accordé à messieurs les Evêques
d'Olleron et de Lescar, et nommément pour ce qui
regardoit leur exemption de la juridiction ordi-
naire et le droit de récuser deux juges en chaque
Chambre sans expression de cause; puis venant à
traiter des présentations aux cures par ceux de la
Religion et tout ce qui en dépendoit, il se fit entre
eux une grande division, en sorte que les Catho-
liques se trouvant en moindre nombre, se sépare-
rent du corps à ce sujet, et désavouant ce qui se
faisoit au nom des États, présentèrent au sieur de
la Force diverses requêtes, le requérant de faire
commandement au Syndic de leur délivrer acte
de leurs protestations et lui faire défense de signer
le cahier comme Syndic des États, mais seulement
comme Syndic de la Religion; ce qui échauffa d'au-
tant plus la poursuite des Etats et aigrit les vo-
lontés des uns et des autres. Le sieur de la Force
n'éprouva pas peu de difficultés à contenir un chacun
au devoir et à couper chemin à tout ce qui pouvoit
porter à la division entre eux. Par son appointement
à leurs requêtes et par sa réponse à leurs députés,
il leur fit connoître qu'en leurs assemblées ils ne
devoient point traiter des choses qui regardoient
à la Religion ni à la police ecclésiastique pour ce

1606. qu'il n'y avoit rien qui apportât plus d'altération à l'union et concorde qui avoient jusqu'alors conservé la tranquillité publique ; mais tous ses efforts furent inutiles, les Etats vinrent le trouver en corps, s'affermissant en leurs demandes.

Le sieur de la Force, pour empêcher que le mal n'allât plus avant, leur enjoignit de passer outre aux autres affaires ; mais ils s'y refusèrent, résolus de ne bouger et même de ne point procéder à la donation d'usage qu'ils n'eussent obtenu ce qu'ils désiroient.

Il rendit compte de leur opiniâtreté au Roi, qui en fut grandement étonné et lui répondit qu'il étoit très-mécontent de cette façon d'agir, comme il le feroit entendre à leurs députés en sa présence, lorsqu'ils viendroient lui apporter leurs remontrances, et que pour cet effet il lui ordonnoit de se rendre près de lui au commencement de septembre.

Le sieur de la Force, voyant que, malgré toute la peine qu'il se donnoit, il n'avançoit rien aux affaires du Béarn, s'en alla tenir ceux de la Basse-Navarre. Après les avoir terminés, il va d'abord à sa maison de la Force, voulant laisser passer la première colère du Roi contre les députés qui étoient venus à la Cour, afin de pouvoir ensuite

l'adoucir en lui représentant leurs raisons et lui faire oublier les torts qu'ils avoient eus ; il se rend ensuite à Fontainebleau, où étoit sa Majesté, et y arrive la veille du baptême de Monsieur le Dauphin et de MESDAMES, ses sœurs, qui se fit avec une grande solennité, la Cour se trouvant alors plus magnifiquement et richement parée que l'on ne l'avoit vue de tout ce règne. Le soir, il y eut un festin où le Roi et la Reine furent servis par les Princes du sang, avec les cérémonies accoutumées, et ensuite un grand bal, qui dura jusqu'à la nuit. Ces fêtes empêchèrent que les députés du Béarn ne pussent voir sa Majesté; cependant monsieur de la Force lui parla en leur faveur et l'adoucit beaucoup à leur sujet. 1606.

Il est nécessaire de dire ici que depuis l'avénement du Roi au trône de France, le Béarn et la Navarre en étoient une partie séparée qui avoit ses officiers propres, différents de ceux de la Couronne de France. Monsieur du Plessis[1] avoit la surintendance et monsieur de Calignon[2] étoit Chancelier,

[1] Mornay.

[2] Soffrey de Calignon, Chancelier de Navarre; il avait travaillé avec de Thou à l'Édit de Nantes, et mourut au mois de septembre 1606, dit l'Étoile, dans la Religion en laquelle il avait vécu, c'est-à-dire Protestant; il eût été Chancelier de France s'il eût voulu se faire Catholique. Il commença par être secrétaire de Lesdiguières, et il a laissé un journal manuscrit sur les guerres de son premier patron,

1606. lequel étant mort vers la fin de l'année, monsieur de Sillery, Chancelier de France, fit tous ses efforts pour porter sa Majesté à rendre à la Couronne l'ancien domaine de Navarre et à s'en faire donner les sceaux, comme il avoit ceux de France. Monsieur de Rosny, de son côté, ne négligeoit rien pour obtenir la surintendance des finances et que l'on donnât aussi quelque autre récompense à monsieur du Plessis. Le Roi y sembloit d'abord fort porté : mais le sieur de la Force lui ayant représenté de quelle conséquence cela étoit, sa Majesté goûta ses raisons, et l'on remit à un autre temps de s'occuper de cette réunion qui se trouvoit alors sur le tapis.

Le sieur de Boneuil, premier Président de la Chambre des Comptes de Pau, mourut aussi sur ces entrefaites. Le Roi fit connoître au sieur de la Force qu'il avoit promis aux Catholiques le premier office vacant, et que son intention étoit qu'il en fît la nomination. Là-dessus monsieur de la Force représenta à sa Majesté la résignation que le défunt avoit faite en faveur du sieur Dufour, lequel étoit pour lors capable de s'en bien acquitter. Le Roi ne voulut point se décider à cet égard.

pour lequel il avait formé avec beaucoup de soin une magnifique bibliothèque.

Cependant la peste étoit cette année très-violente 1606. à Paris, et l'un des gens de monsieur de la Force en ayant été attaqué à Fontainebleau, il demanda au Roi la permission de se retirer huit ou dix jours à la Ferté, qui étoit une de ses maisons, ce que sa Majesté lui refusa d'abord; mais il lui représenta qu'ayant quelques ennemis, si par malheur il en prenoit mal à leurs Majestés ou à Monsieur le Dauphin, qui lui faisoit l'honneur de lui sauter tous les jours au col, on ne manqueroit point de s'en prendre à lui; de sorte que le Roi lui donna le congé qu'il demandoit.

Le Duc de Rohan, désireux de se signaler par quelque exploit, partit secrètement de la Cour et sans en prévenir sa Majesté, pour s'en aller en Flandre rejoindre l'armée du Prince Maurice. L'Ambassadeur d'Espagne et celui de l'Archiduc se plaignirent au Roi qu'une personne aussi qualifiée se fût réunie à leurs ennemis. Sa Majesté, quoique au fond elle n'en fût point fâchée, témoigna le trouver assez mauvais, et lui écrivit qu'il eût à s'en revenir. Mais monsieur de Rohan, qui attendoit toujours quelque occasion où il pût se distinguer et trouver la justification de sa conduite, ne s'empressoit guère d'obéir; de sorte qu'il s'adressa au sieur de la Force pour qu'il représentât

1606. ses raisons au Roi, et lui fit agréer ses excuses. Monsieur de la Force, qui étoit fort ami du sieur de Rohan, s'y employa avec beaucoup de zèle, et sut si bien ménager l'esprit de sa Majesté, qu'après l'avoir exilé de sa Cour, seulement pour la forme, lors de son retour en France elle ne laissa pas de le rappeler presque aussitôt auprès de sa personne, et lui fit tout aussi bonne chère qu'auparavant.

Spinola [1] ayant pris Rhinberg, et le Prince Maurice ayant été forcé de lever le siége de Groll, les Etats-Généraux de Hollande, fatigués par tant d'efforts, députèrent vers le Roi, suppliant sa Majesté de leur envoyer un secours de gens de guerre, et promettant de fournir l'argent pour en faire la levée et pour leur entretien. Le Roi étoit d'abord assez disposé à y consentir, et cependant, faisant état d'y envoyer deux régiments d'infanterie de quinze cents hommes chacun et une compagnie de deux cents chevaux, monsieur de la Force avoit demandé à sa Majesté un de ces régiments pour son fils aîné; mais ce projet rencontra tant de difficultés dans l'exécution, qu'on fut obligé de l'abandonner, avec cela que l'on y opposoit de très-fortes considérations.

[1] Ambroise Spinola, Marquis de los Balbaces, le meilleur Général de Philippe III; il en sera parlé plus tard lorsque, dans la guerre de trente ans, il fut opposé au Maréchal de la Force.

CHAPITRE VII.

1607-1610.

SOMMAIRE.

Prise du sieur de Méritein. — Affaires du Béarn. — Synode de la Rochelle. — Le Roi défend l'union des Églises du Béarn à celles de France. — Entrevue mystérieuse du sieur de la Force. — Poursuite de l'héritière de Saveille par le Baron de la Force. — Après beaucoup de difficultés, ce mariage se fait par l'intervention du Roi. — Affaires de Religion. — Le Roi, ennuyé de ces disputes, défend aux Évêques du Béarn de venir à la Cour. — Différends des habitants des vallées d'Aspe et d'Anço. — Querelles en Navarre pour les pâturages de l'Aldude. — Attaques et représailles. — Accord de part et d'autre. — Mort du Duc de Juliers. — Le Prince de Condé emmène sa femme à Bruxelles. — Le Roi réunit deux armées. — Négociations avec les Morisques d'Espagne. — Ils proposent de fournir quatre-vingt mille hommes, cent vingt mille ducats, et de livrer trois places fortes, dont un port de mer. — Le Roi charge la Force de cette entreprise, et veut lui faire prêter serment de Maréchal de France. — Il est tué par Ravaillac. — La Force soutient dans ses bras le corps de son maître et le ramène au Louvre. — Il conduit le Dauphin chez la Reine. — Il cherche à faire parler Ravaillac, qui l'accuse. — Éclaircissements à ce sujet. — La Force est envoyé pour faire reconnoître le Roi et la Régente en Guyenne. — Singuliers pronostics de la mort du Roi à Pau.

Le Roi avoit envoyé l'ordre à monsieur de Salles, Gouverneur de Navarrenx, de se saisir du sieur de Méritein, qui, comme nous avons déjà dit, s'étoit fortifié dans la maison d'Apathe, d'où il entre- 1607.

1607. tenoit des intelligences avec Don Pedro de Cardonna, Vice-Roi de la haute Navarre, et menoit des intrigues en faveur des Espagnols. Le sieur de Salles fit investir ce lieu et approcher le canon, ce que voyant Méritein, et connoissant bien qu'il n'avoit aucun moyen d'être secouru, et que s'il résistoit jusqu'à la fin, il rendroit sa situation plus mauvaise, il se remit entre les mains de monsieur de Salles; mais comme plusieurs du Conseil et même des principaux le favorisoient secrètement, peu après qu'il eut été pris il parvint à s'échapper, ce qui délivra du moins le pays de ce fâcheux voisinage.

Les députés des Évêques et des États ne laissoient pas de poursuivre leurs affaires devant le Roi et son Conseil, où monsieur de la Force étoit toujours admis; mais ils n'obtinrent pas encore cette année ce qu'ils désiroient.

22 mars. Le sieur de la Force, retournant dans son Gouvernement, emporta avec lui une ordonnance du Roi en faveur du Collége des gens de la Religion, de la somme de six mille livres par chaque an, pour être distribuée selon qu'il le jugeroit à propos. Le Roi lui manda en ce même temps de laisser sortir les blés de Navarrenx pour les distribuer au soulagement des peuples, à condition qu'après la ré-

colte ils remettroient la même quantité de blé dans les greniers du Roi que celle qu'on en auroit prise. Sur les six mille livres que l'on avoit accordées en faveur des Colléges, le Roi en fit donner une portion aux enfants[1] de monsieur de Gassion, Procureur général, en considération des bons et fidèles services que lui avoit rendus leur grand-père[2], et que continuoit à lui rendre leur père dans l'exercice de sa charge. 1607.

Il fut dans ce temps-là tenu une assemblée générale ou Synode à la Rochelle, où les Églises de ceux de la Religion en France voulurent s'unir à celles du Béarn; union que le sieur de la Force empêcha par ordre du Roi, qui lui manda de s'y opposer, et que les gens du pays de Béarn tiendroient leur Synode particulier.

La Reine accoucha heureusement d'un second fils[3], et les États, qui pour lors étoient assemblés, firent de grandes réjouissances à cette heureuse 16 avril.

[1] Jean et Jacques de Gassion, frères aînés de Jean de Gassion, Maréchal de France en 1643.

[2] Jean de Gassion, second Président au Parlement de Navarre. Né à Oloron d'une famille pauvre, la Reine Jeanne d'Albret l'avait fait élever dans l'étude des belles-lettres et avait pourvu aux frais de son éducation : il était alors fort âgé et mourut dans le cours de cette année.

[3] Le Duc d'Orléans. Il mourut en 1611.

1607. nouvelle, ce qui fut cause que le Roi leur pardonna la faute de l'année précédente.

Juillet. Le Roi réunit dans ce temps-là à son domaine tout ce qui en avoit été séparé, comme le Comté de Foix, le Bigorre, le Languedoc et toutes les autres terres qui avoient servi d'apanages ou qui avoient été unies jadis à la Couronne, à l'exception du Béarn et de la Navarre, qui demeurèrent toujours séparés [1].

Le sieur de la Force s'en alla à la fin de l'année en Cour, où étant, le Roi l'envoya de Fontainebleau à Paris, afin de communiquer avec certain personnage qui ne vouloit être connu de personne et qui désiroit donner des avis à sa Majesté; mais on n'a jamais su le sujet de cet entretien, car le sieur de la Force n'en a jamais parlé; cependant on arrêta vers ce temps-là, à Paris, un homme qui faisoit des menées pour les Espagnols, et dont l'expédition fut ensuite bientôt faite.

Pendant que monsieur de la Force étoit à la Cour, monsieur de Rohan et madame de la Trémouille, sa sœur, lui conseillèrent de penser pour

[1] Le Président Hénault s'est donc trompé en disant que la Navarre fut réunie à la Couronne en 1607; le Béarn et la Navarre ne furent réunis que par un Édit que Louis XIII fit vérifier lui-même à Pau le 20 octobre 1620.

l'établissement de son fils aîné à mademoiselle de 1607.
Saveille[1], d'une illustre Maison de Saintonge, qui avoit lors beaucoup de biens et qui devoit en avoir encore davantage après la mort de sa mère, laquelle s'étoit remariée en secondes noces à monsieur de Saint-Germain[2]. Cette affaire s'entama au commencement de l'année. La réponse que fit madame de Saint-Germain fut que ce mariage leur feroit beaucoup d'honneur, mais qu'il n'y avoit encore rien de pressé. Cependant les amis de monsieur de la Force lui mandèrent que le dessein de monsieur de Saint-Germain étoit de donner la demoiselle de Saveille en mariage à un fils[3] qu'il avoit d'un premier lit, mais que ladite demoiselle ne vouloit point en entendre parler. Ainsi le sieur de la Force, s'en retournant à la Cour au mois de septembre, résolut de la voir en passant.

Il se rend donc à Verteuil, chez madame la Comtesse de Roussy, sœur de sa femme, qui lui apprit

[1] Jeanne de la Rochefaton, Dame de Saveille, fille de Jean de la Rochefaton, Seigneur de Saveille, de Montalembert, de Beaulieu, etc., et d'Anne d'Albin.

[2] Gabriel de Polignac, Seigneur de Saint-Germain, Comporte, etc., avait épousé en premières noces Lea Boutaut, Dame de l'Aubonyère, dont il eut un fils; il se remaria à Anne d'Albin, veuve de M. de Saveille, et en eut une fille qui épousa le Maréchal de Châtillon.

[3] Gaspard de Polignac, sieur de l'Aubonyère, fils de M. de Saint-Germain et de Lea Boutaut.

1607. que le beau-père continuoit toujours dans son dessein et qu'il ne vouloit point y être traversé; mais que la demoiselle en étoit fort éloignée. Madame de Roussy lui conseilla même de faire venir son fils; mais le sieur de la Force prit un autre parti, qui fut d'aller droit chez monsieur et madame de Saint-Germain, leur rendre visite, afin qu'ils ne pussent plus douter de ses intentions, et que s'il remarquoit que la demoiselle y eût de l'inclination, de la disposer et encourager en faveur de son fils; ce qu'il fit, et parla à monsieur de Saint-Germain, duquel il ne tira que des paroles générales. Il en parla plus vivement à la mère de la demoiselle, qui lui témoigna qu'elle étoit très-contente de sa visite, et que quoiqu'elle fût fort affectionnée à la satisfaction de son mari, que cependant il n'y avoit point de parti en France qu'elle désirât plus que d'avoir pour gendre le Baron de la Force, son fils. Cependant il prit soin de faire entretenir la demoiselle de Saveille par Castelnaut, le deuxième de ses enfants, qui lui dit les raisons pourquoi son frère ne s'étoit pas présenté à elle.

Le sieur de la Force reconnut par cette visite que le père n'y vouloit point consentir, et que sans la fermeté de la demoiselle, on ne devoit pas espérer d'en venir à bout; mais que la mère souhai-

toit ce mariage, et craignoit cependant trop son mari pour oser vouloir se déclarer. Il passa ensuite chez monsieur de Parabère[1], Lieutenant du Roi en la province, et pria monsieur de Constant de s'y trouver. C'étoient deux amis et parents de monsieur de Saint-Germain; monsieur de la Force leur demanda de ne lui point être contraires; mais ils lui firent tant de difficultés, qu'il jugea bien qu'ils étoient plus dans les intérêts de monsieur de Saint-Germain et de son fils que dans les siens. Il fut aussi chez monsieur de Vérac, qui lui promit de le servir. 1607.

Cependant le sieur de Constant vient le trouver de la part de monsieur et de madame de Saint-Germain, pour lui dire qu'ayant dessein de marier leurs enfants en famille, ils le prioient de prendre patience, pour voir s'ils pourroient faire réussir leur dessein et y disposer la demoiselle, lui protestant, au surplus, que si elle n'y vouloit consentir, ils ne l'y forceroient point, et que dans ce cas il n'y avoit aucun parti qu'ils estimassent plus que le sien.

[1] Jean de Baudéan, sieur de Parabère et de la Mothe Saint-Heraye, Gouverneur de Niort, qu'il avait pris par escalade en 1590. Henri IV lui donna les deux Lieutenances générales du haut et du bas Poitou, lesquelles auparavant avaient toujours été séparées. Il fut fait Maréchal de France en 1622, et mourut dix ans plus tard, après avoir abjuré le Protestantisme.

1607. Le sieur de la Force, voyant qu'on le prioit de suspendre ses poursuites et d'empêcher son fils d'aller la voir, jugea bien que l'on vouloit l'amuser; il dépêcha un de ses gens en Poitou, à un ami sûr [1], pour savoir s'il étoit certain qu'elle ne voulût point du fils de monsieur de Saint-Germain, et si en ce cas elle agréeroit leur recherche, résolu, si cela étoit, d'y mener le Baron de la Force lorsqu'il s'en retourneroit en Béarn.

1608. Le sieur de la Force demeura à la Cour jusqu'au mois de février, et sut par celui qu'il avoit envoyé en Poitou que la demoiselle ne vouloit absolument pas du fils de son beau-père. Il jugea à propos, avant de partir, de parler au Roi de cette affaire, et lui dit ce qui s'étoit passé jusque-là. Le Roi écrivit [2] à monsieur de Saint-Germain, et

[1] Le pivot de toute cette affaire était un certain maître François, qui avait accès auprès de la demoiselle, et qui envoyait des rapports détaillés sur ce qui se passait dans la famille de M. et de madame de Saint-Germain, car c'était toujours à lui que M. de la Force s'adressait pour être informé des dispositions de l'héritière de Saveille. Les difficultés qui s'opposèrent à ce mariage nécessitèrent de longues négociations; les pièces en sont fort nombreuses; elles ont été conservées pour la plupart dans les archives de la Force, et forment un épais dossier qui offre beaucoup d'intérêt pour l'étude des mœurs du temps.

[2] Voici la lettre dont il est ici question :

« Monsieur de Saint-Germain, j'ai su par le sieur de la Force comme il vous avoit ci-devant prié d'agréer que son fils recherchât

donna sa lettre, pour la lui remettre, au sieur de 1608.
la Force, qui mena avec lui son fils, et en arrivant il se rendit à Comporte, qui étoit la terre de monsieur de Saint-Germain. Il ne l'y trouva point, mais seulement sa femme, la demoiselle de Saveille étant avec le beau-père dans une autre terre.

Avant de se retirer, monsieur de Saint-Germain avoit fait diverses assemblées de ses amis, disant que monsieur de la Force vouloit enlever sa belle-fille; mais voyant qu'il venoit seul, il s'en étoit allé avec elle. Le sieur de la Force parla à madame de Saint-Germain sur tous ces bruits que son mari avoit fait courir pour le rendre odieux: elle s'en excusa, disant qu'elle avoit cru trop légèrement ce qu'on lui avoit mandé, priant, au surplus, que l'on lui donnât du temps pour voir si l'autre mariage pourroit réussir. Il se retira ensuite, et fut voir

en mariage l'héritière de Saveille votre belle-fille, et que sur la connoissance que vous lui aviez donnée que aviez pareil dessein pour votre fils, il a toujours patienté jusqu'à cette heure; que s'en retournant en son Gouvernement avec dessein de vous revoir pour vous renouveler ses prières, j'ai bien voulu vous faire ce mot pour vous dire qu'au cas que vous ne puissiez disposer votre fille à ce mariage, que je serai fort aise, affectionnant comme je le fais ledit sieur de la Force et son fils, que vous le préfériez à tout autre, de quoi je vous prie fort, et de croire que vous me feriez en cela service très-agréable, comme chose que je désire; et sur ce, Monsieur de Saint-Germain, Dieu vous ait en sa garde. Ce 16 février, à Paris.

HENRY. »

1608. monsieur d'Ars, autre parent, pour qui il avoit une lettre de monsieur d'Épernon, et qui lui promit que si au mois de septembre le fils de monsieur de Saint-Germain n'étoit arrivé de Paris, où on l'avoit envoyé pour ses exercices, qu'il pourvoiroit avec les autres parents à l'établissement de la demoiselle, et que si, d'un autre côté, elle ne le vouloit point recevoir pour son mari, il ne permettroit nullement qu'on la violentât pour ce mariage.

Au mois de septembre, le sieur de la Force s'achemine en Poitou, et écrit au Roi, qui lui en accorde la permission, le dispensant de venir exercer sa charge auprès de lui jusqu'à ce que cette affaire fût terminée. Cependant, vers le commencement d'octobre, le fils de monsieur de Saint-Germain s'achemine également en Poitou; le Baron de la Force le suit pour tâcher d'empêcher que l'on ne forçât mademoiselle de Saveille à l'épouser. Le Roi, instruit de cette démarche, écrivit à monsieur de Parabère que, sachant que monsieur de Saint-Germain vouloit obliger la demoiselle de Saveille à se marier avec son fils contre son gré et celui de ses parents, il avoit résolu de faire transporter au château où elle étoit un Maître des Requêtes pour prendre son avis et celui de ses parents, et pour la faire mettre chez l'un d'eux, afin qu'elle donnât

plus librement son avis, et qu'ensuite il décideroit 1608.
sur le procès-verbal qui lui seroit envoyé; que de plus, ayant su que le fils de monsieur de Saint-Germain étoit à Paris, sa Majesté lui avoit donné l'ordre de n'en point sortir; que cependant il en étoit sorti, et que le Baron de la Force l'avoit suivi le lendemain; qu'ainsi il lui ordonnoit d'empêcher les assemblées qui pourroient se faire de part et d'autre, aussi bien que le port des armes et toute voie de fait, et aussi de défendre à monsieur et à madame de Saint-Germain de procéder au mariage jusqu'à ce que sa Majesté connût l'intention des parents à ce sujet, et de lui faire réponse à sa lettre par le même courrier qu'elle lui envoyoit.

Monsieur de Parabère répondit que monsieur et madame de Saint-Germain exécuteroient les ordres du Roi, et qu'avant l'arrivée de leur fils, ils avoient mené la demoiselle de Saveille chez monsieur de Vérac, afin qu'elle fût en toute sorte de liberté, et qu'elle y demeureroit jusqu'à ce qu'ils fussent informés des volontés de sa Majesté.

L'on a vu par ce que le Roi écrivoit à monsieur de Parabère que le Baron de la Force étoit parti de Paris; le lendemain de son arrivée en Poitou, il alla voir à Couhé monsieur de Vérac[1], qui sortit

[1] Olivier de Saint-Georges, sieur de Vérac et de Couhé, d'une

1608. de sa maison pour aller au-devant de lui, et le pria d'avoir patience et de ne point hâter sa visite ; le Baron de la Force lui repartit qu'il étoit prêt à faire tout ce qu'il voudroit. Il vit aussi monsieur d'Ars, qui lui dit que tout étoit bien disposé en sa faveur, mais que monsieur et madame de Saint-Germain souhaitoient que le sieur de l'Aubonyère (c'étoit le nom du fils de monsieur de Saint-Germain) se présentât le premier, ce qui auroit lieu dans quatre ou cinq jours.

Sur ces assurances, ce temps passé, monsieur de la Force écrivit à tous les parents pour les prier d'obtenir de monsieur et de madame de Saint-Germain qu'il pût les aller voir et leur mener son fils. Mais voyant que toutes ces honnêtetés ne servoient de rien, il prit la liberté d'écrire au Roi qu'il étoit au désespoir de ce qu'au lieu d'être auprès de lui pour exercer sa charge, il se voyoit contraint de demeurer en Poitou pour des formalités inutiles; qu'il avoit ci-devant mandé que dans dix ou douze jours il se rendroit auprès de sa Majesté, sur l'espérance qu'il avoit alors d'un bon succès, parce qu'un des parents de la demoiselle, qui étoit chez

ancienne famille protestante du Poitou; sa fille Louise de Saint-Georges de Vérac épousa Jacques Nompar de Caumont, Marquis de Boisse, petit-fils du Maréchal, qui mourut en 1699 Duc de la Force.

monsieur de Vérac, lorsquelle y fut menée, lui 1608.
avoit dit qu'elle avoit déclaré à sa mère qu'elle étoit résolue de ne jamais épouser monsieur de l'Aubonyère, et qu'ainsi madame de Saint-Germain, reconnoissant que sa fille avoit quelque inclination pour l'autre parti, s'y étoit disposée et vouloit traiter avec lui; mais que la crainte qu'on ne la recherchât des longues jouissances qu'elle avoit eues des biens de sa fille, étoit ce qui la retenoit. Sur quoi le sieur de la Force avoit donné sa parole que si le mariage de son fils se faisoit, il en agiroit de façon que madame de Saint-Germain seroit contente; mais que depuis cette première lettre monsieur de Parabère l'étoit venu trouver et lui avoit dit que sur l'ordre qu'il avoit reçu de sa Majesté d'empêcher que l'on ne passât outre au mariage, il avoit résolu avec monsieur et madame de Saint-Germain que personne ne se présenteroit que le Roi n'en eût donné la permission; qu'ils souhaitoient même que leur fils se présentât le premier, et que cependant il n'y alloit point; qu'avant les ordres du Roi, il s'étoit trouvé au bourg de Couhé, tandis que la demoiselle étoit dans le château; qu'il n'avoit pas songé à la voir, et que, étant dans le pays, et seulement à trois lieues d'elle, on ne l'y envoyoit pas. Le sieur de la Force ajoutoit que par

1608. toutes ces raisons il n'avoit osé quitter, de peur qu'en son absence on ne lui jouât quelque tour, et qu'il lui seroit honteux d'abandonner la partie, les choses étant aussi avancées; que loin de s'opposer à ce que le sieur de l'Aubonyère vît la demoiselle, il pressoit au contraire pour qu'on le lui menât, afin que le Baron de la Force eût ensuite la même liberté. Il finissoit en suppliant sa Majesté de suspendre l'envoi du Maître des Requêtes et de prescrire un terme après lequel les poursuivants pussent se présenter.

Le Roi répondit au sieur de la Force qu'il ordonnoit que la demoiselle de Saveille fût ôtée d'entre les mains du sieur de Vérac et remise pour deux mois entre celles de madame de Parabère; qu'en même temps il envoyoit le sieur Viguier, en qualité de commissaire, pour s'informer des parents de ladite demoiselle et d'elle-même de ses volontés. Sa Majesté accordoit au sieur de la Force de prolonger son séjour en Poitou, à la condition de rester auprès d'elle ensuite autant de temps qu'il auroit manqué à son quartier.

Le Roi lui avoit envoyé en même temps deux lettres pour les faire tenir, l'une à monsieur de Parabère, et l'autre à monsieur de Vérac, par lesquelles sa Majesté les informoit de ses intentions.

Monsieur de Vérac, ayant reçu les ordres du Roi, écrivit à monsieur de la Force qu'il avoit envoyé incontinent avertir monsieur de Parabère, et que dès qu'il seroit en sa maison, il lui remettroit la demoiselle. Cependant monsieur de Parabère traînoit toujours les choses en longueur et ne vouloit point se charger de mademoiselle de Saveille, espérant que ces délais feroient partir messieurs de la Force. Mais ils tinrent bon, et monsieur de la Force écrivit encore au Roi que la résolution qu'il avoit prise et le commandement qu'il avoit fait à monsieur de Parabère lui donneroit le moyen d'apporter quelque prompt changement aux affaires qui le retenoient en Poitou; mais que sa Majesté verroit, par les difficultés que fait monsieur de Parabère, qu'il est jeté en de nouvelles longueurs; de quoi il recevoit d'autant plus de déplaisir en ce qu'il manquoit au service de sa Majesté, et qu'aussi il la supplioit de vouloir bien y mettre ordre. 1608.

Il écrivit également au sieur de Vérac que, puisque l'intention du Roi étoit que la recherche des prétendants fût permise, comme monsieur de Parabère ne vouloit pas s'en charger, il trouvât donc bon qu'il pût aller chez lui avec son fils. Monsieur de Vérac lui répondit qu'il avoit promis, en se

1608. chargeant de la demoiselle, de ne la laisser voir à personne, et qu'ainsi, puisque la lettre du Roi portoit qu'on ne la verroit que chez madame de Parabère, monsieur de la Force ne trouveroit pas mauvais qu'il tînt sa parole et qu'il ne fît que ce que sa Majesté lui ordonnoit.

Le Roi répondit au sieur de la Force qu'il venoit d'écrire à monsieur et à madame de Saint-Germain, ainsi qu'à monsieur de Parabère, pour leur mander qu'en cas que mademoiselle de Saveille refusât monsieur de l'Aubonyère, son désir étoit qu'ils favorisassent en tout et de préférence à tout autre la recherche du Baron de la Force. Sa Majesté insistoit pour que madame de Parabère se chargeât de la demoiselle, et annonçoit l'arrivée du Maître des Requêtes, qui étoit envoyé pour connoître de ses intentions.

Le sieur de la Force manda au sieur de Parabère qu'il se rendît à Couhé, pour lui remettre les ordres du Roi; ledit sieur envoya au-devant de lui pour le prier de s'arrêter à Chaunay, ce qu'il ne jugea point à propos de faire; il demeura deux jours de suite à Couhé, pendant lesquels il y eut beaucoup de contestations; mais enfin il fallut obéir aux ordres réitérés du Roi, et le onze novembre, monsieur de la Force alla du bourg au château

avec monsieur de Parabère, et ensuite on le conduisit à la Mothe, terre de monsieur de Parabère, qui lui promit de travailler à ses affaires dès que monsieur de l'Aubonyère auroit été présenté et refusé. 1608.

Le sieur de la Force en donna avis aussitôt à sa Majesté, qui écrivit derechef et très-expressément à messieurs de Parabère et de Saint-Germain en faveur de la recherche du Baron de la Force.

Les lettres du Roi produisirent l'effet qu'on en pouvoit espérer, car madame de Saint-Germain voyant que sa fille avoit déclaré qu'elle n'épouseroit jamais le fils de son beau-père, et satisfaite d'avoir eu la permission de lui faire faire sa recherche, ne le présenta pas; ainsi la poursuite du Baron de la Force fut agréée, et il fut présenté par son père à la demoiselle de Saveille. Enfin, après plusieurs contestations assez longues entre les parents, tant sur le douaire de madame de Saint-Germain que sur ses jouissances depuis la mort de son premier mari, toutes choses se terminèrent avec l'agrément des parties, et le mariage[1] du Baron de la

[1] Ce mariage fit grand bruit dans le temps; tout ce qui l'avait précédé et l'intervention si directe et si prolongée du Roi étaient bien de nature à attirer l'attention; mais ce qui en avait été rapporté jusqu'ici par les Mémoires contemporains se trouve plus ou moins

1606. Force et de l'héritière de Saveille se fit au com-
1609. mencement de l'année; après quoi la Baronne de la Force s'en alla avec madame de la Force, sa belle-mère, en Périgord, et son mari se rendit à la Cour avec son père.

1607. Nous avons déjà dit les troubles que la Religion causa en Béarn, et comment les États se séparè-
1608. rent fort mécontents. A l'arrivée de monsieur de la Force les choses demeurèrent assez tranquilles; mais après qu'il fut parti, l'Évêque de Lescar poursuivit de nouvelles patentes pour obtenir l'entrée au Conseil et pour être payé du voyage qu'il avoit fait à la Cour, ce qui causa de grandes difficultés aux États qui se tinrent cette année. Le Roi écrivit au sieur de la Force que puisque les États n'avoient

inexact. Sully (liv. 25, année 1608) suppose que mademoiselle de Saveille avait été enlevée: « *L'enlèvement d'une fille*, dit-il, *mit les la Force et les Saint-Germain aux couteaux. Saint-Germain le fils, qui étoit le ravisseur, mandé par le Chancelier, de la part du Roi, sortit de Paris au lieu d'obéir, et alla trouver son père, laissant le Roi dans la crainte qu'il ne découvrît chez les étrangers des ordres importants qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à la Force.* » M. de l'Aubonyère sortait alors de l'Académie et était presque un enfant; le Roi ne témoigna nullement cette crainte dans les lettres qu'il écrivit sur son départ à M. de la Force. Fontenay-Mareuil parle également du mariage du Marquis de la Force avec mademoiselle de Saveille; mais, quoiqu'il n'ait pas nommé les personnes, il est facile cependant de les reconnaître à travers la fable tant soit peu romanesque dont il a brodé cette histoire. (*Mém. de Fontenay-Mareuil*, tome Ier, p. 74.)

point fait de difficulté de payer les députés des Réformés, il vouloit aussi que l'on payât ceux des Catholiques, et qu'ainsi la demande étoit juste. On rejeta donc la requête que le Syndic avoit présentée à ce sujet, et il fut ordonné que les frais de l'Évêque de Lescar lui seroient alloués. Cependant les Jésuites voulant envoyer des leurs en Béarn, le père Cotton, confesseur du Roi, fit en sorte auprès de sa Majesté qu'il en obtint une lettre par laquelle le Roi mandoit que l'on envoyoit le père Bayle auprès de l'Évêque d'Olleron, et qu'il souhaitoit qu'on ne le troublât pas dans son ministère. Le père Cotton écrivit aussi à ce sujet une belle lettre au sieur de la Force, qui fut peu satisfait de cette nouvelle prédication. 1608.

Cependant les États, voyant que messieurs les Évêques cherchoient à les molester, députèrent au Roi le sieur Hespérien, avec une requête par laquelle ils représentoient à sa Majesté qu'il n'étoit pas juste que les Évêques eussent entrée au Conseil et fussent juges des ministres qui ne l'étoient pas des Catholiques. Enfin le Roi, lassé de tant de difficultés de part et d'autre, déclara qu'il ne vouloit rien changer à son Édit, et défendit qu'on lui en parlât davantage sans sa permission.

Cependant, au mois de décembre, les Évêques

1608. ayant voulu encore en reparler à sa Majesté, le Roi leur repartit qu'ils feroient mieux à demeurer prêcher dans leurs églises que de tourmenter les peuples de leurs diocèses, et de s'en venir toujours du Béarn à la Cour lui rompre la tête. Ainsi on ne parla plus des différends de la Religion en Béarn durant le reste de la vie du Roi, et tout fut apaisé à la fin de cette année.

Les troubles des vallées d'Aspe et d'Anço, la première qui appartenoit au Béarn, et l'autre à l'Aragon, commencèrent vers ce temps-là. Les habitants d'Anço, ayant eu quelques difficultés avec ceux d'Aspe au sujet de pâturages communs, entrèrent à main armée, au nombre de quatre ou cinq cents, sur le territoire du Béarn, firent prisonniers quatre hommes, et se saisirent de deux cents têtes de bétail qu'ils emmenèrent avec eux dans la terre d'Aragon.

Le sieur de la Force, en ayant été averti, en donna avis au Vice-Roi d'Aragon, pour qu'il fît rendre ce qui avoit été pris.

Avant que ces choses arrivassent en Béarn, les habitants de Bastan avoient saisi pareillement sur la montagne d'Aldude les troupeaux de ceux de Baigorry, prétendant que cette montagne étoit de leur territoire; on en fit également des plaintes

au Vice-Roi de la haute Navarre, à Pampelune. 1608.

Les deux Vice-Rois répondirent qu'ils rendroient justice, mais ils n'en firent rien. Il se passa ainsi près d'une année dans divers pourparlers qui ne donnèrent aucune satisfaction. Les Espagnols disoient même avoir trouvé un accord [1] ancien par lequel lesdits pâturages leur appartenoient.

Le sieur de la Force, qui n'avoit pu terminer ces 1609.
différends, parce qu'il demeura assez longtemps, soit en Poitou pour le mariage de son fils, soit à la Cour pour y servir son quartier, étant revenu en Béarn au printemps, apprit en arrivant à Pau que ceux d'Anço avoient exigé des cautions pour rendre les prisonniers qu'ils avoient faits en se saisissant du bétail, et disoient que la fourniture qu'on avoit faite pour eux, selon le compte des Espagnols, se montoit à treize cents écus. Il écrivit au Vice-Roi d'Aragon qu'il étoit de la justice de faire rembourser cet argent; que, de plus, il croyoit que l'on devoit payer à ceux de la vallée d'Aspe le bétail perdu par

[1] Ce titre est du 29 octobre 1400; il en existe dans les archives de la Maison de la Force une fort belle copie authentique délivrée à Pampelune le 30 août 1608. C'est un jugement rendu par commission de Charles III, Roi de Navarre et Comte d'Évreux, à l'occasion d'un procès qui eut lieu entre les habitants de Valderro et ceux de Baigorry, sur leurs droits et jouissance des pâturages de l'Aldude et sur leurs limites respectives.

1600. la faute de ceux d'Anço, et qu'ensuite chacun devoit tenir la main pour qu'il ne se renouvelât plus à l'avenir de pareilles courses.

Le Vice-Roi fit réponse qu'il ignoroit que la prise eût été faite en Béarn, et qu'en supposant même que cela fût ainsi, il falloit faire assembler les parties intéressées pour décider leurs différends à l'amiable. Le sieur de la Force donna avis de cette réponse au Roi, qui lui manda que dans le cas où le Vice-Roi ne voudroit pas rendre le bétail ni faire justice à ceux d'Aspe, il eût à exécuter des représailles et leur faire sentir qu'ils avoient mal fait de s'attaquer à lui. Monsieur de Rosny écrivit aussi à monsieur de la Force qu'il ne le laisseroit pas manquer d'argent pour soutenir l'autorité du Roi, qui lui commanda de nouveau, et une fois pour toutes, que dès que les Espagnols attenteroient à ses terres, il n'attendît point d'ordres, mais qu'il les en châtiât soudain, usant de représailles.

Le sieur de la Force ne perdit pas de temps ; il fit si bien sa partie, que donnant fort avant dans l'Aragon, il emmena quantité de prisonniers et dix fois plus de bétail que l'on n'en avoit enlevé auparavant à ceux d'Aspe ; le tout fut conduit en plein jour et à la vue de ceux d'Anço jusque sur les terres de sa Majesté, sans que jamais personne

osât les en empêcher. Il fit ensuite distribuer le bétail par compte aux communautés, afin que rien ne s'égarât, et leur donna ordre d'écrire à leurs voisins des montagnes d'Aragon que, n'ayant pu obtenir réparation de l'injure qu'ils avoient reçue, quelques prières et sollicitations qu'ils y eussent employées depuis un an, qu'enfin ils s'étoient résolus d'user de représailles, puisque la voie de douceur n'avoit pu réussir. Ensuite il eut soin de pourvoir à la frontière, de crainte que les Espagnols ne pussent prendre leur revanche. 1609.

Cette nouvelle fut fort agréable au Roi, et cette expédition utile pour tous ses sujets, car de molestés qu'ils étoient continuellement par l'insolence de leurs voisins, elle leur fit changer de rôle, et ils obtinrent telle composition[1] qu'ils voulurent, laquelle fut très-bien observée durant toute la vie du feu Roi.

Le Duc de Clèves et de Juliers étant venus à mourir sans enfants, les Princes d'Allemagne, qui pré-

[1] L'accord se fit par les Procureurs et Syndics des vallées d'Aspe et d'Anço, et fut conclu le 14 septembre 1609. Il fut confirmé le 22 du même mois par le sieur de la Force, Lieutenant du Roi en Béarn, et Vice-Roi de la Basse-Navarre, d'une part, et de l'autre par Don Thomas de Borja, Archevêque de Sarragosse, Capitaine général et Vice-Roi d'Aragon. Nous possédons l'instrument original des lettres de ratification espagnoles.

1609. tendoient à son héritage, demandèrent du secours au Roi contre l'Empereur Rodolphe, qui avoit autorisé l'Archiduc Léopold à se saisir des trois duchés pour en disposer selon sa volonté; le Roi fit répondre qu'il leur prêteroit son assistance. Vers ce même temps, monsieur le Prince[1], s'éloignant soudain de la Cour, emmena madame sa femme à Bruxelles, où les Archiducs les reçurent tous deux avec beaucoup de caresses et force témoignages de bonne volonté.

1610. Le Roi, piqué de ce procédé, qu'il regardoit comme une attaque à son autorité et qui le blessoit profondément, se résolut de faire la guerre à l'Espagnol; ce que d'ailleurs il se proposoit depuis un assez long temps. Pour cet effet, il assembla deux armées, dont l'une, avec le secours de monsieur de Savoie, devoit entrer en Italie; l'autre se réunissoit à Châlons, où toutes ses troupes avoient rendez-vous au commencement de mai, et sa Majesté faisoit état d'en aller prendre elle-même le commandement aussitôt après l'entrée de la Reine[2],

[1] Le Prince de Condé, premier Prince du sang, était appelé communément Monsieur le Prince.

[2] Elle avait été couronnée à Saint-Denis le 13 de mai; Fontenay-Mareuil dit que son entrée était préparée pour le 16 du même mois, et que le Roi devait partir le 19 pour aller à l'armée.

qui avoit été annoncée pour le quinze du même mois. 1610.

Cependant le Roi avoit bien encore un autre dessein pour attaquer les Espagnols, et toutes choses avoient été préparées de longue main pour cet effet. Le trafic de tous ces pays de Navarre et de Béarn a toujours été fort libre pour toute l'Espagne, de sorte que cette communication donna moyen au sieur de la Force de découvrir les grands mécontentements qui étoient dans toutes les familles des Morisques [1], alors en grand nombre par tout l'Aragon, la Castille et l'Espagne. Il tâche de les faire sonder, il trouve en eux une grande disposition à secouer le joug de la domination espagnole, si on leur veut tenir la main. Il donne avis au Roi de cette affaire; sa Majesté la goûte grandement et lui commande d'y travailler soigneusement et sans y rien épargner. Il supplia sa Majesté de ne le communiquer à personne et de s'as-

[1] Ces Morisques étaient les descendants des Mores qui avaient été contraints de se faire baptiser et de quitter la loi, les coutumes et les vêtements de leurs pères, mais qui néanmoins n'étaient chrétiens que d'apparence, et recherchaient avec soin toutes les occasions de secouer le joug du Roi Philippe et de se délivrer de la tyrannie de l'Inquisition. Mézeray dit qu'ils étaient plus de douze cent mille têtes de l'un et de l'autre sexe, et qu'ils avaient recherché tour à tour la protection du Roi de France, des Provinces-Unies, du Roi d'Angleterre, et même celle du Turc et du Roi de Maroc.

1610. surer qu'il lui feroit un bon service. En effet, il porte ces négociations[1] si avant que la partie en fut faite, et la résolution si bien concertée par les principaux des Morisques, auxquels il reconnut un ordre admirable parmi eux pour la direction de leurs affaires et la conduite de ce grand dessein, qu'il ne tenoit plus qu'à venir à l'exécution. Le sieur de la Force avoit envoyé chez eux un fort habile homme, qui y demeura plus de quinze mois, sous prétexte de trafic, lequel avoit examiné tous les moyens qu'ils pouvoient avoir d'exécuter ce qu'ils promettoient. Mais pour faire toutes choses avec plus d'assurance et y voir plus clairement, le sieur de la

[1] Ces négociations ont été indiquées par Siri, le P. Daniel, Fontenay-Mareuil, Bassompierre, Sully, mais tous n'ont fait qu'en parler incidemment et d'une manière sommaire; ce que nous apprend M. de la Force est donc une véritable révélation d'un fait historique très-grave, peu connu, et mal apprécié jusqu'à présent. Les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettant pas d'insérer tous les documents de cette longue et volumineuse négociation, nous nous réservons de les publier dans un ouvrage spécial qui présentera le récit de tout ce qui s'est passé à ce sujet entre Henri IV et M. de la Force. Cependant on trouvera (*correspondances*) un grand nombre de lettres relatives à cette affaire, parmi lesquelles nous citerons en première ligne celle du Roi, du 6 septembre 1602, et le Mémoire des Morisques (sans date), même année. Voir encore, pour la suite de cette négociation, une lettre du Roi, du 27 juillet 1603; deux lettres de M. de la Force, des 22 juillet et d'octobre (sans date du jour) 1604; trois lettres de Villeroy, des 7 mai, 10 juin et 15 juillet même année, et deux lettres du Roi, des 9 juin et 7 juillet 1605.

Force lui bailla un gentilhomme [1] d'expérience et avisé, qui se déguisa en marchand, et le mena partout afin qu'il vît lui-même les principaux et reconnût toutes choses. Il y demeura plus de trois mois, d'où il revint si content et si satisfait de tout, qu'il n'y avoit rien à dire. Leur promesse étoit de fournir quatre-vingt mille hommes de guerre, de mettre entre les mains du sieur de la Force trois bonnes villes, dont l'une étoit port de mer, et avant toutes choses, lui faisoient tenir dans le château de Pau cent vingt mille ducats. 1610.

Le sieur de la Force voulut mener au Roi le gentilhomme même qui avoit vu tout, et lequel sa Majesté connoissoit de longue main; de plus, il lui fit voir la carte qu'il avoit dressée de tous les passages et des lieux qu'il jugeoit nécessaires à fortifier, avec tout l'ordre qu'il falloit tenir pour l'exécution de ce grand dessein, qui n'alloit pas à moins que de porter toutes les terres du Roi d'Espagne à une subversion générale.

Le Roi en témoigna un merveilleux contentement; mais comme ces grandes entreprises doivent ren-

[1] Le sieur de Panissault, des environs de Bergerac; il fut envoyé à Valence en l'année 1603 : il y séjourna plusieurs mois, et se rendit à l'Assemblée de Toga, où s'étaient réunis tous les Syndics des villages habités par les Morisques et les principaux chefs de cette race.

1610. contrer un temps fort opportun et qu'il faut que la disposition des autres affaires y concoure, cela dormit quelque temps. Enfin sa Majesté se portant à ce grand dessein contre la Flandre pour lequel elle avoit préparé ce grand armement, et celui du Duc de Savoie et du Duc de Lesdiguières, pour l'Italie, lors celui des Morisques se réveilla; sa Majesté retenant le sieur de la Force pour ajuster tous ces desseins en un même temps, lui fit entendre sa résolution, et particulièrement qu'il vouloit lui donner une armée[1] pour l'exécution de l'entreprise des Morisques. Les expéditions lui en furent faites et la commission aussi ample et aussi expresse

[1] Cette expédition devait être le complément du grand projet de Henri IV, qui a tant exercé la perspicacité des historiens; il en formait nécessairement la partie la plus secrète, puisque la réussite dépendait entièrement du mystère qu'on apporterait à son exécution. Dans les Mémoires écrits en 1710, par un descendant du Maréchal, sur les pièces qui composaient alors les archives de la Force, et dont une grande partie s'est malheureusement perdue lors de la Révolution, on lit : « Étant arrivé à la Cour bien instruit, le sieur de la Force eut plusieurs conférences avec le Roi et les Ministres; et le Roi lui dit qu'en même temps qu'il attaqueroit en Flandre il lui donneroit dix mille hommes effectifs, l'argent qu'il faudroit pour les payer, et l'équipage nécessaire, soit pour l'artillerie, soit pour les vivres. Il lui donna aussi un régiment pour son fils de Castelnaut, avec les commissions pour en faire la levée, et de plus un pouvoir pour augmenter son armée, se remettant entièrement à lui pour la conduite de l'armée, comme on verra par la commission suivante..... » Malheureusement le texte de cette commission a été perdu avec une partie des archives de la Force en 1793.

qu'elle pourroit être pour un Prince du sang, laquelle est encore en sa Maison; et plusieurs savent que la veille du parricide coup de Ravaillac, sa Majesté lui avoit déclaré qu'avant son départ elle vouloit lui faire prêter le serment de Maréchal de France[1]. Ce funeste accident, malheureux non-seulement pour lui, mais plus encore à toute la France, a apporté à son particulier les grands changements que nous avons vus depuis. 1610.

Ce même jour donc, qui étoit le quatorzième de mai, le Roi après son dîner alla dans la chambre de la Reine, suivi seulement du sieur de la Force, y demeura quelque temps, et en étant sorti, retourna avec lui dans son cabinet, où il écrivit une lettre; puis, comme s'il eût pressenti son malheur, il dit, se portant la main sur le front: *Mon Dieu! j'ai quelque chose là dedans qui me trouble fort!* Il revint dans la chambre de la Reine, et lui dit: *Je ne sais ce que j'ai, mais je ne puis sortir d'ici.* La Reine fit tout ce qu'elle put pour le retenir; mais il ne voulut pas rester et monta dans son carrosse sur les trois heures et demie, mit à la droite le Duc

[1] « Le 17 mai, M. de la Force devoit être fait Maréchal de France pour le rendre plus autorisé dans l'armée qu'il alloit commander en Espagne, et M. de la Curée, Capitaine des Gardes au lieu de M. de la Force. » (*Mémoires de Fontenay-Mareuil*, tome Ier, page 46.)

1610. d'Épernon ; à la portière du même côté, le Maréchal de Lavardin et Roquelaure ; au devant, Liancourt, son premier écuyer, et Mirebeau[1] ; et à la portière de droite, du côté du Roi, le Duc de Montbazon et le sieur de la Force[2]. Ensuite il prit le chemin de l'Arsenal, et étant dans la rue de la Ferronnerie, le carrosse se trouva arrêté par l'embarras que causoient plusieurs charrettes ; le Roi avoit pour lors la main droite autour du col du Duc d'Épernon, et la gauche sur l'épaule du Duc de Montbazon. Un nommé Ravaillac, voyant que les valets qui avoient coutume d'entourer le carrosse ne s'y trouvoient pas pour lors, les uns ayant passé sur le cimetière des Innocents, les autres s'étant avancés pour faire ranger les charrettes, ce scélérat monta sur une des roues du carrosse et donna deux coups de couteau dans le ventre du Roi, qui au

[1] Jacques Chabot, sieur de Mirebeau, Lieutenant général au Gouvernement de Bourgogne. Plusieurs ont écrit Mirabeau, et cette méprise peut tromper les lecteurs de nos jours peu familiarisés avec l'étude des généalogies ; nous leur dirons pour leur édification que les Chabot, gentilshommes d'ancien lignage, ne peuvent être confondus avec les Riquetti de Mirabeau, alors récemment anoblis par le Consulat de Marseille.

[2] M. de la Force ne se trouvait pas alors dans le carrosse en qualité de Capitaine des Gardes, car il n'était plus en quartier ; il avait été remplacé par M. de Vitry, que le Roi avait envoyé ailleurs, ainsi qu'il le justifia ; car autrement il aurait dû répondre de la vie du Roi, et il ne pouvait le quitter que par son ordre.

premier s'écria : *Je suis blessé !* et au second : *Ce n'est rien !* Mais dans le même moment il jeta une si grande abondance de sang par la bouche, que cela l'étouffa. Le sieur de la Force lui cria : *Ah! Sire, souvenez-vous de Dieu !* et lui soutint le corps et la tête ; mais il a dit depuis, plusieurs fois, qu'il ne savoit si le Roi l'avoit entendu, et croyant que déjà, jetant le sang par la bouche, il étoit mort. Il est facile de juger quel effroi ce fut dans le carrosse ; on arrêta le parricide, et tous les autres étant descendus pour aller donner des ordres dans Paris de crainte de quelque sédition, le sieur de la Force demeura seul dans le carrosse. Il vit à cheval le Comte de Gurson [1], qu'il appela, et le pria de monter avec lui pour lui aider à soutenir le corps du Roi ; il fit ensuite baisser les mantelets, avec ordre de dire que le Roi n'étoit pas mort, mais seulement blessé. En arrivant au Louvre, on porta le corps du Roi sur son lit ; le sieur de la Force s'en alla dans la chambre de Monsieur le Dauphin, qu'il mena chez la Reine, sa mère, à laquelle il représenta que, quelque juste que fût sa douleur, il ne 1610.

[1] Jean-Baptiste Gaston de Foix, Comte de Gurson et de Flex ; au couronnement de Marie de Médicis, qui avait eu lieu la veille 13 de mai, il avait porté la queue de la Reine Marguerite. (*Fontenay-Mareuil*, tome Ier, p. 44.)

1610. falloit pas s'y abandonner, mais songer à sa conservation, à celle de son fils et de l'État. Après quoi il pourvut aux portes du Louvre et rassembla tous les archers des Gardes, encore qu'il ne fût pas en quartier. Le sieur de Vitry, qui servoit, étoit alors occupé au palais pour les préparatifs du couronnement de la Reine; et le jour auparavant que la grande cérémonie se fit à Saint-Denis, le sieur de la Force, que le Roi avoit commandé se tenir auprès de lui, détourna par deux fois ce malheureux Ravaillac, qui tâchoit de s'approcher de sa Majesté.

Après cet accident et que tous messieurs du Conseil se fussent rendus chez la Reine, le Président Jeannin, qui venoit d'interroger Ravaillac, dit qu'il n'en avoit pu rien tirer. — C'est, repartit le sieur de la Force, *que vous ne savez pas comment il faut traiter ces gens-là. Retournons-y, je saurai bien le faire parler*. Ils retournèrent donc par l'avis de messieurs du Conseil, pour examiner ce parricide, qui avoit été mis entre les mains des archers des Gardes, et conduit à l'hôtel de Retz, afin d'en découvrir les auteurs, et menèrent avec eux le sieur de Loménie. En arrivant le sieur de la Force lui dit : *Méchant, tu croyois bien avoir tué le Roi, mais il n'est pas mort. — Si fait, répondit-il, il l'est, et s'il ne l'étoit pas, je le tuerois encore.*

On lui demanda qui avoit pu le porter à cette mauvaise action; il répondit qu'il le diroit à son confesseur; ce que voyant, le sieur de la Force, pour le faire parler, fit prendre deux carabines des Gardes qui étoient là, et en ayant fait ôter les cailloux, il fit mettre à la place les pouces dudit Ravaillac et les fit serrer bien fort. 1610.

Ce misérable crioit à haute voix, disant que personne ne lui avoit conseillé cela, et comme on le serroit toujours davantage, il dit à monsieur de la Force que *c'étoit lui qui en étoit la cause.* Jugez de sa surprise! *Ah! méchant,* s'écria-t-il. — *Oui!* répliqua Ravaillac, *si vous ne m'eussiez empêché de le faire une autre fois, je ne l'aurois point fait aujourd'hui.*

Or voici comme la chose se passa. Environ trois mois auparavant, monsieur de la Force étant en quartier, Castelnaut, un de ses enfants, entrant le matin au Louvre, les Gardes lui dirent en lui montrant Ravaillac : *Monsieur, voici un homme qui veut entrer à toute force dans la chambre du Roi, prétendant qu'il a des choses à dire qu'il ne peut dire qu'à lui-même; nous l'avons fouillé et visité partout, et ne lui avons rien trouvé.*

Sur cela, monsieur de Castelnaut va chercher le sieur de la Force, son père, dans le cabinet du Roi, où

il étoit pour lors. Il vint parler à Ravaillac, duquel il ne put rien tirer, ni par paroles ni par menaces, ce que voyant, il donna avis du tout au Roi, qui lui dit : *Ce sont de ces métarulatiques*[1] *qui ont l'esprit troublé et s'imaginent avoir des visions. Qu'on le fasse fouiller, et si on ne lui trouve rien, qu'on le chasse et qu'on lui défende, sous peine des étrivières, d'approcher du Louvre ni de ma personne.* Le sieur de la Force répondit : *Sire, votre Majesté peut me commander tout ce qu'elle voudra, mais sur cela je n'en ferai rien, et je crois qu'il est de mon devoir de le faire mettre entre les mains de la Justice.*

Enfin le Roi lui commanda si expressément de le laisser aller qu'il fut contraint d'obéir. Il retourna donc dans la salle des Gardes, et fit chasser cet homme après l'avoir fait fouiller une seconde fois. Là-dessus on demanda à Ravaillac si dès ce temps il avoit de quoi pouvoir faire mal au Roi? Il dit qu'il avoit le même couteau que celui dont il l'avoit tué, mais qu'afin qu'on ne pût le découvrir, il l'avoit placé le long de sa jambe, et qu'avec sa charretière il en avoit caché le manche.

Tout cela se pouvant voir dans la procédure, ainsi que les autres moyens dont le sieur de la

[1] Nous n'avons pu trouver l'explication de ce mot; Henri IV vouloit sans doute parler de quelque secte d'illuminés.

Force usa pour essayer de tirer la vérité de ce fait 1610.
par une libre confession, je n'en étendrai ici les particularités. . . . .

Mais comme on perdoit le temps, le Président Jeannin fut d'avis que le sieur de la Force retournât vers la Reine et messieurs du Conseil pour leur faire entendre le tout. Ce qu'ayant fait, et étant en délibération des choses principales auxquelles il falloit pourvoir pour la sûreté et repos de l'État, il fut particulièrement résolu que le sieur de la Force iroit promptement en Guyenne. Ce que sa Majesté lui commanda avec force témoignage qu'elle lui rendit des assurances qu'elle prenoit en sa fidélité et de son affection au service du Roi. Sa commission étoit de voir les principales villes, surtout celles qui se trouvoient entre les mains de ceux de la Religion; il devoit écrire à celles où il ne pourroit aller, afin de les affermir au devoir de bons et fidèles sujets, et qu'ils ne doutassent point qu'ils ne fussent maintenus en l'entière jouissance du bénéfice des Édits de paix; delà il devoit passer en son Gouvernement de Navarre et Béarn.

Je ne puis m'empêcher de dire ici deux choses assez remarquables qui arrivèrent en Béarn, l'une la veille de la mort du Roi, l'autre quelques jours après. Il est nécessaire d'abord de savoir que les

1610. armes de Béarn sont deux vaches, ensuite que dans le commencement de mai on mène toutes les vaches du pays dans les landes et montagnes ès environs de Pau. La nuit du treizième au quatorzième de ce mois, il vint dans la ville et faubourgs de Pau une très-grande quantité de vaches mugissant et beuglant d'une manière épouvantable; elles allèrent ensuite jusque sur un pont qui va de la ville au château, et à la vue de ce lieu, berceau du grand Roi Henri, elles recommencèrent leurs beuglements avec plus de violence que jamais, ce qui étonna les gens de la ville de qui ces bruits furent entendus, et un taureau[1] seul se jeta du pont en bas, où il fut trouvé mort le lendemain; puis les vaches se retirèrent en beuglant toujours d'une manière effrayante.

L'autre fait particulier, c'est que monsieur de la Force ayant envoyé en poste un gentilhomme en Béarn pour avertir sa femme de ce funeste accident, ce gentilhomme arriva la nuit à Pau : sitôt

[1] Mézeray raconte ainsi ce fait : « Le principal taureau, que l'on nommoit *le Roi*, vint briser ses cornes dans la porte du château où étoit suspendu l'écu des armes royales, puis se précipita dans le fossé et se creva de sa chute; de sorte que tout le peuple qui étoit accouru à ce spectacle se mit à crier : *le Roi est mort!* Les procès-verbaux qu'on en dressa peu de jours après font foi de la vérité de ce prodige.» (*Hist. de France*, tome III, p. 1291, édit. de 1685).

que madame de la Force en fut instruite, elle envoya éveiller messieurs du Parlement et les Jurats de la ville, pour leur apprendre cette triste nouvelle; un des Jurats avoit pour lors sa femme malade, et comme elle étoit fort mal, il se trouvoit dans la maison plusieurs de ses parents et amis, qui entendant le bruit que faisoient à la porte ceux qui venoient chercher son mari, ils se plaignirent que cela incommodoit la malade. Elle, prenant la parole, dit à son mari en langage du pays : *Ana lou men anat qu'au castels vous demandent, que certes lou Rey es mourt*[1]. Elle mourut soudain après avoir ainsi parlé; ce qu'il y a de surprenant, c'est que personne dans la ville de Pau n'étoit encore averti de ce malheureux accident, et qu'ainsi elle ne pouvoit savoir qui étoient ceux qui demandoient son mari. 1610.

[1] Il y a en bas des gens qui vous mandent au château, car certes le Roi est mort.

CORRESPONDANCES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

DE LA MAISON DE LA FORCE.

PREMIÈRE PARTIE.

1571 — 1610.

ANNÉE 1571.

LA REINE DE NAVARRE A M. DE LA FORCE.

Elle le prie de l'accompagner à la Cour, pour le mariage de son fils avec Marguerite de Valois.

Monsieur de la Force, ce mot sera pour vous dire que je me délibère être dans quinze ou vingt jours au plus tard à Nérac, pour de là m'acheminer à la Cour, où je désirerois que me voulussiez faire compagnie, et pour ce que je me tiens comme toute assurée de votre bonne volonté, suivant l'assurance que vous m'en avez toujours donnée, et l'expérience que j'en ai eue, je m'attends passer par si près de vous, que ce ne sera sans vous voir, et que vous ferez ce voyage avec moi, qui sera en ce faisant d'autant plus accroître la bonne affection que j'ai de vous faire plaisir partout où vous me voudrez employer, d'aussi bon cœur que je prie le Créateur, Monsieur de la Force, vous tenir en sa sainte garde. Votre bonne amie, JEHANNE. A Pau, ce 6e jour de novembre. 1571. 6 novembre.

LE ROI DE NAVARRE A M. DE LA FORCE.

Il admet ses excuses, et l'engage à venir le trouver lorsqu'il sera guéri, pour l'accompagner ensuite à Paris.

Monsieur de la Force, n'ayant jamais douté de votre bonne volonté à l'endroit de la Reine ma mère, et de moi, je m'étois persuadé que sans quelque grand empêchement, nous vous eussions vu en ces quartiers; mais étant tel que vous l'avez écrit, j'avoue votre excuse légitime, et suis autant marri des inconvénients qui en sont cause, comme vous avez juste occasion de vous en douloir et plaindre; toutefois j'estime que vous savez constamment supporter cette affliction (encore qu'elle soit grande et bien à coups redoublés) avec une vertu et patience chrétienne, considérant la main de celui qui les envoie, lequel seul sait et connoît ce qui nous est nécessaire, dont vous savez prendre la consolation que savez très-bien 7 décembre.

1571. 7 décembre. donner à ceux qui en ont besoin. Qui me fera laisser ce propos pour vous prier, Monsieur de la Force, mettre peine de recouvrer votre santé avec laquelle je vous puisse voir quand votre commodité le pourra permettre, demeurant par deçà jusques et selon les nouvelles que j'apprendrai de la Reine ma mère, lorsqu'elle sera près de leurs Majestés, vous assurant que vous serez le bien venu, et reçu d'aussi bon cœur que je prie Dieu, Monsieur de la Force, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Votre bien bon ami, HENRY. A Nérac, ce 7e jour de décembre.

LA REINE DE NAVARRE A M. DE LA FORCE.

Consolations sur la mort de deux de ses enfants. — Invitation de venir la retrouver à la Cour.

8 décembre. Monsieur de la Force, je suis grandement marrie du mal et inconvénient qui vous est arrivé, et aussi de la perte que vous avez faite de votre fille et de votre fils, tant pour le dommage et ennui que vous en pourrez souffrir, que pour me voir par ce moyen privée du plaisir que j'avois de vous voir près de moi au voyage que je fais, et d'ailleurs aussi de l'espérance que je me promettois de vos dite fille et fils, par la nourriture que je désirois qu'ils prissent en ma maison; mais puisqu'il a plu à Dieu de vous affliger de diverses afflictions, vous ne pouvez sur cela prendre meilleur avis que de vous conformer à sa volonté divine, qui ne nous envoie chose quelconque qui ne tourne à notre bien et félicité. Si suis-je fort aise d'avoir entendu la bonne volonté que vous avez, ayant recouvré votre guérison, de venir accompagner mondit fils au voyage qu'il fera après moi dans quelque temps auquel vous pourrez être bien disposé pour ce faire, ce dont je vous prie bien fort accomplir avec votre santé, vous assurant que mon dit fils vous recevra de fort bon cœur comme vous le sauriez désirer, et que votre mérite le requiert, et que je confirmerai toujours semblable volonté, priant Dieu, Monsieur de la Force, vous tenir en sa sainte garde. Votre bonne amie, JEHANNE. De Nérac, ce 8e jour de décembre.

P. S. Je ne puis vous dire combien je regrette votre mal

et voudrois vous en pouvoir soulager et de bon cœur, vous [illegible].
priant faire état partout de ma bonne volonté. 8 décembre.

LE ROI DE NAVARRE A M. DE LA FORCE.

Même sujet que les précédentes.

Monsieur de la Force, j'ai reçu votre lettre et entendu le 20 décembre.
contenu de celle qu'avez écrite à la Reine ma mère, touchant votre excuse, laquelle je trouve si raisonnable, qu'il n'est besoin vous en incommoder, ni moi vous en écrire davantage. Je vous prie seulement mettre peine de vous guérir, et recouvrer votre santé, attendant laquelle je prierai Dieu, Monsieur de la Force, etc. Votre bien bon ami, HENRY. A Nérac, ce 20 décembre.

ANNÉE 1574.

HENRY III A M. DE LA FORCE.

Le Roi place le jeune la Force sous la tutelle du Comte de la Vauguyon.

Monsieur de la Force, je vous écris ce mot aux fins de vous 1574.
dire mon intention être que vous alliez au plus tost trouver 14 octobre.
le sieur de la Vauguyon, duquel vous entendrez et recevrez les commandements suivant la charge que je luy en ai donnée, et qu'au surplus vous ayez à vous gouverner et conduire par le conseil et avis dudit sieur de la Vauguyon comme du plus proche et affectionné parent que vous ayez, qui sera chose dont je recevrai infini contentement, et ainsi le vous ordonne par exprès, suppliant le Créateur qu'il vous ait, Monsieur de la Force, en sa sainte et digne garde. Écrit à Lyon, le 14ᵉ jour d'octobre. *Signé:* HENRY. *Et plus bas:* DE NEUFVILLE.

ANNÉE 1589.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Nouvelles de l'armée, depuis le moment où Henri IV s'éloigne de Paris jusqu'à ce qu'il vienne prendre position entre Arques et Dieppe.

Celle-ci est par Faucetelle de Bergerac, qui s'en va passer 1589.
à Bordeaux par mer; il m'a promis de vous la porter lui- 6 septembre.

1589. septembre. même. Il y a plus de quinze jours qu'il est avec moi, de sorte qu'il vous pourra conter au long de nos nouvelles. Et pour vous dire l'état des affaires : je vous mandois par la dépêche de M. le Marquis de Trans, comme le Roi avoit séparé l'armée en trois, à savoir : MM. de Longueville et de la Noue en Picardie avec les forces du pays et trois mille Suisses; M. le Maréchal d'Aumont et M. de Tinteville en Bourgogne et Champagne avec autant. Le Roi étoit allé lui-même en Picardie, et après avoir pris quatre ou cinq villes, s'en est venu en Normandie, et a quatre mille Suisses et deux mille Lansquenets, environ trois mille arquebusiers françois et quinze cents chevaux.

Le Roi s'étant approché de ces quartiers pour assurer le pays et quelques villes, mêmement Dieppe, qui est place de frontière, s'en alla loger à un grand bourg appelé Darnetal, tout contre la ville de Rouen, où l'armée demeura neuf ou dix jours, et durant ce temps-là fut attaqué de fort belles escarmouches et toujours aux dépens de quelqu'un. Nous y avons toujours eu de l'avantage. M. d'Aumale étoit dedans avec deux cents chevaux ou plus. Il s'y est fait aussi deux ou trois petits combats de gens de cheval. Je fus ordonné avec ma troupe de loger dans ledit bourg pour être plus près aux occasions qui se présenteroient, et n'y avoit nuls autres gens de cheval que la cornette blanche. Si M. d'Aumale eût tardé de quatre ou cinq jours à venir à Rouen, ceux de la ville se vouloient remettre en l'obéissance du Roi. Il s'est approché de Dieppe et a pris une ville appelée Neuchatel et quelques châteaux; une autre ville appelée Eu se devoit rendre en nuit ou demain, l'ayant envoyé sommer; il fait état d'en prendre encore, sans tirer coup de canon, trois ou quatre, ce qui élargira fort le pays et en doit tirer quarante ou cinquante mille écus pour l'entretenement de l'armée. Durant ce temps-là l'on verra ce que deviendra l'armée de M. du Mayne, qui s'étoit approchée de Rouen au delà de la rivière de Seine, pensant qu'il fût assiégé. M. de Nemours lui a mené environ trois mille Suisses et six cents Reitres; outre cela, l'on fait état qu'il a environ quatre mille arquebusiers françois et six cents chevaux françois. Nous verrons dans peu de jours ce qu'ils vont devenir. Le Roi peut joindre à soi, quand il voudra,

MM. de Longueville et de la Noue avec toutes leurs forces. 1589.
M. de Montpensier est ici. Vous aurez su comme M. d'Epernon s'en retourna, ensemble les forces de Poitou, Saintonge et Angoumois. Le Roi a été contraint d'envoyer beaucoup de forces par les provinces pour empêcher que rien ne s'altérât et maintenir toutes choses en bon état. M. le Maréchal de Biron est toujours près du Roi qui gouverne entièrement tout. Au reste il est malaisé de vous dire quelle route nous prendrons, car cela se gouverne selon les occurrences des affaires. Mais selon ce que j'ai pu apprendre, le Roi fait état de passer bientôt la rivière de Seine et de s'approcher de la Loire. J'espère que mais qu'il soit à Tours, que je vous dépêcherai le sieur de Maugezy par qui entendrez toutes nouvelles; cependant je vous dirai comme nous nous portons tous fort bien; Dieu merci, il n'est arrivé nul inconvénient à moi ni à rien de mon train, depuis mon partement. Je désire fort savoir de vos nouvelles et de tout ce qui se passe par-delà. Je ne puis vous dire autre chose; nous montons tous présentement à cheval. L'armée s'achemine en la ville d'Eu, je n'ai loisir d'écrire à personne, et baise très-humblement les mains à madame la Maréchale (de Biron) et à tous nos amis. Faites part à tous de nos nouvelles. A Dieu lequel je supplie vous avoir en sa sainte garde. Du camp près de Dieppe, le 6[e] de septembre.

6 septembre.

ANNÉE 1591.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Nouvelles de Guyenne. — Guerre contre les Ligueurs.

Je n'ai eu nul moyen de vous écrire, et je n'allai point plus avant que Trémolat, où je trouvai nouvelles assurées de la prise de Plassac, comme avez pu savoir, et continuant notre dessein, je me suis acheminé avec tout notre équipage en ce lieu de Siourac [1]. MM de Campagnac, de Saint-Julien, de Badefol et de Beynac, sommes tous ensemble, et partons ce matin pour nous rendre à Saint-Sarny (Saint-Cernin), qui

1591.
3 juin.

[1] Siorac est un petit village sur la Dordogne, près de Belvés et à cinq lieues de Sarlat. Les gentilshommes qui sont cités dans cette lettre étaient tous du voisinage et du Gouvernement de M. de la Force.

[illegible] 3 juin. n'est qu'à demi-lieue de Villefranche. Ils sont, à ce qu'ils assurent tous, quatre cents soldats dedans, et trente hommes armés, et ont toujours fait les assurés, jusques à présent qu'ils m'ont envoyé parler de composition, et approchent fort de la raison ; j'espère que nous serons résolus en nuit de ce qu'ils veulent devenir, car nous serons bien près les uns des autres. M. de Saint-Germain de Boissières est le négociateur. Je vous avertirai à toutes occasions ; nous sommes fort belle troupe ensemble, et plus de gens de pied que je ne pensois. C'est tout pour astheure[1], car nous montons à cheval. De Siourac, le 3e de juin.

---

17 juillet. Je veux vous faire part de nos nouvelles et de ce qui s'est passé depuis mes dernières, qui a été la prise d'un fort des ennemis près de ce lieu de Salviac, où M. de Boisse a été un peu blessé, et encore que ce ne soit pas beaucoup, Dieu merci, si en ai-je reçu un merveilleux déplaisir ; les médecins assurent qu'il en sera guéri dans dix ou douze jours ; toutefois il a un peu de fièvre. J'écris plus particulièrement toutes choses à madame la Maréchale (de Biron), et la prie vous envoyer ma lettre. Quant à ce que vous désirez venir de par deçà, je suis d'avis que nous voyions un peu quel train prendront les affaires. M. le Maréchal (de Matignon) n'est pas content de l'état où il a trouvé les choses à Domme, l'on lui promettoit que l'on avoit pourvu à tout ; mais il y aura de la longueur ; je n'y ai point encore été, je pense y aller demain. M. d'Aubeterre me recherche plus que jamais, c'est-à-dire il fait démonstration qu'il seroit bien marri que je fusse mal content de lui. . . . .

P. S. Je voudrois avoir donné beaucoup et que j'eusse été en lieu propre pour voir votre mine, lorsque vous lisiez ma lettre si bragmarde ; je m'assure que ce ne fut pas sans rire et possible changer plus de trois fois de couleur, mais puisque vous ne m'y avez voulu répondre, vous n'en aurez plus de ce style, et si tu ne lairras pas pour cela d'être ma fille. Certes, le temps que nous employons par deçà m'est fort long, et vous répond que s'il n'est mieux employé, que je

[1] Pour *à cette heure*, locution usitée à cette époque.

crois que je ferai la débauche, si est-ce qu'il n'y a point de telles troupes que ce que j'ai mené; force gentilshommes de ces quartiers me sont venus trouver. J'ai plus de soixante et dix maîtres, et déjà cent arquebusiers que je prendrois bien plus de plaisir d'employer ailleurs. Adieu, petite. De Salviac, ce mercredi 17e de juillet. 1591. 17 juillet.

. . . . 21 juillet.

Tout ce que je puis ajouter à celle-ci, est que les ennemis, d'autant que je suis fort éloigné de Domme[1], et que la plupart de nos forces étoient de delà la rivière, après M. de Pompadour, m'ont fort menacé de me venir attaquer en ce lieu avec trois canons et une batarde qu'ils mènent; ce qui m'a fait résoudre à ne bouger d'ici et les y attendre. Voici le troisième jour qu'ils m'ont approché, et sont logés avec tout ça à une lieue d'ici; mais ils n'ont osé me venir voir. Sans doute, je ne pouvois être secouru de quatre jours, aussi ne m'en souciois-je pas beaucoup, et vous réponds que je désirois fort qu'ils y vinssent, et m'assure qu'ils n'y eussent pas fait leurs affaires, ayant toujours eu tout le régiment avec moi. J'estime qu'ils pensoient m'en renvoyer d'effroi, car ils ont écrit à plusieurs de leurs amis par dessous main qu'ils quittassent d'ici, car sans doute, tout ce qui y étoit, étoit perdu. M. le Maréchal (de Matignon) m'écrivit au soir qu'il vouloit commencer la batterie à ce matin, et que je m'y rendisse avec tout ce que j'ai de gens de cheval et de pied. Mais je lui ai mandé que si j'abandonnois ce logis, les ennemis s'en saisiroient. J'attends sa réponse; pour le moins commencera-t-on demain à battre, et, à mon avis, cela sera bientôt vidé. Après cela je pourrai vous résoudre à peu près ce que nous deviendrons, et en quel lieu je vous pourrai voir. De Salviac, ce dimanche, 21e de juillet.

P. S. Présentement je viens de recevoir une lettre de M. le Maréchal, qui me mande d'aller seul jusque là, d'autant que des principaux du château sont sortis pour capituler, et qu'il n'a rien voulu résoudre sans mon avis; ils ont offert de rendre la place, si mercredi ils ne sont secourus.

[1] Place qu'assiégeait alors le Maréchal de Matignon.

ANNÉE 1593.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Il cherche à atténuer l'effet de la conférence de Suresnes et les bruits de sa conversion. — Assemblée mixte convoquée à Mantes.

1593. 26 mai. Monsieur de la Force, je ne doute point qu'on n'ait diversement discouru de la conférence avec les députés de Paris, de la continuation et suite d'icelle, et qu'on n'en fasse divers jugements. C'est pourquoi, envoyant le secrétaire Vicose en Guyenne pour faire avancer ceux que je mande pour se trouver à l'Assemblée convoquée en ma ville de Mantes, au vingtième de juillet, de mes principaux serviteurs de l'une et l'autre Religion; je lui ai commandé de vous voir et vous représenter particulièrement la disposition des affaires, vous priant le croire comme moi-même, et sur ce, Monsieur de la Force, etc. A Mantes, le 26e jour de mai. *Signé* : HENRY. *Et plus bas* : POTIER.

LE MARQUIS DE VILLARS[1] AU ROI D'ESPAGNE.

Levée du siége de Blaye par Matignon. — Précautions nécessaires pour assurer le succès des Catholiques et communiquer sûrement avec eux.

27 juillet. Sire, il y a deux ou trois jours seulement que j'ai écrit à votre Majesté, sur l'heureux succès de la sortie que M. de Lussan fit le dix-septième de ce mois, qui a contraint M. le Maréchal de Matignon de lever son siége de devant Blaye. Depuis, le courrier que j'avois dépéché devers elle, est arrivé chargé de la lettre qu'il lui a plu m'écrire, où j'ai vu le soin continuel qu'il plaît à votre Majesté d'avoir de cette province, de quoi je l'ai bien voulu remercier très-humblement par la présente, en laquelle je ne discourrai pas l'état auquel sont les affaires de par deçà, et besogne que l'armée de mer de votre Majesté, et l'assistance de ses forces y fait, ni le bien qui en peut sortir, parce que je ne l'ose fier à ma lettre; mais comme je m'en suis remis jusqu'ici à ce que le capitaine Pedro Sarravia lui en a écrit avec les chiffres qu'il

[1] La copie de cette lettre déchiffrée fut envoyée par Henri IV à M. de la Force. (Voir la lettre du Roi du 6 octobre 1593.)

a; je l'ai encore prié de lui faire entendre par ce moyen-là ce que j'ai à écrire sur la réponse que je puis faire à votre Majesté. Je la supplie très-humblement de les vouloir croire, et suivant la démonstration qu'il vous plaît lui faire du désir qu'elle a du bien et repos des Catholiques de ce pays, et de l'avancement des affaires et de cette sainte cause, nous vouloir octroyer ce qu'elle connoîtra aisément par le discours de la lettre que ledit sieur Sarravia lui écrit, et ses précédentes, qui nous est nécessaire pour la considération de la prudence; et je continuerai à supplier le Créateur de vouloir donner à votre Majesté, Sire, avec une très-parfaite santé et prospérité, très-heureuse et très-longue vie. Votre très-humble et très-obéissant serviteur et cousin. Emmanuel de Savoye. De Marmande, ce 27 juillet. 1593 27 juillet.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Lettres interceptées. — Opinion sur la trêve. — Emprisonnement du Duc de Nemours par les Lyonnois. — Divisions dans la Maison de Guise.

Monsieur de la Force, m'étant venu entre les mains certaines lettres interceptées, où il est parlé de quelques pratiques et intelligences de dangereuse conséquence pour mon service, tant en ce qui est sous votre charge que en autres endroits, j'ai avisé d'envoyer par delà le sieur de la Borde, présent porteur, gentilhomme ordinaire de ma chambre, et même le faire passer jusques à vous pour vous porter un extrait du déchiffrement desdites lettres, et vous faire entendre la résolution que j'ai prise là-dessus, de laquelle il s'en va si particulièrement instruit de ma part, lui en ayant baillé un mémoire bien ample, que cela me gardera de vous en faire redite par la présente, me remettant à ce qu'il vous en saura bien représenter, ensemble des autres occurrences de deçà et de l'état où toutes choses y sont encore maintenant par le moyen de la trêve, laquelle je suis recherché de continuer pour trois autre mois; toutefois je n'y ai encore rendu réponse, et si je l'accorde, je n'ai pas délibéré la faire pour un si long temps. Je crois que vous avez entendu la soublevation faite par ceux de Lyon contre le Duc de Nemours, pour avoir découvert qu'il se vouloit saisir de la ville et y bâtir une 6 octobre.

1593. 6 octobre. citadelle; il avoit fait faire quelques forts qui pouvoient tenir ladite ville comme bloquée, lesquels ils veulent qu'il fasse mettre entre les mains de personnes à leur dévotion; et ayant refusé de le faire, ils l'ont constitué prisonnier et quelques-uns des siens avec lui dans le château de Pierre-Ancise; l'on tient que l'Archevêque de Lyon, qui étoit dans ladite ville, malcontent de lui, il y a déjà longtemps, lui a dressé cette partie avec l'intelligence des partisans du Duc du Mayne, et déjà l'on voit des querelles se former pour cette occasion entre ceux de la Maison, le Duc de Guise se faisant entendre de vouloir venger l'injure de son oncle; qui est tout ce que je vous puis dire pour cette heure, priant Dieu, etc. Écrit à Chartres, le 6[e] jour d'octobre. *Signé :* Henry. *Et plus bas :* Revol.

Prolongation de la trêve avec les Ligueurs. — Instructions à ce sujet.

3 novembre. Monsieur de la Force, après la prolongation de la trêve que je vous ai dernièrement écrit avoir été accordée pour tout ce mois, il auroit été trouvé bon entre les députés assemblés pour en traiter, et depuis résolu d'un commun accord d'une part et d'autre, de la continuer encore pour tout le mois de décembre prochain, afin de faciliter toujours d'autant plus les moyens de pourvoir au soulagement du peuple; à cette cause, je vous prie faire exactement observer en votre charge icelle continuation pour ledit temps, conformément aux articles de ladite trêve et ampliation depuis ensuivie, qui vous ont été envoyés, sans permettre qu'il y soit contrevenu; donnant avis de ladite résolution et le faisant publier en tous les lieux de votre charge que vous estimerez être à propos, à ce que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance, ainsi que je crois que le même ordre sera donné et observé de l'autre part, attendu qu'il a été réciproquement promis pour servir au bien public; sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Dieppe, le 3[e] jour de novembre. *Signé :* Henry. *Et plus bas :* Revol.

LE MARÉCHAL DE MATIGNON A M. DE LA FORCE.

Instructions relatives à certaine expédition qu'ils devoient faire en commun [1].

29 novembre. Monsieur, je suis infiniment marri que le sieur de la Borde

[1] Voir la lettre du Roi du 6 octobre 1593.

ne vous ait pu voir. Il avoit à vous communiquer certain af- 1593.
faire très important au service du Roi, et qui touche à vous 29 novembre.
et à moi. J'ai avisé de vous envoyer la copie des instructions qu'il en avoit, lesquelles je vous prie tenir si secrètes que vous connoissez l'affaire le mériter. Le temps me presse d'exécuter ce que S. M. me commande comme vous verrez par la copie des lettres que je vous envoie, ce que j'ai voulu faire mercredi prochain, Dieu aidant, vous suppliant vouloir tant faire pour le service du Roi, et m'obliger particulièrement, que de vous en venir en toute diligence avec tout ce que vous pourrez mener de gens de guerre à pied et à cheval, pour m'assister en cas qu'il en fût besoin. J'écris à MM. de Saint-Léger et de Vivans de s'en venir aussi. Je vous prie accompagner mes lettres des vôtres à ce qu'ils ne diffèrent leur partement. J'ai averti M. le Marquis de Villars de l'assemblée que je fais, l'assurant que ce n'est pour enfreindre la trêve, ni entreprendre chose qui y puisse apporter préjudice afin qu'il ne s'en émeuve. Attendant bientôt de vous voir, je me recommande bien humblement à vos bonnes grâces, et prie Dieu vous donner, Monsieur, une santé très-bonne et longue vie, etc. A Bordeaux, ce 29 novembre.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Tenue des Etats de Navarre. — Affection de Henri IV pour ses premiers sujets. — Conférences et divisions des Ligueurs. — Voyage de Normandie. — Il est disposé à prolonger la trêve à charge de traiter de la paix.

Monsieur de la Force, encore que les Commissions pour la 20 décembre.
tenue des Etats en mon Royaume de Navarre et Pays souverain de Béarn, vous arrivent bien tard, je me promets tant de votre diligence et dextérité, que vous suppléerez au défaut de cette longueur; vous avez déjà assez séjourné dans le pays pour avoir reconnu et observé les mœurs de mes sujets, lesquels je désire que vous entreteniez en cette ferme créance, que comme ils sont les premiers sur qui Dieu m'a donné autorité, aussi veux-je continuer ce soin et cette affection singulière envers eux que j'ai portés dès ma naissance. Je ne doute pas qu'on n'ait diversement discouru des mutations arrivées par deçà; mais ces discours sont enveloppés de tant de considérations que pour tout il me suffira vous dire que

1593. 20 décembre. j'espère que Dieu me fera la grâce de faire connoître à mes sujets que je n'ai nul but que ce qui regarde l'avancement de la gloire de Dieu, leur repos et soulagement. Je ne vous écris point les particularités de nos traités et conférences, qui sont la plupart du temps différés par les divisions et envies qui naissent de jour à autre entre ceux de la Ligue, et je travaille de mon côté à recueillir les volontés des villes, des Gouverneurs et plusieurs de la Noblesse, qui commencent à reconnoître la foiblesse de leurs prétextes. J'ai fait un tour en mon pays de Normandie, je m'en revais à Mantes, et selon les nouvelles que j'aurai, je me pourrai rendre au commencement de l'année prochaine à Chartres, où vous pourrez adresser ceux qui viendront de votre part, et j'aurai fort agréable d'entendre des nouvelles des quartiers où vous êtes. Le sieur de Belin m'est venu trouver, afin que je prolonge la trêve pour tout le mois de janvier, à quoi j'inclinerai, à la charge que dans ce temps-là ils traiteront à bon escient de la paix, et qu'il ne se pourra faire nulle levée de deniers de part ni d'autre qu'en vertu de mes Commissions; et à Dieu, Monsieur de la Force, que je prie, etc. A Vernon, ce 20[e] décembre. *Signé :* HENRY. *Et plus bas* : De VIÇOSE.

ANNÉE 1594.

DU PLESSIS-MORNAY A M. DE LA FORCE.

Regrets de ce qu'il n'ait point passé par Saumur. — Critiques et réflexions sur le temps présent.

1594. 13 mai. Monsieur, ce m'est un grand déplaisir d'être frustré du plaisir et de l'utilité que je m'étois promis par ainsi ce bien de vous voir ici, car il se rencontre prou gens avec qui on peut deviser, mais peu avec qui aviser sur les perplexités de ce temps, qui semblent plutôt croître que diminuer. J'attendrai l'effet de votre promesse par le retour, dont toutefois je ne sais plus quelle décision prendre, et cependant vous supplie, Monsieur, de croire que vous n'avez ami ni serviteur qui plus honore votre vertu, ni qui plus affectionneroit vous faire service que moi. Toutes choses semblent nous exhorter à être unis, toutes parties se terminent enfin contre les gens de bien, mais particulièrement ceux à qui Dieu a donné de l'au-

torité, le doivent être, et c'est sur ce sujet que je vous ai touché par quelques-unes des miennes. Or, Monsieur, je prie Dieu qu'il fortifie les bonnes intentions du Roi, et rompe les mauvaises de ceux qui sont près de lui, et nous donne la patience et la prudence, qui sont requises, soit pour les unes, soit pour les autres. 1594, 13 mai.

Je vous baise, Monsieur, très-humblement les mains, et supplie le Créateur vous avoir en sa garde. De Saumur, le 13e de mai.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Opérations du siége de Laon. — Capitulation de la ville. — Le Roi convoque sa Noblesse. — Il a été renforcé par MM. de Montpensier et de Villars.

Monsieur de la Force, depuis ce que je vous ai écrit du 10e, de l'effort que j'avois fait le jour précédent contre cette ville, sans toutefois y avoir lors voulu donner l'assaut, pour ne l'avoir trouvé raisonnable, j'ai vivement fait continuer le travail des approches et mines, et donné ordre à me fortifier encore de plus grand nombre d'artillerie et munitions, pour ne la point faillir la seconde fois ; ayant aussi fait dresser un cavalier en un endroit où j'avois délibéré faire la plus forte batterie, duquel ils eussent été vus en courtine par le dedans et battus par quelques pièces que j'y avois fait monter, de sorte que la défense de la brèche leur eût été très-difficile et dangereuse ; et étoient tous ces préparatifs tellement avancés, que je faisois état de les employer aujourd'hui, avec bonne espérance et toute apparence que les assiégés n'y pourroient résister ; aussi n'en ont-ils voulu attendre le coup, ayant, dès avant-hier, recherché et commencé d'entrer en quelque parlement, qui a été si avant poursuivi que hier la capitulation fut conclue de me rendre la place, si dans douze jours, dont celui d'hier fait le premier, ils ne sont secourus d'armée qui me fasse lever le siége, à quoi j'ai plutôt voulu condescendre que de hasarder la ville au sac et pillage et autres désordres qui ensuivent ès villes prises par force, que j'ai toujours désiré éviter, même à l'endroit de mes sujets, lesquels ne peuvent souffrir aucune ruine qui ne retombe sur moi comme redondant à l'affoiblissement de l'Etat. Je n'ai pas grande 21 juillet.

1594. opinion qu'il leur puisse venir secours suffisant pour me
21 juillet. faire lever le siége, non plus que l'armée ennemie n'a fait semblant depuis sa retraite de retourner à cet effet, ayant toujours demeuré campée et retranchée en un village appelé Miramont, sur la frontière du côté de Bapaume, travaillée de maladies et autres incommodités, et avec peu d'apparence jusques ici d'être renforcée, combien qu'ils en aient toujours fait courir le bruit; toutefois voulant jouer au plus sûr, je remande ma Noblesse de l'Ile-de-France, Beauce, Champagne et Brie, à laquelle j'avois donné congé de s'aller un peu rafraîchir, les pouvant réavoir dans sept ou huit jours les plus éloignés, et les autres plus tôt; comme je m'assure qu'ils ne faudront à cette occasion, non plus qu'ils ont fait à toutes les autres où je les ai appelés pour le bien de mon service; cependant j'ai été fortifié par la venue de mon cousin, le Duc de Montpensier, et de l'Amiral de Villars, qui arrivèrent hier suivis de près de mille chevaux et deux mille hommes de pied qu'ils m'ont amenés de mon pays de Normandie; et d'autant que je ne doute que ne soyez en peine et expectation de l'événement de ce siége, comme sont tous ceux qui aiment le bien de mes affaires, je vous ai bien voulu incontinent avertir de l'état où j'en suis à présent, priant Dieu, etc. Ecrit du camp devant Laon, le 21e jour de juillet *Signé:* HENRY. *Et plus bas*: REVOL.

M. DE BONOND A M. DE LA FORCE.

Mariage de Saint-Blancard, beau-frère de la Force, avec mademoiselle de Badefol, nièce de Sully. — La Noblesse de Périgord, prête à marcher contre les Croquants, se décide à reconnoître la Force pour chef de cette expédition.

4 août. Monsieur, je vous écris celle-ci en forme de mémoire pour vous rendre compte de tout ce que j'ai fait depuis votre départ.

Premièrement, je n'ai jamais ouï parler d'être député à l'Assemblée de Sainte-Foi que ce que vous m'en dites, et me tins prêt et préparé pour y servir en ce qu'on m'emploieroit jusqu'au jour de l'assignation, lequel expiré, j'accordai à madame de Badefol[1] de me trouver à Belne, où nous avons

[1] Jacqueline de Béthune, veuve d'Elie de Gontaut, Baron de Saint-Geniez et de Badefol.

arrêté le mariage de votre beau-frère[1] au contentement d'un chacun, et encore qu'il y eut deux Évêques et M. de la Motte-Fénelon, ils n'ont rien gagné pour le regard de la Religion. 1594. 4 août.

Je laisse toutes autres particularités, et vous dirai que je fis entendre votre intention et promesse touchant les *Croquants*, [2] à MM. de Lors et de la Motte, qui me résolument assurèrent que vous trouverez M. de Themines autrement disposé à ce sujet avec de bons et roides moyens, ne méprisant nullement cette affaire et la tenant d'une grande importance. Je vous envoie leur arrêté du 4e de juillet; je n'ai pu entendre le dernier arrêt fait à Trimoulac le dernier juillet. Certes, Monsieur, il faut que je vous le dise et assure, de mon temps je n'ai vu entreprise si folle ni si pernicieuse que la leur, ni si dangereuse, ni de si périlleuse conséquence; je pense qu'il n'y a gentilhomme au Périgord moins récusable que moi au jugement de leur cause, car tout le monde sait que je n'ai jamais eu querelle ni dispute en mon pays pour une occasion quelconque que pour la leur, et cependant que j'ai eu tout seul tout le pays sur mes bras, tout un temps. Voilà pourquoi j'en parle sainement et sans passion.

Je ne craindrai de vous adresser que j'ai trouvé toute la Noblesse catholique et autres si disposés à monter à cheval et à les rompre qu'ils en brûlent d'ardeur. J'ai un peu retardé cette affaire jusqu'à ce que je vous l'eusse fait entendre. M. de Beynac y prend une peine incroyable, et selon son calcul, ils sont assurés de quatre cents bons chevaux, et je ne le trouve faux, ayant d'assurance MM. de Themines et de Messillac; ils n'avertiront M. de Bourdeille qu'étant à cheval et sont résolus de vous tenir pour chef en cette entreprise, si vous le trouvez bon. Cela vaut fait, car ils ne veulent un sabot pour leur chef; de votre vie il ne se passera chose plus louable par vos mains, plus juste et là où il faille plus de prudence; je vous y convie avec beaucoup de raisons, bien digérées et épluchées, car sans votre présence il y pourra avoir et de la cruauté et de l'imprudence, puis après très-malaisée à rhabiller.

[1] Jean de Gontaut, Seigneur de Saint-Blancard, Baron de Biron, après la mort du Duc son frère.

[2] Voir la note précédente, page 110.

1594. 4 août Je sais davantage que la Fagne a averti tous ses amis que Bergerac étoit leur, avec tant d'assurances et de promesses qu'ils n'en font nul doute. Certes tout Bergerac ne vaut ni au Roi ni à nous. Cette ville-là vous la perdez tout net sans une grande diligence accompagnée d'une grande Providence. Je n'ai loisir de garder un double de celle-ci, je vous prie de la garder et me croyez que vous ne pouvez vous exempter de travail ni de dépense, ou vous et nous recevrons un grand hurt.

Je vous ai commenté leurs articles, selon mon jugement, vous m'en manderez votre avis; je vous envoie le double de mon chiffre, car j'ai le vôtre à Barrière. N'écrivons que sur la première ligne, car autrement il est un peu difficile.

Les députés ont résolu beaucoup de choses, le tout sous le bon plaisir du Roi, vers lequel ils envoient le pauvre M. de Chouppes, qui avoit une grande peur que je me trouvasse en l'Assemblée; et aussi M. Lambert le ministre et quelques autres, résolus que si je m'y fusse présenté sans bonne charge, qu'ils m'y eussent fait un affront.

Si l'on m'y eût employé, j'y fusse allé; mais j'aimerois mieux avoir perdu deux cents écus que d'y avoir été. Je pense que toute la Noblesse se prépare en attendant de vos nouvelles. Je vous prie que ce soit en bref, je les retarderai un mois, si je puis, et de ne faire rien sans bon sujet ni à l'étourdie, ou autrement je n'y aurai ni part ni quart. Tenez-moi pour la fin, s'il vous plaît, pour votre plus humble et certain cousin et serviteur. Le 4 août.

P. S. Je vous prie, Monsieur, mettre ma lettre et mémoire dans votre cache, et ne la laissez voir à homme qui soit.

M. DE FAVAS A M. DE LA FORCE [1].

Entreprise sur Pampelune. — Nouvelles et bruits du temps.

13 septembre. Monsieur, depuis votre départ de Nérac, je vous avois écrit et envoyé exprès un laquais, mais mon malheur a été tel

[1] Cette lettre semble se rapporter à un projet dont le Roi recommande l'exécution à M. de la Force, le 18 mai 1595, et lui adresse, outre plusieurs blancs-seings, quinze lettres pour MM. de Favas, Delcier, de Thémines, de Maisières, de Montluc, de Boisse, de Navailles, de Giscard, de la Roque, de Fonterailles, de Carmail, de Lusignan, de la Mothe-Gondrin, de Castelnau de Chalosse et de

qu'il a perdu ma lettre, laquelle étoit du 4 juillet. D'autant que par icelle je vous écrivois plusieurs choses, et le soudain départ du sieur d'Ambe ne peut permettre que je m'étende à un si long discours. Je vous dirai donc, Monsieur, le plus sommairement que je pourrai sur tous les chefs. Le premier de quoi je traitois, c'étoit sur le voyage que savez, et que j'approuvois l'opinion de l'Espagnol qui a parlé à vous, qui étoit que le temps nous devance et que vous aviez trouvé bonne son opinion, que j'enverrois bientôt de par delà les hommes qu'il requéroit, mais que je crois que le mur du fort n'est pas si baissé comme le capitaine qui plaide à Pau lui a dit, auquel il ne faut se fier entièrement, quoique ledit gentilhomme espagnol ait couvert son discours. Il faut toujours croire que cette nation est subtile et veille sur les actions des François et mêmement sur vous qui êtes voisin, outre plusieurs de votre Gouvernement vous sont suspects, non tous, mais la plupart, et partant il faut le plus tard que pourrez leur parler de cette affaire. J'ai vu un homme qui en est revenu il n'y a que quinze jours, qui m'a assuré que les murailles n'ont pas huit pieds de haut sans fossé, ni au dedans il n'y a nulle commodité; mais puisque vous approuvez la remise, il m'est avis, Monsieur, qu'il ne faut pas perdre le temps, soit pour préparer les troupes et autres choses qui sont requises à ce dessein qui consiste en plusieurs circonstances et dépenses, de quoi j'en ai mis selon mon jugement le tout par état, et qui ne se peut exécuter que par votre moyen et commandement, bien que je vous puis dire, qu'il se peut passer par ailleurs que par votre pays, tant il y a que tout est remis entre vos mains, et faut aussi que vous en ayez l'honneur; et encore que je sois des plus pauvres gentilshommes de Gascogne, je vous offre premièrement la vie et vous puis assurer que je veux y employer une pièce jusques à douze mille écus et m'assure de mener mille arquebusiers d'autre part. Monsieur, mais que j'aie l'honneur de vous voir, je vous dirai

1594.
13 septembre

Larboust, afin de les engager à favoriser les levées du sieur de la Force en Guyenne, et de s'entendre avec lui pour certaine expédition important à son service. Les deux places d'Espagne sur lesquelles on pouvait entreprendre étaient Perpignan et Pampelune; mais d'après la situation de Riscle et d'autres documents que nous possédons, nous avons tout lieu de croire que ce projet ne tendait rien moins qu'à s'emparer de Pampelune.

1594. 13 septembre. ce que j'ai disposé à vous assister, et sur de telle qualité que je vous réponds que outre ce qu'ils honoreront les charges, j'ai moyen d'y avoir beaucoup de gens et d'y dépendre plus de vingt mille écus, et pense qu'ils seront plus de douze cents hommes de pied, outre la Noblesse, qu'ils feront et s'accommoderont à ce que vous voudrez, car je leur ai parlé franchement. Le sieur de Barrault m'a dit qu'il n'y a rien que le Roi affectionne tant; c'est donc à vous, Monsieur, puisque vous êtes si près, de bien considérer ces affaires; mais pour les forces et assistance, ne doutez pas que outre ce que vous ferez, nous n'ayons plus de deux mille arquebusiers et douze cents chevaux, et veux que vous me le reprochiez et je ne comprends pas en cela ceux au pays où vous êtes. Il ne reste que de parler ensemble pour nous résoudre sur tous les points et faut que les gentilshommes y soient appelés; je me rendrai où vous me manderez et crois que Riscle seroit le plus commode.

Le sieur de Viçose a été vers Foix et m'a conté un autre grand dessein, qu'un Seigneur que vous connoissez manie et lequel il veut et peut exécuter. Je ne le veux encore nommer, mais c'est une affaire de très-grande importance, et voudrois que si vous avez à faire quelque chose, que ce fût au même temps.

Il passa hier ici un courrier qui partit mercredi dernier de la Cour, qui dit que le Roi avoit eu nouvelles que M. de Mayenne [1] avoit été arrêté par l'Archiduc Ernest à Bruxelles, et qu'on lui avoit ôté tous ses domestiques. S. M. a fait son entrée à Cambrai et s'en va à Lyon. Il a MM. les Maréchaux de Bouillon, la Châtre et Baligny [2], chacun desquels a une armée composée de trois mille hommes de pied et cinq cents chevaux, et avec cela feront la guerre en Flandre. Vous avez su la publication de la révocation de l'Édit et les modifications étranges, cela me gardera de vous le mander. Je vous baise très-humblement les mains et demeure, etc. A Castel-Jaloux, ce 13 septembre.

[1] Ce bruit se répandit en effet à Paris le 25 août, et continua bien quinze jours, dit l'Etoile, contre la coutume des fausses nouvelles; car on dit que c'est beaucoup quand une menterie est bien entretenue vingt-quatre heures, et qu'en matière d'Etat elle sert souvent de beaucoup. (Journal de l'Etoile, tome III, p. 77.)

[2] Jean de Montluc, Seigneur de Balagny, mort en 1603.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Nouvelles de la Cour. — Mariage de sa cousine, Anne de Caumont, avec le Comte de Saint-Paul. — On veut le réconcilier avec M. de Bouillon. — Préoccupation de son procès. — Prise de Briquéras, par M. de Savoie. — Affaires de la Religion.

Voici le cinquième jour de mon arrivée et la première occasion qui s'est offerte de vous écrire; je vous dirai comme je me suis bien conduit en mon voyage, et ai trouvé le Roi en cette ville qui m'a fait cet honneur de montrer être bien aise de ma venue. Je ne pourrois en être plus content, et de même de Madame. Je n'ai point vu la Cour si grande, tous les Princes et Princesses y sont; j'ai été si occupé à faire ma cour et aussi que c'est mon quartier, ayant voulu pour le commencement m'assujettir un peu, que je n'ai encore beaucoup avisé à mon procès..... Je ne sais que vous dire du mariage de ma cousine, M. le Comte de Saint-Paul a montré jusqu'ici y être fort affectionné; mais j'ai appris par quelques particuliers de mes amis, qu'il n'y est pas fort résolu et qu'il est comme refroidi; l'on m'a dit qu'elle a fait tant de plaintes à M. du Mayne de ce qu'il la détenoit par force, qu'il s'est résolu de la laisser aller où elle voudra, et le bruit a couru en nuit qu'elle s'en venoit en cette ville, je n'y trouve pas grande apparence..... Celle-ci est fort à la hâte; je vous écrirai bientôt plus au long. M. le Maréchal de Biron est ici, j'y ai aussi trouvé M. le Maréchal de Bouillon, et nous voyons tous les jours sans toutefois nous être salués; le Roi nous a parlé à tous deux de nous accorder, et lui a toujours dit qu'il le désiroit fort; ayant montré de sa part y être disposé, comme j'ai fait aussi de mon côté, tous les principaux de la Cour s'y vouloient employer. S. M. nous avoit commandé de nous rendre chez M. de Montpensier pour cet effet, et avoit fait nomination de ceux qui nous devoient accorder; mais il y a ici tant d'affaires et tant de difficultés d'assembler seulement quatre hommes dans Paris, avec ce que la mort de M. d'O est survenue en ce temps-là, et que le Roi alla courre un cerf à Saint-Germain et me commanda d'y aller et me prêta de ses chevaux pour courir, tant y a que M. de Bouillon partit hier et n'en a été autre chose. Il y a des siens qui m'ont dit depuis qu'à la première vue cela s'accommoderoit sans

1594. 26 octobre.

1594. 26 octobre. aucune cérémonie; c'est tout pour astheure; adieu; je vous prie que j'aie de vos nouvelles; ma sœur est ici qui se porte fort bien; j'oubliois à vous dire que le voyage de Lyon est remis, mais le Roi parle d'aller faire un voyage en Picardie dans sept à huit jours, cela me fâcheroit bien; quoi qu'il en soit, je veux travailler à mon procès; on parle que ce ne sera que pour quinze jours; ce voyage se fait pour remédier aux places frontières, car il se parle d'une armée espagnole, et n'y a rien de disposé à la paix pour encore. M. de Guise est d'accord, et croit-on qu'il viendra bientôt trouver le Roi. Dieu vous ait en sa sainte garde. A Paris, ce 26ᵉ d'octobre.

---

9 novembre. Le Roi est venu en ce lieu de Saint-Germain, il y a sept ou huit jours; toute la Cour y est et MM. du Conseil. S. M. veut travailler à plusieurs règlements, et dresser l'état des garnisons. Il y a si grande quantité d'affaires que l'on ne peut rien expédier. Je n'ai encore pu avoir de résolution d'aucun affaire du Béarn, et pour les miens particuliers, je n'ai pas seulement le loisir d'y songer. Je fais fort la cour pour le commencement; c'est aussi pour en prendre congé après la Saint-Martin, étant résolu de fort travailler à mon procès. M. le Comte de Saint-Paul m'a fort parlé de nos affaires, et qu'il désireroit que nous pussions en sortir à l'amiable, à quoi il se veut employer. Il fait son fait propre de ce procès, et m'a dit qu'il espère avoir bientôt la fille, du consentement de M. du Mayne; mais je n'en crois rien. L'on parle toujours du voyage de Lyon, mais ce ne sera sitôt; le Roi ira auparavant en Picardie; quant à moi, mes voyages seront aux sollicitations. A Dieu pour cette fois, etc. A Saint-Germain, ce 9ᶜ novembre.

---

12 novembre. J'obtins hier mon congé du Roi pour aller à Paris poursuivre mon procès. S. M. part dans cinq on six jours pour aller en Picardie, où elle ne fait état de demeurer que dix ou douze jours, et peu après s'en aller à Lyon où les affaires pressent. Le Duc de Savoie a pris Briquéras, après plusieurs efforts et grandes pertes, et tiré six mille coups de canon. M. d'Esdiguières ne les a pu secourir; il n'y a ici

autres nouvelles, sinon que le Turc s'avance fort et a pris 1594.
plusieurs villes en Hongrie, ici il ne se parle plus de paix. 12 novembre.
Les députés de ceux de la Religion sont été ouïs, et y a espérance que le Roi leur donnera contentement; beaucoup croient qu'ils ont fort gagné en la perte de M. d'O. Au reste il n'y a rien de plus certain que ma cousine la Marquise sort part la permission de M. du Mayne, et doit arriver à Paris dans cinq ou six jours. Le Comte de Saint-Paul fait état de l'épouser, et me recherche fort d'entrer en accord pour nos affaires. A Saint-Germain, ce 12e de novembre.

Le Roi montre beaucoup d'affection dans les affaires de 22 novembre.
ceux de la Religion, et M. de Nevers que nous croyions des plus contraires, s'est montré le plus traitable. S. M. envoya chercher devant-hier MM. de la Cour de Parlement de Paris, auxquels en présence de tous MM. de son Conseil, leur fit une grande remontrance sur le désir qu'il avoit de maintenir tous ses sujets en paix, et que ceux de la Religion l'avoient toujours fidèlement servi; qu'il ne les vouloit pas mécontenter; que sa volonté étoit que ses Edits fussent reçus et publiés, ces modifications ôtées. Au contraire il y a fait encore ajouter des clauses plus avantageuses. Je fus toujours présent, et vous réponds que cela triompha; je ne l'ouïs jamais si dignement parler. Cela me contenta fort. Je ne perdis pas cette occasion, car peu après, je suppliai S. M. de leur recommander la justice de ma cause, et de m'expédier promptement, ce qu'il me fit cet honneur de faire si à propos que je n'eusse pu souhaiter mieux, et même pour Castelnaut, que j'ai toujours craint qui m'accrochât, il leur dit qu'il importoit à son service, et qu'il désiroit qu'ils n'y touchassent point..... A Saint-Germain, le 22e de novembre.

ANNÉE 1595.

LE MARÉCHAL DE BIRON A M. DE LA FORCE.

Siége du château de Beaune. — Les Suisses veulent se débander, faute d'argent.

Monsieur mon frère, j'écris au Roi avec hâte, qui est oc- 1595.
casion que je ne vous manderai bien au long de nos nou- 15 mars.

1595. 15 mars. velles ; vous aurez seulement que ceux du château sont à l'extrémité, qui est occasion que nous les avons battus avec le canon, et aussi que l'armée ennemie quand elle voudroit et qu'elle seroit assez forte pour les secourir, elle ne pourroit à cause du débordement des eaux. Toutefois, si dans demain ils ne capitulent, nous les battrons. Je vous suplie représenter au Roi la peine en quoi je suis à cause des Suisses, car par faute d'argent, cette armée s'en va rompre, et celle du Connétable de Castille astheure arrivant toute fraîche et se joignant à celle-ci, ils pourront faire du mal. Si j'eusse eu les douze mille écus, j'eusse contenu chacun en son devoir, ou pour le moins toutes choses ne seroient en si mauvais état. Je finirai vous baisant un million de fois les mains, et suis, etc. A Beaune, ce 15 mars.

LE PRÉSIDENT DE MESMES DE RAVIGNAN A M. DE LA FORCE.

Les gens de la Cour souveraine de Pau prient M. de la Force de les remettre dans les bonnes grâces de MADAME, blessée de leur opposition à son mariage avec le Comte de Soissons. — Protestations de leur dévouement. — Copies de deux lettres du Roi sur le voyage du Comte de Soissons en Béarn.

12 avril. Monsieur, nous vous avons une très-étroite obligation pour la peine qu'il vous a plu prendre de favorir la recherche que faisons des bonnes grâces de MADAME, et de laquelle vous remercions en cet endroit très-humblement encore, bien que le succès n'en ait été tant heureux comme nous étions promis lorsque le sujet vous en fut communiqué. Et sentons bien à présent combien est cuisante la douleur, et combien on se sent troublé lorsqu'une attente est frustrée ou une espérance ravie, sur laquelle on a bâti son principal contentement. Ce n'étoit pourtant sur des imaginations vaines, prises ou recueillies en nous, ains sur l'expresse volonté que son Altesse avoit déclarée aucuns jours avant son département [1] de ce lieu. Et ne disons ceci pour contester, qui

[1] Catherine de Bourbon quitta le Béarn le 10 octobre 1592 ; elle était alors âgée de trente-quatre ans ; ses amours avec le Comte de Soissons remontaient à l'année 1587. Henri IV avait commencé par les favoriser pour attacher ce Prince à son parti ; mais ayant eu à se plaindre de la conduite du Comte de Soissons, et ne voulant pas qu'il épousât sa sœur contre sa volonté, il retira du Béarn la Princesse Catherine, la fit venir à Tours et ensuite à Chartres, où il alla la chercher lui-même au mois de décembre 1592.

demeurons comme sur nos visages, contrits avec le respect 1595.
ou humilité que devons à son Altesse, mais bien pour té- 12 avril.
moigner que ne voulant jamais nous séparer de ce degré de soumission, nous avons voulu en son absence, et poussés de la très-fidèle volonté que lui gardons, faire plus qu'on n'avoit désiré et ferons toujours, s'il se peut, n'ayant au cœur que la seule affection de la servir et contenter. Nous vous supplions, Monsieur, vous vouloir souvenir de deux lettres, desquelles autres fois vous a été parlé, contenant deux commandements les plus exprès qui se peuvent songer, car le dernier, bien qu'il ne soit qu'un aveu, présuppose pourtant un commandement qui auroit comme précédé son envoi. Puis pensez quelle est la Majesté d'un Roi qui commande en termes exprès ou par menaces de vie, quelle est la condition de ses Officiers qui lui doivent obéissance par l'acceptation de la charge suivie de serment! Nous honorons et révérons Madame et n'adviendra jamais que nous nous départions de cette très-humble intention et désir, pour mutation qui puisse arriver; mais cela demeure toujours pour immuable, qu'il nous convient obéir aux volontés du Souverain. Vous nous avez ouï parlant, avez vu nos faits et par nos propos êtes descendu dans le plus intérieur de nos cœurs pour juger de leur sincérité en tout ce qui regarde ce peu fortuné affaire. Ne vous lassez point, s'il vous plaît, à le représenter et obtenir que de grâce son Altesse ne s'en veuille plus souvenir, comme c'est digne des bons Princes vraies images de Dieu en terre, de mépriser ou oublier une erreur qui se faisoit par zèle ou sous l'opinion ferme de bien servir, avec promesse que l'assurance qu'il plaira à son Atesse en recevoir sera en toutes occasions qu'il ira de son service ou de son respect, suivie de notre très-humble et très-fidèle dévotion; sur quoi nous allons prier Dieu, Monsieur, qu'il vous donne ses grâces avec très-longue vie. A Pau, le 12 avril. Vos plus humbles et affectionnés serviteurs, les gens tenant le Conseil et Cour souveraine de Béarn, de Mesmes.

P. S. Voici les deux copies de lettres, mot à mot, dont nous parlons, que vous n'avez onc vues, ni personne, pour ce que nous désirons que la mémoire de cet affaire soit perdue, et vous supplions que nul ne les voie fors vous seul; et

1595. 12 avril. jugez quelles sont nos extrémités qui tremblons tous sur la considération du Roi d'un côté, et désirons rendre contente MADAME de l'autre, étant question si devons nous-mêmes condamner les commandements et volontés du Roi et les déclarer injustes.

Copie de la lettre première écrite[1] *par le Roi, de sa propre main, au sieur de Ravignan.*

Monsieur de Ravignan, j'ai reçu du déplaisir de la façon que le voyage de mon cousin le Comte de Soissons s'est entrepris. Je ne vous dirai autre chose sinon que s'il se passe rien où vous consentiez ou assistiez contre ma volonté, votre tête m'en répondra. HENRY.

Copie d'autre lettre contenant aveu.

Monsieur de Ravignan, j'avoue ce que vous avez fait à Pau pour un des plus signalés services que m'eussiez su faire, et vous prie de continuer, vous assurant que je vous serai toujours bon maître, et qu'il ne se présentera occasion que je ne vous fasse paroître la volonté que j'ai de reconnoître vos services. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Ravignan, qu'il vous ait en sa sainte garde. *Signé* : HENRY. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Progrès des affaires du Roi. — Prise d'Autun et de Dijon par Biron. — Echecs et détresse de Mayenne. — Journée de Fontaine-Françoise. — Blessure du Maréchal de Biron. — La Force se flatte de terminer son procès avec le Comte de Saint-Paul.

27 mai. Je vous envoie Raillette pour vous donner avis qu'il ne seroit à propos astheure de tenter le dessein que me mandez. J'aurai moyen de vous faire encore bientôt savoir de mes nouvelles. Quant aux générales, je revins hier de Monceaux, où j'étois allé accompagner le Roi, qui fait son voyage et alloit à Troyes. M. le Maréchal de Biron a pris Autun, l'une des principales villes de Bourgogne ; ç'a été par

[1] Ces deux lettres du Roi sont de l'année 1592 et antérieures au départ de MADAME. Pendant le siége de Rouen, le Comte de Soissons, feignant d'aller à Nogent voir la Princesse de Condé, sa mère, alors dangereusement malade, obtint du Roi la permission de quitter l'armée, et se rendit secrètement à Pau pour épouser MADAME, qui était d'accord avec lui.

l'intelligence d'une partie des habitants. Les affaires du Roi vont toujours de mieux en mieux, Dieu merci. M. du Mayne fait fort rechercher S. M., et y a des entremetteurs pour traiter de la paix, et vous dirai que mon opinion est que nous l'aurons bientôt, car mondit sieur du Mayne ne sait plus où il en est. Il a assiégé, avec le Connétable de Castille, une place à la Franche-Comté, où Tremblecourt avec quelques Lorrains sont dedans. S. M. les va secourir. Ils ont été repoussés à deux assauts et perdu plus de deux mille hommes. C'est tout ce que je vous puis dire. J'ai pris congé du Roi, qui m'a fait cet honneur de me faire meilleure chère qu'il ne me fit jamais, avec tout plein de particularités qui m'ont infiniment contenté; je réserve cela à votre vue, je supplie Dieu que ce soit bientôt et tous en bonne santé, et qu'il te la doint telle que je désire avec très-heureuse et longue vie. A Paris, ce 27 mai. 1595. 27 mai.

M. le Maréchal de Biron a pris Dijon par l'intelligence de partie des habitants; c'est la capitale ville de Bourgogne. Il a fait de grands exploits en peu de temps qui lui augmentent de plus en plus sa belle réputation. Il a reçu une petite blessure au bras d'un coup de pique, mais ce n'est rien. Le château tient encore, et le Roi, qui étoit à Troyes, s'y est acheminé en diligence et a mandé toutes ses forces, car le Connétable de Castille n'est pas fort loin de là, et le bruit est qu'il le veut secourir. Faites-en part à madame la Maréchale, si elle est à Biron; je vous écrirai à toutes occasions. Adieu. A Paris, ce 3 juin. 3 juin.

Il est venu à ce soir nouvelles du Roi, qui mande que l'armée des ennemis, où est le Connétable de Castille, et M. du Mayne, sont à trois lieues de Dijon, et doivent le lendemain venir pour secourir le château de Dijon, et que, si ainsi est, qu'il leur donnera la bataille; toutefois S. M. n'y arrivoit que ce soir-là, de sorte qu'elle a opinion, quand ils sauront son arrivée, qu'ils tiendront bride en main. M. le Maréchal se porte fort bien et n'a point été blessé, mais il combattit fort. Adieu. Le Roi est résolu de combattre les ennemis ou de les contraindre de se retirer. A Paris, ce 7 juin. 7 juin.

1595. 12 juin. Il y a trois jours que nous avons nouvelles du combat qu'a fait le Roi, sans être bien éclaircis des particularités, de quoi j'étois fort en peine, même pour la blessure de M. le Maréchal, de laquelle l'on parloit diversement, et ne pouvoie vous dépêcher que je n'en eusse plus de certitude, ce qu'étant, je n'ai manqué incontinent de faire cette dépêche que je délibérois d'envoyer par un de mes laquais; mais il s'est présenté un homme de Brisambourg, à cheval, qui m'a assuré la faire tenir sûrement à madame de Brisambourg, laquelle je supplie vous l'envoyer incontinent; vous pouvez croire que la blessure de mondit sieur le Maréchal est fort peu de chose, Dieu merci. Vous verrez par le discours que je vous envoie toutes les particularités; je vous ai laissé aussi ouverte celle que j'écris à madame la Maréchale, envoyez-lui aussi le discours. Si elle est partie, il ne faut qu'envoyer le paquet à Biron. Quant à mes affaires, ils ont, Dieu merci, pris bon acheminement, étant le procès à présent sur le bureau..... MM. nos juges désirent me rendre justice, et je vois qu'ils ont grand égard au temps où nous sommes; aux occasions qui se présentent le Roi a besoin de ses serviteurs, et il n'y a point de raison qu'ils m'en détiennent si longuement, étant de la profession que je suis..... J'espère dans peu de jours vous faire encore une dépêche expresse pour vous donner avis de la santé de M. le Maréchal. Ce lundi au soir, 12 juin, à Paris.

LE ROI AU COMTE DE SOISSONS.

Le Comte de Soissons, irrité du refus du Roi à son mariage avec la Princesse Catherine, s'étoit retiré de la Cour. — Henri IV lui reproche son ingratitude et son inaction qui l'éloignent des périls qu'il devroit partager avec lui.

16 juin. Mon cousin, la liberté de votre lettre m'oblige à pareille réponse pour prouver ce qui ne se sait déjà que trop par nos communs déportements en toutes choses : c'est que vous êtes vous-même la cause de vos plaintes et que je n'en suis que la butte dont je reçois les atteintes avec autant de regret qu'il me semble que vous prenez de plaisir à les continuer; car non-seulement vous imputez à faute d'affection ou à art ce qui procède d'abondance de bonne volonté et de la rencontre et nature des choses; mais aussi vous voulez que

vous et moi payons l'amende de ce qu'aucuns des vôtres empruntant votre nom ont osé entreprendre contre votre honneur et mon service. Je le vous dis à Fontainebleau et le vous eusse vérifié à Troyes, si vos affaires, ou votre indisposition qui ne paroissoit point quand je vous laissai à Paris, vous eussent permis de vous y rendre au jour que vous m'aviez promis, ou si le besoin, que l'on a bientôt après connu au péril de ma vie en combattant les ennemis de cette Couronne, que les bons habitants de cette ville et mes serviteurs qui y avoient été reçus par eux, avoient de mon service, m'eût donné plus de loisir de séjourner en ladite ville, car j'avois en main autant de moyen que de volonté d'y satisfaire, ainsi que vous eussiez connu par effet ici, si vous y fussiez venu comme vous m'assurâtes lors que vous feriez, et de vous y faire plutôt apporter en litière ou sur un brancard que d'y faillir. De quoi je vous ai depuis sermonné assez souvent, autant pour m'acquitter de ma promesse et me contenter moi-même, que pour vous faire participer à la gloire due à ceux qui m'y assistent, de laquelle vous eussiez reçu plus de consolation que vous n'en trouverez en votre retraite, qui m'a été aussi désagréable qu'elle est mal fondée, vous ayant donné les moyens, non sans incommoder mes affaires, d'accommoder les vôtres pour vous acquitter de ce devoir auquel je ne puis que je ne me plaigne que vous ayez voulu manquer contre l'espérance, voire assurance, que vous m'en aviez donnée plus par opinion que par raison, pour fuir ce que vous dites que vous cherchez, qui est l'éclaircissement des choses passées, et complaire aux auteurs des premières fautes au lieu d'en rechercher la punition. Or, ce château traite et voit mes affaires en cette province s'acheminer si heureusement par la bonté de Dieu, que j'aurai bientôt achevé ce qui me doit retenir; cela fait, je ferai un tour à Paris pour donner bon ordre à ce que les occasions qui sont survenues, ne m'ont permis de faire pour mon service et votre regard. En quoi vous connoîtrez par effet si vous m'avez autrefois assisté en ma mauvaise fortune, comme vous me ramentevez par votre lettre, que je vous ai en tout temps plus aimé et mieux traité que ne vous conseillent de publier ceux qui par leurs artifices vous éloignent de moi, et des

1595. 10 juin.

1595. 16 juin. lieux où votre réputation vous oblige, pour s'en prévaloir à votre dommage et au mien; mais si par faute de me croire ils obtiennent l'un, j'espère si bien pourvoir à ce qui me concerne, que je les ferai déchoir de l'autre à leur honte et confusion. Cependant je me promets que vous me donnerez occasion par vos actions de vous continuer l'affection que je vous ai toujours portée, chose que je souhaite autant que j'ai toujours fait votre bien, dont les bienfaits et pensions que ma tante votre mère, et vous, avez reçus et tirez encore journellement de moi, qui surpassent tous ceux de mes prédécesseurs, rendent si clair témoignage que vous n'en pouvez douter sans vous faire tort, ni les céler sans malice, non plus que de bonne volonté, etc. A Dijon, ce 16ᵉ jour de juin.

LE MARÉCHAL DE BIRON A M. DE LA FORCE.

Nouvelles de sa blessure. — Composition du château de Dijon.

19 juin. Monsieur mon frère, je vous ai écrit d'ici quelques jours après ma blessure; maintenant je vous dirai comme je commence à me bien porter, et y a quatre ou cinq jours que je commence à me lever et ne reste qu'un peu delà à courir. La composition du château de Dijon est faite, si le Duc du Mayne ne le secourt entre ici et le 28 du mois qui vient. Je vous dépêcherai dans deux jours un de mes secrétaires qui vous portera plus au long de mes nouvelles, et aussi lors j'aurai conféré de vos desseins auxquels ne faudrai à vous mander ce qui m'en semble. Je crois avoir mon Gouvernement, et, ce que j'estime, c'est avec l'agrément du Roi et l'affection du peuple. Vous verrez par celui que je vous dépêcherai, de la façon que je m'y prendrai. Tenez-moi en vos bonnes grâces, et pour celui qui vous aime et honore plus que tout au monde et qui vous a voué son très-humble service. Je vous baise un million de fois les mains, et suis, etc. A Dijon, ce 19 juin.

LE MARÉCHAL DE BIRON A M. DE LA FORCE.

Nouvelles de l'armée et des affaires du Roi.

Juillet. Monsieur mon frère, je vous écrivis hier bien au long touchant l'affaire de M. de Gesvres. Maintenant je vous dirai

que demain j'espère entrer au château de Dijon où je mets 1595.
M. de Parcon, le Roi l'ayant eu agréable. J'envoie Chanmelier pour payer le Gouvernement de Mâcon où je mets Saint-Angel; voilà comme je m'accommode, et le tout avec la bonne grâce du Roi; nous partons vendredi d'ici et irons prendre quelques petites villes sur la frontière du Comté, et bientôt après nous passerons là comme pour aller faire la guerre dans le cœur du Comté, et prendre le chemin de Lyon où le Roi désire aller accommoder toutes choses et aussi pour s'approcher de M. d'Épernon, afin que s'il fait le mauvais, comme on le croit, on lui donne le coup. Je serois marri de le voir perdre mal à propos; il a parlé fort de la paix, mais je n'y vois grande apparence, M. du Mayne s'opiniâtrant sur le Gouvernement de Bourgogne, lequel le Roi ne lui donnera pas et n'en veut ouïr parler, m'assurant de me conserver le don qu'il m'en a fait. M. le Connétable[1] est ici le bienvenu et reçu du Roi et tout d'autre humeur qu'on ne le nous avoit dépeint; je ne sais s'il changera d'humeur. Voilà, cher frère, ce que je vous dirai de nos nouvelles; je suis extrêmement content en ma petite fortune, mais telle qu'elle soit, le tout sera employé pour vous faire service bien humble, car vous aurez toujours tout pouvoir sur ce qui dépendra de moi, je vous le dis avec toute vérité; je vous baise un million de fois les mains, et suis votre plus humble et très-affectionné frère, à vous faire service.

Juillet.

P. S. Je vous supplie assurer MADAME[2] que je suis son humble serviteur, et que je voudrois avoir donné la moitié de ma vie et pouvoir l'entretenir une heure, et que je voudrois que toute cette compagnie qui est ici, lui fussent aussi affectionnés que moi et autant désireux de ses contentements; elle doit être assurée qu'à tort et à travers je réponds à ce qui lui peut importer, et que rien qui lui déplaît ou qui lui importe ne sera ni dit ni fait où je serai, et je serai très-aise que M. Provost vous serve en ce qu'il pourra, comme aussi Chanmelier.

[1] Henri Ier, Duc de Montmorency; Henri IV, dont il avait embrassé la cause, lui envoya l'épée de Connétable en 1593.

[2] Catherine de Bourbon, sœur du Roi.

LE MARÉCHAL DE BIRON A M. DE LA FORCE.

Les habitants de Besançon et de la Franche-Comté achètent du Roi le maintien de leur neutralité. — Certitude de la paix avec Mayenne. — Mécontentement de Biron, à cause du démembrement de son Gouvernement de Bourgogne.

1595. 3 août. Monsieur mon frère, j'ai tardé à vous dépêcher votre laquais, à cause que je ne l'osois hasarder par le danger des chemins, et aussi que j'attendois une résolution, laquelle est que au lieu d'avoir attaqué Besançon par force, on a traité avec douceur; ils donnent trente mille écus au Roi pour demeurer en leur neutralité; nous l'eussions attaquée et prise sans ce qui est venu en Picardie, car une petite défaveur ici comme celle-là eût retardé les affaires du Roi. Nous prenons le chemin de Salins, lequel nous essayerons de prendre, bien que je croie assez difficile : car il y a près de trois mille hommes dedans; toutefois si nous y trouvons de la difficulté, nous irons à Lons-le-Saulnier, qui est le chemin de Lyon, et de là en ors. Le Roi s'en ira à Lyon, et moi, comme je crois, j'irai à Nesle avec l'armée. Ce qui se passe en Picardie fera avancer notre voyage, et ne demeurera-t-on si longtemps deçà et aussi que l'armée se rompt fort, au moins la cavalerie. L'on est après à traiter une paix avec ceux du Comté avec le Roi, et pour cet effet les Suisses envoient des députés vers le Roi; si nous prenons Salins et Lons-le-Saulnier, nous ne l'accorderons; mais si nous les faillons, l'accorderons en rendant sept ou huit villes que nous y tenons, et ils donneront au Roi cent cinquante mille écus au moins. Nous tenons la paix avec le Roi et M. du Mayne, faite. On ne m'a tenu ce qu'on m'a promis, j'entends le Roi, car il démembre mon Gouvernement; je lui voulois quitter, et suis encore en cela, m'y réservant deux places. J'avois eu de grandes brouilleries, mais il y en a bien de plus grandes avec d'autres qui veulent les charges de ceux qui sont morts à Dourlens. L'on fait presse à l'Amirauté [1]; le Bailliage de Rouen demeure à M. le Grand; l'on n'a pourvu à rien du reste. Vitry [2] a eu l'état de Manon; celui qu'il avoit n'est encore donné; Roquelaure a eu Dreux. Voilà ce qui se fait ici. L'ar-

[1] Alors vacante par la mort de Villars, pris et tué par les Ligueurs à Dourlens.

[2] L'original porte ce nom très-distinctement écrit. Nous voyons dans la lettre suivante que Vitry avait eu la compagnie de M. d'O.

mée espagnole est toujours à Gray. Je vous ai envoyé les lettres que demandiez pour MM. de la Cour de Parlement, je m'estimerois très-heureux de vous rendre ici autant de bien humbles services que je le désire, car je vous aime et honore du meilleur de mon cœur, et ne désire rien tant que vous servir, et prie le ciel vous départir autant de ses faveurs que je vous en souhaite, et que je suis, etc. 1595. 3 août.

P. S. J'écris à son Altesse et à la Comtesse [1]; je vous supplie leur faire tenir mes lettres. M. de Guise a failli mourir, mais il se porte bien. Au camp de Saint-Vit, près Besançon, ce 3 août.

M. DOYERAU A M. DE LA FORCE.

Nouvelles du Maréchal de Biron et de l'armée.

Monsieur, Mgr le Maréchal eût désiré vous mander par le présent porteur quelque exécution d'importance qui étoit sur le bureau, laquelle on n'a point tentée. Nous avons pris Pesmes et plusieurs châteaux, et sommes après à saigner Besançon. Il y aura beaucoup d'affaires d'en tirer trente mille écus, à quoi ils ont presque consenti. Nous courons cette province, et si la nécessité que nous y trouvons continue, il la faudra abandonner. Le pays nous est plus ennemi que nous à lui, et si nous y fussions venus avec l'équipage et l'artillerie nécessaire, nous eussions avancé beaucoup de choses qui peut-être ne seront à l'avenir si faciles. Vous saurez de ce qui est de l'avenir par la lettre de Mgr le Maréchal, et ne vous en dirai autre chose, sinon que j'estime qu'en peu de jours nous prendrons la route de Lyon. M. de Vitry a la compagnie de M. d'O; l'état de Mestre de Camp est brigué de plusieurs, et celui d'Amiral refusé à aucuns; mon dit Seigneur le Maréchal n'a désiré l'Amirauté selon le regret qu'il eut de la laisser, [2] et je crois qu'en cela il fait plaisir au Roi, qui s'en fera quelque ami, ou pour mieux dire, serviteur. Vous êtes pour mieux juger de ces choses que moi; en attendant je vous remercierai humblement de l'honneur que m'avez fait de me 3 août.

[1] La Comtesse de la Barre, dame de son Altesse Madame Catherine.

[2] Biron avait rendu au Roi l'Amirauté, en 1594, pour la donner à M. de Villars, qui traitait avec le Roi à la condition d'obtenir cette charge.

1596. 3 août. départir de vos nouvelles, et me sentirai grandement fortuné toutes les fois que j'aurai moyen de vous faire paroître combien dévotieusement, Monsieur, je demeure à jamais, etc. Du camp de Saint-Vit, le 3e d'août.

LE MARÉCHAL DE BIRON A M. DE LA FORCE.

La trahison d'un espion l'empêche de détruire l'armée de Savoie. — Accroissement des griefs de Biron pour son Gouvernement.

29 août. Monsieur mon frère, votre laquais m'a trouvé près du Pont-d'Ain, en Savoie et Bresse, que je vais assiéger. Il m'a rendu la vôtre venant de faillir à défaire l'armée des Savoyards qui avoient assiégé Tunes, place au mitan du pays, et ayant traversé toutes les montagnes les plus hautes qu'il se peut, et étant à une lieue de leur camp, un espion nous trahit et nous dit que Tunes étoit pris et l'armée retirée; cela nous fit retourner. Les ennemis croyant que j'allois à eux, abandonnèrent tout et gagnèrent les montagnes, et la cavalerie quittoit leurs chevaux, le canon demeura abandonné tout le jour et la nuit. Je prenois tous les Seigneurs de Savoie qui étoient là et tant de richesses qu'il se peut et force chevaux. J'avois cinq cents cuirasses et mille arquebusiers à cheval, et les ennemis avoient cinq cents chevaux italiens bien montés et armés, mais peu courageux, et qui s'enfuyoient tous, et douze cents coquins napolitains. Je vais demain assiéger Poncin et Pont-d'Ain, afin d'avoir toute la rivière à nous, et par conséquent les armées d'Italie ne pourront passer que trois mois de l'an pour aller au Comté et au Pays-Bas. Je prends force châteaux autour de Bourg, que je tiens investi et incommodé à bon escient. Quant au Gouvernement de Bourgogne, on m'y traite comme un homme de qui les services sont sous les pieds. Je n'en dis ni n'écris ce que j'en pense, mais Dieu pourvoira à tout, s'il lui plaît; il me reste de l'espérance, laquelle je me chercherai. Le Roi est à Lyon, je ne vous en dirai rien. Tenez-moi en vos bonnes grâces comme la personne du monde qui vous est le plus acquise, et qui vous voue son amitié et son service. Je vous baise bien humblement les mains, etc. Du camp de Caziria près Bourg-en-Bresse, ce 29e d'août.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Maladie de la Princesse Catherine. — Il se plaint de son ingratitude. — Chagrin des contrariétés qu'il éprouve.

Monsieur de la Force, je n'ai reçu que aujourd'hui seulement la vôtre par Vallon, car il a été pris prisonnier par ceux de Montpensier, et n'en est de retour que ce matin. De mes serviteurs m'avoient bien mandé que ma sœur étoit malade, mais qu'elle avoit défendu à tous les siens de me l'écrire, si bien que je croyois que l'envoyant visiter, je ne lui ferois pas plaisir et que cela lui feroit redoubler son mal, c'est ce qui m'a empêché de le faire; cependant je ne vous cellerai pas que je trouve fort mauvais que madame de la Barre, quelque défense qu'elle eût de sa maîtresse, ne me l'ait écrit, ce que je lui ferai connoître lorsque je la verrai, qui sera bientôt, Dieu aidant. Je vous dirai que j'ai reçu ces jours passés une lettre de ma sœur, par un des siens, qui m'offense fort, où après une quantité d'injures fort humbles, elle fait connoître son mauvais naturel, car elle se plaint de moi le plus cruellement qu'il lui est possible, avec douces paroles en apparence, mais toutes autres, comme je vous ferai voir par sa lettre que je vous montrerai; avec tant de déplaisirs qui me traversent maintenant, je n'en ai senti un plus sensible, que désirant son bien, m'en savoir si peu de gré; les ingratitudes seront punies du ciel, et là je la remets. Quoi qu'elle fasse et die, je ne laisserai d'être son père, son frère et son Roi, et de faire mon devoir, encore qu'elle ne fasse le sien, ce que tout le monde ne fait pas aussi à cette heure; mais Dieu me fera la grâce que je ferai le mien. Croyez que cela m'offense fort; j'enverrai demain Roquelaure vers elle, instruit fort particulièrement de mes volontés et intentions, lesquelles il vous communiquera; il ne sera de huit jours par delà, pour ce que cent hommes de Montpensier courent sur le chemin de la poste et prennent tout le monde; même encore cejourd'hui, ils ont pris deux courriers, si bien qu'il n'ira prendre la poste qu'à Nevers. Dites à Antoine *Pérez* que je suis très-aise de son retour, et le serai encore plus de le voir ici. Les affaires ne vont guère bien, j'y apporte ce que je puis, mais non ce que je veux; vous me verrez tout amaigri, non de maladie,

1595.
13 septembre
(Autographe)

1595. 13 septembre. car je ne me portai jamais mieux; mais de fâcheries, et de voir que tout le monde fait si mal son devoir. Je vous en dirai davantage lorsque je vous verrai, qui sera bientôt; adieu, Monsieur de la Force. Ce 13e septembre, à Lyon.

Arrestation d'un agent espagnol. — Desseins de l'ennemi contre sa personne et contre Antonio Pérez.

21 septembre. Monsieur de la Force, je suis très-aise que vous ayez fait arrêter la Penille, car j'en ai toujours eu très-mauvaise opinion, et espère que l'on découvrira par son moyen et des autres qui ont été pris avec lui, une partie des desseins de l'ennemi contre ma personne et celle du sieur Antonio *Pérez*; partant tenez main que Rapin l'interroge et le fasse parler clairement, afin que la justice en soit faite telle qu'il méritera. J'espère vous voir bientôt et vous dire le demeurant; cela étant, je prie Dieu, etc. Écrit à Lyon le 21e jour de septembre *Signé :* HENRY. *Et plus bas:* DE NEUFVILLE.

CATHERINE DE BOURBON[1] A M. DE LA FORCE.

(Autographe) J'envoie Beauchamps pour savoir des nouvelles du Roi; vous m'avez fait grand plaisir de m'en mander; continuez, je vous prie. Je ne sais rien de nouveau. J'ai vu ce matin vos enfants, que je ne vois pas de bon œil, haïssant tant le père comme je fais; je m'assure que vous croyez bien cela, aussi le devez-vous. Je vis hier au soir votre fille en peinture: certes, elle est fort belle, et si elle continue en croîssant, elle fera bien tirer des chausses et friser les cheveux aux galants de son temps; voilà ce que j'en crois, et sur ce bon mot qui peut vous contenter, je finirai vous donnant le bonsoir.

(Autographe) Monsieur de la Force, je suis bien marrie que je ne vous ai pu voir devant que vous vous en alliez; j'espérois bien que vous m'aideriez à sortir de ce désert; mais puisque le commandement et le service du Roi vous appellent ailleurs, c'est

[1] La première des quatre lettres suivantes est adressée à Paris, les trois autres le sont en Béarn; elles ne contiennent aucun fait important, mais le style en est piquant et la forme originale comme l'esprit de cette Princesse.

à ma volonté à céder à la sienne. Comme je vous prie bien fort de me faire ce bon office, que de l'assurer que je n'aurai jamais autre dessein que de lui plaire, quoi que des méchantes âmes lui aient voulu persuader, comme je vous eusse dit si je vous eusse vu; mais je garderai le discours dont la mémoire m'est ennuyeuse pour notre première vue; Dieu veuille que ce soit bientôt devant le Roi mon cher frère, je mourrois de bonheur si je l'avois vu. Attendant cette heureuse journée, je vous prie de me faire bons offices auprès de lui, et croire que je ne serai jamais ingrate de me revancher de ce plaisir, mais vous en demeurerai, etc. 1595. (Autographe)

Vous ne direz pas que je suis paresseuse, car voici la troisième lettre que j'ai écrite depuis huit jours; je suis toujours ici à Compiégne, je ne sais quand j'en partirai, ni où j'irai. Dieu veuille me conduire et me donne patience, j'en ai plus de besoin que jamais, de la façon que je suis traitée; si je le vous pouvois mander, vous en auriez pitié; plût à Dieu être où vous êtes, je pourrois au moins donner quelque remède au mal de mon corps. Voilà ce que je puis pour cette heure vous mander, et pour la fin de cette lettre, je vous assurerai, que quoi que m'arrive, je serai votre fort affectionnée amie. Bonsoir; faites mes recommandations à mon cabinet et à mon allée. (Autographe)

Monsieur de la Force, je commencerai à vous remercier du soin que vous me témoignez avoir en ce qui me touche; en un mot je vous dirai que je ne suis point ingrate, aux occasion vous le connoîtrez. Plus de paroles que cela seroit cajoleries, et je n'approuve pas cette belle vertu de la Cour; brisons là, il faut parler d'affaires. J'écris au Roi mon bon frère, pour vous donner votre congé, car j'ai bien besoin des grieges; je vous prie aussi de dire au Roi que quant au brevet que vous m'avez envoyé, il y a eu du retranchement, de façon que je n'en pourrois pas avoir la moitié de cette maison. Je l'ai fait refaire d'une autre et moindre que ce que même; s'il ne passe comme cela et que l'on m'en veuille ôter, il ne me peut servir de rien. Remontrez-le au Roi; et (Autographe)

1595. (Autographe) aussi que ce que vous me mandez qu'il m'avoit accordé, le quart de vingt-cinq mille écus, M. de Gesvres a écrit à M de Schomberg que je n'en avois que le sixième. Je m'assure que puisque le Roi m'a accordé ce que vous m'avez écrit, il ne me voudra pas retrancher ma libéralité, je vous jure que je n'en eus jamais tant de besoin. Sollicitez ces deux affaires, je vous prie. Je m'en vais demain à Saint-Germain pour essayer de guérir d'une fâcheuse migraine que j'ai, que je crains qui prenne le cours de celle de Pau, qui me dura quatorze mois; elle me tient maintenant si fort que j'écris avec peine; cela me fera finir, vous assurant que je suis toujours votre affectionnée et assurée amie.

P. S. Je crois que votre beau-frère[1] est en Turquie, car l'on ne sait point de ses nouvelles, adieu.

ANNÉE 1596.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Détails sur le siége de la Fère. — Le Roi attend les ennemis qui viennent secourir cette place. — Il demande des nouvelles de ses jardins et de ses voisins en Béarn.

1596. 6 mars. (Autographe) Monsieur de la Force, je vous dirai des nouvelles de notre siége par cette voie, les ennemis font état de venir secourir cette place dans le quinzième de ce mois; ils se promettent d'amener de quinze à seize mille hommes de pied, et trois mille chevaux; moi je fais état d'envoyer douze mille hommes de pied et quinze cents chevaux, car c'est assez pour les combattre et les battre, ce que j'espère avec l'aide de Dieu; et si j'en avois davantage, ils seroient pour avoir faim. Nous sommes retranchés; la rivière est arrêtée, et cela incommode les assiégés, avec le peu de vivres qu'ils ont; par les lettres interceptées d'eux au Comte de Fuentès, ils lui mandent que tout ce qu'ils peuvent patienter est jusqu'au quinzième ou deux jours par delà, mais avec toutes les misères du monde, et si foibles que, si on leur donnoit un assaut, ils ne seroient pour le supporter. J'avois écrit à mon cousin le Maréchal de Biron de venir, ce qu'il m'avoit mandé qu'il fe-

[1] Le Maréchal de Biron.

roit; mais il s'est amusé ce carême prenant à Dijon, à faire des ballets et des mascarades, si bien que je ne sais s'il sera auprès de moi, comme je l'ai désiré. Je vous prie de m'envoyer une douzaine de petits arbres de milicotons[1] et autres de Pavie, de Béarn, et les faire mettre dans une boîte de ferblanc, qu'ils soient d'un pied de long, et avec de la terre, et me les envoyer par un laquais, à Paris. Mandez-moi des nouvelles de mes jardins, en quel état ils sont, et des nouvelles des voisins; croyez que je vous aime, et que je vous le témoignerai en ce qui s'en présentera pour votre contentement. Adieu, Monsieur de la Force, etc. Ce 6 mars, à Saint-Ceny, près la Fère. 1596. 6 mars.

Continuation du siége de la Fère.

Monsieur de la Force, le Cardinal[2] d'Autriche n'ayant eu le courage de nous venir voir et *nous donner l'absolution*, comme il s'étoit vanté de faire, a pensé pour divertir le siége et la prise de cette place, qu'il lui en falloit aller attaquer une d'importance, ce qu'il a fait, s'étant acheminé à Calais, où je m'en vais dès demain avec mille bons chevaux, laissant mon compère le Connétable continuer ce siége, lequel je m'assure ne pourra plus guère durer; voilà, Monsieur de la Force, ce que pour cette heure vous aurez de moi, qui prie Dieu, etc. Ce 14e avril, à Traversy. 14 avril. (Autographe)

Inquiet pour Bayonne des armements de l'Espagne, il ordonne à la Force d'y envoyer de l'artillerie.

Monsieur de la Force, étant averti de divers endroits que le Roi d'Espagne assemble des forces à la côte de Biscaye, je me laisse aisément persuader que ce doit être pour quelque dessein qu'il a sur ma ville de Bayonne, laquelle je sais qu'il œillade il y a longtemps; j'écris présentement à mon cousin le Maréchal de Matignon, qu'il y pourvoie par tous les moyens qu'il aura en main, et au Comte de Gramont qui en a le commandement, qu'il y fasse aussi de son côté du mieux qu'il lui sera possible; le plus grand défaut qui soit en ladite 20 mai.

[1] Pêchers.
[2] Albert d'Autriche, sixième fils de l'empereur Maximilien, nommé par Philippe II, son oncle, Gouverneur des Pays-Bas.

1596. 20 mai. place, est qu'elle se trouve dégarnie d'artillerie, à quoi j'avois pensé de remédier il y a longtemps, ayant destiné d'y en faire porter six pièces, à savoir, quatre canons et deux couleuvrines de celle qui est au magasin de Navarrenx; mais cela n'a point eu de lieu pour quelques formalités qui s'y sont présentées; or je désire maintenant qu'il soit effectué, pour la conservation de ladite ville, dont je m'assure que vous savez bien juger la conséquence; et partant je vous prie incontinent la présente reçue, d'y faire acheminer lesdits quatre canons et deux couleuvrines; afin que vous en soyez suffisamment déchargé, et que votre décharge en soit plus authentique, j'ai commandé au sieur de Calignon [1] de vous en expédier des lettres patentes, que vous recevrez avec celle-ci, laquelle je ne vous ferai plus longue sur ce sujet, priant Dieu, etc. Ecrit au camp devant la Fère, le 20e jour de mai. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* FORGET.

Convocation d'une Assemblée de Notables à Compiègne, afin de soulager la misère du peuple et de pourvoir à l'entretien des gens de guerre. — Progrès des Espagnols en Picardie. — Union et efforts nécessaires pour les repousser. — Le Roi commencera par lui-même la réforme des finances.

25 juillet. Monsieur de la Force, dès le temps qu'il a plu à Dieu de m'appeler à la succession de ce Royaume, auquel pour la plupart j'ai été contraint d'entrer par conquête, j'ai trouvé un tel désordre en toutes mes provinces qui depuis, à l'occasion des guerres civiles et étrangères, y a été continué à la foule et oppression de mes bons sujets, que la mort me seroit moins dure qu'il ne m'est de voir et souffrir plus longuement les misères dont ce Royaume est accablé; ce que je reconnois procéder principalement du ténement des champs des gens de guerre qui ne peuvent être disciplinés sans paye, ni servir sans entretenement, à quoi m'ayant été jusques à présent impossible de pourvoir, je souffre en mon âme une douleur extrême; d'un côté il ne m'est loisible d'abandonner la conservation de mon Etat; d'autre part, je ne puis qu'avec un sanglant et incroyable regret ouïr les justes plaintes de mon pauvre peuple, sans y apporter le remède convenable, en la charge et dignité en laquelle il a plu à Dieu de m'élever.

[1] Chancelier de Navarre.

Implorant sa grâce en toute humilité, j'ai pris conseil de convoquer présentement une notable Assemblée d'aucuns de mes sujets dont la fidélité, suffisance, probité et affection au bien de cet Etat a été expérimentée, et connus par leurs bonnes et louables actions, entre lesquels j'ai estimé vous devoir choisir pour l'assurance que j'ai de votre vertu, valeur et dignes rapports qui m'en sont faits; à cette cause je vous prie incontinent la présente reçue, de vous disposer à venir en ma ville de Compiègne, pour vous y trouver le quinzième jour de septembre prochain, et vous informer auparavant fort exactement de l'état de votre province, prendre l'avis de mes bons serviteurs et sujets, de ce à quoi il est besoin de pourvoir pour y établir un bon et assuré repos, et aussi de ce dont je puis être secouru, afin que j'aie moyen d'empêcher les désordres qui se voient maintenant en ce Royaume, et de résister par la force aux forces et mauvais desseins de mes ennemis, pour à quoi parvenir, il n'y a chose que je n'entreprenne, et à laquelle je ne me résolve. Grâces à Dieu, ce Royaume est plein de vaillants hommes, d'un bon nombre de chefs de guerre, me demeurant ce seul pensement de pourvoir à leur entretenement qu'il faut mettre peine de trouver en mes finances, retranchant tout ce qui est volontaire et dont l'on se peut passer, pour être employé à ce qui est plus nécessaire; en quoi je désire aussi être assisté de votre sage et prudent conseil, et de celui que recueillerez de mes bons serviteurs de votre province, et par même moyen faudra aviser où se pourra trouver ailleurs ce qui ne se recouvrera en mes finances, voulant espérer que tous mes bons sujets qui connoîtront par effet ma ferme résolution de faire dispenser et employer tout le secours qui me sera fait, et ce qui sera avisé de prendre en mes finances, à la conservation de l'État et non ailleurs, suivant la résolution qui en sera prise en ladite Assemblée, se disposeront volontiers à m'accorder pour un temps, de quelques parties de leurs moyens, pour sauver le surplus avec leur patrie, de la conservation de laquelle dépend celle de leurs honneurs, de leur vie, de leurs femmes et enfants; ce que j'eusse volontiers fait représenter en une pleine Assemblée des États-Généraux de ce Royaume, si les armes et efforts de mes ennemis permettoient que l'on

1596.
25 juillet.

1596. 25 juillet. pût différer plus longuement de pourvoir et remédier au mal que me presse si violemment ; ce que différant à un autre temps, je vous dirai que mon intention est, attendant le terme desdits Etats, de faire cesser tous ces désordres au mieux et le plus tôt qu'il se pourra, et qu'en la convocation que j'ai présentement ordonnée, soient faits les mêmes règlements et réformation en ce qui concerne principalement la police militaire, l'ordre et distribution de mes finances, que si l'affaire était traitée en pleine Assemblée d'Etats-Généraux, voulant espérer moyennant la grâce de Dieu, en laquelle j'ai toujours mis ma fiance, que se présentant devant nous l'armée espagnole, elle en rapportera le même traitement qu'elle a fait ci-devant, quand elle s'est voulu résoudre au combat. J'ai été l'espace de sept mois au siége de la Fère, que l'ennemi a mieux aimé laisser perdre à sa vue que de s'obliger au combat ; je contribuerai franchement pour mettre fin à cette guerre, ma peine, tous mes moyens, mon sang et ma propre vie, dont, quand il s'est agi de conserver l'Etat, je ne fus jamais chiche, me promettant la même affection et loyale assistance de ma Noblesse, que j'ai souvent éprouvée en occasions qui se sont présentées.

Etant mes forces occupées au siége de la Fère, par je ne sais quel malheur, notre ennemi s'est avantagé de deux villes frontières, ne s'étant trouvées si bien munies et fortifiées comme il eût été besoin ; ayant été la fortification des places de ma province de Picardie par trop négligée durant la longue paix dont elle a ci-devant joui, à quoi aussi depuis mon avénement à la Couronne, je n'ai pu pourvoir, pour avoir été occupé ailleurs, lorsque la plupart dudit pays ne m'avoient reconnu ; ces événements ne peuvent étonner les cœurs généreux de ma Noblesse, étant ces pertes advenues contre toute raison humaine, et non par valeur qui se puisse remarquer en mes ennemis ; il faut maintenant que nous réveillions tous en nos cœurs l'ancienne vertu françoise, que ma Noblesse se résolve avec moi de ne dépouiller jamais les armes que nous n'ayons eu la raison de nos ennemis ; ce qui semble n'être point difficile, si avec la valeur de la Noblesse, l'Ecclésiastique aide l'Etat en ce qui est de sa vocation et de ses moyens, et si nous sommes assistés de nos bonnes villes

et plat pays, selon les moyens que chacun en aura, qui seront trop mieux employés au payement d'une armée qui s'opposera courageusement à celle de l'Espagnol, que si par ce défaut l'ennemi ne trouvant point de forces en campagne qui résistât aux siennes, s'en faisoit le maître, ravageoit le plat pays, et saccageoit les villes, comme bon lui sembleroit. Succédant à cette Couronne, ainsi que chacun sait, j'y ai trouvé une extrême pauvreté, on ne peut dire que j'aie jamais consenti, ni que mon naturel soit d'approuver que les revenus du Royaume soient mal ménagés et employés en dépenses superflues et volontaires. Je désire la réformation au fait de mes finances, autant qu'ait jamais fait Prince qui ait porté cette Couronne, et en tout ce qui écherra et serai conseillé, je commencerai volontiers la réformation par moi-même, jugeant que l'ordre et bon ménage dont il sera usé, fera que l'on pourra satisfaire aux dépenses nécessaires pour la conservation de l'Etat, et me donnera moyen de soulager mes pauvres sujets, contribuables à la taille, d'une partie des levées qui se font sur eux, ce que je désire de tout mon cœur, et ne vivrai jamais content que ce mien désir n'ait été témoigné par les effets; priant Dieu, etc. *Signé* : HENRY. *Et plus bas* : DE NEUFVILLE.

1596. 25 juillet.

MADAME DE CAUMONT[1] A M. DE LA FORCE.

M. de Vivans, Gouverneur de Caumont, gagné par la Comtesse de Saint-Paul, cherchoit à lui assurer la possession de cette place, dont madame de Caumont, sa mère, avoit la jouissance : mais celle-ci désiroit que M. de la Force, son neveu, la conservât à l'exclusion de sa propre fille.

28 juillet.

Monsieur, je serois très-marrie d'outrepasser rien de vos bons avis ; ains les veux ensuivre tous tels qu'il vous plaira me les donner, et puisque jugez que mes lettres ne doivent point être envoyées, comme je crois, après y avoir bien pensé, n'en être besoin, les pourrez, s'il vous plaît, rompre ou garder, comme il vous plaira. Je crois qu'aurez vu certaine lettre et articles qui ont été envoyés à M. de Vivans, et jugez par là l'impudence de ces pernicieux conseils, par lesquels est aisé à connoître qu'ils croient que nous n'avons

[1] Marguerite de Lustrac. (Voir la note précédente, page 8 de ce volume.)

1596. 28 juillet. point d'entendement de penser que nous fussions si aveugles de ne connoître un si grossier dessein. Je vous dirai que j'aimerois mieux être morte que si Caumont bougeoit jamais d'entre vos mains, et me semble que ne devez entendre à nulle assemblée, ni en faire état, vu que ce n'est que pour vous tromper, et n'y vois nul avantage pour vous. Remettant toutefois le tout à votre bon jugement et prudence accoutumée, avec assurance que je vous supplie prendre que j'agréerai toujours tout ce qu'il vous plaira et condescendrai à toutes choses que voudrez, pourvu que le tout revienne à votre utilité et avantage, vous tenant aussi cher que celui que j'ai élu pour mon fils, vous rendant un humble remerciement du soin qu'il vous plaît avoir de moi, qui vous suis et serai sans fin, Monsieur, votre humble et très-obéissante tante. Aux Millandes, ce 28 juillet.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Mission d'Hespérien.

21 septembre. (Autographe) Monsieur de la Force, où va Espérien la mienne sera plus courte ; il vous dira de mes nouvelles et ce que je lui ai commandé, de quoi je vous prie de le croire comme moi-même et en ce qu'il aura besoin de vous pour sa réception en l'état que je lui ai donné, lui témoigner qu'il vous est recommandé comme serviteur que j'aime et que j'affectionne, sur la suffisance duquel me remettant, je prie Dieu, etc. Ce 21 septembre, à Saint-Germain en Laye.

THÉOPHILE HESPÉRIEN A M. DE LA FORCE.

Assemblée de Loudun transférée à Vendôme. — Préliminaires de l'Edit de Nantes. — Instructions dont le Roi l'avoit chargé pour M. de la Force.

6 octobre. Monseigneur, l'occasion principale pour laquelle je suis parti en poste de la Cour a été pour vous venir trouver en ce pays et hâter votre voyage. S. M. vous écrit et vous prie de croire tout ce que je vous dirai. Il y a plus de six mois que MM. les députés de la Religion sont assemblés à Loudun, pour avoir une dernière et bonne réponse aux trois articles proposés dans leur cahier. Le premier est d'avoir cinq ou six Chambres mi-parties ; le second, lieux propres par toute la

France pour l'exercice de la Religion ; le troisième, entretenement de leurs garnisons, sans lesquelles les deux premiers articles ne peuvent être observés et maintenus. Depuis ce temps-là, il y a eu plusieurs allées et venues d'un côté et d'autre, comme vous l'aurez pu savoir plus amplement par celles que je vous ai écrites de la Cour. On est après d'y mettre une fin. Je suis passé à Saumur et Loudun, Thouars et Niort, pour avertir MM. du Plessis, de la Noue et toute l'Assemblée de Loudun, et Mgr de la Trémouille et M. de Parabère, que S. M. veut et désire que ladite Assemblée s'approche de la Cour et qu'elle se tienne à Vendôme, où MM. de Bellièvre et de Villeroy se transporteront de la part de S. M. ; c'est pourquoi elle désire grandement que vous soyez tôt par delà, et que cependant vous voyiez en passant ces messieurs pour savoir d'eux là où ils en sont, le plus particulièrement que faire se pourra. Je l'ai assurée de votre zèle à son service, et a été très-aise que vous ne vous soyez ligué avec les autres, comme au contraire elle est pour cette occasion particulièrement irritée contre M. de Parabère. Touchant M. du Plessis, MADAME vous en écrit des particularités, comme aussi de mesdames la Comtesse de Guiche, de la Barre et de Panias.

1596.
6 octobre.

Il y a un autre point, Monseigneur, pour lequel aussi S. M. m'avoit dépêché vers vous. Les premiers propos que M. le Légat lui a tenus, ç'a été de remettre la messe en Béarn. Le Roi s'est excusé, disant qu'il mettroit le pays en combustion, à quoi M. le Légat a répondu que le Pape étoit bien et duement averti que les Béarnois obéiroient au moindre mot que le Roi diroit là-dessus. S. M. lui a répliqué : « Eh bien ! vous saurez comme tout y va par la propre bouche » de M. de la Force, qui est là mon Lieutenant et qui est gen- » tilhomme d'honneur et très-sage, lequel je manderai qu'il » me vienne trouver en diligence, et sur son rapport, nous » aviserons à suivre le meilleur expédient. » J'ai pensé, Monseigneur, que vous auriez pour agréable d'être averti de tout ceci par lettre, puisque je n'ai eu le moyen de parler à vous. Sur toutes choses vous ferez un singulier plaisir au Roi de voir MM. de la Trémouille et de la Noue ; celui-là parce qu'il s'en défie, et celui-ci parce qu'il préside à l'Assemblée de

1596. 6 octobre. Loudun, et c'est ce que principalement S. M. m'avoit recommandé de vous dire. Vous ne sauriez croire comme elle vous prise, loue et estime, tant en public qu'en privé, là où j'ai eu quelquefois cet honneur de m'y trouver. Si j'ai rien fait à la Cour pour votre service, je serai plus aise que vous le sachiez par M. de Loménie, qui vous est assuré serviteur, et peut-être de la propre bouche de S. M., plutôt que par mon rapport. J'espère avoir ce bien de vous aller trouver bientôt à la Cour pour ce que S. M. me l'a commandé. Je m'arrêterai ici quelques jours pour me faire recevoir en l'état de Procureur criminel, qu'il lui a plu me donner, et pour ce que M. de Loménie m'a fait entendre que le Roi me recommandoit en celle qu'il vous écrit, je vous supplierai très-humblement me vouloir recommander par un mot de lettre à MM. du Conseil, non-seulement et comme étant reconnu du Roi pour son serviteur, mais aussi en qualité de, etc. A Pau, ce 6 octobre.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Séjour à Rouen. — Ouverture de l'Assemblée des Notables transférée dans cette ville. — Le Roi désire que M. de la Force ait Caumont, et l'engage à en porter le nom. — Mariage de M. de Montpensier avec mademoiselle de Joyeuse. — Travaux et règlements de l'Assemblée. — Affaires de la Religion. — Nouvelles de la Cour. — Le Roi veut prendre un de leurs fils pour enfant d'honneur.

12 novembre. Je suis bien marri qu'il ne se soit présenté occasion de vous faire savoir plus tôt de mes nouvelles, craignant que vous n'en soyez en peine. Il y a huit ou dix jours que je vous écrivis par un de Béarn; mais je crains qu'il n'ait fait beaucoup de diligence, car il alloit passer à Paris. Celle-ci est par un laquais de M. de Belsunce; vous serez donc assurée de notre bonne santé à tous, nous étant, Dieu merci, bien conduits en notre voyage. Le Roi est en ce lieu de Rouen, où il fait état de passer son hiver. Il y a ennuit huit jours que le Roi fit l'ouverture de l'Assemblée, où il triompha de bien dire; je vous enverrai sa harangue si je la puis recouvrer. L'on commence à travailler aux principaux affaires avec une procédure fort exacte, pour apporter réformation et règlement à toutes choses, de sorte que l'on en espère beaucoup de bien. Je vous dirai que S. M. ne me rendit jamais tant de

témoignages de son bon vouloir, ayant l'honneur d'en recevoir meilleure chère qu'elle ne me fit jamais, et ne saurois en avoir plus de contentement, et montre être bien aise que j'eusse Caumont; l'on m'en a fait prendre ici le nom et ne m'appelle-t-on plus autrement. Le Roi même a dit à plusieurs qu'il falloit que tous m'en appelassent, si bien que je fais état d'emporter toujours le nom. J'ai l'honneur d'être fort employé du Roi aux affaires de ceux de la Religion; c'est ce que je vous puis dire pour astheure. La Cour est fort grande. Le mariage de M. de Montpensier avec mademoiselle de Joyeuse est arrêté, le contrat passé; il ne se parle point de marier MADAME; elle m'a fait l'honneur de me faire toujours bonne chère. Je n'ai point encore de lettres de M. le Maréchal votre frère, mais son secrétaire n'est arrivé que cejourd'hui; il se porte fort bien. Votre frère de Saint-Blancard n'est parti d'ici que depuis quatre ou cinq jours pour l'aller trouver. A Rouen, ce 12 novembre. 1596. 12 novembre.

Je vous prie de ne point laisser passer d'occasion de me donner de vos nouvelles, quand ce ne seroit que trois lignes. Je ne doute pas que vous ne receviez souvent des miennes. L'Assemblée continue toujours; l'on en espère beaucoup de bien. Je crois qu'elle durera encore un mois. L'on travaille aussi sur les affaires des députés de ceux de la Religion. M. le Maréchal de Biron est toujours à l'armée; il se porte fort bien. J'en eus hier des nouvelles par M. de Saint-Angel, qui en est venu. Il fut bien aise des nouvelles que je lui dis de mademoiselle de Moneins; car le bruit avoit couru qu'elle étoit morte. Il a part au prisonnier qui fut pris lors du combat de M. le Maréchal et en aura à sa part dix ou douze mille écus... Je vous fais celle-ci à la hâte, ayant peu de loisir. A Dieu, lequel je supplie vous tenir en sa sainte garde. A Rouen, ce 20 novembre. 20 novembre.

M. le Comte de Saint-Paul est toujours ici, il a dépêché vers madame la Comtesse pour lui faire entendre comme il veut traiter de nos affaires et en sortir à l'amiable; je reconnois fort qu'il le désire, vous ne manquerez d'avis de tout ce qui se passera. Je hâterai le plus qu'il me sera possible 24 novembre.

1596. 24 novembre. pour partir au plus tard dans la fin de janvier. L'Assemblée continue toujours et ont déjà fait de beaux règlements; j'ai eu l'honneur d'en être, mais je n'ai eu moyen d'y guère assister, à cause de ma charge, et que le Roi a voulu que je demeurasse auprès de lui. S. M. n'y va que quelquefois, elle ne se porta jamais mieux et va souvent courre le cerf, de quoi je suis toujours. Je crois que je ne vous ai point mandé comme le Roi nous a fait l'honneur de me demander de vos nouvelles et de nos enfants, mais je vous dis fort soigneusement et souvent, et qu'il vouloit que je lui en donnasse un pour être enfant d'honneur avec six ou sept qu'il y en a de fort honnête jeunesse. Sans mentir, c'est chose qu'il m'a demandée avec affection, mais nous aurons assez temps pour y aviser. Je cherche fort de leur pouvoir mener quelque homme de cheval et encore mieux, si je puis. Je vous prie, mandez-moi s'ils se sont exercés depuis mon départ, et tâchez à leur employer le temps le mieux qui se pourra. Vous trouveriez étrange d'en voir ici de dix ou douze ans, qui sont façonnés avec autant de grâce que s'ils avoient trente ans... La Cour est extrêmement grande, je crois que M. le Maréchal (de Biron) y viendra dans cinq ou six jours, cela me seroit fort à propos, car M. le Comte de Saint-Paul croit fort en lui, et m'a dit qu'il n'y a homme en France qu'il aime, estime et honore comme lui; c'est tout ce que je vous puis dire pour astheure. A Rouen, ce 24 novembre.

---

9 décembre. Vous aurez été au commencement assez longtemps sans avoir de mes lettres; mais depuis la première, si les avez toutes reçues, je m'assure que trouverez que je n'en ai pas été paresseux. J'ai reçu les vôtres trois, la dernière par le fourrier. Je loue Dieu de votre bonne santé, la mienne est toujours fort bonne, encore que nous fassions la plus étrange vie qu'il est possible. Même se faut veiller et courre le cerf toutes les semaines deux fois, sans que je n'aie failli une seule chasse, et cette ville qui est fort rhumatique, tout cela me faisoit craindre que ma douleur de dent ne se réveillât, mais depuis que je la fis arracher, je ne m'en suis senti, et de la mâchoire, fort peu. Au reste, j'ai appris que quelques-

uns du côté de deçà s'étoient mêlés de mander ici des choses de moi pour m'y rendre odieux, ils eussent mieux fait de s'en passer, et sera malaisé qu'ils ne s'en repentent, bien que, Dieu merci, ils n'aient que mal employé leur temps, car cela m'a plutôt servi que nui. Je vous prie de me faire savoir tout ce que vous en apprendrez. J'espère que M. de la Place sera dépêché dans sept ou huit jours et peut-être plus tôt; mais il n'est pas croyable la peine qu'il y a de faire des affaires à la Cour. Je ne vous manderai autre chose pour astheure, n'étant rien survenu depuis mes dernières, et il est deux heures après minuit. Dieu te donne le bonsoir et le supplie te maintenir en sa sainte garde. A Rouen, ce 4e décembre. 1596. 4 décembre.

ANNÉE 1597.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Voyage où il a suivi le Roi.— Réformes de l'Assemblée de Rouen. — Cérémonie des Chevaliers du Saint-Esprit.— Arrivée de Biron.— Il semble vouloir épouser la nièce du Connétable. — Triomphes pour le jour des Rois. — Les difficultés des affaires de la Religion retiennent M. de la Force à la Cour. — Enumération des emplettes qu'il fait à Paris. — Surprise d'Amiens par les Espagnols. — Départ du Roi pour la Picardie. — Pertes du Comte de Saint-Paul. — M. de la Force remercie sa femme de lui avoir donné une fille. — Entreprise faillie sur Arras. — Le Roi avec Biron rassemble une grande armée. — La Force va le trouver à Beauvais. — S. M. le ramène à Paris. — Son départ pour Saumur est décidé. — MM. de Montglas et de Vic l'accompagnent. — Tous trois portent les ordres du Roi à l'Assemblée des Réformés.

Il y a bien quinze jours que je ne vous ai écrit, ne s'en étant présenté aucune occasion, et aussi que depuis ce temps-là, le Roi a fait un voyage en poste à Saint-Germain, Paris et Fontainebleau, où nous n'étions que douze ou quinze avec lui et avons demeuré onze jours hors d'ici; c'étoit pour visiter ses bâtiments, et aussi pour se décharger un peu des affaires. Il a été toujours fort joyeux, et il fait fort bon avec S. M. à ces petits voyages dérobés. L'Assemblée sera bientôt achevée; il ne s'y est fait d'aussi grands règlements que l'on espéroit, toutefois l'on en a beaucoup faits, et a été réformé beaucoup de choses et pris de belles résolutions pourvu qu'elles s'observent. Quant à MM. les députés de la Religion, on les a un peu tenus en longueur; mais, Dieu merci, les affaires se disposent bien, étant toutes choses bien acheminées, et presque tous les principaux points consentis de MM. du Conseil; mais il reste que S. M. en dé- 1597. 2 janvier.

1597. clare sa volonté, sur quoi elle a promis d'en traiter demain.
2 janvier. L'on se prépare à la cérémonie des Chevaliers, et il doit y en avoir dix-huit ou vingt de nouveaux cette année. M. le Maréchal de Biron est ici depuis huit ou dix jours, fort gaillard, toujours fort chéri du Roi et en si belle estime de tout le monde, qu'il n'est possible de plus. Il m'a fait tant de bonne chère qu'il ne se peut dire davantage, je le gouverne en tout astheure. Pour le regard de mes assignations, j'ai toujours été remis après que l'Assemblée auroit pourvu aux charges principales, comme de ce qu'il faut pour toute la Maison du Roi et pour l'entretenement des armées et garnisons; je vois bien que j'aurai bien des difficultés à en venir a bout, car tout le monde en est logé là, et même l'on craint qu'ils veuillent retarder tous les payements pour un an ou deux, afin de relever les affaires du Roi, car l'on s'est trouvé tout à coup à l'extrémité. Je ne fus jamais dans cette Cour avec plus d'honneur, du Roi et de tous les principaux, et ne saurois en avoir plus de contentement; mais jusqu'ici, c'est tout, car je n'ai encore pu faire d'affaires. Cette dépêche est par Arnaut le fourrier, que le Roi envoie par delà pour quérir quelque tapisserie, et m'a commandé d'en écrire à MM. de la Chambre des Comptes et au concierge. A Rouen, ce 2 janvier.

---

3 janvier. J'ai parlé à M. le Maréchal de Biron s'il ne vouloit point acheter ce que j'ai du Domaine, il semble qu'il en est en volonté; il a ici de l'argent; s'il me paye comptant, je le lui lairrai : quant à ce que me mandez s'il se marie point, je l'en prêche fort, et vous dirai qu'il est comme résolu avec la nièce de M. le Connétable qui y a aussi tout plein d'affection, mais pourtant cela ne se parachève point encore : votre frère est ici avec lui, qui se porte bien. Vous me mandez qu'à Bayonne, sont en alarme; j'en ai parlé au Roi et le lui ai dit, et à M. le Maréchal de Matignon; mais ils n'en ont su nulles nouvelles, et ne croient point qu'il y ait occasion de rien craindre. C'est demain la cérémonie des Chevaliers, l'on prépare aussi quelques triomphes pour le jour des Rois; MADAME et les Princesses font des ballets; je crois qu'après cela le Roi ira à Paris ou à Saint-Germain; quant à moi je ne tra-

vaille qu'à parachever mes affaires pour m'en aller près de ma petite et être à son secours, cependant je la conjure de de ne se point fâcher ni ennuyer de rien. Ma sœur se porte bien, je l'ai fort aidée en ses affaires et crois que je lui ferai changer la Ferté avec une belle terre qui est au Roi qui lui est fort commode étant près de la Boulaye[1]; c'est madame la Marquise de Monceaux qui veut la Ferté, et ma sœur désire fort s'en défaire, car elle en est toujours inquiétée pour les dettes de feu M. le Prince. J'avois donné charge à M. Guast de me faire tenir encore mille écus; il n'en fait rien, et serois bien en peine, si je n'eusse trouvé moyen de deçà d'en avoir, car je n'ai porté de la Force que quatorze cents écus, et je n'en serai pas quitte pour trois mille cinq cents, que je ne plaindrai point, pourvu que je sorte de mes affaires, comme je l'espère. Adieu, ma fille. A Rouen, ce 3 janvier. 1597. 3 janvier.

..... Je travaille de tout ce que je peux pour parachever les affaires de deçà, à quoi j'espère avoir bientôt mis fin, et ne pense être retenu de rien que du retour des députés, qui sont allés à Vendôme trouver MM. de l'Assemblée, car ils ont désiré que je me trouvasse à la résolution de leurs affaires. Faites donc état que mon partement sera dans le huitième ou dixième du mois prochain; je crois que le Roi partira dans sept à huit jours, pour aller à Paris avec toute la Cour. Je prendrai de là mon chemin. Croyez qu'il me tarde que je vous revoie et tous nos enfants. Je suis bien marri qu'ils n'aient pu s'exercer à monter à cheval; je faisois état d'un homme de cheval, duquel je ne suis pas encore certain, et travaille fort pour leur en mener un à quelque prix que ce soit. J'ai aussi arrêté un violon qui danse bien; et leur pouvez dire que je n'ai garde de les mener à la Cour qu'ils ne sachent faire quelque chose, car il y a tant de jeunes Seigneurs qui triomphent, que l'on se moqueroit bien d'eux, s'ils ne savent rien faire. Adieu, ma fille, c'est tout ce que je vous dirai pour cette heure, sinon que je vous recommande mon gros ventre, et vous assure que je me hâterai fort pour être au secours, priant Dieu, etc. A Rouen, ce 24 janvier. 24 janvier.

[1] Terre à madame de Larchant, située près d'Evreux.

1597.
18 février.

Le petit laquais s'est bien conduit et a fait assez bonne diligence; j'ai été infiniment aise de l'assurance que me donnez par vos lettres de votre bonne santé; c'est tout mon contentement; j'ai tout le regret qui se peut dire que je ne suis pas près de vous, et croyez que j'y ai travaillé de ce qu'il m'a été possible : j'ai envoyé mon train devant afin d'avoir plus de loisir de parachever ce qui me reste à faire et de pouvoir après par le moyen de la poste être plus tôt à vous. Ce qui me retient encore, c'est la résolution des poursuites des députés de ceux de la Religion qui n'ont pas reçu contentement des réponses du Roi, et les choses sont un peu altérées; de sorte qu'ils se sont retirés à Saumur où ils attendent qu'il plaise à S. M. satisfaire à leurs demandes. Ils m'avoient fort pressé de me rendre avec eux, mais je leur ai fait entendre les empêchements que j'avois d'y aller, qu'ils ont trouvés fort bons. A présent le Roi m'a voulu envoyer vers eux et m'en a fort pressé, mais je m'en suis défendu, car je désire achever ce que j'ai à faire ici, et fais bien état qu'il me commandera en m'en allant de passer vers eux. Il ne reste pas de difficultés capables de rien rompre, et devez vous assurer que toutes choses se termineront à bien, Dieu aidant.

Pour le regard de la dépêche pour ma pension, vous aurez su par M. de Casaux comment le tout est allé; j'en eus hier une grande prise avec le Chancelier[1] et vous réponds que je le repasse bien. Je n'attends que l'occasion pour le trouver devant le Roi et lui en faire ma plainte à bon escient et y pourvoir au mieux qui se pourra; mais, quoi qu'il en soit, je suis résolu de m'en faire accroire, puisque j'ai la volonté du Roi; croyez que je n'en suis nullement en peine et que l'on verra aller les affaires d'autre train qu'ils ne sont allés jusques ici.

Je suis bien marri qu'un violon que j'avois arrêté pour apprendre à nos enfants, s'est dérobé; je suis après aussi pour avoir un écuyer; j'ai acheté quelque vaisselle d'argent et autres brouilleries, tant que mon argent s'est pu monter; il y a quelques coiffes et fraises que je vous fais porter par ce laquais, je porterai le reste après; je n'ai eu moyen d'acheter

[1] Philippe Hurault, sieur de Chiverny et de Limours, Chancelier de France après la mort du Cardinal de Birague, en 1583; il mourut le 29 juin 1599.

d'étoffes pour les enfants, mais encore trouverez-vous pour le reste que j'ai fait assez bonne emplette et ne me promets que toute sorte de contentement; mais qu'il plaise à Dieu que je vous trouve en bonne santé et nos petits, de quoi je le supplie de tout mon cœur, et à toi, ma fille, de te bien contregarder; et dès que tu seras accouchée, de me le mander par homme exprès; que j'apprenne au moins à la Force des nouvelles. A Paris, 18 février. 1597. 18 février.

P. S. Je n'ai fait acheter que peu d'étoffes, l'argent étant court; mais ce qu'il y a en vaisselle d'argent vous plaira bien, qui est une plaque à tenir la bougie, bassinoire, écuelles à oreille, aiguière, salières, vinaigrier, cuillers et un crachoir, quand on tient le lit; j'ai gagné aussi à Rouen une fort belle enseigne à la paume qui est de trois cents écus; j'ai aussi mis environ cent cinquante écus du jeu en bagues ou autres drôleries.

Ma dernière lettre a été par le messager de la Chambre des Comptes; il est arrivé depuis un grand accident aux affaires du Roi, de la prise d'Amiens par les Espagnols, qui fut hier matin à huit heures, de surprise, à l'ouverture des portes. M. le Comte de Saint-Paul étoit dans la ville qui fit ce qu'il put pour rallier des hommes et se saisir de quelque porte, mais il ne put et a été contraint de se sauver et s'est retiré à Abbeville. Cette nouvelle est arrivée cejourd'hui au Roi qui en a été extrêmement ennuyé, étant aussi une perte de très-grande importance, même d'autant que tout le magasin que l'on avoit pu faire d'artillerie et de munitions étoit là, et y avoit vingt canons et pour tirer dix mille coups. S. M. est partie cejourd'hui même pour s'acheminer en Picardie afin de pourvoir aux autres places et rassurer le peuple. M. le Maréchal de Biron est avec S. M. et doit dresser un corps d'armée à Nesle, et M. de Saint-Luc un autre à Pequigny pour empêcher que les desseins des ennemis n'aillent plus avant et pour prendre sur eux ce qui se pourra. Il n'est pas croyable l'étonnement que ce coup-là a apporté partout, et combien cela donne de liberté à beaucoup de gens de parler. Ce sont des témoignages que Dieu est courroucé et avons grand besoin de sa grâce, et qu'il nous fasse à tous 12 mars.

1597. 12 mars. amender. Au reste le Roi m'a dit qu'il falloit nécessairement que j'attendisse ce que lui manderoient MM. de Schomberg et de Calignon sur les traités avec MM. de la Religion, afin de m'envoyer lors vers eux et mettre une résolution aux affaires; que de là je m'acheminerois en mon Gouvernement où il lui tardoit plus que je fusse qu'à moi-même. De sorte que ne devez douter que je ne sois bientôt après celle-ci de delà, Dieu aidant, je crois qu'au plus tard dans neuf ou dix jours, nous aurons nouvelles de M. de Calignon; je partirai incontinent d'ici pour aller trouver S. M. en poste à Beauvais, où je serai en sept ou huit heures, et espère au plus loin en être dépêché dans deux jours, mon séjour à Saumur ne saura être que de quatre à cinq jours, et croyez que je hâterai fort et userai de toute la diligence qui se pourra : faites donc état assuré de me voir avant le quinzième d'avril, avec l'aide de Dieu. Madame la Comtesse de Saint-Paul étoit dans Amiens et n'a pu sortir, l'on ne sait encore s'ils la retiendront prisonnière ou s'ils la renverront. M. le Connétable est ici où le Roi l'a laissé et MM. du Conseil pour pourvoir à beaucoup d'affaires qui étoient encore irrésolus, et aussi à ce qui est des finances qui ont plus besoin de bonne ménagerie que jamais. Je ne vous dirai autre chose pour le présent, priant Dieu, etc. A Paris, ce 12 mars.

P. S. MADAME a été fort malade, mais à présent elle se porte bien, Dieu merci, et commence à se lever. L'on tient que M. et madame de Saint-Paul ont perdu dans Amiens vaillant plus de deux cent mille écus; les belles tapisseries de Gavaudan y avoient été portées. Ce Prince a été fort malheureux en ce Gouvernement-là, il n'y avoit que huit cents hommes à la prise de la ville et y avoit dedans huit mille hommes portant armes, mais point de garnison; l'on n'en donne point de blâme à mondit sieur le Comte de Saint-Paul, et y fit tout ce qui s'y pouvoit faire.

---

4 avril. Après avoir fort dilayé et usé de force remises, enfin il sera temps de partir, et puis à présent vous en donner plus de certitude; car j'étois assujetti à la volonté du Roi, laquelle je reçus hier. S. M. m'a fait l'honneur de m'écrire et me com-

mande de m'en aller à Saumur avec des instructions pour mettre une fin, s'il est possible, aux poursuites de ceux de la Religion; elle me commande d'attendre une dépêche qu'elle devoit encore recevoir de M. de Schomberg et autres députés qui sont encore avec lui, laquelle arriva hier, afin de communiquer le tout à M. le Connétable et à MM. du Conseil; ils se doivent assembler demain et commencerons d'y tratravailler, mais nous sommes sur les fêtes de Pâques, ce qui retardera un peu, toutefois j'espère être dépêché lundi, mon séjour à Saumur ne sauroit être que de trois ou quatre jours, de sorte que j'espère arriver aussitôt à la Force que ce porteur vers vous. Car il me tarde que je ne vous revoie étant en peine de ce que je n'ai point de vos nouvelles; j'ai été fort soulagé par une lettre que M. de Colommier écrit à M. de Bellefleur et lui mande comme êtes accouchée d'une fille et qu'êtes, Dieu merci, en bonne santé. Quant aux nouvelles, il n'est rien survenu depuis mes dernières que l'entreprise que le Roi avoit sur la ville d'Arras qui a été faillie avec beaucoup de malheur, car elle avoit été fort bien conduite, et sans que les ennemis en eussent d'avis; S. M. y étoit elle-même et faisoit donner par deux portes, M. d'Espernon en l'une et M. le Maréchal de Biron par l'autre. Tous les pétards jouèrent avec grand effet, ayant gagné les premières portes et le pont levis, jusqu'au dernier effort qui étoit le rateau; mais le malheur fut tel que tous les pétardiers furent blessés, et même manquèrent de pétard. Nonobstant cela, l'on s'y opiniâtra si longuement qu'il étoit plus de deux heures de jour avant que l'on se retirât, de sorte qu'il y eut plus de trente soldats de tués et plus de deux fois autant de blessés, parmi lesquels il y a quelques capitaines et lieutenants; mais il n'y a aucun de marque. L'on fait bruit que les ennemis dressent une armée. S. M. n'a à présent que six mille hommes de pied ensemble, mais elle mande toutes ses forces pour mettre une grande armée sur pied au quinzième du mois de mai, et fait état d'avoir trente canons et pour tirer douze ou quinze mille coups. M. le Maréchal votre frère est toujours en l'armée et le Roi ne veut point qu'il en bouge. Il se fait tous les jours d'autant plus estimer avec un merveilleux honneur. S. M. s'en alloit à Abbeville, où elle veut faire une diète.

1597. 4 avril.

1597. 4 avril. MADAME ne bouge d'ici et se porte fort bien, Dieu merci, auprès de ce qu'elle a été. M. d'Espernon est arrivé ici et M. de Joyeuse; ils vont à Rouen faire les noces de M. de Montpensier[1], et de là M. d'Espernon s'en va en son Gouvernement de Saintonge pour revenir dans un mois trouver le Roi. Nous faisons la Cène dimanche chez MADAME; je n'ai point eu de nouvelles de M. ni de madame la Comtesse de Saint-Paul; ils sont fort ennuyés de leur accident à ce que j'ai appris. J'ai recouvré un écuyer italien qui est fort bon homme de cheval et l'ai envoyé devant à la Force : adieu, ma petite. A Paris, ce vendredi matin 4 avril.

P S. Depuis ma lettre écrite, MM. de Vic et le jeune Montglas sont arrivés de Saumur, qui viennent remontrer au Roi les grandes difficultés qui restent à vider, et comme ceux de la Religion ne veulent point se relâcher de leurs demandes; et semble d'autre part que le Conseil du Roi se rende aussi plus difficile. A la vérité je ne vis jamais les Catholiques plus animés, et semble que le désavantage que l'on voit aux affaires de S. M. les altère de plus en plus. Aucuns de MM. du Conseil vouloient que j'attendisse leur retour de vers le Roi, vu l'importance des affaires; mais je leur ai remontré à tous qu'il y en avoit d'employés exprès pour cette négociation et de fort capables, qu'étant appelé en ma charge, je ne pouvois arrêter ici davantage, de sorte qu'il a été décidé qu'ils s'assembleroient demain pour en résoudre et que je ne lairrois de m'acheminer à Saumur avec les instructions du Roi. J'espère que je ne serai point retardé, étant résolu de m'y bien opiniâtrer.

---

13 avril. Encore aurez-vous cette lettre de moi; je vous avois écrit par la voie de la Force, comme le Roi m'avoit commandé de l'aller trouver à Beauvais, je n'y ai demeuré qu'un jour, S. M. se résolut de s'en venir en cette ville; même sur des avis que je lui donnai, elle y arriva hier, fort empressée de pourvoir à beaucoup d'affaires, de quoi il est bon besoin, car tout va assez mal; il y a force prisonniers en cette ville et y

[1] Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, Prince de Dombes; il épousa Henriette-Catherine de Joyeuse, dont il eut mademoiselle de Montpensier, mariée à Gaston d'Orléans.

en a déjà de défaits, entre autres un avocat du Parlement, nommé Charpentier; il s'est trouvé chargé de plusieurs mémoires qu'il faisoit au Roi d'Espagne et avoit fait passer de nouveau un courrier vers M. de Mercœur[1]; il se découvrira force choses, je vous en dirai davantage; nous devons cet après-dîner travailler à ma dépêche, et le Conseil s'assemble pour cet effet. J'espère partir dans deux ou trois jours, MM. de Vic et de Montglas viennent aussi à Saumur et nous portons la dernière résolution du Roi, j'espère que nous y mettrons une fin. Le Roi fera sa diète à Saint-Germain, où il s'en ira dans deux ou trois jours; je partirai en même temps; je n'ai point encore reçu de vos lettres depuis que vous vous mêlez de faire des filles; Dieu vous conserve. A Paris, ce dimanche matin 13 avril. 1597. 13 avril.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Regrets de ce qu'il n'ait pu assister à l'Assemblée de Chatellerault. — Préoccupation des Espagnols à cause des armements de l'Angleterre. — Affaires de la Religion. — Détails du siége d'Amiens. — Mort de Matignon. — Sa charge donnée au Maréchal de Biron.

Monsieur de la Force, j'ai vu par vos lettres du vingt-quatrième juin comme celles que je vous avois écrites ont demeuré un mois à vous arriver, dont j'ai beaucoup de déplaisir, que cela ait été cause que vous ne vous soyez pu retrouver en l'Assemblée de Châtellerault où votre pouvoir m'eût été fort nécessaire, mais les affaires y sont si proches de leur conclusion, que dès cette heure vous n'y pourrez arriver à temps que vous ne trouvassiez la compagnie séparée, et sera meilleur que vous vous arrêtiez par delà, pour pourvoir aux affaires qui s'y présentent, ne pouvant néanmoins estimer que vos voisins soient pour entreprendre rien de conséquence, car ils ont l'alarme trop grande de l'armée d'Angleterre qui les va trouver, et n'est pas sans raison, parce qu'elle est plus puissante que nulle autre qui soit ci-devant partie, et si l'on prépare un renfort en Angleterre qui n'est guère moins grand que le premier embarquement, de sorte que tout ce que les Espagnols peuvent faire de cette année, ce sera de se sauver 4 août.

[1] Philippe-Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur; il tenait en Bretagne pour la Ligue, et n'avait pas encore fait son accord avec le Roi.

1597. 4 août. de ce coup; toutefois, c'est toujours le plus sûr que de se tenir sur ses gardes, comme je m'assure que vous ferez: quant au fait de l'Assemblée de Châtellerault, les sieurs de Montmartin et de Constant qui m'ont apporté un mémoire de ce qui avoit été convenu avec eux par le sieur de Schomberg à quoi il a été nécessaire de changer quelque peu de chose, mais pour cela je ne pense pas qu'ils se formalisent et tiens cette affaire en fort bons termes. Mes cousins les Ducs de Bouillon et de la Trimouille m'ayant fait assurer qu'ils se rendront ici incontinent pour m'assister en cette occasion en laquelle nous continuons de travailler incessamment, et a été jusques ici, Dieu merci, assez heureusement, n'y ayant perdu de ceux qui avoient charge que les sieurs de Fouquerolles et les Maréchaux de camp Flessaux et Montigny; nous espérons être logés demain sur la contrescarpe, il y aura après à entrer dans le fossé qui sera le plus fort de la besogne, nous y aurions bon besoin de cinq ou six cents soldats de Gascogne, pour avoir moyen d'assaillir en deux endroits, ne le pouvant faire qu'en un seul, pour ce que nous n'avons pas des gens assez. Vous avez su plus tôt que nous l'accident arrivé à mon cousin le Maréchal de Matignon [1], que je n'ai su que d'hier. J'ai donné la charge qu'il avoit en Guyenne, à mon cousin le Maréchal de Biron, votre frère, comme celui que j'ai estimé plus propre pour cette charge, et la charge aussi plus propre pour lui; mais il n'y peut aller que ce siége ne soit achevé, de la fin duquel il est bien raisonnable qu'il ait l'honneur, comme il l'a eu du commencement. C'est ce que j'ai à vous dire pour cette fois, priant Dieu, etc. Ecrit au camp devant Amiens, le 4e jour d'août. *Signé:* HENRY. *Et plus bas:* FORGET.

Témoignages de bonne volonté à l'égard des Réformés.

24 octobre. (Autographe) Monsieur de Caumont [2], j'ai reçu la vôtre par Hespérien lequel m'a fidèlement rapporté l'occasion qui vous avoit em-

[1] Il était mort d'apoplexie dans son Gouvernement de Guyenne. Biron n'accepta pas cette charge et préféra garder le Gouvernement de Bourgogne. Ce fut le Maréchal d'Ornano qui remplaça Matignon.

[2] Le Roi l'avait engagé à reprendre le nom de Caumont, pour appuyer ses prétentions contre la Comtesse de Saint-Paul. (Voir la lettre de M. de la Force à sa femme, du 12 novembre 1596.)

pêché de vous trouver à Châtellerault, suivant le commandement que je vous en avois fait; j'ai reçu vos excuses. J'estime que toutes choses seront bientôt terminées de ce côté-là à mon contentement et au leur; pour le moins j'y apporte tout ce que je puis, pour leur faire paroître que je les aime. Vous me ferez service très-agréable de me mander des nouvelles de delà et ce que vous savez m'importer. J'espère après avoir fait ici et à Paris et Fontainebleau quelque séjour, de m'acheminer vers Blois, et peut-être plus avant; si cela est, vous n'aurez à faire que la moitié du chemin; assurez-vous toujours de mon amitié; sur ce Dieu vous ait, etc. Ce 24e jour d'octobre, à Saint-Germain en Laye. 1597. 24 octobre.

ANNÉE 1598.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Il l'engage à lui envoyer un courrier lorsqu'il sera prêt à exécuter ce dont il est convenu avec lui.

Monsieur de la Force, j'ai reçu les vôtres du deuxième de cestuy-ci par ce porteur, je suis très-aise de savoir que les affaires soient aux termes que vous m'écrivez, et me ferez un signalé service de les avancer de sorte que l'on y puisse voir quelque fin : mais souvenez-vous que lorsque vous serez prêt de faire exécuter, de me dépêcher un homme exprès en poste, bien instruit de tout. 1598. 30 janvier. (Autographe)

Pour le reste, je vous recommande ce qui est de mon service, et qu'à toutes occasions vous me teniez averti de ce que vous apprendrez m'importer. J'espère m'acheminer bientôt en mon voyage de Bretagne et me rendre à Angers dans le quinzième du mois prochain; cela accourcira le voyage de ceux que vous me dépêcherez, voire même le vôtre, si vous jugez qu'il soit nécessaire pour mon service. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 30 janvier à Paris.

Demande des oies salées du Béarn. — Fin des affaires de ceux de la Religion. — Regrets de la mort de madame de Brisambourg.

Monsieur de la Force, ce mot par Perryèque, l'un de mes sommeliers de panneterie, est pour vous prier de m'envoyer par les premiers une douzaine d'oies salées de Béarn, des plus grasses que vous pourrez recouvrer, de sorte qu'elles 5 mai. (Autographe)

1598. 6 mai. fassent honneur au pays, car quant à mes nouvelles, je vous dirai qu'ayant réduit cette province en mon obéissance, aussitôt que j'aurai fait un tour jusques à Rennes, Dinan et Saint-Malo, où je m'achemine, je m'en retournerai sur la frontière de Picardie, espérant me rendre à Paris dans la fin de celui-ci; j'ai mis fin à l'affaire de ceux de la Religion, et de ce côté-là j'ai l'esprit en repos. L'on m'a assuré que depuis peu vous étiez venu en Saintonge à cause de la mort de feue madame de Brisambourg; vous ne sauriez croire comme je la regrette, car outre que mon inclination me portoit à l'aimer, elle méritoit cela pour sa vertu et son affection à mon service. Je participe à la perte que tous ses parents y ont faite. Je vous recommande ce qui est de mon service et que vous me teniez souvent averti de ce que vous apprendrez m'importer; sur ce, Dieu vous ait, etc. Ce 5e mai, à Nantes.

Chagrins que lui cause la mauvaise humeur de la Princesse Catherine. — Il cherche à la marier. — Elle veut prendre tous ses meubles. — Il lui recommande d'en faire faire des inventaires et de les lui envoyer.

18 juin. (Autographe) Monsieur de la Force, ma sœur est en la même mauvaise humeur qu'elle étoit à Compiègne, qui m'est une affliction insupportable; c'est pourquoi je me dépêche le plus qu'il m'est possible de la marier et de me donner ce contentement après tant d'autres que Dieu m'a donnés, comme de la paix générale en mon Royaume, et la particulière avec ceux de la Religion. Elle veut avoir tous les meubles que j'ai à Pau, Navarrenx et Nérac, faisant état de les prendre sans me le demander, ne se contentant pas de ceux que je lui ai ci-devant donnés, qui étoient à Vendôme, encore qu'il y en eût bon nombre et de beaux; c'est pourquoi je vous prie incontinent la présente reçue, d'en faire faire des inventaires de tous ceux qui sont à Pau, Navarrenx, et Nérac, par les concierges et gardes-meubles qui les ont en garde, et me les envoyer promptement par ce même laquais, sans que personne en ait connoissance, ni ne le sache; pour ce, brûlez cette lettre, et croyez qu'après tant de bénédictions de Dieu, cet ennui est pour me les faire goûter, comme j'eusse fait. Adieu, mon ami. Ce 18e juin, à Paris.

Il désapprouve le choix des Députés envoyés par les Etats du Béarn. — Ordre de lui en amener d'autres qu'il désigne.

Monsieur de la Force, Hespérien m'a rendu la vôtre, et fidèlement rapporté ce que vous lui aviez commis, et tout ce qui s'est passé aux derniers Etats de mon Pays souverain de Béarn, tant sur l'élection des quatre députés que je voulois qui me fussent envoyés, que aussi touchant l'état de Sénéchal de mon dit Pays, lequel j'ai donné au sieur de Castelnau; ledit Hespérien vous fera savoir mes intentions et volontés sur ces deux affaires, et comme je n'agrée nullement l'élection qui a été faite desdits quatre députés, pour les raisons qu'il vous dira. Amenez avec vous tant seulement les sieurs Hespérien père et de Saint-Quastyn, auxquels je ferai entendre ce que je juge être de mon service et du bien et repos de mondit Pays, me remettant de tout le reste à la suffisance du porteur, auquel vous croirez comme à moi-même, et je prierai Dieu, etc. Ce 21 juillet, à Monceaux.

1598. 21 juillet. (Autographe)

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

D'Ornano, sur le refus de Biron, obtient le Gouvernement de Guyenne. — Projet d'un canal pour réunir les deux mers. — La Force arrive à Paris. — Il visite ses avocats. — Mort de la Connétable de Montmorency. — Le Duc de Lorraine à la Cour. — Détails sur le logis de la Force. — Biron retourne en Bourgogne. — Gracieux accueil que la Force reçoit du Roi à Monceaux. — Irrésolution de Biron sur le mariage de sa sœur avec M. de Duras. — Gains de la Force au jeu du Roi. — Indisposition de S. M. — Madame de Saint-Paul engage la Force à renoncer à Caumont. — Son refus. — Il présente son fils au Roi. — Querelle de Sully et d'Epernon. — Mort du fils de la Marquise de Maignelay. — Faux bruits répandus en Béarn. — Le Comte de Soissons parrain, et madame d'Angoulême marraine du dernier fils du Roi et de la Duchesse de Beaufort. — Le Connétable demande le rétablissement de la messe en Béarn. — Le Roi blessé de quelques propos séditieux des prédicateurs. — Nouveaux Chevaliers du Saint-Esprit. — Fêtes du baptême. — Un danseur de corde fait merveille. — Lenteurs apportées à la vérification de l'Edit de Nantes. — La Force fait la Cène chez MADAME. — Réforme des dépenses du Roi.

Je vous écrivis hier de Caumont, fort au long, et vous fais encore ce mot; c'est pour vous donner de mes nouvelles le plus souvent que je pourrai, et vous dire comme je suis arrivé ce soir en cette ville, sur les cinq heures, et incontinent après souper, m'en suis allé chez M. le premier Président, où j'ai demeuré une heure et demie; il m'a fait démonstration d'être fort aise de me voir, et m'a prié de représenter

20 septembre.

1598. 20 septembre. quelques particularités au Roi concernant son service; les dernières nouvelles qu'il en a sont du huitième, il n'étoit rien survenu. L'on tient que les noces de MADAME se feront à Blois, à la fin d'octobre, et que S. M. y veut passer une partie de l'hiver, et de là s'en venir à Poitiers, Bordeaux et Béarn, et faire le tour vers Toulouse, et aviser au moyen de faire joindre ensemble les deux mers. S. M. a diminué la taille pour le soulagement de son peuple, et particulièrement rabaissé le tribut du pastel, en faveur de ceux de Toulouse et Languedoc. M. le Légat est parti pour retourner vers le Pape. M. le Maréchal d'Ornano est pourvu de ce Gouvernement, l'ayant avant cela le Roi encore offert à M. de Biron, qui ne l'a point voulu; c'est ce que j'ai appris de M. le premier Président; au reste j'ai vu M. de Duras qui est venu me trouver à la Réole, et m'a fort prié de lui être aidant en sa poursuite de votre sœur, envers elle et M. le Duc de Biron. Je tiens cet affaire en bon train, n'y jugeant plus aucune difficulté, car il se contente des avantages qui lui ont été faits depuis la mort de feue madame de Brisambourg. M. de Duras se porte mieux qu'il ne souloit et se propose d'aller voir bientôt votre sœur; je passerai vers elle et je vous écrirai encore de delà. Vous n'en aurez pour astheure davantage; je suis venu loger en ce lieu de la Bastide, où j'ai fait passer les chevaux de poste, afin de partir de bon matin; j'espère être le 27 de ce mois auprès du Roi; il doit faire quelques jours de diète à Saint-Germain; cela me donnera plus de moyen d'aviser à mes affaires... etc. A la Bastide, près Bordeaux, ce dimanche au soir, 20 septembre.

---

28 septembre. Je ne vous puis mander beaucoup de nouvelles, car le partement de ce porteur m'a pris de si court, après mon arrivée, que je n'ai vu encore personne. Nous nous sommes conduits jusques ici en bonne santé; il est vrai qu'il y en a eu de bien las, et qui ont pris des chutes, de quoi ils se sentent un petit, et je fus hier de ce nombre-là; mais il n'y a que galantise à tout cela. Mes visites ont été à mes avocats, et ai pris heure à demain pour les assembler; ma sœur étoit partie il y a deux jours avec madame de Retz, pour s'aller

ébattre à Noisy; cejourd'hui ses gens l'ont avertie de mon arrivée; elle sera ici demain matin. 1598. 28 septembre.

M. le Maréchal de Biron n'est point encore allé en Bourgogne; il est parti ce matin avec M. le Comte d'Auvergne pour aller voir M. le Connétable à Chantilly, à cause que madame la Connétable mourut hier de maladie, étant grosse de quelques mois. Je crois qu'il sera ici de retour demain, et fais état de l'aller voir sur le soir, et crois que j'en apprendrai force particularités; il s'en va, à ce qu'on dit, daus sept à huit jours en son Gouvernement. Au reste il y a deux jours que le Roi est parti pour aller à Mousseaux faire sa diète. M. de Lorraine le père a été ici quelques jours; S. M. l'a fort promené par ses maisons. Presque tous les Princes sont en cette ville; MADAME aussi n'en bouge point. Il est certain que son mariage est arrêté, et parle-t-on de faire noces à Noël; après avoir pris résolution de mes affaires avec mon Conseil, je lui irai baiser les mains, et ferai le reste des visites que je pourrai, pour après aller trouver le Roi, où je ne demeurerai que deux jours. L'on m'a arrêté un logis assez commode et assez près du Louvre, contre la rue Saint-Honoré, où nous pourrons tous loger; ils fournissent linge, lits et vaisselle, et ont arrêté prix à quatre livres par jour, et ce pour le temps que je voudrai. Voilà tout pour astheure. Mandez-moi souvent de vos nouvelles. A Paris, ce 28 septembre.

Comme je montois à cheval pour aller trouver le Roi à Mousseaux, j'ai su que ce porteur alloit par-delà; tout ce que je vous dirai est que j'ai eu une très-grande chère de M. le Maréchal, et m'a fort ouvert son cœur de beaucoup de choses; nous n'avons point parlé encore de ce qui vous touche. M. le Comte de Saint-Paul est dans cette ville; je le fus trouver hier, et n'eus jamais tant d'embrassades; je ne lui parlai point de nos affaires: ce sera bientôt, car de nécessité il me faut commencer par là. Nos enfants ne sont point encore arrivés; tous nos amis se réjouissent fort de ce que je les fais venir. MADAME est ici, que j'ai eu l'honneur de fort entretenir. M. le Maréchal alla hier trouver le Roi; il est sur son partement, mais il m'a promis de demeurer ici deux ou 1er octobre.

1598. 1er octobre. trois jours davantage pour l'amour de moi. A Paris, ce 1er d'octobre.

---

7 octobre. J'ai vu le Roi que j'allai trouver à Mousseaux, de qui j'eus l'honneur de recevoir meilleure chère que jamais, et même de madame la Duchesse (de Beaufort), et m'a, pour le peu de temps que j'y ai demeuré, fait l'honneur de me discourir de plusieurs particularités importantes qui me rendent beaucoup de témoignage de la confiance qu'il prend de moi; je suppliai S. M. de me permettre de revenir en cette ville, pour voir M. le Duc de Biron qui étoit sur son partement. S. M. me l'a accordé, mais avec commandement fort exprès de la retourner trouver incontinent. Elle est là fort seule à présent, ayant congédié tout le monde à cause qu'elle veut faire sa diète. Toute la Cour est ici, mais la plupart s'en vont entre autres MM. de Montpensier, d'Espernon et de Joyeuse. M. de Biron m'a fort discouru de tous ses plus particuliers affaires; je l'ai fort pressé pour votre sœur, touchant ce que désire M. de Duras pour le mariage qu'il affectionne tant; cependant, il ne m'a parlé de l'argent qu'il doit bailler qu'avec beaucoup d'irrésolution, et connois bien que cela prendra de la longueur qui, je crains, fera rompre tout. J'ai déjà pourvu au fait de nos enfants; ils ont aussi leurs accoutrements prêts; j'espère qu'ils seront ici demain; le Roi m'a fait l'honneur de s'en fort enquérir; il y a force gentille jeunesse à l'Académie; j'eusse bien désiré qu'ils eussent été ici il y a quatre ou cinq jours avant que toute cette Cour ne se séparât; M. de Biron a amené de Mousseaux votre frère de Chefboutonne avec lui, et le veut envoyer en Italie. Voilà tout ce que je puis vous dire pour astheure. A Paris, ce 7e d'octobre.

---

22 octobre. Je vous fais ce mot à la hâte et vous dirai comme S. M., faisant ici sa diète, a eu quelques jours la fièvre bien âpre; mais à présent elle se porte bien et reprendra sa diète pour dix ou douze jours; elle fait état de demeurer encore ici quelque temps; au reste M. le Comte de Saint-Paul y est venu, auquel j'ai fort parlé de nos affaires; il me montre plus d'affection que jamais et veut fort que nous y mettions fin. Je

vous dirai que je fais état de retirer Armand[1] près de moi dans un mois, afin qu'il se tienne auprès du Roi et que par ce moyen il puisse se faire connoître ici aux principaux de la Cour, cependant que j'y suis, à quoi ma présence lui aidera comme vous pouvez penser, et je désire fort que cela puisse le façonner. Il y a ici force autre jeunesse, je sais que tous l'aimeront pour l'amour de moi. Cependant il s'accoutume là où il est et prend de l'assurance et de la grâce. Je n'ai loisir de vous en dire davantage. A Mousseaux, ce 22 octobre. 1598. 22 octobre.

Je presse fort M. le Duc de Biron de satisfaire aux sommes qu'il doit à votre sœur, ou autrement qu'il lui feroit perdre le parti de M. de Duras. Il y a beaucoup d'affection, mais je vois bien que ses affaires ne sont disposés pour y pourvoir si tôt. Il est temps de vous donner le bonsoir, il est deux heures du matin; nous ne fesons que de quitter le jeu: c'est la principale occupation du Roi en sa diète, et y a toujours deux ou trois partis: je suis de celui de madame la Duchesse, nous nous sommes associés M. le Grand et moi et faisons toujours à moitié: nous avons quelque deux cents écus de gain. Ce 23e octobre, à Mousseaux. 23 octobre.

Je vous ai écrit toujours fort au long; à présent je vous dirai que je suis depuis deux jours en cette ville, ayant laissé le Roi encore à Mousseaux, qui a eu encore une rechute d'un grand accès de fièvre avec un dévoiement d'estomac; mais cela ne dura qu'une nuit. S. M. s'est toujours mieux portée depuis, et lorsque j'en suis parti, étoit du tout relevée et sortoit dehors, et en état de meilleure santé, à ce que disent les médecins, qu'elle n'a été il y a fort longtemps. Elle me donna congé pour venir trouver madame la Comtesse de Saint-Paul qui s'y étoit rendue exprès pour traiter de nos affaires; nos enfants l'avoient vue avant mon arrivée et leur a fait fort bonne chère, comme elle a fait à moi aussi; M. le Comte de Saint-Paul est retourné en Picardie et lui a laissé l'entière disposition de tout, sur quoi elle veut me faire re- 5 novembre.

[1] Armand de Caumont, fils aîné de Force.

1598. 5 novembre. connoître qu'elle est résolue de ne consentir jamais que Caumont me demeure et qu'elle en viendra plutôt à toutes sortes d'extrémités; mais que si je veux prendre sur le reste du bien, qu'elle rendra ma condition plus avantageuse; je ne vous dirai point mes réponses, cela seroit trop long; contentez-vous que je ne me suis point laissé ébranler et que je l'ai payée de même monnoie. Je ne m'attends à autre chose de cette part-là et suis sur le point de me résoudre des moyens que je dois tenir pour plaider. A Paris, ce 5 novembre.

---

11 novembre. Ne faisant rien ici pour le présent, je m'en revais trouver demain à Mousseaux S. M. qui m'en presse, et mènerai Armand avec moi, pour lui faire la revérence; je désire qu'il s'accoutume aux compagnies pour se façonner; ses frères demeurant ici, continueront leurs exercices. Madame alla hier voir le Roi à Mousseaux, S. M. doit en partir à la fin de cette semaine pour venir à Saint-Germain, de quoi je suis fort aise; car on est là plus commodément et plus près de cette ville. Il ne se passe à présent rien de nouveau; l'on fait état de la venue de M. de Lorraine à la fin de ce mois pour le mariage de Madame. Il se parle peu de celui du Roi, mais je sais que S. M. est en volonté de le faire et crois que dans quelque temps elle donnera plus de connoissance de sa résolution. Tous les Princes sont en cette ville; je vis hier M. le Comte de Soissons qui revenoit de chez lui. Je crois qu'ils n'iront trouver le Roi qu'il ne soit à Saint-Germain. Il y a quelques jours que M. d'Espernon et M. de Rosny eurent une grande prise au Conseil, mais cela est aucunement accommodé. S. M. a fort porté M. de Rosny, il est fort en crédit, il me dit être fort de mes amis et me promet de m'aider en mes assignations; j'espère d'en retirer quelque partie cette année, ce qui sera un grand coup; le Roi me l'a promis et ce ne sera pas peu fait, car il n'y eut jamais tant de difficultés à faire ici les affaires, et à la vérité il y a force malcontents. A Paris, ce 11e novembre.

P. S. Depuis sept ou huit jours la Marquise de Maignelay a perdu son fils, de quoi elle a porté un merveilleux regret; il lui reste une seule fille de l'âge de sept ans qui sera fort

riche; l'on a parlé que le mariage pourroit se faire de M. le Connétable avec la mère et son fils avec la fille, d'autres de M. d'Espernon et de son fils. 1598. 11 novembre

---

Si mes lettres ne courent fortune, vous en recevrez souvent. Je suis venu trouver le Roi en ce lieu de Mousseaux. S. M. se porte fort bien, Dieu merci, allant toujours sa santé en s'amendant; elle part lundi pour Saint-Germain et passe par les maisons de M. le Connétable; elle mettra trois ou quatre jours en chemin pour chasser. J'ai mené Armand avec moi, auquel elle a fait l'honneur de faire plus de cas mille fois que je ne devois espérer. Il ne tiendra qu'à lui qu'il ne soit honnête homme, car il a ce bonheur d'être chéri de tous. Quant à mes affaires, je n'espère plus rien par accord. Adieu pour cette fois. A Mousseaux, ce samedi 14 novembre. 14 novembre.

Vous me mandez qu'il a couru des bruits par delà de quelques voix que le Roi auroit ouïes à la chasse; ce sont des contes de néant. Quant aux discours aussi que m'écrivez de quoi l'on parle sur ce qui me touche et que l'on dit s'être passé ici, ce sont tous chansons; croyez que l'on est bien éloigné de là et que je vous puis assurer avec vérité que je n'eus jamais tant d'occasion d'espérer de mon maître qu'à présent, et faites état que lorsque l'on fera courir quelque bruit par de là et que je ne vous en manderai rien, que c'est chose fausse; car tout ce qui le méritera ne vous sera point célé. Le Roi est en ce lieu de Saint-Germain où la Cour est fort grande, il n'y eut jamais tant de presse aux affaires ni plus de difficultés à en faire, même astheure que l'on est sur le point de dresser les états sur la fin de l'année et de faire force règlements. Le baptême du dernier fils se fait dimanche prochain; M. le Comte de Soissons est parrain et Madame d'Angoulême la marraine; il n'y aura pas grands triomphes. Pour le mariage de Madame, l'on en faisoit état dans ce mois, mais ce ne sera si tôt; le Pape n'a voulu accorder la dispense à cause de la Religion, et pensoit-on que cela pourroit y donner quelque empêchement; mais M. de Lorraine a mandé qu'il ne lairroit de venir et qu'il seroit ici le vingt-cinquième 6 décembre.

1596. 6 décembre. de ce mois; le Roi est fort résolu à ce mariage et MADAME aussi; il s'en traite d'autres qui ont amené de grandes brouilleries, c'est pour cette fille[1] héritière dont je vous ai parlé par mes dernières. La *marche* veut que le *mineur* fasse vendition avec la fille du *fidelle*, et son fils avec sa fille d'elle, et cependant *g h x s h v q r q* (d'Espernon) traitoit pour lui et pour son fils, de quoi la *fontaine* (le Roi) a été merveilleusement offensé et a rompu ce coup. Je crois que l'autre se fera, car le Roi l'affectionne fort et s'est toujours servi du *gentil* qui a négocié tout et si à propos, qu'ils ont reçu tous du contentement. Le *joyeux* a eu ce bonheur qu'il ne s'est guère traité d'affaire d'importance qui ne lui soit communiqué; il me l'a dit à moi-même et ai eu cet honneur d'y avoir souvent part et d'avoir reconnu S. M. prendre plus de fiance de moi que jamais, pour la connoissance qu'il me donne librement de ses plus particuliers desseins et affaires. Il se fera à ce premier jour de l'an force nouveaux Chevaliers. Il ne s'est rien passé depuis en mes affaires, car j'ai résolu d'attendre et de plaider par delà. Cejourd'hui une personne de qualité m'en a fort entretenu, j'ai reconnu qu'il en avoit charge de mes parties, car il m'a pressé que, si je voulois, il s'assuroit qu'il me feroit rendre content; croyez que je joue bien mon personnage et me ferai valoir à mon tour. M. le Connétable a fort sollicité pour remettre la messe en Béarn; mais S. M. a résolu de n'y point toucher que les Edits de ceux de la Religion ne soient vérifiés.

Le Roi nous faisoit jouer tous les soirs à la prime durant sa diète; j'y ai gagné à plusieurs fois quatorze cents écus; il est vrai que M. le Grand en étoit de moitié, j'en ai sept cents de quitte. A Saint-Germain, ce 6e de décembre.

---

11 décembre. Tout présentement je viens d'arriver en cette ville, où le Roi m'a envoyé pour des affaires qui importent, ce sont des particularités qui ne se peuvent écrire; je vous fais ce mot à la hâte que j'étendrai davantage si j'ai plus de loisir. M. le Comte de Saint-Paul est arrivé depuis hier, je ne l'ai point vu encore, mais un gentilhomme qu'il tient de ses amis, m'a dit

[1] Mademoiselle de Maignelay. (Voir le post-scriptum de la lettre du 11 novembre de M. de la Force à sa femme.)

qu'il étoit fort marri de ce que madame la Comtesse sa femme 1598.
n'avoit accordé et qu'il désiroit encore m'en faire parler. Je 11 décembre.
les verrai venir, et s'il y a apparence de quelque bon expédient et qu'ils veuillent se rendre à la raison, je n'y perdrai point temps. A Paris, ce vendredi 11e décembre.

J'ai eu plus de loisir que je ne pensois, et vous dirai encore 12 décembre.
comme je pars ce jourd'hui pour retourner trouver le Roi à Saint-Germain. Le baptême se fait demain; tous les Princes et Princesses s'y trouveront. J'ai appris par un de mes amis que la Comtesse de Saint-Paul faisoit manier une entreprise sur Caumont qu'ils ont su ne leur pouvoir réussir. Le Roi a été offensé de quelques prêcheurs de cette ville qui en leurs sermons ont dit des choses séditieuses, même pour empêcher la vérification de nos Edits; son bon ordre a étouffé cela et la ferme résolution qu'il a de s'en faire accroire qui sert de beaucoup, car il y a force mauvaises volontés et qui brouilleroient s'ils pouvoient, mais les remèdes y sont bien et dignement apportés. Je vois bien que vous commencez à prêter l'oreille pour savoir quand je commencerai à parler de retour; il est certain que passé ce mois, nul affaire important ne peut plus me retenir que le procès. Je crois qu'au plus loin je serai résolu de tout dans le quinzième du mois prochain. Le Roi continue à vouloir m'adresser la Commission de la Guyenne que mes amis me conseillent de ne point refuser, et cette occupation ne pourroit me retarder de beaucoup à vous voir, car ayant acheminé les affaires, j'irois toujours faire un tour jusques à vous. Je vous discours de tout naïvement comme je pense; mandez-moi bien particulièrement l'état de votre santé et de la petite canaille. Adieu. Ce 12e de décembre, à Paris.

P. S. J'ai infinie occasion de me louer de la bonne volonté du Roi et de madame la Duchesse (de Beaufort); elle est plus en faveur et autorité que jamais. J'aurois force particularités à vous conter, mais ce sont choses qui ne doivent être commises au papier : c'est tout pour astheure. Je vous dirai seulement qu'il me reste encore quelque argent du jeu et que j'ai résolu, quoi qu'il en soit, de réserver trois ou quatre cents écus pour employer en petites galantises de bagues et autres

1598. 12 décembre. choses. Je vous prie, si vous me voulez faire plaisir, mandez-moi franchement ce que voulez que je vous porte et ce qu'aurez particulièrement en affection. Je prie Dieu, ma fille, qu'il te conserve, et te baise cent mille fois et ma petite follette.

---

14 décembre. Je vous ai écrit, il n'y a que deux jours, et vous mandois tout ce que je pourrois à présent vous dire, sinon que je suis fort las de la peine que je pris tout hier à force cérémonies pour le baptême du fils[1] du Roi; il y eut un ballet excédant qui nous fit veiller jusques à six heures du matin. La Cour est fort grande et grossit tous les jours. Nous vîmes hier après dîner faire des miracles à un homme qui va sur la corde là où il faisoit des cabrioles, comme un autre sauroit faire sur terre. Le Roi fait état d'aller dans trois ou quatre jours à Paris, où il demeurera jusques à la cérémonie des Chevaliers. M. le Comte de Saint-Paul y est; l'on m'assure qu'il dit qu'il veut fort accorder. Je serai fort aise de voir ce que j'en dois espérer, attendant la vérification de nos Edits qui sera au premier jour, car les affaires s'y disposent fort, le Roi faisant toujours connoître que c'est sa volonté. J'ai eu des lettres de M. le Duc de Biron qui se porte fort bien. Il devoit faire un tour à Lyon et à son retour fait état de venir trouver S. M.; je n'ai autre chose à vous mander pour astheure. A Saint-Germain, ce 14e de décembre.

---

16 décembre. Vous me menaciez par vos lettres que vous m'en adresseriez si souvent que vous m'en ennuieriez; je vous montre bien que je ne crains pas cela envers vous, car je ne me lasse point de vous faire voir des miennes; celle-ci est la troisième en six jours. Je n'ai pas grand'chose à vous apprendre, sinon l'arrivée de M. de Lorraine plus tôt que nous ne pensions. MADAME a eu nouvelles comme il doit arriver dans trois ou quatre jours; les principaux de la Cour, à savoir les Princes et Officiers de la Couronne, ont été nommés du Roi pour eux-mêmes dresser l'état, afin que voyant combien les charges se montent plus que la recette, un chacun se dispose à se re-

[1] Alexandre, dit le Chevalier de Vendôme, Grand Prieur de France, second fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort.

trancher, car l'on est plus sur l'épargne que jamais, et cependant il y a plus de demandeurs que jamais. S. M. s'en va dans quatre ou cinq jours à Paris fort résolue de faire vérifier l'Édit; à la vérité il se trouve tous les jours quelques difficultés sur beaucoup d'articles, et cejourd'hui nous nous sommes assemblés pour en traiter, et sur tous les points qui étoient en controverse, il y a été apporté des expédients. Voilà tout ce que je puis vous dire pour astheure. A Saint-Germain, ce mercredi 16 de décembre. 1598. 16 décembre.

Le Roi est venu en cette ville pour y passer les fêtes, nous avons demain Noël, S. M. doit toucher les malades, et huit jours après est la cérémonie des Chevaliers; je crois qu'elle y fera encore demeure de quinze jours ou trois semaines. Le Parlement est fermé à présent à cause des fêtes, et n'ouvrira jusqu'au cinquième du mois prochain, de sorte que l'Édit ne pourra être présenté qu'alors; ce sont des longueurs qui m'ennuient fort, car je crains encore qu'il s'y trouvera toujours quelques difficultés qui apporteront du retardement. Il s'est fait de terribles rumeurs en cette ville sur cela, et y en a de si envenimés contre nous qui seroient bien aises d'y pouvoir apporter de l'empêchement; c'est une des occasions qui a fait venir ici le Roi, qui est fort résolu de s'en faire accroire, et parla bien haut à son arrivée, sur de mauvais bruits que l'on faisoit courir; entre autres, l'on persuadoit au peuple qu'il faisoit faire une levée de Suisses et Lansquenets pour l'avancement de ceux de la Religion, et pour faire passer leur Édit par force. Sa présence abattra bien tous ces coups-là, et il y procède si bien que j'espère que le tout tournera sur ceux qui sèment ces malicieuses inventions. A Paris, ce 24e de décembre. 24 décembre.

Nous avons fait cejourd'hui la Cène chez MADAME avec fort grande compagnie, nos trois enfants y ont aussi communié, Dieu merci. Je crois qu'il y a ici plus de trois cents gentilshommes de la Religion; il y a fort longtemps que la Cour ne fut si grande. 25 décembre.

P. S. M. de Belsunce m'a prié de lui prêter mes chiens

1599. 12 janvier. résolu de se lever et de courir sus à tous ceux de la Religion; et tout de même que c'étoit ceux de la Religion qui avoient résolu de se venger de la Saint-Barthéleuy; car à la vérité, il y en a eu cette ville fort grand nombre et de qualité. Le Roi a fort crié contre tous ces mauvais instruments, et commandé, à tous ceux qui en oyeroient parler de le révéler à peine de punition, afin qu'il en fût fait exacte recherche pour découvrir l'origine et les auteurs de telles inventions malicieuses. Enfin, tout cela va en fumée, et devez croire que jamais le Roi ne fut plus aimé et plus craint de ses sujets, prenant cet État un établissement si stable, que nous devons espérer, avec l'aide de Dieu, une paix fort durable. Parmi tout cela est venu un avis de M. de Lorraine le père, qu'un jeune homme possédé du diable depuis quelques années, et que l'on avoit mis en une Religion de capucins, comme prisonnier, s'étoit échappé et avoit dit en quelques lieux qu'il vouloit tuer le Roi; tout cela aidoit à alarmer beaucoup de gens; cependant l'on a mis bon ordre pour le faire chercher et prendre. S. M. se porte fort bien et chasse ou joue à la paume tous les jours; madame la Duchesse est grosse de quatre ou cinq mois. Vous pouvez vous assurer que ma cour est faite, que je commence à en être si saoul que le partement me tente fort. A Paris, ce mardi 12e de janvier.

P. S. Cejourd'hui l'accord de M. du Plessis et de M. de Saint-Phal s'est fait; le Roi les a fait embrasser. J'avois été employé par M. du Plessis avec d'autres de ses amis; j'ai eu ce bonheur de lui avoir assisté dignement et si bien qu'il en a reçu grandissime contentement, et tient m'en être fort obligé.

---

2 février. Je vous dirai comme Madame épousa dimanche, qui étoit devant hier, M. de Lorraine; il n'y a eu magnificence que de beaux habits qui ont fort paru au grand bal qui s'est dansé trois soirs de rang, et grands festins servis en cérémonie. Nos enfants ont tout vu, je les y avois fait venir tous trois; le Roi part demain pour Paris, résolu, à ce que S.M. me dit encore, de n'en bouger que l'Édit ne soit vérifié. Je ne vous en dirai astheure davantage, suppliant Dieu qu'il

vous ait en sa sainte garde. A Saint-Germain, ce 2e de février. 1599 2 février.

P. S. Madame m'a fait l'honneur de me dire qu'elle étoit infiniment contente en son mariage, et s'estimoit fort heureuse.

Cejourd'hui MM. du Parlement sont venus trouver le Roi pour lui faire remontrances sur l'Édit. S. M. leur a parlé comme il falloit, et après nous a commandé à MM. de Bouillon, du Plessis et à moi, de nous assembler avec MM. le Chancelier et autres de son Conseil, où leurs remontrances ont été épluchées et ne s'y est rien trouvé d'important; de sorte qu'il a été résolu que S. M. les manderoit après-demain, pour leur déclarer sa volonté et les enjoindre par ses jussions de procéder à la vérification; il me semble que toutes choses sont en bon train, et le Roi si résolu à cela, que j'espère que nous en viendrons à bout; voilà tout pour astheure. A Paris, ce 5e de février. 5 février

---

Votre lettre que je reçus au soir me tient en peine de notre petite et encore plus de vous, pour la crainte que j'ai de votre humeur trop appréhensive et que cela ne nuise à votre santé. Croyez que les jours me commencent à être fort longs et que j'ai astheure tellement le retour en la tête qu'il me tarde fort, et ne devez douter que je n'y mette toute la diligence qui se pourra; mais à la vérité je ne veux rendre mon voyage inutile, et si je puis avoir ce bonheur que de sortir d'affaires, je prendrai mon retour avec un grand repos d'esprit et de voir nos Édits vérifiés, qui est sans mentir un coup d'État fort important. A Paris, ce 7e de février. 7 février.

P. S. Madame a résolu de partir d'ici avec M. le Prince son mari un jour ou deux après carême prenant; le Roi fait état de la conduire jusqu'à Châlons en Champagne, et de là aller visiter la frontière de Picardie.

Nous avons failli de voir depuis deux jours de grandes brouilleries pour quelque aigreur qu'il y avoit entre le Prince de Joinville et M. le Grand, lesquels s'étant rendus à la foire de Saint-Germain fort accompagnés les uns et les autres, à 12 février

1599. 12 février. savoir : MM. le Comte d'Auvergne, les Princes du Mayne, de Joinville et de Nemours, le Comte Sommerive [1] et plusieurs gentilshommes, d'un côté ; et de l'autre, M. le Grand avec des principaux de la Cour ; où il y eut de grandes pousseries. M. le Prince de Joinville, et M. de Termes, frère de M. le Grand, s'attaquèrent de paroles si avant qu'il s'en fallut de peu qu'il ne se donnât une petite bataille entre eux. Le Roi étoit à Fontainebleau. M. le Connétable avec MM. de Montpensier, de Bouillon et d'Espernon ont travaillé pour empêcher que les choses n'allassent plus avant, à quoi il y a bien eu de la peine ; enfin j'ai eu cejourd'hui commandement du Roi de les aller à tous arrêter en leur logis et de leur faire défense de n'en point partir jusqu'à sa venue, à peine de désobéissance, ce que j'ai fait. S. M. sera ici après-demain et pourvoira à tout de quoi il est bien besoin, car il s'en est failli fort peu qu'il ne soit arrivé beaucoup de scandale. Au reste, il s'est présenté des effets merveilleux de Dieu, que depuis deux jours il a été pris trois hommes qui vouloient tuer le Roi ; les deux premiers ont été pris ensemble, ayant été découverts par un confesseur. Ils ont déjà avoué et dit des choses qui font croire que l'on en tirera de grandes particularités. Le dernier a été pris sur un avis que M. de Lorraine envoya en poste, il y a plus de trois semaines. Il a aussi déjà confessé ; c'est une grande assistance de Dieu.

Je puis vous assurer qu'il me semble que je porte Paris sur les épaules ; croyez que mes mauvaises humeurs fantastiques me prennent souvent ; de quoi ma tête se sent bien, car j'ai astheure fort ma migraine. Adieu. A Paris, ce vendredi 12e de février.

---

24 février. Le laquais de mademoiselle de Tines vous a apporté une longue lettre de moi ; ce que je vous puis dire de plus est que notre Édit a été vérifié, et demain il doit être publié ; nous avons beaucoup d'occasion d'en louer Dieu, car à la vérité c'est un grand affaire. Le Roi part à ce matin d'autant qu'il veut courir le cerf en chemin, et MADAME part après dîner. Je l'accompagnerai deux ou trois lieues et m'en reviens ici

[1] Honoré de Savoie, Comte de Sommerive, fils aîné du Comte de Tende, Gouverneur de Provence sous Charles IX.

pour y attendre M. et madame la Comtesse de Saint-Paul afin de prendre résolution en nos affaires. Cependant je préparerai ce qu'il faut pour mon équipage pour n'être retardé de rien. S. M. fait état de passer son carême à Fontainebleau; j'irai y prendre congé là d'elle après que j'aurai achevé ici, où il fera bien ennuyeux astheure que la Cour n'y sera point. Pour le regard de la Commission pour la Guyenne, je ne sais encore ce qui en sera; l'on m'a dit que M. de Bouillon la désiroit avoir; je n'ai garde de la rechercher, car je vous réponds que je ne m'en soucie nullement. Vous aurez encore de mes nouvelles avant mon partement. A Paris, ce 24e de février. 1600. 24 février.

Je vous ai écrit d'un voyage que doit faire M. de Rohan, certes c'est une belle occasion et eusse fort désiré en avoir votre avis, estimant qu'il seroit fort à propos que notre aîné l'eût fait, mais je n'ai garde de le lui faire entreprendre que je ne sache votre volonté. Je crains trop que si vous ne l'aviez agréé, que cela ne vous donnât du déplaisir et de l'ennui, ce je ne voudrois pour rien. A la vérité cela lui profiteroit fort et s'en sentiroit toute sa vie; ils sont quatre ou cinq jeunes Seigneurs qui font ce voyage. Je n'ai encore pu savoir de M. de Rosny pour combien je suis assigné; il me dit hier qu'il verroit dans ses papiers, mais qu'il croit que c'est pour trois ou quatre mille écus. Comme j'étois justement en cet endroit de ma lettre, Geneste est arrivé, de quoi j'ai été fort aise et d'être assuré de votre bonne santé et de nos petits. Il m'a apporté la pierrerie, je vous manderai à la première occasion combien elle sera appréciée des lapidaires; je trouve le bracelet fort mal ainsi et les diamants sans lustre, il est besoin de les remettre en œuvre. Je supplie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde. A Paris, ce jeudi 25e de février. 25 février.

Vous serez bien étonnée de voir mon séjour plus long que ne pensiez; certes, c'est à mon grand regret, car astheure que toute la Cour s'en est allée d'ici, il y fait bien ennuyeux, et d'ailleurs si cher vivre que l'on y dépense extrêmement. Notre Edit a été vérifié et publié; M. le Chancelier assembla hier MM. du Conseil où je fus aussi appelé; c'étoit pour traiter de 27 février.

1599. 27 février. l'ordre que l'on doit tenir pour l'exécution de l'Edit et pour le faire vérifier aux autres Parlements, et faire nomination des Commissaires afin d'en donner avis au Roi, et que sur ce, S. M. prît sa résolution. L'on me fit une grande presse pour me commettre en Poitou et Saintonge, estimant que j'y pouvois servir même envers ceux de la Rochelle que l'on juge qu'il y aura de la difficulté à persuader de remettre la messe en leur ville. Enfin je m'en défendis, et aussi ils jugèrent que puisqu'il me falloit employer en Guyenne, que ce seroit trop me charger, vu les occupations que j'ai ailleurs. Je tâche fort de m'excuser de tout, mais cela est remis au Roi d'en ordonner. Je n'ai point encore nouvelles de M. et madame la Comtesse de Saint-Paul. J'ai montré votre lettre à ma sœur [1], je l'ai bien fait rire du mariage et aussitôt pleurer, car vous savez que c'est son humeur; elle m'a prié de vous faire ses recommandations et de vous dire qu'elle s'assure que sans qu'elle en jure, que vous croyez bien qu'il n'en est rien. C'est tout pour astheure. A Paris, ce 27[e] de février.

---

5 mars. Je désirerois vous pouvoir mander de meilleures nouvelles de notre traité d'accord que nous avons commencé depuis deux jours, étant madame la Comtesse de Saint-Paul arrivée en cette ville; mais à ce que j'en puis juger, il ne faut pas espérer que nous fassions rien, car les choses ne sont point acheminées à cela, de quoi je ne vous mentirai point que j'ai un extrême regret, appréhendant tout ce qui se peut la misérable vie que celle d'un plaideur, et qu'au lieu que j'espérois m'en voir hors, qu'il me faille astheure recommencer tout de nouveau. Certes la seule appréhension me fait naître des cheveux blancs, m'étant fort difficile de ployer mon humeur et de m'assujettir à cette fâcheuse vie. Les choses se sont fort altérées ennuit, toutefois non pas rompues; je ne sais si elles prendront meilleur train. N'estimez pas pour ce que je vous mande que cela me rende plus lâche à la conservation de mes droits, car je vous réponds que j'y suis merveilleusement résolu, mais il me semble que quand je vous ai fait mes plaintes que je suis beaucoup plus capable de me résoudre

[1] Madame de Larchant.

et de supporter mon mal. Nous n'avons pas traité par assemblées, c'est entre nous-mêmes, de vive voix, ou par entremetteurs. Madame la Comtesse de Saint-Paul est tellement aheurtée à avoir Caumont qu'elle dit absolument qu'elle mourroit aussitôt que de le céder; je vous réponds que de ma part je suis bien aussi ferme et pouvez vous assurer que s'ils m'en font départir, que ce sera à bonne enseigne. Le Roi n'est point en cette ville, il passe fort son temps à la chasse, il a écrit cejourd'hui une lettre à M. le Maréchal d'Ornano, qui est ici, qu'il se préparât d'aller promptement en Guyenne et qu'il l'allât trouver pour cet effet mardi à Conflans, qui n'est qu'à quatre ou cinq lieues d'ici; je m'y en irai avec lui; je crois que c'est pour la vérification de l'Édit et aussi afin de pourvoir à ce qui se passe à Pardaillan pour le fait de M. de Boisse, et ne sais encore s'il me voudra adresser la Commission pour la Guyenne; cela sera bientôt résolu. Au reste je me trouve empêché pour avoir l'évocation que je désire de mon procès, car l'Édit porte qu'il faut que ce soit au même Parlement du ressort, et la Chambre n'y est pas encore établie; il est bien à craindre que cela prendra de la longueur. C'est une chose étrange que les sermons séditieux qui se sont faits en cette ville et que la malice de ces prêcheurs contre nous et contre le Roi même. Il y en a auxquels l'on a interdit la chaire, mais je crois qu'il y en aura de punis. Pareille chose est advenue à force autres villes. S. M. en est fort offensée. Il y a quatre ou cinq jours que j'ai eu nouvelles de M. de Biron, il se porte fort bien. Il me donne quelque espérance de le voir bientôt, j'en serois fort aise. Il n'a encore rien résolu pour votre sœur, quelque sollicitation que je lui en ai faite; s'il vient avant mon partement, je l'en presserai fort. A Dieu, ma petite, je le supplie vous tenir toujours en sa garde. A Paris, ce 5e de mars. 1599. 5 mars.

J'arrivai hier de Fontainebleau où le Roi m'avoit commandé de l'aller trouver; ç'a été pour résoudre le fait de la messe en Béarn; l'on est astheure après à en dresser l'Edit; puisque c'étoit chose qui devoit advenir, je crois que l'ordre n'y pouvoit être meilleur, et espère que cela n'apportera 2 avril.

1599. 2 avril. point d'altération ni de changement aux affaires du pays. Je vous ferai savoir bientôt de mes nouvelles plus au long par notre fils la Force, que je fais partir demain avec tout mon train. Je m'en retournerai en poste. Je n'ai point voulu partir d'ici que je n'eusse mon évocation, que je poursuis ici au privé Conseil. M. le Chancelier est absent et ne doit être ici qu'après Pâques; d'ailleurs S. M. a résolu de s'en aller à Blois, madame la Duchesse y va faire ses couches, et le Conseil privé doit suivre le Roi, de sorte que j'appréhende bien à tout cela de la longueur. Il est vrai que j'estime meilleur pour moi que cette évocation soit jugée là, que non pas en cette ville, où mes parties auront plus d'incommodité et moins de moyens d'y faire des brigues; croyez que de mon côté je ne m'endormirai pas à bien solliciter et fais état que j'aurai une résolution dans la fin de ce mois. Je vous envoie notre fils aîné pour vous réjouir. A Paris, ce 2e d'avril.

P. S. Madame la Comtesse de Saint-Paul se plaint fort de ce que je suis si déraisonnable, moi je dis que c'est elle; il y a toujours de nos amis qui s'emploient à notre accord, mais je n'en espère pas beaucoup.

Je vous recommande ma fille et de ne la laisser pas hâler le visage.

---

24 mai. Dieu merci, je suis hors d'affaires, content tout ce qui se peut; à la vérité, le dernier accord me coûte plus cher que celui que je vous avois mandé, mais les grandes traverses et difficultés que je prévoyois à rentrer en procès, avec les longueurs qui s'éprouvent continuellement à ce misérable métier, me rendent l'esprit fort en repos de m'en voir délivré. J'ai d'ailleurs vu les choses si désespérées et de si peu d'apparence d'en pouvoir jamais sortir par accord, qu'ayant eu ce bonheur d'y pouvoir arriver, il m'a été si doux et si agréable que sans mentir, c'est une sauce qui le fait trouver beaucoup meilleur. Ce sont toutes les mêmes conditions que je vous ai déjà mandées, mais au lieu de trois mille écus, il y en a cinq et la substitution assurée pour Caumont au cas que madame la Comtesse de Saint-Paul n'ait point d'enfants. Ils m'ont fait de grandes difficultés pour me laisser Castelnaut en ce cas-là, disant que ce sont toutes les principales

maisons, et ont voulu que j'aie promis lors de payer dix mille écus, mais ce n'est rien comme je vous ferai entendre. Je vous assure qu'il y a bien fallu du mystère et le Roi m'a fait l'honneur d'y apporter un merveilleux soin, S. M. ayant fait assembler tous les principaux de son Conseil privé, où il y avoit sept Présidents. Madame la Comtesse de Saint-Paul s'étoit rendue pour cet effet à Fontainebleau, où les choses ont été à la fin décidées et en bonne et due forme. Le contrat en est passé par main de notaire et signé de toutes parts. J'attends dans quatre ou cinq jours la ratification de Mgr le Comte de Saint-Paul, pour après le faire homologuer au Parlement, de quoi je laisse la charge à M. de la Courtiade, faisant état de partir au commencement du mois prochain si aise et si content qu'il n'est possible de plus, de me voir délivré de ce grand fardeau et en espérance de te voir bientôt avec un esprit plus libre que je ne m'étois promis. Je crois que mes dernières lettres vous auront bien fâchée, car je supportois ce déplaisir fort impatiemment et n'en disois pas tout ce que j'en avois sur le cœur. J'arrivai devant hier en cette ville, et hier M. de Biron; je suis après lui pour le faire résoudre sur beaucoup d'affaires qui lui importent, même pour le mariage de votre sœur et aussi de la jeune afin que j'en puisse porter une résolution. Je le presse fort pour lui-même afin qu'il se marie, il est certain qu'il est recherché de deux ou trois fort grands partis; je vous en porterai des nouvelles; quant à celles du général, le Roi se porte bien, Dieu merci, il se parle toujours fort de le marier bientôt et y est fort disposé. Je crois que S. M. dépêchera bientôt vers cette Princesse[1] du Grand Duc. L'on continue toujours le voyage de Blois. Il y a ici plusieurs Ambassadeurs arrivés depuis sept ou huit jours, du Pape, du Roi d'Espagne, de la Reine d'Angleterre et du Duc de Savoie, je remettrai les particularités à notre vue. Au reste il n'est pas croyable les grandes protestations que madame la Comtesse de Saint-Paul fait de nous vouloir aimer et à tous nos enfants, et sans mentir, elle me le témoigne par une vie toute autre que par le passé. Elle m'a fort promis qu'elle nous donneroit des meubles. C'est

1599. 24 mai.

[1] Marie de Médicis, fille de François, Grand Duc de Toscane.

1599. 24 mai. tout pour astheure, je supplie Dieu que j'aie ce contentement de vous trouver en bonne santé, mais que vous veuilliez me reconnoître, car je suis devenu tout gris. Je te baise cent mille et mille fois et de bon cœur. A Paris, ce 24e de mai.

P. S. J'ai eu nouvelles de notre Henri [1] de Sedan, tout se porte bien, croyez qu'il est fort content; j'ai employé deux mille écus depuis que mon train est parti. Je vous porterai encore quelques brouilleries, il y a aussi d'autres vertugadins et rabats. Je vous prie qu'on ne laisse pas, pour la chaleur, de faire chasser mes chiens.

Nous ne ferons pas ici tant de séjour que je pensois d'autant que nous pourrons aussi bien exécuter l'Edit pour tout ce qui regarde cette Sénéchaussée à Bergerac comme ici, c'est-à-dire à la Force, et ce me sera tant plus de moyen de vous voir plus longuement, car je fais état de retenir M. du Refuge; MM. de Bergerac et des autres lieux nous viendront bien trouver là et pourrons de là expédier nos ordonnances. Je vous prie avoir soin de ce qui se pourra accommoder pour la maison et de même des vivres. J'ai donné ordre à ce porteur d'aller chercher le maître architecte de Cadillac et le conduire à la Force afin que nous prenions résolution de notre bâtiment; j'espère que nous serons demain à souper à la Force; il faut du poisson, car M. du Refuge ne mange point de chair; s'il y en a assez, l'on pourra mettre chair et poisson. J'espère que j'aurai moyen de vous donner toute la semaine; je désire fort faire la Cène avant partir, je ne sais quel dimanche l'on la doit célébrer à la Force. J'aurois grand déplaisir qu'il mésadvînt de cette pauvre fille, je prie Dieu qu'il lui veuille assister, mais il se faut conformer à sa volonté, je vous supplie que cela ne vous travaille point, j'aurois beaucoup de peine de vous trouver en mauvais état et qu'eussiez aucun ennui; je vous prie, faites bonne chère et joyeuse, je désire fort puisque je n'ai guère de temps à dépenser auprès de toi que ce soit avec plaisir et contentement. A Périgueux, ce vendredi.

[1] Le Marquis de Castelnaut, son second fils.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Ordre de se saisir de l'héritière de Labatut, enlevée par M. de Sauveterre, et de la remettre à ses parents.

Monsieur de la Force, sur ce que j'ai été averti que l'hé- 1599.
ritière de Labatut a été ravie d'entre les mains de sa mère et 24 juin.
menée dans la maison de M. de Sauveterre ou quelqu'autre de votre Gouvernement, de Bigorre[1]; je vous commande très-expressément de vous transporter où ladite héritière de Labatut aura été emmenée, et vous en saisir, et arrêter le cours des querelles et assemblées qui se sont faites pour ce sujet; qu'elle soit bien et sûrement gardée, pour après être mise entre les mains de ses plus proches, ainsi que la justice en ordonnera, à quoi vous tiendrez la main de tout votre pouvoir, d'autant qu'en cela il y va de mon service et que c'est chose que j'affectionne, et celle-ci n'étant à autre fin, je prierai Dieu, etc. Ecrit à Orléans le 24e jour de juin. *Signé* : HENRY. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

Vérification de l'Edit concernant les Catholiques. — Le Roi veut être obéi. — Voyage qu'il fait à Paris. — De retour à Orléans, il s'achemine vers Blois.

Monsieur de la Force, outre mon autre lettre que vous 17 juillet.
recevrez par cette même voie, je vous fais ce mot de ma (Autographe)
main pour vous dire que vous m'avez fait service très-agréable de me faire entendre que vous prévoyez que quelques-uns me veulent faire des remontrances sur la vérification de mon Edit touchant le rétablissement de la Religion Catholique en mon Pays souverain de Béarn, mais je ne veux pas que pour cela l'on diffère la vérification d'icelui; pour ce portez-vous en cet affaire avec telle roideur que je sois obéi; vous ne sauriez croire de quelle importance cela m'est à présent, mêmement à Rome où ça seroit pour traverser les affaires que j'y ai, desquelles vous savez assez juger l'importance, c'est pourquoi je vous recommande cet affaire et ne recevez aucunes remontrances sur ce fait. Je suis très-aise de ce que, passant par la Guyenne, vous ayez trouvé un chacun

[1] Il est évident que ces mots ne peuvent se rapporter au Gouvernement de M. de la Force, qui se composait du Béarn et de la Basse-Navarre, sans y comprendre le Bigorre, mais au lieu d'où l'héritière de Labatut avait été enlevée.

1599. 17 juillet. bien disposé à la paix et à m'obéir; j'espère que Dieu me fera la grâce que je le serai des uns et des autres, si je suis bien servi de ceux que j'emploie et qui ont charge. Je vous dirai que j'ai fait un tour à Paris de quinze jours, où j'ai bien passé mon temps, car j'y étois allé pour voir les dames et mes bâtiments, et sans gens de conseil ni d'affaires, mes hôtes ont été Gondy et Zamet et n'ai jamais couché deux fois en un même lieu. Je suis de retour en cette ville, d'hier seulement, où je séjournerai sept ou huit jours, et d'ici m'acheminerai à Blois, où je ferai quelque séjour, cependant donnez-moi avis de tout ce que vous apprendrez m'importer. J'attends par le retour de mon laquais amplement de vos nouvelles sur toutes les occurrences de delà; surtout gardez-vous bien de recevoir ceux des Etats de mon Pays ni autres à me faire aucunes remontrances sur la vérification de mon Edit, car c'est chose que je ne veux souffrir, et faut qu'ils se résolvent à m'obéir et considérer que j'ai fait le tout pour le bien général des uns et des autres; donnez-moi avis de la réception de la présente par la voie de la poste de Dacqs. A Dieu, Monsieur de la Force, etc. Ce 17e juillet, à Orléans.

Plaintes des lenteurs du Conseil à l'occasion de l'Edit pour le rétablissement du Catholicisme.— Il prie la Force de s'entendre avec le Président du Pont pour hâter cette affaire.

23 août. (Autographe) Monsieur de la Force, vous saurez toutes nouvelles par le Président du Pont, c'est ce qui fera ma lettre plus courte, il vous déclarera mon intention sur le rétablissement de la Religion Catholique en Béarn; je trouve très-mauvais que ceux de mon Conseil y apportent telles longueurs, puisque par vous je leur avois fait entendre ma volonté; les Evêques s'en sont plaints à moi; vous me ferez service très-agréable d'y mettre fin à ce coup en sorte que je n'en oye plus parler; ces retardements préjudicient à mes affaires et au bien commun de ceux qui y apportent les difficultés, s'ils le savoient reconnoître. Quoi que soit, je veux être obéi sans rien retrancher de mon Edit; s'il s'y trouve quelque article qui mérite réformation, il en faudra doucement conférer avec le temps; ne faites faute de vous gouverner en ce sujet selon que vous dira le Président du Pont, auquel j'ai commandé

me revenir trouver dans trois mois pour me servir par deçà. 1599.
A son retour je m'attends d'être informé de l'état de mon 23 août.
Pays et particulièrement du succès de cet affaire; sur ce je prie Dieu, etc. Ce 23 août, à Blois.

Remerciement sur ce qu'il a fait vérifier son Edit en faveur des Catholiques.

Monsieur de la Force, j'ai été très-aise d'entendre par la vôtre du dix-huitième de ce mois qui me fut rendue le vingt-septième en suivant et depuis par Casaux, comme vous avez fait vérifier mon Edit du rétablissement de la Religion Catholique en mon Pays de Béarn, et eusse bien voulu que c'eût été sans me faire sur cela aucunes remontrances comme je vous avois commandé et écrit depuis; mais puisque cela n'a pu, j'espère que avant que les uns et les autres se séparent d'auprès de moi, de leur donner contentement; cependant je vous prierai qu'en attendant cela, vous teniez la main que les uns et les autres vivent en repos sous mes Edits et que vous employiez vivement votre autorité à ce que cela soit. Assurez-vous que je vous aime bien fort et les effets vous le témoigneront. Par Casaux, vous aurez plus amplement de mes nouvelles. Sur ce, Dieu vous ait, etc. Ce dernier août, à Blois. 31 août. (Autographe)

Il se félicite de ce que M. de Casaux ait été député vers lui, et regrette qu'il soit chargé de lui adresser des remontrances.

Monsieur de la Force, j'ai été fort aise d'entendre, tant par les vôtres du dix-huitième du passé, que depuis par celles que le sieur de Casaux m'a rendues, et par sa bouche même, le devoir duquel vous avez usé pour faire vérifier mon Edit du rétablissement de la Religion Catholique en mon Pays de Béarn, suivant ce que je vous ai commandé lorsque vous partîtes d'auprès de moi, et ai écrit depuis; mais je l'eusse été davantage qu'il se fût passé sans sur icelui m'y faire des remontrances comme m'a fait ledit sieur de Casaux de la part de ceux de mon Conseil et Cour souveraine de Béarn, d'autant que ces longueurs préjudicient au bien de mes affaires et service; j'ai eu pour fort agréable l'élection qui a été faite de la personne dudit Casaux pour me faire lesdites 14 septembre.

1599. 14 septembre. remontrances, tant pour ce qu'il s'en est bien acquitté, qu'aussi pour ce que je m'assure qu'il s'acquittera fidèlement de ce que je lui ai commandé là-dessus pour le faire entendre à ceux de mondit Conseil et Cour souveraine. Il importe infiniment et plus que je ne vous puis dire qu'aussitôt qu'il sera arrivé, on procède à la vérification de mondit Edit, ensemble du réglement sur icelui, et que incontinent après vous procédiez à l'exécution d'une chose que je vous commande, et dont vous savez assez juger l'importancc; et remettant le surplus à la suffisance dudit de Casaux, je ne vous en dirai davantage que vous prier de le croire, et Dieu vous avoir, Monsieur de la Force, etc. Ecrit à Blois, le 14e jour de septembre. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

Procès de Bustamente, Espagnol arrêté à Pau.

2 octobre. (Autographe) Monsieur de la Force, je n'ai rien à vous mander depuis la dépêche que je vous ai faite par Dauval; ce mot par votre laquais est pour vous dire que j'ai reçu la vôtre par lui, et que je vous envoie la lettre que j'ai commandé être faite à ceux de mon Conseil ordinaire pour leur faire entendre mon intention sur la procédure qu'ils ont à tenir contre Bustamente, Espagnol, prisonnier à Pau, laquelle vous leur ferez tenir en diligence et viendrez au-devant de moi entre Limoges et Châtelleraut, car je serai bien aise de vous voir avant que d'y arriver. Adieu, Monsieur de la Force. Le 2 octobre, à Blois.

Prière de rétablir en sa charge le sieur du Pont que le Roi avoit relevé de l'interdiction prononcée contre lui par les Etats du Pays. — Promesse qu'il fait à la condition d'être obéi.

24 novembre. (Autographe) Monsieur de la Force, à mon autre lettre que vous recevrez par Mesplées, j'ajouterai ce mot de ma main pour vous dire que vous me ferez service très-agréable d'affectionner la réception du Conseiller du Pont, comme je l'affectionne, pour les raisons que vous entendrez par ledit Mesplées; il y va en cela tellement de mon service et de mon contentement, que je ne vous cellerai point, que je ne pourrois trouver bon de voir mon autorité combattue plutôt par passion que par raison, et vous savez que mon humeur est de ne m'y laisser

vaincre. Les choses en sont venues trop avant pour en demeurer là; bref, je veux être obéi; aussi vous pouvez vous assurer et assurer en mon nom les Etats de mon Pays et le leur jurer et promettre que cela n'arrivera plus, et que je les conserverai en tout ce que je pourrai, non-seulement pour le For, mais même qu'en tout ce qu'ils requerront de moi, je leur témoignerai comme je désire les gratifier, mais aussi qu'ils me donnent ce contentement-là et qu'ils ne me fassent choisir une autre voie pour me faire obéir, en mandant Coulomyes, cause de tout le bruit, de me venir servir ici près de moi, et vous commandant de me l'envoyer; et remettant le surplus à la suffisance dudit Mesplées, je ne vous en dirai davantage que pour vous prier de le croire, et Dieu vous avoir, Monsieur de la Force, en sa garde. Ce 24 novembre, à Paris. 1599. 24 novembre.

ANNÉE 1600.

COMMISSION DU ROI POUR EXÉCUTER L'ÉDIT DE NANTES EN GUYENNE AVEC LE MARÉCHAL D'ORNANO.

1600. 17 avril

Mes amés et féaux, envoyant les sieurs de la Force, Conseiller en notre Conseil d'État et Capitaine des Gardes de notre corps, et du Refuge, Maître des Requêtes de notre Hôtel, en l'étendue de notre province de Guyenne, pour avec notre cousin le sieur d'Ornano, Maréchal de France, et notre Lieutenant en icelle, pourvoir à l'exécution et entérinement de notre Édit et déclaration sur les précédents Edits de pacification, qui a été naguère vérifié en notre Cour de Parlement de Bordeaux; nous voulons et entendons que tous et chacuns de nos Officiers de ladite province aient à les assister de tout leur pouvoir au fait de leurdite Commission et à eux obéir et faire obéir et entendre par tous ceux de leur juridiction et ressort en ce qui concerne l'observation de notredit Edit, parce que d'icelle dépend le repos et tranquillité de cet Etat et l'union de tous nos sujets. N'y faites donc faute pour votre regard sur tant que désirez le bien de la paix et notre bienveillance, car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le 17[e] jour d'avril. *Signé:* HENRY. *Et plus bas:* FORGET.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Guerre de Savoie. — Préparatifs du siége de Montmeillant. — La Force arrive à Montélimar. — Prise des forts de la Bresse, par Biron. — Négociations. — Marie de Médicis attendue à Lyon.

1600. 10 octobre. Je n'ai encore trouvé aucune occasion pour vous adresser de mes lettres. Nous nous sommes bien conduits jusqu'ici, étant tous en bonne santé; il est vrai que nos chevaux et mulets sont fort harassés. Je n'ai point été à Marseille, d'autant que le Roi est encore en Savoie, et prenons notre chemin droit à Grenoble, où j'espère que nous serons dans quatre jours. Au reste, je ne puis vous dire de nouvelles de S. M. avec beaucoup de certitude; tout ce que j'en ai appris est qu'elle fait de grands appareils d'artillerie et de munitions pour attaquêr la citadelle de Montmeillant; d'autres tiennent qu'elle n'y veut point faire d'efforts, mais seulement la bloquer et y laisser M. de Lesdiguières et s'en venir recevoir la Reine à Marseille; d'autres tiennent que ce sera à Avignon ou à Lyon, afin de n'éloigner point son armée. M. de Biron a pris tous les forts de la Bresse, hors la citadelle de Bourg, où il a laissé M. le Baron de Luz[1], et lui est venu assiéger un fort que M. de Savoie avoit fait faire auprès de Genève pour les tenir en sujétion, qui s'appelle le fort Sainte-Catherine. Le Roi est presque toujours à Chambéry, qui n'est qu'à une lieue de Montmeillant. L'on m'a assuré que la paix seroit bientôt faite et que de tous côtés la désirent; mais S. M. dit qu'elle ne veut point traiter avec le Duc de Savoie, d'autant qu'il lui a manqué de promesse, mais que si le Pape ou le Roi d'Espagne veulent traiter pour lui, qu'il y entendra, de sorte qu'il y a des courriers en campagne pour cet effet. Il y a six ou sept jours que nous en trouvâmes un qui couroit à trois chevaux et nous dit qu'il alloit de la part du Pape vers le Roi d'Espagne. Je n'aurai point demeuré six ou sept jours auprès de S. M. que je ne vous mande bien au long l'état de toutes choses; cependant, je vous prie, n'ajoutez point de foi à tant de mauvaises nou-

[1] Edme de Malain, Baron de Luz, Lieutenant au Gouvernement de Bourgogne. compromis, en 1602, dans la conspiration de Biron; il fut tué en duel en 1613 par le Chevalier de Guise.

velles que l'on fait courir ordinairement. Je n'entendois autre chose par les chemins, et ce sont toutes faussetés; il n'y a, Dieu merci, un seul homme de tué ni blessé. L'on tient que la Reine doit arriver à Marseille dans six ou sept jours; toutes les Princesses qui sont à Lyon devoient partir pour aller la recueillir. Si je ne trouve le Roi à Grenoble, je fais état de laisser là tout mon train et d'aller jusqu'à Chambéry en poste. Je supplie Dieu, ma petite, qu'il vous conserve en toute prospérité et santé. A Montélimar, ce 10 octobre.

1600. 10 octobre.

ANNÉE 1601.

M. DE LA FORCE AU MARÉCHAL DE BIRON.

Conditions de la paix. — Plaintes du Roi sur les factions et contre Biron. — La Force soutient les intérêts du Maréchal, et l'engage à ouvrir son cœur à S. M. et à lui faire sa soumission.

1601. Janvier.

Monsieur, j'ai différé jusqu'à présent à vous écrire, espérant toujours pouvoir recueillir quelque chose de certain des traités de M. le Légat pour la paix, afin de vous en faire part. A ce que j'en ai pu apprendre, les choses sont fort avancées. Le Roi laisse le Marquisat et rend la Savoie à M. de Savoie, lequel baille à S. M. la Bresse, le Bugey, le Valromey et tout ce qui est au long de la rivière du Rhône, jusqu'auprès de Genève. Voilà ce que j'ai pu apprendre des conditions.

S. M. m'a particulièrement fait plainte qu'elle reconnoissoit beaucoup de petites brigues qui se faisoient parmi ses serviteurs, même de quoi elle n'étoit nullement contente, et qu'il n'y avoit rien qui la conviât tant à faire la paix, et qu'elle sauroit bien rompre toutes ces menées et châtier les factieux[1]. Si j'avois l'honneur de vous parler, je vous éclaircirois davantage. Quant à ce qui vous concerne, elle m'en a fort entretenu. J'ai tâché de ménager ce que j'avois recueilli de vos volontés pour conclure et disposer les choses à ce que désirez et faire en sorte qu'il lui plût de vous donner contentement pour le fait de Bourg; mais je ne vous tairai point, Monsieur, que j'ai trouvé S. M. encore plus ferme et plus réso-

[1] Allusion à la conduite de Biron.

1601. Janvier. lue à ne se départir point de sa première résolution que je n'avois fait jusqu'ici, m'alléguant à tout coup qu'il étoit plus raisonnable que vous ployassiez à sa volonté que lui à la vôtre, et après plusieurs contestations qui ne peuvent se dire par lettre, enfin S. M. me dit : « Eh bien ! M. le Maréchal se » plaint de ce que j'y mets Boisse, étant Huguenot, et a dit à » plusieurs qu'il sera content, pourvu que j'y mette un autre » qui soit Catholique, je le ferai. » Voilà, après infinis discours, les derniers qu'il me tint. Je ne vous puis céler, Monsieur, que je porte un extrême déplaisir de voir les choses en ces termes; car je ne vois pas que par ce moyen-là le Roi demeure plus content de vous, ni sans mentir que vous ayez aussi plus d'occasion de l'être. J'ai estimé devoir vous en donner avis, afin que par votre prudence, ayant fait jugement là-dessus, vous sachiez vous y conduire comme vous penserez être pour le mieux; et, avec votre permission, puisqu'avez agréable que je vous parle avec cette franchise, je vous dirai, Monsieur, que si les choses se passent ainsi, il est à craindre que vous offenserez un gentilhomme[1] qui a l'honneur de vous appartenir et qui est fort votre serviteur; il se pourra plaindre que ne l'avez voulu laisser jouir des bienfaits de S. M., et possible pour tel, qui, je m'assure, ne vous rendra jamais tant de fidélité, d'obéissance et de service que lui. Prenez, s'il vous plaît, mes discours selon la sincérité de mon cœur, sans vous divertir de vos plus sûres résolutions; mais si ne puis-je m'empêcher d'ajouter encore ce mot à nos regrets sur la peine que je porte de voir la continuation de ce mécontentement soit du Roi envers vous, et de vous sur le traitement qu'en recevez. Certes, Monsieur, j'ai une merveilleuse impatience de le voir nourrir en cette mauvaise humeur de vous, que je sais certainement avoir en meilleure estime qu'homme de son Royaume, et que son inclination est d'aimer autant, je dis avec une affection si particulière, que je m'oserois promettre que si vous voulez chercher en vous-même les remèdes, il n'y a rien que ne dussiez espérer de lui et à quoi ne le pussiez disposer. Pardonnez-moi si je me licencie trop, mais mon opinion seroit que l'en-

[1] M. de Boisse-Pardaillan, nommé par le Roi au Gouvernement de la citadelle de Bourg.

treprissiez vous-même, et que prenant le temps que jugerez le plus à propos, lui ouvrissiez franchement votre cœur, lui faisant connoître votre juste douleur et le sujet qu'avez de vous plaindre, pour après cela entrer aux humilités et soumissions que jugerez à propos. Je crois certainement que le ployeriez à tout ce qu'il vous plairoit et en rapporteriez autant de contentement qu'en ayez reçu jamais. Excusez ma passion qui a emporté ma plume, vous protestant avec vérité que ce n'est que zèle procédant de la personne du monde qui vous honore le plus et qui vous souhaite le plus d'heur et de prospérité, et qui veut vous rendre avec plus de fidélité, Monsieur, tout devoir de votre très-humble frère. 1601. Janvier.

LE MARÉCHAL DE BIRON A M. DE LA FORCE.

Réponse à la lettre précédente. — Le Maréchal laisse entrevoir à son beau-frère toute son irritation et ses mécontentements contre le Roi.

Monsieur mon frère, je répondrai à vos deux lettres par celle-ci; je vous dirai en premier lieu que je trouve de foibles paroles que celles du Roi de dire qu'il ne me doit céder; cela est bon de Roi à Roi, mais de maître à serviteur, ces formalités ne se gardent; car qui a le pouvoir, cède à la raison. Mes explications dont j'usai ont assez témoigné comme a été mon intention. Je ne suis ni de service, ni de qualité, ni de courage, ni en mille autres choses inférieur à Lesdiguières, lequel n'a tant fait en toute sa vie, que je ne puisse faire remarquer mes actions en sept ou huit occasions, dont l'une pèse autant que toutes les siennes. Ce n'est pas pour le mépriser, car je l'estime fort; je ne vous dis ceci pour parvenir au fait de Bourg; car c'est chose qui n'est séante à une trop grande affectation pour moi, et moins est-elle digne de m'être refusée par le Roi; il en fera comme il voudra. S'il me traite comme mon affection et mon mérite le requièrent, je le servirai avec toutes les circonstances qui ont accoutumé accompagner le devoir, sinon je marcherai au dernier, car je suis homme de bien, pour l'amour de moi-même. Je suis le maître de mon affection, et guidé de la raison, je rends l'obéissance sans y apporter le gré. Je vous supplie, n'en parlez plus : le mal ou le pis sera pour moi. Si le Roi m'aimoit comme vous dites, il ne me traiteroit plus mal que les autres, 11 janvier.

1601. 11 janvier. je ne lui ai donné occasion d'être mal satisfait. Je suis sans reproche; les demandes sont ordinaires de valet à maître et les justes réquisitions peu refusées des bons naturels, car les choses se gouvernent par exemples. Il m'a mandé d'aller à Sainte-Catherine, n'y suis-je pas allé, dépouillé de toute mauvaise volonté [1]? Que m'en reste-t-il? Je n'en veux jamais plus parler ni désire que mes amis en parlent. Je suis jeune et gaillard pour vivre longtemps, s'il plaît à Dieu, et voir d'étranges choses. Je partirai d'ici dans deux jours pour aller à Mâcon, et de là à Bourg voir ce qui s'y passe et parachever la carrière; et puis ayant mis la raison, les effets, les obéissances devers moi, j'aurai sujet de plainte. D'aller à Lyon je ne le désire, car je ne puis dissimuler; je laisse à discourir un chacun comme il voudra, car le blâme par les sains jugements sera donné au Roi, et le triomphe des peines et des périls d'autrui à qui ne l'a mérité. Voilà, Monsieur, ce que je vous puis dire, sinon qu'il fait bon ici et que nous y passons bien le temps, sans souci des vanités du monde, et demeurant toutefois vous être fort obligé du soin qu'avez de ce qui me touche, car je défère à vos conseils et avis et y crois, et vous supplie continuer et faire état de mon bien humble service que je vous jure et voue à jamais. Conservez-moi vos bonnes grâces que je salue de mes humbles recommandations, et suis, Monsieur, votre plus humble frère à vous faire service. A Dijon, ce 11e jour de janvier.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Affaires du Béarn. — Donation des Etats à la Reine.

9 mai. (Autographe) Monsieur de la Force, j'ai été bien aise d'apprendre par la vôtre, du vingt-huit avril, que je reçus hier, comme ma volonté a été suivie touchant le Conseiller du Pont, et eusse bien désiré que l'envoi des sieurs de Sainte-Colombe, d'Arros et de Salles, députés de ceux de mon Pays de Béarn, pour venir reconnoître la Reine ma femme, eût été plus tôt; mais puisqu'il n'a pu, je trouve bon le temps auquel vous me mandez qu'ils se rendront près d'elle, qui sera vers le quinzième de septembre, car en ce temps elle pourra accoucher.

[1] Ces paroles de Biron sont d'autant plus remarquables que plusieurs historiens l'ont accusé d'avoir voulu faire tuer Henri IV au siége du fort Sainte-Catherine.

Je vous envoie la lettre que vous désirez pour faire assem- [illegible]
bler ceux des Etats ; outre que j'affectionne qu'ils lui fassent 9 mai.
quelque honnête présent ; il y va du vôtre d'y tenir la main, comme je vous en prie de les y exhorter et exciter, ayant cela fort à cœur. Mandez-moi des nouvelles que vous apprendrez de la frontière, et de celles de mes jardins, et s'ils sont beaux et bien entretenus ; les meilleures que vous aurez de moi sont que je me porte bien, vous aimant comme votre affection à mon service m'y convie, comme je fais aussi vos enfants qui se rendent fort soigneux auprès de moi. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 9 mai, à Fontainebleau.

Affaires de Religion. — Doléances des Catholiques. — Entrée des Evêques au Conseil de Pau.

Monsieur de la Force, l'Évêque de Lescar m'a présenté un 5 juin.
cahier contenant plusieurs articles de plaintes et doléances de mes sujets catholiques de mon Pays de Béarn, sur lequel j'ai fait les réponses contenues en marge d'icelui, telles que j'ai jugé être à faire pour le bien de mon service ; vous ayant bien voulu faire celle-ci pour vous recommander de toute mon affection de tenir la main à l'exécution de ma volonté, ainsi qu'elle est contenue audit cahier, et ceux que j'ai ci-devant répondus, tant à Chambéry que Lyon, et surtout je désire que mesdits sujets n'aient dorénavant aucune occasion de se plaindre de mes officiers, en la distribution de la justice, laquelle je veux et entends leur être rendue également, et qu'ils jouissent pleinement et paisiblement du contenu en mes Edits et règlements que je leur ai octroyés, étant mon intention (comme vous savez) de maintenir et conserver en toute équité, indifféremment, tous mes sujets qui vivent et se contiennent sous mon obéissance, en l'observation de mes commandements ; autrement je serai contraint de leur pourvoir d'autres remèdes, et en venir à des expédients que je suis content d'éviter ; aussi ayant honoré les Evêques de mondit Pays de l'état de Conseillers en mon Conseil d'Etat et privé de Navarre, je trouverai bon qu'ils soient appelés en votre Conseil, lorsqu'il s'y traitera de mes affaires, mêmement celui de Lescar qui a assez de commodité d'y assister, faisant sa résidence ordinaire à Pau, et lequel de-

1601. 5 juin. puis vingt-huit ans m'a servi en l'état de Maître des Requêtes. Je m'assure aussi qu'ils m'y rendront et au public l'affection et fidélité qu'ils doivent dignes de leurs charges et qualités; et celle-ci n'étant à autre fin, je prierai Dieu, etc. Ecrit à Fontainebleau, le 5e jour de juin. *Signé:* HENRY. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Consolations sur la maladie de sa fille. — Biron lui demande Castelnaut, son second fils, pour l'accompagner dans son ambassade en Suisse.

29 octobre. Je ne puis vous taire que celle que je viens de recevoir de vous par le laquais de M. de Saint-Blancard m'a fort mis en peine; il ne peut en être autrement, vu ce que me mandez de notre fille; mais à la vérité, je le suis plus encore pour votre respect que pour elle, car de l'indisposition des enfants, il ne s'en faut travailler qu'ils ne soient du tout hors d'espérance; nature et jeunesse leur aident par dessus tout ce que l'on se peut imaginer. L'état auquel vous êtes et le travail que je sais que vous vous donnez pour vos enfants, lorsqu'ils sont malades, sont sujets suffisants pour me donner de l'ennui. Je vous supplie de considérer que vous en avez d'autres à qui vous êtes nécessaire, et que vous n'êtes pas au monde pour elle seule. Elle est entre les mains de Dieu, qui nous la conservera, s'il est besoin; vous devez vous reposer en lui et vous représenter tant et tant de grâces qu'il nous a départies, et tant de témoignages de son amour envers nous, que ces choses considérées, même eu égard à notre misérable condition, vous trouverez qu'au lieu de nous contrister, il nous reste tant d'arguments de consolation et de le louer, que nous serions ingrats de ne le reconnoître et blâmables d'en abuser. Je me suis étendu sur ce discours, car à la vérité, en l'écrivant, j'en ai tiré consolation, n'en recevant point de plus grande que lorsque Dieu me fait la grâce de méditer en ses œuvres, et que je me remets en mémoire les bénédictions qu'il a répandues sur nous. M. de Biron m'a demandé le second de nos enfants [1], et avec affection; je lui ai préparé son petit fait pour son train et

[1] Le sieur de Castelnaut, pour l'accompagner dans son ambassade de Suisse.

pour ses habits; mondit sieur de Biron doit partir dans dix ou douze jours pour son voyage de Suisse. Le voyage de Blois se continue toujours; l'on parle du partement dans le quinzième de novembre; mais je ne pense pas que ce soit sitôt. LL. MM. arrivèrent hier dans cette ville. Mgr le Dauphin a été porté cejourd'hui à Saint-Germain. Il est fort tard, ce qui m'empêchera de faire celle-ci plus longue. A Dieu, lequel je supplie vous conserver en toute prospérité, et veuille guérir notre petite. A Paris, ce 29e d'octobre. 1601. 29 octobre.

ANNÉE 1602.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Voyage du Roi en Poitou pour apaiser les troubles de cette province.

Monsieur de la Force, vous m'avez fait plaisir de voir tous ceux que vous me mandez, comme j'ai vu par celle que vous m'avez écrite de Nérac, le vingt-quatrième de mars dernie. Je pars demain d'ici pour m'acheminer à Blois, et de là je pourrai aller jusques à Poitiers, où je ne ferai point de citadelle, et au lieu d'y établir la gabelle, j'ouïrai les plaintes de mon peuple pour le soulager en tout ce qu'il me sera possible, de quoi je vous prie d'assurer un chacun; je crains bien qu'en épluchant tous ceux qui sont auteurs des bruits que vous me mandez, que j'y trouve des gens mêlés que vous et moi n'eussions jamais cru en être[1]. Je vous prie encore un coup de ne manquer à m'avertir de tout ce que vous apprendrez m'importer, soit dedans, soit dehors mon Royaume, et m'écrire des nouvelles de mes jardins de Pau. Adieu, Monsieur de la Force. Ce quinzième avril, à Fontainebleau. 1602. 15 avril. [Autographe]

Il le prépare à apprendre la conspiration de son beau-frère, le Duc de Biron.

Monsieur de la Force, par cette voie je ne vous dirai autre chose, sinon que je m'achemine à Poitiers, et que j'espère partir vendredi prochain d'ici pour m'y rendre en bref, où je ne séjournerai guère, et que tous les jours je découvre les plus grandes méchancetés, perfidies, ingratitudes et entre- 15 mai. [Autographe]

[1] Allusion à la conspiration de Biron.

1602. 15 mai. prises contre moi, que vous ne le pourriez jamais croire; mais j'espère avec l'aide de Dieu, que puisqu'il a eu ci-devant soin de moi, qu'il l'aura encore et me gardera de mes ennemis; si d'aventure vous apprenez quelque chose qui importe à mon service, ne faillez à m'en avertir, vous assurant toujours de mon amitié. A Dieu, Monsieur de la Force, lequel je prie, etc. Ce 15 mai, au Plessis-les-Tours.

Continuation de son voyage en Poitou. — Allusion à la conspiration de Biron.

23 mai. (Autographe) Monsieur de la Force, j'ai reçu vos lettres, et avec icelles celles de Médrane à vous et à moi, ensemble les mémoires qu'il vous a baillés et que vous m'avez envoyés; sur quoi je vous dirai qu'il y a beaucoup de choses à considérer, et désirerois que ceux qui les lui ont envoyés s'expliquassent plus particulièrement qu'ils ne font, afin que je visse plus clair en ces affaires, où je ne comprends que trop de mal et plus qu'il ne seroit à désirer, où peut-être il y a des gens mêlés que vous ne croiriez jamais, et dont vous serez bien étonné et marri; mais pour cette heure vous n'en saurez davantage de moi, qui vous prie de veiller soigneusement par delà, à ce que rien ne s'y passe au préjudice de mon service de quoi je ne sois promptement averti; car il importe et que vous tâchiez à découvrir qui sont ces faiseurs de menées. Je suis venu en cette ville, comme je vous l'ai ci-devant écrit; et ma présence y étoit très-nécessaire, car on y faisoit courre des bruits bien éloignés de la vérité, et le peuple a témoigné une grande réjouissance de me voir, aussi leur donnerai-je occasion de se louer de ma venue. Je ne puis pas cette année pourvoir à faire bailler les deux mille écus que j'avois résolu d'employer aux fortifications de ma ville de Navarrenx; mais ce sera pour la prochaine sans faute, Dieu aidant.

Je partirai d'ici au commencement de la prochaine semaine, pour m'en retourner à Paris par le même chemin que je suis venu ici; de là je vous ferai savoir ce que vous aurez à faire pour mon service, lequel je vous recommande et d'avoir l'œil ouvert à tout, afin que rien ne s'y fasse que vous ne sachiez, et de quoi aussitôt je ne sois averti par vous, qui vous pouvez toujours assurer de la continuation de mon amitié. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 23 mai, à Poitiers.

Nouvelles allusions à la conspiration de Biron. — Sujets de défiance. — Précautions à prendre.

Monsieur de la Force, hier je reçus la lettre du vingt-huitième du passé, suivant laquelle je suis d'avis que si vous vous pouvez saisir de la personne de Jean Hygon mentionné en icelle, vous le fassiez. Je vous sais très-bon gré des nouvelles contenues en icelles, la plupart desquelles ne se trouvent conformes à celles que j'ai de ces quartiers-là par mon agent; que si vous en apprenez d'autres, donnez-m'en avis comme de tout ce que vous apprendrez m'importer. Par le capitaine Carpasse qui partit hier pour aller trouver son père à Navarrenx, je vous ai écrit[1] amplement. Plus je vais en avant, plus je découvre des choses étranges au préjudice de mon service, où force sont mêlés que vous ne croiriez pas. Avant qu'il soit peu, j'espère, Dieu aidant, y voir plus clair et en apprendre davantage, de quoi je vous avertirai; cependant ayez l'œil ouvert à tout, et vous souvenez de ce que je vous ai mandé par ledit sieur Carpasse, tant pour l'empêcher de revenir ici que pour le regard de votre fils, qui est près de M. le Maréchal de Biron. Je m'en vais à Orléans, d'où suivant ce qui se passera et ce que j'y résoudrai, je vous écrirai plus amplement. A Dieu, Monsieur de la Force; lequel je prie, etc. Le 5e juin, à Blois.

1602. 5 juin. (Autographe)

Arrestation du Comte d'Auvergne et du Duc de Biron.

Monsieur de la Force, ce mot à la hâte est pour vous avertir comme j'ai été contraint, à mon grand regret, d'arrêter le Comte d'Auvergne et le Duc de Biron, pour avoir conspiré contre ma personne et mon État, ainsi que je vous ferai voir quelque jour; et je m'assure que à peine vous le croirez, vous qui savez comme je l'aimois. Ce que je vous ai bien voulu faire savoir, à ce que vous teniez la main qu'il ne se remue rien par delà où vous commandez, contre mon service; aussi que j'ai retiré près de moi votre fils, qui étoit venu ici avec ledit Duc de Biron; sur ce, Dieu vous ait, etc. Ce 14e juin, à Fontainebleau.

14 juin. (Autographe)

[1] La lettre remise au capitaine Carpasse, où il était question de Castelnaut, fils de la Force, et qui contenait sans doute des confidences plus explicites au sujet de Biron, ne s'est pas retrouvée.

M. DE LOMÉNIE A M. DE LA FORCE.

Détails sur les arrestations. — Les coupables seront jugés par le Parlement. — Le Roi a retiré auprès de lui le fils de la Force qui étoit avec M. de Biron.

1602. 14 juin. Monsieur, c'est à la hâte que vous aurez ce mot, pour accompagner celle que je vous ai faite au nom du Roi, qui est pour vous dire comme hier, entre minuit et une heure, le Roi a fait arrêter prisonniers, par M. de Vitry, M. le Comte d'Auvergne et M. le Duc de Biron, pour avoir conspiré contre sa personne et son État; c'est une chose si étrange qu'à peine la croirez-vous, ni qu'elle soit entrée au cœur d'un gentilhomme, et qui avoit tant d'obligations à S. M. J'estime qu'aujourd'hui ils seront conduits à Paris en la Bastille, sous bonne et sûre garde, et que la Cour du Parlement connoîtra de ce fait et leur fera justice. Voilà ce que la hâte de ce courrier me permet, aussi que je vous ai écrit par le capitaine Carpasse, il n'y a pas fort longtemps. Le Roi a retiré auprès de lui M. votre fils, duquel il aura soin. Où je serai propre à vous servir commandez-moi; j'estime que cette nouvelle sera dure à supporter à madame votre femme. Je vous baise fort humblement les mains, et demeure, etc. A Fontainebleau, ce 14e de juin. DE LOMÉNIE.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Défense de quitter le Béarn, après l'arrestation de Biron.

22 juin. (Autographe.) Monsieur de la Force, depuis ma dernière, par laquelle je vous donnois avis comme j'avois fait arrêter le Comte d'Auvergne et le Duc de Biron, pour les occasions que je vous mandois, ledit Duc de Biron a confessé lui-même ce dont il étoit accusé; de quoi je vous ai bien voulu avertir par cette voie et que vous ne bougiez d'où vous êtes, d'autant que votre présence y est très-nécessaire pour mon service; en attendant que dans peu de jours je vous dépêche quelqu'un, par lequel vous serez plus amplement et particulièrement instruit de mes volontés et intentions, afin que vous les suiviez; ce que me promettant de votre affection, je ne vous en dirai davantage, pour prier Dieu vous avoir, etc. Ce 22e juin, à Paris.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Bruits divers. — Son voyage généralement approuvé. — Culpabilité de Biron. — Consolations et espérances d'un heureux résultat.

Je ne puis vous donner aucune connoissance plus particulière que ce que nous avons appris par les premières nouvelles. Il a couru ici cent sortes de divers bruits, mais tout cela ce sont des nouvelles forgées; M. le Maréchal d'Ornano n'en a point eues depuis. Il a fort approuvé mon dessein, et tous ceux que j'ai trouvés ici. Je vous dirai librement qu'ils tiennent M. de Biron pour si convaincu, qu'il n'y a nulle espérance qu'en la bonne grâce du Roi, et croient que j'y pourrai beaucoup. Je vous parle avec la franchise que j'ai accoutumée et ne vous cèle rien; vous savez que j'ai voulu vous laisser par tous mes discours en cette créance, afin que si Dieu nous fait la grâce que l'issue en soit meilleure, nous ayons plus d'occasion de l'en remercier. Vous savez ce que vous m'avez promis; je vous prie ne vous laisser point aller aux ennuis que ceci vous pourroit causer; mais vous résoudre à recevoir constamment tout ce qu'il plaira à Dieu nous envoyer. Je ne sais quel bon présage c'est pour ce voyage, mais je l'entreprends avec beaucoup de courage, et espère avec l'aide de Dieu (contre l'opinion commune), qu'il ne sera point sans fruit. Nous sommes tous en bonne santé; j'espère qu'il ne s'en faudra guère si je n'arrive le quatrième jour à Paris, ne doutez point que vous n'ayez souvent de mes nouvelles, c'est toutes celles que vous pouvez avoir pour astheure; nous sommes arrivés tard en cette ville et je désire en partir matin.

1602. 26 juin.

P. S. Je fais aussi une lettre à madame la Maréchale, craignant qu'elle ne trouvât mauvais que je ne lui eusse écrit avant partir de cette ville. A Bordeaux, ce mercredi au soir, 26e de juin.

Efforts de la Force pour sauver son beau-frère, ses espérances et ses inquiétudes depuis son arrivée à la Cour.

Je vous fais celle-ci par la voie de la poste pour vous dire notre arrivée en çe lieu depuis hier matin en bonne santé, ayant reçu du Roi tout le meilleur accueil que j'eusse su 4 juillet

1602. 4 Juillet. souhaiter ; mais je ne vous puis taire que j'ai vu les choses les plus étranges des malheureux desseins de M. de Biron qui se puissent dire, et que c'est un vrai jugement de Dieu de ce que nous voyons à présent. Son insatiable ambition l'avoit porté à de si horribles projets que le discours en est monstrueux. S. M. en a laissé la connoissance à sa Cour du Parlement, et m'a fait l'honneur de me promettre après cela d'y apporter tout ce qui se pourra au monde en ma considération, me donnant tant de témoignages de sa bienveillance et tant d'assurances de m'être toujours bon Roi et bon maître, que je ne saurois avec une main de papier vous représenter tout ce qu'il lui a plu de m'en dire. Il a trouvé fort bien mon acheminement de deçà et a été fort aise de me voir, encore qu'il m'eût fait des dépêches pour me faire demeurer en ma charge, à ce qu'il m'a dit. Je ne sais si l'on vous les aura fait tenir. À la vérité parmi ce malheureux accident, ce m'a été un extrême contentement et de la consolation beaucoup. Je m'en vais demain par la permission de S. M. à Paris, voir MM. le Chancelier, le premier Président [1] et autres Commissaires, et aussi MM. de Rosny et de Sillery, afin de voir tous les expédients qui se pourront prendre pour jouir de la bonté et clémence du Roi. Je n'ai pas oublié de bien solliciter tous les Princes et Seigneurs qui sont ici, lesquels m'ont tous promis beaucoup d'assistance en tout ce que le devoir leur pourra permettre. Je reviendrai ici trouver S. M. et vous ferai après une dépêche expresse pour vous donner plus particulièrement connoissance de tout. Je crois à ce que je puis juger que cet affaire prendra plus de longueur que nous n'avions estimé, ce qui me donne encore occasion d'en espérer plus de bien, lequel il nous faut toujours attendre de la seule miséricorde du Roi, et pour la fin, je vous dirai librement que la poursuite que je fais a été fort approuvée de S. M. et généralement de tout le monde et prise en bonne part de moi; mais il faut que je vous confesse que les horribles choses que j'ai apprises de cet affaire, m'ont tellement diminué la douleur que je portois de lui, que je n'ai point reçu plus grande consolation qu'à bien considérer ce fait et les œuvres admira-

[1] Achille de Harlai.

bles de Dieu, lequel nous apprend bien comment nous devons mettre tout notre appui et fondement en lui. Ceux-là ne sont point sujets à choper ; je le supplie par sa sainte grâce conduire toutes chose à sa gloire. Vous voyez de quelle franchise j'use toujours en votre endroit et que je ne vous cèle rien, sur l'assurance que je prends aux promesses que vous m'avez faites. Ne me donnez donc point occasion d'en user autrement, vous voyez que c'est une œuvre de Dieu, attendez patiemment l'issue qu'il lui plaira nous en envoyer et ne doutez point que je n'y apporte tout ce que je dois ; cependant, je vous prie, gardez-vous bien de vous laisser surprendre à aucun ennui ni tristesse, car après, nous ne sommes pas maîtres de nous-mêmes quand nous voulons. A Fontainebleau, ce 4 de juillet. [illegible] 4 juillet.

P. S. J'espère voir demain à Paris votre frère de Saint-Blancard et madame la Comtesse de Roucy, et que nous conférerons tous ensemble des affaires, j'en ai reçu ce jourd'hui des lettres se réjouissant de ma venue.

A ce matin, depuis ma lettre écrite, et comme je voulois partir, M. de Rosny est arrivé, je l'ai fort entretenu ; il me promet merveille, non-seulement de l'affection qu'il y veut apporter, mais de l'espérance qu'il a qu'il se trouvera des expédients pour éviter la rigueur que cet affaire pourroit mériter, et de quoi nous aurons occasion de recevoir contentement.

M. DE LOMÉNIE A M. DE LA FORCE.

Invitation de venir trouver le Roi à Saint-Germain.

Monsieur, c'est seulement pour vous donner avis qu'à mon arrivée près du Roi je me suis acquitté de ma promesse et de votre commandement envers S. M., qui m'a fait reconnoître par ses paroles qu'elle désiroit que vous fussiez venu ici, car il m'a commandé de le vous écrire et qu'il espéroit s'en retourner demain à Paris, où il vous vouloit voir et parler à vous, encore je lui ai représenté ce dont vous m'aviez chargé. Il m'a assuré que lorsqu'il vous verra, il vous témoignera comme il vous estime. Il semble qu'il ait plus de défiance que pour ce qui se passe au fait de M. le Duc de 10 juillet.

1602. 10 juillet. Biron, et pour le succès qui en peut arriver, que vous répondissiez à le moins aimer; je l'ai assuré du contraire, et sur cela je me suis étendu autant que j'ai pu. Pour finir celle-ci, notre avis est que demain matin vous veniez ici le trouver (car il est encore incertain s'il s'en retournera à Paris demain), ou si vous ne le pouvez, que vous l'attendiez où vous êtes. Continuez-moi cependant, etc. A Saint-Germain en Laye, ce 10 juillet. DE LOMÉNIE.

Démarches que M. de la Force et les autres parents du Duc de Biron se proposent de faire auprès du Roi.

11 juillet. Monsieur, vous avez tort de me remercier de ce que j'ai fait; quand j'aurai moyen de faire davantage pour votre service, vous m'y trouverez très-disposé, ce que je vous prie de croire, je ne manquerai à faire ce que vous me mandez; cependant je vous dirai que le Roi fait état de souper ici, et incontinent après en partir pour aller coucher à Paris. Il a eu avis par de ses serviteurs que les plus proches de M. le Duc de Biron le devoient venir trouver ici pour lui faire quelques humbles supplications; entre ceux-là vous n'étiez point nommé, de quoi j'étois très-aise pour ce que je sais qu'il ne prendra pas à plaisir cette harangue, et sur cela je lui ai dit que je croyois que vous ne seriez de la partie, ce qu'il ne peut croire. C'est à vous à aviser ce que vous auriez à lui dire et à me commander où vous me jugerez propre à vous servir. Je vous baise très-humblement les mains. A Fontainebleau, ce 11 juillet. DE LOMÉNIE.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Consolations dans son malheur. — Les parents du Maréchal de Biron sont arrivés. — Ils vont faire une démarche pour le sauver.

11 juillet. Je sais bien que vous êtes travaillée de mille sortes d'impatiences d'être si longuement en doute et en incertitude de l'issue de ce malheureux accident qui est de soi très-mauvais et en mauvais état; mais la longueur vous en doit bien faire espérer. Nous n'avons recours qu'à la grâce et à la miséricorde du Roi, et avons ce bonheur de trouver l'inclination et la volonté de S. M. aussi disposées à cela que nous saurions désirer, mais cependant combattues de si grandes et

fortes considérations qui nous y portent obstacle, que nous n'avons pu encore en obtenir ce que nous désirions; toutes nos poursuites sont néanmoins prises en bonne part, avec tant de louanges d'un chacun qu'il n'est possible de plus, et j'ose bien me promettre qu'elles ne seront point sans fruit. J'en ai encore des sentiments particuliers qui me le font espérer; dans peu de jours nous y verrons plus clair. Les avis que m'avez envoyés de la frontière avec d'autres que S. M. a eus d'ailleurs, lui avoient fait désirer que je retournasse en ma charge; toutefois elle a trouvé bon que je demeurasse encore quelques jours pour satisfaire à ce que je dois en cette poursuite, et y voir quelque résolution, à quoi il est certain que le Roi et tous MM. du Conseil et du Parlement ne se trouvent en petite perplexité. Ce 11 juillet à Paris. 1602. 11 juillet.

MM. de Chateauneuf, de Themines, de Saint-Blancard, de Roucy, de Salignac et de Saint-Angel sont ici, et madame la Comtesse de Roucy, qui fait merveille avec son gros ventre; c'est une brave femme, elle est dans son neuvième mois. LL. MM. ont demeuré deux jours en cette ville, revenant de Fontainebleau, et sont à présent à Saint-Germain; je m'en vais les y trouver demain, ils s'en viennent au bois de Vincennes pour y demeurer quelques jours.

Je tâche à soulager votre peine autant que je puis, vous adressant de nos nouvelles le plus souvent qu'il m'est possible; celle-ci est par le sieur de Caminade qui s'en reva trouver madame la Maréchale, en poste, pour la faire hâter, estimant que sa présence peut beaucoup fortifier nos poursuites; les affaires prennent plus long train que l'on ne pensoit, ce qui redouble fort nos courages, et parmi nos désespoirs, Dieu nous donne tous les jours quelque nouvelle espérance. Ce que nous sommes ici de ses proches continuons toujours nos poursuites envers S. M., nous promettant beaucoup de sa bonté et clémence; et, à la vérité, je la trouve agitée de beaucoup de combats en son âme, témoignant toujours beaucoup de regrets de l'infortune de ce pauvre misérable, envers lequel nous trouverions sa miséricorde beaucoup plus favorable, *si elle n'étoit retardée d'ailleurs.* Cet affaire est 14 juillet.

1602. si grand, et si spécieux, et si plein de grandes considérations,
14 juillet. que j'y remarque les esprits plus empêchés qu'ils ne pensoient, tant y a qu'il nous en faut remettre l'issue à Dieu, comme à celui qui conduit toutes choses par une providence admirable. C'est un coup qui n'est point venu à l'aventure, il s'y remarque des particularités étranges; sans doute ce n'est point un affaire qui dépende des hommes. C'est ce que vous aurez de moi pour astheure, ne doutez point que vous ne receviez souvent de mes lettres, je n'ai point encore eu plus d'espérance qu'à présent. A Paris, ce 14 juillet.

M. DE LOMÉNIE A M. DE LA FORCE.

Le Roi désire qu'il retourne le plus tôt possible en Béarn, après avoir pris congé de lui.

18 juillet. Monsieur, hier M. du Perron [1] me dit ce dont vous l'aviez chargé. J'en ai parlé ce matin au Roi qui m'a commandé de vous dire qu'il sera très-aise que le plus tôt que vous pourrez, vous vous en retourniez à votre charge, et où son service vous appelle; que vous conseilliez à vos proches d'en faire de même, et que vous le veniez trouver ce soir ou demain du matin, pour recevoir ses commandements, sans lesquels il trouveroit mauvais que vous partissiez. Mon avis est que vous veniez demain du matin, afin qu'à son lever vous lui puissiez parler, et que cela fait, rien ne vous retienne et partiez aussitôt. Cependant continuez-moi votre amitié et faites état de mon service. Je vous baise très-humblement les mains et demeure, etc. A Saint-Maur des Fossés, ce 18 juillet. DE LOMÉNIE.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Témoignages réitérés d'affection à l'occasion de la mort de Biron. — Prière de venir faire son service au commencement de son quartier.

7 août. (Autographe) Monsieur de la Force, j'ai entendu par Loménie ce que vous lui avez écrit par Franchemont, auquel j'ai commandé de vous aller retrouver en diligence, tant pour vous assurer de la continuation de mon amitié, que vous dire que je serai très-aise que me fiant de vous et vous aimant, vous ne man-

[1] Jacques Davy, Sieur du Perron, Evêque d'Evreux, Cardinal en 1604.

quiez de vous rendre auprès de moi au commencement de votre quartier, sans que vous ayez opinion que pour la mort du feu Duc de Biron, votre beau-frère, je vous croie autre que ce que vous avez été; en sa mort, je vous ai plus plaint que lui, qui sais que s'il vous eût communiqué ses méchants desseins contre moi et mon État, vous eussiez tâché de l'en détourner, ou ne le pouvant, m'en eussiez averti afin d'y pourvoir; de peur de vous en renouveler la douleur, je ne vous dirai que ce mot, si non qu'il est mort avouant qu'il le méritoit bien, mais ne m'ayant jamais voulu demander pardon, ni nommer ses complices, ni même prier Dieu, et je crois aussi qu'il ne le savoit, comme il l'a avoué à ses confesseurs, qui lui ayant voulu parler de madame la Maréchale de Biron, sa mère [1], il ne la voulut seulement ouïr nommer parce qu'elle étoit hérétique. Ce dont il les a priés en mourant a été de dire à tout le monde qu'il étoit mort très-bon Catholique, sans pouvoir dire ce que c'étoit que Catholique. Je lui ai permis de faire testament et de disposer de son bien, car comme vous savez, je ne me veux point enrichir du bien d'autrui et me contente qu'il ait été puni comme il l'avoit mérité. J'estime que vous devez venir ici pour pourvoir à vos affaires, assuré que vous aimant comme je fais, j'empêcherai que rien ne se fasse à votre préjudice. J'ai été malade cinq ou six jours d'un flux de ventre qui m'a fort tourmenté, je m'en porte mieux, Dieu merci, et commencerai aujourd'hui à aller courre un cerf et faire ma première sortie. Adieu, Monsieur de la Force, je veux que vous croyiez que je vous aime, comme votre affection à mon service m'y convie, et que pour la mort du Duc de Biron je ne vous en aimerai pas moins; en attendant que vous veniez me trouver, envoyez-moi votre fils aîné, lequel je veux qu'il demeure auprès de moi. Ce 7 août, à Saint-Germain en Laye.

1602.
7 août.

M. DE FRANCHEMONT [2] A M. DE LA FORCE.

Récit de ce qui précéda et suivit l'exécution du Maréchal de Biron.

Monseigneur, il avoit plu à Dieu me conduire sûrement en 14 août.

[1] Jeanne d'Ornezan, d'une famille protestante.

[2] Le sieur de Franchemont était secrétaire de M. de la Force; nous avons pendant plus de trente ans des minutes du Maréchal écrites par lui.

1602. 14 août. mon voyage, et m'avoit fait la grâce de le faire succéder assez heureusement sur ce que m'aviez commandé; mais à mon retour, étant près Châteauneuf sur Charente, un cheval me tomba dessus où je demeurai engagé longtemps, à cause que j'avois envoyé le postillon devant pour faire apprêter des chevaux; de laquelle chute je me trouve si mal qu'il m'est du tout impossible vous aller trouver, ayant un grand vomissement de sang qui m'en fait appréhender l'issue, et je crois qu'elle eût été pire si je n'eusse été secouru de M. Loiseau [1] qui dès hier au soir m'appliqua des remèdes et me fera saigner demain; attendant donc qu'il ait plu à Dieu me renvoyer santé pour m'employer à continuer de vous rendre toute ma vie le très-humble service que je vous dois, et me voyant privé de l'honneur de vous pouvoir aller trouver, je vous renvoie toutes les lettres que l'on m'avoit chargé vous porter, et vous dirai que j'arrivai à Paris à trois heures avant la mort de feu Mgr de Biron, qui fut le mercredi dernier de juillet, lequel à ce que m'a dit M. Grenier, son confesseur, est parti de ce monde en bon chrétien et a témoigné en ses derniers jours autant de courage qu'en sa vie, n'ayant nullement appréhendé la mort, ni souffert être lié, sans se vouloir bander, ce qu'il fit enfin à la prière dudit sieur Grenier, et demanda un peu avant si vous étiez en ville. Il n'y eut que quelques soldats, et ceux de la justice qui se trouvèrent à ce piteux spectacle, qui fut à six heures du soir, dans la cour de la Bastille, les portes fermées; et aussitôt que Dieu l'eut appelé, il fut mis dans un coffre de plomb, porté dans l'église Saint-Paul, accompagné de six personnes, suivant le commandement du Roi, l'un desquels étoit le sieur de la Chesnaye et douze prêtres. C'est la mort la plus regrettée d'un chacun qui soit advenue de mémoire d'homme, et n'est pas croyable la grande multitude de peuple qui va faire des prières sur sa tombe. Son secrétaire Hébert a été depuis banni pour neuf ans après avoir souffert la question ordinaire et extraordinaire. Le même jour j'allai trouver M. le Comte de Roussy et madame la Comtesse, si affligés qu'il n'est pas possible plus; madite Dame vous écrit et s'en alla

[1] Médecin de M. de la Force.

deux jours après; M. de la Barauderye vous écrit aussi plein 1602.
de bonne volonté de vous servir en tout ce qu'il pourra. 14 août.
MM. Arnaud m'en dirent autant; le jeune fut d'avis de ne parler à M. de Rosny à cause que je n'avois point de vos lettres, et leur ayant depuis déclaré la volonté du Roi et à M. du Rollet, ils sont d'avis que la suiviez et vous acheminiez vers S. M. plutôt avant votre quartier qu'après. M. de Pardaillan m'en a dit autant, et M. de Loménie aussi, auquel ayant baillé vos lettres à Saint-Germain, et dit ce que vous m'avez commandé, les fit voir à l'instant au Roi et lui présenta le tout; mais à cause de l'indisposition de S. M. ledit sieur de Loménie me conseilla de supercéder la poursuite à ma dépêche pour quelques jours, lesquels je crus ne pouvoir mieux employer qu'à m'acheminer à la Boulaye, voir madame de Larchant et MM. vos enfants que je trouvai tous en bonne santé, mais fort accablés de cette affliction; je n'y arrêtai que deux heures, afin de retourner à Paris, m'informer bien particulièrement des affaires qui m'y appeloient pour votre service, où j'appris d'un de mes amis que le testament qu'avoit fait Mgr de Biron étant demeuré en Gascogne avec deux de feue madame de Brisambourg, ils avoient été retirés par Mgr le Chancelier[1] d'entre les mains d'un nommé le commissaire Legendre. Je retournai en diligence à Saint-Germain en avertir lesdits sieurs de Pardaillan et de Loménie, lequel sieur de Pardaillan à l'heure même le fit entendre en ma présence à S. M., laquelle montra en être aise et dit vouloir faire plus pour vous que pour tous les autres, et lui ayant représenté l'intérêt que vous aviez à la conservation desdits testaments, S. M. commanda audit sieur de Loménie d'aller dire au Chancelier de les garder, où je l'accompagnai, et lui, ayant fait réponse qu'il les avoit baillés à M. de Rosny, S. M. lui envoya faire le même commandement, et l'étant venu trouver, lui dit qu'elle n'entendoit pas que lesdits testaments fussent ouverts sans que vous y fussiez présent ou quelqu'un pour vous, ne voulant qu'il vous fût fait aucun préjudice; et rencontrant après M. P....., je lui fis reconnoître que je savois où étoient lesdits testaments; il me

[1] Pompone de Bellièvre; il avait succédé à Chiverny en 1599.

1602. fit seulement réponse qu'ils étoient entre les mains dudit
14 août. sieur Chancelier, et que la demande que M. de Rosny avoit faite des biens de Mgr de Biron n'étoit pas seulement pour M. de Saint-Blancard, mais pour les dispenser à tous ses héritiers. Je retirai le lendemain ma dépêche, et pris congé de S. M., laquelle me commanda vous retourner trouver en diligence, et que ne manquassiez de vous acheminer vers elle pour servir votre quartier, et prenant congé dudit sieur de Loménie, qui a montré beaucoup d'affection, je lui ai représenté que si par ledit testament, vous n'étiez si favorablement traité que vous méritiez, il pouvoit remontrer à S. M. qu'elle vous pouvoit gratifier d'une bonne partie de ces biens qui étoient en sa disposition, ce qui seroit vous donner moyen de rendre MM. vos enfants plus capables de la servir; j'en ai dit autant à M. de Pardaillan et à MM. Beringhen et de la Varenne [1]; ledit sieur de Loménie m'a aussi dit qu'il seroit fort à propos d'envoyer aussitôt que je serois près de vous M. le Baron votre fils, et que S. M. pourvoieroit à son entretenement; je remets le tout à votre sagesse et discrétion. Quant à la particularité de quoi M. Arnaud vous avoit parlé, il ne sera point pouvu pour aucun; tous les biens d'église ont été baillés à des Italiens. M. Paty me bailla vendredi dernier votre lettre, suivant laquelle je m'offris de l'assister et servir tant pour ce qui regardoit les affaires de madame la Maréchale que pour son particulier, de quoi il me remercia, et me dit n'être besoin de retarder mon retour. Madame de Badefol vous baise humblement les mains, comme aussi madame la Princesse d'Orange et madame d'Angoulême [2] et madame la Comtesse de Guiche; MM. les Ducs d'Epernon et de Montbazon et M. de Pardaillan, qui vous écrit, vous en présentent autant, fort affligés de la perte qu'avez faite, à quoi ils participent beaucoup. Je n'ai point vu M. de Villeroy, à cause de sa maladie. M. de Gesvres s'est fort offert à moi de vous servir; je n'ai pu voir madame de Retz, et portai chez elle des lettres de madame de Larchant. Madame la Mar-

[1] Guillaume Fouquet de la Varenne; il avait commencé par être porte-manteau du Roi, qui s'en servait pour ses affaires les plus secrètes et qui l'éleva à de hauts emplois.

[2] Louise de Coligni, veuve de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange.

quise de Maignelay, que je rencontrai venant de Saint-Germain, se recommande fort à vous, et vous eût écrit si elle en eût eu la commodité. Je ne me lasserois de vous écrire si je savois quelque chose digne de vous mander, encore que j'aie été contraint quitter l'écriture deux ou trois fois à cause des grandes douleurs que j'endure; je prie Dieu qu'il me donne allégement et me fasse la grâce de demeurer à jamais, etc. A Bergerac, ce 14e août. 1602. 14 août.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Retour sur la conspiration de Biron. — Désir de le revoir auprès de lui.

Monsieur de la Force, par cette occasion je vous dirai que je dois bien louer Dieu (comme avec moi doivent tous les bons François, particulièrement ceux qui m'aiment) d'avoir découvert la conspiration qui étoit brassée contre moi, car j'ai avis de tous côtés de dehors mon Royaume, qu'elle étoit prête à éclater et qu'elle étoit très-grande. Maintenant que le chef a été pris, elle n'est pas tant à craindre. Suivant ce que je vous ai ci-devant écrit de me venir trouver au commencement de votre quartier, n'y faites faute, car vous aimant comme je fais, je serai très-aise de vous avoir auprès de moi. Si vous avez nouvelles que les voisins remuent, donnez-m'en avis; mais mon opinion n'est pas qu'ils le puissent; ayez soin à ce qui est de votre charge pour mon service, et tâchez d'apprendre ce qui m'importe pour me l'écrire, en attendant que vous veniez auprès de moi, où vous serez le bienvenu et vu de moi. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 28e août, à Monceaux. 28 août. (Autographe)

Premières ouvertures des Morisques d'Espagne, sollicitant l'appui de Henri IV pour tenter un soulèvement contre Philippe III.

Monsieur de la Force, comme il n'y a rien qui soit assez fort pour altérer ou diminuer la bonne opinion que j'ai toujours eue et ai encore de votre fidélité, ni l'affection que je vous porte, je m'assure aussi qu'il n'y a sorte d'accident qui puisse changer ni refroidir la bonne volonté de me servir que vous m'avez toujours témoignée; sur cette confiance, je vous écris la présente et vous adresse le porteur d'icelle, auquel j'ai commandé vous représenter et faire entendre deux 6 septembre.

1602. 6 septembre. ouvertures qu'il m'a faites, lesquelles j'ai jugé dignes d'être considérées et épluchées ainsi qu'il me les a déduites; mais comme il est question de choses qui sont de très-grande importance, et que la suite d'icelles en doit produire et engendrer encore d'autres qui seront encore plus prégnantes, je désire aussi voir si clair aux fondements sur lesquels l'on entend élever et exécuter les desseins que l'on propose, que je n'y sois abusé, et que je n'aie occasion de regretter d'y avoir prêté l'oreille; au moyen de quoi je vous prie de faire élection de quelque homme qui soit entendu aux affaires, expérimenté soldat, inconnu néanmoins en la frontière, et l'envoyez avec cedit porteur où vous entendrez par son discours être nécessaire, pour parler lui-même aux personnes qui font les propositions qu'il vous dira, afin de savoir au vrai si elles sont certaines, quelles assurances on en peut prendre, quelles volontés et moyens ont de les commencer, et après les avoir commencées, de les poursuivre et y durer; ceux qui les mettent en avant, quelle assistance ils désirent de moi; quelles sommes d'argent ils entendent fournir pour cet effet; quelle commodité il y aura de leur donner ledit secours; sous quel prétexte et par quel chemin on le peut faire; en quel temps et par quels lieux ils entendent commencer eur entreprise; si, pour ce faire, ils ont correspondance et intelligence avec d'autres étrangers; de quel nombre d'hommes, et de quelle qualité ils sont composés, et quel fond d'argent ils ont pour y employer; afin que étant informé au vrai et par le menu de toutes ces choses, je puisse mieux et plus sûrement y contribuer, ce dont ils me recherchent, tant pour leur propre bien (car je serois marri qu'ils se perdissent, puisqu'ils s'adressent à moi), que pour la conservation de ma réputation. Monsieur de la Force, faites-moi donc ce service que d'envoyer quelqu'un avec ce porteur qui soit capable de vous rapporter éclaircissement et certitude de toutes les choses susdites, et des autres circonstances qui appartiennent à ce fait. J'ai fait donner à cedit porteur trois cents écus, mais ce n'est que pour le rembourser des frais qu'il a faits, venant par deçà. Je ferai mieux pour lui s'il continue à me bien servir; partant je vous prie donner moyen à celui que vous envoierez avec lui de se défrayer et je vous promets que

vous serez remboursé sitôt que je saurai l'avance que vous y aurez faite. Avertissez-moi du temps que vous recevrez la présente sitôt qu'elle vous aura été délivrée, et de ce que vous aurez exécuté en vertu d'icelle, et vous me ferez service très-agréable, priant Dieu, Monsieur de la Force, etc. Ecrit à Juilly, le 6e jour de septembre. *Signé:* HENRY. *Et plus bas*: DE NEUFVILLE. 1602. 6 septembre.

MÉMOIRE ADRESSÉ A HENRI IV PAR LES MORISQUES[1] D'ESPAGNE.

Leurs griefs contre le Roi d'Espagne. — Les Royaumes de Valence et d'Aragon presque entièrement peuplés de Morisques. — Forces dont ils peuvent disposer. — Ils ne manquent point d'argent, mais d'armes et de chefs. — Ils supplient le Roi de France de les secourir; leurs prophéties lui promettent la victoire. — Ils réclament le secret et offrent des sûretés pour continuer la négociation.

Sacrée Royale Majesté!

Nous, les Morisques d'Espagne, vos esclaves de cœur, prions Dieu, Notre Seigneur, pour votre conservation et victoire, et vous pouvez nous tenir pour vos loyaux serviteurs; à vôtre occasion et pour votre service royal, nous mourrons grands et petits.

Excellentissimes Seigneurs!

Nous n'avons jamais été traîtres à notre loi, ni à notre Roi, parce que nous sommes Mores de nation et des plus anciens qu'il y ait au monde; car nous demeurons en Espagne depuis le temps que le Roi Muley-Jacop Al-Mançor la conquit, et lui et ses descendants possédèrent longtemps le Royaume d'Espagne; ensuite voyant que les Chrétiens commençoient à conquérir l'Espagne, beaucoup d'entre eux se décidèrent à retourner en Barbarie. Les Rois Chrétiens, de leur côté, voyant que tous les Mores alloient en Barbarie, et que les terres restoient dépeuplées, firent annoncer par tout le pays que ceux qui voudroient demeurer en Espagne, les Rois Chrétiens leur engagoient leur foi et leur parole qu'ils les laisseroient, avec confirmation de leurs fors et priviléges, vivre

[1] La forme de ce mémoire est singulière; il s'adresse tantôt au Roi lui-même, tantôt à son Conseil ou à ses agents. Il est signé au nom de ses compatriotes, par Hamete Musrif de Segorbe, qui s'intitule ailleurs *un des Mosarifes, c'est-à-dire gentilhomme de la nation.*

1602. en notre loi. Mais les Rois n'ont rien gardé de leurs paroles; lorsque ceux du Royaume de Grenade furent conquis la dernière fois, non contents de les faire Chrétiens par force, ils voulurent les obliger à quitter le langage, les noms et le costume arabes, ce qui fit que ceux du Royaume de Grenade se soulevèrent seuls et avec peu d'armes, parce qu'ils étoient déjà désarmés, et firent la guerre au Roi Philippe, qui mourut sans avoir pu dire qu'il les eût vaincus un seul jour; et de même le Roi Philippe, comme il étoit père des artifices, voyant qu'ils lui donnoient beaucoup à faire, les séduisit par une paix fallacieuse, déclarant à ceux qui le supplioient qu'il leur pardonnoit et qu'ils retournassent dans leurs maisons, et qu'ils y vécussent comme ils voudroient, confirmant de nouveau leurs priviléges. Aussi ils terminèrent la guerre; les voyant paisibles dans leurs maisons et villages, et sans se tenir sur leurs gardes, il les alloit chassant de leurs habitations avec de grandes forces et les éparpilla par toute la Castille, faisant la plupart d'eux esclaves par contrainte et sans raison, d'où il résulte que beaucoup sont dispersés en Espagne; le nombre de leurs maisons dépasse cent trente mille, plutôt plus que moins, attendant tous l'occasion de se venger de la tyrannie espagnole, et nous voyant commencer, ils ne s'endormiront point; car on ne peut leur donner le signal aussi sûrement, attendu qu'ils sont fort séparés les uns des autres, quoique cependant ils aient aussi des Syndics, gens considérables et auxquels on peut se fier parfaitement.

Excellentissimes Seigneurs!

Nous, ceux du Royaume de Valence, sommes soixante-seize mille maisons, plutôt plus que moins, tous réunis dans des villes et de riches villages, race vaillante et gens courageux; quand besoin sera, nous pourrons faire soixante mille hommes sans dépeupler nosdites maisons, ni sans qu'il en coûte rien au Roi qui sera notre appui; bien plus, lui donnerons-nous de l'argent s'il le faut, parce que certainement nous ne manquons de rien, sinon d'armes; et que pour ce qui concerne le Royaume de Valence, nous en sommes les maîtres, et nous ne voulons rien que savoir la volonté de sa Royale Majesté le Roi de France, attendu que nous le voulons pour notre Roi

et protecteur, nous prêtant assistance et faisant cette faveur 1602.
de nous délivrer de la tyrannie d'Espagne; car véritablement nous autres du Royaume de Valence, nous ne pouvons vivre, puisqu'ils ne savent quel moyen employer pour nous perdre; nous dépouillant de nos biens par la voie de l'Inquisition, et ne se contentant pas que les Morisques du Royaume de Valence payent aux Inquisiteurs chaque année deux réaux par maison, ce qui s'élève à cent cinquante-deux mille réaux par an, et le Roi y donne son consentement; et les Inquisiteurs nous disent qu'il nous a fait grâce en ne nous prenant pas nos biens, lorsqu'ils nous les prennent par l'Inquisition; et comme ce qu'ils ne nous peuvent enlever par cette voie, ils cherchent à nous l'ôter par d'autres subtilités; et si le Roi n'en étoit point content, ils ne le feroient pas. C'est ainsi que le Roi d'Espagne nous a fait beaucoup d'injustices et nous en fait chaque jour, ne se bornant pas à ne point nous maintenir nos fors et priviléges, que les Rois ses prédécesseurs accordèrent à nous du Royaume de Valence, et à ceux d'Aragon; mais on nous les fit porter à la Cour du vivant de l'Empereur, où on les brûla sans aucune faute de notre part, et soudain nous fit-on baptiser par force. Peu de temps après ils nous désarmèrent, et nous envoyèrent les Inquisiteurs, qui depuis lors nous tourmentent tellement que nous ne pouvons vivre, mais qu'il nous faut chercher nos remèdes là où nous les trouverons; et comme nous trouvons dans nos prophéties, que nous devons être secourus par les mains du Roi de France, que Dieu le fasse comme il en a le pouvoir, et qu'aussi sa Royale Majesté ne doute point qu'avec sa faveur elle ne remporte la victoire. Nous autres du Royaume de Valence sommes cinq tribus, et dans chaque tribu nous avons trois Syndics des principaux de notre nation, ce qui fait quinze Syndics pour tout le Royaume de Valence; et il suffit que ceux-ci le sachent et en soient avertis. Dans le Royaume de Valence il n'y a rien à craindre des Espagnols, parce qu'ils sont dans nos villes et villages et que nous en sommes les maîtres, car il s'y trouve tout au plus un Chrétien ou deux, comme Alcade. Il n'y a qu'un seul château qui ait garnison, lequel se nomme le château de Vernia, et c'est pour garder la mer et empêcher les Morisques de s'en aller en

1602. Alger; il y a aussi un autre château à Sativa, ville chrétienne; il est grand et délabré, sans aucune pièce de canon. Effectivement le Royaume de Valence n'est rien pour nous, si sa Royale Majesté nous favorise de quelques hommes qui entendent la guerre, et de quelques armes telles qu'arquebuses et pièces de canon, afin de commencer par prendre Valence. Nous trouvons dans nos prophéties que cette ville se rendra sans coup férir et sans recevoir aucun secours.

La ville prise il s'y trouvera des armes pour tous; le secours qu'il est nécessaire que nous recevions devra venir par Denia, qui est un bon port de mer; il n'y a rien à craindre du côté de la ville, parce que avant que la flotte n'arrive, ils s'enfuiront tous ayant peur de nous, et pensant que c'est la flotte turque, parce que la plus grande partie de notre nation se trouve près de Denia; et tout ira à bonne fin avec la faveur de Dieu, selon que nos prophéties en rendent témoignage.

Sacrée Royale Majesté!

Nos bons frères aussi de notre nation, les Tagarinos du Royaume d'Aragon, sont comptés passer quarante mille maisons, plutôt plus que moins; ce sont de braves gens qui désirent se voir déjà au milieu de la lutte, pour se venger des affronts qui leur sont faits chaque jour plutôt qu'à tout autre, et ils suivent le même ordre que ceux du Royaume de Valence, parce que nous sommes tous traités de même pour le bien et le mal, et ils payent les mêmes charges que nous payons à la tyrannique Inquisition; ils ont également leurs Syndics qui les gouvernent, qui sont les principaux de la nation; ainsi donc nous mourrons tous les uns pour les autres. Comme les Aragonois sont riches, nombreux et réunis dans leurs villes et villages, ils pourront fournir quarante mille soldats, tous attentifs à l'heure de notre bien, et il suffit que leurs Syndics le sachent, à qui on pourra bien se fier pour le mot d'ordre; ils manquent aussi d'armes, quoique pas autant que nous, parce qu'il y a peu de temps qu'ils ont été désarmés, et qu'ils auront encore quelques armes cachées, priant Dieu que vienne le moment d'en faire usage; d'autant que si sa Royale Majesté marche par la Navarre, elle aura plus de monde de son côté dans le Royaume

d'Aragon que ceux qui seront du côté opposé. Outre ceux 1602. de notre nation, elle aura encore beaucoup de Chrétiens pour auxiliaires, parce que sa Majesté s'est fait beaucoup de partisans en Espagne, qui prient Dieu chaque jour pour son triomphe. Il y a aussi de notre nation en Catalogne environ trois mille maisons qui se gouvernent par les Valenciens et les Aragonois; il se trouve également une autre nation en Castille, qui se nomment les Mudegales, Mores comme nous, qui seront de cinq mille maisons; ils mourront avec nous; et d'autres nations qu'il y a en Espagne, qui sont de la Religion du Christ et d'autres de la Loi de Moïse, se rangeront du parti de la France, et ceux-ci sont nombreux quoiqu'ils vivent fort cachés; nous les connoissons bien, et nous nous consolons les uns les autres; priant Dieu qu'il se présente occasion d'agir contre ceux d'Espagne.

Ainsi donc, Excellentissimes Seigneurs, je vous recommande le secret pour l'amour de Dieu, et que l'on rende compte à sa Royale Majesté, que ce que je vous dis de notre nation est véritable que nous mourrons tous à son royal service quand l'occasion s'en offrira; et si sa Royale Majesté veut plus de sûretés de nous, je lui conduirai trois personnes des plus considérables de notre nation : l'une de Valence, l'autre de Grenade et la dernière d'Aragon; je les lui amènerai secrètement à sa Cour au mois d'avril, elle connoîtra ainsi mieux nos intentions. Que si sa Majesté n'approuve pas ce projet, elle veuille bien me donner un homme en qui elle se fie, qui puisse lui faire connoître la sincérité de nos volontés. Que sa Majesté ne laisse pas échapper ces favorables occurrences, car l'Espagne est épuisée, et plus mal gouvernée de jour en jour. C'est ainsi que votre Majesté se vengera de ses ennemis avec la faveur de Dieu, lequel je prierai toute ma vie pour sa conservation et pour sa victoire, en qualité de son bon esclave de cœur. HAMETE MUSRIF.

PLEIN POUVOIR DONNÉ PAR LE ROI AU SIEUR DE LA FORCE POUR RÉPRIMER LES MOUVEMENTS QUE POUVOIT SUSCITER EN GUYENNE LA PRÉSENCE DE M. DE BOUILLON, COMPRIS DANS LA CONSPIRATION DU DUC DE BIRON

Chers et bien amés, étant survenu un affaire grandement 4 décembre.

1602. 4 décembre. important notre service, nous dépêchons expressément par delà le sieur de la Force, pour y porter sur ce nos intentions et volontés, et l'ordre que nous voulons y être tenu pour y pourvoir; et pour ce que vous nous y pouvez particulièrement servir, nous l'avons chargé de vous voir pour les vous exposer; vous l'entendrez donc, et le croirez de ce qu'il vous dira de notre part, comme vous feriez à nous-mêmes; et nous remettant à lui, nous ne vous ferons celle-ci plus longue. Donné à Fontainebleau, ce 4 décembre. *Signé :* HENRY. *Et plus bas:* FORGET.

ANNÉE 1603.

M. DE BOUILLON A UN SIEN AMI.

Détails sur les dangers de son voyage et sur l'escalade de Genève[1].

1603. Commencement de janvier. Monsieur, ainsi que Dieu m'avoit protégé lorsque vous me laissâtes commencer mon voyage, il me l'a continué en m'ayant fait passer la rivière de l'Isère contre toute apparence humaine. Le matin que je partis d'Orange, j'envoyai le sieur de Laren pour aviser quelle rumeur il y avoit en Valence et Romans, et se devoit trouver à un rendez-vous que je lui avois donné. Aussitôt qu'il fut à Valence, le passager le fut arrêter et envoya soudain à ceux de Romans l'ordre de faire ôter les bateaux du long de la rivière; à quoi ils commirent vingt et cinq arquebusiers, qui allèrent le dimanche à ceux qui étoient les plus hauts, attendant d'ôter en redescendant les autres. Ce dimanche, sans qu'un gentilhomme de la Religion me voulant mener plus droit, il perdit le chemin à deux lieues de sa maison, et nous fit coucher en une grange dans la montagne, nous fussions arrivés au port du Périer à même temps que les arquebusiers. Le lundi, je passai audit port un peu avant que ces arquebusiers fussent redescendus pour en ôter les bateaux; n'ayant trouvé ledit Laren où il nous devoit attendre, pour nous assurer s'il y avoit passage ou non, nous

[1] Le Roi ayant envoyé à Castres le Fèvre de Caumartin, premier Président au grand Conseil, pour faire arrêter le Duc de Bouillon, impliqué dans la conspiration de Biron et compromis par les dénonciations du Comte d'Auvergne, il se détermina à sortir de France, et se rendit à Genève en passant par Montpellier. L'attaque du Duc de Savoie contre Genève eut lieu la nuit qui suivit le 22 décembre 1602.

fûmes perplexes. Enfin, Dieu me mit au cœur de ne rester, ains à continuer notre voyage que j'ai fait jusques ici très-heureusement; et d'autant plus qu'à mon arrivée, j'ai trouvé ces Seigneurs prêts à faire la Cène à laquelle je participai; rendant en mon particulier grâces d'avoir été garanti, avec eux, de leur plus que miraculeuse délivrance, ayant M. de Savoie tenté une escalade le vingt-deuxième du passé, entre la porte Neuve et la Monnoie; ayant bien su que tout un grand pan de cette courtine demeuroit toujours sans sentinelle, son chemin ouvert pour conduire ses hommes, sa descente au fossé facile, trois échelles sont dressées; en l'espace d'une heure pour le moins, ils pouvoient faire entrer tout ce qu'ils vouloient, n'y ayant nulle alarme; par là passa deux rondes qui ne connurent rien de ce qui étoit entré, ni de ce qui entroit. La troisième laissa un homme avec celui qui portoit son fallot; ayant ouï quelque chose, il s'approche pour voir ce que c'étoit; il est pris et tué; celui qui portoit le fallot prend l'alarme et commence à la donner: les Savoyards vont assaillir le corps de garde à la porte Neuve, lequel étant foible ne combattit point : la sentinelle qui étoit haute, abat un râteau où il fut porté un pétard; au lieu où l'escalade étoit donnée, qui s'appelle la Corraterie, la muraille de la ville est située en éminence de la plaine de dehors; il y a depuis ladite muraille quatre-vingts pas sans maisons, lesquelles sont assises en lieu élevé par-dessus la muraille de la ville, de bien trente-cinq pieds, et sont toutes lesdites maisons jointes de façon qu'elles sont comme une seconde muraille; mais elles avoient chacune sa petite porte de derrière pour se servir de cette place contre la muraille; outre cela il y a deux portes grandes, l'une à l'endroit de la tour de la Monnoie, et l'autre au droit de la porte Neuve, dont l'une n'étoit fermée : les Savoyards ouvrirent de quelques maisons les portes de derrière, et furent dans lesdites maisons par lesquelles ils entroient au cœur de la ville par la place de Notre-Dame. L'alarme donnée, chacun y accourut; les Seigneurs rallièrent ce qu'ils purent à la Maison de Ville, pour fortifier ceux qui assailloient les ennemis, qui n'étoient à beaucoup près pas si forts, parce que n'ayant pu ouvrir la porte Neuve pour faire entrer le gros de leur troupe, la peur

1603.
Commencement
de janvier.

1603. Commencement de janvier. accoutumée à ceux qui combattent contre droit, les saisit; et ne s'aidèrent de leurs maisons qu'à garder que le saut de la muraille ne leur fût plus mauvais. Cette alarme a fait désirer mon séjour à ces messieurs, plus long que je n'étois délibéré à le faire, cuidant que cela donneroit quelque joie à leur peuple, et pourroit leur aider à s'empêcher des divers desseins que l'on tient que M. de Savoie a encore sur cette cité. Le sieur de Bourran est arrivé avec lettres de MM. de la Trémouille et de Saint-Germain, portant que le Roi vouloit qu'il sût tout ce que j'avois fait. Je m'en vais en Allemagne voir mes alliés; et de là avec leur avis prendre les voies pour la continuation de mon voyage; et cependant servir à Dieu et à ses Églises sans intermission, lequel prie, Monsieur, vous donner sa grâce. A Genève, ce.... janvier.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Il engage la Force, qui a pacifié la Guyenne, à se rendre en Béarn pour dissiper par sa présence les bruits qu'on a fait courir. — Ordre de lui amener, dès qu'il sera de retour, l'agent qu'il a envoyé auprès des Morisques.

20 février. (Autographe) Monsieur de la Force, j'ai reçu votre lettre par le sieur de Puicharnaut que j'ai vu de très-bon œil et entendu de lui ce dont vous l'aviez chargé de me dire. Puisque ma province de Guyenne se trouve maintenant en l'état que vous me mandez, je vous prie, suivant ce que je vous ai ci-devant écrit, de vous en aller faire un tour en mon Pays de Béarn où j'estime que votre présence est très-nécessaire pour mon service; et si je m'assure que aussitôt elle dissipera tous les bruits qui ont couru de vous, lesquels vous devez mépriser puisque non-seulement en votre âme vous savez qu'ils sont faux, mais aussi que je ne vous ai jamais cru autre que mon fidèle serviteur; et comme tel vos actions et vos déportements vous ont fait reconnoître; aussi je serai très-aise que quand celui que vous avez envoyé dehors sera de retour, qu'il vous y trouve, afin que aussitôt vous me l'ameniez où je serai, pour me rendre compte de ce qu'il aura fait en son voyage, et de ce que l'on en devra espérer; comme vous, que tout ce que je pourrai pour votre contentement, vous me trouverez bien disposé à vous témoigner comme je vous aime. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 20e février, à Paris.

Ordre d'arrêter le sieur de Méritein, et d'aller trouver le Maréchal d'Ornano pour le réconcilier avec M. de Montespan. — Instructions relatives aux revues des Persans et aux Etats de Béarn. — Voyage de Panissault chez les Morisques.

Monsieur de la Force, j'ai reçu depuis six jours en çà par le sieur Dulhot[1] la vôtre du troisième passé et entendu par lui ce dont vous l'avez chargé de me dire, qui ne puis croire que Méritein ait eu l'avis que me mandez par celui[2] que m'a nommé ledit Dulhot; c'est pourquoi persistant en ce que je vous ai commandé de le prendre et vous en saisir, je vous prie de le faire, comme aussi de mettre peine de faire attraper Piedefort; car j'estime que par lui vous apprendrez quelque chose. Je suis très-aise de ce que vous avez tenu les Etats de mon Pays de Béarn, et que les affaires s'y soient passées ainsi que vous me le mandez; mais je désire et vous commande, suivant l'autre lettre que Fresnes[3] vous écrit de ma part (laquelle vous recevrez avec celle-ci), que incontinent après, vous alliez trouver mon cousin le Maréchal d'Ornano, et avec le sieur du Massez accommodiez promptement l'affaire qu'il a avec le sieur de Montespan, car il y va de mon service que cela soit, et après vous aurez tout loisir d'aller tenir les Etats de la Basse-Navarre et de faire les revues que vous m'écrivez par les Persans du Béarn, chose que je trouve fort bonne et de quoi je vous prie; mais avant, je désire que cette affaire de M. le Maréchal d'Ornano soit parachevée. Quant à ce que le capitaine Laguionie a reconnu, il faut leur remettre jusqu'à une autre saison, comme aussi de ce où le sieur Baus a connoissance. Je vous prie aussi de tenir la main de tout votre pouvoir à ce que Licerasse soit mis en possession et jouisse de la Commanderie d'Aubertin, que je lui ai ci-devant accordée et dont je lui ai fait expédier toutes les dépêches nécessaires, attendu que c'est ma volonté. Je vous ai ci-devant écrit par le sieur de Panissault sur le voyage qu'il avoit fait pour mon service. J'ai eu puis quelques jours trois ou quatre accès de fièvres tierces et doubles tierces, et maintenant je n'en ai plus aucun ressentiment et me porte fort bien, Dieu merci, de quoi vous pouvez assurer

1603.
3 juin.
(Autographe)

[1] Le Sieur du Lau, gentilhomme béarnais.
[2] L'Evêque d'Oléron, ainsi qu'il est dit dans les mémoires.
[3] Forget de Fresnes, Secrétaire d'Etat.

1603. 3 juin. tous mes serviteurs, et ceux qui vous demanderont des nouvelles de ma santé, et vous, que je vous aime bien, comme je vous le témoignerai dans toutes les occasions qui s'en offriront, pour votre contentement. Adieu, Monsieur de la Force. A Fontainebleau, ce 3e juin.

DOCUMENTS SUR LA QUERELLE DU MARÉCHAL D'ORNANO ET DE M. DE MONTESPAN, LEQUEL ADRESSA CES PIÈCES EN FORME DE MÉMOIRE, LE.... JUIN 1603, AU SIEUR DE LA FORCE, CHARGÉ PAR SA MAJESTÉ DE POURVOIR A LEUR ACCOMMODEMENT.

Première lettre que M. le Maréchal d'Ornano a écrite à M. de Montespan, le lundi vingt-sixième de mai, toutefois ladite lettre non datée.

26 mai. Monsieur, depuis que la raison ni le commandement du Roi mon maître, ni l'avis de vos parents et amis n'ont eu pouvoir sur vous de me rendre satisfait de l'offense que vous fîtes en ma présence à mon logis étant à Condom, et ayant su que vous êtes sur le point de vous en aller à la Cour, je mets la main à la plume pour vous dire que je veux avoir raison de vous au péril de ma vie, l'épée à la main, et vous faire voir qu'en cette action je me veux mettre comme un des plus moindres gentilshommes de ce Royaume, et avec autant de franchise pour venir aux mains avec vous et vous dire, Monsieur, que pour faciliter cette affaire, vous vous y disposant, je laisserai le lieu où vous voudrez que nous nous voyions à votre élection; et pour les armes, je le remets à vous, soit à pied ou à cheval; et pour la sûreté du lieu, je ne veux rien que votre parole; c'est pourquoi vous me manderez votre intention par de Loux, présent porteur, qui me la rapportera fort fidèlement. C'est moi qui vous écris cette lettre, qui me nomme ALPHONSE D'ORNANO.

Réponse que M. de Montespan fit à la première lettre que M. le Maréchal d'Ornano lui a écrite le lundi vingt-sixième de mai, à même heure qu'elle lui a été baillée par de Loux :

26 mai. Monsieur, puisque vous voulez, après avoir refusé ce que

j'ai fait et voulu faire pour votre satisfaction, me voir l'épée à la main, je ferai toujours en cela tout ce que vous pourrez désirer. C'est donc à vous, Monsieur, à me donner le lieu que je recevrai. Pour les armes, j'apporterai une épée et un poignard, puisque votre lettre m'apprend qu'elles vous sont aisées; si vous y trouvez de la difficulté, c'est à vous, Monsieur, d'en user comme vous le voudrez; et moi qui, pour l'honneur et le respect que je veux rendre au Roi, me remets à savoir par vous le jour et le lieu où vous voudrez que je vous voie; car sans ce seul respect, je vous aurois nommé et l'un et l'autre; voilà qui m'arrête que je n'en passe point plus avant; mais bien serai-je toujours disposé à faire pour cela tout ce que vous voudrez que je fasse, et aurai telle sûreté en votre foi que tous les lieux me seront assurés, pourvu que votre nom me les apprenne. Je suis MONTESPAN. 1608. 26 mai.

P. S. Monsieur, lorsque vous me voudrez faire savoir ce que vous voudrez que je fasse, faites que votre main seule me l'apprenne et qu'autre ne m'écrive que vous.

Seconde lettre que M. le Maréchal d'Ornano a écrite à M. de Montespan, le lundi vingt-sixième de mai, à six heures du soir, et baillée à M. de Montespan, le mardi vingt-septième de mai, à huit heures du matin, par de Loux.

Monsieur, ayant reçu la vôtre, je ne me suis jamais moins promis de vous que vous auriez le désir que nous nous vissions l'épée à la main, de même volonté que vous l'avez eue de m'offenser de gaieté de cœur. Pour les trois points que je vous ai marqués par ma lettre, qui sont la sûreté, les armes et le lieu, vous en avez accepté les deux, mais non pas le lieu, lequel vous me remettez à moi, alléguant le respect que vous portez au Roi. Ce n'est pas là que vous devriez avoir cette considération; mais vous la deviez avoir quand vous m'avez offensé, de quoi S. M. et toute la France vous en eût toujours plus loué quand vous auriez porté ce respect à la qualité qu'il a plu à Dieu et à S. M. me donner en ce Royaume. Je vous retourne donc dire dèrechef, Monsieur, que pour le lieu, si je l'eusse voulu nommer, je l'eusse 27 mai.

1603. 27 mai. fait par ma première sans y apporter ce délai; mais je vous ai déféré ce point et les deux autres pour vous faire apparoître et à un chacun de quel pied j'y veux marcher. Résolvez-vous donc incontinent, Monsieur, à nommer ledit lieu et le me mander par de Loux et par la vôtre afin que notre entrevue ne traîne tant. J'ai vu aussi que vous désirez que je vous écrive de ma main; je l'eusse fait très-volontiers, mais ma lettre est fort mal aisée à lire, ce qui vous eût donné de la peine; mais tenez celle-ci de même que si je l'avois écrite, puisqu'elle est signée de ma main, et si vous voulez je la signerai de mon seing; j'attendrai donc avec passion de vos nouvelles par de Loux, lequel vous me renverrez incontinent; c'est moi qui vous écris la présente qui me nomme Alphonse d'Ornano.

Réponse de la seconde lettre que M. de Montespan a faite à M. le Maréchal d'Ornano, le mardi vingt-septième de mai, à même temps qu'il a reçu sa lettre.

27 mai. Monsieur, vous devez croire que j'aurai toute ma vie tel respect à ce qui sera du Roi, que j'aimerois mieux la mort que si S. M. pouvoit être offensée de moi; cette seule considération me fera contenter à ne faire que ce que vous désirerez pour nous voir les armes à la main. Si vous n'étiez Maréchal de France, dès hier je vous aurois nommé le lieu là où vous m'eussiez trouvé; mais vous étant Officier de cette Couronne, je me contenterai de bien faire ce que vous voudrez que je fasse; je dis en me nommant le lieu, et bien que votre générosité et votre braverie fassent que vous vous dépouillez pour moi des charges que vous avez, afin que je puisse mesurer mes armes contre les vôtres, si est-ce que encore que je vous combatte comme gentilhomme pour ce qui me regarde, je vous combattrois pour ce qui regarde l'honneur du Roi comme Officier de la Couronne; voilà ce qui me tiendra au devoir que je dois au Roi, car je ne veux jamais manquer à lui rendre toutes sortes d'honneurs et d'obéissance. C'est à vous, Monsieur, à me donner le moyen de vous pouvoir satisfaire, puisque vous avez refusé ceux que je vous ai offerts pour votre satisfaction, et lorsque vous le

ferez, vous devez croire que je me rendrai aussi facile de ce que vous voudrez que je fasse, que sauroit faire gentilhomme de France que vous appelleriez au combat, et lorsque vous le ferez, votre action me servira pour mon Roi, et la mienne avec mes armes ne s'éloignera jamais de ce que mon honneur veut que je fasse; c'est donc à vous à faire le tout, puisque vous le pouvez, et en le faisant que ce soit par votre main que je l'apprenne, et de sorte que sur le lieu là où vous me voudrez voir, que je n'y puisse trouver que votre personne et vos armes. Je suis, MONTESPAN. 1603. 27 mai.

Lettre troisième que M. le Maréchal d'Ornano a écrite à M. de Montespan, le mercredi vingt-huitième de Mai.

Monsieur, je n'eusse jamais pensé que vous eussiez voulu mettre en considération ma qualité de Maréchal de France, et autres que je tiens en ce Royaume, pour empêcher que nous nous voyions en la qualité que je vous ai fait entendre et que vous avez acceptée, comme vous me l'avez mandé par votre lettre, lesquelles qualités ne vous ayant arrêté de m'offenser ni moins de me satisfaire comme la raison le vouloit, et que le Roi, mon maître, le vous avoit commandé. Il me semble que vous ayant accepté le combat que je vous ai offert, vous ne devez pas refuser de nommer le lieu, vous protestant par cette mienne lettre que je vous nommerois le lieu, s'il n'étoit pour deux raisons qui sont que, tenant le rang que je tiens en ce pays, je vous en ai voulu donner l'élection à vous, et aussi que je juge que vous nommant le lieu, et y arrivant quelque obstacle pour empêcher l'effet de nos désirs, je ne veux pas que ni vous, ni autre personne du monde croient que cela vienne de moi ni des miens; voilà les raisons qui me font tenir à cette résolution, qui sont assez fortes pour vous convier à n'élever point toutes ces difficultés qui sont sans aucun fondement, comme je m'assure que tous ceux de notre métier qui sauront ma procédure le jugeront. C'est pourquoi je vous conjure à ce coup de me marquer le lieu, soit dans le pays, dans autre province, hors du Royaume, et si voulez dans votre maison même, et tout 28 mai.

1603. 28 mai. aussitôt sur votre parole, je m'y rendrai en tel équipage que vous voudrez. Je me promets donc que maintenant vous vous résoudrez à cela afin d'empêcher toutes ces allées et venues qui pourroient donner connoissance de nos intentions, ce que je ne veux point, parce que je désire vous voir l'épée à la main. C'est moi qui vous écris cette présente qui me nomme ALPHONSE D'ORNANO.

Réponse de la troisième lettre que M. de Montespan a faite à M. le Maréchal d'Ornano, le vingt-huitième de mai, à même temps qu'il a reçu sa lettre.

28 mai. Monsieur, j'ai les mêmes respects aujourd'hui pour le Roi que je dois et les aurai toute ma vie; voilà pourquoi je ne vous saurois dire que la même chose que je vous ai dite par mes deux premières lettres. C'est où je m'arrête, et crois-je qu'il n'y aura personne au monde de ma profession qui n'estime ma procédure. J'ai toujours appris de ne refuser jamais le combat lorsqu'il m'est présenté d'un homme avec qui je puis avoir de l'honneur; c'est pourquoi j'ai accepté celle que vous m'avez présentée, comme j'aurois fait de même du lieu, si vous me l'eussiez nommé. C'est donc à vous, Monsieur, de considérer toutes mes trois lettres, et pour moi je ferai toujours ce qu'elles vous font connoître de mon intention, et ce sera sans nulle sorte de longueur, je vous assure. MONTESPAN.

Toutes les susdites lettres ont été portées par de Loux, secrétaire de M. le Maréchal d'Ornano, et ledit de Loux dit à M. de Montespan, après qu'il lui eut fait réponse de la dernière lettre, que M. le Maréchal lui avoit commandé de lui dire que s'il ne lui donnoit le lieu, il rechercheroit toutes sortes de moyens pour se satisfaire et le plus avantageux qu'il jugeroit propre pour retirer raison de l'offense qu'il lui avoit faite. Ce qu'ayant entendu M. de Montespan, il appela quelques gentilshommes qui étoient avec lui, devant lesquels il dit à de Loux qu'il redît les mêmes paroles qu'il lui auroit dites de la part de son maître, lequel de Loux les redit de même façon.

Lettre quatrième que M. le Maréchal d'Ornano a écrite à M. de Montespan le troisième de juin et a été apportée par M. de Laugnac le jeudi cinquième dudit mois.

Monsieur, je prie à M. de Laugnac, un de mes meilleurs 1603.
et plus affranchis amis, de vous faire entendre mon inten- 3 juin.
tion, lequel je vous prie croire comme si c'étoit moi-même; vous le connoissez comme un caballero accompagné de foi et d'honneur. Tout ce qu'il arrêtera avec vous, je le tiendrai pour fait; c'est moi qui vous écris la présente qui me nomme Alphonse d'Ornano.

La créance de M. de Laugnac étoit qu'il venoit pour 5 juin.
arrêter avec moi[1] *le moyen de me faire voir M. le Maréchal, ce que je lui offris de faire et d'aller, sur sa parole, aux conditions portées par ma lettre, laquelle il ne voulut pas prendre, mais bien la lut-il pour redire à M. le Maréchal ce qu'il y avoit dedans, non qu'il me nommât le lieu, mais devoit retourner le lundi après pour me le nommer et m'apporter lettre de M. le Maréchal, comme je désirois.*

Réponse que M. de Montespan a faite à M. le Maréchal d'Ornano le jeudi cinquième de juin, à même temps que M. de Laugnac lui donna sa lettre, laquelle réponse M. de Laugnac ne voulut pas prendre, bien que depuis il l'a envoyée à M. le Maréchal par de Loux.

Monsieur, j'ai su par M. de Laugnac ce qui est de votre 5 juin.
intention. Il est personne que j'estime si très-fort que je ne ferai jamais de la difficulté d'aller avec lui partout là où vous voudrez; mais bien désirai-je, Monsieur, que vous me nommiez le lieu par une de vos lettres; je le désire pour que je rende au Roi l'honneur et le respect que je lui dois. C'est pour ce seul respect que je veux que vous me le nommiez par une lettre, car sans cela je me contenterois de la parole de M. de Laugnac, que j'estime tout autant que je saurois faire de gentilhomme de France. Je suis Montespan.

[1] Tout ce qui est en lettres italiques est écrit par M. de Montespan.

Lettre que M. le Maréchal d'Ornano a envoyée à M. de Montespan par de Loux, son secrétaire, le 7e de juin.

1603. 7 juin. Monsieur, je vous avois écrit par M. de Laugnac et vous assurois par ma lettre que tout ce que vous arrêteriez avec lui, je le tiendrai pour fait. Il revint hier vendredi, à deux heures après midi, sans me porter réponse à ma lettre; mais il me fit entendre de votre part que sur sa parole et sur mon écrit vous vous rendriez au lieu qu'il vous marqua. Vous me faites tort de vouloir que M. de Laugnac entre caution de ma parole, car de vous je ne désire jamais autre chose que votre écrit et votre foi, comme de moi aussi vous ne devez désirer rien de plus pour n'embarrasser nos amis, et ressouvenez-vous que je ne fis jamais banqueroute de ma parole ni à mon Roi, ni à Prince, ni à gentilhomme, ni à mes ennemis quand j'en eus. Mais vous tenant en deux qualités aujourd'hui, pour gentilhomme et pour mon ennemi, vous y pouvez venir en toute sûreté, et pour vous montrer que je désire abréger et ne trouver point tant d'échappatoires, venez-vous-en sur la parole d'Alphonse d'Ornano qu'il vous engage à vous et à tout le monde que vous y pouvez venir en toute sûreté dans votre maison de Bruch, fort ou foible, car pour cela je n'en prendrai nulle alarme, et tout aussitôt que vous me manderez que vous y serez, je m'y rendrai en tel équipage que vous voudrez à demi-lieue de ladite maison, et pour votre assurance vous aurez ma foi, ma parole, mon écrit et la vue de votre maison, avec les armes que vous m'aviez marquées par votre première lettre, et de Loux vous rendra la présente et une autre que je vous ai écrite, il y a huit jours, vous ayant fait chercher par tout ce pays, comme M. de Laugnac vous en a fait mention. C'est moi qui vous écris la présente qui me nomme ALPHONSE D'ORNANO.

Cette lettre est celle que de Loux m'a apportée[1] avec la précédente.

30 mai. Monsieur, avant le retour de de Loux, M. le Président de Cadilhac et deux des MM. de la Chambre de Nérac étoient

[1] Cette note, comme toutes celles qui précèdent ou suivent le texte des lettres, est de M. de Montespan, qui, nous l'avons déjà dit, adressait toutes ces pièces à M. de la Force, arbitre nommé par le Roi dans cette affaire d'honneur.

arrivés, ayant eu l'alarme de nos affaires, l'avis en étant venu de nos quartiers, comme tout le monde vous pourra témoigner. J'ai vu par votre dernière lettre, que de Loux m'a apportée, que vous persistez que je nomme le lieu; c'est une formalité qui ne vous sert de rien et à moi m'est une longueur qui m'empêche d'avoir raison de vous. Mais, s'il vous plaît de considérer que par ma troisième lettre je vous avois nommé quatre lieux qui étoient à votre choix, pour prendre celui qui vous eût été plus commode et à votre contentement, et n'y aura personne, Monsieur, de votre qualité et de votre mérite qui ne juge que je vous ai nommé le lieu de la façon que je me suis expliqué; l'alarme est maintenant fort grande, ce qui me fait vous prier que pour cela vous ne bougiez de chez vous, comme aussi je ne bougerai d'ici jusques à ce que ceci soit un peu apaisé, et tout aussitôt je vous enverrai ledit de Loux, qui vous dira de mes nouvelles. Voilà tout ce que je vous puis dire, et dès hier je vous eusse mandé cela même, mais j'étois incertain du lieu où vous étiez, parce qu'un des miens m'assura qu'hier vous étiez en campagne. De Loux m'a dit que vous l'aviez voulu contraindre de mettre par écrit ce que je lui avois commandé de vous dire de ma part, en cas que vous ne voulussiez nommer le lieu et que vous aviez appelé des gentilshommes pour être témoins. C'est chose que je trouve bien étrange, puisque ces choses ne se doivent point rendre manifestes. Aussi m'a dit de Loux qu'il vous conjura par plusieurs fois que personne n'en eût point la connoissance que vous en vouliez donner. Monsieur, ne vous mettez pas en peine de cela, s'il vous plaît; mandez-moi un gentilhomme et écrivez-moi les paroles que de Loux vous a dites qui m'assure ne vous avoir dit autre chose que ce que je lui avois marqué, et je le signerai et m'en expliquérai fort bien comme je l'entends. C'est moi qui vous écris la présente qui me nomme ALPHONSE D'ORNANO. Ecrit à Agen, le 30[e] mai.

1603. 30 mai.

Réponse des deux lettres que de Loux m'a apportées de M. le Maréchal d'Ornano, le septième de juin.

Monsieur, je ne suis jamais entré en doute de votre parole; toutes mes lettres vous ont fait voir combien j'y ai 7 juin.

1668. 7 juin. prie de sûreté; non plus ai-je su de M. de Langnac le lieu que vous vouliez que je vous visse que par vous qui ne me l'avez pas nommé. Tous les lieux me seront assurés; pour ce qui est de vous, je m'en assure : mais bien me semble-t-il que, puisque vous me voulez porter au combat, que ce doit être de sorte que y étant et en étant sorti, si Dieu m'en fait la grâce, vous devez avoir soin de moi qui cours les hasards de ce qui est avec vous et de tout ce qui regarde l'autorité de votre charge. Je vous dis ceci sur ce que vous me dites que je me rende à Bruch, sans pourtant me nommer le jour, étant un lieu si proche de là où vous êtes et regardé de tout ce qui vous veut empêcher de faire ce que vous désirez contre moi. Si vous aviez la puissance de tenir dans vos mains tout ce qui est dans cette province comme vos armes, je crois que je vous pourrois aller trouver dans Bordeaux, de même que je pourrois dans tous les lieux de la terre; car pour vous, Monsieur, rien ne m'est en doute, et sais-je que vous êtes si observateur de votre foi que vous voudriez plutôt la mort que si elle se trouvoit violée. Voilà donc, Monsieur, ce que je crois de vous, et vous discourai-je de toutes ces choses, pour ce qu'il me semble que vous devez avoir soin de la sûreté de notre combat lorsque vous m'appellerez pour le faire. Ce que je ferai, vous me donnant le lieu, pour vous témoigner, après avoir voulu obéir aux commandements du Roi, que mon honneur sera toujours soutenu de mes armes. Pensez, Monsieur, à tout ce que je vous dis, et pour moi, après que j'aurai de vos lettres, je me rendrai à Bruch, vous le voulant et me marquant le jour, et de là en tous les autres lieux où vous voudrez que j'aille, non point comme votre ennemi, mais comme gentilhomme qui, après avoir rendu les respects que je dois au Roi, je veux vous faire voir que mes actions sont enveloppées de mon honneur et de mes armes. Je suis MONTESPAN.

Ecrit à Gondrin, ce samedi septième de juin, à cinq heures du soir.

P. S. En même temps que de Loux m'a donné votre lettre, il m'en a donné une autre de vous, Monsieur, écrite d'autre main que de celle que vous avez coutume de m'écrire. Prenez garde à cela, Monsieur, car il n'est pas bon

pour moi que tant de secrétaires sachent ceci. Monsieur, je vous envoie par de Loux la lettre que j'avois voulu donner à M. de Laugnac pour répondre à celle qu'il me porta de votre part, laquelle il ne voulut point prendre. 1608. 7 juin.

Lettre sixième que M. le Maréchal d'Ornano a écrite à M. de Montespan, le dimanche huitième juin à huit heures du matin.

Monsieur, est-il possible que dans un courage plein de tant de valeur, comme on vous a toujours estimé, il y ait eu tant de longueur pour satisfaire le Maréchal d'Ornano de l'offense que vous lui avez faite, qu'à cette heure, que je vous ai nommé pour vous voir l'épée à la main, le lieu de votre maison de Bruch, et à la vue d'icelle de demi-lieue, qui est le lieu le plus commode que je pouvois nommer au monde pour faciliter notre entrevue, vous la vouliez différer, car vous me témoignez par votre lettre que ledit lieu ne vous agrée point, bien qu'il soit sans objet; c'est pourquoi je vous prie sans autre délai de vous rendre demain audit Bruch, où vous aurez, comme je vous ai écrit par ma précédente, toutes sortes de sûreté, et aussitôt que de Loux me rapportera que vous y êtes, comme je lui ai commandé d'y aller avec vous pour m'en donner toute certitude, je me rendrai à demi-lieue dudit Bruch, et vous marquerai le lieu où vous me pourrez venir trouver, et si vous craignez quelque chose, menez avec vous telle troupe que vous voudrez, car elle ne me donnera point d'ombrage, et pour faire voir à un chacun de quel pied j'y marche, si vous voulez, je vous irai trouver dans Gondrin, où j'irai avec la même franchise que si j'allois chez un de mes amis, et je me promets, Dieu aidant, que je vous ferai voir par les effets que je combats la plus juste querelle que gentilhomme de France ait jamais combattue. Ne vous mettez pas en peine de quelle main que mes lettres sont écrites, car elles sont signées de ma main, et mes effets le témoigneront. C'est moi qui vous écris qui me nomme ALPHONSE D'ORNANO. 8 juin.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Détails sur la conduite de M. de Bouillon. — Instructions sur le langage qu'il doit tenir pour déconcerter ses intrigues auprès des Protestants.

1603. 14 juin. (Autographe)

Monsieur de la Force, la suffisance du sieur de Puycharnault m'empêchera de vous faire une longue lettre, car pour mes nouvelles, je l'en ai fort particulièrement instruit pour les vous faire entendre. Je me plaindrai seulement à vous des mauvais offices que M. de Bouillon me fait en Allemagne parmi les Princes où il se trouve, comme j'en ai des avis très-certains, et d'autant plus qu'il ne tient qu'à lui qu'il ne sorte de peine, car j'ai donné ma parole à M. l'Electeur, pour la lui donner, que s'il se veut justifier, comme il désire que tous ses amis le croient, que je favoriserai sa justification de tout mon pouvoir. Aussi, que s'il veut confesser sa faute et l'avouer, et m'en demander pardon, me donnant le moyen de le pouvoir croire, que je le lui accorderai librement. Vous connoissez son humeur, cependant il a des amis parmi ceux de la Religion de mon Royaume, lesquels il voudroit bien embarquer avec lui pour faire de son fait particulier une offense générale; mais jusqu'ici, ils ont été plus sages, quoique parmi eux il y en ait eu quelques-uns qui ont conclu à me présenter requête pour lui; car, comme ils disent : *Il faut défendre les mâtins qui gardent le troupeau.* De quoi je vous ai bien voulu avertir à ce que, si quelque chose de cela vient à votre connoissance, vous fassiez connoître à un chacun qu'il ne tient qu'à lui qu'il ne soit hors de peine, si c'est chose qu'il désire. Je veux croire, suivant ce que je vous ai mandé par Licerasse, et depuis par le sieur de Pansac, que vous serez allé trouver mon cousin le Maréchal d'Ornano pour mettre fin à la dispute d'entre lui et le sieur de Montespan, qui est chose que j'affectionne à cause de la conséquence, et qu'il y va de mon service, et remettant le surplus à la suffisance dudit sieur de Puycharnault, je ne vous en dirai davantage, que pour vous prier de le croire comme moi-même, et Dieu vous avoir, etc. Ce 14 juin, à Saint-Germain en Laye.

MM. DE LA FORCE ET DE SOURCES AU MARÉCHAL D'ORNANO.

Déclaration sur sa conduite et sur celle de M. de Montespan.

Monsieur, sur ce qu'il à vous plu me déclarer nous avons assuré M. de Montespan que vous ne prétendez pas que l'écrit qui a été fait par de Loux, votre secrétaire, et ce qui y est contenu, puisse offenser ledit sieur de Montespan, de quoi ledit sieur de Montespan nous a dit qu'il demeuroit content, et pour le regard de ce qui s'est passé à Bruch, en ayant recherché bien soigneusement, d'une part et d'autre, toutes les particularités, et aussi de la venue de Laville vers vous, Monsieur, nous y avons trouvé tant de conformité à tout qu'il n'y doit rester aucun scrupule d'aucune part. 1603. Juillet.

M. DE LA FORCE AU ROI.

Accommodement de MM. d'Ornano et de Montespan.

Sire, nous[1] étant rendus près de M. le Maréchal d'Ornano, suivant le commandement de Votre Majesté, sur ce qui se passoit entre lui et M. de Montespan, nous n'avons voulu manquer de lui faire entendre comme nous avons terminé les affaires en telle sorte que bien qu'il s'y soit rencontré beaucoup de difficultés, Votre Majesté se peut reposer que les choses sont en état qu'elle ne doit plus douter qu'il en puisse arriver aucun inconvénient, ayant ledit sieur de Montespan satisfait mondit sieur le Maréchal, ainsi que Votre Majesté l'avoit ci-devant ordonné, et de quoi il est demeuré content; il est vrai qu'il n'a pas désiré de le voir, ayant mieux aimé recevoir la satisfaction par écrit que de bouche, comme Votre Majesté pourra être informée par le sieur de Sources et de toutes les autres particularités, de quoi nous l'avons instruit bien au long, ayant aussi été toujours sur les lieux, qui nous gardera nous étendre davantage par celle-ci que pour prier Dieu, Sire, etc. Juillet.

Compte rendu de sa mission au sujet des troubles que pouvoit susciter en Guyenne et en Périgord le voyage de M. de Bouillon.

Sire, depuis le partement de celui que j'ai envoyé vers Vo- Juillet.

[1] M. de la Force était accompagné par le sieur de Sources, que le Roi lui avait dépêché pour l'aider à terminer cette affaire.

1603. Juillet. tre Majesté, j'ai été à Nérac, et vu MM. de la Chambre de l'Edit, auxquels ayant délivré ses lettres et représenté ce dont elle lui avoit plu me charger, ils ont voulu y faire réponse et désirent que l'accompagnant d'une des miennes, je certifie à Votre Majesté la continuation de leur fidélité et affection, et du bon devoir qu'ils veulent rendre à tout ce qui sera de son service très-humble.

Les villes trop éloignées que j'ai estimé n'être nécessaire de voir, vu la tranquillité de cette province, je me suis contenté d'appeler de leurs Consuls pour les rendre capables des volontés de Votre Majesté, ce à quoi j'ai satisfait partout et de même à tous les principaux de la Noblesse. M. de Viçouze est allé voir MM. de Favas et de Castelnau; il n'y a rien qui ne soit disposé tout ainsi que Votre Majesté le peut désirer; elle aura su par voie bien certaine quelle route aura prise M. de Bouillon; nous tenons par deçà, qu'il s'est acheminé à Sedan; je veillerai soigneusement à tout ce qui se passera de deçà et ne manquerai pas de l'informer diligemment s'il survient quelque chose de nouveau. Je viens maintenant de vers M. de Montespan; sur ce qui est entre M. le Maréchal d'Ornano et lui, il y a encore quelques difficultés qui ne se peuvent aisément vaincre; j'y apporterai tout ce qu'il me sera possible de faire; j'attends les commandements de Votre Majesté, pour laquelle je supplie Dieu incessamment, Sire, qu'il lui plaise augmenter sa royale grandeur en toutes sortes de prospérités et bénédictions.

M. DE VILLEROY AU MARÉCHAL D'ORNANO.

Succès de l'ambassade de Sully à Londres. — Situation politique des divers cabinets européens.

16 juillet. ..... Je vous dirai que M. de Rosny a fait en Angleterre un très-bon voyage, ayant rapporté à S. M. des déclarations et assurances si expresses de la volonté qu'a ledit Roi de préférer l'amitié et alliance du Roi, même à toutes les autres, comme il a entière occasion d'en être content, voulant non-seulement confirmer nos traités anciens et modernes, mais aussi les augmenter et étreindre autant qu'il sera jugé nécessaire pour le commun bien de Leurs Majestés, sujets et pays.

Toutefois, il ne laisse pour cela d'écouter les Ambassadeurs d'Espagne et de Flandres comme les autres. Mais que nous chault-il qu'il le fasse, pourvu que nous soyons d'accord avec lui comme nous sommes? Voilà ce que je vous puis écrire de ce fait, et dont vous pourrez hardiment faire part aux bons serviteurs du Roi; car c'est l'intention de S. M., laquelle parle d'aller en Normandie à la fin de ce mois, en revenir dans la fin du prochain, et de s'acheminer dedans le vingtième ou la fin de septembre, du côté de Lyon en Provence, pour visiter ces quartiers-là, qui tous ont besoin qu'il prenne cette peine au plus tôt. Le siége d'Ostende est toujours en un même état et durera encore longtemps, si d'autres n'y mettent la main que ceux qui l'ont conduit jusqu'à présent. Les mutinés d'Ostrade sont aussi toujours courroucés; les Archiducs ne peuvent les payer ni les châtier, vrai témoignage de leur foiblesse en toutes choses. Certains cantons catholiques et protestants ont entrepris d'accorder la guerre de Genève, de quoi nous avons opinion qu'ils viendront à bout, car les parties ont moins de moyen de soutenir et continuer la guerre, que de volonté de s'entre-malfaire. Jà sont passés le pont de Gresy pour aller en Flandres, les régiments d'Espagnols et dix compagnies de Napolitains, ce qui est signe que le Roi d'Espagne ne veut engager ses forces au siége de ladite ville de Genève, comme avoit publié M. de Savoie pour intimider les autres; mais nous ne savons encore au vrai à quoi ledit Roi emploiera l'armée de mer qu'il a adressée à Lisbonne; car on en discourt diversement, mais j'ai opinion qu'elle n'engendrera à la fin qu'une souris. DE NEUFVILLE. 1603. 16 juillet.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Félicitations sur l'accommodement de Montespan et d'Ornano. — Résultats de l'ambassade de Sully. — Conclusion de la paix entre Genève et le Duc de Savoie. — Etat des affaires dans les Pays-Bas.

Monsieur de la Force, j'ai reçu par le sieur de Sources la lettre que vous m'avez écrite en commun, avec les sieurs de Massez et de Lussan, et ai été très-aise que vous ayez ainsi bien accommodé l'affaire pour lequel je vous avois appelé par delà; je sais bien que ce vous a été beaucoup de 18 juillet.

1603. 18 juillet. peine et de divertissement, et vous en avez aussi d'autant plus mérité envers moi, comme ce vous doit être plus de plaisir de m'avoir servi à cet affaire tant à mon gré et contentement; j'eusse bien désiré pour mettre ce fait en sa perfection, que vous eussiez fait trouver bon à mon cousin le Maréchal d'Ornano, que ledit sieur de Montespan l'eût vu; mais ce qui ne s'est pu faire tout en une fois, se pourra recouvrer en une autre. Je crois qu'ayant composé cet affaire, que vous avez laissé la province de Guyenne en grande tranquillité et repos, comme sont, Dieu merci, toutes les autres, et n'avons autre sujet de nous entretenir que des affaires d'autrui. Mon cousin, le Marquis de Rosny, est depuis quelques jours de retour de son voyage d'Angleterre, qui a fort heureusement succédé, tant pour l'inclination qu'il a reconnue au Roi d'Angleterre de se joindre de fort étroite amitié avec moi, que pour la dextérité et prudence qu'il y a apportée de sa part qui a été grande, s'y étant si bien conduit, qu'il désire non-seulement de confirmer tous nos anciens traités, mais d'en faire de nouveaux tels que nous le désirerons. J'ai aussi avis certain que la paix est résolue entre le Duc de Savoie et ceux de Genève, à quoi j'ai véritablement aidé; car ce trouble en eût pu exciter d'autres. Il est passé en ce mois quelques troupes d'Espagnols et Italiens qui vont en Flandres; mais ils cheminent un peu lentement pour le besoin qu'en auroit l'Archiduc, les affaires duquel n'y prospèrent pas plus que de coutume. Pour moi je suis venu ici reconnoître cette maison que je n'avois pas encore vue, l'ayant trouvée fort agréable, même en cette saison; je n'y ferai pas pour cette fois plus long séjour, je m'en retournerai à Saint-Germain achever de passer là ou aux environs le mois prochain, en l'intention de commencer au mois de septembre le voyage que je délibère faire en Provence; c'est ce que j'ai à vous dire pour cette fois, priant Dieu, etc. Écrit à Villers-Cotterets, ce 18e juillet. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* FORGET.

LE ROI AU MARÉCHAL D'ORNANO.

Même sujet que la précédente.

18 juillet. Mon cousin, je ne vous avois point écrit depuis celle du

vingt-troisième du passé, parce que j'étois toujours attendant de vos nouvelles ou de ceux que j'avois ordonnés pour l'accommodement de la satisfaction qui vous devoit être faite par le sieur de Montespan; mais je n'avois point eu de vos lettres depuis celles du douzième passé, ni des leurs que celles que j'ai eues depuis deux jours par le sieur de Source, lesquelles m'ont été fort agréables, ayant vu par icelles que ledit affaire étoit accommodé à votre contentement, dont je vous sais fort bon gré, m'assurant que sur ce que vous avez connu que c'étoit chose que j'affectionnois et désirois, vous vous y êtes d'autant plus rendu facile et traitable, en quoi vous n'avez fait que suivre votre naturelle inclination, qui a toujours été de vous rendre complaisant à toutes mes volontés, que vous vous pouviez aussi bien assurer qu'elles ne seroient pour votre regard que les plus conformes à votre désir et avantage que je pourrois, et vous prie et conjure par l'affection que je vous porte, que quelque chose que l'on vous die ou que vous puissiez vous-même appréhender, de n'en avoir jamais autre opinion, et croire je vous aime et vous tiens toujours pour mon et particulier serviteur, et en qui j'ai entière et parfaite confiance; et au reste, qu'il ne se présentera jamais bonne occasion où je puisse vérifier par effet ma bonne volonté en votre endroit, que je ne le fasse. Comme mes affaires sont par delà en bonne tranquillité et repos, elles le sont, Dieu merci, partout ailleurs. Vous ferez tenir les lettres que j'envoie aux sieurs de la Force et de Lussan; et pour celle du sieur de Massez, je la lui enverrai en Angoumois, où l'on m'a dit qu'il est retourné. C'est ce que j'ai à vous dire pour cette fois; priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. Écrit à Villers-Cotterets, le 18e jour de juillet. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* FORGET.

1603. 18 juillet.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Le Roi d'Espagne a découvert l'objet du voyage de Panissault vers les Morisques de Valence, et l'entreprise que la Force préparoit sur Perpignan.

27 juillet. (Autographe)

Monsieur de la Force, j'ai eu avis certain d'Espagne, que le Roi d'Espagne a su l'occasion du voyage de Panissault, et de la soulevation que l'on me promettoit des Morisques

1603. 27 juillet d'Aragon; de quoi je vous ai voulu donner avis à l'instant, comme aussi que l'on me mande que l'on lui a dit une entreprise que vous menez sur Perpignan, afin que vous tâchiez de découvrir par qui cela pourroit être avenu, et que vous vous en preniez garde, usant de cela avec prudence. Je vous dirai que je n'ai aucun ressentiment de mes maux passés et me porte mieux que je ne fis jamais, Dieu merci; que je monte à cheval tous les jours, que j'ai été à Villers-Cotterets dix jours, où j'ai eu force plaisir, et où M. de Rosny m'est venu trouver de retour de son voyage d'Angleterre, où il a fait pour mon service tout ce que j'eusse su désirer; je m'en vais faire un voyage en Normandie qui sera pour un mois ou six semaines, de retour je commencerai celui de Provence. Mon fils et ma fille se portent très-bien, comme fait ma femme et moi, qui vous aime bien, et comme vous le sauriez désirer. Si vous apprenez quelque chose qui importe par delà, vous m'en donnerez avis. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 27 juillet, à Paris.

LA DUCHESSE DE BAR (CATHERINE DE BOURBON) A M. DE LA FORCE.

Recommandation en faveur du sieur Lechimia, son argentier.

12 août. Autographe) Monsieur de la Force, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, par Lechimia, mon argentier, lequel avec la lettre m'ont tant témoigné la continuation de votre bonne volonté que je m'en tiens infiniment votre obligée, et vous supplie de me continuer cette affection, et m'en produire les effets aux occasions qui s'en offriront ordinairement en mes affaires par delà où vous pouvez beaucoup, et particulièrement, s'il se présente quelque office de receveur du Domaine de l'Ecclésiastique, des Donations, des Amendes ou autre de telle qualité, me l'accorder pour ledit Lechimia, qui m'a fort bien servie et s'est depuis peu marié à Pau; s'il se fût retiré sur mes terres, je l'eusse bien accommodé et mis au lieu qu'il eût été bien, mais son mariage en Béarn m'en a ôté le moyen: vous pouvez faire cela pour lui, ayant le même pouvoir que j'y avois lorsque j'y étois. Attendant cette courtoisie et votre réponse à ce sujet, je changerai ce propos pour vous dire

comme je suis venue ici pour avoir l'honneur de voir le Roi, 1603.
la Reine et Mgr le Dauphin, et par même moyen donner 12 août.
ordre à quelques affaires, auxquelles ayant remédié, je m'en retournerai soudain en Lorraine. Et pour la fin je vous dirai de m'aimer toujours, et vous assurer que je vous suis entièrement affectionnée et à madame de la Force; en cette volonté je me recommande de tout mon cœur aux bonnes grâces de tous deux, et demeure votre très-affectionnée et assurée amie. A Saint-Germain en Laye, ce 12 août.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Arrestation du sieur de Méritein. — Ordre d'informer contre lui et de recevoir les dépositions de l'Evêque d'Oléron qui l'avoit accusé d'une entreprise sur la ville de Navarreins.

Monsieur de la Force, j'ai reçu votre lettre par le capi- 26 août.
taine la Mothe, qui vous rendra celle-ci, et entendu par lui comme par mon commandement vous vous étiez saisi de la personne du sieur de Méritein et icelui amené prisonnier dans la tour de mon château de Pau. Vous m'avez fait en cela service très-agréable, car je serai très-aise maintenant qu'il est en lieu assuré, de savoir la vérité de l'entreprise que l'on m'a assuré qu'il avoit sur ma ville de Navarrenx, et autres choses que l'on pourra découvrir par sa prise. J'écris à ceux de mon Conseil ordinaire d'informer de ce fait et faire faire l'information par le sieur de la Coste, Conseiller en icelui, assisté de tel autre d'entre eux qu'ils jugeront, et ladite information faite, ils aient, avant que passer outre, à me l'envoyer close et scellée, pour, icelle vue, en être par moi ordonné ce que je verrai à faire; ce que vous leur ferez entendre, et pour ce que l'Evêque d'Oleron a été celui qui m'a ci-devant donné avis de l'entreprise que ledit Méritein avoit sur madite ville de Navarrenx, vous lui manderez de vous venir trouver, afin d'être ouï sur ce fait, et faire administrer les preuves qu'il a contre ledit de Méritein, et cependant vous me donnerez avis, si depuis sa prise vous n'avez appris aucune chose de ce fait et autres que vous saurez importer à mon service; et celle-ci n'étant à autre fin, Dieu vous ait, etc. Ecrit à Rouen, le 26e jour d'août. *Signé:* HENRY. *Et plus bas:* DE LOMÉNIE.

Désir de le revoir. — Il a conduit la Reine à Dieppe, pour lui montrer la mer.

1603. 26 août. (Autographe) Monsieur de la Force, par mon autre, vous verrez ce que je desire sur le sujet du voyage du capitaine la Mothe, et par celle-ci vous serez assuré de la continuation de mon amitié et de ma bonne santé, ensemble du désir que j'ai de vous voir; c'est pourquoi je vous prie de vous rendre près de moi au commencement de votre quartier. Je suis venu en cette ville pour la faire voir à ma femme, et la mer de deçà, ensemble les villes de Dieppe et du Havre. Cela fait, je m'en retournerai à Paris pour me préparer pour mon voyage de Provence. Mon fils est des plus jolis et se porte des mieux, Dieu merci, comme font ma femme et ma fille. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 26e août, à Rouen.

Il lui recommande d'empêcher que des députés protestants ou les Evêques du Béarn ne viennent lui faire des remontrances sur leurs griefs, voulant traiter avec eux seulement par son intermédiaire.

31 août. Monsieur de la Force, sur l'avis que j'ai eu que ceux de la Religion prétendue Réformée de mon Pays de Béarn au dernier Synode tenu en icelui, avoient résolu de députer quelques ministres d'entre eux pour me faire des remontrances sur aucuns articles du dernier cahier à moi présenté par l'Evêque d'Oleron, tant en son nom que de celui de l'Evêque de Lescar et des autres dudit Pays; même que la levée des deniers pour ledit voyage étoit déjà résolue; comme aussi que lesdits sieurs Evêques l'étoient pour venir par deçà pour contester de leur part sur le mérite desdits articles, ne pouvant supporter de se voir facilement frustrés de ce qui leur a été par moi accordé pour l'exercice de leur Religion, et pour ce que je serois très-aise que ces choses fussent plutôt assoupies (comme ç'a toujours été mon intention) que rebattues si souvent devant moi; d'autant qu'enfin cela seroit pour altérer le repos des uns et des autres, que j'ai procuré autant qu'il m'a été possible; je vous prie, Monsieur de la Force, d'apporter tout ce que vous pourrez pour les empêcher de me venir trouver, leur remontrant ce que vous jugerez à propos sur cela; que je suis sur mon partement pour mon voyage de Provence, et que s'ils ont quelque chose

à me remontrer sur cela, vous leur direz (comme je leur mande par celles que je leur écris, que vous leur ferez rendre de ma part) qu'ils aient à mettre entre vos mains toutes les remontrances qu'ils prétendent me faire, tant d'une part que d'autre, lesquelles vous apporterez en venant pour servir votre quartier; et par votre avis, je pourvoirai sur le tout, ainsi que je jugerai à propos pour le bien de mon service; ce que vous leur ferez entendre, venant bien informé des raisons des uns et des autres, comme aussi vous leur ferez défendre à l'avenir de faire aucunes levées de deniers sans ma permission ou la vôtre; et celle-ci n'étant à autre fin, je ne vous en dirai davantage pour prier Dieu, etc. Ecrit à Rouen, ce dernier jour d'août. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

1603. 31 août.

M. DE LA FORCE A MADAME DE BOUILLON.

Consolations sur la disgrâce de son mari. — Conseils sur la conduite qu'il doit tenir.

Décembre.

Madame, je désirerois avoir ce bonheur de pouvoir rendre mes effets conformes à ma bonne volonté et vous en pouvoir autant témoigner en votre affliction que votre vertu et mérite m'y obligent. J'ai de longue main voué tant de services à M. votre mari et tant prisé l'honneur de son amitié, que je ne puis que ressentir son inconvénient avec toutes les sortes de déplaisirs qui se peuvent dire au monde, inconvénient à la vérité bien inopiné à moi et d'autant plus déplaisant qu'il étoit moins attendu; au contraire, je ne m'étois proposé que sa venue près du Roi et le contentement de l'y voir avec le même accès et cette bonne chère qu'il a accoutumé d'en recevoir. Ce sont des effets de Dieu qui dispose de nous comme il lui plaît, et qui souvent par telles visites nous veut éprouver et nous faire connoître que nous devons du tout mettre notre confiance en lui. Vous savez, Madame, les promesses de notre Dieu, et qu'à ceux qui l'aiment et le craignent il tourne toute chose en bien; ayez agréable, s'il vous plaît, que je vous représente l'offense que vous lui feriez et le préjudice à vous-même, de vous affliger en l'état auquel vous êtes; vous avez tant de prudence, que je m'assure que

1603. Décembre. vous ne manquez pas de recourir aux vraies consolations et à celui qui a toutes choses en sa puissance, même les cœurs des Rois, pour les fléchir comme bon lui semble, et conduire toutes choses à sa gloire. J'ai été infiniment aise d'entendre que M. de Bouillon ait pris le chemin de Sédan, étant, selon mon avis, la meilleure résolution qu'il eût su prendre et d'où maintenant ses raisons seront prises en meilleure part de S. M., m'assurant qu'il est si sage et prudent et saura si dignement s'y conduire, qu'il la satisfera de toutes ses actions et de toutes les accusations que l'on a mises sus, en quoi je vous prie témoigner, Madame, n'avoir rien reconnu en la volonté de S. M., qui n'y soit fort disposé et ne reçoive très-grand contentement de le voir justifié. Je prie Dieu qu'il lui en fasse la grâce et de pouvoir faire paroître son innocence au bien du service du Roi et ainsi qu'il le désire pour son contentement et des siens; je me reconnois fort inutile, mais je vous supplie très-humblement de croire, Madame, que si j'étois si heureux d'y pouvoir servir, qu'il n'y a homme en France qui y apportât une plus sainte affection, et que je voudrois au prix de mon sang pouvoir racheter son accident et le voir auprès de S. M. aussi bien que je l'y ai jamais vu.

Recevez, s'il vous plaît, celle-ci en bonne part et le désir que j'ai eu de vous envoyer visiter par le sieur de Tours, présent porteur, pour avoir l'honneur d'entendre de vos nouvelles, faisant prière à Dieu, Madame, qu'il lui plaise vous fortifier et départir sa sainte assistance avec toutes ses grâces et bénédictions.

ANNÉE 1604.

LA DUCHESSE DE BOUILLON [1] A M. DE LA FORCE.

Elle le remercie de l'intérêt qu'il lui a témoigné pour son mari.

1604. 10 janvier. Monsieur, vous me faites beaucoup d'honneur de vous souvenir de moi, et de ressentir, comme il vous plaît m'assurer, mes peines auxquelles j'expérimente l'assistance de Dieu, ainsi qu'il vous plaît me représenter que font ceux qui l'ai-

[1] Élisabeth de Nassau, sœur du Prince Maurice, seconde femme du Duc de Bouillon.

ment et le craignent; aussi n'ai-je jamais douté qu'il ne tournât en bien ce que nous estimons mal, et qu'il ne prît en main la cause du juste, et faire paroître la vérité plus forte que le mensonge; c'est la consolation que j'ai eue assez forte pour ne me point étonner des fausses accusations et méchantes calomnies contre M. mon mari; ce sont choses fort ordinaires aux gens de bien, et qui leur sert plutôt que de leur nuire; leur innocence paroissant toujours fort claire, quoiqu'on tâche à l'obscurcir. Vous m'assurez, Monsieur, faire un pareil jugement touchant M. mon mari, en quoi je me promets que vous ne serez point trompé; cependant il m'en demeure un extrême contentement et une très-grande obligation; Dieu me fasse la grâce de vous en rendre le bien humble service que je vous en dois, et de vous témoigner que vous ne pouvez honorer de votre amitié personne qui l'estime à plus de bonheur, Monsieur, que votre plus humble à vous faire service. A Turenne, ce 10 janvier. 1624. 10 janvier.

M. DE PUYSIEUX A M. DE LA FORCE.

Prière d'assister M. de Razillac dans l'arrestation d'un certain Piedefort, homme dangereux.

Monsieur, ayant eu avis de deux endroits, et de la part de M. de Razillac, qu'un nommé Piedefort étoit à la montagne, j'en ai averti M. le Maréchal d'Ornano par un courrier exprès, et ai pensé que je devois aussi vous l'écrire pour vous prier bien humblement, si M. de Razillac a besoin de votre assistance pour le prendre et forcer en quelque part qu'il soit, qu'il vous plaise l'assister. C'est un des plus méchants hommes du monde, qui a eu dessein sur la personne très-sacrée de S. M., et qui fait des menées en ce pays. A quoi m'assurant que vous aurez agréable de vous employer, je vous supplierai croire que vous n'avez rien au monde si entièrement acquis à votre service, qu'après vous avoir bien humblement baisé les mains, je suis, etc., etc. A Paris, ce 12e de mars. 12 mars.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Ordre de se rendre à Bordeaux, pour accommoder le différend du Duc d'Epernon et du Maréchal d'Ornano.

Monsieur de la Force, j'avois bien eu avis dès que vous 26 mars.

1604. 26 mars. étiez encore ici, qu'il y avoit eu à Bordeaux quelque apparence de mauvaise intelligence entre mes cousins le Duc d'Épernon et le Maréchal d'Ornano, pour les fêtes que l'on préparoit pour le carnaval; mais j'avois cru aussi que leur ayant mandé de faire tout cesser sur la nouvelle de la mort de feu ma sœur [1], et cela s'étant fait, que par ce moyen en cessant la cause, les effets et apparences de ce petit trouble cesseroient aussi; toutefois j'ai été averti qu'ils font connoître par leurs démonstrations extérieures qu'il leur en soit demeuré quelque chose sur le cœur, dont j'ai déplaisir tant pour leur particulier, les aimant et estimant tous deux comme je fais, que pour mon service et le repos de la province, qui en pourroit recevoir altération à leur occasion. Je leur fais présentement réponse aux lettres qu'ils m'en ont écrites, et leur mande précisément que cela se raccommode entre eux le plus promptement et avec le moins de cérémonie qui se pourra; comme à la vérité la cause qu'ils présument avoir du mécontentement l'un de l'autre, étant plutôt sur des conjectures et impressions que l'on leur donne, que sur chose d'aucune substance, elle ne mériteroit pas qu'autres que eux-mêmes s'en entremissent. Toutefois, parce qu'il pourroit être que combien que chacun y apportât bonne disposition, que la conclusion de leur réconciliation languiroit sur les formes que chacun voudroit prendre à son avantage, j'ai estimé pendant que vous étiez par de là, que nul ne pourroit être plus propre à s'y entremettre que vous; c'est pourquoi je vous prie de vous retrouver à Bordeaux au même temps que mon cousin le Duc d'Epernon y doit retourner, et de considérer en quelle opinion ils seront, et l'un et l'autre, et si tant est que vous connoissiez que d'eux-mêmes ils ne se voulussent résoudre à s'entrevoir, et qu'ils en demeurassent sur les pointilles et formalités, en ce cas vous y interveniez de ma part pour leur dire que c'est chose que je veux et leur ordonne de faire, et en conveniez avec eux de la forme, le plus doucement et simplement que faire se pourra. Je vous envoie la copie des lettres que je leur en ai particulièrement écrites, et qui vous serviront d'instruction plus ample que celle que vous pour-

[1] Catherine de Bourbon, Duchesse de Bar.

riez sur ce désirer. Si cela recevoit quelques plus grandes difficultés, vous vous aiderez de l'assistance du premier Président, qui s'y emploiera volontiers, mais le moins de bruit qui s'en pourra faire sera le meilleur, et espère que vous y aurez aussi si bonne main que vous en viendrez aisément à bout. Je n'ai d'ici d'autres nouvelles à vous dire, sinon la continuation de ma santé, et bonne disposition, étant sur le point de partir pour aller à Fontainebleau, où je demeurerai pour le moins tout le mois prochain. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de la Force, etc. Paris, 26e mars. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* FORGET. 1604. 26 mars.

M. DE FRESNES A M. DE LA FORCE.

Même sujet que la précédente.

Monsieur, il faudra dorénavant ajouter aux titres et qualités que vous avez très-bonnes auprès du Roi, celle de compositeur général des différends en Guyenne. Il ne faudroit que s'accorder des gages que l'on vous en veut donner, car de la peine et de la corvée, je vois qu'on vous la donnera volontiers comme vous verrez en la dépêche du Roi, qui veut que vous vous entremettiez de sa part pour l'accord et entrevue de ces deux Seigneurs, qui montrent être mal contents l'un de l'autre; mais à la vérité ce sera un bon œuvre auquel vous ne devez pas plaindre votre peine, car vous y mériterez et du Roi et de toute la province, et d'eux-mêmes, desquels la séparation ne leur peut être que fâcheuse et pénible. Je ne vous dirai pas pour cette fois grande nouvelle de notre monde, parce qu'il y a huit jours que je n'y suis point, étant ici attaché au lit par une fâcheuse goutte. Cela se réservera donc à quand j'aurai recouvré de meilleures jambes. Je vous baise bien humblement les mains, etc. FORGET. Ce 26 de mars. 26 mars.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Troubles de Guyenne.

Monsieur de la Force, le quatorze de ce mois, je vous ai écrit comme la vôtre du quatrième m'avoit été rendue et que j'espérois en bref vous y faire réponse, si que la mienne n'é- 23 avril. (Autographe.)

1604 23 avril. toit que pour en accuser la réception. Par cette-ci je vous dirai comme elle est un peu trop générale, vu que me mandant comme toutes choses sont en assez bon état en Guyenne, vous ne me parlez point des assemblées et ports d'armes qui s'y font sous ombre de querelle dont l'on me donne avis; c'est pourquoi je vous prie de vous informer de la vérité, vous employant pour empêcher le mal en ce que vous pourrez, et m'avertissant bien particulièrement de ce que vous aurez appris qui concerne le bien de mon service. Je crois qu'étant allé trouver M. le Maréchal d'Ornano jusques à Bordeaux, vous pourrez avoir vu quelqu'un qui vous aura conté quelque chose des discours que vous a tenus celui que vous avez vu à la campagne, auquel je renvoie présentement l'homme qu'il m'avoit dépêché, pour, s'il en apprend davantage, me le renvoyer en diligence; cependant je vous prie d'avoir bien l'œil ouvert à tout et me tenir averti de toutes choses, mêmement de celles que vous connoîtrez importer à mon service, comme je ferai de ce que vous aurez à faire, assuré que je vous aime, ainsi que je vous le témoignerai aux occasions qui s'en offriront pour votre contentement. Ma femme, moi et mon fils nous portons très-bien, Dieu merci, qui sont les meilleures nouvelles que je vous puisse mander. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 23 avril, à Fontainebleau.

M. DE FRESNES A M. DE LA FORCE.

Félicitations sur l'entrevue de MM. d'Ornano et de Montespan, et sur l'accommodement de MM. d'Epernon et d'Ornano.

27 mai. Monsieur, le reste de la goutte et un peu de dévotion à cette bonne fête, m'ont fait prolonger le congé que le Roi m'avoit donné d'aller à Fresnes, de quelque peu de jours. J'ai eu cette bonne fortune que la première dépêche qui m'est venue en main a été la vôtre qui m'a valu cette faveur, y ayant fait par là mon entrée, l'on ne m'a pu faire que bonne chère. Le Roi avoit déjà bien su comme l'entrevue[1] de M. le Maréchal d'Ornano et de M. de Montespan avoit fort bien succédé, et comme à celle de MM. d'Épernon et de mondit sieur le Maréchal, vous y avez été fort utile, vous conservant tellement

[1] Le Maréchal avait bien été réconcilié par M. de la Force avec M. de Montespan en 1605, mais jusque alors il n'avait pas voulu le revoir.

la réputation d'avoir en tels affaires si bonne main, que vous avez bien fait de vous être allé cacher en Béarn, car je crois que sans cela l'on vous eût renvoyé quérir pour venir composer nos brouilleries de la Cour, qui y ont été depuis quelque temps assez fréquentes; mais, Dieu merci, elles ne sont pas de grande conséquence, puisqu'il n'y est question que de donner. Je me réserverai à une autre occasion de vous mander de nos nouvelles; et pour cette fois je m'en remettrai à ce porteur qui en est assez bien instruit, et me contenterai de vous supplier de croire que nul ne peut être plus que moi, Monsieur, etc. FORGET. Fontainebleau, ce 27e de mai. 1604. 27 mai.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Avis du Père Cotton, conforme à celui de la Force au sujet d'un agent espagnol.

Monsieur de la Force, pour réponse à la vôtre du dernier de juin dernier, laquelle me fut rendue hier, je vous dirai que le père Cotton m'avoit donné le même avis que celui contenu en votre mémoire, touchant cet Espagnol; et de plus, qu'il croyoit que c'étoit un très-méchant homme, vu les propositions qu'il lui avoit faites; et suis bien aise que votre avis se soit trouvé conforme au sien, lequel j'ai commandé à Loménie de lui faire voir. J'ai été fort tourmenté des gouttes cette année; maintenant, Dieu merci, je n'en ai aucun ressentiment, car depuis huit jours j'ai couru trois cerfs. Je m'en vais à Monceaux prendre les eaux de Pougues, et je fais état après cela de retourner ici. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 12e juillet, à Paris. 12 juillet. (Autographe)

M. DE LA FORCE AU ROI.

Arrivée à Pau d'un député des Morisques. — Négociation entamée avec lui. — Ses propositions. — Il demande des chefs et offre cent mille écus. — D'autres députés annoncés. — La Force tâchera de leur persuader d'aller trouver le Roi. — Il prie S. M. de lui donner des instructions plus étendues pour la conduite de cette affaire.

Sire, deux députés des Moriscados du Royaume de Valence se sont mis en chemin pour me venir trouver; l'un est demeuré malade à Teruel, l'autre est arrivé ici, et avec lui j'ai traité ce que Votre Majesté pourra voir, s'il lui plaît, par les mémoires que je lui envoie à part, pour n'embrasser un si 22 juillet.

1604. juillet. long discours en une lettre. Toutes les défiances que l'on peut imaginer en telle affaire, je les ai épluchées fort soigneusement; mais je n'ai pu juger qu'il faille rien interpréter en mauvaise part, n'ayant reconnu en lui que beaucoup de simplicité et nul dessein de vouloir apprendre quelque chose de moi. J'ai traité avec lui comme si Votre Majesté n'en avoit aucune connoissance, et cela n'a rien diminué de ses affections. D'ailleurs ce que je vois de plus assuré, c'est l'offre qu'ils font de commencer, pourvu qu'ils soient assistés de dix ou douze hommes de faction, propres à desseigner l'ordre qu'ils doivent tenir, et pour les conduire et commander à l'exécution; Votre Majesté a un si grand nombre de bons soldats en son Royaume, et même de gens de peu et néanmoins très-capables pour cet effet, que trois ou quatre cents écus pour chacun leur feroit entreprendre tous périls, et, à l'extrémité, la perte n'en sauroit être fort grande. Ce député m'a bien dit que s'il falloit faire quelque avance, qu'il s'assure bien qu'ils fourniront cent mille écus et davantage, s'il est besoin, prétextant toutefois n'en avoir pas charge expresse. Mais je crois que ce sont des offres qu'ont accoutumé de faire ceux qui désirent quelque chose avec passion; qui promettent plus qu'ils ne peuvent tenir; non que je doute qu'il ne soit bien en leur puissance de fournir cette somme, mais il se peut rencontrer tant de difficulté à la mettre ensemble et à la faire sortir du pays, que j'en craindrois plus de mal par la découverte, que je n'en pourrois espérer d'avantage en la recevant. J'estime donc que le mois d'août ne passera point que je n'aie ici deux ou trois d'entre eux avec pouvoir de conclure ce qui sera jugé utile pour l'exécution de cette entreprise. Si je croyois avoir moyen de leur persuader qu'ils allassent trouver Votre Majesté, ce me seroit un grand contentement et un grand point de gagné sur eux; mais il sera malaisé à ce que j'en ai pu sentir, et estime qu'ils se défendront par les mêmes raisons que fait leur député, lesquelles se trouveront encore plus fortes par la considération des personnes qu'ils enverront. C'est pourquoi à tout événement, je supplie Votre Majesté qu'il lui plaise me donner des instructions bien amples de ses volontés, et de ce qu'il lui plaira que je traite avec eux, et jusqu'où il me faudra lâcher,

afin que je puisse me conduire sur le tout ainsi que le bien de son service le requerra, à quoi toutes mes intentions sont entièrement portées, et de m'en acquitter avec la fidélité que doit, Sire, etc. A Pau, ce 22 juillet. 1604. 22 juillet.

M. DE LA FORCE A M. DE SULLY.

Même sujet que la précédente.

Monsieur, j'envoie Franchemont, présent porteur, vers le Roi pour les affaires des Morisques, dont avez ci-devant ouï parler : ils ont envoyé vers moi; vous verrez s'il vous plaît ce que j'en mande à S. M., par un mémoire que j'en ai dressé à part, pour n'envelopper tout ce long discours dans une lettre. Je vous supplie, Monsieur, y apporter votre jugement; pour ma part, je vous puis assurer n'avoir rien omis selon ma petite portée à observer exactement de ce député auquel j'ai parlé, tout ce qui se devoit, et de rechercher avec soin tout ce que j'ai estimé me pouvoir aider à y prendre quelque lumière; mais je ne cuide pas qu'il y ait de tromperie, et en reviens là, que puisqu'ils veulent commencer, ainsi que vous verrez par leurs offres, et qu'ils promettent de faire beaucoup, et ne requièrent que peu de nous, qu'il n'y a apparence de mauvaise intention. Je ne lui ai donné moyen de retirer aucun avantage de moi, ainsi ne m'a-t-il nullement fait paroître en avoir eu dessein; tous ses discours tendoient toujours à me faire connoître leur insupportable misère et l'ardent désir qu'ils ont d'être assistés de S. M., pour se pouvoir délivrer de leur misérable condition. Ce qui est à craindre en ce fait est l'incapacité de ce peuple; d'ailleurs, pour entreprendre quelque chose, il faut de nécessité qu'il y ait un consentement universel de toute la nation, et étant observés comme ils sont pour le soupçon que l'on a d'eux, je me doute que quand ils viendront à sonder leurs moyens et se mettre à même de remuer quelque chose, qu'ils se trouveront bien empêchés. Si on peut prendre confiance du Seigneur Antonio Pérez, et qu'il soit jugé à propos de lui en donner connoissance, sans doute l'on en pourra tirer de grandes adresses et instructions, car il m'en a fort parlé autrefois; il connoît la nation, et sait ce qu'ils peuvent ou ce 22 juillet.

1604. 22 juillet. qu'ils ne peuvent pas. Je ferai ce qu'il me sera possible pour persuader ceux qui doivent venir à la fin d'août ou au commencement de septembre, de voir eux-mêmes le Roi, et leur représenterai qu'étant question d'entreprise de telle importance, cela se doit traiter avec S. M. même, en leur offrant de les conduire sans que personne du monde en ait connoissance, ce qui me seroit un grand contentement; mais je crains fort qu'ils ne le voudront entreprendre. En tout cas, je vous supplie très-humblement tenir la main que je sois bien particulièrement instruit de ce que j'aurai à faire en ce qu'il plaira à S. M. que je m'y gouverne, afin que je n'y fasse point de faute, espérant avec l'aide de Dieu d'observer fidèlement tout ce qu'il lui plaira me commander. Faites-moi cet honneur, s'il vous plaît, de m'y départir vos bons avis et me conserver en vos bonnes grâces, etc. A Pau, ce 22 juillet.

M. DE VILLEROY A M. DE LA FORCE.

Trahison de l'Hoste, secrétaire de Villeroy.

26 juillet. Monsieur, je crois véritablement que vous m'aimez comme vous avez pris la peine de m'écrire par votre lettre du septième de ce mois, car je vous honore et désire être maintenu en votre bonne grâce, autant que serviteur que vous ayez en cette compagnie. En vérité, j'ai été malheureusement trahi avec le public par cette mienne créature, de quoi j'avoue aussi ressentir un merveilleux déplaisir, non tant en effet pour les desservances que ce malheureux a pu faire au Roi, car ils n'ont été tels qu'ils ont été publiés; mais pour ne l'avoir pu livrer ès mains de la justice, afin de tirer de lui son complice et en faire tirer une punition exemplaire, ce que j'attribue à ma perte, et prie Dieu qu'il me mène à mort plutôt qu'à pareil accident; et vous supplie de me continuer votre amitié, en vous servant en toute occasion qui s'offrira de vous obéir. DE NEUVILLE. A Paris, ce 26 juillet.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Arrestation de Benjamin de Gourgues. — Il attend des nouvelles de la négociation avec les Morisques.

27 juillet. (Autographe) Monsieur de la Force, je vous ai fait entendre par le sieur Damon, ce que je désirois être fait de Benjamin de Gourgues,

que ce porteur fit prendre, et je crois que vous y aurez déjà satisfait suivant mon intention. Je le vous renvoie pour voir si par delà vous le pourriez employer pour mon service, en attendant que revenant je lui puisse faire bailler une place de mes grands laquais, comme je lui ai promis pour la fidélité et affection qu'il a témoignées à mon service. J'attends, suivant la vôtre à Loménie, de vos nouvelles sur ce que vous avez fait aux États, et de ceux où le sieur Panissaut avoit été; pour les miennes, vous saurez que je ne me portai jamais mieux que je fais maintenant, Dieu merci, ayant achevé de boire mes eaux de Pougues, qui m'ont fait un merveilleux bien. Je pars demain pour aller à Paris et de là à Fontainebleau, où je fais état de demeurer quelques mois. Ayez l'œil ouvert à tout pour mon service, et de me tenir soigneusement averti de ce que vous apprendrez m'importer, assuré de la continuation de mon affection, de laquelle je vous témoignerai les effets aux occasions qui s'en offriront, pour votre contentement ou des vôtres. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 27 juillet, à Monceaux.

1604. 27 juillet.

Il l'engage à venir auprès de lui faire son service de Capitaine des Gardes.

14 août. (Autographe)

Monsieur de la Force, j'ajouterai à mon autre par laquelle je fais réponse à celle que vous m'avez écrite par Franchemont, ce mot pour vous dire que j'estime que vous aurez avancé l'affaire pour lequel vous l'avez dépêché avant le commencement de votre quartier, et que je serai très-aise, cela étant, que vous vous rendiez auprès de moi en ce temps-là, ou le plus tôt qu'il vous sera possible, assuré que vous aimant comme je fais, vous serez le bienvenu et vu de moi, ainsi que je vous le témoignerai aux occasions qui s'en offriront pour votre contentement, et remettant le surplus à mon autre lettre, je ne vous ferai celle-ci plus longue, pour prier Dieu, etc. Ce 14e août, à Fontainebleau.

Même sujet que la précédente.

8 septembre. (Autographe)

Monsieur de la Force, je vous fais ce mot par le sieur Loppès, pour vous prier ne faillir de vous rendre auprès de moi au commencement de votre quartier, comme chose que

1604. 8 septembre. je désire pour des raisons que vous apprendrez lorsque vous y serez, et par celle-ci que mon fils est ici avec toute sa suite, qui me donne bien du plaisir, et pour fin que je vous aime bien. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 8e septembre, à Fontainebleau.

M. DE LA FORCE AU ROI.

Il s'excuse de n'avoir pu se rendre aux ordres de S. M. — Négociations des Morisques.

Octobre. Sire, le 27 du passé, le sieur Don Loupes m'apporta à Aigues[1] Caudes où j'étois, celle[2] qu'il a plu à Votre Majesté m'écrire, par laquelle elle me commande de l'aller trouver. Je serois longtemps jà parti pour cet effet, sans les considérations que Votre Majesté aura pu voir par les dépêches de Franchemont, et mêmement sur l'attente en quoi j'étois d'heure à autre de la venue de ceux qui avoient promis d'être ici à la fin du mois d'août, vers lesquels j'avois envoyé un homme, lequel est de retour depuis trois jours, qui m'a rapporté qu'ils seront ici sans faillir, le 10 ou 12 du courant, avec entière résolution de toutes choses nécessaires, de quoi je n'ai voulu manquer d'informer Votre Majesté, et de la supplier très-humblement me pardonner si je n'ai encore osé m'acheminer vers elle, suivant son commandement, craignant de ruiner cet affaire qui est de si grande importance, et pour lequel il faut nécessairement que je me trouve ici à l'arrivée de ces gens-là, car s'ils me trouvoient absent, leur voyage seroit inutile, et cela les décourageroit fort, car ils ne se peuvent acheminer par deçà qu'avec beaucoup de péril. Votre Majesté agréera, s'il lui plaît, mon retardement, et me fera l'honneur de m'ordonner ce que j'ai à faire, ne voulant manquer à ce qui est de ses volontés. J'eus hier nouvelles de ceux qui sont après à saisir Piedefort, qui m'assurent de me le mettre entre les mains avant ne soit huit jours. Je prie Dieu, etc.

[1] *Eaux chaudes,* arrondissement d'Oloron, Basses-Pyrénées.

[2] La lettre portée par le sieur Don Loupes, dont il est ici question, est datée du 8 septembre 1604. Suivant Tallemant des Réaux, Don Loupes était Morisque lui-même, et il se mêla dans toutes les négociations de ses compatriotes avec Henri IV.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Séjour à la Force. — Avancement de la construction de son château. — Arrestation de Piedefort. — Il arrive à Fontainebleau. — Le Comte d'Auvergne mené à la Bastille. — Mort de M. de la Trémoïlle. — Grossesse de la Comtesse de Saint-Paul. — Procès des Comtes d'Auvergne et d'Entragues, de madame de Verneuil et de Morgant. — Assemblée de ceux de la Religion à Chatellerault. — Le Roi veut donner la charge de Lieutenant de la venerie au Baron de la Force. — Gratification de S. M. — Compliments qu'elle lui fait sur la soie provenant de ses mûriers. — La Comtesse de Moret. — Bruits de guerre avec l'Espagne. — La Reine demande à la Force un de ses enfants pour être élevé avec le Dauphin. — Projets de mariage entre son fils aîné et mademoiselle de Rohan. — M. de Rohan recherche mademoiselle de Rosny. — La Force et ses enfants font la Cène à Ablons.

Celle-ci vous assurera de notre arrivée en ce lieu en bonne santé; je m'y suis rendu le quatrième jour, d'envie que j'avois de voir mon bâtiment qui me contente fort; l'ouvrage est fort bien conduit; maître Pierre promet que dans l'année prochaine il espère que toute la face qui regarde vers la plaine, à savoir le corps de logis et les deux pavillons, seront fort avancés. Notre fils de Castelnaut est venu; tout le monde se porte bien à Cugnac [1]; je m'y en irai coucher demain, et de là à Biron. M. de Biron y est : à mon retour, je vous en manderai des nouvelles Comme j'étois en cet endroit de lettre, M. d'Incamps est arrivé. J'ai été fort aise de la prise de Piedefort, et trouve bon que le donniez en garde à la Mothe, et lui bailler encore quelques soldats pour aide, s'il est besoin, bien que j'estime que sa principale sûreté doit être d'une bonne prison, des fers aux pieds et menottes, car ce n'est pas personnage qu'il faille traiter comme M. de Méritein. J'ai dépêché soudain le sieur d'Incamps vers le Roi pour savoir sa volonté sur ce que l'on en doit faire. Vous n'aurez autre chose de moi, car je n'ai le temps. A la Force, ce vendredi au soir, 29e octobre. **1604. 29 octobre.**

J'ai trouvé le Roi et la Reine en très-bonne santé, la Cour fort grande et en saison pleine d'affaires. Toutes choses sont paisibles à présent, mais je ne sais si ce pourra être fort longuement, car je juge bien que les affaires ne sont pas sans altération, j'entends les affaires étrangères, non qu'il **13 novembre.**

[1] Terre habitée par M. de Castelnaut, son fils, qui avait épousé Marguerite d'Escodeca de Boisse.

1604. 13 novembre. paroisse y avoir rien de disposé à remuement, et n'y en aura point à mon avis du côté du Roi, s'il n'y est contraint; quant à ce qui est du dedans du Royaume, le Roi a fait saisir depuis trois jours le Comte d'Auvergne, ayant avis qu'il continuoit ses négociations, et l'a fait mener à la Bastille. Madame de Verneuil, sa sœur, ne voit point du tout le Roi, et on est encore en doute si elle s'y trouvera mêlée; S. M. semble plus inclinée à la décharger qu'autrement; bientôt l'on y verra plus clair, car le Roi veut astheure que le procès de ceux qui sont à la Bastille soit fait, à savoir de l'Anglois appelé Morgant, et quelques autres de la faction. Il y a d'autres particularités et même sur ce sujet qui ne se peuvent commettre au papier. La Cour doit se remuer à Paris dans deux ou trois jours, où je crois que l'on passera la plupart de l'hiver; il est survenu encore de l'altération au traité de M. de Bouillon, qui, à ce que j'ai appris, n'avoit été aussi avancé comme nous croyions, et ne puis reconnoître ici que toujours beaucoup de froideur pour ce regard. Je crois que vous aurez su la mort de M. de la Trémoille[1] d'un catarrhe qui l'a fort travaillé l'espace de quinze jours. Le Roi envoya visiter madame de la Trémoille par M. de la Chesnaie, avec force honnêtetés, et lui laisse la garde noble de ses enfants, et la jouissance des bénéfices et des pensions qu'il avoit. Le Connétable de Castille étoit parti d'ici, deux jours avant mon arrivée; le Roi l'y a tenu trois jours, et fort festoyé avec beaucoup de caresses et faveurs. J'ai dépêché un laquais vers madame la Comtesse de Saint-Paul, à Amiens; elle est grosse de six ou sept mois; il ne se passe rien de nouveau en Angleterre ni en Flandres. A Fontainebleau, ce 13e de novembre.

---

28 novembre. Il ne se passe ici rien d'extraordinaire, toutes choses sont en bon état. Il n'y a que l'affaire de M. le Comte d'Auvergne auquel le Roi veut faire faire le procès, ensemble à M. d'Entragues et à madame de Verneuil, afin d'approfondir ce qui est de leur traité, et d'y voir bien clair, pour pouvoir selon

[1] Claude de la Trémoïlle, Duc de Thouars, créé Pair en 1595; il mourut à l'âge de 38 ans, le 25 octobre 1604. Il avait épousé en 1598 Charlotte Brabantine de Nassau, fille de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange.

cela s'y mieux gouverner, non que pourtant l'on croie qu'il y 1604.
veuille apporter plus de rigueur ; toutefois, pour M. le Comte 28 novembre.
d'Auvergne, il dit qu'il le veut confiner en prison. S. M. a accordé une Assemblée à ceux de la Religion ; j'ai appris qu'elle veut que je m'y trouve ; je ne sais comment cela pourra être, car c'est au mois de mai et le lieu Chatelleraut, d'autres m'ont dit Bergerac ; le Roi nous accordera prolongation de temps pour garder les villes qui nous sont baillées, et ne reconnois que continuation de bonne volonté envers nous. Les affaires de M. de Bouillon ne s'accommodent point. Pour le général des affaires du monde, il y a beaucoup de particularités que le Roi m'a fait l'honneur de me communiquer, et qui ne se peuvent écrire. S. M. alla devant hier à Saint-Germain voir Mgr le Dauphin, qui se porte bien et se nourrit grand et paissant à merveille, deux fois plus que notre petit. Le Roi fait l'honneur à notre fils aîné de l'aimer, et d'en avoir bonne opinion ; à la vérité je l'ai trouvé fort changé et en ai force contentement. S. M. a trouvé le dessein de mon bâtiment fort beau ; il a été vu de toute la Cour et fort estimé de tous. Le Roi me promet de m'y aider, mais je crains fort, si je ne trouve quelque moyen qui ne coûte guère, qu'il sera malaisé, car il n'y eut jamais tant de poursuivants, ni moins de libéralité. Adieu. A Paris, ce 28e de novembre.

Ces jours-ci il est venu nouvelles que M. de Rouet, l'un 1er décembre.
des quatre Lieutenants de la venerie, avoit été tué en Limousin ; le Roi me fit l'honneur de me dire qu'il désiroit donner cette charge à notre aîné ; elles sont belles pour ce temps, à cause surtout que le Roi aime ce plaisir ; M. de Vitry en souloit avoir une qu'il a laissée au Baron de Vitry son fils. Ils servent trois mois et ont douze cents livres. Nos enfants sont encore à la Boulaye avec leur tante ; j'en viens de recevoir une lettre que je vous envoie, afin que vous voyiez qu'ils n'engendrent point de mélancolie. J'ai eu ces jours-ci nouvelles que l'on travaille fort à notre bâtiment ; le Roi en a parlé à la Reine, en présence de force Noblesse, qu'il entretint une heure de la beauté de l'assiette. J'ai fait montre aussi de la soie provenue de nos mûriers, de quoi S. M. a été fort

1604. 1er décembre aise, et de voir le soin que je prends à en avoir force; il n'est pas croyable la quantité que l'on en fait partout par deçà. S. M. m'a fait l'honneur de me vouloir donner force choses de sa ménagerie, mais il n'y a pas moyen de les faire porter, à savoir des cygnes, des faisans blancs et autres, des poules de Barbarie, et canes d'Inde fort belles. Notre dépense ordinaire est assez bien réglée; mais je vois bien que l'extraordinaire se montera beaucoup, car les étoffes sont fort chères, et nos enfants ont besoin d'être habillés. Je fais faire un bassin d'argent, une aiguière, deux chandeliers, douze plats, autant d'assiettes et douze cuillers; cela pourra revenir à quatre cents écus. A Paris, ce premier décembre.

---

4 décembre. A ce que je puis juger, les affaires se disposent à quelque remuement, non à mon avis que ce soit sitôt, l'on découvre tous les jours tant de mauvaise volonté de l'Espagnol, et ne tient-on pas que l'Anglois en soit exempt, de sorte que pour les prévenir, je crois que cela nous y portera, ce sont discours pour entre vous et moi. Le Roi a voulu que MM. du Parlement connussent de l'affaire du Comte d'Auvergne; M. le premier Président, avec deux des plus anciens Conseillers ont commencé de l'ouïr cejourd'hui, ils sont résolus de faire venir par-devant eux M. d'Entragues et madame de Verneuil. L'on croit qu'il se découvrira plus de choses que l'on ne pense. La Comtesse de Moret est logée près du Louvre, le Roi la voit de deux jours l'un; c'est une belle femme, mais ce n'est pas un esprit qui lui puisse donner du travail, au contraire, elle ne tâche qu'à lui complaire, aussi jugeons-nous bien qu'il n'en reçoit aucune contrainte. S. M. a été tout plein offensée d'un bruit que l'on avoit fait courre que M. de Bouillon avoit failli être pris, étant à la chasse, mais qu'il s'étoit sauvé sur un bon cheval, et que cela avoit été par son commandement; tout cela est faux, et elle se plaint de ceux qui à dessein font courir de tels bruits et s'aident de ces mauvais artifices. Tant y a que cet affaire de M. de Bouillon est toujours mal, et n'y vois pas les choses aussi bien disposées qu'il seroit à désirer. A toutes occasions vous aurez de mes lettres et vous donnerai avis de ce qui surviendra d'important. Je te baise un million de fois. A Paris, ce 4 décembre.

Je demandai congé pour aller d'une course voir ma sœur 1604.
à la Boulaye, je n'y ai arrêté qu'un jour; elle ne s'attendoit 13 décembre.
pas à me voir, je vous laisse à penser si elle fut aise de cette surprise; nous parlâmes fort de vous, et si vous ne viendriez point par deçà; elle dit que si vous êtes assez honnête femme d'y venir, qu'elle vous veut fort gouverner chez elle, avec protestation de s'en retourner avec vous et voir notre maison neuve, autrement, qu'elle n'y ira jamais. Je lui ai promis d'y disposer toutes choses de sorte que le tout soit prêt pour l'année prochaine, cependant que vous déchargerez le gros ventre. Prenez donc courage, car je vous réponds qu'il ne tiendra qu'à vous, et m'assure que venant avec un équipage leste, la dépense ne sera point fort grande et que le voyage ne sera point inutile. Je m'assure bien que pour une petite dame étrangère, il n'y en sauroit venir qui puisse plus commodément faire sa cour que vous, ni qui en rapporte plus de contentement. J'ai peur de vous rendre trop glorieuse, si je vous dis avec quel soin la Reine m'a parlé de vous, s'enquérant de vos nouvelles, et quand nous enverrions notre petit[1] pour être auprès de Mgr le Dauphin; mais je vous dis moi à cela que vous ferez bien de m'en faire un autre, car autrement je ne consentirois jamais de me défaire de mon petit Jean. Vous pouvez penser que je n'ai pas grand nouvelle à vous mander puisque je suis si longtemps sur ce sujet, aussi n'y a-t-il maintenant que ce fait du Comte d'Auvergne, où MM. du Parlement ont décrété M. d'Entragues et madame de Verneuil, lesquels sont prisonniers depuis deux jours. Ces messieurs y vont bien exactement, et croit-on qu'il se découvrira des choses que l'on ne pensoit point. Ils ne font doute quelconque qu'il n'y ait trop de matière pour les condamner tous; toutefois l'on ne sait encore quelle en sera l'issue et jusqu'où le Roi voudra que ces affaires aillent. A Paris, ce 13 décembre.

P. S. L'état de Lieutenant de la Vénerie dont je vous avois parlé, n'est point vacant, mais je suis fort content d'avoir reconnu la bonne volonté du Roi envers notre aîné.

[1] Jean de Caumont, Marquis de Montpouillan, qui fut élevé avec Louis XIII, et l'un des favoris que ce Prince aima davantage.

1604. 23 décembre. Le Roi m'a fait l'honneur, revenant de la chasse, de m'entretenir plus d'une grosse heure de nos enfants, et qu'il me conseilloit fort de faire voir la guerre de Flandres à Masgezir, étant très-nécessaire à la jeunesse qu'ils sussent ce que c'est que de la guerre. J'ai pris ce sujet de lui demander au nom de M. de Boisse et de moi, d'agréer que M. de Pardaillan laissât à Castelnaut le régiment de Navarre, de quoi nous étions d'accord sous son bon plaisir; mais S. M. m'a représenté que nous ne devions pas encore désirer cela, et qu'il falloit que la jeunesse sût plutôt ce que c'est d'obéir que de les mettre à commander; et à la vérité, encore que S. M. ne m'ait pas accordé ce que je lui demandois, ses paroles ont été telles qu'elles m'ont donné beaucoup de contentement. Au reste je vous dirai comme M. de Rohan, qui me fait l'honneur de me fort aimer et de se fier à moi, après avoir discouru ensemble de la recherche qu'il désiroit faire de la fille de M. de Rosny, me pria d'en parler au Roi de sa part, pour en cela dépendre de la volonté de S. M., et si elle l'avoit agréable, qu'il la supplioit très-humblement de vouloir elle-même en faire les ouvertures. S. M. prit en fort bonne part tout ce que je lui en représentai, et me témoigna que c'étoit chose qu'elle trouvoit fort à propos. La fille aura de mariage cinquante mille écus comptants; mais outre cela, il fait état de retirer de grandes faveurs par le moyen du crédit de mondit sieur de Rosny, qui est plus grand que jamais. Je vous fais ce discours pour vous dire que de nos amis m'ont parlé de la jeune sœur de M. de Rohan pour notre aîné, comme estimant que j'en devois faire poursuite, et que j'en rapporterois contentement; ceux avec qui j'en ai communiqué en font très-grand cas, étant une des belles alliances de France, et la fille aussi bien née et des plus accomplies qui se puisse voir; c'est un des plus beaux esprits de France; sa taille et son visage fort agréables. La mère et la fille doivent arriver en cette ville dans trois ou quatre jours; je vous y souhaiterois portée pour quinze jours; il ne faut pas que je vous mente, je fais grandissime cas de ce parti; je verrai de loin et avec discrétion, tout ce que je pourrai sentir de cet affaire.

A Paris, ce 23ᵉ de décembre.

Leurs Majestés sont arrivées à ce soir, fort tard, en ce lieu de Saint-Germain, pour y arrêter trois ou quatre jours seulement. Mgr le Dauphin et MADAME sont les plus jolis qu'il est possible, et tout le reste de leur petite compagnie. Nous fûmes hier la Cène à Ablon; il y avoit une très-belle assemblée de plus de quatre mille personnes; j'y ai mené nos six enfants; Masdurant fit la Cène avec les autres grands; M. et madame de Rosny y étoient, et nous donnèrent à dîner à M. de Rohan et à moi. M. de Laval recherchoit sa fille, mais cela est rompu; l'on croit qu'il se fait catholique, il ne se trouva pas à l'assemblée. J'ai merveilleusement au cœur le mariage de la sœur de M. de Rohan avec notre fils; tout le monde me le conseille fort, et font un grand cas de cette fille, même madame de Roucy notre sœur, qui est arrivée à Paris; madame de Rohan y sera aussi à la fin de cette semaine. A Saint-Germain, ce 28 décembre. 1604. 28 décembre.

M. DE ROHAN A M. DE LA FORCE.

Recherche qu'il fait de mademoiselle de Rosny.

Monsieur, je vous envoie ce laquais pour vous supplier de me mander quand notre maître sera ici, pour ce que, dès que je serai de retour d'Etampes, qui sera demain au soir, je l'irai trouver, dussé-je le rencontrer entre ci et Saint-Germain. Je vis hier au soir M. de Rosny; mais je ne lui parlai de rien du monde, pour ce que je n'ai pas encore appris de S. M. comme elle veut que je me gouverne en cet affaire, lequel dépend entièrement de lui, puisque je n'ai volonté que la sienne. Vous savez touchant cette recherche plus de nouvelles que moi, cela m'empêche de vous en rien dire; tenez-moi seulement, je vous supplie, pour la personne du monde (je n'en excepte aucun de ceux qui vous promettent de l'amitié) qui vous honore le plus et qui est le plus affectionnément, etc. HENRY DE ROHAN. A Paris, ce 28e décembre. 28 décembre.

ANNÉE 1605.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Nouvelles de la Cour. — M. de Rohan Colonel des Suisses. — La Force chargé par le Roi de négocier le mariage de Rohan avec mademoiselle de Rosny. — Edit des duels. — Arrivée du Duc de Lenox. — Description des fêtes. — La Reine va danser un grand ballet au Louvre, à l'Arsenal et à l'Evêché. — Sully prie la Force de différer son départ pour assister aux noces de sa fille.

1605. 2 janvier. Je commençai hier à sortir de quartier, et fus voir la Comtesse de Roucy, notre sœur; nous discourûmes de beaucoup de choses, entre autres du voyage de madame la Maréchale (de Biron) en cette ville, et de toutes vous autres; je l'en réjouis bien, et vous réponds qu'elle l'a bien en affection; le mariage dont je vous ai écrit pour notre fils ne fut pas oublié; celui de M. de Rohan avec la fille de M. de Rosny est en tel état que je le tiens pour fait, car toutes les parties l'affectionnent fort, et surtout le Roi désire qu'il se fasse. C'est un grand moyen pour l'avancement de mondit sieur de Rohan, qui en a déjà ressenti les effets, et en pensions et en charge, car M. de Rosny lui fait avoir l'état de Colonel des Suisses qu'avoit M. de Bouillon de Maulevrier; j'ai eu ce bonheur d'être le négociateur de tout, de sorte que tous disent qu'ils m'en sont obligés. Madame de Rohan a pris son chemin d'Orléans à Ablon, où la Cène se fait encore aujourd'hui, afin d'y participer, et sera ici à ce soir avec madame la Duchesse de Deux-Ponts, sa fille, qui est mariée, et mesdemoiselles de Rohan ses deux autres filles; il me tarde bien que je ne les voie, car il m'est dit tant et tant de bien de tous côtés de la jeune, et tous nos amis font tant de cas de ce parti que je ne vous puis taire que je n'y aie de la passion. A Paris, ce 2e de janvier.

---

6 janvier. J'ai appris cejourd'hui que M. de Laval étoit en quelque volonté de rechercher mademoiselle de Rohan la jeune; si cela est, je crois qu'ils n'ont garde de la lui refuser; il a quatre-vingt mille livres de rentes et est tout seul; je saurai bientôt ce qui en est; je n'ai encore donné connoissance que j'y eusse de dessein pour notre fils, mais par personnes interposées que ma sœur et moi y avons employées, nous

avons promesse de savoir leur volonté au premier jour. Madame de Rohan m'ayant prié de parler au Roi de sa part sur le traité du mariage, S. M. m'a dit qu'elle étoit bien aise qu'ils m'y eussent employé, et qu'elle désiroit que personne ne s'en mêlât que moi. Ils m'ont prié d'aller demain trouver M. de Rosny pour résoudre les conditions; j'espère n'y avoir pas grande difficulté, car j'ai été plus d'une heure cet après-dîner avec M. de Rosny, qui est disposé à tout ce qu'ils désirent. A Paris, ce 6e janvier. 1605. 6 janvier.

P. S. Quant à ce que je vous ai mandé du mariage pour notre aîné, j'ai appris à ce soir qu'ils voudroient fort que ce fût pour l'aînée, et qu'une des difficultés qui se rencontrera, c'est qu'avant de marier la jeune, ils désireroient que l'aînée le fût. C'est une jolie fille que la jeune, et ne vous puis taire que je ne souhaite cela avec passion.

Nous avons résolu l'Edit des duels, qui sera à mon avis fort au gré de MM. des Etats de Navarre; quant à l'affaire de la traite foraine [1], nous y avons beaucoup de difficultés, toutefois j'espère d'en venir à bout, car tout notre mal procédoit de M. de Rosny, et je vous avise que je le gouverne fort astheure; sans mentir, je prise fort l'acquisition que j'ai faite de sa bonne grâce, sa faveur et son crédit vont toujours augmentant; le mariage de mademoiselle sa fille avec M. de Rohan est accordé, j'ai ce matin porté les articles de sa part à madame de Rohan. Pour l'autre qui nous regarde, je ne sais que vous en dire, n'en ayant rien appris; mais j'ai grande appréhension qu'ils n'aient quelque autre dessein. L'indisposition de madame de Rohan est cause qu'elle ne bouge point de son logis. Le Roi et la Reine la sont allés voir à ce soir et y ont demeuré plus d'une heure. Toutes les dames sont empressées avec la Reine tous les soirs à apprendre un grand ballet, il leur faut plus de quinze jours à l'apprendre. Madame la Duchesse de Deux-Ponts en est, quoiqu'elle soit grosse. Je crois que l'on commencera à crier les 10 janvier.

[1] Franchise commerciale qui existait de tout temps entre les habitants de la Haute et Basse-Navarre.

[illegible]. annonces du mariage dans sept à huit jours; voilà tout pour
10 janvier. astheure; Dieu soit avec vous. A Paris, ce 10 janvier.

P. S. Je vous porterai un manteau comme on les porte, et fraise et rabat, aussi quelque chose pour notre belle-fille et les étrennes aux petits.

---

24 janvier. Je vous fais encore ce mot pour vous dire le contentement que j'ai eu de mon voyage à la Ferté, ayant vu une très-belle terre et des plus seigneuriales qui se puissent voir. Le bâtiment a été ruiné durant la Ligue, mais depuis peu ma sœur y a fait redresser un grand corps de logis qui est fort logeable; la ville est beaucoup mieux qu'Agmet, et fort bien bâtie, il y a force gens d'apparence et qui m'ont témoigné avoir beaucoup de contentement de dépendre de moi; il y a plus de soixante gentilshommes dans la terre, mais j'y ai fait si peu de séjour que j'en ai vu à peine cinq ou six. Ma sœur a quelques affaires qui me retiendront encore sept ou huit jours; nous avons aussi la litière et la vaisselle d'argent qui ne seront guères plus tôt achevées; notre fils aîné ne demande qu'à déloger et lui tarde fort que nous ne partions. Je vous baise un million de fois du meilleur de mon cœur. A Paris, ce 24 de janvier.

P. S. J'ai recouvré un fort bon cuisinier, mêmement pour les potages, de quoi je suis fort aise pour l'amour de vous, et lui baille vingt-quatre écus de gages.

---

25 janvier. Hier au matin, le Roi m'envoya vers M. le Duc de Lenox, qui est venu de la part du Roi d'Angleterre par compliment, pour revanche du voyage que M. de Rosny avoit fait en Angleterre; j'eus commandement de le conduire aux Tuileries, où S. M. s'en alloit pour lui donner l'audience, ce qui dura jusqu'à une heure après midi, et eus commandement de le ramener à son logis. Il est fort accompagné et des principaux d'Angleterre et d'Ecosse. Ce même jour le ballet de la Reine se devoit danser, de sorte que nous, les Capitaines des Gardes, eûmes tous commandement de pourvoir à tout ce qu'il falloit préparer, même à cause que le Roi avoit convié tous les Ambassadeurs à s'y trouver. Je n'ai jamais vu une si grande

assemblée dans le Louvre, car la Cour est fort grande, nous y en eûmes jusqu'à une heure après minuit; il y avoit encore deux autres grandes assemblées à la ville, où la Reine l'alla danser à l'Arsenal et à l'Evêché. Le Roi s'y voulut trouver partout, de sorte que nous n'avons fait que trotter toute la nuit, et étoit jour quand le Roi a été de retour au Louvre. Il m'avoit commandé de demeurer avec lui, à cause que M. de Lussan ne pouvoit fournir à toute cette peine; nous en avons demeuré jusqu'à midi au lit. Je vous allègue tout ceci afin que vous voyez que je n'ai eu moyen de vous faire cette dépêche plus tôt. Au reste, nos trois petits, avec celui de M. de Saint-Angel, eurent envie de s'y trouver, je leur fis garder un échafaud dans la salle fort à propos, d'où ils virent le tout bien à plaisir. Ce ballet fut fort magnifique, et à la fin entra deux grands chameaux avec deux sauvages dessus, les trompettes marchant devant eux; comme les chameaux furent devant le Roi, ils se mirent tous deux à genoux, et lors celui qui étoit dessus, descendit et présenta au Roi le cartel que je vous envoie. C'est un défi de la part de M. de Nevers, pour combattre à la barrière, d'une partie qu'il a faite de quatre tenants, pour recevoir et soutenir contre tous ceux qui viendront. Il y a plusieurs parties qui se préparent pour assaillir parmi ces Princes. M. de Rohan en fait aussi une, il a prié notre aîné d'en être avec lui, je suis après à pourvoir à ce qu'il lui faut. Voilà les principales occupations d'à-présent. M. de Rohan et moi avons dîné ce matin à l'Arsenal avec M. de Rosny; ils sont après moi qu'il faut absolument que je me trouve aux noces et que je ne partirai point que cela ne soit. Je m'en défends, ne voulant aucunement m'engager à une plus longue demeure de deçà. M. de Rosny m'a proposé de lui-même de me rendre tous les bons offices qu'il pourroit au mariage dont je vous ai parlé pour notre aîné, à quoi il a ajouté qu'il vouloit bien me donner avis comme M. le Maréchal de Lavardin recherche le même parti pour son fils. A Paris, ce 25 de janvier.

1605. 25 janvier.

P.S. Je vous envoie une réponse faite au *Soldat François*[1].

[1] Pamphlet où l'on cherchait à inciter les esprits à la guerre contre l'Espagne. Les partisans de la paix y répondirent par l'*Anti-soldat françois*. Cette controverse fut singulièrement animée et libre pour l'époque.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Nouvelles de M. de Bouillon. — Siége de Sénéchal accordé aux habitants de Sauveterre.

1605. 2 mars. (Autographe) Monsieur de la Force, vous saurez par Hespérien, présent porteur de mes nouvelles, et ce que j'ai appris des actions du Maréchal de Bouillon depuis votre partement d'auprès de moi, lui ayant commandé de vous en faire l'histoire; vous le croirez donc en cela, et ce qu'il vous dira de ma part, comme à moi-même. Vous saurez aussi de lui que ma volonté est que vous jugiez promptement ce procès touchant le siége de Sénéchal, que j'ai ci-devant accordé aux habitants de ma ville de Sauveterre, du quel bénéfice je veux que ce quatrième bourg de mon Pays souverain se ressente aussi bien que les trois autres : Morlas, Oleron et Orthès ; ainsi que je vous ai fait entendre ci-devant, et d'autant que j'ai été averti que le Président Gassion pourroit être suspect en cet affaire, tant à cause qu'il est natif de la ville d'Oleron, que pour autres considérations, je désire (comme il est raisonnable) qu'il s'abstienne du jugement dudit procès, la prompte expédition duquel je vous recommande, et sur ce, Dieu vous ait, Monsieur de la Force, etc. Ce 2 mars, à Paris.

M. DE BOUILLON AU ROI.

Il supplie S. M. de vouloir bien le remettre dans ses bonnes grâces.

Avril. Sire, si mon affliction a semblé muette depuis quelques mois en çà à l'endroit de Votre Majesté, certes elle n'a point été telle envers Dieu à qui mon cœur et ma langue ont crié et crient incessamment à ce qu'après une si longue et dure épreuve de ma souffrance, il lui plaise d'amollir le cœur de celui qui me représente son image en terre. Ces cris n'eussent discontinué à se présenter à vos oreilles, Sire, si le passé ne m'eût fait craindre plus d'importunité pour Votre Majesté, qu'espérer d'allégement en mon adversité pour l'avenir. La compassion que plusieurs Princes, Républiques et Seigneuries, témoignent à présent avoir de mes peines, me donne hardiesse d'ouvrir la bouche pour joindre mes très-humbles vœux et supplications à celles que Votre Majesté recevra de leur part, lesquelles s'il plaît à Dieu bénir leurs chrétiennes intentions, seront suivies de plus grand efficace que n'ont été

les moyens tentés jusques ici pour me rétablir en la possession 1605.
de votre bienveillance, en quoi j'ai toujours constitué l'unique bonheur de ma vie en ce monde. Avril. Ceux qui maintenant entreprennent ce charitable office envers moi d'apaiser votre courroux, Sire, par leur intervention, sont encore plus liés d'affection au bien et service de votre Couronne, qu'ils ne vous sont proches de voisinage, et ne désirent rien tant que de vous en continuer les preuves, ce qui me fait croire que leur intercession ne sera moins agréable à Votre Majesté que fructueuse et nécessaire à ma condition, dont toutefois je ne prétends autre fruit que le moyen d'en pouvoir apporter et contribuer au service de votre personne et Couronne, selon que je m'y sens obligé par les lois indispensables de Dieu, de nature et de ma confiance, et par tant d'honneurs et faveurs qu'il vous a plu me départir. Languissant et séchant de tristesse de ne vous pouvoir rapporter moisson digne d'une telle semence, jusqu'à ce que votre face rassérénie reluise dessus comme un beau soleil après ce long orage de votre indignation, qui depuis trois ans, tantôt en empêche et la maturité et la jouissance, il m'est impossible de croire, Sire, que Votre Majesté, après avoir si longuement et soigneusement arrosé et cultivé ce champ par ses grâces et bienfaits, en veuille rejeter les fruits pour jamais; les abandonnant, un autre s'en pourra saisir; c'est pourquoi je conçois une certaine espérance que Dieu me fera sentir l'effet de mes prières, et vous, Sire, le remède pour mes très-humbles et très-justes plaintes. Sur quoi après avoir derechef protesté de ma fidélité et intégrité immobile et immuable en tout ce qui concerne votre service et mon devoir, tant pour l'égard du passé que pour l'avenir, je prie le Créateur, Sire, de vous donner lumière pour la reconnoître et moyen à moi pour la faire de plus en plus paroître à l'affermissement du trône de Votre Majesté et de sa Royale postérité. LA TOUR D'AUVERGNE. De Sedan..... avril.

M. DE ROHAN A M. DE LA FORCE.

Il vient de conduire chez son mari la Duchesse de Deux-Ponts. — Nouvelles du Roi. — Reconnoissance de Rohan envers la Force.

Monsieur, quelques jours après mon retour d'Allemagne, 3 mai

1604. 3 mai. ayant trouvé cette commodité pour vous écrire, je ne l'ai voulu laisser perdre, m'assurant que vous n'auriez point de déplaisir de savoir non-seulement de nos nouvelles, mais aussi de celles de nos Allemandes, et comme le voyage avoit été fort heureux, Dieu merci ; je vous dirai donc que nous avons conduit ma sœur[1] de Deux-Ponts chez elle, où elle a trouvé une Cour demi-françoise, mais un Prince tout entièrement françois, qui l'aime extrêmement, ce qui convie les autres de l'honorer ; certes, je la crois fort heureuse, et plût à Dieu que mes autres sœurs fussent pourvues de maris qui les aimassent autant ! En passant par la Lorraine, nous avons reçu infinis honneurs et courtoisies de ces Princes ; bref, je suis depuis quinze jours de retour, fort content surtout de voir ma sœur de Deux-Ponts, contente. Quant aux nouvelles de notre Cour, outre qu'elles ne sont pas grandes, je ferois tort au sieur Espérien de vous les écrire ; la meilleure qu'on vous puisse dire, c'est que le Roi se porte fort bien, Dieu merci ; il y a trois ou quatre jours qu'il a commencé sa diète, je me contenterai de vous dire celle-là, et, pour la fin, je vous supplierai bien humblement, Monsieur, de croire que vous n'avez jamais obligé personne du monde plus ennemi de l'ingratitude que moi ; c'est pourquoi vous devez vous assurer, vu les obligations que vous savez que je vous ai, n'avoir rien au monde qui vous soit si entièrement acquis que moi, certes je vous le proteste et ne vous le dis point par cajolerie de Cour, Dieu m'en est à témoin, je hais trop cette humeur de courtisan, mais pour ce que c'est la vérité ; Dieu me fasse la grâce d'effectuer, et bientôt, le désir que j'ai de vous faire service, et vous conserve longuement et heureusement pour sa gloire, etc. HENRY DE ROHAN. De Fontainebleau, ce 3 mai.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Affaires de Béarn.

11 mai. Monsieur de la Force, j'ai entendu par le sieur Hesperien tout ce qui s'est passé en l'affaire dont vous l'aviez chargé, et fait voir les procédures qu'il a portées, en quoi n'ayant pu

[1] Catherine de Rohan ; elle avait épousé Jean de Bavière, Duc de Deux-Ponts, Comte Palatin du Rhin ; c'est elle qui répondit à Henri IV *qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme et de trop bonne Maison pour être sa maîtresse.*

prendre, pour le présent, aucune résolution, d'autant que les gens de mes Comptes fondent le pouvoir qu'ils prétendent sur plusieurs ordonnances faites tant par moi que par les Rois mes prédécesseurs, j'ai avisé d'évoquer toutes ces contestations et leur accorder un terme de six mois pour remettre lesdits règlements et ordonnances, sur lesquels et sur les raisons qui me pourront encore être représentées de votre part, je déclarerai ma volonté, mettant toujours en bonne considération ce qui regarde la dignité de votre charge, comme je vous en ai donné toute assurance lors de votre partement. Cependant j'ai ordonné que Dufour soit remis en l'exercice de sa charge conformément à votre arrêt, et leur fais commandement de vous rendre le respect qui vous appartient, dont je leur ferai entendre plus particulièrement mon intention par le Président du Pont, afin qu'ils ne fassent faute de la suivre, et qu'à leur exemple mes autres sujets soient conviés à ce même devoir, car outre que cela importe à mon service, je désire vous donner en ce sujet tout le contentement que vous sauriez requérir, et faire voir à un chacun combien je vous aime et estime, sur ce, etc. Ecrit à Fontainebleau, le 11e jour de mai. *Signé* HENRY. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE. 1605. 11 mai.

Mécontentement au sujet du Duc de Bouillon. — L'Archiduc se prépare à entrer en campagne.

Monsieur de la Force, par mon autre lettre et l'arrêt que vous porte Hespérien, vous apprendrez ce que j'ai ordonné en l'affaire pour laquelle vous l'aviez dépêché vers moi, et par celle-ci vous serez assuré de la continuation de mon amitié et affection en votre endroit. Pour mes nouvelles, vous les saurez par le sieur Hespérien, et que M. de Bouillon fait de mal en pis, et corne la guerre partout ; que au demeurant toutes choses vont assez bien par deçà ; que ma femme, mon fils, ma fille et moi nous portons bien ; que l'Archiduc commence à dresser son armée pour se mettre aux champs, et que je ne faudrai de vous faire avertir de ce qui se passera, comme je vous prie de faire ce que vous apprendrez importer à mon service, et remettant le surplus à la suffisance du porteur, je prierai Dieu, etc. Ce 12 mai, à Fontainebleau. 12 mai. (Autographe)

Il recommande le choix des Députés Réformés chargés de lui faire des remontrances sur les demandes des Evêques.

1605. 9 juin. Monsieur de la Force, j'ai reçu votre lettre du septième de mai dernier le cinquième de celui-ci, par le sieur d'Avance, pour réponse à laquelle je vous dirai que je prends de bonne part l'instance qui vous a été faite de la part de ceux de la Religion prétendue Réformée de mon Pays de Béarn, d'être ouïs par moi avant que résoudre aucune chose sur les cahiers qui me seroient présentés par les Evêques dudit Pays; c'est pourquoi je trouve bon que vous appeliez quelques-uns de ladite Religion des plus paisibles et modérés, selon que vous les saurez bien choisir pour, en votre présence, traiter de ce qu'ils auront à me requérir sur cette occurrence dont ils dresseront leurs cahiers et remontrance, laquelle ils remettront entre vos mains pour me l'envoyer avec votre avis; et si vous êtes recherché par lesdits de la Religion de leur permettre d'envoyer quelques députés vers moi, pour représenter de vive voix les raisons de leurs cahiers, vous leur pourrez faire entendre que je leur permets de députer un ou deux d'entre eux, à ces fins, pourvu que ce soient personnes traitables, à quoi vous tiendrez la main, les assurant au surplus que mon intention est de me rendre père commun de tous mes bons sujets, sans faire pour les uns chose qui porte préjudice à la liberté, conservation et sûreté des autres; surtout je vous prie d'user de diligence à acheminer cet affaire, ne voulant être longuement importuné d'icelui, de quoi je sais bien que je serai pressé à toute heure. Attendant lesdites remontrances, et celle-ci n'étant à autre fin, je prierai Dieu, etc. Ecrit à Saint-Germain en Laye, le 9e jour de juin. *Signé* HENRY. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

Il trouve bon que Masgezir, fils de la Force, aille en Flandre. — Il le recommande au Prince Maurice.

9 juin. (Autographe) Monsieur de la Force, par mon autre, je fais ample réponse à celle que vous m'avez écrite par d'Avance, sur l'appréhension que ceux de la Religion prétendue Réformée de mon Pays de Béarn ont du voyage des Evêques dudit Pays vers moi; celle-ci sera pour vous dire que j'ai été très-aise d'apprendre ce que vous me mandez touchant Saint-Estève,

et le serai encore plus de savoir ce que vous en aurez appris 1605.
depuis. Je trouve fort bon que ledit d'Avance aille avec votre 9 juin.
troisième fils[1] en Flandres, afin que là il apprenne à se rendre plus capable de me servir, car vous aimant et ses frères, il doit espérer, et vous aussi, que je ferai quelque chose pour lui lorsque l'occasion s'en offrira. J'ai écrit par lui et pour lui à mon cousin le Prince Maurice, et au sieur de Busanval, mon Ambassadeur près de lui, pour le leur recommander et faire qu'il ait charge. J'ai eu trois jours la fièvre continue de rhume; mais maintenant, Dieu merci, je me porte très-bien, comme font ma femme, mon fils, ma fille et mes autres enfants, que je suis venu voir en ce lieu, qui sont là les meilleures nouvelles que je vous puis mander, et pour fin que je vous aime bien. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 9 juin, à Saint-Germain.

M. DE VILLEROY A M. DE LA FORCE.

Arrestation de Saint-Estève, agent françois près des Morisques. — Conduite à tenir dans cette circonstance.

Monsieur, il y a apparence, par la déposition que vous 10 juin.
m'avez envoyée, que Saint-Estève[2] a connivé à sa prise par malice et par imprudence, ayant vendu ceux qui s'étoient fiés en lui et avoit peut-être débauchés; et s'étant lui-même mis en ce péril duquel il est difficile qu'il sorte nettement; j'en accuse son avarice, et le traitement qu'il a reçu de nous, dont j'ai cent fois reconnu qu'il s'étoit plus promis qu'il n'avoit trouvé. Le principal est qu'il n'a rien du Roi ni de ses serviteurs, et où il puisse nuire au service de S. M. Peut-être ne sera encore si méchant que de découvrir entièrement ce qu'il a négocié; il faut mettre peine de le savoir, et, s'il est possible, jusqu'où il aura poussé. Je vous prie d'y travailler, et nous avertir de ce que vous y apprendrez. Je ne puis de si loin vous dire ce que vous avez à faire pour ce regard; j'estime aussi que vous pourrez mieux y prendre garde du lieu où vous êtes, que nous ne pourrions vous le

[1] Jacques de Caumont, sieur de Masgezir, tué au siége de Juliers en 1610.
[2] Arrêté à Valence le 23 avril 1605, Paschal de Saint-Estève fût condamné à mort le 23 juin et exécuté peu de temps après.

1606. 10 juin. conseiller de faire; mettons peine aussi d'attraper l'Anglois[1] qui a joué ce tour audit Saint-Estève, puisqu'il vient quelquefois en France, ainsi que j'ai appris par la susdite déposition. Voilà ce que je répondrai à la lettre que vous m'avez écrite le septième du mois de mai, que je n'ai reçue que le sixième du présent; en vous renouvelant les offres de mon service, etc. DE NEUFVILLE. A Saint-Germain en Laye, ce 10 juin.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Il veut que l'on châtie le sieur Rocques, pour avoir soustrait une de ses dépêches.

13 juin. (Autographe) Monsieur de la Force, par la vôtre du deux de ce mois, qui me fut rendue hier au soir, j'ai appris que sur l'avis qui vous avoit été donné, que le jeune Rocques, Contrôleur des réparations de mon château de Pau, avoit ôté au messager que le maître de la poste de Bordeaux vous avoit dépêché, un paquet que je vous faisois, et lui avoit été envoyé pour vous le faire tenir, touchant un nommé le capitaine Moreau (duquel depuis je vous ai écrit, sur l'avis que vous m'aviez donné sur la perte d'icelui), vous l'aviez fait constituer prisonnier, ce que je trouve fort bien, pourvu que vous puissiez justifier qu'il en soit coupable, et vous le fassiez châtier comme l'affaire le mérite, par la voie de la justice ordinaire, qui est celle de laquelle vous devez vous servir pour me faire respecter, afin qu'en ce fait on ne vous accuse de passion et moi d'injustice; car s'il est trouvé coupable, il faut qu'il soit châtié à ce que cela serve d'exemple aux autres à l'avenir, non pour la perte de cette dépêche, mais pour la conséquence qui en tireroit après soi une mauvaise si cela étoit toléré et s'il n'y étoit pourvu; car de me le renvoyer, afin que j'en juge, cet affaire traîneroit bien longtemps, et d'envoyer une commission par delà pour juger, ceux des États se plaindroient et allégueroient le For auquel ils prétendroient qu'il seroit fait grief. Pour ce que depuis peu de jours je vous ai écrit amplement sur la dépêche que vous m'avez faite par d'Avance, et que depuis rien n'est survenu

[1] Thomas Oliver Brachan; il habitait Bayonne, et ayant appris de Saint-Estève, dans un voyage qu'il fit avec lui en Angleterre, la conspiration des Morisques, il révéla tout au Roi d'Espagne.

de nouveau, je ne ferai la présente plus longue, et la finirai par vous assurer de la continuation de mon affection; et pour bonnes nouvelles, que ma femme est grosse; qu'elle, mon fils, ma fille et moi et mes autres enfants nous portons très-bien, Dieu merci, lequel je prie vous avoir, etc. Ce 13e juin, à Saint-Germain en Laye. 1605. 13 juin.

Affaires des Évêques de Béarn. — Inquiétudes sur Saint-Estève. — Propositions du Capitaine Moreau.

Monsieur de la Force, j'ai été bien aise d'apprendre par la vôtre du vingt-troisième du passé, laquelle je reçus à Juilly le cinquième de celui-ci, que la mienne, avec le cahier des Évêques de mon Pays de Béarn, vous avoit été rendue, et pour ce qu'ils sont tous les jours après moi pour faire répondre leurdit cahier, je vous prie d'user de diligence à ce que je vous ai ci-devant écrit, et que je désire de vous sur ce sujet, afin que je les fasse dépêcher au plus tôt. Je m'étonne de ce que vous n'avez rien appris de Saint-Estève depuis sa prise, ce qui me fait être de votre opinion. Je suis fort aise de ce que le capitaine Moreau a parlé à vous, et de ce que vous l'avez si particulièrement examiné sur les propositions qu'il vous a faites; s'il vous retourne trouver au temps qu'il vous a dit, peut-être verrez-vous plus clair en ses propositions; surtout conduisez-vous avec lui comme homme duquel vous vous défiez; je vous ai écrit par Saubyon depuis trois jours, qui fera la mienne plus courte. Assurez-vous toujours de la continuation de mon amitié, de laquelle je vous témoignerai les effets aux occasions qui s'en offriront pour vous et les vôtres, de la même volonté et affection que vous le sauriez désirer, et que je prie Dieu vous avoir, etc. Ce 7e juillet, à Monceaux. 7 juillet. (Autographe)

Ordre d'aller au Périgord surveiller des menées secrètes auxquelles son beau-frère, M. de Chefboutonne, n'est pas étranger.

Monsieur de la Force, il est nécessaire pour le bien de mon service que vous reveniez au plus tôt en Périgord, car j'ai été averti que quelques-uns dudit pays et des environs y font des menées et assemblées secrètes, pour y remuer quelque nouveau ménage sous divers prétextes et à diverses fins; et 15 juillet.

1605. 15 juillet. dit-on que votre beau-frère de Chefboutonne[1] est de ce nombre, comme s'il vouloit aller servir les Espagnols et y étoit déjà engagé, chose laquelle, comme il ne doit faire sans ma permission, j'aurai à plaisir qu'il en soit détourné par vous et ses amis, au moyen de quoi je vous prie de vous y employer; vous savez les raisons desquelles il faut le combattre, et les propos qui lui doivent être tenus pour le vaincre et ranger à son devoir. Partant, je me contenterai de vous dire que vous me ferez service très-agréable de divertir lui et ses semblables de tels voyages, lesquels il n'est loisible ni bienséant à un sujet d'entreprendre sans le congé et su de son Roi et souverain Seigneur. Je prie Dieu, etc. Écrit à Monceaux, le 15e jour de juillet. *Signé :* HENRY. *Et plus bas:* DE NEUFVILLE.

M. DE VILLEROY A M. DE LA FORCE.

Il l'engage à se défier de Saint-Estève et à faire arrêter l'Anglais qui l'a trahi.

15 juillet. Monsieur, M. de Barrault ne nous a donné aucun avis de la prison de ce Saint-Estève, ni qu'il ait été mené à Valladolid, encore que je lui aie mandé y prendre garde, tellement que je crois qu'il est encore au lieu où il a été arrêté. Nous ne voyons et entendons point aussi qu'ils aient rien innové en Aragon, ni ailleurs contre ceux pour lesquels ledit Saint-Estève disoit porter parole; par où je conclus, ou qu'ils n'ont découvert ses pratiques, ou qu'ils le dissimulent pour mieux les avérer, de quoi seul le temps nous éclaircira; cependant j'estime que ce sera sagement fait que de se défier dudit sieur Saint-Estève, et plus encore d'attraper l'Anglois qui a ordonné ce manége : je m'assure que vous ne nous y faudrez pas non plus qu'à dissuader M. de Chefboutonne de s'engager au voyage duquel le Roi ne se soucie, suivant l'intention de S. M., laquelle désire pour cet effet que vous reveniez en Périgord au plus tôt, d'où l'on lui a écrit qu'il s'est fait, et en Limousin, de petites assemblées nocturnes et des écartées de Noblesse qui est fomentée de quelques malcontents du Roi et de l'état présent du Royaume; à quoi S. M. a opinion que votre présence au pays remédiera et pour le

[1] Armand de Gontaut, Baron de Chefboutonne, frère du Maréchal de Biron.

moins lui fera voir clair; voilà tout ce que je puis vous assurer sur ce sujet, avec les offres de mon service très-affectionné, assuré que M. de Loménie auquel j'ai charge de remettre la présente pour vous la faire tenir, vous donnera bon compte de la santé du Roi, de la grossesse de notre Reine, de la venue en ce quartier de la Reine Marguerite et de toute autre occurrence. Ce 15 juillet. DE NEUFVILLE. 1605. 15 juillet.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Affaires des Evêques de Béarn. — Il le prie de s'entendre avec M. de Thémines relativement aux troubles de Périgord.

Monsieur de la Force, trois jours auparavant que le Baron votre fils m'eût rendu votre dernière lettre, faisant mention du Conseiller du Pont, je l'avois vu et m'avoit fait seulement la révérence, sans m'avoir jusques à cette heure parlé de vous; seulement dit-il que l'occasion de son voyage étoit pour me voir et faire entendre à ceux de mon Conseil de Navarre quelque chose dont ceux de mon Conseil ordinaire de Pau l'avoient chargé, touchant la juridiction ecclésiastique que les Évêques de mon Pays de Béarn prétendent. Otez-vous de l'opinion que lui ni aucuns autres me pussent rien faire accroire au préjudice de votre fidélité et affection à mon service assez reconnue, ni que je leur prêtasse l'oreille sur ce sujet ou autre qui vous concerne; souvenez-vous de faire hâter les députés de ceux de la Religion P. R. de mon Pays de Béarn qui me doivent être envoyés afin qu'au plus tôt, eux ouïs, je puisse renvoyer les Evêques dudit Pays qui ont juste sujet de se douloir de cette longueur, et de partir promptement pour aller en Périgord, comme je le vous ai mandé, où là vous pourrez voir le sieur de Thémines qui est parti ce matin d'ici pour s'en retourner à sa charge, lui ayant commandé de vous voir, si vous êtes dans le pays, et vous communiquer ce dont je l'ai chargé, il vous dira de mes nouvelles et de celles de ma femme et de ma sœur la Reine Marguerite; et comme je m'en vais demain à Saint-Germain en Laye voir mon fils et mes enfants, et y boire des eaux de Pougues, si le beau temps qu'il fait continue, ne l'ayant pu à Monceaux, à cause du mauvais temps qu'il y a fait tandis que j'y étois; et celle-ci n'étant à autre fin, je prierai 28 juillet.

1605. 28 juillet. Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 28e jour de juillet. *Signé :* Henry. *Et plus bas :* de Loménie.

LE MARÉCHAL D'ORNANO [1] AU ROI.

Troubles et prises d'armes en Guyenne, suscités parmi la Noblesse protestante par les partisans de M. de Bouillon.

Août. Sire, je reçus dimanche du matin les lettres de Votre Majesté, du treizième de ce mois, et celles du seizième, par le sieur du Vignan, qui m'a bien particulièrement fait entendre la volonté de Votre Majesté, laquelle je suis tout prêt d'effectuer; je la supplie cependant d'avoir agréable que je lui die qu'il me semble que ces affaires se doivent traiter doucement et avec le plus de tempérance qui se pourra pour ne point faire connoître que Votre Majesté en ait autrement pris l'alarme. Aussi n'estimai-je pas qu'il y ait en ceci rien de capable de troubler son Etat, n'y ayant point de Grand en son Royaume qui y soit mêlé, le fait étant seulement particulier et plutôt pour éclore un témoignage de mauvaise volonté que beaucoup d'effet. Si je vais à Agen avec un Président et deux Conseillers, comme Votre Majesté me le commande, ce sera effaroucher ceux qui se trouvent mêlés en ces menées, et leur donner sujet de s'écarter ou d'exécuter quelque chose de leur dessein, cette ville étant plus propre, ce me semble, et commode pour y amener les prisonniers, car les ayant ouïs et tiré d'eux la vérité, j'aurai bien plus de moyen d'attraper par une cavalcade, ceux qui en seront participants, qu'après les avoir alarmés par le voyage d'Agen, d'où ils seront bien mieux avertis de ce qui se passera que dans cette ville, bien qu'ils le soient déjà fort bien de la déposition desdits prisonniers qui est tellement publiée par le pays qu'il y en a peu qui n'en aient connoissance; je l'ai appris de plusieurs particuliers, il y a plus de dix jours. Si la contagion qui va plutôt, ce semble, en diminuant qu'augmentant, empêchoit Votre Majesté de trouver bon mon avis, elle pourra choisir la ville de Libourne où M. de la Force, qui en est assez près, se pourra rendre en même temps que M. de Themines pour conférer ensemble sur les occasions

[1] La copie de cette lettre était jointe à une lettre du Maréchal à M. de la Force du 23 août.

qui se présenteront, n'y ayant gentilshommes en cette Province de qui le conseil et les avis aient plus de poids pour le service de Votre Majesté; ledit sieur de la Force m'ayant à son arrivée en ces quartiers écrit fort particulièrement de tous ces affaires, j'ai dit audit sieur du Vignan de publier partout que Votre Majesté ne fait pas beaucoup d'état de ces menées, reconnoissant bien qu'elles ne lui peuvent apporter de préjudice, et qu'à cette occasion elle n'a voulu accroître la garnison des places. Si ces avis eussent été bien maniés, on les eût plus approfondis que l'on ne fera, car on devoit d'abord courir aux chefs, leur prise étant plus utile que des autres qui ne pouvoient que bien malaisément échapper. Si le fait va plus avant, et qu'il se fasse quelque assemblée ou qu'on se fortifie, je me porterai aussitôt sur le lieu, et en donnerai en même temps avis à Votre Majesté, qui peut cependant demeurer en repos de ce côté-là. Le soir même que ledit sieur du Vignan arriva, je dépêchai tout de suite un de mes laquais au sieur de la Mothe de Fronsac, le priant de me venir trouver incontinent pour conférer avec lui d'un avis que j'avois reçu de quelques desseins qui se faisoient sur Caumont; il m'a fait la réponse que j'envoie à Votre Majesté, laquelle fait bien connoître qu'il avoit eu le vent de tous ces affaires. Mon laquais remarqua bien à son action qu'il étoit troublé, et lui fut dit par un soldat de la garnison qu'il connoissoit, que ladite garnison avoit été depuis deux ou trois jours fortifiée d'une quinzaine de soldats. Il monta à cheval en présence de mondit laquais, et étant un peu avancé et voyant que mondit laquais le regardoit, il rebroussa et prit un autre chemin. Je renverrai aujourd'hui en ces quartiers-là pour m'informer secrètement s'il sera retourné, et ce qu'il sera devenu; que s'il est allé trouver Votre Majesté, je la supplie très-humblement de me le mander; je lui dirai cependant que MM. les premier Président et Président Chézac ne sont en cette ville, le premier étant allé en sa maison de Pondreville, et l'autre en Angoumois, afin que si la Commission est sous le nom de l'un ou de l'autre, elle me fasse s'il lui plaît, savoir sa volonté, et ce que elle aura agréable qui se fasse après la réception de celle-ci, de laquelle j'attendrai la réponse devant que de me mettre en chemin; je me

[illegible]. Août.

1605. Août. tiendrai néanmoins tout prêt pour effectuer ses commandements. A Bordeaux, ce... août.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Lettres d'abolition au sieur de Méritein. — La Force chargé de le faire remettre en possession de ses biens.

4 août. Monsieur de la Force, ayant accordé au sieur de Méritein mes lettres d'abolition de tout ce qu'il a ci-devant fait digne de répréhension, ensemble la restitution de ses maisons et biens qui lui ont été pris et décrétés durant son emprisonnement, je lui ai permis de retourner en mes Royaume de Navarre et Pays souverain de Béarn, tant à fin d'y faire entériner mesdites lettres que pour en retirer quelques commodités et pourvoir à ses affaires domestiques; désirant me servir quelque temps de lui hors desdits Pays, qui fait que je vous écris ce mot à ce que vous teniez la main à l'exécution desdites lettres, et que suivant icelles, ledit de Méritein soit remis en sesdites maisons au même état qu'il étoit lorsque vous le fîtes emprisonner par mon commandement, sans préjudice toutefois à ses créanciers de se pourvoir ci-après contre lui en justice, comme ils verront bon être; et pour ce qu'il m'a fait entendre qu'aucuns, ses ennemis particuliers, se sont depuis son élargissement mis en devoir d'entreprendre sur sa personne et biens par ports d'armes et autres voies illicites, je désire qu'il en soit non-seulement informé, mais procédé contre ceux qui se trouveront coupables selon l'exigence du fait; à quoi m'assurant que vous apporterez, comme au reste de tout ce qui dépendra de votre charge et autorité auxdits Pays, tout ce qui sera de vous; je ne vous en dirai davantage, priant Dieu, etc. Ecrit à Saint-Germain en Laye, le 4[e] d'août. *Signé:* HENRY. *Et plus bas:* DE LOMÉNIE.

M. DE SAULGUIS[1] A M. DE LA FORCE.

Espionnage. — Nouvelles de la cour d'Espagne. — Mœurs du temps.

4 août. Monseigneur, ne voyant la continuation de vos comman-

[1] Conseiller du Roi à Saint-Palais; il était employé dans les négociations avec les Morisques.

dements depuis mes précédentes lettres, j'étois entré en des pensements qui m'agitoient extrêmement. L'un d'iceux étoit que je devois avoir failli à juger ce qui pouvoit être digne de vous être écrit, et l'autre que je devois vous avoir écrit par exprès messager. Mais ayant vu la lettre dont il vous a plu m'honorer, et entendu ce que M. de Casaux m'a dit en conséquence d'icelle, je suis rentré en moi-même et ai pris courage pour continuer mes commencements, et ayant ruminé à part moi et pensé aux moyens que j'y pourrois tenir, je me suis avisé, entre autres, d'un que je crois être fort propre non-seulement pour cette fois, mais aussi pour tout le temps que les affaires tireront ce train; c'est M. de Goyeneche propre, dis-je, Monseigneur, premièrement à cause de sa probité et de l'affection qu'il a au service du Roi, et puis à caûse de sa Religion, pour laquelle chacun parlera à lui plus librement qu'on ne feroit à moi, estimant qu'être Catholique romain est autant quasi qu'être Espagnol; il m'a déjà fait voir un échantillon de sadite affection, car comme je fus de retour d'Escos à mon logis, je courus à lui à Garris, sachant qu'il alloit à Saint-Jean, et que là il auroit le moyen de découvrir quelque chose; mais le trouvant parti, je lui écrivis quelque chose du sujet du voyage que j'avois fait à sa maison, lui faisant par ma lettre la prière que je lui voulois faire de bouche, qui étoit de vouloir apprendre quelque chose des nouvelles de delà les monts; tout aussitôt il me fit la réponse que je vous envoie dans ce paquet; je lui sôrs aux heures et lieu assignés où nous nous rencontrons les deux. Il m'a dit que samedi dernier passé, allant vers ladite ville de Saint-Jean, à sa commission, il passa à Frissari qui est sur le passage où il visita, suivant sa coutume ordinaire, le sieur de la Rea, qui est ce Commandeur espagnol que vous avez vu en cette ville, déjà en deux tenues d'Etats, avec lequel il s'arrêta, et entre autres choses, ils eurent propos des affaires d'Espagne, particulièrement du voyage que l'Amiral[1] d'Angleterre y a fait, et lui dit qu'il

1605. 4 août.

[1] Charles Howard, Comte de Nottingham; il avait été créé en 1588 Lord Grand Amiral d'Angleterre, pour avoir détruit l'*invincible Armada*; il était envoyé en Espagne pour jurer la paix conclue en 1604 entre Philippe III et Jacques Ier. On peut comparer le récit du *Mercure françois* (tome Ier, page 4) à celui que renferme cette lettre.

1605. 6 août. n'avoit que huit jours (comme la vérité est telle) qu'il étoit venu de Pampelune où il avoit parlé avec un homme de qualité qui étoit de Valence, lequel lui dit que ledit Amiral d'Angleterre a été reçu par le Roi d'Espagne avec beaucoup de caresses magnifiques. Que pour lorsqu'il lui convint prendre terre, le Roi lui envoya un grand nombre des plus apparents Seigneurs de sa Cour pour le recueillir, quatre cents mulets et quarante mille ducats pour sa dépense du chemin qu'il avoit à faire par terre jusqu'à la Cour. Que durant tout le chemin, les gens dudit Roi lui apprêtoient le logis où il devoit coucher, le tapissant, et après, laissoient la tapisserie pour les gens dudit sieur Amiral; qu'étant arrivé à la Cour ledit Ambassadeur ou Amiral (car on confond ces deux points) il a été reçu avec apparat et magnificence non plus vue. Qu'à l'abord de son arrivée ou entrevue, le Roi lui fit bailler un siége et le fit asseoir et couvrir la tête; que ledit Roi a baillé une pierre précieuse de fort grande valeur en une bague audit Ambassadeur, l'ayant prise en son trésor; lui a baillé quarante mille ducats de pension tous les ans pour la vie dudit Ambassadeur; qu'ayant vaqué un Evêché ou Archevêché de grands revenus depuis son arrivée, ledit Roi l'a baillé à l'intercession dudit Ambassadeur; que ledit Roi fraie la dépense audit Ambassadeur et à toute sa suite; qu'afin que ledit Ambassadeur pût voir mieux la magnificence des baptisailles de l'enfant dudit Roi, il lui a fait dresser exprès une galerie fort riche; que ledit Ambassadeur a fait pendre deux de ses gens pour ce qu'ils avoient disputé contre un moine; que le Roi d'Espagne aussi de son côté a fait après pendre un de ses sujets pour s'être courroucé au jeu contre quelqu'un des gens dudit Ambassadeur; que les deux Rois ont fait une étroite alliance et qu'ils se sont promis aide offensif et défensif. Et pour les nouvelles du misérable Paschal de Saint-Estève, le même homme de Valence dit que c'est le Roi d'Angleterre qui a donné au Roi d'Espagne les avis de ses négociations, qu'il a été mis à la question trois ou quatre fois tant qu'il est estropié, que bien qu'il ait souffert la question, ensemble quelques Moriscados, on tient toutefois qu'il sera exécuté.

J'ai envoyé à Bayonne aussi pour apprendre quelque chose,

mais il n'y a grand cas, comme il vous plaira voir par la 1605.
lettre du sieur Poulais. Je m'assure, Monseigneur, que ledit 4 août.
sieur de Goyeneche vous servira fort fidèlement et fort dextrement par le moyen dudit de la Rea, pourvu que le nom ne se découvre en Cour en aucune manière où il y a force traîtres et peu de secret, car j'y ai vu tous les plus grands secrets être bientôt divulgués; ainsi je vous supplie humblement cacher ce nom, car ce faisant, j'estime que nous en apprendrons quelque chose, et ne croyez, je vous supplie, que je me sois découvert de rien audit sieur de Goyeneche sans l'avoir fort bien connu; j'espère qu'il vous donnera contentement non-seulement en sa charge, mais aussi en ceci, et pour moi, Monseigneur, j'emploierai tout jusqu'à ma vie (parlant en soldat) et pour faire court non-seulement en ceci, mais aussi en ce qui concernera votre service, comme Monseigneur, etc. A Saint-Palais, ce 4e août.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Attente des députés de la Religion. — Opinion du Roi touchant Saint-Estève et les projets des Espagnols. — Indisposition de S. M. — Accord de MM. de Chamberet et de Pierre Buffière. — Le Prince Maurice marche contre Spinola. — Le Roi invite la Force à hâter l'arrivée des députés de la Religion.

Monsieur de la Force, il y a deux jours que la vôtre du 10 août.
vingt-septième de juillet dernier m'a été rendue en ce lieu; je veux croire qu'en même temps vous aurez reçu les miennes des quinzième et seizième du même, et depuis celle du vingthuitième, et que suivant icelles vous n'aurez manqué à faire partir les députés de ceux de la R. P. R. de mon Pays de Béarn pour me venir trouver (car je n'attends que leur arrivée pour dépêcher les Evêques dudit lieu qui commencent de s'ennuyer ici), et de vous acheminer à la Force, suivant le commandement que je vous en ai fait, pour y faire ce que je vous ai mandé, ayant commandé à M. de Themines de vous voir et vous dire l'occasion pour laquelle je le fis venir me trouver et le renvoyai à l'instant. Je suis de votre avis touchant Saint-Esteffe, mais non pas que les Espagnols entreprennent sur Bayonne apertement, s'ils n'y ont une grande intelligence dedans. J'ai bien appris que vers la frontière de Perpignan ils se sont alarmés et mis sur leurs gardes;

1605. 10 août. mais ç'a été sur l'avis qu'ils ont eu de la prise de Lucquise[1] et de ses complices. Je serai bien aise d'être averti si ceux qui ont parlé au capitaine Incamps y sont retournés et ce qu'il aura appris d'eux; car je m'assure tant de sa fidélité, qu'il ne manquera à vous tenir fidèlement averti de ce qu'ils lui auront dit. Etant venu en ce lieu pour y prendre les eaux de Pougues, j'ai été cruellement tourmenté d'une douleur de dents qui a fait que j'ai été contraint de prendre médecine et d'être saigné, et m'étant venu une enflure sur une gencive, de la faire percer avec la lancette. Depuis j'ai usé quatre jours seulement des eaux de Pougues, et non davantage, à cause d'un flux de ventre, qui me prit, qui me les fit quitter; mais elles n'ont laissé de me faire autant de profit que si j'en eusse usé aussi longtemps que j'avois accoutumé, me portant maintenant très-bien, Dieu merci, et allant tous les jours à la chasse. J'ai ici près de moi ma sœur la Reine Marguerite, qui se gouverne de façon que j'en ai beaucoup de contentement. J'y attends en bref mes cousins les Ducs de Montpensier, Cardinal de Joyeuse et Duc d'Epernon, qui, étant allé en Limousin, comme je le lui avois commandé, y a accordé la querelle du sieur de Chamberet avec votre neveu le Baron de Pierre Buffière, mais non avec le sieur de Saint-Bonnet; et le sieur Verdelin, qu'il envoya pour leur faire les défenses de ma part et commandement de le venir trouver, les trouva en chemise, deux contre deux, et les empêcha de se battre; mais pour cela on ne les a pu encore accommoder. J'ai mandé au sieur de Chamberet de me revenir trouver. Je fais état de partir dans deux jours d'ici pour m'en aller à Paris, où, après avoir séjourné cinq ou six jours seulement, aller à Fontainebleau. M. de Rosny est sur son retour de Chatellerault, et m'assure que tout ira bien pour mon service. En Flandres, il ne se fera guère de choses cette année. M. le Prince Maurice, ayant assuré sa conquête de l'année passée, est allé en Frise après Spinola, qui commence à décheoir de réputation, de quoi l'Archiduc n'est nullement marri. Je vous prie d'avoir l'œil bien ouvert à tout ce que vous apprendrez importer mon service pour m'en tenir averti.

[1] Les deux frères Lucquise, gentilshommes provençaux, que le Gouverneur de Perpignan voulait employer pour se rendre maître de Narbonne et de Béziers.

Je vous recommande encore un coup de faire user de diligence aux députés de Béarn, car cet affaire commence de me peser sur les bras, et à cette fois j'y veux mettre fin à bon escient, et de façon que les uns et les autres auront occasion d'être contents de moi qui les aime également; et sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Saint-Germain en Laye, le 10e jour d'août. *Signé :* HENRY. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 1605. 10 août.

P. S. Monsieur de la Force, comme je faisois fermer cette-ci, j'ai reçu la vôtre du vingt-neuvième pour réponse, à laquelle je ne vous dirai autre chose, sinon que vous me ferez service très-agréable de faire hâter les sieurs de Salles et de Dizerotes, car je n'attends que leur arrivée pour dépêcher les Evêques de Béarn et me les ôter de dessus les bras.

Troubles du Quercy, du Périgord et du Limousin.

Monsieur de la Force, je trouve fort bon le commencement de votre lettre que votre secrétaire présent porteur m'a rendue, et la procédure que vous avez tenue, que vous me l'ayez dépêché sur ce sujet. Si ces gentilshommes veulent persister en ce qu'ils vous ont fait dire, et que, se repentant de ce qu'ils ont fait, ils dient tout ce qu'ils savent et avouent que l'on les y a voulu embarquer, et pour cet effet veuillent recourir à ma clémence, vous leur pourrez promettre de vous employer pour eux envers moi, et les assurer que j'aurai toujours les bras ouverts pour les recevoir, car je ne veux la mort du pécheur, mais seulement qu'ils avouent leur faute et promettent de n'y plus retourner. Je partirai mardi prochain, Dieu aidant, pour m'en aller à Fontainebleau, où j'attendrai de vos nouvelles et la venue de celui que vous me deviez dépêcher après que vous auriez su leur réponse sur ce que vous leur avez mandé par celui qu'ils vous avoient dépêché, et de là je m'avancerai vers Romorantin pour, s'ils ne veulent faire ce qui est de leur devoir, les voir l'épée en la main; mais je veux croire qu'ils ne me donneront cette peine. J'ai instruit amplement votre secrétaire de ce que je désire de vous en cette occasion, pour ce que cela seroit trop long à vous écrire, et m'en remettant à sa suffisance, je vous prierai de le croire en ce qu'il vous dira, et pour fin je vous 26 août. (Autographe)

1606. 26 août. aime bien. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 26 août, à Paris, au soir.

Le Roi décidé à sévir contre les factieux. — Le Duc d'Epernon dépêché en Limousin avec des troupes. — La Force doit s'entendre avec lui et le Maréchal d'Ornano. — Craintes peu fondées du côté de l'Espagne et de l'Angleterre. — Affaire d'Orange.

5 septembre. Monsieur de la Force, j'ai vu par votre lettre et entendu particulièrement de ce porteur comme le retour par delà de Lugaignac a fait changer d'opinion à ceux de la part desquels vous avoit parlé le sieur de Sireuil, en quoi ils ont plutôt fait pour le bien et sûreté de mes affaires qu'autrement; car ce premier propos pouvoit attirer ma bonté naturelle à oublier, ou pour le moins traiter cet affaire avec plus de douceur qu'il ne comporte, où maintenant je suis résolu d'en couper la racine et m'en délivrer tout à fait et pour toujours, et pour y donner un bon commencement, je ne veux plus que vous promettiez rien à personne de ceux qui dorénavant vous pourroient faire dire qu'ils se voudroient repentir, ains que vous les remettiez tous à moi pour y venir faire eux-mêmes leur confession et protestation. J'ai dépêché mon cousin le Duc d'Epernon pour s'en aller en son Gouvernement du Limousin, et lui baille dix compagnies du régiment de mes Gardes, auxquelles je fais faire les recrues jusqu'à deux cents hommes, et les quatre compagnies de chevau-légers que vous savez que je fais entretenir, et sera sans faute le vingtième à Limoges, et de là s'en ira former à Brive, où je lui ai ordonné d'appeler toute la Noblesse dudit Gouvernement, et s'il y en a qui faillent de s'y trouver, même de ceux qui sont nommés en ces brouilleries, qu'il commence à procéder contre eux, et en quelque lieu qu'ils se renferment il les y assiége. Je suis résolu de les suivre de bien fort près, faisant état d'être à Orléans le vingtième, et avec d'autres bonnes forces, espérant par ce moyen non-seulement prévenir l'effort de leurs mauvaises intentions, mais à en faire faire une justice si exemplaire, qu'elle fera perdre pour longtemps la coutume de telles désobéissances. Je fais une dépêche à mon cousin le Maréchal d'Ornano et lui envoie une ordonnance pour renouveler la défense du port d'armes à feu et de toutes assem-

blées en armes, qu'il est nécessaire faire publier par toutes 1605.
les Sénéchaussées, et lui mande, s'il n'est encore parti pour 5 septembre.
Agen, comme je lui avois ci-devant mandé, qu'il s'y achemine diligemment, et encore plus avant, s'il voit qu'il soit nécessaire. Vous lui ferez promptement tenir cette dépêche, et voudrois, s'il étoit possible, que vous le vissiez vous-même, tant pour le bien informer de tout ce qui s'est passé en ce fait que pour lui faire comprendre que, faisant état de m'acheminer moi-même en Limousin, où il se reconnoît qu'il y a maintenant plus de mal, que j'ai pour cette occasion baillé les forces dont je m'y veux servir à mondit cousin le Duc d'Epernon, Gouverneur de la province, comme s'il y a après à exécuter quelque chose en sa charge, je les lui enverrai ou les y mènerai moi-même, afin qu'il n'entre point en opinion que je veuille que personne entreprenne rien en son Gouvernement, et vous prie, si vous voyez qu'il s'en émeut aucunement, de lui bien représenter que ce n'est pas la saison de pointiller quand il est question de servir en affaire de telle conséquence; et faudra, lorsque mondit cousin le Duc d'Epernon sera en Limousin, que vous le voyiez aussi quand vous pourrez, pour faire envers lui les mêmes offices, et cependant que vous communiquiez avec lui par lettres, et faites qu'ils en fassent de même l'un à l'autre, afin que, se joignant aussi d'affection et de communication, mon service en soit mieux fait, comme en cette occasion j'espère qu'il sera bien facile, ne voyant rien de préparé qui s'y puisse opposer; car quant à ce qu'ils publient du côté d'Espagne, il n'y a pas grande apparence, non plus qu'à cette grande union et bonne intelligence que l'on dit être entre les Rois d'Espagne et d'Angleterre, que je sais bien ne passer point si avant que ce soit pour se joindre à rien entreprendre contre mon Etat, en la défense duquel il sera malaisé que je sois surpris de l'un ni de l'autre. Vous avez su comme s'est passé le fait d'Orange, qui a été contre l'opinion de plusieurs. C'est de cette sorte que je suis résolu de me faire dorénavant obéir, sans plus y user de connivences, comme aux choses bonnes et justes, elles sont fort préjudiciables. J'ai remis à la créance de cedit porteur ce que j'aurois ici à vous dire davantage, comme aussi toutes les nouvelles que nous y avons,

1605. 5 septembre. ce qui me gardera de vous faire celle-ci plus longue, priant Dieu, etc. Ecrit à Paris le 5e septembre. *Signé :* Henry. ***Et plus bas*** : Forget.

M. DE SULLY A M. DE LA FORCE.

Même sujet que la précédente.

5 septembre. Monsieur, vous verrez par la lettre que le Roi vous écrit, comme vos avis ont été reçus de bonne part; suivant iceux nous nous acheminons vers vos quartiers, pour éteindre ces petites flammèches et empêcher qu'il ne s'en allume un grand feu. J'estime la diligence et la sévérité le seul remède de ces maladies; si j'en suis cru, elles seront médicamentées de cette façon. Ce seroit chose inutile de vous convier de bien servir le Roi en cette occasion, car votre inclination vous y porte en toutes; seulement je vous prierai de m'aimer toujours, et faire état assuré de mon service; achevant, Monsieur, je vous baise les mains et suis, etc. Rosny. A Paris, ce 5 septembre.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Ordre d'aller trouver d'Epernon en Limousin.

15 septembre. Monsieur de la Force, je fais présentement partir mon cousin le Duc d'Épernon, avec une bonne partie des forces que je veux mener en Limousin où je me rendrai bientôt après lui; il sera nécessaire sitôt qu'il sera arrivé au pays, que vous l'y veniez trouver, suivant ce que je vous ai déjà écrit, pour le bien informer de tout ce qui est à votre connoissance sur ces nouvelles brouilleries, et prendre résolution ensemble de ce qui s'y pourra faire pour mon service. Pour cette occasion, je vous prie sitôt que mondit cousin vous aura averti de son arrivée, de le venir trouver à l'effet que dessus; ayant demeuré quelques jours auprès de lui, vous vous en pourrez retourner auprès de mon cousin le Maréchal d'Ornano ou ailleurs, où vous verrez que mes affaires et service vous appelleront; sur ce je prie Dieu, etc. Écrit à Fontainebleau, ce 15 septembre. *Signé :* Henry. ***Et plus bas :*** Forget.

Il le prie de venir au devant de lui à Limoges.

(Autographe) Monsieur de la Force j'ai reçu votre lettre du dix-huitième

de ce mois, par votre laquais, sur quoi je ne vous dirai autre chose sinon que j'espère vous voir en bref, car j'espère être à Limoges dans dix ou douze jours ; je vous prie de venir au-devant de moi, vous entendrez toutes nouvelles par Dauval qui vous rendra cette-ci ; croyez-le de ce qu'il vous dira de ma part, et si vous pouvez servir par delà en attendant que j'y sois, faites-le. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 27e septembre, à Saint-Laurent-des-Eaux. 1605. 27 septembre.

M. DE ROHAN A M. DE LA FORCE.

Il le prie d'user de son influence auprès du Roi pour faire obtenir à M. de Soubise, son frère, le régiment de Dommerville.

Monsieur, maintenant que le Roi est assuré de la mort de M. de Dommerville (pour le moins M. de Rosny en a-t-il eu la confirmation de Flandres), et craignant que les États ne requièrent le Roi de quelque autre pour sa charge, je vous ai dépêché ce laquais pour vous supplier bien humblement de faire ressouvenir S. M. de sa promesse ; et afin que vous voyiez que nous ne prenons pas cette crainte sans sujet, je vous dirai que par les lettres que M. de Rosny a reçues, ou pour le moins son fils, il est supplié de parler pour M. de Béthune, et même on lui mande que le Comte Maurice et les États supplieront le Roi de trouver bon que ce soit celui-là ; M. de Rosny promet de ne rien faire au désavantage de mon frère ; mais qu'aussi il ne peut rien faire contre son neveu pour lequel il seroit contre qui que ce fût, hormis contre nous, et qu'il en laissera faire à S. M., laquelle peut-être ne voudra pas mécontenter les États, s'ils ont nommé sondit neveu. Vous voyez bien, Monsieur, qu'ils ne le nomment qu'à cause de M. de Rosny, et qu'ils ne prendront point à déshonneur d'avoir un tel maître que mon frère. De plus, les États dépendent plus du Roi que le Roi d'eux, duquel même ils ne se sauroient passer ; puis c'est l'intérêt du Roi qu'ils n'usurpent cette puissance d'en nommer sans savoir sa volonté, et ce qui fâcheroit le plus mon frère, c'est d'avoir vu la promesse que S. M. lui fit en son cabinet de Limoges, devant tout le monde et que chacun lui en vint faire des congratulations, le louant de son dessein, et que maintenant il 28 octobre.

1606. lui fallût aller sans charge. Je crois que vous ne doutez point
28 octobre. qu'il n'y a nulles belles paroles qui lui pussent faire trouver bon ce changement; vous savez qu'il n'a point recherché ce régiment, et je vous jure qu'il n'y avoit jamais songé; bien en désiroit-il faire un nouveau si le Roi en eût permis la levée, lequel il eût cent fois mieux aimé qu'un tout fait; mais ayant pris la résolution d'y aller ce printemps de quelque façon que ce fût, il n'avoit pas voulu perdre une telle occasion, puisqu'elle lui étoit venue si à propos, jugeant qu'avec un régiment, il pourroit plus apprendre en un été qu'en quatre, étant particulier. Voilà, Monsieur, où nous en sommes; nous vous supplions bien humblement de dire au Roi que, craignant que les États ne l'importunent de quelque autre, nous vous avons conjuré de le supplier très-humblement de se ressouvenir du don qu'il a fait à mon frère dudit régiment; ce lui est un moyen d'apprendre son métier pour en servir, s'il plaît à Dieu, quelque jour notre maître; vous saurez là-dessus vous étendre mieux que je ne saurois dire; ce n'est pas la première obligation que nous vous aurons; mais nous ne sommes point personnes ingrates, car vous n'avez point plus de puissance sur vous-même que sur nous. Quant à mes nouvelles, ma fièvre continue; elle ne m'empêche point pourtant de marcher tous les jours, il me semble qu'elle me diminue un peu. Pour la fin je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu avec ardeur qu'il vous conserve et garde longuement, et qu'il me fasse la grâce de vous témoigner par quelque bon service combien fidèlement vous est acquis, Monsieur, etc. HENRI DE ROHAN. De Châteauroux, ce 28e d'octobre.

DU PLESSIS-MORNAY A M. DE LA FORCE.

Regrets de ne point l'avoir vu à Saumur. — Le Roi à son passage l'a engagé à revenir à la Cour. — Il s'excuse sur son âge.

4 novembre. Monsieur, les vôtres du vingt-deuxième d'octobre me donnent à la vérité beaucoup de contentement, en ce qu'elles m'assurent que vous me continuez l'honneur de votre amitié; mais elles ne m'ôtent pas pour cela le regret de me voir privé du bonheur de vous voir, que de longtemps vous m'aviez fait espérer, car ce m'eût été un moyen de discourir de plusieurs

choses, mieux de bouche que par esprit, même sur le propos qu'il vous plaît de me tenir en votre lettre. La vérité est que j'ai reçu grande consolation d'avoir vu ou plutôt d'avoir été vu de S. M. ; mais la principale est celle que vous me témoignez qu'elle soit satisfaite de moi, qui, du reste, ne trouve nullement étrange que quelquefois elle n'ait pas cru mes déportements tels qu'ils étoient, parce qu'étant plus humain d'être empesté de la passion que retenu du devoir, nous nous dispensons de croire de la plupart des hommes plutôt l'un que l'autre. Tant y a, Monsieur, que plus avant S. M. me fera cet honneur d'entrer en mes actions, et plus elle y trouvera de sincérité et de probité envers son service. Il plut aussi à S. M. me faire sentir qu'elle auroit agréable que je me rendisse quelquefois près d'elle, et vous pouvez juger si je dois ressentir cet honneur après les disgrâces passées. Mais je viens à considérer combien il est méséant à un homme de mon âge[1], après de longs services, d'être inutile en une Cour. Résolu néanmoins de rechercher toutes occasions de mériter la bonne grâce de S. M., et d'y porter la même allégresse et affection que je fis jamais, et peut-être s'en rencontrera-t-il quelqu'une à la traverse qui me donnera le moyen de venir aux atteintes de quelque bon service. Je vous en écris ainsi librement, parce que vous me faites ce bien de m'aimer, non pour contredire votre bon conseil, mais pour l'examiner tant mieux avec vous et m'en rendre plus capable. Cependant, je vous supplie de me continuer vos bons offices vers S. M., et toujours vous assurer qu'où je sois vous aurez un serviteur en moi, qui sait au moins connoître et honorer votre vertu, et tâchera de lui rendre ce qui lui est dû lorsque vous voudrez commander; sur ce, etc. A Saumur, le 4e de novembre[2].

1605. 4 novembre.

[1] Il était âgé de cinquante-six ans, étant né en 1549.

[2] Cette lettre n'est pas placée à sa date, pour ne pas interrompre la série de celles de M. de la Force à madame de la Force.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Il rejoint le Roi à Limoges. — Affaire de MM. de Biron et de Chefboutonne. — Bon accueil de S M. à M. de Boisse. — Blessure de Masgezir aux Pays Bas. — La Force perd mille écus au jeu du Roi. — Le fils de Mornay, tué en Flandre. — Le Roi promet un régiment en Hollande au fils aîné de la Force. — M. de Bouillon recourt à la clémence de S. M. — La Cour encombrée de demandeurs. — Conspiration des poudres. — Le Baron de la Force s'endette au jeu. — Arrestation de Mérargue. — Indisposition de la Force. — Retour de Masgezir. — Le Roi renversé de cheval par un fou.

1605. 20 octobre. Je me suis décidé à vous envoyer notre fils, m'assurant que je ne pouvois vous envoyer un plus agréable messager, ni qui vous fît recevoir mes lettres de meilleur cœur: je remettrai aussi à sa magnifique suffisance à vous discourir toutes choses et tout ce qui s'est passé ici. J'ai fort parlé au Roi de MM. de Biron et de Chefboutonne. S. M. eût été fort aise qu'ils fussent venus ici et leur eût fait bonne chère. Je l'ai fort satisfaite pour ce qui regarde votre frère, le Baron de Chefboutonne et tout est accommodé; quant à M. de la Chapelle [1], j'ai fait plusieurs fois au Roi les propositions que M. de Biron, mon frère, m'en a faites, mais je le trouve fort aigri contre lui, et n'en ai su tirer encore de résolution. S. M. a fait la meilleure chère du monde à M. de Boisse, avec une si grande presse de faire le voyage tout entier que je ne sais comme il s'en pourra démêler, car le Roi veut lui faire voir M. le Dauphin et tous MM. ses enfants, et lui montrer aussi tous ses beaux bâtiments et jardins du Louvre, de Fontainebleau et de Saint-Germain, et cela avec tant d'affection que mondit sieur de Boisse s'y disposeroit volontiers sans l'incommodité de sa jambe. C'est tout ce que vous aurez de moi pour astheure, et prie Dieu, etc. A Limoges, ce 20 octobre.

---

5 novembre. Depuis que le Roi est parti de Limoges, je n'ai eu nul moyen de vous adresser de mes lettres. S. M. arriva en ce lieu hier, et la Reine en même temps. Je crains, à cause de quelque combat qui s'est fait en Flandres, que le bruit en allant jusqu'à vous, vous ne fussiez en peine de notre fils de Masgezir. Il a eu ce bonheur de s'y être trouvé et même d'en

[1] Voir la note de la page 175 de ce volume.

rapporte des marques, cela s'appelle des blessures d'honneur, il s'est parlé en cette Cour tout plein à son avantage, et le Roi même l'a fort loué. Le plus grand exercice ici c'est le jeu tous les soirs; S. M. m'a fait cet honneur de me faire jouer à moitié avec elle; mais lorsqu'elle tient le jeu, elle n'est pas si soigneuse de ménager que moi, de sorte que je suis en perte de mille écus, de quoi je me fusse bien passé, mais je n'ai pu m'en défendre. Il se parle astheure de tous ces remuements, le procès se fait aux accusés, je n'ai point ouï parler depuis de M. de la Chapelle et des autres, que l'on dit être hors du pays; il n'est venu aussi aucune nouvelle de M. de Bouillon; cette dépêche est à la hâte et à l'arrivée du Roi; dans peu de jours, l'on saura plus de nouvelles. 1605. 5 novembre.

P. S. Le malheur a été grand du fils de M. du Plessis, qui a été tué à la prise d'une ville en Flandres. A Fontainebleau, ce 5 novembre.

Le Roi arriva hier en cette ville, et cejourd'hui nos petits écoliers me sont venus trouver ici, que j'ai pris grand plaisir de voir, ce n'a pas été sans vous y souhaiter; je n'ai eu grand loisir de les entretenir, car tant que le Roi est à Paris, je suis toujours attaché près de lui, craignant qu'il ne veuille sortir, et de manquer à ma charge. J'attends Masgezir dans quinze jours. Madame la Princesse d'Orange est ici, que j'ai fort entretenue en nuit chez la Reine, et m'en a dit force bien. Le Roi m'a beaucoup parlé de mon bâtiment et m'a promis de m'y aider; je ne vous dirai point d'autres particularités d'affaires pour astheure, car je n'ai rien appris..... A Paris, ce 16 novembre. 16 novembre.

P. S. Il n'y a remède, je ne vous saurois taire comme l'on dit merveilles de notre fils de Masgezir, soit ceux qui écrivent, ou ceux qui en viennent.

La Cour sera ici encore quelques jours et achèvera de passer l'hiver à Paris; elle est déjà fort grande et par conséquent y a un monde d'affaires, c'est-à-dire tant de demandeurs que cela m'ôte toute espérance pour mon particulier, sur ce que je prétendois obtenir du Roi quelque don pour aider à mon 23 novembre.

1605. 23 novembre. bâtiment, bien que S. M. m'ait fait l'honneur de me dire qu'elle me l'avoit promis et qu'elle me le vouloit tenir; mais je ne l'en ose presser à cause que l'on m'a promis quelque avis de grande importance, et si j'en puis trouver quelqu'un de bon, je m'assure que je n'en serai point refusé, et par ce moyen j'en retirerois quatre fois plus; car de s'attendre d'avoir quelque chose en don des coffres du Roi, ce n'est pas chose facile et ne se fait guères de ce temps ici. Au reste, je ne reçus jamais tant d'honneur du Roi qu'à présent, ni tant de particulière connoissance de sa bienveillance, et je ne fais aucun doute que si, pour le présent, je ne m'en puis ressentir, que cela ne soit avec le temps, je dis par des honneurs ou des bienfaits plus avantageux que je n'ai eus jusqu'ici.

Le Prince Maurice veut faire de grands préparatifs pour l'année prochaine, à quoi le Roi veut l'assister d'argent et d'hommes; je crois qu'il y ira de belles forces françoises. M. de Bouillon a mandé au Roi qu'il ne parle plus de se justifier, et qu'il veut recourir à sa clémence et miséricorde, confessant sa faute. S. M., bien que fort offensée contre lui, ne rejette pas cet expédient, mais la méfiance y demeure toujours, de sorte que je reconnois des difficultés d'une part et d'autre aux moyens que l'on doit tenir. Le Roi a fait bailler ces jours-ci à notre fils aîné trois cents écus, mais cela ne me décharge pas beaucoup. Je plains fort l'argent que j'ai perdu au jeu, et n'ai joué depuis que mon petit jeu tous les soirs avec la Reine, où j'ai gagné cent ou six-vingts écus.

Il faut que je vous fasse un discours que le Roi m'a tenu depuis ma lettre écrite, qui est que sur les grands préparatifs qui se dressent pour envoyer de nouvelles forces en Flandres l'année prochaine, il s'est fait de grandes brigues de plusieurs pour en avoir la charge, en quoi, sans mentir, je ne me suis point épargné envers mes amis et même M. de Rosny, pour l'avancement de nos enfants, car ce sont occasions qui ne se présentent tous les jours; si bien que S. M. m'a fait l'honneur de me dire qu'elle m'accordoit l'un des deux régiments pour mon fils aîné, qu'elle bailloit l'autre à M. de Soubise, et les deux cents chevaux à M. de Termes; le Roi a ajouté qu'il étoit aise qu'avec cette charge, qui est des plus belles et des plus honorables, mon fils pût être employé une année en ce

pays-là, et que ce seroit un moyen après de le pourvoir en France. A la vérité, je fais grandissime cas de ce coup-là, mais les choses n'en sont pas encore résolues, et faut attendre le retour de M. de Montglas, que le Roi a envoyé vers MM. des États. Quant au péril, je vous dirai librement que j'aime fort mes enfants, mais jamais cette considération ne me feroit les priver de ce qui les peut faire parvenir et acquérir honneur et réputation; nous devons croire que partout ils sont entre les mains de Dieu; au reste, il est certain qu'en la guerre que nous avons vue en France, l'on y couroit plus de péril en quatre jours que l'on ne fait en celle de Flandres en quatre mois. Voilà tout pour astheure. A Saint-Germain en Laye, ce 23 novembre.

1605. 23 novembre.

J'attends d'heure à autre la venue de Masgezir; les vents ont été si contraires que je crois que cela a été cause qu'il n'a pu encore passer le trajet de mer. Il ne se fait rien à présent en Flandres, l'hiver leur donne moyen de se reposer. Je crains fort que l'espérance que j'avois de ce régiment pour notre fils aîné ne se trouve vaine, je découvre beaucoup d'obstacles, mais pourtant j'ai bien à me louer du Roi en cela; j'aurai beaucoup de déplaisir si cela ne peut réussir, car c'est une belle occasion et une charge fort honorable en l'âge qu'il est, et laquelle ne se peut espérer en France vu l'état des affaires, et de penser qu'il puisse parvenir aux dignités comme nous désirerions, s'il n'en est reconnu digne par ces voies-là, il sera bien malaisé de longtemps. Au reste, lui-même ne peut avoir contentement en son âme, faisant la profession qu'il fait, et oyant tous les jours parler de guerre et hantant ceux qui ont toujours fait le métier, et qu'il n'ait jamais vu poser une sentinelle, ni tirer une arquebusade. Demi-année seroit bientôt passée, et ce peu-là au loin et avec cette charge lui donneroit un monde de réputation. Je pense vous avoir mandé ce qui est advenu en Angleterre et la grande conspiration qui y a été découverte: l'on devoit à l'Assemblée générale des Etats faire jouer une fougade de trente caques de poudre et deux tonneaux pleins, qui furent trouvés sous la grand'salle, où l'on devoit mettre le feu à l'ouverture

2 décembre.

1605. 2 décembre. desdits Etats, où l'on tient que le Roi, la Reine, tous leurs enfants, tout le Conseil et plus de trois ou quatre mille personnes se fussent perdus des principaux du Royaume. Cela ne fut découvert que la veille de l'exécution. Ce dessein a été tramé par les Catholiques du pays, et croit-on que les Jésuites y trempent et que le tout étoit en faveur de l'Espagnol, et par leurs pratiques. L'on ne sait pas encore quelle en sera la suite. Il y en a plusieurs de prisonniers; un des principaux est le Comte de Northumberland, et Percy, son neveu. Le Roi enverra bientôt vers le Roi d'Angleterre pour le visiter sur ce sujet. Il n'y a à présent aucune autre nouvelle. Je suis bien scandalisé de notre fils aîné, que je trouve avoir fait ici une grande dépense, et doit à des bouchers et autres gens, et les gages de tous ses serviteurs; tous ses laquais rompus qu'il faut habiller, ses chevaux ruinés, enfin je trouve qu'il me faut bailler force argent, et suis bien marri de voir qu'il se laisse trop emporter au jeu; quant à moi, l'on n'a garde de me voir plus mettre à ce gros jeu, c'est grande folie; voilà comment je prends plaisir à vous entretenir par lettres, si est-il fort tard, et le Roi va demain de bon matin à l'assemblée courre le cerf à trois lieues d'ici. A Paris, ce 2 décembre.

---

10 décembre. J'ai vu un gentilhomme qui revient des Pays-Bas, qui m'a assuré que Masgezir ne se ressent plus de sa blessure et étoit bien guéri: je crois qu'il s'en reviendra avec M. de Châtillon, que l'on attend ici dans peu de jours. Le Roi m'entretint fort un de ces jours de nos écoliers, qu'il étoit fort aise que je fusse résolu de les continuer aux lettres, qu'il me promettoit qu'étant en âge et capables, il ne leur feroit point acheter les états, que très-volontiers il les leur donneroit, qu'il aimeroit beaucoup mieux les voir entre mains de personnes de cette qualité sans financer, qu'en d'autres en finançant. Masdurant profite fort, M. Maillos m'assure que dans un an ou deux tout au plus, il espère qu'il saura tout ce que nous pourrions désirer; Pierre[1] fait aussi un grand profit; le petit[2] n'a pas encore le jugement si fort pour bien

[1] Pierre de Caumont, Baron d'Eymet.
[2] Jean de Caumont, Marquis de Montpouillan.

retenir, mais il a l'esprit fort vif. Voilà le principal sujet que vous aurez de mon entretien pour ce coup, n'ayant rien appris depuis mes dernières. A Paris, ce 10 décembre. 1605. 10 décembre.

Ce qui est survenu de plus remarquable depuis mes dernières, est la prise d'un gentilhomme catholique de Provence, nommé Merargues, parent de M. de Villars, le Gouverneur du Havre, que S. M. a fait saisir dans son logis, sur des avis qu'elle avoit, qu'il négocioit avec l'Ambassadeur d'Espagne, et fut pris il y a six ou sept jours, à onze heures du soir, dans le cabinet de son logis, où le secrétaire de l'Ambassadeur l'étoit venu trouver. Ils furent saisis tous deux avec les mémoires qu'ils envoyoient au Roi d'Espagne, par lesquels ils lui faisoient entendre le moyen qu'il avoit de se saisir de la ville de Marseille. L'on leur fait le procès à tous deux. Tous les jours on voit le bonheur du Roi et l'assistance qu'il reçoit de Dieu. La conspiration d'Angleterre étoit fort grande, presque tous les Catholiques en étoient, le Milord Cobans et Gray qui sont prisonniers, il y a longtemps, en étoient aussi. Cela donnera occasion au Roi d'Angleterre de vivre autrement qu'il n'a fait jusqu'ici. Je crois que Masgezir reviendra avec le jeune Montglas, que le Roi a envoyé vers le Prince Maurice; selon ce qu'il rapportera, le Roi se résoudra pour les forces qui doivent aller en Flandres. S. M. retournera à Paris après-demain. Adieu pour cette fois. A Fontainebleau, ce 14 décembre. 14 décembre.

J'ai été fort souffrant quatre ou cinq jours, mon mal me prit au retour de Fontainebleau. Il avoit fort gelé et neigé, le Roi s'en revint par eau; j'endurai froid dans le bateau, ce qui m'occasionna une érysipèle, c'est une fâcheuse peste, et une défluxion d'humeurs bilieuses qui m'a tenu tout le long de la jambe et jusqu'au talon avec grande inflammation et douleur, il me faudra encore patienter à la chambre deux ou trois jours. Notre fils Masgezir est arrivé à Calais et sera ici dans quelques jours; il est venu dans le même vaisseau que le jeune Montglas, qui rapporte à S. M. que MM. des Etats désireroient plutôt que l'on renforçât leurs régiments que 22 décembre.

1605. 22 décembre. d'en faire de nouveaux; ce me seroit fort grand déplaisir que de me voir frustré de mon espérance pour notre fils aîné. L'on tient que les prisonniers de Limoges ont été exécutés et leurs confiscations données; je crois que les meilleures, c'est pour la Comtesse de Moret; des absents je ne sais rien encore, sans doute que l'on y gardera les formalités de justice et le temps qu'il faut aux contumaces. Voilà tout ce que je vous dirai pour astheure. A Paris, ce 22 décembre.

---

26 décembre. Par celle-ci vous apprendrez le retour de notre vaillant champion Masgezir, qui a de suffisance plus que quatre; je loue Dieu, le voyage ne lui a point été inutile. Je regrette fort que ce que j'avois espéré pour notre aîné ne succède pas; il y a quelque brouillerie du Roi avec MM. des Etats, que je n'ai pu bien savoir encore, mais j'ai appris que S. M. a déclaré à leur agent qu'il ne leur pouvoit donner assistance d'aucune chose. Ce qui seroit un grand malheur, car sans doute ils ne pourroient subsister d'eux-mêmes. J'ai eu ces deux jours de fête tous nos petits; croyez que nous faisions beau ménage; au reste, il y a quelques jours que je les fis apprendre à danser, c'étoit à qui mieux mieux à répéter leurs passages; nous vous avons bien souhaitée ici et la grande sœur. Je n'ai point voulu laisser aller nos enfants à Ablon faire la Cène, pour ce qu'elle se fait encore dimanche, et j'espère que nous irons tous ensemble.

Il y a sept ou huit jours que le Roi revenant de la chasse, un homme à pied le prit par le manteau et le renversa jusque sur la croupe de son cheval; soudain il fut arrêté et saisi, mais l'on reconnut qu'il étoit insensé, même par le témoignage de plusieurs qui l'avoient connu auparavant; il disoit tout hautement qu'il vouloit tuer le Roi. A Paris, ce 26 décembre.

---

27 décembre. Ma chambre étant dans le Louvre et près de la grand'salle, j'ai incessamment un monde de gens qui me tiennent toujours occupé, ce qui m'empêchera faire celle-ci plus longue. Le Prince Maurice étoit fort aise de ce que le Roi lui avoit mandé qu'il lui enverroit M. de Soubise et notre fils aîné avec

chacun un régiment. Le Marquis de Spinola a fort entretenu 1605.
le Roi à ce matin, il s'en va en Italie. MM. de Rastignac, 27 décembre.
du Fraisse et de la Tourrasse ont fort sollicité le Roi pour MM. de la Chapelle et de Giversac, mais ils n'ont rien su obtenir. J'attends l'arrivée de ma sœur de jour à autre; elle avoit un de ses mulets boiteux, je lui ai envoyé l'un des miens, ce sera un grand combat avec elle pour mon partement, tant y a que je le pointe vers le quinze ou vingt janvier. A Paris, ce 27 décembre.

ANNÉE 1606.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Le Roi pardonne au Duc de Bouillon s'il remet Sedan entre ses mains. — A la prière de la Princesse d'Orange, la Force obtient que la Noue soit envoyé vers M. de Bouillon. — Mort du Président de Ravignan. — Après beaucoup de difficultés, le Roi consent à ce que la Force retourne dans son Gouvernement.

Je vous dirai à présent des nouvelles d'un brave et galant 1606.
homme, fort à votre service, si vous le voulez recevoir, et 25 janvier.
vous assurerai qu'il n'est ni boiteux ni manchot; il y a en huit quatre jours que je commençai à faire ma sortie, je fis dimanche presque tout le tour du grand jardin des Tuileries où étoit le Roi; S. M. me fit l'honneur de m'entretenir, mais c'étoit des affaires du monde, même de celles de M., de Bouillon. Le sieur de Teneuil, qui étoit venu ici de sa part, s'en est retourné avec résolution de la volonté de S. M. qui lui accorde abolition générale de tout le passé et de le remettre en tous ses états, honneurs et dignités, moyennant qu'il vienne confesser sa faute librement et avec les soumissions requises, ce que M. de Bouillon avoit déjà offert de faire; mais le Roi désire aussi qu'il lui mette Sedan entre les mains, où il veut mettre un gentilhomme de la Religion; il y en a qui croient qu'il y fera de la difficulté, mais je ne le cuide pas, car le Roi promet de le laisser jouir de tout, de sorte que j'espère beaucoup de cet affaire et qu'il sera bientôt rappelé; il auroit grand tort, étant les choses en cette extrémité, de se vouloir perdre et s'opiniâtrer pour cela.

M. de Biron a envoyé ici un de ses gens pour lui arrêter logis, qui assure qu'il y sera à la fin de ce mois, mais je doute

1606. 25 janvier. qu'il y soit le quinzième de l'autre, je ne suis nullement délibéré de m'en incommoder. Adieu pour cette fois; prenez garde à nos petits, mais qu'ils soient bien sages, je n'oublierai pas les belles robes, et perles, et jupes pour la maman, priant Dieu vous conserver à tous. A Paris, ce 25e de janvier.

P. S. Je vous écrivis ma lettre dès hier au soir; à ce matin j'ai vu le Roi à son lever, mais il est parti de bonne heure pour aller courre le cerf, je n'ai eu moyen de lui parler d'affaires, je l'ai accompagné jusqu'au passage de la rivière; S. M. m'ayant pris par la main et parlé longtemps, j'ai commencé à minuter mon congé, mais elle m'a remis à une autre fois; j'ai toujours à combattre pour l'obtenir, mais si j'ai une fois fait les affaires, j'en viendrai bientôt à bout.

---

3 février. Cejourd'hui le Roi m'a dit qu'il ne vouloit me permettre de m'en retourner sitôt, qu'il avoit affaire de moi et même jusqu'à ce qu'il eût pris une résolution sur l'affaire de M. de Bouillon, vers lequel madame la Princesse d'Orange envoie M. de la Noue pour le persuader et conjurer de se soumettre à la miséricorde du Roi. Il a eu tout plein de peine à faire agréer ce voyage à S. M. Madame la Princesse d'Orange m'y avoit employé et prié de supplier le Roi de le lui vouloir permettre. Il y a eu force difficultés, enfin j'en suis venu à bout; il part demain au matin, S. M. ne lui a permis d'être en ce voyage que dix jours, dans lequel temps il doit être de retour. L'on est bien empêché de juger à quelle résolution se portera mondit sieur de Bouillon. Je crois que M. de Teneuil, qui est parti d'ici depuis dix ou douze jours, ne tardera guère à revenir, et par lui nous pourrons savoir ce que nous en devons espérer. Hier arriva la nouvelle de la mort de M. de Ravignan, j'étois absent; quand j'arrivai auprès du Roi, il m'appela pour me le dire, ajoutant qu'il étoit bien aise que je fusse de deçà, afin de pourvoir à cette charge par mon avis. Je m'assure que vous serez en émoi de cet affaire, mais je vous prie, n'en soyez point en peine, que cela ne vous donne point d'appréhension que j'en doive être beaucoup retardé par deçà; cela ne sera point. Ce 3e de février, à Paris.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Succès du voyage de Sedan. — Soumission de M. de Bouillon.

Monsieur de la Force, je puis bien dire comme fit César : *veni, vidi, vici;* car, dès le jour même que j'arrivai en ce lieu, qui n'est qu'à une lieue de Sedan, M. de Bouillon m'envoya supplier de vouloir lui envoyer M. de Villeroy pour traiter avec lui, ce que je fis le lendemain; et dans trois jours tout a été conclu; de quoi je vous ai bien voulu avertir, et que cette place est bonne, mais non si bonne que l'on me la faisoit, et que dans la fin de mai je l'eusse réduite en mauvais termes. Je mets dedans le château le sieur de Nettancourt, gentilhomme de Champagne qui est de la Religion, et qui, durant le siége de Paris, étoit lieutenant de M. de Brienne, et cinquante soldats. La marchandise est un peu chère, mais elle est bonne. Demain j'entrerai dans la place, où je séjournerai jusqu'à lundi que j'en partirai pour m'en aller à Mousson, et de là reprendre mon chemin droit à Paris, repassant à Reims et Villers-Cotterets; M. de Bouillon en partira quatre jours après pour me venir trouver où je serai, et enverra sa femme et ses enfants à Turenne. Il n'avoit dans la place que trois à quatre cents soldats étrangers, tant Lansquenets, Suisses ou autres; ce sont là des secours des Princes d'Allemagne. J'espère que ce voyage ne m'aura pas peu servi, quand ce ne seroit que pour apprendre à ceux de mes sujets qui voudroient faire les mauvais que je sais me faire obéir. Vous ferez part de ceci à ceux que vous jugerez à propos, et m'avertirez de ce que vous apprendrez importer à mon service Adieu, Monsieur de la Force, etc., etc. A Donchery, ce 5e avril.

1606. 5 avril. (Autographe)

M. DE THÉOBON DE SAINT-ANGEL A M. DE LA FORCE.

Récit de ce qui se passa à Sedan lors de la soumission du Duc de Bouillon.

Monsieur, la dépêche que j'ai appris que le Roi vous faisoit, et le soin que je m'assure que M. de Loménie aura de vous écrire toutes les particularités, me retiendra de vous mander ce qui s'est passé pour le traité et accord de M. le Maréchal de Bouillon, et pour Sedan. S. M. a usé de sa bonté et clé- 6 avril.

1606. 6 avril. mence, et M. de Bouillon a grande occasion de s'en louer et de remercier Dieu. Il a été très-heureux de faire de peu beaucoup; il voit à ce matin le Roi à son lever, là où il pliera le genou; S. M. fait son entrée aussi à nuit à Sedan absolument comme dans Fontainebleau; grâces à Dieu, je n'y demeurerai pas: c'est un gentilhomme de la Religion qui se nomme M. de Nettancourt; il est de Champagne, très-affectionné ami dudit sieur, mais homme de bonne réputation qui ne songeoit nullement à l'honneur qu'il reçoit. Il étoit chez lui lorsque le Roi lui écrivit de le venir trouver, et lui fit connoître qu'il n'auroit pas désagréable qu'il vît M. de Bouillon pour le disposer à son devoir; pour un bègue, il l'a bien joué. C'est M. de Villeroy qui a traité cet accord avec M. de Bouillon; il fut la première fois au bout de la chaussée de Sedan; la seconde, que les articles furent mis par écrit, ledit Seigneur le vint recevoir là où on l'avoit vu le jour auparavant à Torcy, là où je le vis; car le Roi me commanda d'y aller pour le voir, à quoi je ne faisois pas presse; mais il le voulut. Il nous mena droit au château. Je m'oublie à vous dire que M. de Tinteville y étoit, ensemble M. de Villeroy. M. de Bouillon leur fit grand honneur; après avoir vu madame de Bouillon, ils s'allèrent renfermer, lors tout fut conclu sous le bon plaisir du Roi: je vous en irai dire toutes les formes et particularités en Béarn dans quelques mois, car j'aurai l'honneur de vous y aller voir. J'aurai mille choses à vous dire, mais je ne le puis écrire; j'ai été toujours depuis Nanteuil avec S. M., qui ne fut jamais moins accompagnée jusqu'à son arrivée en ce lieu. M. le Baron[1] votre fils, qui vivons et logeons ensemble comme nous nous le promîmes devant vous, arriva avec M. de Vendôme à Reims, dont le Roi fut aise. Quoique en petit nombre, nous étions bien de la Cour, tout pleins de bonne chère, et faisant force belles promesses; à présent, vous ne vîtes jamais tant de monde: Princes, Seigneurs, et en arrive à tas; mais l'on en dit le mot d'aucuns. La garnison du château de Sedan ne sera que de cinquante soldats; je vous en dis trop pour la première fois; l'on va licencier de recrues quantité d'hommes; l'armée fût été

[1] Armand Nompar de Caumont, fils aîné de M. de la Force; il s'appelait alors le Baron de la Force.

grande, l'attirail et les équipages qui sont sous la charge de M. le Duc de Sully, les plus authentiques et lestes qu'il se peut dire, l'on y alloit à bon jeu, bon argent. M. le Duc de Sully, M. le Garde des Sceaux sont venus trouver S. M. à la Cassine chez M. de Nevers, où arriva la Reine en même temps que le Roi; il y en a eu de scandalisés de ne s'être point trouvés aux résolutions des affaires; vous en jugerez. Nous fûmes dimanche passé, avec exprès congé du maître, faire la Cène à Sedan, M. le Baron et moi; nous allâmes voir M. de Bouillon, qui dit vous avoir de l'obligation; il nous accompagna jusqu'à la porte du temple, il avoit des affaires; il nous voulut donner à dîner, nous nous en excusâmes, car on nous avoit commandé de nous en retourner promptement, ce que nous fîmes; car c'étoit le jour que le Roi fut trouver la Reine. Dès que S. M. sera à Villers-Cotterets, je lui demanderai congé pour m'en aller voir la maison. Je saurai le bien ou le mal que l'on me veut faire. Je ne donnerai point de mécontentement de moi, mais j'en aurai peut-être assez; d'ailleurs je ne vous célerai point ce que je saurai; vous n'avez point plus de pouvoir sur MM. vos enfants que vous en avez sur moi; car je vous honore et affectionne tout ce qui se peut dire au monde, et suis, etc. TÉAUBON SAINT-ANGEL.

1606.
6 avril.

A Donchery, ce sixième avril.

LA MARÉCHALE DE BIRON A M. DE LA FORCE.

Vengeance du Baron de Biron contre le sieur de la Fin.

3 mai.

Monsieur mon fils, ayant su par mon fils aîné les effets de son voyage de la Cour, je vous en ai voulu faire savoir la nouvelle. Il y arriva mercredi dernier, il y a huit jours, assez tard. Le jeudi [1] à six heures du soir, s'en allant prome-

[1] Le jeudi 20 de ce mois, le Seigneur de la Fin étant à Paris, venant de solliciter la liberté du sieur de Pluviers, son fils, prisonnier à la Conciergerie, comme il passoit au bout du pont Notre-Dame, fut en plein jour chargé; et lui étant à cheval porté par terre, couvert de feu et de sang, par douze ou quinze hommes inconnus, bien montés et armés; lesquels lui ayant tiré dix ou douze coups de pistolet, blessé et tué quelques-uns sans difficultés, ou empêchement quelconque, sortirent de la ville, qu'ils traversèrent tous en gros au grand galop, l'épée nue en une main, avec la bride et le pistolet en l'autre, ayant ceux qu'ils avoient tirés à l'arçon de la selle, sans qu'ils fussent suivis ni poursuivis de vingt-quatre heures après. Occasion que tel crime est demeuré impuni, et les auteurs et complices inconnus, sinon par conjectures. (*Supplément des mémoires de l'Estoile, avril 1606.*)

1606. ner au pont Notre-Dame, avec des siens à cheval, il y ren-
3 mai. contre, par tête, le méchant de la Fin, plus accompagné que lui : nonobstant il le chargea, mais si heureusement qu'il lui en resta quatre coups de pistolet dans le corps, laissé étendu sur la rue, et un carrosse qui lui passa dessus. Après cela deux ou trois des siens n'en eurent pas moins. Il n'y a rien perdu, Dieu merci, des siens qu'un valet de chambre, encore n'est-il pas mort; M. de la Couture blessé d'un coup d'épée en la tête, et Lamoureux en un bras; il se retira soudain, prit la poste et est à Verteuil, d'où il m'a fait savoir la nouvelle, ensemble tous les siens blessés et autres, hormis ce valet de chambre de qui je crois que j'en apprendrai d'autres bientôt sur ce que cette action aura rapporté de changement, et je ne faudrai point à vous en donner avis. Mon jeune fils est encore ici, bien marri de n'y avoir été. Je ne sais s'il doit bouger vers la Cour que nous ne voyions quel train prendra cet affaire. Je vous prie m'en donner avis. Je vous avois envoyé à Tonneins M. de Caminade, pour vous discourir d'autres particularités, mais il vous trouva parti, et son indisposition et le mauvais temps furent cause qu'il ne vous suivit pas; en cela, il n'y a rien de hâte. Je vous prie, soyez toujours, comme j'en fais état, affectionné à ce qui est de notre bien. Si vous savez rien de nouveau, faites-m'en part, et me croyez toujours, Monsieur mon fils, votre humble mère, à vous faire service. SAINT-BLANCARD[1]. De Biron, ce 3e mai.

P. S. J'ai ici ma belle-fille depuis huit jours, résolue au voyage d'Encausse; mais nous ne partirons pas que mon fils ne soit arrivé. J'appréhende que cet affaire ne se brouille; je vous prie, Monsieur mon fils, me mander comme il s'y doit gouverner, et le jeune aussi.

M. DE LA FORCE A LA MARÉCHALE DE BIRON.

La Fin est un homme pervers, généralement abhorré. — S'il meurt de ses blessures, il sera facile d'apaiser le Roi. — Mesures à prendre pour obtenir la grâce de M. de Biron.

Mai. Madame, je loue Dieu de ce que M. de Biron ayant fait rencontre de ce malheureux homme, il lui ait fait la grâce de

[1] Jeanne d'Ornezan, Dame de Saint-Blancard, veuve d'Armand de Gontaut, premier Maréchal de Biron.

lui en donner un si heureux succès ; j'ose espérer, s'il meurt de ses blessures, qu'il nous sera facile d'apaiser le Roi, et d'obtenir grâce de S. M. d'un acte si rémissible ; car il n'y a point de juste ressentiment au monde, si celui-là ne l'est, qui d'ailleurs regarde la plus méchante créature et la plus abominable que la terre soutient, abhorrée et haïe de tout le monde, et je suis assuré qu'il n'y aura aucun qui le plaigne, si ce n'est des siens, et que cet acte sera plutôt loué que blâmé, même de tous les principaux de la Cour. Il importe fort, Madame, que mon frère de Biron dépêche promptement homme de créance vers M. le Duc de Rosny, auquel il me semble qu'il doit avoir son adresse, et lequel je m'assure embrassera cet affaire avec affection, car encore la dernière fois que je lui en ai parlé, il me dit tous les maux du monde de ce malheureux homme, et qu'il ne méritoit pas de vivre ; il en faut faire de bonnes lettres à madame de Badefol, et la supplier de considérer l'importance de cet affaire, et surtout que madame de Biron lui en écrive à bon escient, lui faisant connoître l'intérêt qu'elle y a. J'estime qu'il est fort nécessaire que le Roi reconnoisse que promptement l'on recourt à sa miséricorde, et que si M. de Biron a été contraint d'en venir là, que ce n'a été ni par mépris de S. M., ni du respect qu'il doit à ses commandements, mais que se trouvant surpris d'une telle rencontre, et transporté d'une juste douleur, sa passion l'y a obligé. Toutes ces sortes de soumissions ne seront que fort séantes envers le Roi, et ne faut point douter que nul instrument n'y peut être si propre que M. le Duc de Sully, ni de la part duquel S. M. le prenne mieux. Il me semble être à propos aussi d'en écrire à M. de Théobon, s'il est encore à la Cour ; car il ne faut point douter que le Roi ne l'en entretienne fort, sachant assez combien il affectionne toute sa Maison. Cependant je crois bon que M. le Baron de Chefboutonne [1] temporise jusqu'à ce que l'on voie le cours de cet affaire ; je désirerois de bon cœur être à cette heure à la Cour, je m'assure que je n'y serois point inutile ; il importe fort que ce soit bien conduit, car si M. de Biron y est bien servi par ses amis, et qu'ils lui rendent de bons of-

1606. Mai.

[1] Armand de Gontaut, second fils de la Maréchale.

1606. Mai. fices, il est certain qu'il n'en rapportera que de l'honneur et de la louange; au contraire, s'il y est donné un mauvais biais, les remèdes y seront plus difficiles, on dira que ce fut une entreprise de dessein, il faut toujours affirmer que ç'a été une rencontre inopinée. Je suis très-aise que le Roi se soit trouvé lors absent de Paris, ce qui donnera bien plus de décharge à mon frère. Je n'eusse point fait de difficultés, si je me fusse trouvé auprès de lui, de le mener au lieu où est le Roi et avant de l'y présenter, lui faire entendre qu'il se venoit jeter aux pieds de S. M., assuré qu'elle pardonneroit à son juste ressentiment. La bonté du Roi est si grande que, lui remettant en mémoire les grands services qu'il a reçus de toute la Maison, et les malheurs que ce traître y a apportés, je m'assure qu'il sera aise de s'en voir délivré. Je me suis jeté en tous ces discours, Madame, suivant le commandement que vous me faites, puisqu'il vous plaît que je vous mande ce qu'il m'en semble, étant si joint par devoir de proximité et par une si étroite affection à tout ce qui regarde la Maison, que je ne manquerai jamais d'avoir le ressentiment que je dois de ce qui lui importe, et d'y rendre avec toute fidélité le secours que je dois, et auquel vous est obligé particulièrement, Madame, votre plus humble et dévoué fils. A Pau, ce.... mai.

M. DE LA FORCE A MADAME DE BIRON [1]

(sa Belle-Sœur).

Même sujet que la précédente.

Mai. Madame, je reconnois assez que les honnêtetés dont il vous plaît user en mon endroit, proviennent de votre courtoisie qui sait obliger ceux que vous voulez favoriser de votre bienveillance; si j'ai ce bonheur que m'en estimiez digne, je m'en tiendrai non-seulement beaucoup honoré, mais par toutes sortes de devoirs et de fidèles services, je tâcherai de vous témoigner l'estime que j'en fais et de votre mérite. Jusques ici mon malheur a voulu que j'aie été privé de toutes sortes de

[1] Jacqueline de Gontaut de Saint-Géniez, Dame de Badefol, femme de Jean de Gontaut, Baron de Biron, après la mort de son frère aîné, le Maréchal Duc de Biron.

moyens qui me pussent aider à vous donner quelque con- 1606.
noissance de l'inclination que j'ai à vous honorer, encore que Mai.
vous veuillez me persuader que vous ressentez m'être fort obligée ; certes ce seroit bien faire tenir lieu à la bonne volonté pour l'effet, car je ne puis encore me persuader que de cette affection, que je protesterai bien être si parfaite en tout ce qui peut regarder votre contentement, je ne céderai à personne du monde, qui vous souhaite plus d'honneur et de prospérité que moi, ni qui y veuille servir avec une plus entière dévotion ; prenez-en donc toute assurance, je vous supplie, et que cela vous convie d'user plus librement en mon endroit, que vous n'avez fait jusques ici, me commandant avec cette franchise que mérite mon affection et le pouvoir qu'avez sur moi. J'ai appris par madame la Maréchale ce qui est arrivé à M. de Biron sur la rencontre de ce malheureux homme ; je loue Dieu de l'heureux succès qu'il en a eu, je vous supplie considérer l'importance de cet affaire, et tenir la main qu'il soit promptement dépêché vers M. le Duc de Sully, auquel il est bien nécessaire qu'on écrive de bonne heure, et à madame votre mère [1], et permettez-moi que je vous die librement qu'étant question d'un affaire de telle conséquence, et qui est pour aller fort avant, qu'il vous importe que fassiez paroître qu'en avez le ressentiment que devez. Excusez ma trop grande franchise, je vous supplie, procédante du zèle et de beaucoup de désir de vous faire voir que nul autre n'est plus que moi, Madame, etc. A Pau, ce.... mai.

M. DE LA FORCE A M. DE SULLY.

Il le prie d'intercéder auprès du Roi en faveur de M. de Biron.

Monsieur, sur l'avis que M. de Biron, mon frère, m'a Mai.
donné de ce qui lui étoit arrivé en rencontre inopinée qu'il a faite de ce malheureux homme de la Fin, et comme il étoit désireux de recourir à vous et pour cet effet vous dépêche exprès, j'ai bien voulu intercéder avec lui, Monsieur, pour vous supplier très-humblement nous départir à ce besoin votre faveur et assistance. Vous savez mieux les moyens

[1] Jacqueline de Béthune, Dame de Badefol, veuve d'Elie de Gontaut, sieur de Saint-Geniès, et sœur du Duc de Sully.

1606. Mai. qu'il y faut tenir que nous-mêmes, et ce qui s'y devra apporter pour satisfaire le Roi. Toute l'appréhension de M. de Biron est que S. M. ne pense qu'il ait méprisé son commandement, ou ne se soit rendu aussi soigneux de le respecter comme il doit, car pour le regard de cet abominable à Dieu et au monde, il semble que ce soit un sacrifice agréable; la terre est empuantie de ses énormités. J'en ai appris de la bouche même de S. M. d'horribles actes; tant y a, Monsieur, que cela ne peut pas guérir notre mal, si le Roi ne veut user devers nous de sa bonté accoutumée et donner lieu à cette âpre douleur et à l'extrême malheur qui nous a pénétrés si avant; que si, transporté de passion et de ressentiment, mon beau-frère a été poussé jusqu'à cette extrémité, il semble cette faute être fort rémissible, et que S. M., ayant pitié de cette pauvre Maison, la veuille obliger des effets de sa clémence, nous serons tenus tous de continuer à prier Dieu pour sa prospérité et santé. Monsieur, vous nous avez à tous fort obligés, mais si particulièrement à mondit frère de Biron, que ne lui devez dénier la continuation de vos bons offices à ce besoin. Il a l'honneur de vous être si proche allié, qu'étant question d'un affaire si important, je m'assure que ne le voudriez abandonner. Faites-nous l'honneur donc, s'il vous plaît, d'embrasser ceci avec affection et de le vouloir ménager par votre prudence, ainsi que vous jugerez à propos, prenant la peine de nous donner avis de ce qu'aurons à faire. Je vous supplie très-humblement que je sois honoré de la continuation de vos bonnes grâces et de tel commandement que jugerez digne, Monsieur, etc. A Pau, ce... mai.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Ressentiment du Roi contre les États de Béarn.

6 juillet. (Autographe) Monsieur de la Force, je suis bien marri d'apprendre par la vôtre du vingt-sixième du mois de juin dernier, laquelle m'a été rendue ce matin en cette ville, ce que vous me mandez de l'affermissement de ceux des Etats de mon Pays de Béarn; vous les pouvez assurer de ma part que ce n'est pas le moyen d'obtenir quelque chose de moi que d'en user ainsi, et que je suis résolu de me faire obéir, comme ils entendront par leurs

députés lorsqu'ils seront près de moi, commandant aux Evêques et Catholiques dudit Pays d'envoyer les leurs avec eux, et que cependant ils ne devroient différer de procéder à la donation et au reste des Etats. Je vous prie de hâter de tenir ceux de la Basse-Navarre, car je veux que vous soyez près de moi au vingtième d'août prochain, comme je le vous ai mandé, ayant résolu le baptême de mon fils et de mes filles au commencement de septembre, en cette ville; car je serai très-aise que vous soyez près de moi qui vous aime, ainsi que vous le connoîtrez aux occasions qui s'en offriront pour votre contentement et des vôtres. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 6 juillet, à Paris. 1606. 6 juillet.

Même sujet que la précédente.

Monsieur de la Force, puisque par toutes les vôtres j'apprends que les Etats de mon Pays de Béarn deviennent fermes en leur résolution, qui est de parachever la tenue des Etats et ne procéder à la donation que premier je ne leur aie fait réparer les griefs qu'ils prétendent leur avoir été faits par la réponse que j'ai faite au dernier cahier des Evêques Catholiques dudit Pays, et que vous ne les avez pu disposer à ce qu'ils devoient, quelque remontrance que vous leur en ayez faite, je vous fais ce mot pour vous dire que cette manière de procéder me fâche tellement contre eux, qu'au lieu qu'ils pouvoient espérer de moi toutes sortes de gratifications, comme il les ont reçues par le passé, à l'avenir ils me trouveront tel qu'il leur en demeurera un perpétuel regret et déplaisir de leur procédé et de n'avoir plutôt déféré à un Conseil qu'à leurs passions, comme je le ferai connoître à leurs députés, en votre présence, ce que je vous ordonne de leur faire entendre de ma part, et de ne faire faute de me venir trouver au commencement de votre quartier, ainsi que je vous l'ai commandé par mon autre lettre, et celle-ci n'étant à autre fin, etc. A Monceaux, ce 27 juillet. *Signé* : HENRY. *Et plus bas* : DE LOMÉNIE. 27 juillet.

M. DE L'OSTAL[1] A M. DE LA FORCE.

Méfaits du sieur de Méritein. — M. de l'Ostal sollicite l'honneur d'écrire l'histoire de Henri IV.

1606.
6 septembre.

Monseigneur, le sieur de Méritein ne prend le temps que pour le perdre, et ne le perd que pour s'empirer; pour donner pleine mesure à sa vie monstrueusement oblique et tortue, il a, depuis votre départ, envoyé par deux fois un nommé Membielle vers don Jean de Cardonne, Vice-Roi de Navarre, duquel il s'est quelques jours promis des montagnes d'or, et beaucoup de chaleur du vent de midi toujours contagieux à la France; mais depuis, ou pour n'être content, ou pour ne contenter, ou autrement, il fait dire qu'il s'en veut aller en Flandres trouver M. votre fils. Je n'apporte point ici la passion d'un ennemi, mais la fidélité que je dois à mon Roi, croyant que telles pratiques ne se font point à l'avance de son service: et quoique la fortune de cet homme désavoué des gens de bien et qui ne peut regarder le ciel que d'une âme tremblante, montre les dents et qu'elle n'ait rien que la peau et les os, si est-ce, Monseigneur, qu'en matière d'État, les plus misérables sont parfois conviés aux mauvais desseins comme à des vives ressources de leur misères. Le diable travaille ordinairement en ces tableaux d'espérance, et y peint les désirs de conspiration et de félonie. La circonstance de ce temps calme et serein semble affoiblir la foi de ce mien rapport, mais pour le sceller du sceau de la vérité même, outre les témoins que j'ai, tous relevés d'honneur, et au-dessus de tout soupçon, jugez, s'il vous plaît, Monseigneur, s'il est expédient de tâcher à se saisir de Méritein et de Membielle plutôt qu'ils ne gagnent la protection d'Espagne, ou que leur misérable fortune ne les jette en quelque autre parti. Une simple lettre de S. M. vers MM. de Salles et de Belsunce feroit même coup en cette affaire que toutes autres dépêches, pourvu qu'il y eût quelque trait de vif ressentiment de S. M. pour le peu de diligence qu'ils ont apporté à l'exécution de ses commandements contre ces noirs; cela toutefois se doit réserver à votre prudence. Ces épines à part, Monseigneur, lesquelles quoique

[1] Il était Vice-Chancelier de Navarre; il devait être très-irrité contre Méritein, qui s'était emparé d'une de ses maisons l'année précédente.

poignantes nous devons néanmoins manier, en tant qu'elles regardent le bien public, et la conservation de notre saint tutélaire; permettez, s'il vous plaît, que je vous rafraîchisse la mémoire de deux ou trois paroles que je vous tins à Saint-Palais, sur l'histoire de la vie de ce grand Prince, duquel l'honneur ne mourra jamais. M. le Président Jeannin, la seule ombre duquel je regarde comme un tableau vif de vertu, comme un registre et un inventaire de science, comme un des arcs-boutants de sa patrie et un Zopyre de son Roi, ce seul homme, en qui plusieurs hommes, a été commandé de faire ce que je désire faire sans commandement. Aussi les bons et les mauvais musiciens ont ceci de divers qu'on prie les uns pour se taire, et les autres pour chanter : non donc la main droite, Monseigneur, non la paix, rien et du tout rien à débattre avec ce grand démon, rehaussé par la faveur de son Roi; sinon pour lui laisser tout l'honneur du théâtre, et relever la hautesse de sa plume par la bassesse de la mienne, comme les choses sont grandes et petites par la comparaison des unes aux autres. Divers auteurs n'ont le plus souvent eu qu'un même sujet; ainsi, Monseigneur, si je croyois que ce mien courageux désir se pût rencontrer avec l'aveu de S. M., j'ose dire que sinon lumière, du moins je ne porterai point d'éclipse au soleil; mais comme un bon vent pour faire voile, j'attendrai aussi sur cela, comme en toutes autres choses, vos commandements, aux effets desquels je me porterai tout entier comme celui qui est en perpétuel vœu et profession d'être, etc. De Saint-Palais, ce 6e de septembre.

1606. 6 septembre.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Le Maréchal d'Ornano lui fait présent d'un cheval. — Le Dauphin manque d'être assassiné à Saint-Germain. — Séjour à la Force. — Il envoie à sa femme deux lettres du Roi qu'il trouve fort aigres — Brouilleries entre M. et madame de Biron. — La Force proteste de son dévouement à ceux de la Religion. — Il se disculpe des propos qui courent sur son compte. — Il va trouver le Roi à Fontainebleau. — Solennités des baptêmes. — Grand bal à la Cour. — Le Roi et la Reine servis par les Princes du sang. — M. de Sillery désire les sceaux de Navarre et M. de Sully l'Intendance des finances. — Départ de la Duchesse de Mantoue. — Spinola assiége Rhinberg. — Mort de M. de Théobon. — Nouvelles de Masgezir. — La Cour se disperse à cause de la peste. — Dépenses excessives du fils aîné de la Force. — M. de Bouillon en faveur auprès du Roi. — La Force se retire à la Ferté, croyant avoir gagné la peste. — M. de Sillery, Chancelier de Navarre. — Echec de Spinola. — Canal de Briare visité par leurs Majestés. — Reddition de Rhinberg. — Grande chasse avec le Roi à Montargis. — Arrestation de Méritein. — La Force parle à S. M. du mariage de son fils avec mademoiselle de Saveille. — Du Plessis-Mornay à la Cour. — Brouilleries du Roi et de la Reine à cause de madame de Verneuil. — Plaintes du Roi contre M. de Biron. — Accouchement de madame de Castelnaut, belle-fille de la Force. — Affaires de Flandre.

1606. 11 août. J'ai fait mes visites fort à propos à tous ces MM. de Nérac et cejourd'hui à M. le Maréchal qui m'a fait bonnes chères accoutumées. Le cheval d'Espagne que je poursuivois a été acheté par MM. de Leictoure qui lui en ont fait un présent; il m'a dit que tout aussitôt il me l'avoit dédié, et encore que je m'en fusse fort défendu, n'a laissé de me l'envoyer; mais le lui ayant renvoyé pour ne point l'incommoder, reconnoissant bien qu'il faisoit grande estime de ce cheval, il m'a donné un barbe qui est des bons et beaux chevaux de France. J'ai eu de longs et grands discours avec M. de Biron et pour ses affaires et pour les nôtres. Je suis assez mal édifié de tout; je le dois voir encore. Vous aurez de mes lettres de la Force avant mon départ. Adieu. A Agen, ce 11[e] d'août.

P. S. Je viens d'apprendre par un avis particulier venu de Paris que Mgr le Dauphin a failli d'être tué à Saint-Germain par un homme qui fut arrêté d'un de nos archers des Gardes du Roi, avec lequel il combattit longtemps; mais, Dieu merci, il ne put rien faire, et le malheur a voulu que cet homme s'est sauvé.

---

17 août. Je ne sais vraiment que faire; d'une part, je ne voudrois point aller dépenser de l'argent à la Cour inutilement, puisque ce n'est pas encore le temps de mon quartier; de l'autre,

MM. les députés se plaindront de ce que je les laisse si long- 1606.
temps de delà; car il ne sera point touché à leurs affaires sans 17 août.
moi. Je crois que le meilleur sera de prendre un milieu à cela, à savoir de ne partir ni trop tôt ni trop tard. Je vous envoie copie de deux lettres[1] du Roi que je trouve bien aigres auprès des précédentes et ne sais d'où en peut être venu le conseil. J'ai trouvé ici le procureur affamé d'argent et vouloit que je lui baillasse cinq cents écus; mais j'en suis bien éloigné. J'ai vu M. et madame de Biron à Badefol; en apparence il semble que les choses aillent un peu mieux entre eux; mais je vous assure que selon ce que je puis juger de l'humeur des personnes, s'il ne s'y fait un grand changement, que le mal est incurable; j'y ai pourtant fort travaillé, et avec ce bonheur que tous ont témoigné recevoir contentement de moi. Toute la maison est divisée entre les serviteurs et j'ai bien découvert qu'ils aident fort à entretenir le mal.

J'ai mandé à madame de Gironde que vous étiez résolue de l'aller assister à ses couches. Je fais état que je pourrai partir le troisième de septembre et à mon avis ferai tout le voyage sur mes chevaux. A la Force, ce 17e d'août.

J'ai fort noté votre billet sur le sujet que l'on prend de 2 septembre.
discourir de ce que j'ai retardé mon partement de douze ou quinze jours. J'aurai toujours beaucoup de soin, non-seulement d'éviter de mal faire, mais même d'en donner soupçon, fort résolu après cela de ne me soucier beaucoup des bruits malicieux jetés parmi le vulgaire. Dieu sait mon cœur, je l'appelle à témoin du contentement que j'aurai de pouvoir servir en cette occasion à l'utilité de ceux de la Religion et combien je m'y veux porter fidèlement, sans que les considérations du monde ni des faveurs puissent m'en divertir. Au reste, ces faiseurs de discours ce sont tous chimères et propos jetés malicieusement, étant bien aises, si les affaires réussissent mal, d'en pouvoir rejeter le blâme sur ceux à qui ils en veulent. Tout le monde sait que je dis aux députés que si je recevois contremandement du Roi, je ne partirois pas si tôt; j'ignore comment les choses se seront conduites, mais

[1] Sans doute celles des 6 et 27 juillet.

1606. peut-être S. M. n'aura-t-elle voulu voir les uns ni les autres
2 septembre. que je ne sois là; et quand bien même elle les auroit vus et se seroit portée à toutes les aigreurs que l'on peut s'imaginer, peut-être est-il plus à propos que ce soit avant mon arrivée, et qu'après que cette fougue aura passé, que plus utilement je pourrai travailler envers S. M., et que mes raisons seront mieux reçues: sans mentir l'humeur du Roi est faite comme cela; tant y a que je pars demain, comme je vous l'avois mandé. A la Force, ce 2e de septembre.

---

16 septembre. Je vous dirai comme j'arrivai ici le mardi, et le jeudi après furent les baptêmes avec une très-grande solennité et toutes les cérémonies requises, si bien que je m'y suis trouvé à propos pour voir le tout et pour avoir ma part de la peine. La Cour est aussi grande que jamais et la plus richement parée que l'on ait vue de notre temps; le grand bal se dansa le soir, après le festin où le Roi et la Reine furent servis par les Princes du sang avec toutes les cérémonies gardées. Il ne s'est fait aucune autre magnificence. Tout se sépare à présent. La Duchesse de Mantoue s'en reva demain et M. de Lorraine; le Roi l'accompagnera une lieue ou deux. J'ai trouvé que sur la mort de M. de Calignon, M. de Sillery a fait de grandes batteries pour induire S. M. à réunir à la Couronne tout ce qui est de l'ancien domaine de Navarre et que les sceaux lui fussent remis entre mains, et M. de Sully pour avoir la Surintendance des finances, et qu'il en fût donné récompense à M. du Plessis, à quoi j'ai trouvé le Roi fort porté; toutefois après en avoir discouru longuement, et lui ayant présenté plusieurs raisons de grande considération, il m'a semblé qu'il les goûtoit, et je pense avoir gagné à cela qu'au moins les choses seront dilayées. Il y a plusieurs particularités sur toutes ces matières qui ne se peuvent écrire. La Reine prend ceci fort à cœur pour l'empêcher tant qu'elle peut, et m'a fait l'honneur de m'en fort entretenir. Je vous envoie des lettres de notre fils Masgezir; depuis, il est venu nouvelles comme Spinola assiége Rhinberg et presque tout ce qu'il y a de Noblesse françoise volontaire en Hollande, entre autres le pauvre M. de Theobon qui a eu une grande mousquetade à

la cuisse. L'on croit qu'il se passera là de belles occasions et possible une bataille; car le Prince Maurice en est près avec son armée, qui est résolu de les secourir. 1606. 16 septembre.

Je n'ai encore parlé au Roi de M. de Biron; j'en ai fort conféré avec M d'Espernon et M. le Grand; ils ont trouvé bon que je différasse, voir si le Roi m'en parleroit le premier; j'attends aussi le retour de M. de Sully qui est chez lui, avec lequel je désire m'en résoudre. J'ai appris qu'il n'y avoit point de difficulté au pardon, pourvu que l'on veuille promettre de n'attenter plus directement ni indirectement contre ce vénérable la Fin. A Fontainebleau, ce 16e de septembre.

Le Roi, à cause de la contagion, désiroit se décharger du grand monde qui étoit à Fontainebleau; de sorte qu'il donna congé à tous et se résolut de s'en aller pour sept ou huit jours à Fleury, qui n'est que la maison d'un gentilhomme, si incommode qu'il n'y avoit moyen d'y loger; pendant ce temps-là je suis allé visiter ma sœur et nos petits à la Boulaye d'où je suis de retour cejourd'hui en cette ville. Le petit de Theobon est avec nos enfants: il est fort gentil; vous aurez su la perte de son père en Flandres, qui est un très-grand dommage; j'ai obtenu du Roi pour son fils une Abbaye et un Prieuré dont il jouissoit, valant huit mille livres. Il étoit venu nouvelles d'un grand combat, où l'on disoit que les Espagnols avoient été battus et que le Comte de Buquoy s'y étoit perdu; mais cela n'est pas vrai. Je séjournerai tout demain en cette ville pour quelques affaires, et parce que les habits des pages et laquais ne pouvoient être achevés que demain. J'ai vu les comptes de la dépense de notre fils aîné depuis le dix-huit de mars, que je partis, jusqu'au douze de septembre, ce qui n'est pas six mois; elle se monte à trois mille neuf cent vingt-quatre écus, que j'ai trouvée si étrange que je vous réponds que je lui en ai bien dit mon avis et suis fort résolu d'y mettre un si bon règlement que les choses prendront un meilleur ordre dorénavant. 27 septembre

Le Roi ne bougera de Fontainebleau; la peste est presque du tout apaisée en cette ville; tout le monde y est aussi libre qu'à l'accoutumée. M. de la Chapelle est ici, il m'est

1606. 27 septembre. venu voir avec M. de Rastignac et m'a prié de le présenter au Roi, disant qu'il désiroit aller à Fontainebleau avec moi; il est accompagné de cinq ou six gentilshommes. Je m'assure que S. M. lui fera bonne chère. Je crois que je ne vous ai rien mandé de M. de Bouillon; il est très-bien auprès du Roi et n'est pas croyable combien il me témoigne de bonne volonté. Vous ne manquerez d'avoir souvent de mes nouvelles; j'aurai soin de faire tenir à la Force l'épinette que me mandez; mais si la petite n'apprend bien, et n'est bien sage, elle n'aura plus rien. Je vous dirai que mon argent s'en va fort; il m'a fallu habiller les pages et les laquais; je n'ai pu me passer aussi d'un lit, je l'ai fait faire en damas cramoisi avec de grands passements: il reviendra à deux cents écus. Je fais état de m'en aller après demain ouïr le prêche à Charenton, qui n'est qu'à demi-lieue de cette ville, et je prendrai de là mon chemin à Fontainebleau. A Paris, ce 27e septembre.

---

9 octobre. Je m'assure que vous ne vous attendiez pas de recevoir des lettres de moi datées de la Ferté; il y a deux jours que j'y suis, et fais état d'y demeurer encore trois ou quatre jours. Je vous en ai bien voulu faire entendre le sujet, craignant que si l'eussiez appris par autre voie, n'en eussiez quelque appréhension. Ç'a été un voyage assez inopiné, et, à la vérité, plutôt fait par discrétion que de nécessité. Je vous dirai donc qu'un garçon que Saint-Bonnet avoit eu de M. de Lanusse, lorsque mes gens étoient à Paris, pendant que je fus à la Boulaye, se promenant çà et là, avoit pris la peste. Étant à Fontainebleau, il lui sortit deux ou trois charbons; Jean de Pontcharrant, le muletier qui l'avoit fréquenté, en a été frappé aussi. Le garçon en étoit guéri, et ceux qui ont visité Pontcharrant disent aussi que ce ne sera rien. Pour nos enfants et moi, nous avons toujours logé dans le château et tous ceux qui nous servoient; tant y a que soudain je le dis au Roi, et lui représentai que bien que je n'eusse eu aucune fréquentation avec ces gens-là, que toutefois j'estimois qu'il seroit à propos que je m'absentasse pour quelques jours, ce que S. M. ne me voulut accorder; mais par la presse que j'en fis à M. du Laurent, premier médecin, et que je n'avois point

mon esprit à repos, étant tous les jours dans la chambre du Roi et de la Reine, et de M[gr] le Dauphin, qui souvent même me sautoit au col; enfin il me fut permis de m'éloigner pour sept ou huit jours, et j'ai été bien aise de venir faire un tour en ce lieu pour y voir l'état des affaires et y pourvoir le mieux que se pourra. M. de Sillery a les sceaux de Navarre, et dorénavant toutes nos affaires passeront par ses mains. Notre fils aîné est allé en Normandie, où le Roi l'a envoyé pour la montre de la compagnie de chevau-légers de M[gr] le Dauphin, qui se fait le quinzième de ce mois, à Conches; cela n'est qu'à demi-journée de la Boulaye. Hier je jouai à la paume; tout aujourd'hui j'ai été visité et ai eu des lettres de M. le Marquis de Tresnel, qui n'est qu'à une lieue et demie d'ici; il doit venir demain avec son équipage de chasse, nous faisons partie de courre le cerf, le chevreuil et tuer des sangliers. Il y a grand gibier et beau pays de chasse en cette terre, et tous les gentilshommes grands chasseurs; je fais état d'y bien passer le temps ces quatre ou cinq jours. 1606. 9 octobre.

Les dernières nouvelles que le Roi a eues de Flandres portent que ceux de Rhinberg se défendent très-bien; à leur dernière sortie, ils avoient fait quitter la plupart des retranchements et gagné jusqu'où étoit le canon, et tué cinq ou six cents personnes. L'on fait état qu'ils tiendront encore jusqu'au vingtième de ce mois. Le Marquis de Spinola a perdu depuis six semaines plus de quatre mille hommes; il est venu un soldat de la compagnie de Masgezir depuis deux jours, qui assure qu'il se porte bien; il est à l'armée du Comte Maurice. A la Ferté, ce 9[e] d'octobre.

LL. MM. partirent hier d'ici pour faire un petit voyage de huit ou dix jours, et vont jusqu'à Briare pour visiter le canal qui se fait, afin de joindre les deux rivières, et crois qu'ils passeront à Sully chez M. le Duc de Sully. Je pars présentement pour les aller trouver, et espère être demain auprès du Roi. Je viens de recevoir une lettre de M. de Rohan et de Masgezir, je vous les envoie. M. Zamet est ici que j'ai entretenu demi-heure; il m'a assuré que le Roi avoit nouvelles de la reddition de Rhinberg; que malaisément Spinola attaque- 17 octobre.

1606. 17 octobre. roit-il d'autres places, car ses gens de pied lui avoient protesté de ne bouger de là qu'ils n'eussent de l'argent, et il n'a moyen encore de leur en bailler, d'ailleurs nous approchons de l'hiver. MM. les députés de Béarn sont résolus de supplier le Roi de permettre mon retour à ce mois de novembre, afin de parachever les États et de ne faire point deux donations en un an; croyez que j'y tiendrai la main de tout ce que je pourrai, et serois fort aise de m'en pouvoir retourner. A Fontainebleau, ce 17e d'octobre.

---

25 octobre. LL. MM. font état de séjourner encore ici douze ou quinze jours, M. de Sillery y arrivera bientôt; je me promets que nous pourrons dans ce temps-là résoudre ce qui est des affaires du Béarn, et espère que le tout se conduira bien. Je crois que pour cette année la guerre est finie en Flandres; le Marquis de Spinola a déjà mis la plupart de son armée en garnison, et il y a des mutinés qui se sont séparés; l'on verra bientôt à quoi le Roi se résoudra pour le secours des États, l'on croit qu'il leur donnera plus d'assistance d'hommes et d'argent qu'il n'a fait. Je voudrois bien que notre fils aîné y fût employé pour y passer un été; il est encore à la compagnie de Mgr le Dauphin. Le Roi fut hier à la chasse, le cerf nous mena si loin qu'il en a couché dehors au village, et en est revenu ce matin à dix heures. Il ne se parle plus de contagion; cette demeure ici est fort belle, en beau pays. Le Roi ira demain ou après-demain jusqu'à Briare, voir l'ouvrage du canal qui doit faire joindre la rivière qui va à Lyon avec la rivière de Loire. La Reine l'attend ici; voilà tout pour astheure. A Montargis, ce 25e d'octobre.

---

30 novembre. J'ai reçu cejourd'hui des lettres du Béarn, où l'on me mande la prise de Méritein; ce pauvre misérable n'a pu éviter le jugement de Dieu. Le Roi s'en est réjoui, et a dit que quoi qu'il en fût, il vouloit qu'il fût puni. Je suis bien aise de ce que me mandez de la venue de M. de la Fourcade, il me pourra assister en beaucoup de choses, car il n'a encore été touché à aucun affaire du Béarn; de sorte que vous jugez bien que je serai fort éloigné de pouvoir partir d'ici avant la

fin de mon quartier, ainsi que j'en faisois état. Le Roi et la Reine s'en vont samedi à Paris, de sorte que les affaires sont remis là. M. de Rohan est arrivé ici; les armées ne feront plus rien cette année, il doit venir des députés de MM. des États vers le Roi; leur légation est importante, et est certain que la résolution qui s'y prendra importe beaucoup. Je vous ai mandé l'assistance que madame de la Tremoille m'a promis de nous donner au mariage de mademoiselle de Saveille pour notre aîné; depuis, sur l'avis que MM. de Soubise et de Chatillon y prétendoient, et qu'ils devoient arriver bientôt, craignant qu'ils n'employassent la faveur du Roi, je me suis résolu de les prévenir, et en ai parlé à S. M. qui m'a fait l'honneur de me témoigner toute la bonne volonté que j'eusse su désirer. J'espère que dans peu de temps je pourrai avoir nouvelles de madame de la Tremoille, afin selon cela d'employer la faveur du Roi. Le sieur de Laval est ici de la part de M. de Biron, qui poursuit quelques affaires pour lui; mais les brouilleries particulières de sa Maison sont si mal prises de M. de Sully, que cela l'offense infiniment contre lui, de sorte que je puis dire que c'est le plus grand obstacle que nous puissions avoir, et qui nous ôte le moyen de rien faire pour lui. Je suis bien marri de la maladie de votre frère de Chefboutonne; il y a longtemps que je n'ai eu nouvelle de madame la Maréchale, le Roi m'a promis deux sacres[1] pour elle, que je lui ai demandés comme elle m'en prioit.

1606.
30 novembre

Il y a six ou sept jours que M. du Plessis est arrivé ici, le Roi lui a fait fort bonne chère; nous nous sommes fort accostés et jurés une étroite amitié; il montroit ne pas se soucier beaucoup de continuer sa charge de Surintendant en la Maison de Navarre; mais je l'y ai fait résoudre et lui ai fait connoître que c'est un sujet pour le tenir auprès du Roi, où je m'assure qu'il ne sera jamais inutile; et de fait, S. M. tous les jours lui fait part des affaires. Je crois que la saison se présente favorable pour lui, et qu'il est pour y prendre plus de pied que l'on n'eût pensé; il est aussi si capable que son mérite doit convier tous les Grands à faire cas de lui; M. de Sillery lui témoigne beaucoup de bonne volonté, comme fait

[1] Espèce de faucon.

1606. 30 novembre. aussi M. de Sully, qui ne lairra pas à mon avis d'avoir connoissance des affaires et finances de la Maison et Couronne de Navarre. A Fontainebleau, ce 30 novembre.

P. S. Présentement le Roi me vient de faire plainte qu'il a eu avis que quelques archers du Prévôt, voulant exécuter quelque chose à Chefboutonne, M. de Biron étoit sorti sur eux et en avoit tué trois ou quatre; toutefois ayant recherché cela, je n'y ai point trouvé de certitude, et n'estime pas qu'il eût fait ce trait sans beaucoup de sujet et de contrainte, autrement ce seroit un grand malheur et qui nous donneroit bien de la peine.

---

21 décembre. Nous sommes tous en bonne santé, Dieu merci, grands et petits; je les voulois faire sortir du collége pour leur donner à dîner à tous dimanche, et les voir à plus de loisir, mais le Roi s'en va samedi à Saint-Germain pour passer là toutes ces fêtes, de sorte qu'il faut remettre au retour, lorsque je serai hors de quartier et tout à moi. J'ai été fort sujet en ma charge tout ce quartier, même à cause de plusieurs petits voyages que le Roi a faits, où je ne pouvois le laisser. S. M. n'arriva qu'hier encore des champs, où elle a demeuré trois jours pour chasser. Nos Béarnois sont au désespoir de ne pouvoir être expédiés. Il n'a encore été rien fait, l'on en a traité, mais sans résolution. Il y a six ou sept jours que M. de Sully est malade d'une grande défluxion sur la gorge, qui lui a donné la fièvre, de sorte qu'ayant assisté à leurs affaires, l'on attendoit sa guérison, afin de délibérer de tout en sa présence; cela les retardera encore. Il y a une si grande multitude d'affaires, et avec une si grande presse, que l'on ne peut venir à bout de rien. Je vous dirai à vous, puisque cette lettre est sûre, qu'un des grands embarrassements que nous ayons et qui traverse tous autres affaires, est pour quelques brouilleries qui sont survenues entre le Roi et la Reine, à cause de la Marquise de Verneuil; cela travaille l'esprit du Roi et le met en mauvaise humeur, et donne de la peine beaucoup à nous, ses serviteurs, non qu'ils laissent d'être ensemble, mais cela ne va pas bien, ce ne sont pas matière qui puissent être particularisées sur le papier, encore est-ce trop si je n'étois assuré du porteur, et ne devez pas

douter que ce mal ne se convertisse en bien, Dieu aidant et bientôt, car ils ont tous deux trop de prudence et de bon naturel. Votre dernière m'a été rendue par M. de la Fourcade, écrite de Cugnac; il me tarde d'apprendre l'heureux accouchement de notre fille de Castelnaut. Je ne pense pas pouvoir partir d'ici plus tôt que vers le quinzième de janvier, car il me faudra, après mon quartier, quinze jours pour vaquer à mes affaires. De mes amis m'ont assuré que M. de Sully m'a employé sur l'état pour une assez bonne somme sur ce qui m'est dû, mais ce n'est point argent prêt; le Roi m'a aussi accordé un petit avis que l'on assure qu'il me vaudra trois ou quatre mille écus; cela nous aidera un petit. Madame de Saint-Gelays doit venir ici pour me parler du mariage de notre fille; nous verrons ce que ce sera; je supplie Dieu qu'il conduise le tout à sa gloire. A Paris, ce 21 décembre. 1606. 21 décembre.

J'ai reçu beaucoup de contentement d'apprendre l'heureux accouchement de notre belle-fille, de quoi je loue Dieu, et de ce qu'êtes tous en bonne santé; je vous fais cette lettre à la hâte par un messager de Bergerac que l'on m'a assuré être sur le point de partir. Le Roi est en ce lieu de Saint-Germain, et doit aller le premier de l'an à une maison de M. l'Amiral, de là à la Rocheguyon, à Rosny et à Anet, c'est pour passer son temps; ce sera huit ou dix jours. J'espère avoir congé samedi pour aller faire la Cène dimanche, et tirer plus tôt la volonté du Roi sur les affaires du Béarn, pour avec MM. de Sillery et de Sully, y prendre une résolution, car il n'a encore été rien fait, et à la vérité, c'est une trop grande longueur, je poursuivrai fort cela et pourvoirai à tous mes affaires à Paris pendant ce petit voyage du Roi, car j'ai grande envie de m'en retourner bientôt. Dieu vous tienne en sa sainte garde. A Saint-Germain, ce 26 décembre. 26 décembre.

P. S. Les brouilleries que je vous avois mandées par ma dernière sont accommodées, c'est de leurs Majestés.

Leurs Majestés sont à Saint-Germain et je crois qu'elles y feront quelque séjour; M. de Busenval, qui est Ambassadeur pour le Roi aux Pays-Bas, y est arrivé; sur ce qu'il rapporte 30 décembre.

1606 des affaires de delà, il donne occasion au Roi et à MM. de son Conseil de fort examiner et bien considérer la résolution qui se prendra comme affaire de grande importance; M. de Sully qui est guéri s'y en va lundi, et M. le Garde des Sceaux; je m'y en retournerai aussi pour essayer de faire dépêcher les députés du Béarn, afin d'obtenir aussi mon congé. J'ai vu cejourd'hui M. de Bouillon en cette ville, qui m'a dit comme il dépêchoit M. de Bourron vers madame de la Trémoille; il est à elle et fort des amis de M. et de madame de Saint-Germain, et seroit instrument fort propre à négocier ce mariage; ledit sieur de Bourron est celui qui s'étoit adressé à M. d'Avances de la part de madame de Saint-Gelays, pour le mariage de son fils avec notre fille; il m'est venu trouver à ce soir, nous avons conféré longuement de ces deux mariages, il m'a dit tout sur le doigt, pièce par pièce, en quoi consiste le revenu des deux Maisons; celle de Saveille ne va pas si haut que l'on disoit, elle ne peut avoir à présent que huit à neuf mille livre de rentes, et après la mort de la mère, quatorze, mais cela est sans doute. Il y a une autre fille de six ans, qui est de ce mariage d'à-présent. C'est un habile homme qui en parle pertinemment, il fait beaucoup de cas du bon naturel de la fille et de sa vertu; le beau-père a toujours dessein pour son fils, mais il ne pense pas que cela se fasse jamais et croit que notre recherche réussira. Quant à M. de Saint-Gelays, je l'ai vu; c'est une belle façon de jeune homme; il assure son bien-être après la mort de sa mère de vingt mille livres de rente, et à présent douze mille; la mère n'est point en cette ville, mais ils veulent faire en sorte qu'elle se trouvera lors de mon passage à Orléans, pour me parler du mariage; voilà ce que je puis dire sur ces deux chefs. Notre fils est demeuré à Saint-Germain, il n'a pu prendre la botte ce matin, car étant à la chasse avec le Roi, où j'étois, une épine l'a piqué au-dessous du genou, et je me suis un peu courroucé pour ce qu'il ne daigna s'en plaindre ni se débotter, et aima mieux jouer jusqu'à une heure après minuit, sans y rien faire; ce n'est pas grand cas; M. Loiseau lui a mis un petit emplâtre. Je mène demain au prêche nos trois écoliers; M. de Busenval m'a dit que Masgezir faisoit état de s'en venir avec M. de Châtillon. Si ma fille m'eût attendu à ses

couches, comme l'autre fois, ma présence lui eût fait avoir un fils; Dieu les conserve à tous. A Paris, ce 30 décembre. [illegible]

30 décembre.

M. DE ROHAN[1] A M. DE LA FORCE.

Il le prie d'apaiser le mécontentement du Roi à l'occasion de son escapade aux Pays-Bas. — Il n'a différé son retour que dans l'attente de quelque combat et dans l'espoir d'y assister.

Monsieur, ce m'est un extrême contentement de vous savoir à la Cour, tant pour l'espérance que j'ai de vous voir bientôt, que pour l'assurance que j'ai de n'être point abandonné de vous; l'on vous aura assez dit comme je me suis dérobé pour venir en ce pays, et que le Roi a montré le trouver assez mauvais pour les plaintes que l'Ambassadeur d'Espagne et celui de l'Archiduc lui en ont faites; il m'en a écrit quelquefois, ce qui m'avoit fait résoudre de m'en retourner selon le commandement de S. M. après la première occasion que j'aurois eue, mais mon malheur ne m'ayant permis d'en voir, quelque recherche que j'en aie faite, et voyant que les armées vont bientôt se retirer, je ne puis que je ne sois en peine, me voyant prêt de revoir mon maître et ne sachant de quel œil il me regardera. Certes, j'eusse préféré mon honneur à son contentement, et étois prêt de m'en retourner quand je reçus sa dernière dépêche par le pauvre M. de Saint-Angel, qui m'assura que S. M. seroit fort aise que je me fusse trouvé en quelque bonne occasion, et qu'incontinent après il me conseilloit de la retourner trouver, à quoi je me suis résolu et n'ai demeuré si longtemps qu'en espérance de la rencontrer; ce me seroit un déplaisir trop grand que j'apprisse la nouvelle de quelque combat à Flessingue ou à Calais. C'est ce qui me fait résoudre d'attendre jusqu'à la fin pour rapporter au Roi l'état au vrai des affaires de ce pays, surtout puisqu'on ne peut être au plus que quinze jours en campagne; cependant, obligez-moi tant, Monsieur, je vous supplie, que d'ôter à S.M. les mauvaises impressions qu'on lui auroit pu faire prendre de moi; elle n'aura jamais un plus fidèle ni plus affectionné serviteur, ni qui ait plus de passion 20 octobre.

[1] Les trois lettres suivantes n'ont point été placées à leur date, pour ne pas interrompre la série des lettres de M. de la Force à madame de la Force.

1606. 20 octobre. à son service. Je prie Dieu qu'il fasse naître les occasions où le Roi puisse connoître ceux qui ne le servent que pour leur profit particulier ou franchement, afin que la distinction en soit faite; j'ai toujours été secouru de vous au besoin et ne m'attends pas d'être abandonné à ce coup. Au reste, quant aux nouvelles, ceux de Rhinberg en auront assez conté. Je réserverai à vous en entretenir plus au long à la première vue. Cependant assurez-vous de n'obliger point une personne ingrate, et me croyez, je vous supplie, plus que toutes les personnes du monde, etc. Henry de Rohan. Du camp, près Wessel, ce 20 octobre.

Siége de Groll. — Il prie la Force de lui continuer ses bons offices auprès du Roi. — Il regrette de n'avoir pu assister à aucun combat. — Il rapporte à S. M. des renseignements sur la véritable situation des affaires, mais appréhende son courroux.

25 novembre. Monsieur, j'ai reçu deux de vos lettres auxquelles je n'ai point fait réponse plus tôt, pour ce que je voulois voir l'événement du siége de Groll, les particularités duquel et de tout le reste de mon voyage je réserverai à vous dire de bouche, puisque je suis prêt de prendre la poste pour aller trouver le Roi; celle-ci sera donc pour vous remercier très-humblement des bons offices que vous m'avez rendus et me promettez rendre auprès de S. M. vous assurant que vous ne serez jamais trompé en l'assurance que vous lui témoignez de ma fidélité et de la passion que j'ai à son service, ni en celle que vous prenez de moi pour votre particulier, car la fidèle amitié que je vous ai jurée, et l'affection que j'ai de vous faire service, ne me manquera jamais; je regrette seulement que les effets de ma bonne volonté ne soient aussi prompts que je les désire et que sont ceux que je reçois de la vôtre; je reconnois bien ma faute, je regrette de l'avoir faite et d'avoir donné sujet au Roi de se courroucer contre moi; je l'ai commencée par ignorance, je l'ai continuée croyant trop légèrement que d'heure à autre il se présenteroit des occasions qui me feroient retourner avec honneur; enfin croyant que cela tiroit de longue, je me suis résolu de voir la fin de la tragédie (laquelle n'a été fort sanglante) afin de rapporter à mon maître au vrai en quel état est cet Etat, pour essayer par ce petit service d'obtenir plus aisément pardon. Je suis

bien fâché que les nouvelles que je lui porte ne soient telles 1606.
que je les désire, et que nous n'ayons renommé le siége de 25 novembre.
Groll par le bruit d'une bataille; mais telles qu'elles sont, je les lui dirai véritablement, m'étant étudié à remarquer depuis le commencement de cet été jusqu'à la fin, non-seulement tout ce qui s'y est passé, mais aussi à quoi a tenu qu'on ait plus ou moins fait, afin de lui rendre fidèle compte de mon voyage. Cependant, Monsieur, je ne vous nierai point que j'appréhende la présence de mon Roi courroucé contre moi, car ne m'étant jamais proposé de lui en donner sujet, je suis fort apprenti à recevoir un mauvais visage de lui, et si je ne croyois qu'il sait très-bien que je n'eus jamais mauvaise intention, je ne saurois de quelle face l'aborder; toutefois j'espère tant en sa bonté et en vos bons offices, que mes péchés me seront pardonnés, et qu'un jour après cette lettre, je vous dirai de vive voix que rien au monde ne vous est tant acquis, etc. Henry de Rohan. Boulogne, ce 25 novembre.

Il le supplie d'employer son crédit sur le Roi pour faire abréger son exil.

Monsieur, encore que ma punition soit douce et que le 29 novembre.
Roi me traite plutôt selon sa clémence accoutumée que par la rigueur du mérite de ma faute, si ne vous puis-je nier que je la trouve fort rude, puisqu'elle me prive de l'honneur de sa présence, et même insupportable, si par le moyen de mes amis je n'obtiens ce contentement bientôt. En venant ici, l'appréhension de voir mon Roi et mon maître justement irrité contre moi, me transissoit de crainte, et maintenant le déplaisir de ne le voir point pour même sujet, me désespère. C'est ce qui me fait vous supplier bien humblement de me continuer vos bons offices et de moyenner que mon exil ne soit trop long; je n'ose en demander précisément le terme, pource que, si c'est selon mon désir, j'en craindrois le refus comme trop téméraire, et si je le requiers à la proportion de ma faute, je craindrois de me nuire, car j'espère plus que cela de la bonté de S. M. Remettant donc le tout à elle, j'attendrai avec impatience sa grâce, quelque prompte qu'elle puisse être, mais bien plus impatiemment attendrai-je les occasions de réparer ma faute; je prie Dieu que ce soit par de

1606. 29 novembre. si signalés services, qu'elle ait sujet de me croire son serviteur aussi utile que je le suis passionné, et dorénavant le serai obéissant. Pour votre particulier, je vous puis assurer que vous ne serez point trompé quand vous me croirez plus que personne du monde, etc. HENRY DE ROHAN. A Paris, ce 29 novembre.

ANNÉE 1607.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Évasion de Méritein. — La Force surchargé d'affaires. — Maladie de Sully. — M. de Biron et sa femme plus brouillés que jamais. — Conseil tenu pour les affaires du Béarn. — Difficultés de les résoudre. — S. M. se charge de l'entretien du fils aîné de la Force. — Il se dispose à retourner à Pau.

1607. 1er janvier. J'ai reçu votre lettre par M. de Ceton, j'en ai reçu de M. de Bellefleur par le Procureur Gassion; ils ont laissé échapper Méritein; sans doute des principaux y auront tenu la main; cela l'aura au moins banni de notre voisinage, car de craindre ses intelligences, il n'a moyen de rien faire. M. de Gassion poursuit ici une résignation de son père, et trois ou quatre autres, l'office de M. de Bonœil; il y a aussi les affaires de M. du Casse et de M. de la Fourcade; représentez-vous que j'ai tout cela sur les bras et trois douzaines d'autres affaires que je ne spécifie pas. Le messager de Bergerac n'est pas parti ce matin comme il disoit; je vous ai voulu ajouter ce billet pour vous dire que j'avois voulu envoyer vers M. de Sully; il s'est trouvé mal la nuit passée et a pris médecine ce matin; lui, ni le Garde des sceaux n'iront point à Saint-Germain; le Roi doit revenir ici à la fin de cette semaine, ce qui m'a fait résoudre d'attendre aussi, car je ne ferois rien là sans eux. Cependant je pourvoirai à mes affaires et verrai si je pourrai faire valoir ces avis que j'ai entrepris; cela donne beaucoup de peine.

Ayant eu plus de loisir que je ne pensois, j'ai écrit à M. de Boisse et aussi à madame la Maréchale (de Biron), et vous ai laissé sa lettre ouverte, que vous fermerez. Entre tous les affaires de deçà, je n'en ai point qui me travaille tant que celui de M. de Biron; le ménage est plus mauvais en sa maison qu'il ne fut jamais; il en écrit et fait ses plaintes à M. de Sully et à madame de Badefol; sa femme y avoit envoyé la

première; les choses se portent aux extrémités. Je n'en ai pas, depuis ses lettres, parlé à M. de Sully à cause de son indisposition, ni vu madame de Badefol, mais elle doit arriver en cette ville dans deux ou trois jours. M. de Laval est ici, qui est aussi chargé de poursuivre d'autres affaires de M. de Biron, auxquels il m'emploie à toutes heures, et nous y trouvons les volontés si contraires que cela me travaille infiniment; j'ai un extrême désir de servir à ses affaires, mais il me fâche fort de voir que je n'y avance rien, et m'apporte à moi mille préjudices; j'y mets toute la prudence que je puis et tâcherai de faire le mieux qui se pourra. Dieu soit avec vous, etc. A Paris, ce 1er janvier. 1607. 1er janvier.

A présent que le temps du retour approche, vous aurez plus d'impatience d'apprendre de mes nouvelles, ce qui me rendra encore plus soigneux de vous en départir à toutes occasions. Les affaires du Béarn rencontrent tant de difficultés que nous n'en pouvons venir à bout. Encore hier par commandement du Roi, MM. le Garde des sceaux, de Sully, du Plessis, de Loménie, de Bullion et moi demeurâmes plus de trois heures en conseil, sans y prendre de résolution. L'on a remis tout à S. M.; je ne vois pas les affaires en train que ceux de la Religion en puissent retirer beaucoup de contentement, c'est-à-dire pour obtenir tout ce qu'ils se promettoient. Il n'y a aussi rien de résolu pour l'office de Président, mais j'espère que dans cinq ou six jours nous pourrons être hors de tout, et que je pourrai partir vers le vingt de ce mois; c'est l'état que j'en fais et la volonté que j'en ai. Toutefois vous savez quelles sont les longueurs des affaires de la Cour et l'incertitude de ceux qui dépendent d'autrui. M. Aersens, l'agent des Etats, partit devant hier d'ici, le Roi l'a dépêché vers eux; j'ai écrit par lui à Masgezir et lui mande expressément de ne point se hâter de venir qu'il ne soit rétabli; il étoit, Dieu merci, du tout hors de fièvre, et un soldat m'a assuré qu'il étoit levé tout le jour par la chambre; ne pensez point que je vous cèle ni ne vous déguise rien, vous savez comment j'en use en votre endroit; s'il y avoit autre chose de pis, je vous en parlerois en autres termes ou ne vous en dirois rien du tout, ainsi ne soyez point en peine. J'ai com- Janvier.

1607. Janvier. mencé à minuter mon congé, je le demandai aussi pour notre aîné, faisant connoître à S. M. que je ne pouvois continuellement le tenir auprès d'elle et fournir aux grands frais qu'il me falloit supporter; elle m'a répondu qu'elle vouloit qu'il demeurât et lui feroit bailler douze cents écus d'entretenement, de quoi il seroit payé par les mains de Beringhen, sans y rien perdre, avec force autres belles paroles pour nous témoigner l'honneur de sa bonne volonté; cela m'a donné plus de contentement que je n'en ai reçu de tout mon voyage. S. M. m'a promis aussi que s'il va des troupes en Flandres, elle ne l'oubliera point, et sur ce sujet m'a dit tout plein de bien de Masgezir et de la bonne estime où il est d'un chacun.

Je vous réponds que j'ai plus de peine dix fois que lorsque j'étois en quartier, car outre mes affaires, j'ai mille personnes sur les bras; j'ai tant d'envie aussi d'échapper d'ici et de prendre le retour, que je ne perds pas une heure à travailler. M. de Bouillon m'a montré hier une lettre qu'il reçut de madame de la Trémoille; elle lui mande qu'elle n'a pu voir madame de Saint-Germain à cause de sa maladie, et qu'elle a appris que M. de Jarnac poursuit fort et offre sa jeune sœur pour le fils de M. de Saint-Germain. M. de Constant et autres, qui ont accès dans la maison, m'ont assuré qu'il y a longtemps qu'il est dans cette recherche, et qu'ils savent que la fille (mademoiselle de Saveille) ne l'a nullement à gré. Ils croient que je ne puis avoir d'obstacles que du fils de M. de Saint-Germain. Je n'ai point encore eu de nouvelles de Dubois, archer des Gardes; il doit s'adresser à madame de Roussy et l'informer de tout ce qu'il apprendra. Je fais état de prendre mon chemin par Verteuil; mais j'ai tant de chevaux ici que j'irai à journées et ne me servirai point de la poste; cela retardera mon arrivée vers vous de huit ou neuf jours. C'est tout ce que je puis vous dire. Je vais prendre la botte, car le Roi s'en va à la chasse. Adieu, etc. A Paris, ce ... janvier.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Répartition d'une somme accordée aux Protestants du Béarn pour leurs écoliers.

28 mars. Monsieur de la Force, ayant accordé à mes sujets de la R.

P. R. de mon Pays de Béarn la somme de six mille livres, 1607.
par chacun an, pour l'entretien de leurs écoliers, je me suis 28 mars.
voulu décharger sur vous de la distribution de ladite somme, pour la confiance que j'ai de votre fidélité et bonne affection à ce qui regarde mon service, ainsi qu'aurez pu voir par la lettre que les députés de ladite Religion ont été chargés de vous rendre; et quoique je n'entende déroger aux priviléges des patrons, toutefois désirant gratifier les enfants de M. Jacques de Gassion, mon Procureur général en ma Cour souveraine de Pau, pour les bons et fidèles services que leur père m'a rendus et continue de rendre journellement, je vous ai bien voulu prier par celle ci, de faire en sorte que lesdits enfants, appelés Jean et Jacques de Gassion, soient compris en la distribution de ladite somme de six mille livres pour jouir, durant le terme porté par mes ordonnances, de la pension que vous jugerez devoir être distribuée annuellement à chacun desdits écoliers, afin de leur donner moyen de se rendre capables de me faire service à l'imitation de leur père et grand-père, et vous ferez en cela chose qui me sera très-agréable; celle-ci n'étant à autres fins, je prie Dieu, etc. Écrit à Paris, le 28e jour de mars. *Signé:* HENRY. *Et plus bas:* DE LOMÉNIE.

DU PLESSIS-MORNAY A M. DE LA FORCE.

Affaires de Religion. — Nouvelles de la Cour.

Monsieur, vous saurez assez d'ailleurs ce qui se passe en 29 mars.
l'affaire qu'avez laissé ici; il s'y présentoit des difficultés, et j'estime qu'il s'y est fait pour le mieux. Pour le monde, il est tel à peu près que l'avez laissé. Le Roi prend soin de la querelle de M. de Soubise, pour faire que ce mal ne passe outre, ce que je vous dis parce que je connois que vous en aurez soin. Le Prince de Joinville a fait une nouvelle escapade qui ne se rhabillera qu'avec le temps. S. M., offensée de ce qui s'est imprimé à la Rochelle, touchant l'attente de l'Ante-Christ, a désiré que nous nous y entremissions pour y remontrer le trouble que cela pourroit apporter à son service, ce que nous avons fait, et y est allé M. de Caumartin pour cet effet. Pour le brevet de la nomination des Députés généraux

1607. 29 mars. le Synode avoit envoyé ici à S. M. pour requérir qu'il n'en fût nommé que deux et pour un an. S. M. a préféré qu'il en fût nommé six pour en choisir deux, et pour trois ans. Pour le dehors, il semble que les États se disposent à arrêter une suspension d'armes de huit mois, demeurant toutes choses en l'état, pendant laquelle on traitera paix ou trêve. On tâche de ce mauvais marché d'en tirer tel quel profit, en quoi je ne vois pas peu de difficultés. En l'affaire des Vénitiens, le Pape relâche de la rigueur en formalités, moyennant laquelle on fait espérer que les Vénitiens suspendront leurs lois. Si la paix se fait, il est à craindre que l'Espagnol ne tourne ses armes ailleurs. C'est ce que vous aurez de moi, sauf une protestation de vous rendre tout le service qui se peut attendre d'une personne qui se sent fort inutile, mais au moins de sincère affection, comme, Monsieur, je vous baise très-humblement les mains. DU PLESSIS. A Paris, ce 29e de mars.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Trêve conclue avec l'Espagne par les Etats de Hollande.

3 avril. (Autographe) Monsieur de la Force, les derniers avis que j'ai de Flandres, sont que les Etats sont proches de faire une suspension d'armes qui sans doute les menera à la trêve, et la trêve à la paix, et ce qui plus m'étonne, est qu'ils y vont avec une si grande diligence, qu'ils ne m'en ont donné nul avis; j'espère toutefois que cela m'apportera du bien à mes affaires; mais pour ce que ce n'est encore chose du tout conclue, n'en sonnez mot à personne. Mandez-moi les nouvelles que vous apprendrez de vos voisins, et ce que vous saurez importer à mon service, faisant état assuré que je vous aime bien. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 3e avril, à Fontainebleau.

Nouvelles de l'accouchement de la Reine. — Elle lui a donné un second fils[1].

16 avril. Monsieur de la Force, il y a peu de jours que j'admonestois mes bons serviteurs et sujets de se mettre en prière et oraison, à ce qu'il plût à Dieu assister la Reine, mon épouse, et lui donner un heureux accouchement; maintenant sa divine

[1] Le Duc d'Orléans, qui mourut en 1611.

bonté exauçant mes vœux et ceux de mesdits sujets, a fait 1607.
cette grâce à madite épouse, qu'elle est heureusement accouchée d'un fils, dont aussitôt j'ai bien voulu vous avertir, afin que participant en la joie et au contentement que j'en reçois, vous m'assistiez aussi à rendre grâces et louanges de cette bénédiction à la même divine bonté qui me l'a départie, ensuite de tant d'autres pour le soutien et la conservation de mes Etats. Vous ferez part de cette bonne nouvelle à tous mes bons serviteurs et sujets de votre charge, et les disposerez aux mêmes actions de grâces par prières publiques, avec feux de joie et tous les démonstrations d'allégresse qu'il vous sera possible; et je prierai Dieu, etc. Ecrit à Fontainebleau, le 16e jour d'avril. *Signé* : HENRY. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE. 16 avril.

Ordre de s'opposer à la réunion des Eglises Réformées de Béarn avec celles de France.

Monsieur de la Force, depuis vous avoir fait part de l'heureux accouchement de ma femme, d'un second fils qu'il a plu à Dieu me donner, et de ce que je désirois qu'il fût fait pour la réjouissance d'icelui, j'ai eu avis qu'entre les autres points qui ont été traités et arrêtés au dernier Synode tenu en ma ville de la Rochelle, celui d'associer et joindre les Eglises de mon Pays souverain de Béarn à celles de France en est l'un, et un autre de faire un fond d'argent en ladite ville, ce que je trouve fort mauvais; de quoi aussitôt je vous ai bien voulu avertir par celle-ci, afin que vous fassiez entendre à ceux de la R. P. R. de mondit Pays, que c'est chose que je leur défends très-expressément, les assurant de ma part de la continuation de mon affection en leur endroit, quand ils se comporteront comme bons sujets doivent faire, et comme ils ont fait jusques ici; et pour ce vous leur défendrez de se trouver aux Synodes qui se tiendront en France, encore que ce soit par ma permission, s'ils n'en ont une particulière de moi, et se contenter de ceux qu'ils tiendront dans le pays pour la correction des mœurs et disciplines ecclésiastiques. J'attends au premier jour les articles de la paix conclue par mon entremise, entre le Pape et les Vénitiens, par le moyen de mon cousin le Cardinal de Joyeuse, où il s'est acquis une grande gloire. Il y a quelques jours que j'ai commencé une 26 avril.

1607. 26 avril. légère diète à laquelle j'espère être dehors dans huit jours; ce n'est pas que j'en eusse besoin, mais par une précaution. Ma femme et mes enfants se portent très-bien, Dieu merci, qui sont les meilleures nouvelles que je vous puisse mander, et par ce je finirai en le priant, etc. Ecrit à Fontainebleau, le 26e jour d'avril. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE.

LE BARON DE LA FORCE A M. DE LA FORCE.

Il s'arrête à Verteuil chez madame de Roucy, et à Brisambourg chez M. de Biron, son oncle. — Renseignements sur l'héritière de Saveille et sur les volontés de ses parents.

1er mai. Monsieur, je vous supplie très-humblement me vouloir pardonner si je n'ai eu l'honneur de vous écrire plus tôt. Comme j'arrivai à Fontainebleau, M. de Loménie me dit qu'il n'y avoit que deux jours qu'il vous avoit fait une dépêche. J'attendois aussi que M. Barraud dût venir chaque jour; enfin étant venu ici, pour m'en aller voir ma tante, et voyant qu'il ne pouvoit partir encore de quelques jours, je vous ai voulu faire cette dépêche par la voie de la poste, par laquelle je vous dirai qu'ayant fait les visites que m'aviez commandé de faire, je m'en allai à Brisambourg où M. de Biron me retint huit ou dix jours; de là je m'en allai à Verteuil où je fus deux ou trois jours, là où nous parlâmes fort de l'affaire que savez. Madame la Comtesse de Roucy me dit qu'elle avoit vu M. d'Availles, parent de la fille, qui lui en parla fort avant, et de la volonté d'elle; et étant là, Solmignac ayant écrit à M. Dubois en la façon qu'il lui avoit dite, et lui étant venu servir son quartier, sa femme reçut la lettre et lui fit réponse, laquelle vous verrez; elle croyoit que vous fussiez à Verteuil, et eût désiré que les fussiez allé voir en forme de visite, la mère étant malade, comme elle dit depuis à Solmignac, que nous envoyâmes parler à elle comme si c'eût été Boifilat; mais de peur d'être connu il n'entra point au château, et demeura en une maison, là auprès, où elle vint parler à lui, et lui tint les mêmes propos que M. d'Availles avoit faits à madame la Comtesse de Roucy : à savoir que la fille disoit qu'elle n'épouseroit jamais le fils de son beau-père, et qu'elle

ne désiroit rien sinon qu'on lui en parlât, ce qu'on n'avoit point fait encore, s'assurant que l'on trouveroit ses raisons si fondées qu'on ne lui en parleroit plus, disant qu'il y avoit tant de différence en leur âge, et alléguant encore d'autres raisons qu'elle dit ouvertement. La mère a dit qu'elle sera bien aise que sa fille fasse ce qui est de la volonté de son mari, mais qu'elle ne veut pas la contraindre; sa fille dit qu'elle connoît bien que sa mère ne le désire pas fort; enfin on eût désiré qu'eussiez passé, et que la mère vous eût dit des choses qu'autre ne peut savoir, et croit-on qu'en eussiez retiré contentement; au reste, on apprit qu'on n'avoit pas envoyé quérir le fils et qu'il ne vient de sitôt, et que le père ne désire que gagner du temps pour le laisser croître, n'ayant que treize ans. Votre plus humble fils, etc. A. DE CAUMONT. A Paris, ce 1er mai. 1607. 1er mai.

P. S. Nouvelles sont venues de la paix faite entre le Pape et les Vénitiens; le Roi en a la gloire, car ils ont passé par là où il a voulu.

M. DE LA FORCE AU MARÉCHAL D'ORNANO.

Avis des brouilleries entre les Maisons de Grammont et de Bénac. — Moyens d'en prévenir les effets.

Monsieur, j'ai estimé que je devois vous donner avis comme il y a assez mauvaise intelligence entre M. le Comte de Grammont et M. de Bénac, l'un des Barons de ce pays. Ils ont des procès entre leurs Maisons; j'ai appris que madame la Comtesse de Guiche et M. de Grammont se doivent rendre au premier jour à Nérac pour les poursuivre, et que madame de Bénac avec le Baron de Bénac son fils s'y doivent trouver aussi. L'on m'a averti que s'il n'y est pourvu, il est fort à craindre qu'ils se querelleront; je ne puis pas reconnoître qu'il y en ait de sujet formé, mais je juge bien par beaucoup de choses qui se sont passées, que les amitiés, bien qu'ils soient proches, sont fort altérées entre eux, et possible trop portés à en venir plus avant s'il n'y est pourvu. J'avois pensé, Monsieur, d'en écrire un mot à M. de Lussan qui est près de là, qu'il pourroit, sans en donner aucune connoissance, prendre garde à ce qui se passeroit. Vous en userez par votre prudence ainsi que vous jugerez pour le mieux, vous sup- 8 mai.

1607. 8 mai. pliant me faire l'honneur de me conserver en vos bonnes grâces, et me commander tout ce qu'il vous plaira, demeurant toujours, etc.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Accompagné de Castelnaut et de plusieurs gentilshommes, il visite en Poitou les parents de l'héritière de Saveille. — Portrait de cette demoiselle. — Difficultés de conclure ce mariage. — La Force revient à Paris dans le carrosse du Roi. — Grossesse de la Reine. — Nouvelles de ses enfants. — Progrès de leurs études. — Comment le Roi emploie ses journées. — Mort de M. de Pardaillan et du Chancelier. — Fausse couche de la Comtesse de Saint-Paul. — Audience donnée par le Roi aux députés de Pau. — Embellissements de Fontainebleau. — Arrivée des Evêques du Béarn. — Accueil sévère du Roi. — S. M. envoie la Force à Paris s'aboucher avec un personnage qui veut rester inconnu. — Mort d'un fils de Sully. — Maladie de mademoiselle de Bouillon. — Conseil tenu pour les affaires du Béarn. — Arrivée de Masgezir de Flandre. — Révolte des Hongrois. — M. de Savoie fait arrêter ses Ministres. — Troubles en Angleterre. — Nouvelles difficultés pour le mariage du fils de la Force avec mademoiselle de Saveille.

24 septembre. Après mon arrivée à Verteuil, et ayant discouru quelque temps avec votre sœur (madame de Roucy), je lui demandai si elle avoit fait la visite que je l'avois suppliée; mais elle me fit connoître qu'elle en avoit été retenue par de fortes considérations, sur les avis que l'on lui avoit donnés, afin de ne rien gâter; ce que je pus recueillir d'elle sur l'état des affaires, étoit que le beau-père (M. de Saint-Germain), continuant toujours sa résolution pour son fils, ne désiroit point être traversé en son dessein; mais que sans doute la demoiselle de Saveille en étoit fort éloignée, et que l'on jugeoit qu'il seroit fort à propos que je fisse venir notre fils par deçà, afin que l'on trouvât moyen de le lui faire voir. Le peu d'avancement que j'ai vu en cet affaire m'a fait résoudre, avec l'avis de madame la Comtesse de Roucy et de tous ces messieurs qui étoient avec moi, de m'en aller droit chez eux les visiter, afin de donner une connoissance plus ouverte de mon dessein; et au cas que la fille y ait quelque inclination, tâcher de l'y disposer d'autant plus. J'y ai été cejourd'hui, et avois tellement disposé toutes choses, que pendant que j'entretenois M. de Saint-Germain, M. de Boisse entretenoit madame de Saint-Germain; et notre fils de Castelnaut entretenoit la fille, assisté de MM. de Casaux, du Repaire, de Pecharnaut et d'Avance, lesquels j'avois embouchés de ce

qu'il falloit dire; il y avoit huit ou neuf demoiselles, le reste 1607.
a pris parti à leur fantaisie. Je suis arrivé sur les deux heures 24 septembre.
après-midi, et n'y ai séjourné qu'environ une bonne heure; mais j'ai pris l'occasion de représenter à M. de Saint-Germain ce que je désirois sur le même sujet, dont je lui avois fait parler par le passé; je n'en ai tiré que des paroles générales avec force honnêtetés. Nous avions pris résolution avant d'y venir, que je me contenterois de cela sans le presser davantage, de peur de rien gâter; mais qu'il falloit s'exprimer davantage à la mère; ce que j'ai fait fort à propos, et, sans mentir, en ai retiré toutes les bonnes paroles que j'en eusse su désirer, ayant témoigné recevoir beaucoup de joie de ma visite, et que bien qu'elle dût fort affectionner le contentement de son mari, qu'elle ne lairroit pas de me dire qu'elle faisoit tant d'estime de l'honneur que je leur faisois, qu'il n'y avoit parti en France qu'elle chérît et prisât à l'égal de notre fils. Le peu de séjour que j'ai eu moyen de faire ne m'a pu permettre de m'étendre aussi particulièrement que j'eusse souhaité, mais tous ont jugé que j'en devois user ainsi; et à la vérité, il n'étoit raisonnable de faire plus de séjour pour la première fois. L'on a aussi tenu de bonnes paroles à la fille, pour lui faire connoître ma résolution et l'affection de notre fils, et les raisons qui l'avoient retenu de se présenter à elle pour lui offrir son service. C'est le plus grand fruit que j'espérois de cette visite, que d'encourager la fille pour l'affectionner à nous, car il ne faut point espérer d'y ployer le beau-père que par la fermeté de la fille; la mère incline de notre côté; enfin, je vous dirai que j'espère bien de cet affaire, et qu'avec l'aide de Dieu nous le mettrons à bonne fin. Je fais état, lorsque je serai arrivé à la Cour, d'envoyer notre fils à M. de Biron et à madame de Roucy, qui m'ont promis de trouver moyen de le mener céans; tous jugent qu'il est absolument nécessaire qu'elle (mademoiselle de Saveille) le voie.

J'avois oublié à vous dire qu'une des principales occasions qui m'avoient affectionné à cette visite, étoit pour voir la fille et la considérer; elle a la taille fort belle, une grande blancheur et la grâce fort bonne; de la dire fort belle cela n'est pas, mais elle est belle et j'en fais très-bon jugement;

1607. 24 septembre. aussi par le bruit commun est-elle estimée. Adieu; je supplie Dieu qu'il vous maintienne en santé. A Chaunay, ce 24e de septembre.

---

8 octobre. Ma dernière dépêche a été de Chaunay par le messager que j'avois mené exprès, et vous faisois le discours de tout ce qui se pouvoit mander sur le sujet de la demoiselle que j'avois vue le même jour chez elle. De là j'allai chez M. de Parabelle et écrivis à M. Constant pour le prier de s'y trouver ; ils sont tous deux fort grands amis de M. de Saint-Germain et se disent fort les miens aussi ; je les priai de me donner leurs avis en cet affaire et m'y départir leur assistance, mais je reconnus bien qu'ils étoient tellement attachés à ce qui regardoit les intérêts et le contentement de mondit sieur de Saint-Germain, que je ne devois pas attendre grand secours de ce côté-là. Aussi ne trouvai-je en eux que toutes sortes de difficultés. Depuis, sachant que l'homme et la femme, qui demeuroient céans, étoient en Tourraine, j'envoyai Franchemont vers eux, mais le mari en étoit parti; il y trouva la femme qui témoigna affectionner fort notre parti et promit de nous y rendre, même envers la fille, ce qu'honnêtement elle pourroit faire. Je me résolus d'écrire à cette femme une bonne lettre pour l'encourager d'autant plus, et j'ai estimé que possible elle la feroit voir à la fille, de quoi je serois bien aise; voilà tout ce que je puis vous dire de cet affaire. Il est vrai qu'aujourd'hui j'ai parlé à M. de Vérac, qui est parent de la mère, je lui ai fait le discours bien particulièrement de tout, il y juge bien de la difficulté à cause de la résolution du beau-père, toutefois il m'a fort assuré de son affection et d'y rapporter tout ce qui dépendra de lui. J'attends si par le moyen de votre sœur de Roucy, ou de M. du Repaire, je pourrai en apprendre quelque chose, et si la visite que j'ai faite auroit apporté quelque nouveauté en leur volonté, et fais état, selon ce que j'en apprendrai, d'y envoyer notre fils, mais je ne désire pas que ce soit mal à propos. Lors de mon arrivée en cette ville, le Roi étoit à la chasse et avoit demeuré trois ou quatre jours aux champs ; je m'en allai au-devant de lui, il venoit en carrosse et me fit l'honneur de m'y faire mettre avec lui; j'ai eu tous les témoignages de la continuation de sa

bienveillance que je pouvois souhaiter. Il n'est pas croyable la bonne chère qu'il a faite à M. de Boisse et les grandes caresses, de quoi j'ai été infiniment aise. LL. MM. se portent fort bien, la Reine est enceinte ; ils vont demain à Saint-Cloud pour voir M. le Dauphin avec le reste du troupeau qu'ils font venir là exprès ; ils se tiennent à Noisy à cause qu'il y a un peu de peste à Saint-Germain, au moins des dyssenteries. LL. MM. font état d'aller à Fontainebleau dans deux ou trois jours, je me doute que nous y serons bien pour une couple de mois. J'ai trouvé tous nos enfants en bonne santé, ils vinrent tous au-devant de moi une lieue ; ils croissent fort, mêmement Masdurant. J'ai reçu des lettres de Masgezir que je vous envoie ; il m'a envoyé quatre fort belles cavales grises et une baie pour le haras ou pour le carrosse, il m'a fait grand plaisir. Vous verrez ce qu'il mande de sa venue, de quoi il est encore incertain. Voilà ce que vous aurez pour ma première lettre ; je serai assez soigneux de vous en adresser à toutes occasions ; je vous prie, faites de même. J'ai été un peu incommodé d'un heurt que je me donnai à la jambe deux jours avant d'arriver ici, à cause qu'il faut être toujours debout, mais ce n'est rien et espère dans quatre ou cinq jours d'en être guéri. Nous sommes tous en bonne santé, Dieu merci, lequel je prie vous y conserver aussi. A Paris, ce 8 octobre.

1607. 8 octobre.

---

13 octobre.

Le Roi alla hier coucher à quatre lieues d'ici pour courre aujourd'hui le cerf; il me commanda de demeurer pour assister avec M. de Bouillon chez M. le Chancelier, qui devoit traiter des affaires que MM. de Lusignan et de Renaut, députés des Églises de Guyenne, poursuivent ; je me suis servi de ce relâche pour prendre de mes pilules au soir et m'en trouve fort bien; je craignois de ne rencontrer ce loisir de longtemps, non que je sente aucune indisposition, je me porte très-bien, Dieu merci, et de même tous nos enfants. J'ai donné charge à M. Maillos de me mener ici tous nos écoliers ; j'ai conféré avec lui et M. de Casaux plus d'une heure et demie cejourd'hui pour résoudre l'ordre qu'il falloit tenir à la continuation de leurs études, et surtout pour Masdurant qui témoigne y avoir beaucoup d'inclination et lequel s'avance fort, et Eymet aussi;

1607. 13 octobre. j'espère que nous en aurons du contentement. Masdurant a commencé astheure la physique et faudra qu'il y vaque cinq ou six mois ; je leur fais faire à tous des habits. J'espère que Masgezir se rendra bientôt par deçà. Nous sommes toujours en même incertitude des affaires de Flandres ; la résolution se doit prendre sur les nouvelles qu'ils attendent du Roi d'Espagne ; il semble que toutes choses sont disposées à la paix ; le Roi n'y apporte point d'empêchement ; il reconnoît la prospérité de son État, où, Dieu merci, toutes choses sont si bien disposées qu'il n'y ait rien à craindre ou à redouter, et le devons-nous croire aussi, pourvu qu'il plaise à Dieu nous le conserver longuement, comme je l'en supplie, et qu'il puisse donner à Mgr le Dauphin un pareil établissement. Je crois que LL. MM. iront à Fontainebleau dans trois ou quatre jours ; je vous assure que c'est une belle chose de voir les ouvrages que le Roi fait faire à tous ses bâtiments. Son occupation ordinaire est : les matinées aux affaires, l'après-dîner se promener ou jouer, et tous les soirs jouer. Sa Cour est fort grande. M. de Boisse a tant de caresses du Roi qu'il n'est possible de plus, de quoi je suis fort aise; nous ses serviteurs serions trop heureux si les libéralités de sa bourse étoient pareilles. Quant aux affaires particuliers, je ne puis rien ajouter à ce que je vous mande par la dernière. J'ai envoyé un laquais vers M. et madame la Comtesse de Saint-Paul qui sont à Amiens pour savoir de leurs nouvelles. Madame la Comtesse de Saint-Paul étoit grosse et s'est blessée, mais elle s'est bien relevée. M. de Pardaillan, fils de M. de Panias, mourut hier matin, il avoit le pourpre, c'est grand dommage et en ai beaucoup de regret. Ce sera une bonne héritière que la fille aînée. Je n'ai pu aller visiter madame de Panias à cause de ma charge, mais j'y ai envoyé souvent ; c'est ce que je vous dirai pour astheure, priant Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde. A Paris, ce 13 octobre.

P. S. Je crois que vous aurez su que le bon-homme M. le Chancelier[1] est mort.

---

25 octobre. J'avois assez reconnu, avant de bouger du pays, les mécon-

[1] Ponpone de Bellièvre, Chancelier en 1599, après la mort de Chiverni ; il avait servi sous cinq Rois.

tentements sur la vérification du cahier et les plaintes qui s'en faisoient, et de même combien l'on voudroit contrôler l'ordonnance que j'avois faite pour la distribution des six mille livres. Je ne m'en mets plus en peine, sachant assez que les charges publiques ne se peuvent manier autrement et qu'il est impossible aux esprits malades, c'est-à-dire aux personnes intéressées, que l'on leur puisse jamais fournir aucune viande de bon goût. J'aurai ce contentement avec l'aide de Dieu, de me porter toujours au bien, et j'espère, avant partir d'ici, le faire ratifier par des patentes bien expresses; je n'eus jamais plus d'occasion de me promettre la bonne grâce du Roi et de m'assurer en l'assistance que j'en dois attendre pour l'exécution de ma charge, et de même de M. le Chancelier[1], en ayant reçu le plus favorable traitement que je pouvois espérer, voire des assurances fort expresses, et de M. Arnaut encore plus. S. M. donna audience aux députés du Conseil (de Béarn) avant son partement de Paris, en présence de MM. le Chancelier, de Villeroy et de Loménie, où sans mentir M. de Casaux fit rage; le Roi loua fort son discours et tous ces messieurs, et témoigna en avoir beaucoup de contentement, prenant le tout en fort bonne part; il nous donna plus d'une grosse heure et demie d'audience, où les affaires furent fort enfoncés et le tout conduit fort à propos; je m'assure que leur voyage ne sera point inutile et ne se pouvoit entreprendre en meilleure saison, ni pour des occasions plus importantes à l'Etat, car j'estime que nous aiderons fort que le pli qui se prendra maintenant aux affaires, portera coup pour l'avenir. Leurs Majestés sont en ce lieu depuis cinq ou six jours; M. le Chancelier est demeuré à Paris et M. de Sully aussi, lequel doit prendre connoissance des finances de Navarre aussi bien que de celles de France; ils ne viendront trouver le Roi de dix ou douze jours. Masgezir n'est point encore revenu. Le Roi a eu avis que les traités de Flandres pour la paix rencontrent plus de difficultés que l'on ne pensoit, et dit-on que le Roi d'Espagne n'a pas voulu ratifier ce que les Archiducs avoient fait, tant y a que l'on est toujours en opinion que la paix se fera; notre fils attend cette résolution.

[illegible]
25 octobre.

[1] Nicolas Brulart de Sillery, Garde des sceaux depuis 1604, et Chancelier après la mort de Bellièvre.

1607. 25 octobre. Jamais il ne fit si beau à Fontainebleau, c'est une merveille des embellissements que S. M. y fait tous les jours; une de ses principales occupations est ici à visiter ses ouvriers de tous côtés, ou aller à la chasse. Je me porte bien, Dieu merci, et le supplie qu'il vous conserve aussi en prospérité et santé avec tout le petit peuple. A Fontainebleau, ce 25 octobre.

---

12 novembre. Cejourd'hui MM. les Evêques sont arrivés par qui j'ai reçu la vôtre; je n'ai rien appris depuis mes dernières; j'attends des nouvelles du Poitou par la venue de la Comtesse de Roucy ou de M. Constant, car je ne veux point envoyer notre fils par delà mal à propos : j'ai tant de soin de cet affaire-là que vous ne devez pas craindre que j'y perde ni temps, ni occasion. J'attends de jour à autre notre fils Masgezir, car je lui ai mandé de venir; mais il se trouve fort empêché de ce qu'il doit faire, car si la paix se fait, les Etats sont toujours résolus d'entretenir un bon nombre de compagnies, et il faut qu'il sache avant de partir ce que devra devenir la sienne. Le Roi a un peu parlé rudement aux Evêques à leur arrivée, et leur a dit qu'ils feroient mieux de faire leurs charges et ce qui est du devoir d'Evêque, que de courir ordinairement, car ils ne faisoient jamais qu'aller et venir. Je ne sais pas quel est leur dessein et s'ils veulent faire de nouvelles poursuites; mais à ce que j'ai pu recueillir des discours de S. M., je ne pense pas qu'ils en retirent de grands avantages. Il ne se fera rien aux affaires du Béarn que l'on ne soit à Paris, où est M. le Chancelier; l'on commence à parler d'y retourner; je crois, à mon avis, que dans quinze jours la Cour s'y remuera. C'est ce que je vous dirai pour astheure en priant Dieu, etc.

A Fontainebleau, ce 12e novembre.

13 novembre. Cette lettre est écrite depuis hier; à ce soir le Roi vient de me commander d'aller demain à Paris : c'est pour quelques particularités importantes qui ne se peuvent écrire, mais ce n'est chose de quoi deviez être en peine; car il n'y a rien que bien. Je n'y arrêterai qu'un jour ou deux tout au plus; je serois fort aise d'y trouver votre sœur de Roucy.

---

1 novembre. Il y a deux jours que je vous mandois comme le Roi m'a-

voit commandé de venir en cette ville. Le sujet pour lequel S. M. m'avoit envoyé, les particularités ne s'en peuvent écrire; mais je vous dirai, puisque cette voie est sûre, que ç'a été pour communiquer avec un personnage qui ne veut être connu de personne, et qui vouloit donner des avis d'importance à S. M. Je ne puis traiter avec lui que difficilement, car il y apporte beaucoup de cérémonie, ne voulant être découvert; j'en ai déjà retiré de grandes choses et m'assure que je rapporterai au Roi contentement. J'en ai reçu beaucoup de ce qu'il m'a fait l'honneur de me choisir. Vous n'en aurez pas davantage pour astheure, vous en ayant bien voulu donner quelque connoissance, de peur que ce que je vous en avois dit par mon autre lettre ne vous tînt en peine. Je ne séjournerai ici que demain, et m'en revais trouver S. M. Je n'ai trouvé en cette ville ni votre sœur (madame de Roucy) ni M. Constant. A Paris, ce 15e novembre. 1637. 15 novembre.

Je ne puis rien ajouter à mes précédentes que ce que j'ai appris par le retour du laquais que j'avois envoyé à M. de Saint-Germain, lequel ne le trouva pas chez lui : il étoit allé vers la Rochelle, de sorte qu'il n'en a point rapporté de réponse, de quoi j'ai été bien marri. Madame de Saint-Germain m'a fait une réponse assez bizarre, toutefois pleine d'honnêtetés et de beaucoup de remercîments des témoignages que je rends à M. de Saint-Germain de ma bonne volonté; mais se plaignant de M. de Bouillon en ce qu'il semble, par le procédé que l'on a tenu en cet affaire, que l'on veuille tenir M. de Saint-Germain pour coupable. Mondit sieur de Bouillon, auquel elle en écrit en termes encore plus aigres, s'en est scandalisé et moi aussi, comme, à la vérité, elle devoit plutôt prendre ce bon office à obligation que de s'en plaindre. Quant aux discours dont je lui faisois mention, sur la recherche que nous faisons de son alliance, elle ne m'y répond que trois ou quatre mots fort froidement, alléguant qu'elle ne pourroit rien ajouter à ce qu'elle m'en avoit dit dernièrement. Je vous eusse envoyé sa lettre, mais madame de Bouillon l'a, qui me l'a demandée à voir. Je prendrai résolution dans huit ou dix jours si je dois envoyer notre fils ou si j'attendrai mon re- 19 novembre.

1607. 19 novembre. tour. J'arrivai ici hier au soir ; le Roi a mandé MM. de Sully et le Chancelier ; je crois que S. M. sera bien aise de traiter avec eux sur les particularités du sujet du voyage que j'avois fait à Paris. Je prie Dieu, etc. A Fontainebleau, ce 19 novembre.

---

5 décembre. Il y a environ quinze jours de mes dernières lettres, j'étois peiné de demeurer sans vous en pouvoir adresser pour le désir que j'ai de vous donner souvent de mes nouvelles. LL. MM. sont en cette ville, il y a quatre ou cinq jours, et crois que ce sera pour y passer le plus fort de l'hiver. A présent que le Conseil est ensemble, il se pourra plus expédier d'affaires, je sollicite fort ceux auxquels j'ai intérêt. M. le Chancelier nous a donné jour à demain pour assembler le Conseil de Navarre et traiter de ce qui concerne le Béarn, et il semble que nous avons beaucoup d'occasion d'en espérer bonne issue. Je hâterai le tout le plus que je pourrai. Quant aux nouvelles du monde, il se passe plusieurs particularités qui ne se peuvent bonnement écrire, non rien qui soit à craindre, étant les affaires en bonne disposition, celles de Flandres encore pleines d'incertitudes, bien que l'on croit la paix, et les plus oculés ne pensent pas que d'aucun côté les choses soient en état de voir aucun changement ni trouble. Dieu veuille conserver les peuples longuement en paix pour sa gloire. Les maladies ont été assez fâcheuses en cette ville, M. de Sully a perdu son fils aîné, de ce dernier mariage, qui avoit dix ans, mais il avoit le poumon et le foie gâtés. M. et madame de Bouillon sont fort affligés de leur fille aînée, qui est malade, il y a douze jours, et lui est sorti quantité de pourpre, ce qui les a tellement alarmés qu'ils ont été contraints de se séparer, craignant pour leurs personnes et leurs autres enfants. Cette fille a été si mal que l'on pensoit qu'elle mourroit, il y a plus de quatre jours; elle est encore en mauvais état. Tous nos enfants se sont, Dieu merci, toujours bien portés. J'attends de jour en jour Maggezir. Madame de Roucy est ici depuis deux jours, mais je n'ai eu loisir de la voir guère de temps, car je n'ai pu laisser le Roi, qui est presque toujours par la ville. Je ne vous en dirai davantage;

celle-ci est par le sieur don Loupes; il me tarde que j'aie de vos nouvelles, Dieu me les doint toujours bonnes. A Paris, ce 5 décembre. 1607. 5 decembre.

Le sieur don Loupes n'est point parti sitôt que je pensois; depuis ma dernière, M. le Chancelier a tenu le Conseil de Navarre, et avons fort ébauché les affaires de Béarn; la plus grande longueur provient de MM. les Évêques, qui semblent se fâcher fort de ce qu'ils ne trouvent ici tant d'accès qu'ils se promettoient, et plus de difficultés qu'ils ne voudroient. J'ai fait prendre la nuit passée un homme qui se récéloit en cette ville, et se mêloit de plusieurs menées. S. M. en a eu contentement et pense en retirer des particularités importantes à son service. 9 décembre.

Je n'ai pas appris grand chose de madame de Roucy, mais j'ai vu M. Constant qui m'a dit, même avec charge du beau-père et de la mère (M. et madame de Saint-Germain), qu'étant toujours en volonté de marier leurs enfants ensemble, ils me prioient d'avoir patience qu'ils pussent voir s'ils pourroient faire réussir leur dessein et y disposer les volontés de la fille, me faisant de grandes protestations que si elle n'y vouloit consentir, qu'ils ne l'en presseroient jamais, et en ce cas, m'offrent les plus belles paroles du monde, et qu'il ne se sauroit présenter aucun parti qu'ils estiment et agréent plus que le nôtre. Le pis que j'y vois, est qu'ils ne limitent point le temps et ne veulent point cependant être pressés, ni qu'il s'en fasse de poursuite, ni même que notre fils y aille, de sorte que cela me fait craindre que c'est un amusement, auquel il n'est raisonnable que je m'endorme; et partant, j'ai bien voulu vous donner avis comme j'ai résolu d'envoyer Franchement sur les lieux près de là, pour pouvoir parler à l'homme que savez par le moyen de l'adresse que je lui baille, afin que je puisse apprendre au vrai si la fille ne veut point entendre au mariage que désire le beau-père, et si dans ce cas nous devons espérer qu'elle agréera notre recherche. Je n'oublierai rien des instructions qu'il lui faudra bailler, et lors j'y pourrai voir plus clair et me résoudre plus à propos de ce que j'aurai à faire, faisant état m'en re-

1607. 9 décembre. tournant d'ici, de mener notre fils et d'aller moi-même encore faire cette visite et presser cet affaire; attendez donc jusqu'alors que j'espère vous en porter de bonnes nouvelles, et ne lairrai cependant de vous donner avis de tout ce qui se passera. A Paris, ce 9 décembre.

---

20 décembre. Notre fils de Masgezir arriva devant hier de Flandres, gros et gras, il est en état qui témoigne assez que l'on ne doit craindre ses indispositions passées; il m'a dit aussi ne s'être jamais senti plus robuste, ni plus sain. Par vos lettres, j'ai reconnu qu'en étiez en peine, je n'ai voulu vous retarder cette nouvelle davantage, et ne trouvant pas d'occasion expresse, je me servirai de la voie de la poste. Je vous dirai comme nous avons fort travaillé pour les affaires du Béarn, cejourd'hui l'on y a mis fin avec le Roi. M. le Chancelier nous veut rassembler encore pour la dernière main; toutes choses ont heureusement succédé; le voyage de MM. les députés du Conseil (de Béarn) ne se pouvoit entreprendre plus à propos; je ne me suis pas épargné en tout ce que j'ai pu servir, affectionnant, Dieu merci, le bien autant que je le dois; j'espère que nous prendrons notre retour avec toute sorte de contentement; nous rapprochons fort de la fin du quartier, et par conséquent nous hâtons les affaires et les préparatifs du départ. J'attends le retour de Franchemont, par lequel je fais état de tirer une connoissance plus expresse des affaires que savez, et d'après ce qu'il me rapportera, je pourrai résoudre ce que j'aurai à faire. Je n'espère plus vous voir qu'à Pau, je crois que ce sera le meilleur, vous pouvez penser, puisque ainsi est, que mon séjour ne sera pas long à la Force; je ferai tout ce qu'il me sera possible pour que mon départ soit vers le quinzième de janvier, ce sera à mes journées sur mes chevaux, avec nos trois grands enfants, car des écoliers, M. Maillos dit qu'il est nécessaire qu'ils soient encore en cette ville jusqu'au mois d'avril ou de mai; voilà ce que je vous dirai pour astheure. A Paris, ce 20 décembre.

---

22 décembre. Ma première lettre est faite depuis devant hier; je l'ai retenue pensant vous donner avis de l'entière expédition des

affaires du Béarn, mais il y a encore quelques nouveautés pour un nouveau cahier que présentent MM. les Évêques; je ne sais pas bien encore ce que c'est, toutefois il ne faut pas craindre à mon avis, qu'ils obtiennent aucune chose qui soit importante, ni qui puisse retarder les affaires. Masgezir a porté des dépêches au Roi, de M. le Président Jeannin, S. M. lui fit l'honneur de l'entretenir assez longtemps; les traités de paix de ce pays-là sont encore incertains, ils se devoient assembler le vingtième de ce mois, l'on croit qu'ils feront la paix. Ceux de Hongrie se sont départis de l'obéissance de l'Empereur, et ont élu un Roi d'entre eux, ayant tous fait serment de ne reconnoître jamais l'Empereur, ni rien de l'Allemagne, et ont fait alliance avec le Turc; l'on croit qu'ils recommenceront la guerre l'année qui vient. Le Duc de Savoie a fait mettre prisonnier Roncas, qui est celui qui le gouvernoit le plus et qui avoit le plus de part aux affaires, il a fait prendre encore six de ses principaux Ministres, l'on n'a point avis pourquoi c'est, tant y a que cela ne peut être sans rumeur. Le Roi d'Angleterre n'est pas aussi sans brouilleries dans ses Etats, même sur la réunion qu'il veut faire de l'Angleterre et de l'Écosse; il y a des mécontentements aussi de ce que l'Archiduc a retiré le Comte de Tiron, qui étoit en Irlande; c'est ce qu'il y a à présent de nouveau. LL. MM. se portent très-bien, Dieu merci, ensemble Messeigneurs le Dauphin et d'Orléans, et MESDAMES; LL. MM. avoient fait état d'aller à Saint-Germain passer ces fêtes pour les voir, mais les grandes froidures et neiges qu'il a fait depuis quatre ou cinq jours les ont retenues. Je pensois aller faire la Cène à Charenton demain avec nos enfants, nous avons été contraints de remettre à l'autre dimanche, comme ont fait la plupart, à cause du verglas, et qu'il fait fort mauvais à aller. Je vous envoie une lettre que j'ai reçue de Franchemont, qui m'écrit sur le voyage que je vous ai mandé lui avoir fait faire, il n'y a pas grande substance, je m'attends d'en apprendre davantage à son retour. Je vous donnerai avis de tout. Je serai bien aise de vous porter vos étrennes, si je puis, et à notre fille; mais que les moyens ne manquent. Je ne fus jamais si sujet à ma charge, car depuis que je suis par deçà je n'ai entré dans le Palais, ni à une seule boutique; quoi qu'il en soit, je ne baillerai rien à

1607.
22 décembre.

1607. 22 décembre. ma fille si elle parle plus du nez et si elle n'étudie bien. Dieu soit avec vous tous. A Paris, ce 22 décembre.

ANNÉE 1608.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Mariage du fils aîné de M. de la Force avec l'héritière de Saveille.

1608. Février. Je veux satisfaire à mes promesses et vous donner avis à toutes occasions de tout ce qui surviendra; celle-ci sera donc pour vous faire savoir comme j'ai trouvé en ce lieu notre fils de la Force. Il a vu en passant M. de Vérac qui sortit hors de sa maison pour lui venir au devant, et le pria d'avoir encore patience et ne hâter point la visite qu'il désiroit faire. Notre fils montra ne vouloir rien que ce qu'il auroit agréable, et aujourd'hui, il a rencontré M. d'Ars, qui en étoit parti depuis peu, qui lui a fait connoître que les affaires étoient très-bien disposées; de sorte que madame de Saint-Germain même qui avoit jeté force colère contre nous s'apaisa à la fin, et M. d'Ars l'assura que nous ferions tout ce qu'elle voudroit pour les conditions; tant il y a que les uns et les autres désirent que M. et madame de Saint-Germain aient ce contentement, que M. de l'Aubonyère[1] se présente le premier, puisqu'ils l'ont ainsi voulu, et assurent que ce sera dans quatre ou cinq jours; il étoit parti un jour plus tôt que notre fils. J'entends que la fille est résolue, quoi qu'il en soit, de ne partir point de Couhé, et a parlé plus librement qu'elle n'avoit jamais fait. Je m'en vais demain à Châteauneuf et delà voir M. d'Ars, pour le prier d'y retourner. Notre fils lui a porté des lettres de M. d'Epernon en notre faveur, fort expresses. Je me résous de voir tous les principaux parents et de ne passer point outre que je ne voie quelque éclaircissement plus grand aux affaires, et produire moi-même notre fils, s'il est possible. Je fais état d'envoyer un des miens à Couhé, qui ne bougera point de là pendant que je ferai des visites, et par le moyen de nos intelligences, maître François me donnera avis lorsqu'il faudra nous rendre audit Couhé, d'où je vous avertirai de toutes choses. Adieu. A Monthoyen, ce .... février.

[1] Fils de M. de Saint-Germain, d'un premier mariage.

Soudain que j'ai été arrivé en ce lieu, je vous ai voulu faire cette dépêche pour vous en donner avis; je suis parti à ce matin de Montboyer, qui est à une grande journée d'ici, aussi suis-je arrivé à une heure de nuit, nos chevaux sont fort las, il leur faut donner au moins une couple de jours, cependant je revisiterai mon bâtiment. J'attends aussi le juge de la Roche, je désire m'informer de l'état des affaires de nos neveux et y apporter tout ce que je pourrai, je suis encore plus en peine de leurs personnes, à quoi il est bien nécessaire de pourvoir; ils sont avec madame la Maréchale, je fais état de la voir et eux aussi, et prendre mon chemin à Cugnac, fort résolu de faire trouver bon à M. et madame de Boisse qu'ils doivent permettre à notre fils et à notre fille[1] de nous venir trouver en avril ou mai pour aller aux eaux. Je ne ferai point de séjour en chemin et espère vous voir, avec l'aide de Dieu, lundi ou mardi, qui sera le dixième ou onzième du mois. J'ai reçu beaucoup de déplaisir de ce qui est arrivé à M. de Salles, et suis bien offensé de l'insolence de ces gens-là : c'est une des causes qui me fait hâter mon voyage et suis bien résolu d'y apporter tout ce qui se doit. Je m'étendrois bien avant sur beaucoup de discours, si je ne faisois état de vous voir en bref; si faut-il que je vous donne en général quelque connoissance de nos affaires, même de notre recherche pour le mariage auquel nous avons plus d'opposition que jamais par le beau-père et la mère, cependant je n'y ai point eu encore tant d'espérances et me promets de vous faire voir que les choses ne pourroient être en meilleur état. Je ne m'y suis point endormi. L'on ne nous a voulu laisser voir la fille en venant, et l'avoit-on ôtée de Comporte. J'y ai seulement vu la mère; contentez-vous de ceci pour astheure. Je vous laissai en si bonne disposition que je me persuade que je vous dois trouver fort grasse; je me courroucerai fort si cela n'est. Dieu vous veuille bénir et à toute notre famille. A la Force, ce 1er mars. 1608. 1er mars.

[1] Le Marquis et la Marquise de Castelnaut.

M. DE LA FORCE A M. D'ÉPERNON.

Même sujet que les précédentes.

1608. Mars. Monsieur, je ne pouvois me promettre plus de contentement de l'adresse qu'il vous a plu me donner, et de votre recommandation si expresse à M. d'Ars, que j'en ai retiré, m'ayant fait ce bien de m'avoir parlé avec beaucoup de franchise, et de me témoigner toute la bonne volonté que je pouvois espérer de lui. Il est certain que M. de Saint-Germain a envoyé chercher son fils et a pris soin d'obliger les parents, même sa belle-fille, à ne consentir la recherche d'aucun parti que sondit fils ne se soit présenté, lequel y doit être dans le mois de septembre prochain, de sorte qu'il faut patienter jusques alors. Cependant, Monsieur, je vous supplierai très-humblement en me continuant votre favorable assistance, vouloir aux occasions, même par le retour de M. d'Ambleville, faire connoître à M. d'Ars l'honneur que vous nous faites de nous aimer et d'affectionner fort cet affaire, le conjurant d'y rapporter ce qui sera de son pouvoir, car véritablement il y peut tout, sachant fort bien, et de bon lieu, que les volontés de mademoiselle de Saveille sont plus éloignées de ce mariage que jamais; sur quoi mondit sieur d'Ars m'a dit qu'il ne falloit pas craindre qu'il y fût apporté nulle sorte de contrainte; d'ailleurs que, si dans ledit mois de septembre, le fils ne vient pas, qu'il est bien résolu d'y apporter ce qu'il doit. Je ne vous veux pas céler combien de bruits bizarres l'on a fait courir de moi pour me rendre odieux, et les divers moyens de quoi je me devois aider pour enlever la fille; si bien qu'elle fut changée de lieu, et ne trouvai à Comporte que madame de Saint-Germain, à laquelle je fis mes plaintes, qui demeura mieux édifiée de moi que l'on ne le lui avoit voulu persuader. Je crains, Monsieur, que j'abuse de votre patience et vous sois trop ennuyeux. La fin sera pour vous certifier du ressentiment que j'ai de si grandes obligations, et de l'estime que je fais de l'honneur de votre bienveillance. Monsieur, si vous continuez votre résolution de venir à Cadillac, et que me fassiez l'honneur de me donner avis de votre arrivée, je vous irai baiser les mains, et avoir ma part des bons avis que retirez du sieur de Metejean.

M. DE LA FORCE A M. DE LOMÉNIE.

Duel du sieur de Saint-Avit, dit Vigier, et du Baron d'Arros. — Affaire de M. de Salles et du jeune Bastanez.

Monsieur, ce mot sera pour vous dire comme j'ai trouvé, 1608.
à mon arrivée, toutes choses en bon état par deçà, Dieu 18 mars.
merci; il est vrai que pour ce qui regarde les particuliers, il est survenu en même temps une nouvelle querelle assez fâcheuse d'un gentilhomme nommé Vigier, voisin de M. le Baron d'Arros, qui le fit appeler fort légérement par un billet; à l'heure même, ils se rendirent tous deux sur le champ. D'abord M. d'Arros lui donna deux grandes estocades franches, l'une à travers le corps, l'autre au visage; au troisième assaut, mondit sieur d'Arros tomba et son épée lui sauta hors des poings; il ne laissa de faire tous ses efforts pour essayer de le pouvoir joindre et saisir au collet, et de même pour ramasser son épée; mais sa partie qui ne perdoit pas de temps, l'empêcha de tout cela, et le blessa en plusieurs endroits de fort petites blessures et le convioit toujours de demander courtoisie; enfin ledit Vigier se sentant foible pour la quantité de sang qu'il avoit perdue, il alla lever les armes de M. d'Arros, et ayant monté à cheval avec l'aide d'un soldat qui le lui mena, se retira; cet affaire en est demeuré là. Pour celui de M. de Salles, vous savez le traitement que lui a fait le jeune Bastanez, acte qui a fort scandalisé ici tout le monde; voilà de fâcheuses besognes, je suis après à pourvoir à tout et espère empêcher que le mal n'aille plus avant; je vous adressai une dépêche incontinent que je fus arrivé à la Force. J'aurai soin de vous donner avis de tout ce qui se passera de deçà, faites-moi cette faveur aussi de m'adresser de vos lettres à toutes occasions, et de me donner part de ce que vous jugerez le mériter; surtout, Monsieur, je vous supplie me conserver celle que m'avez promise en vos bonnes grâces.
A Pau, ce 18e mars.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Naissance de Gaston, Duc d'Orléans [1].

Monsieur de la Force, le contentement que j'ai de la nais- 25 avril.

[1] Jean-Baptiste Gaston de France reçut d'abord le titre de Duc d'Alençon; il ne fut Duc d'Orléans qu'après la mort de son frère, en 1611.

1608. 25 avril. sance d'un troisième fils, duquel la Reine ma femme vient d'accoucher, est très-grand pour ma considération particulière; mais il regarde principalement le bien de mes sujets, desquels j'ai un tel soin qu'il s'étend bien loin par delà le cours de ma vie, avec un désir qui me pique sans cesse de voir établir pour longtemps une ferme conservation de la paix, du repos et de la sûreté que je leur ai procurée; ce qui ne se peut mieux faire, selon les apparences humaines, que par la grâce que Dieu m'a faite de me donner une heureuse lignée, et mêmement d'enfants mâles, sur l'espérance que j'ai qu'ils maintiendront le renom de leur père, et que comme ils succéderont quelques jours en mes biens, ils me ressembleront en désirs et en effets avantageux au bien de cet Etat; de sorte que ma réjouissance doit être secondée de celle de tous mesdits sujets en général, puisque la principale commodité leur en revient, à quoi pour votre regard je veux croire qu'il n'est pas besoin de vous convier davantage. Je vous dirai seulement que comme de mon côté je suis entièrement disposé de rendre grâces infinies à sa divine bonté de tant de faveurs qu'il lui plaît de me départir de sa main libérale, vous soyez diligent de faire le semblable, et de le faire faire en l'étendue de votre charge, afin que tous ensemble nous puissions nous rendre dignes d'une longue jouissance d'icelles, et pour cet effet que vous fassiez faire des feux de joie et des processions générales où vous ferez chanter le Te Deum en la manière accoutumée, avec toutes les démonstrations d'allégresse qu'il vous sera possible; et sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Fontainebleau, le 25e jour d'avril. *Signé:* Henry. *Et plus bas:* de Loménie.

LE BARON DE LA FORCE A M. DE LA FORCE.

Négociations pour son mariage avec l'héritière de Saveille.

22 septembre. Monsieur, je vous dirai comme j'arrivai ici le quinzième de ce mois et conférai avec M. Baraud, et après avec M. François, lequel me donna tous les écrits de sa fille; il y en a un qui est avantageux et par lequel elle s'oblige du tout. Il procède astheure avec tant de franchise qu'il faut croire n'y avoir point de tromperie; c'est lui-même qui m'y sollicite. Je crois

qu'il s'y faut assurer, car il prend l'affaire fort à cœur. Il m'assure de retenir le petit jusques au sixième de l'autre mois pour le moins, bien que le père le sollicite de le faire venir vitement; comme j'ai vu une lettre qu'il a reçue aujourd'hui où il lui mande qu'il lui fait grand tort de le retenir si longtemps, et qu'il lui dresse promptement son équipage et qu'il la fasse venir; cependant il prolongera jusqu'au terme que je vous ai dit et lui envoyera un laquais tout exprès afin qu'il ne parte jusqu'à ce qu'il soit de retour. Je partis d'ici le dix-septième et allai coucher à Meaux; j'arrivai le dix-huitième à Monceaux, une heure avant le lever du Roi. Dès que je lui eus fait la révérence, il me demanda l'état de cette affaire; comme je commençois à lui en parler, il m'interrompit, me demanda si l'Evêque de Lescar étoit mort: je lui dis que non; enfin il prit l'Ambassadeur du Duc de Wirtemberg et se promena fort longtemps avec lui. Après qu'il l'eut quitté, je lui baillai votre lettre et lui reparlai encore de l'affaire; après que je lui eus dit, il me donna force belles paroles et me remit à Paris où nous sommes. Il partit le lendemain, alla coucher à Fresnes et le jour après en cette ville. Le même jour que j'arrivai à Monceaux, après avoir parlé à S. M., je m'en allai trouver M. de Villeroy à qui je contai l'affaire et le suppliai d'en parler au Roi, ce qu'il fit. Il lui répondit qu'il en vouloit parler à M. le Chancelier. Je n'en parlai point à M. de Loménie à cause que M. François m'avoit dit qu'il étoit fort ami du père du petit; je ne lui donnai point aussi votre lettre. Il a fait au père une dépêche sans m'en rien dire, encore que je l'en avois prié. Etant astheure en cette ville, j'allai trouver M. le Chancelier à une maison qu'il a à deux lieues d'ici, où je lui dis toute mon affaire. Il me promit de faire ce qu'il pourroit. Le Roi lui a parlé en nuit, à ce qu'il m'a dit; mais que le discours avoit été rompu et remis à une autre fois. J'en ai parlé au Roi, il m'a fait des difficultés et m'a dit que quelqu'un devroit avoir présenté la requête de la part de la fille. Je lui ai répondu qu'aussi le faisois-je. Il m'a dit que j'étois partie et que nous devions avoir une requête de la part d'un des parents; enfin qu'il étoit d'avis de remettre cela après l'Assemblée de ceux de la Religion, pour attendre, je pense, si le beau-père ne sera point des députés,

1608. 22 septembre. ce qui nous nuiroit beaucoup. Je crois que si vous eussiez été ici, cette affaire se fût faite sans toutes ces remises. Enfin je m'en suis allé chez M. le Chancelier; je l'ai supplié de parler au Roi et que je perdois mon affaire, si elle étoit retardée; que le petit devoit partir dans quatre ou cinq jours; que son père le faisoit venir en toute diligence. Il m'a promis d'en parler demain au Roi et lui représenter cela. Je serai demain matin à son lever et supplierai encore S. M., si elle nous veut gratifier, que ce soit promptement ou qu'il faut que je cherche un autre remède. Nous attendons des nouvelles que M. François doit recevoir demain où sa fille écrira fort particulièrement; elle a déjà parlé un peu des grosses dents au père du petit, ce qui le mit fort en colère. M. d'Espernon est fort affectionné pour nous; il m'envoya hier une lettre qu'il reçut d'un parent de cette fille, celui sur qui il a pouvoir, qui lui mandoit que pour l'affaire de M. de la Force il s'assuroit qu'il étoit content de lui, mais qu'il faisoit beaucoup d'avantage pour lui qu'il ne lui avoit promis et qu'il y pouvoit. Je ne puis vous en dire davantage; selon ce qui se passera, je vous enverrai un homme en poste. Faites-moi l'honneur de me tenir en vos bonnes grâces et croire que je ne manquerai jamais à vos commandements, ni à ce que vous doit votre très-humble et très-obéissant fils. A. DE CAUMONT.
A Paris, ce 22 septembre.

LE ROI A M. DE PARABÈRE.

Mariage Saveille.

6 octobre. Monsieur de Parabelle, depuis sept ou huit jours, sur les plaintes qui me furent faites de la part de demoiselle Jeanne de la Rochefaton, fille posthume de feu sieur de Saveille, que le sieur de Saint-Germain qui a épousé sa mère, la vouloit de fait et de force, comme même il est apparu par quelques écrits, faire épouser à un sien fils, contre le gré de ses principaux parents et la volonté de ladite demoiselle; je fis commander un des Maîtres des Requêtes de mon Hôtel pour se transporter au château où est ladite demoiselle, prendre son avis sur le mariage, avec celui de ses parents, et même afin que ladite demoiselle ne fût violentée, la faire séquestrer et

mettre ès-mains d'un de ses plus proches parents jusques à ce que, vu le procès-verbal qui en seroit fait, j'en eusse autrement ordonné. Depuis, ayant su que le fils dudit sieur de Saint-Germain étoit en cette ville, je lui fis commander d'aller trouver M. le Chancelier pour recevoir mes intentions sur ce fait et ne désemparer ; mais tant s'en faut qu'il y ait obéi, qu'au contraire j'ai su qu'il s'en est retourné en diligence, et qu'incontinent après le Baron de la Force l'a suivi ; c'est pourquoi désirant prévenir les inconvénients qui pourroient arriver, je vous envoie ce courrier exprès, afin qu'incontinent après l'avoir reçu, vous montiez à cheval pour empêcher avec mon autorité les entreprises et assemblées qui se pourroient faire sur ce sujet, tant de la part dudit Saint-Germain que du Baron de la Force, ensemble toutes voies de fait et port d'armes, vous transportant pour cet effet sur les lieux et y apportant tout ce qui dépendra de vous ; ferez défense en mon nom aussi auxdits sieur et dame de Saint-Germain de passer outre au mariage jusqu'à ce qu'après avoir vu l'avis et délibération des parents, je leur ai fait savoir ma volonté ; et n'oublierez à me donner avis par le retour de ce courrier de ce qui s'en sera ensuivi et de ce que vous aurez fait en l'exécution du contenu de cette-ci, laquelle je finirai, priant Dieu, etc. A Paris, ce 6e octobre. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* BRULART. 1608. 6 octobre.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Même sujet.

Je vous avois demandé les obristes[1] avant le temps, pour vous réjouir, encore ne m'en dédis-je point ; j'espère plus que jamais que toutes choses succéderont bien, avec l'aide de Dieu ; mais elles ont pris plus de longueur que je ne pensois, et sachant bien que vous avez de l'impatience d'apprendre de nos nouvelles, et de savoir comment toutes choses vont, j'ai voulu vous dépêcher ce laquais, et vous dire comme 18 octobre.

[1] Nous avons vainement cherché dans les vocabulaires de l'époque la signification d'*obristes*. Ce mot pourrait venir d'*obra*, qui en espagnol veut dire ouvrage et œuvre ; obriste alors, par analogie, signifierait ouvriers, artistes, peut-être même musiciens, et la Force entendrait par là tous ceux qui travaillent aux préparatifs et à la célébration d'une noce.

1608. 18 octobre. je me suis arrêté en ce lieu de Chefboutonne, qui est fort à propos pour attendre le cours de cet affaire. M. et madame de Saint-Germain jettent des plaintes et mécontentements incroyables de se voir privés de ce qu'ils avoient espéré, et de ce que mademoiselle de Saveille a demandé d'être mise hors de leurs mains, ayant déclaré ouvertement depuis qu'elle est à Couhé, en présence de tous ses principaux parents, qu'elle étoit résolue de n'entendre jamais au mariage de M. de l'Aubonyère. J'avois prié M. d'Ars de voir M. et madame de Saint-Germain, et me promettois par les mêmes discours qu'il m'avoit faits, qu'il les disposeroit à agréer notre recherche; mais cet affaire les touche si avant, qu'ils se sont offensés de se voir tant pressés. Etant sur ces négociations, est arrivée une dépêche du Roi, de son propre mouvement, par courrier exprès, adressée à M. de Parabelle, qui est Lieutenant dans le pays, sous M. de Sully, dont je vous envoie la copie. Mondit sieur de Parabelle a été vers M. et madame de Saint-Germain, et après ici. Ils ont dépêché un gentilhomme vers le Roi, faisant de grandes plaintes et avec des attestations comme ils n'ont jamais eu volonté ni dessein de contraindre les volontés de la fille, et, à ce que j'ai appris, suppliant S. M. d'agréer que M. de l'Aubonyère continue sa recherche; M. de Parabelle a cependant retiré parole d'eux, que mademoiselle de Saveille ne bougeroit des mains de M. et de madame de Vérac. Je n'ai été négligent aussi à dépêcher vers le Roi; j'y ai envoyé Franchemont; je m'assure que S. M. ordonnera que nos amoureux se produisent et fassent à qui mieux mieux, et espère qu'on ne nous y fera point la loi. J'attendrai ici ses commandements; la réponse demeurera à venir six ou sept jours. Le Maître des Requêtes qui avoit la commission du Roi fut arrêté par notre fils, jusqu'à ce qu'il ait vu l'état des affaires. Je ne sais si, à présent, S. M. voudra qu'il vienne; je le remets à sa volonté, et crois bien qu'il viendra, car elle voudra que ces affaires se conduisent par son autorité et avec ordre pour empêcher qu'il n'y survienne des brouilleries. Je n'ai rien oublié de ce qu'il falloit pour ma dépêche, et ai écrit à M. le Chancelier et à M. de Sully, qui avoit fait l'honneur à notre fils de lui écrire, par le courrier du Roi, une fort bonne lettre. Soyez

en repos qu'avec l'aide Dieu, tout se conduira bien. Tout ce que j'apprends de mademoiselle de Saveille est toujours à notre avantage; je me doute que cet affaire me retiendra bien encore quinze jours. Je serai soigneux de vous avertir de tout ce qui surviendra. A Chefboutonne, ce 18 octobre. 1608. 18 octobre.

LE ROI A M. DE VÉRAC.

Ordre de remettre mademoiselle de Saveille entre les mains des sieur et dame de Parabère.

Monsieur de Vérac, après avoir été particulièrement informé de ce qui s'est passé jusqu'ici, touchant le mariage de la demoiselle de Saveille, qui est à présent par devers vous, pour éviter les accidents qui en pourroient arriver, je me suis résolu de la faire mettre ès-mains des sieur et dame de Parabelle, pour y demeurer durant deux mois, pendant lesquels le Baron de la Force, le fils du sieur de Saint-Germain et autres la pourront rechercher en toute liberté, ainsi que je mande présentement audit sieur de Parabelle, afin de reconnoître quelle sera l'inclination de ladite demoiselle, et qu'elle ne puisse être forcée en sa volonté; au moyen de quoi incontinent la présente reçue, vous la ferez consigner auxdits sieur et dame de Parabelle, sans aucune longueur ni difficulté, vous déchargeant à cette fin par celle-ci, de la promesse que vous avez faite de la garder, et remettre toutes fois et quantes que j'en aurai ordonné. Je prie Dieu, Monsieur de Vérac, etc. Le 22 octobre, à Fontainebleau. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* BRULART. 22 octobre.

LE ROI A M. DE PARABÈRE.

Même sujet.

Monsieur de Parabelle, j'ai eu plaisir à entendre par votre lettre du quinzième de ce mois, que vous avez trouvé les sieur et dame de Saint-Germain disposés à obéir à mes volontés, touchant le mariage de la damoiselle de Saveille, fille de ladite dame. Et depuis, ayant vu mon cousin le Duc de Sully qui m'en a encore plus particulièrement informé, j'ai résolu de faire consigner et remettre ladite damoiselle entre vos mains et celles de votre femme, pour demeurer près de vous 22 octobre.

1608. 22 octobre. et elle durant deux mois, pendant lesquels je veux et prétends que le Baron de la Force, le fils dudit sieur de Saint-Germain et autres qui la voudront rechercher en mariage, le puissent faire en toute liberté, afin de reconnoître quelle sera l'inclination de ladite damoiselle, et qu'elle n'y puisse être forcée en façon que ce soit : sur quoi faisant particulièrement savoir mon intention au sieur de Vérac, auquel vous m'avez mandé ladite damoiselle avoir été baillée en garde, vous me ferez service très-agréable de l'envoyer prendre de ses mains avec la lettre qui sera ci incluse, et prendre garde que je sois obéi en ce fait, comme je m'en fie à vous, m'avertissant de ce qui s'en ensuivra, et de ce que vous connoîtrez être des mouvements de ladite damoiselle, durant les deux mois, pour y pourvoir après, ainsi que j'aviserai plus convenable. Je prie Dieu, etc. A Fontainebleau, le 22e d'octobre. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* BRULART.

P. S. Monsieur de Parabelle, pourvoyez, durant ces recherches, à empêcher toutes querelles, et les défendez aux uns et aux autres de ma part.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Mariage de son fils avec mademoiselle de Saveille.

22 octobre. (Autographe) Monsieur de la Force, j'ai été bien aise d'apprendre de vos nouvelles par ce porteur, et l'espérance que vous avez de venir à bout de votre dessein, touchant le mariage de votre fils avec la demoiselle de Saveille, à quoi j'apporterai tout ce qu'il me sera possible pour vous témoigner, et à lui, que je vous aime tous deux. J'ai ordonné que ladite demoiselle soit ôtée d'entre les mains du sieur de Vérac, et mise pour deux mois entre celles de la dame de Parabelle, femme de mon Lieutenant en la province, là où votre fils et le fils du sieur de Saint-Germain la pourront voir quand ils voudront. Le commissaire Viguier partira au plus tôt pour, suivant la commission que je lui ai fait expédier, s'en aller par delà, et s'informer des parents de la fille, et d'elle, et de sa volonté sur ladite recherche. Je trouve bon que vous séjourniez encore quelque peu par delà, mais à condition que, quand vous serez auprès de moi, autant de temps que vous aurez man-

qué à votre quartier, autant vous en demeurerez auprès de moi, icelui parachevé. Loménie m'a assuré vous avoir fait entendre ma volonté sur celle que vous lui écrivîtes, par le Baron votre fils, touchant la dispute de ceux des vallées d'Aspe et d'Anço. Et remettant le surplus de mes nouvelles à ce porteur, etc. Ce 22e d'octobre, à Fontainebleau. 1608. 22 octobre.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Même sujet.

Nos affaires prennent bien plus de longueur que je ne m'étois promis; je vois bien que l'on avoit fait état par ces remises de m'ennuyer, et que le service où ma charge m'appelle, m'obligeroit de passer outre et quitter la partie. Mais ils y seront trompés; tant y a que la dépêche du Roi que nous attendions, est venue, il y a cinq ou six jours, et Franchemont de retour. S. M. avoit ordonné que mademoiselle de Saveille seroit mise entre les mains de M. et madame de Parabelle, pour là être vue avec toute liberté de ceux qui la voudroient rechercher; mais il n'a jamais été possible d'y faire condescendre le sieur de Parabelle, de sorte que cette nouvelle difficulté nous a encore obligés de recourir au Roi, où j'ai redépêché Franchemont à ce matin; j'espère qu'il sera de retour dans cinq ou six jours, et, à mon avis, que S. M. ordonnera qu'un Commissaire vienne, afin que par sa présence il puisse pourvoir à toutes les difficultés qui se présenteroient. Ces longueurs ont fait reprendre courage à nos parties, ils font toutes sortes d'efforts pour nous traverser, et se portent à toutes voies violentes et extrêmes; je ne m'en émeus pas pour cela davantage, je ne laisse pas de bien aviser à mon fait, et espère que tous leurs efforts seront en vain. Je tiens M. de Parabelle pour m'être fort contraire, au moins a-t-il fait des coups fort désavantageux pour nous. Quoiqu'il en soit, je pense avoir gagné les principaux parents, et tiens, Dieu merci, nos affaires si bien disposés que, quoi qu'ils fassent, j'espère que nous en aurons bon succès. J'ai souvent des visites à présent. M. le Baron de Savignac y est; M. d'Oradour, M. du Repaire, et celui que j'ai nourri page; M. de Chamberet y a demeuré huit jours, il est allé à la Cour. 28 octobre.

1608. 31 octobre. Il y a trois jours que ceci est écrit, M. le Baron de Savignac prit la peine d'aller hier vers M. et madame de Saint-Germain avec de bonnes lettres, pour essayer encore de les disposer en notre faveur, mais il n'y a moyen. J'envoie cejourd'hui M. d'Oradour à Couhé vers M. de Vérac et mademoiselle de Saveille, pour avoir permission de les voir, afin que j'aie observé les honnêtetés requises lorsque les volontés du Roi seront venues, car je suis résolu de presser les affaires sans plus laisser couler de temps; et encore que l'on fait de grands efforts pour me traverser, j'espère, avec l'aide de Dieu, que tout ira bien. A Chefboutonne, ce 31ᵉ octobre.

LE ROI A M. DE PARABÈRE.

Même sujet.

4 novembre. Monsieur de Parabelle, j'ai entendu les raisons pour lesquelles vous désirez être déchargé avec madame de Parabelle, votre femme, de la garde de la demoiselle de Saveille, sur le commandement que je vous ai fait, que ce porteur m'a représentées de votre part; mais je persiste à désirer de vous et d'elle ce service, au moyen de quoi je vous prie de vous y résoudre, car l'autorité de votre charge et créance que vous avez par delà, seront causes que toutes choses passeront plus doucement. Mon intention n'est pas d'empêcher que le fils du sieur de Saint-Germain épouse ladite fille, si elle l'a agréable et le consent; mais au défaut de cela, je désirerois y favoriser le Baron de la Force pour l'affection que je lui porte, à son père et à sa Maison, et pour ce que je crois certainement que ce mariage-là seroit fort sortable, et que ce seroit le bien commun des parties; ce que je désire que vous représentiez de ma part audit sieur de Saint-Germain et à sa femme, afin de les disposer à l'agréer, en cas que ladite fille fasse difficulté et refus d'admettre leur fils, et les assurant qu'ils feront chose qui me sera très-agréable, comme vous ferez, de la pouvoir faire réussir à mon contentement. Et parce que j'ai entendu que l'on en avoit engagé d'autres à la même poursuite, afin de traverser celle du sieur de la Force, faites entendre à ceux-là qu'ils me feront déplaisir de s'y embar-

quer et que ce sera s'opposer à ma volonté, puisque j'ai en- 1608.
trepris d'y porter et favoriser ledit sieur de la Force, et tant 4 novembre.
ferez qu'ils s'en départent; si étant mal conseillés ils faisoient refus de me complaire, vous les y traverseriez en favorisant en tout et partout ledit sieur de la Force, après que ledit sieur de Saint-Germain aura été éconduit; et d'autant que mon intention n'est de rien faire en ceci dont l'on puisse avec raison et justice se plaindre, j'ai commandé être envoyé sur les lieux un des Maîtres des Requêtes ordinaires de mon Hôtel, pour informer plus particulièrement de la volonté de ladite demoiselle et de l'avis de ses parents sur ce sujet, pour après en ordonner ainsi qu'il sera équitable. Mais je serai très-aise que le mariage dudit sieur de la Force et de ladite demoiselle, au défaut de celui du sieur de Saint-Germain, se puisse faire du gré et consentement dudit sieur de Saint-Germain le père, et de la dame de Saint-Germain, mère de ladite fille, sans être nécessaire d'employer les Maîtres des Requêtes, ni y procéder par autre voie; car, comme ils sont tous mes serviteurs que j'affectionne grandement, j'aurois grand plaisir et contentement qu'ils s'en accordassent amiablement, estimant que ledit mariage en seroit plus heureux, et aussi que ce seroit le bien et avantage de ceux qui appartiennent à l'une et à l'autre partie. Je vous prie donc d'y employer mon nom et autorité, et votre crédit et pouvoir envers les uns et les autres, et surtout ne permettre que cette résolution aille à la longue, ni qu'elle engendre aucune querelle entre mesdits serviteurs, et je reconnoîtrai le devoir que vous y ferez. Je prie Dieu, etc. Écrit à Fontainebleau, le 4e jour de novembre. *Signé :* HENRY. *Et plus bas :* BRULART.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Même sujet.

Monsieur de la Force, ce porteur vous dira ce que j'écris 4 novembre.
présentement aux sieurs de Parabelle et de Saint-Germain, et pareillement à la femme du dernier, sur le sujet pour lequel vous l'avez renvoyé vers moi, avec ce que j'ai ordonné pour l'acheminement du Commissaire que l'on avoit demandé, et

1608. 4 novembre. rompre le cours des autres recherches que l'on veut susciter et favoriser au préjudice de la vôtre; partant, je m'en remettrai sur lui pour vous dire que je ne me lasserai jamais de favoriser le bien de vous et des vôtres en toutes occasions et même en celle-ci; mais si vous en pouvez sortir avec le gré et contentement de la mère, comme des parents de la fille, je l'aurai encore plus agréable, d'autant que j'estime que le mariage en sera plus heureux, comme vous dira de ma part ledit porteur. Je prie Dieu, etc. Écrit à Fontainebleau, le 4e jour de novembre. *Signé:* HENRY. *Et plus bas :* BRULART.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Même sujet.

12 novembre. Je ne veux manquer à mes promesses de vous donner avis de tout ce qui se passe; j'ai fait mon voyage à Couhé où M. de Parabelle se rendit le lendemain. Je ne bougeai du bourg; il y avoit nombre des parents que je voyois à toute heure, même M. de Vérac; la volonté de tous étoit fort portée, encore plus celle de mademoiselle de Saveille, d'être plutôt entre les mains de quelqu'un d'entre eux que de celles de M. de Parabelle. Lorsqu'il reçut ma lettre faisant mention que j'allois à Couhé et le priant de s'y rendre, il ne le trouva pas bon et me renvoya Franchemont en poste pour me prier d'arrêter à Chaunay, mais j'étois déjà à Couhé, de quoi M. et madame de Saint-Germain étoient aussi fort fâchés; ils me pressèrent fort d'aller audit Chaunay, mais je tins bon, et avons demeuré deux jours audit Couhé, c'est-à-dire au bourg. Il y a eu force contestations pour se résoudre du lieu où seroit mise mademoiselle de Saveille, enfin il a fallu revenir à l'ordre que le Roi y établit, et que M. de Parabelle l'amèneroit chez lui, ce que nous fîmes hier; j'ai été de son escorte, je l'allai voir au château avec M. de Parabelle et saluai madame de Vérac et elle. Je n'y fus qu'un quart d'heure pour ne donner occasion de plainte, et l'après-dîner nous y retournâmes; je l'entretins encore un peu, et soudain montâmes à cheval et elle en carrosse à la portière, de sorte que tous ceux que j'avois avec moi eurent moyen de la voir et de l'entretenir tout le chemin, surtout Masgezir. Je vous fais ce

discours pour vous dire que c'est merveille que l'estime que tous en font, car c'est à qui en dira le plus de bien, non pour sa beauté, mais pour son bel esprit et les témoignages qu'elle donne de son bon jugement par toutes ses actions. Je lui parlai par deux fois en chemin, mais retenuement et peu, par discrétion. M. de Parabelle trouva bon que je n'allasse point jusqu'en sa maison, de sorte que je logeai à une petite lieue de là, et ne suis arrivé ici que cet après-dîner. Il a ce matin prié M. de la Fresilière, qui est un des parents, d'aller savoir de M. et de madame de Saint-Germain s'ils prétendent faire présenter le fils (M. de l'Aubonyère), ce qu'ils jugent qu'ils ne feront pas et se contenteront de faire paroître que le Roi leur en avoit donné permission et qu'il n'a tenu qu'à eux. Je ne sais s'ils feront guère durer cette cérémonie, mais du moins je fais état de cinq ou six jours. Leur déclaration faite, M. de Parabelle m'a assuré qu'il nous en avertiroit soudain pour nous présenter, où j'espère que nous ferons lors notre petit devoir. Au reste il a tellement disposé M. et madame de Saint-Germain, qu'il a tiré parole d'eux qu'ils consentiroient à notre recherche, et se promet mettre la paix partout, ce qui seroit à la vérité un grand bien et un grand contentement. J'avois laissé ici notre fils aîné pour ne point leur donner d'ombrage. Voilà l'état où sont les affaires à présent, desquels, Dieu merci, j'ai plus d'occasion d'espérer bien que jamais, non que je puisse être délivré de crainte que je ne voie le tout arrêté, tant j'ai toujours mon esprit agité, si n'avons-nous rien à redouter de mal, à moins qu'il ne nous fût fait par une contrainte ou grande trahison, ce que nous ne devons pas présumer, vu le lieu où elle est. Il faut que je vous die que si Dieu nous fait la grâce de mener cet affaire à bonne fin, comme je l'espère fort, que nous aurons bien de quoi le louer, car à la vérité il est plein de mystères et de choses remarquables. Au reste c'est une fille rare, et de laquelle je fais grande estime; nous avons toujours quelques bonnes marques de son inclination envers nous, et tous les principaux parents acquis. Je m'assure que vous aurez bien de l'impatience d'avoir de nos nouvelles durant ces sept ou huit jours, je serai soigneux de vous en envoyer. Adieu pour cette fois. A Chefboutonne, ce 12e novembre.

1608. 12 novembre.

LE ROI A M. DE PARABÈRE.

Même sujet.

1608. 20 novembre. (Autographe) Monsieur de Parabelle, ayant ordonné que la demoiselle de Saveille seroit séquestrée entre les mains de votre femme pour être en liberté d'être vue de ceux qui ont dessein de la rechercher, j'ai bien voulu vous faire ce mot en faveur du Baron de la Force; vous savez comme son père m'a toujours bien servi et que je les aime. Je vous prie, départez-leur toute l'assistance qu'il vous sera possible, et faites entendre aux sieur et dame de Saint-Germain, auxquels j'en écris, que si le fils dudit sieur de Saint-Germain ne peut y parvenir, que je désire qu'ils consentent audit Baron de la Force, en quoi ils me donneront beaucoup de contentement. Employez-vous-y donc à bon escient, je vous prie; je sais qu'ils croient fort en vous, ce sera me rendre un service fort agréable. Ce 20e novembre, à Paris.

LE ROI A M. DE LA FORCE.

Même sujet.

20 novembre. (Autographe) Monsieur de la Force, j'ai été bien aise d'apprendre par la vôtre en quel état sont les affaires de votre fils, touchant la recherche qu'il fait de la demoiselle de Saveille, et qu'elle soit entre les mains du sieur de Parabelle, auquel j'écris pour le favoriser et s'y employer vivement à ce que au plus tôt vous en ayez votre résolution, et que ce soit à votre contentement, comme chose que je désire et affectionne, et que vous vous rendiez près de moi, où vous serez le bienvenu et vu de moi qui vous témoignerai comme je vous aime. Adieu, Monsieur de la Force. Ce 20e novembre, à Paris.

M. DE LA FORCE A MADAME DE LA FORCE.

Même sujet.

21 novembre. J'estime que cette dernière lettre vous apportera plus de contentement que les autres, aussi vous puis-je parler par celle-ci plus avantageusement des affaires; nous arrivâmes hier au soir en ce lieu de la Motte[1], chez M. de Parabère, où est mademoiselle de Saveille. M. le Comte de la Rochefoucauld me fit l'honneur de vouloir être de la partie; nous

[1] La Mothe-Sainte-Heraye, quoique M. de la Force l'appelle la Motte-Saint-Éloy.

1620. 21 novembre.

étions bonne troupe, j'ai été bien aise d'avoir retenu le sieur de Stut jusques à cette heure, afin qu'il vous pût conter toutes les particularités. Je vous dirai que ç'a a été un grand coup d'avoir gagné ce point que de se voir; car c'est un affaire tellement traversé que nous ne sommes pas encore à bout de toutes les difficultés; mais à la vérité, Dieu nous y favorise tellement que les choses nous succèdent contre tous les efforts. M. et madame de Parabère nous font une très-bonne chère et nous témoignent beaucoup d'affection; j'espère, avec l'aide de Dieu, que nous aurons bonne issue. Au reste, j'apprends astheure à faire l'amour, car je vous réponds que j'ai entretenu aujourd'hui cette belle fille plus de trois heures, tous deux à part, et avec force contentement, car c'est un bel esprit, et ne vous tairai point aussi à vous qu'elle m'a fait connoître en avoir reçu beaucoup de son côté. C'est une fille fort agitée du travail que cela lui donne, et qui a pris plaisir à mes discours. J'ai voulu aussi satisfaire mon esprit et la sonder sur notre recherche, de quoi j'ai retiré de si modestes paroles, et avec cela de quoi en espérer bien, que, Dieu merci, je puis dire que nous n'avons plus de quoi douter pour ce regard. Je vois bien que l'on ne laissera encore de nous donner de la peine tant qu'on pourra; mais j'espère, avec l'aide de Dieu, surmonter tout. Si notre amoureux avoit de l'affection avant de la voir, jugez astheure en quoi il en est; il fait gentiment sa cour. Je vous prie envoyez-moi les papiers que je vous ai mandés; nos contraires qui voient toutes choses si disposées en notre faveur, ne trouvent d'autre remède que de prolonger tant qu'ils peuvent et gagner temps, espérant que cela leur pourroit susciter quelques nouveaux moyens; cela me donne toujours de la peine, non que j'appréhende meshuy rien, et pouvez en demeurer à repos, car je n'abandonnerai point cet affaire qu'il ne soit résolu. Je supplie Dieu qu'il conduise le tout à sa gloire et vous tienne en sa sainte garde.

P. S. Il y a quatre jours que madame de Saint-Germain vint céans, qui tourmenta fort sa fille de rudes paroles; mais enfin elle lui pardonna le passé, et en présence de M. et de madame de Parabère, déclara qu'elle consentoit à notre recherche, mais qu'elle ne la vouloit plus voir; tout cela est

1608. 21 novembre. fait à quelque dessein, tant y a que je ne crains plus rien à présent. A la Motte Saint-Eloy, ce 21e novembre.

---

25 novembre. Vous aurez appris de nos nouvelles bien particulièrement par le sieur de Stut, et comme, Dieu merci, toutes choses sont bien acheminées pour l'avancement de notre recherche, et vont toujours de mieux en mieux. Mon déplaisir est que l'on me jette en de plus grandes longueurs que je ne voudrois. M. de Parabère nous y témoigne beaucoup d'affection, mais il veut tellement contenter M. et madame de Saint-Germain, qui sont toujours fort aigris contre nous, qu'il n'y a pas peu de peine à les ramener. Vous aurez vu par les lettres de S. M., comme elle désire que le mariage se fasse par leur gré et consentement, s'il se peût, ce qu'à la vérité, j'affectionne fort aussi et n'y épargne nulle sorte de recherches et de soumissions. M. de Boissec est vers eux pour cet effet, nous l'attendons aujourd'hui ou demain. Je vous dirai que l'avis de M. de Parabère est que nous devons prendre cet ordre, à savoir : que mademoiselle de Saveille suppliera sa mère de se rendre ici à certain jour auquel elle mandera de même tous ses parents, ce qui est la voie ordinaire et la plus honorable, afin que par le consentement de tous, le mariage se puisse résoudre, et s'il s'y rencontre des difficultés, lors envoyer vers le Roi pour faire venir le Commissaire; de sorte que voilà l'état des affaires. Il se promet enfin que la mère s'y rangera; elle a bien déclaré qu'elle y donneroit son consentement, mais qu'elle ne s'en vouloit pas mêler; toutefois, il se promet que lorsqu'elle verra que le mariage ne se peut faillir, qu'elle s'y résoudra. J'en aurai beaucoup plus de contentement; il nous faudra encore douze ou quinze jours à cette cérémonie, et si cela manque, et qu'il faille envoyer chercher un Commissaire, jugez quelles longueurs, tant y a qu'elles sont à présent plus supportables puisque nous sommes près de ce cher gage, qui est à la vérité une agréable conversation et un entretien auquel je prends grand plaisir. J'ai eu force travail et peine jusqu'ici, mais astheure nous passons une douce vie, madame de Parabère vous y souhaite à toute heure. C'est une des honorables maisons où j'aie jamais été, et où nous faisons aussi bonne chère.

Je vous assure que cette fille a beaucoup de mérite, nous en avons tout le contentement que nous saurions souhaiter. Je prie Dieu qu'il lui plaise nous y continuer son assistance et bénir tellement cet œuvre qu'il le parfasse à sa gloire, et vous doint en parfaite santé très-longue et heureuse vie. A la Motte Saint-Eloy, ce 25e novembre. 1608. 25 novembre.

Nos affaires vont, Dieu merci, de mieux en mieux, nous sommes sur la décharge que la mère demande de l'administration qu'elle a eue des biens de la fille. Ils nous font espérer que moyennant cela, et qu'on leur accorde quelques autres demandes qu'elle a faites qui, à la vérité, sont un peu déraisonnables, qu'elle passera le contrat de mariage incontinent. Ce sont matières qui ne se peuvent si tôt résoudre, car la mère se tient à Comporte, qui est à huit lieues d'ici; il faut faire plusieurs allées et venues, et à la vérité, ils témoignent tant de mauvaise volonté que nous avons occasion jusqu'ici d'estimer que s'ils font quelque chose de bien en cet affaire et à notre contentement, c'est pour ne le pouvoir éviter. Nous attendons demain le retour de ceux qui négocient pour madame de Saint-Germain; s'ils y veulent bien procéder, nous n'en avons pas pour quatre jours, sinon ils nous feront encore beaucoup traîner, et possible nous contraindront-ils d'en venir aux extrémités, qui est de faire venir de la Cour un Maître des Requêtes. Mais je suis résolu de les fort presser astheure pour n'être plus amusé inutilement. C'est ce que je vous dirai pour cette fois, étant fort aise que vous soyez allée assister notre fille de Castelnaut; j'écris à notre fils de Castelnaut, s'il faut que vous veniez, que je désire qu'il vienne avec vous. Dieu vous tienne tous en sa sainte garde. A la Motte Saint-Eloy, le 4e décembre. 4 décembre.

J'ai été fort aise d'apprendre des nouvelles de votre bonne santé à tous. Je m'attends par les premières d'entendre les couches de notre fille de Castelnaut; je lui demande encore un garçon et après je lui permets de se reposer un an. Je vous renvoie ce laquais pour vous donner avis comme, Dieu merci, tout est résolu. J'ai contenté madame de Saint-Germain sur les propositions et demandes qu'elle avoit faites. Pré- 17 décembre.

1608. 17 décembre. sentement M. de Boissec vient d'arriver de sa part pour nous assurer qu'elle sera ici sans faillir samedi matin, avec les parents et du conseil pour passer le contrat de mariage et faire les fiançailles, qu'elle est fort apaisée et témoigne avoir du contentement; il ne peut survenir meshuy de difficultés, nous ferons crier ici dimanche les premières annonces, Dieu aidant; je vous prie en faire de même à la Force, car ce que je vous mande est du consentement de toutes les parties. Il est nécessaire qu'incontinent après la troisième annonce, vous fassiez partir un homme de cheval en diligence pour m'apporter l'attestation de l'église, et je crois que M. Dupuis ne fera point de difficulté de la délivrer dès le samedi au soir et la dater du dimanche, afin de gagner plus de temps, car il sait bien qu'en cela il n'y a point d'abus. Il faut qu'à quelque prix que ce soit, elle soit ici de mardi prochain en quinze, et je crois qu'il sera à propos que vous arriviez ici le lundi auparavant. J'estime qu'il vous faut mettre six jours en chemin pour le moins : voilà ce que je vous en puis mander pour astheure. Je vous ai dressé un mémoire d'autres particularités, et outre ce, je fais état, dès le lendemain des fiançailles, de vous dépêcher Franchemont et Gast qui seront encore mieux instruits de tout; cependant faites vos préparatifs, car il ne faut pas manquer au temps que je vous donne. J'écris à Castelnaut de s'en venir avec vous, et d'être prêt, s'il faut qu'il fasse le voyage de la Cour, car je ne sais encore s'il sera plus à propos qu'il s'en retourne avec vous. A la Motte Saint-Éloy, le 17e décembre.

N. B. La première partie des Correspondances et Documents, qui comprend le règne de Henri IV, n'ayant pu être insérée ici tout entière, la suite en a été reportée au second volume; l'on y retrouvera ce qui est relatif aux années 1609 et 1610.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

MÉMOIRES DU DUC DE LA FORCE.

LIVRE PREMIER.

1572-1610.

CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS.

PREMIÈRE PARTIE.

1571-1610.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

PARIS. — Imprimerie de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.



